

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x
	12x		16x		20x		24x		28x	32x

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

VOLUME XXVIII

a

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

DU 15 MARS AU 23 JUILLET 1894, INCLUSIVEMENT

Dans les Cinquante-septième et Cinquante-huitième années du Règne de
Notre Souveraine Dame la Reine Victoria

QUATRIÈME SESSION DU SEPTIÈME PARLEMENT DU CANADA

SESSION DE 1894.

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

VOLUME XXVIII.

PROCLAMATIONS

CANADA



STANLEY DE PRESTON.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

AT TENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au ONZIÈME jour du mois de MAI courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ d'OTTAWA; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Parlement du Canada, en Notre CITÉ d'OTTAWA, MARDI, le VINGTIÈME jour du mois de JUIN prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuyer, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé, le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur général du Canada, et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce CINQUIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

DERBY.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au VINGTIÈME jour du mois de JUIN courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents, en Notre CITÉ d'OTTAWA; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre CITÉ d'OTTAWA, LUNDI, le TRENTE ET UNIÈME jour du mois de JUILLET prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé cousin et conseiller, FREDERICK ARTHUR, Comte de Derby, Baron Stanley de Bickerstaffe, Baron Stanley de Preston, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce SEIZIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOHN J. MCGEE,

Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au TRENTE ET UNIÈME jour du mois de JUILLET courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ d'OTTAWA; SACHEZ MAINTENANT, que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé

du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada en Notre Cité d'OTTAWA, LUNDI, le ONZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé cousin et conseiller, FREDERICK ARTHUR, Comte de Derby, Baron Stanley de Bickerstaffe, Baron Stanley de Preston, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre Cité d'OTTAWA, ce QUINZIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et de Notre Règne la cinquante-septième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. MONTGOMERY-MOORE,

Lieut.-Général, Administrateur.

{L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au ONZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, LUNDI, le VINGT-TROISIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé Lieutenant-Général ALEXANDER GEORGE MONTGOMERY-MOORE, Administrateur du Gouvernement du Canada et Commandant de Nos Forces Militaires dans icelui, etc., etc.

En Notre Cité d'Halifax, dans Notre dite Puissance, ce HUITIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et de Notre Règne la cinquante-septième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. *MONTGOMERY-MOORE,*

Lieut.-Général, Administrateur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au VINGT-TROISIÈME jour du mois d'OCTOBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ d'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada en Notre CITÉ d'OTTAWA, LUNDI, le QUATRIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-aimé Lieutenant-Général ALEXANDER GEORGE MONTGOMERY-MOORE, Administrateur du Gouvernement du Canada et Commandant de Nos Forces Militaires dans icelui, etc., etc.

En Notre Cité d'Halifax, dans Notre dite Puissance, ce VINGTIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et de Notre Règne la cinquante-septième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

ABERDEEN.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au QUATRIÈME jour du mois de DÉCEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ d'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre CITÉ d'OTTAWA, LUNDI,

le QUINZIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état de la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce PREMIER jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, de Notre Règne la cinquante-septième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

ABERDEEN.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada, se trouve prorogé au QUINZIÈME jour du mois de JANVIER courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'OTTAWA; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre CITÉ d'OTTAWA, LUNDI, le VINGT-SIXIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Barron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce DOUZIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et de Notre Règne la cinquante-septième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

ABERDEEN.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au VINGT-SIXIÈME jour du mois de FÉVRIER courant, Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à JEUDI, le QUINZIÈME jour du mois de MARS prochain, de manière que ni vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus de vous trouver en Notre Cité d'Ottawa le dit vingt-sixième jour de Février courant; car Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite CITÉ D'OTTAWA, JEUDI, le QUINZIÈME jour du mois de MARS prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce DOUZIÈME jour de FÉVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et de Notre Règne la cinquante-septième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU
CANADA.

QUATRIÈME SESSION, SEPTIÈME PARLEMENT, 1894.

Jeudi, 15 mars 1894.

Le parlement étant, ce jour, convoqué par proclamation (ci-annexée), pour la dépêche des affaires, et les membres de la Chambre étant assemblés;

PRIÈRE.

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la lettre suivante qu'il a reçue du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 12 mars 1894.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat, jeudi, le 15 courant, à trois heures, p.m., pour ouvrir la session du parlement fédéral.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ARTHUR GORDON,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

Un message est apporté par René E. Kimber, écuyer, gentilhomme huissier de la Verge Noire:—

Son Excellence le Gouverneur général requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend avec la Chambre, dans la salle des séances du Sénat:—Et de retour;

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, des certificats et rapports concernant les élections pour les districts électoraux suivants, savoir :—

District électoral de Soulanges ;
 District électoral de L'Islet ; et
 District électoral de Vaudreuil.

Les dits certificats et rapports sont lus, et il est ordonné de les faire entrer dans les journaux de la Chambre comme suit :—

ÉLECTION CONTESTÉE DE SOULANGES.

Canada, Province de Québec, District de Montréal.	}	<i>Cour Supérieure.</i>
---	---	-------------------------

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

In re Election d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Soulanges, dans le district judiciaire de Montréal, tenue les sixième et treizième jours de décembre mil huit cent quatre-vingt-douze, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

(No 1.)

Le vingt-deuxième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-treize.

Présent :

L'Honorable juge GILL.

ELIE PILON, journalier, du village du Coteau Landing, dans le district électoral de Soulanges, dans le district judiciaire de Montréal,

Pétitionnaire :

vs

JAMES W. BAIN, marchand, de la paroisse de Saint-Polycarpe, dit district,

Défendeur.

La cour, après avoir entendu le pétitionnaire et le défendeur par leurs procureurs respectifs, sur les objections préliminaires produites en cette instance, avoir examiné le dossier, la procédure et délibéré ;—

Attendu que le dit pétitionnaire, requis de procéder, déclare qu'il n'a pas de preuve à faire ;

Maintient les objections préliminaires du dit défendeur, et renvoie la pétition d'élection faute de preuve de la qualité de pétitionnaire qui est spécialement niée par les dites objections préliminaires, avec dépens contre le dit pétitionnaire.

(Vraie copie),

L. H. COLLARD,
Député-protonotaire, C.S.

MONTRÉAL, 1er juin 1893.

A l'honorable P. WHITE,
 Orateur de la Chambre des Communes,
 Ottawa.

MONSIEUR—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie du jugement rendu le vingt-deux mai dernier 1893, maintenant les objections préliminaires et renvoyant la pétition d'élection *re* election du district électoral de Soulanges, Elie Pilon *vs* J. W. Bain.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

L. H. COLLARD,
Député-protonotaire, C.S.

ÉLECTION CONTESTÉE DE L'ISLET.

Canada,
Province de Québec,
District de Montmagny. }

Dans la Cour Supérieure.

(No 11.)

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député pour le district électoral de L'Islet à la Chambre des Communes du Canada, tenue le vingt-neuvième jour de décembre 1892, pour la présentation des candidats, et le cinquième jour de janvier 1893, pour la votation.

CHARLES FRANÇOIS LECLERC, arpenteur, de la paroisse de Saint-Jean-Port-Joli,

Pétitionnaire ;

vs

JOSEPH ISRAEL TARTE, de la cité de Montréal, notaire et journaliste,

Défendeur.

Le vingt-deuxième jour de mai, mil huit cent quatre-vingt-treize.

Présent :

L'Honorable H. C. PELLETIER.

Parties ouïes par leurs avocats respectifs sur le mérite des objections préliminaires produites par le défendeur à l'encontre de la pétition d'élection en cette cause, et attendu que le pétitionnaire a déclaré ne pas avoir de preuve à produire sur la qualité et la qualification du pétitionnaire, et

Considérant que la qualité d'électeur que prend le dit pétitionnaire n'est pas prouvée, je, soussigné, l'un des juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, spécialement chargé d'administrer la justice dans le district de Montmagny et de la présente pétition d'élection, maintiens les dites objections préliminaires quant à ce qui se rapporte à la qualité du dit pétitionnaire et rejette, en conséquence, la dite pétition, sans frais.

H. C. PELLETIER,
J.C.S.

(Certifiée vraie copie.)

BENDER ET MARTINEAU,
P.C.S., My.

Canada,
Province de Québec,
District de Montmagny. }

Dans la Cour Supérieure.

(No 12.)

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député pour le district électoral de L'Islet à la Chambre des Communes du Canada, tenue le vingt-neuvième jour de décembre 1892, pour la présentation des candidats, et le cinquième jour de janvier 1893, pour la votation.

JOSEPH ISRAEL TARTE, de la cité de Montréal, notaire et journaliste,

Pétitionnaire ;

vs

JOSEPH ADOLPHE DIONNE, de la cité de Québec, avocat,

Défendeur.

Le vingt-deuxième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-treize.

Présent :

L'Honorable H. C. Pelletier.

Parties ouïes sur les objections préliminaires produites par le défendeur à l'encontre de la contre-pétition d'élection de J. I. Tarte, écuyer, par leurs avocats respectifs, et attendu que le pétitionnaire a admis qu'aucune copie dûment certifiée de la dite contre-pétition n'a été signifiée au défendeur suivant la loi; et vu que cette omission est celle d'une formalité essentielle,—

Je, soussigné, l'un des juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, chargé spécialement d'administrer la justice dans le district de Montmagny et de la présente contre-pétition d'élection, maintiens les dites objections préliminaires, en ce qui se rapporte à la dite signification de la dite pétition d'élection et rejette, en conséquence, la dite contre-pétition d'élection, sans frais.

H. C. PELLETIER,
J.C.S.

(Certifiée vraie copie.)

BENDER ET MARTINEAU,
P.C.S., My.

Canada,
Province de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montmagny. }

(No 11.)

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député pour le district électoral de L'Islet à la Chambre des Communes du Canada, tenue le vingt-neuvième jour de décembre 1892, pour la présentation des candidats, et le cinquième jour de janvier 1893, pour la votation.

C. F. LECLERC,

Pétitionnaire,

vs

J. I. TARTE,

Défendeur.

Et

J. I. TARTE,

Contre-pétitionnaire,

vs

J. A. DIONNE,

Défendeur.

A l'Honorable P. WHITE,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser une copie certifiée de ma décision dans la pétition d'élection et la contre-pétition d'élection ci-dessus désignées, lesquelles ont été renvoyées sur des objections préliminaires, la première parce que la qualité du pétitionnaire n'a pas été prouvée, et la seconde, faute de signification suivant la loi. Aucune preuve de manœuvres frauduleuses n'a été faite devant moi, dans ces deux causes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. C. PELLETIER,

Un des juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, spécialement chargé d'administrer la justice dans le district de Montmagny, dans lequel est situé le district électoral de L'Islet.

ÉLECTION CONTESTÉE DE VAUDREUIL.

Province de Québec, }
 District de Montréal. }

Cour Supérieure.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

Le vingt-septième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-treize.

Présents :

L'Honorable juge GILL,
 do LORANGER.

(No 2.)

In re Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Vaudreuil, dans le district judiciaire de Montréal, tenue les cinquième et douzième jours d'avril dernier, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

GUILLAUME *alias* WILLIAM EMOND, cultivateur, de la paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil, dans le district électoral de Vaudreuil, dans le district judiciaire de Montréal,

Pétitionnaire ;

Et

HENRY STANISLAUS HARWOOD, arpenteur, du village de Vaudreuil, dit district,

Défendeur.

Nous, soussignés, juges de la Cour Supérieure pour la province de Québec, siégeant dans et pour le district de Montréal, pour instruire la pétition d'élection en cette affaire et la juger, après avoir entendu le pétitionnaire et le défendeur aux temps et lieu fixés pour l'instruction, avoir examiné le dossier de la procédure et délibéré :

Considérant que le dit pétitionnaire n'a pas prouvé les allégués de sa dite pétition d'élection, renvoyons la dite pétition d'élection avec dépens contre le dit pétitionnaire.

CHARLES GILL,
J.C.S.

L. O. LORANGER,
J.C.S.

(Vraie copie.)

L. H. COLLARD,
Député-protonotaire, C.S.

MONTRÉAL, 5 janvier 1894.

L'honorable P. WHITE,
 Orateur, Chambre des Communes,
 Ottawa.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous transmettre sous ce pli une copie authentique du jugement final par nous rendu le vingt-septième jour de décembre dernier, rejetant la pétition d'élection instruite devant nous, conformément à l'Acte des élections fédérales contestées et amendements *re* élection du district électoral de Vaudreuil.

Nous avons de plus l'honneur de vous faire rapport :

Qu'il n'a pas été prouvé qu'aucune manœuvre frauduleuse ait été pratiquée à la dite élection par aucun des candidats à icelle et par aucun de leurs agents ou par aucune personne quelconque.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur l'Orateur,

Vos obéissants serviteurs,

CHARLES GILL,
J.C.S.

L. O. LORANGER,
J.C.S.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que pendant les vacances, il a reçu avis que les vacances suivantes étaient survenues dans la représentation des divisions électorales suivantes, savoir :—Vancouver, Winnipeg et cité d'Ottawa ; et qu'il a adressé ses divers mandats au greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs pour les dites divisions électorales respectivement.

Puissance du Canada, }
savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, pour le district électoral de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique, par suite du décès de David William Gordon, écuier.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce troisième jour d'avril 1893.

THOMAS EARLE, [L.S.]
Député du district électoral de Victoria, C.-B.

A. W. ROSS, [L.S.]
Député du district électoral de Lisgar, Manitoba.

WINNIPEG, MANITOBA, 4 mai 1893.

A l'honorable PETER WHITE,

Orateur de la Chambre des Communes, Ottawa, Ontario.

MONSIEUR,—Je déclare, par les présentes, que j'entends résigner mon siège comme député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Winnipeg, et je donne, en conséquence, ma résignation.

Signé et scellé en la
présence de
WILLIAM J. TUPPER,
F. H. PHIPPEN. }

HUGH J. MACDONALD. [L.S.]

Puissance du Canada, }
savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de la cité d'Ottawa, par suite de l'acceptation par le député siégeant, Charles H. Mackintosh, d'une charge lucrative sous la Couronne.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce dixième jour de novembre 1893.

JOHN HAGGART, [L.S.]

Député pour le district électoral de Lanark-Sud.

J. C. PATTERSON, [L.S.]

Député pour le district électoral de Huron-Ouest.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre que durant les vacances le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie les certificats suivants, savoir :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 5 octobre 1893.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du sixième jour du mois d'avril dernier émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Marshall Bray, écuyer, de Nanaïmo, C.-B., comme officier-rapporteur pour le district électoral de "Vancouver," dans la province de la Colombie-Britannique, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de David William Gordon, écuyer, décédé,—Andrew Haslam, écuyer, de Nanaïmo, C.-B., propriétaire de moulins, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, C.M.G., L.L.D.,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 5 octobre 1893.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quinzième jour du mois de mars dernier émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à François de Sales Bastien, écuyer, de Vaudreuil, P.Q., comme officier-rapporteur pour le district électoral de "Vaudreuil," dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Hugh McMillan, écuyer, dont l'élection a été déclarée non avenue,—Henry Stanislaus Harwood, écuyer, arpenteur, de Vaudreuil, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, C.M.G., L.L.D.,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

OTTAWA, le 27 novembre 1893.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatrième jour du mois de novembre courant, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Frank I. Clarke, écuyer, de Winnipeg, Manitoba, comme officier-rapporteur pour le district électoral de "Winnipeg," dans la province de Manitoba, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Hugh John Macdonald, écuyer, qui a résigné son mandat,—Joseph Martin, écuyer, avocat, de la cité de Winnipeg, Manitoba, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer, C.M.G., L.L.D.,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

OTTAWA, le 15 décembre 1893.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-septième jour du mois de novembre dernier émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à John Sweeland, écuyer, de la cité d'Ottawa, Ontario, comme officier-rapporteur pour le district électoral de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Charles H. Mackintosh, écuyer, qui a accepté une charge lucrative sous la couronne,—Sir James A. Grant, médecin, de la cité d'Ottawa, Ontario, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, C.M.G., L.L.D.,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

Sir James A. Grant, C.C.M.G., député du district électoral de la cité d'Ottawa ; Henry Stanislaus Harwood, écuyer, député du district électoral de Vaudreuil ; Joseph Martin, écuyer, député du district électoral de Winnipeg ; et Andrew Haslam, député du district électoral de Vancouver, ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill concernant la prestation des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue, ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, il a plu à son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du parlement, et que

pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Au nom de la Reine, je vous présente mes salutations, pour la première fois depuis que je suis revêtu des hautes fonctions qui m'ont été confiées par Sa Majesté ; et c'est avec les sentiments de la plus haute satisfaction, que je vous rencontre au moment où les travaux d'une nouvelle session du Parlement vous réunissent.

Ce sentiment de satisfaction a été rehaussé par les occasions que j'avais déjà eues de voir les principaux centres de l'activité et de l'entreprise du Canada et que j'ai revus dans ma position officielle ; je n'ai pas besoin de vous assurer que j'ai été profondément impressionné par la cordialité des réceptions qui m'ont été faites comme vice-roi et représentant de Sa Majesté : réceptions qui ont manifesté une fois de plus la loyauté, la cordialité et l'esprit public du peuple canadien.

L'an dernier mon prédécesseur vous a exprimé la satisfaction que lui causait l'augmentation du commerce et le progrès continu du Canada. Il m'est agréable de remarquer que l'espérance conçue alors que le volume du commerce durant l'année courante dépasserait celui de toutes les autres années antérieures, s'est réalisée pleinement et que le progrès du Canada continue avec toutes les apparences de stabilité et de permanence.

Il est permis de remarquer avec plaisir qu'une grande partie de cette augmentation est due à un commerce plus considérable avec la Grande-Bretagne.

Nous avons lieu de nous féliciter que le peuple n'ait pas eu à souffrir au même degré que les populations des autres pays durant plusieurs des mois passés, et que bien que la dépression commerciale qui régnait à l'étranger ait affecté à un certain point l'activité des affaires du Canada, nous n'avons pas eu cependant à déplorer de grands désastres financiers ni une misère générale.

Les revenus de l'année ont été suffisants pour faire face aux services auxquels vous aviez pourvu, et justifier les estimations sur lesquelles les crédits de l'année dernière ont été basés.

La conclusion pacifique donnée par la sentence arbitrale de la commission de Paris aux disputes qui ont duré si longtemps relativement aux pêcheries des phoques à fourrures dans l'océan Pacifique, et aux droits des sujets britanniques dans la mer de Behring, a fait disparaître la seule source de difficultés existantes entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis relativement au Canada. Il y a tout lieu de croire que le gouvernement de Sa Majesté obtiendra justice pour ses sujets qui ont été privés de leurs propriétés et de leur liberté sans juste cause pendant la durée de la dispute.

Il vous sera soumis de bonne heure une mesure à l'effet de reviser les droits de douane dans le but de faire face aux changements que le temps a apportés dans les affaires de toute espèce dans notre pays. Bien que mes ministres ne se proposent pas de changer les principes sur lesquels reposent les lois actuelles sur la matière, ils présenteront cependant à votre considération des amendements destinés à simplifier le fonctionnement du tarif et à diminuer autant que faire se pourra, sans nuire à ces principes et aux besoins du trésor, les impôts maintenant en vigueur.

Vous aurez aussi à étudier une mesure au sujet de la banqueroute et de la faillite laquelle, il est à espérer, sera plus en rapport que ce qui existe maintenant sur le sujet, avec les besoins du commerce qui augmentent et les relations de négoce plus considérables entre les différentes provinces du Canada.

Des mesures vous seront aussi soumises à l'effet de rendre plus efficaces les lignes de communication sur les océans Atlantique et Pacifique et aussi pour améliorer la loi relative aux terres du Canada et à la direction des affaires des Sauvages ; vous aurez aussi à étudier de plus un projet de loi concernant les compagnies à fonds social ; de plus un autre relativement aux pêcheries, et enfin quelques mesures moins importantes dont l'expérience a démontré la nécessité relativement à différentes matières placées sous votre contrôle.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes publics vous seront soumis prochainement et aussi les estimations de la dépense considérée comme nécessaire pour l'année prochaine.

*Honorables Messieurs du Sénat :**Messieurs de la Chambre des Communes :*

Bien qu'il soit à espérer que les mesures publiques qui vont requérir votre attention ne seront pas trop nombreuses, plusieurs d'entre elles seront d'un grand poids et d'une haute importance, et c'est mon espoir sincère et mon désir que le soin et le zèle que vous apporterez dans les délibérations de la session seront aidés par les abondantes bénédictions du Tout-Puissant.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement de la Puissance du Canada, soit pris en considération demain.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron ;

Résolu,—Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants :—1o. Privilèges et élections.—2o. Lois expirantes.—3o. Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.—4. Bills Privés.—5o. Ordres Permanents.—6o. Impressions.—7o. Comptes Publics.—8o. Banques et Commerce.—9o. Agriculture et Colonisation ;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron ;

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, le dit comité devant être composé de MM. Beausoleil, Béchard, Cameron, Charlton, Davin, Hazen, Innes, La Rivière, Lépine, Prior, Scriver, Somerville, Taylor, Weldon et White (Cardwell).

M. l'Orateur soumet à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du parlement sur l'état de la bibliothèque. (*Document de la Session No 17.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 16 mars 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Hazen,—la pétition de C. E. Baring, Young, et autres, de Londres, Angleterre.

Par M. Coatsworth,—la pétition de la compagnie du pont suspendu de Clifton ; la pétition de l'Union des relieurs n° 28, Toronto ; deux pétitions de l'Union des tailleurs de pierre de Toronto, et quatre pétitions de l'Union de Toronto, No 27, la Fraternité Unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique.

Par M. Henderson,—la pétition du conseil de comté du comté d'Halton, Ontario.
 Par M. Bergeron,—la pétition d'Olivier M. Auger, C.R., avocat, et autres, de la cité de Montréal, Québec.

Par M. Frémont,—cinq pétitions de l'Assemblée de Sillery, No 1007, Chevaliers du travail, Québec.

Par M. Prior,—cinq pétitions de l'Association des Ouvriers tailleurs de pierre, de l'Amérique du Nord, Branche Victoria, Colombie-Britannique.

Par M. Bowman,—la pétition de la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie.

Par M. Ross (Lisgar),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie-d'Hudson.

Par M. Metcalfe,—cinq pétitions de l'Union typographique Limestone, No 204, de Kingston, Ontario.

Par M. McGregor,—la pétition du conseil municipal du township de Sandwich-Ouest, comté d'Essex ; la pétition du conseil municipal de la cité de Windsor, d'Ontario.

Par M. Paterson (Brant),—cinq pétitions de l'Union des mouleurs en fer, de Brantford, Ontario.

Par M. Martin,—la pétition de W. A. Doyle et autres, de la municipalité de Miniota, Manitoba.

Par Sir John Carling,—la pétition de W. H. Ferguson et autres, épiciers ; la pétition de A. Sharpe et autres, marchands de nouveautés ; la pétition de E. Jarman et autres, bouchers, de la cité de London, Ontario.

Sir James Grant propose, secondé par M. Lachapelle,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la session, savoir :—

A Son Excellence le Très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, Comte d'Aberdeen ; Vicomte Formantine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse ; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni ; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur général du Canada et Vice-Amiral d'icelui, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblés en parlement, remercions humblement Votre Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la session.

Nous recevons avec reconnaissance les salutations que nous fait Votre Excellence au nom de la Reine, en nous rencontrant pour la première fois depuis qu'Elle est revêtu des hautes fonctions qui lui ont été confiées par Sa Majesté ; et nous sommes heureux de la satisfaction qu'Elle exprime à cette occasion, au moment où les travaux d'une nouvelle session du parlement nous réunissent.

Nous sommes heureux de voir que ce sentiment de satisfaction a été rehaussé par les occasions qu'a déjà eues Votre Excellence de voir les principaux centres de l'activité et de l'entreprise du Canada, et qu'Elle a revus dans sa position officielle et de recevoir l'assurance qu'Elle a été profondément impressionnée par la cordialité des réceptions qui lui ont été faites comme vice-roi et représentant de Sa Majesté ; et qu'Elle a reconnu dans ces réceptions une nouvelle manifestation de la loyauté, de la cordialité et de l'esprit public du peuple canadien.

Le prédécesseur de Votre Excellence nous a exprimée l'an dernier, la satisfaction que lui causaient l'augmentation du commerce et le progrès continu du Canada. Il nous est agréable de remarquer que l'espérance conçue alors, que le volume du commerce durant l'année courante dépasserait celui de toutes les autres années antérieures, s'est réalisée pleinement et que le progrès du Canada continue avec toutes les apparences de stabilité et de permanence.

Nous recevons avec satisfaction l'opinion exprimée par Votre Excellence qu'une grande partie de cette augmentation est due à un commerce plus considérable avec la Grande-Bretagne.

Nous reconnaissons volontiers avec Votre Excellence que nous avons lieu de nous féliciter que le peuple n'ait pas eu à souffrir au même degré que les populations des autres pays durant plusieurs mois passés, et que bien que la dépression commerciale qui régnait à l'étranger ait affecté à un certain point l'activité des affaires du Canada nous n'avons pas eu à déplorer de grands désastres financiers ni une misère générale.

Nous sommes bien aises de savoir que les revenus de l'année ont été suffisants pour faire face aux services auxquels nous avions pourvu et justifier les estimations sur lesquelles les crédits de l'année dernière ont été basés.

Nous nous réjouissons de la conclusion pacifique donnée par la sentence arbitrale de la commission de Paris aux disputes qui ont duré si longtemps relativement aux pêcheries des phoques à fourrures dans l'océan Pacifique, et aux droits des sujets britanniques dans la mer de Behring, solution qui a fait disparaître la seule source de difficultés existantes entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis relativement au Canada. Nous sommes aussi heureux d'être informés qu'il y a tout lieu de croire que le gouvernement de Sa Majesté obtiendra justice pour ses sujets qui ont été privés de leurs propriétés et de leur liberté sans juste cause pendant la durée de la dispute.

Nous remercions Votre Excellence de nous dire qu'il nous sera soumis de bonne heure une mesure à l'effet de reviser les droits de douane dans le but de faire face aux changements que le temps a apportés dans les affaires de toute espèce dans notre pays, et que bien que les ministres de Votre Excellence ne se proposent pas de changer les principes sur lesquels reposent les lois actuelles sur la matière, ils présenteront cependant à notre considération des amendements destinés à simplifier le fonctionnement du tarif et à diminuer autant que faire se pourra, sans nuire à ces principes et aux besoins du trésor, les impôts maintenant en vigueur.

Nous remercions encore Votre Excellence de nous avoir informés que nous aurons aussi à étudier une mesure au sujet de la banqueroute et de la faillite, qui sera plus en rapport que ce qui existe maintenant sur le sujet, avec les besoins du commerce qui augmente et les relations de négoce plus considérables entre les différentes provinces du Canada.

Votre Excellence nous ayant prévenus qu'il nous sera soumis des mesures pour rendre plus efficaces les lignes de communication sur les océans Atlantique et Pacifique, et pour améliorer la loi relative aux terres du Canada et à la direction des affaires des Sauvages; aussi, un projet de loi concernant les compagnies à fonds social, un autre relativement aux pêcheries, et enfin quelques mesures moins importantes dont l'expérience a démontré la nécessité relativement à différentes matières placées sous notre contrôle, nous pouvons respectueusement assurer Votre Excellence que toutes ces mesures recevront notre plus sérieuse attention.

Nous devons remercier Votre Excellence de nous apprendre que les comptes publics nous seront soumis prochainement, ainsi que les estimations de la dépense considérée comme nécessaire pour l'année prochaine.

Nous partageons respectueusement l'avis de Votre Excellence que, parmi les mesures publiques qui vont requérir notre attention, plusieurs seront d'un grand poids et d'une haute importance, et nous partageons l'espoir et le désir de Votre Excellence que le soin et le zèle que nous apporterons dans les délibérations de la session seront aidés par les abondantes bénédictions du Tout-Puissant.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Macdonald (Huron), secondé par M. Perry,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 19 mars 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Gibson,—cinq pétitions de l'Union des briquetiers et maçons, No 4, et cinq pétitions de l'Union des Charpentiers, No 38, de Sainte-Catherine.

Par Sir James Grant,—la pétition de l'honorable Francis Clemow et autres de la cité d'Ottawa ; la pétition de la Compagnie de gaz d'Ottawa ; la pétition de la Compagnie électrique et de force motrice des Chaudières, (à responsabilité limitée) ; la pétition d'Albert Hudson et autres, d'Ottawa et autres lieux ; la pétition de la municipalité de la ville d'Edmonton, district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest, et cinq pétitions de l'Assemblée Chaudière, No 2966, Ottawa, Ontario.

Par M. Sriver,—la pétition de l'Union Chrétienne de tempérance des femmes du Canada.

Par M. Innes,—la pétition du synode de Toronto et Kingston, de l'Eglise presbytérienne au Canada, et quatre pétitions de l'Union des mouleurs en fer, No 212, de Guelph, Ontario.

Par M. Denison,—la pétition de l'Union des relieurs, No 28 ; deux pétitions de l'Association des garçons de table, de Toronto ; quatre pétitions du Conseil des métiers et du travail, de Toronto, et quatre pétitions de l'Union de Toronto, No 3, Fraternité des peintres et décorateurs d'Amérique.

Par M. Coatsworth,—trois pétitions du Conseil fédéral de construction des bâtiments de Toronto, et quatre pétitions de l'Assemblée Locale de Toronto, No 30, Union Internationale des tapissiers.

Par M. Moncrieff,—la pétition de la Compagnie de prêt et de débentures d'Ontario.

Par M. McKay,—trois pétition de l'Union des cigariers, No 55, Hamilton, Ontario.

Par M. McGregor,—la pétition du Conseil municipal de Sandwich-Est, comté d'Essex, Ontario.

Par M. Lowell,—la pétition du Conseil municipal du comté de Welland, et la pétition du conseil de corporation du comté de Welland, Ontario.

Par M. Hazen,—deux pétitions de l'Union des ouvriers de bord de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Par M. Carpenter,—la pétition du Conseil du conseil de comté du comté de Wentworth, Ontario.

Par M. Cochrane,—la pétition du conseil de comté des Comtés Unis de Northumberland et de Durham, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De C. E. Baring, Young et autres, de Londres, Angleterre, demandant une charte sous le nom de " Compagnie du chemin de fer d'Elgin à Havelock."

De la Compagnie du pont suspendu de Clifton, demandant un acte l'autorisant à émettre des obligations hypothécaires pour faire face à certaines dépenses et améliorations projetées au sujet du dit pont, et autorisant la construction d'un autre pont sur la rivière Niagara, et pour d'autres fins.

Du conseil de comté du comté d'Halton, Ontario, demandant qu'il soit apporté des modifications aux chartes des différents chemins de fer et à toutes celles demandées pour des chemins de fer dans Ontario, exigeant que les voyageurs de première classe soient transportés au prix de deux centins par mille, et les voyageurs de seconde classe à un centin et quart par mille sur les dits chemins de fer.

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie, demandant qu'il soit passé un acte lui conférant de nouveaux pouvoirs, afin de lui permettre d'étendre ses opérations dans des Etats ou pays en dehors du Canada.

D'Olivier M. Auger, C.R., et autres, de la cité de Montréal, demandant que le chemin de la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Ile de Montréal (constituée en vertu d'un acte de la province de Québec) soit déclaré être d'utilité générale au Canada, et que sa charte provinciale soit ratifiée et ses pouvoirs étendus.

De la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie-d'Hudson, demandant un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour l'achèvement de la ligne-mère de son chemin de fer, et de changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer Grand Occidental de Winnipeg."

Du conseil municipal du township de Sandwich-Ouest, comté d'Essex, Ontario, demandant que les lois de pêche, le système de permis et les restrictions actuellement en vigueur soient abolis, afin d'encourager l'industrie de la pêche et mettre les pêcheurs canadiens sur un pied d'égalité avec leurs concurrents américains.

Du conseil municipal de la cité de Windsor, Ontario, demandant que les lois et règlements de pêche soient amendés de manière à faire disparaître le système de permis et les restrictions actuellement en vigueur, afin de permettre aux pêcheurs d'Ontario de lutter à conditions égales avec ceux des Etats du Michigan, de l'Ohio et du Wisconsin, situés sur les bords des lacs internationaux et les rivières voisines.

De W. A. Doyle et autres, de la municipalité de Miniota, Manitoba, demandant que l'on donne de plus amples facilités de chemins de fer à ce district, et exposant que la continuation du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest serait un moyen de fournir ces facilités.

De W. H. Ferguson et autres, épiciers; de A. Sharp et autres, marchands de nouveautés; et de A. Jarman et autres, bouchers, de la cité de London, Ontario, demandant qu'il soit passé un acte en vertu duquel les deniers qui se trouvent entre les mains du gouvernement, et qui sont payables à ses employés, puissent être saisis comme le sont les salaires ou deniers des employés en général.

De l'Association des ouvriers tailleurs de pierre de l'Amérique du Nord, branche Victoria, Colombie-Britannique; de l'Assemblée Sillery, No 1007, Chevaliers du travail, Québec; de l'Union des mouleurs en fer, de Brantford; et de l'Union typographique Limestone, No 204, de Kingston, d'Ontario, demandant que les questions du maintien de l'état colonial, de la fédération impériale, de l'indépendance du Canada, et de l'union politique avec les Etats-Unis, soient soumises au vote populaire.

De l'Union de Toronto, No 27, la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique; de l'Association des ouvriers tailleurs de pierre de l'Amérique du Nord, branche Victoria, Colombie-Britannique; de l'Assemblée Sillery, No 1007, Chevaliers du travail, Québec; de l'Union des mouleurs en fer, de Brantford; et de l'Union typographique Limestone, No 204, de Kingston, d'Ontario, demandant que les lois des chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif transport pour les voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

De l'Union de Toronto, No 27, la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique; de l'Association des ouvriers tailleurs de pierre de l'Amérique du Nord, branche Victoria, Colombie-Britannique; de l'Assemblée Sillery, No 1007, Chevaliers du travail, Québec; de l'Union des mouleurs en fer, de Brantford, et de l'Union typographique Limestone, No 204, de Kingston, d'Ontario, demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union de Toronto, No 27, la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique; de l'Association des ouvriers tailleurs de pierre de l'Amérique du Nord, branche Victoria, Colombie-Britannique; de l'Assemblée Sillery, No 1007, Chevaliers du travail, Québec; de l'Union des tailleurs de pierre de Toronto; de l'Union des mouleurs en fer, de Brantford; et de l'Union typographique Limestone, No 204, de Kingston, d'Ontario, demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de "Jour du travail."

De l'Union de Toronto, No 27, la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique ; de l'Association des ouvriers tailleurs de pierre, de l'Amérique du Nord, branche Victoria, Colombie-Britannique ; de l'Assemblée Sillery, No 1007, Chevaliers du travail, Québec ; de l'Union des mouleurs en fer, de Brantford ; de l'Union typographique Limestone, No 204, de Kingston ; et de l'Union des relieurs, No 28, de Toronto, d'Ontario, demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des bureaux de poste sans avis préalable.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Foster,

Ordonné, que les avis de motions soient renvoyés jusqu'après la prise en considération de l'ordre du jour pour la reprise des débats ajournés sur une motion proposant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Foster,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera mercredi prochain, le 21 courant, elle restera ajournée jusqu'à mardi, le 27 courant, à trois heures p.m.

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé Dimanche.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et le remplacer par d'autres dispositions.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Coatsworth ait la permission de présenter un bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux, et de modifier le Code criminel, 1892.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte des Territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Weldon ait la permission de présenter un bill à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Martin ait la permission de présenter un bill à l'effet d'établir le vote au scrutin secret dans les Territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée vendredi dernier : " Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouver-

neur général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé au commencement de la présente session du parlement du Canada, savoir:—

A Son Excellence le Très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formantine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada assemblées en parlement, remercions humblement Votre Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la session.

Nous recevons avec reconnaissance les salutations que nous fait Votre Excellence au nom de la Reine, en nous rencontrant pour la première fois depuis qu'Elle est revêtu des hautes fonctions qui lui ont été confiées par Sa Majesté; et nous sommes heureux de la satisfaction qu'Elle exprime à cette occasion, au moment où les travaux d'une nouvelle session du parlement nous réunissent.

Nous sommes heureux de voir que ce sentiment de satisfaction a été rehaussé par les occasions qu'a déjà eues Votre Excellence de voir les principaux centres de l'activité et de l'entreprise du Canada, et qu'Elle a revus dans sa position officielle et de recevoir l'assurance qu'Elle a été profondément impressionnée par la cordialité des réceptions qui lui ont été faites comme vice-roi et représentant de Sa Majesté et qu'Elle a reconnu dans ces réceptions une nouvelle manifestation de la loyauté, de la cordialité et de l'esprit public du peuple canadien.

Le prédécesseur de Votre Excellence nous a exprimé, l'an dernier, la satisfaction que lui causait l'augmentation du commerce et le progrès continu du Canada. Il nous est agréable de remarquer que l'espérance conçue alors que le volume du commerce durant l'année courante dépasserait celui de toutes les autres années antérieures, s'est réalisée pleinement et que le progrès du Canada continue avec toutes les apparences de stabilité et de permanence.

Nous recevons avec satisfaction l'opinion exprimée par Votre Excellence qu'une grande partie de cette augmentation est due à un commerce plus considérable avec la Grande-Bretagne.

Nous reconnaissons volontiers avec Votre Excellence que nous avons lieu de nous féliciter que le peuple n'ait pas eu à souffrir au même degré que les populations des autres pays durant plusieurs des mois passés, et que bien que la dépression commerciale qui régnait à l'étranger ait affecté à un certain point l'activité des affaires du Canada, nous n'avons pas eu à déplorer de grands désastres financiers ni une misère générale.

Nous sommes bien aises de savoir que les revenus de l'année ont été suffisants pour faire face aux services auxquels nous avions pourvu, et justifier les estimations sur lesquelles les crédits de l'année dernière ont été basés.

Nous nous réjouissons de la conclusion pacifique donnée par la sentence arbitrale de la commission de Paris aux disputes qui ont duré si longtemps relativement aux pêcheries des phoques dans l'Océan Pacifique, et aux droits des sujets britanniques dans la mer de Behring, solution qui a fait disparaître la seule source de difficultés existantes entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis relativement au Canada. Nous sommes aussi heureux d'être informés qu'il y a tout lieu de croire que le gouvernement de Sa Majesté obtiendra justice pour ses sujets qui ont été privés de leurs propriétés et de leur liberté sans juste cause pendant la durée de la dispute.

Nous remercions Votre Excellence de nous dire qu'il nous sera soumis de bonne heure une mesure à l'effet de reviser les droits de douane dans le but de faire face aux changements que le temps a apportés dans les affaires de toute espèce dans notre pays, et que bien que les ministres de Votre Excellence ne se proposent pas de changer les principes sur lesquels reposent les lois actuelles sur la matière, ils présenteront cependant à notre considération des amendements destinés à simplifier le

fonctionnement du tarif et à diminuer autant que faire se pourra, sans nuire à ces principes et aux besoins du trésor, les impôts maintenant en vigueur.

Nous remercions encore Votre Excellence de nous avoir informés que nous aurons à étudier une mesure au sujet de la banqueroute et de la faillite plus en rapport que ce qui existe maintenant sur le sujet, avec les besoins du commerce qui augmente et les relations de négoce plus considérables entre les différentes provinces du Canada.

Votre Excellence nous ayant prévenus qu'il nous sera soumis des mesures pour rendre plus efficaces les lignes de communications sur les océans Atlantique et Pacifique, et pour améliorer la loi relative aux terres du Canada et à la direction des affaires des Sauvages; aussi, un projet de loi concernant les compagnies à fonds social, un autre relativement aux pêcheries, et enfin quelques mesures moins importantes dont l'expérience a démontré la nécessité relativement à différentes matières placées sous notre contrôle, nous pouvons respectueusement assurer Votre Excellence que toutes ces mesures recevront notre plus sérieuse attention.

Nous devons remercier Votre Excellence de nous apprendre que les comptes publics nous seront soumis prochainement, ainsi que les estimations de la dépense considérée comme nécessaire pour l'année prochaine.

Nous partageons respectueusement l'avis de Votre Excellence que, parmi les mesures publiques qui vont requérir notre attention, plusieurs seront d'un grand poids et d'une haute importance, et nous partageons l'espoir et le désir de Votre Excellence que le soin et le zèle que nous apporterons dans les délibérations de la session, seront aidés par les abondantes bénédictions du Tout-Puissant.

Et la question étant posée de nouveau,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur la dite motion, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Costigan,

Résolu, que mercredi prochain, cette Chambre se formera en comité pour considérer les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Costigan,

Résolu, que mercredi prochain, cette Chambre se formera en comité pour considérer les Voies et Moyens à prendre pour prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Costigan,

Résolu, qu'un comité spécial de sept membres soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible la liste des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre, jeudi dernier, le 15 courant, le dit comité devant se composer de Sir John Thompson, Sir Adolphe P. Caron, Sir Richard J. Cartwright et MM. Costigan, Haggart, Laurier et Mills (Bothwell).

Alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 20 mars 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Coatsworth,—quatre pétitions de l'Union typographique, No 91, Toronto, Ontario.

Par M. White (Cardwell),—la pétition de la Compagnie de téléphone Bell du Canada.

Par M. Wilson,—la pétition de Francis Van de Bogart et autres.

Par M. Campbell,—six pétitions de l'Union des ouvriers tailleurs, No 82, de Chatham, Ontario.

Par M. Fraser,—la pétition de Joshua Nicholas Filman, cultivateur du township de Flamboro-Est, dans le comté de Wentworth, dans la province d'Ontario.

Par M. Sproule,—la pétition de James St. George Dillon, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, dans la province de Québec, marchand, et la pétition de la Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs à responsabilité limitée.

Par M. Laurier,—cinq pétitions de l'Assemblée Papineau, No 73, Chevaliers du travail, Québec.

Par M. Boston,—la pétition du conseil de comté de Middlesex, Ontario.

Par M. Devlin,—cinq pétitions de l'Assemblée Hull, No 3724, Québec.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—le rapport du commissaire de la police fédérale pour l'année 1893, en conformité de l'article 5, chapitre 184 des Statuts révisés du Canada. (*Document de la Session No 22.*)

Aussi,—par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1893. (*Document de la Session No 18.*)

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un Ordre de la Chambre, en date du 15 mars 1893, pour la production d'un état donnant le nombre d'employés renvoyés du service du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard depuis le 1er mars 1892, le nom de chacun, la date et les motifs de chaque destitution ; aussi, les noms des employés, s'il en est, qui ont été réinstallés. (*Document de la Session No 23.*)

Aussi,—la réponse à un Ordre de la Chambre, en date du 20 mars 1893, pour la production de copie de tous documents, réclamations, requêtes, correspondance, rapports du surintendant du canal de Chambly, rapports d'experts et autres, plans, conventions, propositions et décisions du gouvernement concernant la réclamation de Joseph Lacouture, de la paroisse de Saint-Luc, pour dommages causés à sa propriété par les eaux du canal Chambly. (*Document de la Session No 24.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre,—Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de la retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, etc., durant l'année expirée le 31 décembre 1893. (*Document de la Session No 25.*)

Aussi,—Etat des dépenses imprévues, depuis le 1er juillet jusqu'à date. (*Document de la Session No 26.*)

Aussi,—par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, les comptes publics du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1893. (*Document de la Session No 2.*)

Aussi,—Rapport de l'Auditeur général sur les comptes de crédits, pour l'exercice expiré le 30 juin 1893. (*Document de la Session No 1.*)

Aussi,—Relevé des mandats émis par le Gouverneur général depuis la dernière session du parlement, à compte des exercices de 1892-93 et 1893-94, conformément à l'Acte du revenu consolidé et de l'audition, article 32, alinéa b. (*Document de la Session No 27.*)

Aussi,—Documents et correspondance relatifs au paiement fait à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique sur le montant déduit de la subvention accordée en l'année 1893. (*Document de la Session No 28.*)

Et aussi,—Etat préliminaire des opérations des compagnies d'assurance canadiennes sur la vie durant l'année expirée le 31 décembre 1893; et sommaire des affaires des compagnies d'assurance canadiennes sur la vie d'après le système de cotisation pour 1893. (*Document de la Session No 4a.*)

M. Wood (Brockville), dépose devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'intérieur du Canada pendant l'exercice expiré le 30 juin 1893. Partie I, Accise, etc. (*Document de la Session No 7.*)

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit:—

ABERDEEN.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes une minute du Conseil approuvée nommant l'honorable George Eulas Foster, ministre des Finances, l'honorable Sir Charles Hibbert Tupper, ministre de la Marine et des Pêcheries, l'honorable John Graham Haggart, ministre des Chemins de fer et Canaux et l'honorable Joseph Aldric Ouimet, ministre des Travaux Publics, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chap. 13 des Statuts révisés du Canada, intitulé: "Acte concernant la Chambre des Communes."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 19 mars 1894.

Sur motion de M. Davies, secondé par Sir Richard J. Cartwright,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—Copie des documents et de la correspondance se rattachant aux accusations portées contre M. le juge Palmer, ou à sa résignation et à l'acceptation de cette résignation.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence datée de ce jour, pour copie des documents et de la correspondance se rattachant aux accusations portées contre M. le juge Palmer, ou à sa résignation et à l'acceptation de cette résignation. (*Document de la Session No 29.*)

Ordonné, que M. Mulock ait la permission de présenter un bill concernant le tarif de fret transatlantique sur le bétail.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau les Actes concernant les droits de douane.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McCarthy ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre; et la question étant posée :— que le bill soit maintenant lu la première fois, la Chambre se divise; elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

ABERDEEN.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1895, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 19 mars 1894. (*Document de la Session No 2a.*)

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir John Thompson,

Ordonné, que les dits message et budget soient renvoyés au comité des Subsidés.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département des Affaires des Sauvages pour l'année expirée le 31 décembre 1893. (*Document de la Session No 14.*)

Et aussi,—Rapport sommaire de la Commission géologique pour l'année 1893. (*Document de la Session No 13a.*)

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Charlton,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant le tarif, soit général soit spécial, imposé par le chemin de fer Intercolonial sur le fret d'entier parcours, de Lévis à Halifax, avec la date de la mise en force de tel tarif, et dans les cas où des changements ont été faits à ce tarif, la nature du changement.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Charlton,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes pétitions ou communications adressées au gouvernement ou à aucun de ses membres, ou à Son Excellence, demandant d'intervenir au sujet de la sentence prononcée par Son Honneur le juge Rose contre MM. McGreevy et Connolly; copie de toutes

réponses faites à ces pétitions ou communications, et de toute correspondance entre aucun membre du gouvernement ou aucune autre personne relativement à la commutation de la dite sentence; copie de tous rapports médicaux concernant les dits McGreevy ou Connolly pendant qu'ils purgeaient leur sentence, de tous rapports ou recommandations à ce sujet adressés à aucun membre du gouvernement ou à Son Excellence, et de toutes réponses qui y ont été faites; aussi, copie de tous ordres du conseil se rapportant en quelque manière à la commutation de la dite sentence.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Edgar, secondé par M. Mills (Bothwell),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance et autres papiers qui n'ont pas encore été produits, concernant la question des droits d'auteurs.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Mulock propose, secondé par M. Charlton,—que le fil d'engergement soit placé sur la liste des articles admis en franchise.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Daly,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Mulock,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant, pour chaque année depuis le 5 mai 1887, les dates auxquelles les comptes publics, les comptes de crédits et les tableaux du commerce et de la navigation du Canada, de chaque année financière précédente, ont été publiés et prêts à être distribués; et quand les dits comptes et tableaux ont été adressés aux sénateurs et aux membres de la Chambre des Communes du Canada dans chacune des années susdites.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Davies,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations du 1er juillet 1893 au 1er mars 1894, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays; et des états comparatifs du 1er juillet 1892 au 1er mars 1893.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre,—Rapport des demandes d'enregistrement faites en vertu des dispositions du chapitre 131, Statuts révisés du Canada, "Acte concernant les unions ouvrières." (*Document de la Session No 30.*)

Aussi,—Liste des fonctionnaires publics auxquels il a été délivré des commissions en vertu du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada durant l'année 1893. (*Document de la Session No 31.*)

Aussi,—Liste du service civil du Canada, 1893. (*Document de la Session No 16a.*)

Et aussi,—Ordonnance établissant certaines règles au sujet des matières y mentionnées, dans la cour d'Echiquier du Canada. (*Document de la Session No 32.*)

M. Costigan met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1893. (*Document de la Session No 16.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 21 mars 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Montague,—la pétition d'Alexandre Nelson et autres, de Toronto, et autres personnes d'autres lieux, et la pétition de la municipalité de la ville de Niagara-Falls, d'Ontario.

Par M. Coatsworth,—quatre pétitions de l'Association internationale des machinistes de Toronto, Ontario.

Par M. Tyrwhitt,—la pétition du conseil de comté de Simcoe, Ontario.

Par M. White (Shelburne),—la pétition de la Compagnie de chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée).

Par M. Ryckman,—deux pétitions de l'Union typographique d'Hamilton.

Par M. McInerney,—la pétition de Louis G. de Bertram, président et autres, directeurs de la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard.

Par M. Hughes,—la pétition du conseil municipal du comté de Victoria, Ontario.

Par M. Robillard,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa; la pétition de la Compagnie de chemin de fer de la cité d'Ottawa, et la pétition de la Compagnie de chemin de fer électrique d'Ottawa (à responsabilité limitée), et la pétition de la Compagnie de chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa, et de la Compagnie de chemin de fer électrique d'Ottawa (à responsabilité limitée), et de la corporation de la cité d'Ottawa.

Par M. Baker,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest.

Par M. Lépine,—cinq pétitions de l'Assemblée Ville-Marie, No 3484, Chevaliers du travail; cinq pétitions de l'Union typographique Jacques-Cartier, No 145; cinq pétitions de l'Assemblée Mont-Royal, No 5204, Chevaliers du travail; cinq pétitions de l'Assemblée Grande Hermine, No 7906, Chevaliers du travail, et cinq pétitions de l'Assemblée coopérative, No 6023, Chevaliers du travail, de Montréal.

Par M. Curran,—cinq pétitions de l'Assemblée locale, No 7628, Chevaliers du travail, Montréal, Québec.

Par M. Campbell,—la pétition du conseil municipal des townships de Romney et Tilbury-Est, dans le comté de Kent, et de Mersea, Tilbury-Ouest et Nord, comté d'Essex; la pétition du conseil municipal du comté de Kent, et la pétition du conseil de comté du comté de Kent, d'Ontario.

Par M. Denison,—cinq pétitions de l'Union des pressiers Webb, No 1, Toronto, Ontario.

Par M. Laurier,—cinq pétitions de l'Union de secours et de protection des cordonniers machinistes de Québec.

Par M. Reid,—la pétition du conseil de comté des comtés unis de Leeds et Grenville, et la pétition du conseil de la corporation des comtés unis de Leeds et Grenville, d'Ontario.

Par M. Davis,—la pétition de la Compagnie d'irrigation de Calgary; la pétition de Victor Joseph Beaupré et autres, de Gleichen, et la pétition de l'honorable James A. Lougheed, C.R., et autres, de Calgary, du district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Lowell,—la pétition du conseil de comté du comté de Welland, Ontario.

Par M. McGregor,—deux pétitions du conseil de comté du comté d'Essex, Ontario.

Par M. Cockburn,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Erié et Huron; deux pétitions de l'Association des garçons de table; quatre pétitions de l'Union locale, No 19, des vernisseurs et polisseurs; quatre pétitions de l'Association des plombiers, gaziers et ajusteurs de tuyaux à vapeur, et quatre pétitions de l'Union des ouvriers tailleurs, No 132, de Toronto, Ontario.

Par M. McKay,—deux pétitions de l'Union typographique, No 129, Hamilton, Ontario.

Par M. Masson,—la pétition de Joseph Powell et autres, et la pétition du conseil de comté du comté de Grey, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'honorable Francis Clemow et autres, de la cité d'Ottawa, Ontario, demandant l'adoption d'un acte leur conférant le pouvoir de fabriquer, produire fournir et disposer de l'électricité pour éclairage, chauffage, force motrice et pour autres fins.

De la Compagnie de gaz d'Ottawa, demandant que son acte de constitution soit modifié de manière à lui conférer le pouvoir d'emprunter jusqu'à la concurrence de cinquante pour cent de son capital versé, en émettant des débetures garanties par hypothèque sur sa propriété, et de modifier autrement sa charte.

De la Compagnie de lumière électrique et de force motrice des Chaudières (à responsabilité limitée), demandant l'adoption d'un acte qui confirme sa charte, change son nom et accorde de nouveaux pouvoirs constitutifs, et pour autres fins.

De Albert Hudson et autres, d'Ottawa et autres lieux, demandant une charte dans le but de faire des affaires générales d'assurance contre l'incendie et les accidents, avec bureau principal en la cité d'Ottawa.

De la municipalité de la ville d'Edmonton, district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest, demandant l'adoption d'un acte qui confirme l'ordonnance numéro (32) de 1893, des Territoires du Nord-Ouest, et autorise une compagnie à posséder, construire et exploiter un tramway.

De l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada, demandant un acte de constitution.

Du conseil municipal du township de Sandwich-Est, comté d'Essex, Ontario, demandant que les lois et règlements de pêche soient modifiés de façon à en finir avec le mode de permis et les restrictions qui existent actuellement, afin de permettre aux pêcheurs d'Ontario de rivaliser dans des conditions égales avec ceux des Etats du Michigan, de l'Ohio et du Wisconsin qui touchent aux lacs internationaux et aux rivières voisines.

De la Compagnie de prêt et de débetures d'Ontario, demandant l'autorisation de faire des opérations dans toutes les provinces et territoires du Canada, et pour autres fins.

Du conseil municipal du comté de Welland, Ontario, demandant une loi qui défende de faire décharger des matières de dragage et autres rebuts du port de Buffalo dans la rivière Niagara.

Du conseil municipal du comté de Welland, Ontario, demandant l'adoption d'un acte qui oblige les compagnies de chemins de fer croisant des voies publiques à les laisser en aussi bon état qu'elles étaient auparavant, et à protéger ces croisements.

Du conseil de comté du comté de Wentworth, et du conseil de comté des comtés unis de Northumberland et de Durham, Ontario, demandant séparément que les chartes des différents chemins de fer et des compagnies de chemins désirant obtenir des chartes dans Ontario soient modifiées de façon à exiger que les voyageurs de premières soient transportés à raison de deux centins et les voyageurs en seconde à raison de un centin et un quart par mille sur les dits chemins de fer.

Du synode de Toronto et Kingston, de l'Eglise presbytérienne au Canada, demandant l'adoption d'une loi prohibitive des boissons enivrantes.

De William C. Baxter et autres, demandant une charte pour la construction d'un canal à navires entre le lac Saint-Clair, dans le township de Tilbury-Ouest, comté d'Essex, et le lac Erié, entre la Pointe Pelée et le havre de Rondeau, et pour d'autres fins.

De l'Assemblée Chaudière No 2966, Ottawa, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de grouper les collèges électoraux et de donner droit de vote plural aux électeurs de ces collèges.

De l'Union des charpentiers, No 38, et de l'Union des briqueteurs et maçons No 4, de Sainte-Catherine, Ontario, demandant que les questions du maintien de l'état colonial, de la fédération impériale, de l'indépendance du Canada, et de l'union politique avec les Etats-Unis soient soumises au vote populaire.

De l'Union de Toronto, No 3, Fraternité des peintres et décorateurs d'Amérique; de l'Union des charpentiers, No 38; et de l'Union des briqueteurs et maçons, No 4, de Sainte-Catherine; de l'Assemblée Chaudière, No 2966, d'Ottawa; de l'Union des mouleurs en fer, No 212, de Guelph; de l'Association des garçons de table, de Toronto; du Conseil des métiers et du travail, de Toronto; de l'Union des cigariers, No 55, d'Hamilton; de l'Assemblée locale, de Toronto, No 30; de l'Union internationale des tapissiers; du Conseil fédéral de construction des bâtiments, de Toronto, d'Ontario; et de l'Union des ouvriers de bord, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, demandant que les lois de chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport des voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

De l'Union de Toronto, No 3, Fraternité des peintres et décorateurs d'Amérique; de l'Assemblée locale de Toronto, No 30; de l'Union internationale des tapissiers; de l'Union des charpentiers, No 38, de Sainte-Catherine; du Conseil des métiers et du travail, de Toronto; de l'Union des mouleurs en fer, No 212, de Guelph; de l'Assemblée Chaudière, No 2966, d'Ottawa; et de l'Union des briqueteurs et maçons, No 4, de Sainte-Catherine, d'Ontario, demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union des cigariers, No 55, d'Hamilton; de l'Union des charpentiers, No 38; et de l'Union des briqueteurs et maçons, No 4, de Sainte-Catherine; du Conseil fédéral de l'industrie des bâtiments; de l'Union de Toronto, No 3, Fraternité des peintres et décorateurs d'Amérique; du Conseil des métiers et du travail, de Toronto; de l'Association des garçons de table; de l'Union des relieurs, No 28; de l'Assemblée locale, No 30, de Toronto; de l'Union internationale des tapissiers, de Toronto; de l'Union des mouleurs en fer, No 212, de Guelph; de l'Assemblée Chaudière, No 2966, d'Ottawa, d'Ontario; et de l'Union des ouvriers de bord, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de " Jour du travail."

De l'Union de Toronto, No 3, Fraternité des peintres et décorateurs d'Amérique; de l'Union des charpentiers, No 38; et de l'Union des briqueteurs et maçons, No 4, de Sainte-Catherine; du Conseil fédéral de construction des bâtiments, de Toronto; de l'Union des cigariers, No 55, d'Hamilton; du Conseil des métiers et du travail, de Toronto; de l'Union des mouleurs en fer, No 212, de Guelph; de l'Assemblée Chaudière, No 2966, d'Ottawa; de l'Assemblée locale, No 30, de Toronto; de l'Union internationale des tapissiers, d'Ontario, demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargnes des postes sans avis préalable.

M. LaRivière, du comité spécial nommé pour surveiller et contrôler le rapport officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, présente le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:—

Le comité recommande:—

1. Que M. Alexander Colin Campbell soit nommé pour remplir la vacance dans le personnel des sténographes officiels causée par la mort de M. Thomas J. Richardson.

2. Qu'une gratuité de \$1,000 soit accordée à la veuve de feu Thomas J. Richardson, l'un des sténographes officiels de la Chambre des Communes.

3. Qu'en vue du fait qu'une allocation supplémentaire de quinze jours de salaire ayant été accordée, à la session dernière, à chacun des employés sessionnels, messagers et pages de la Chambre, à la même faveur soit accordée aux copistes des sténographes officiels employés durant la dite session.

4. Que le quorum du comité soit réduit de huit à cinq membres.

Sir Charles Hibbert Tupper, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose devant la Chambre,—Copie d'un arrêté du conseil du 17 janvier 1894, à l'effet de continuer pendant l'année courante la délivrance aux navires de pêche des États-Unis de permis pour entrer dans tous les ports de la côte de l'Atlantique pour y acheter de l'appât, etc. (*Document de la Session No 33.*)

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1893. (*Document de la Session No 15.*)

Et aussi,—Une liste de tous les terrains vendus par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique depuis le 1er octobre 1892 jusqu'au 1er octobre dernier. (*Document de la Session No 34.*)

Sir Richard J. Cartwright propose, secondé par M. Davies,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuit ;

La dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Ordonné, que M. Davies ait la permission de présenter un bill pour amender "l'Acte de tempérance du Canada."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Dupont,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes pétitions, mémoires et correspondance concernant l'appel institué au nom de la minorité catholique romaine de la province de Manitoba au sujet des lois scolaires de cette province; aussi, copie des rapports au conseil et des ordres du conseil à ce sujet; aussi, copie de la cause soumise à la cour Suprême du Canada concernant le dit appel, y compris les factums et autres pièces s'y rapportant, et copie de tous jugements rendus et de toutes réponses faites par la dite cour sur les questions ou aux questions qui lui furent soumises.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Dupont,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes ordonnances concernant les écoles et de tous règlements scolaires et leurs amendements adoptés par l'Assemblée législative, l'Exécutif et par aucun bureau ou conseil d'éducation, au sujet de l'établissement, du maintien et de l'administration des écoles dans les Territoires du Nord-Ouest, depuis 1885; aussi, copie de toutes pétitions, mémoires et correspondance à ce sujet; aussi, copie de tous rapports au conseil et ordres du conseil sur le même sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil de la Reine.

M. Tarte propose, secondé par M. Guay,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—1. Copie de toutes correspondances échangées entre Sa Grandeur Monseigneur Taché, de Saint-Boniface, et aucun des membres du gouvernement, depuis la dernière session, et spécialement copie du mémoire envoyé au Gouverneur général en conseil, ou au premier ministre, au sujet de la question des écoles

de Manitoba et des ordonnances adoptées par la législature du Nord-Ouest, en 1892, actuellement en force ;

2. Copie des requêtes, pétitions et lettres adressées au Gouverneur général en conseil, ou à aucun des ministres, demandant le désaveu des dites ordonnances ;

3. Les correspondances échangées entre le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, le Conseil Exécutif de ces territoires et le gouvernement du Canada ;

4. Les instructions données au lieutenant-gouverneur des Territoires et copie de la correspondance adressée à l'Exécutif des Territoires pour l'engager à amender les Ordonnances de 1892.

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures p.m., Sir John Thompson propose, secondé par Sir Adolphe P. Caron, " Que la Chambre s'ajourne maintenant."

Et la question étant posée sur la dite motion, elle est résolue affirmativement.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à mardi, le 27 mars courant, à trois heures p.m.

Mardi, 27 mars 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Fairbairn,—la pétition de Mossom M. Boyd et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Par M. Campbell,—la pétition du conseil municipal du village de Tillbury-Centre, comté de Kent, Ontario.

Par M. Flint,—la pétition de E. Franklin Clements et Edgar M. Clements, de la ville de Yarmouth, province de la Nouvelle-Ecosse, et Frank M. Kelly, de la cité de New-York.

Par M. Coatsworth,—la pétition de l'Union de tempérance des femmes chrétiennes du Canada ; la pétition du synode du diocèse de Montréal, de l'Eglise d'Angleterre du Canada, et quatre pétitions de l'Union des ouvriers boulangers, No 1, Toronto.

Par M. Hazen,—trois pétitions du Conseil des métiers et du travail ; quatre pétitions des charpentiers et menuisiers, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Par M. Prior,—quatre pétitions de l'Union des ouvriers tailleurs d'Amérique, No 142, branche Victoria, Colombie-Britannique.

Par M. Montague,—la pétition de la Compagnie de tunnel Canada et Michigan.

Par M. Ryckman,—quatre pétitions de l'Union locale, No 27, d'Hamilton, Fraternité des peintres et décorateurs d'Amérique.

Par M. Boyd,—la pétition de William Forbes Alloway et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba.

Par M. Bowman,—la pétition du conseil de comté du comté de Waterloo, Ontario.

Par M. Denison,—quatre pétitions de l'Union des cloutiers, No 5, de Toronto, Ontario.

Par M. Martin,—la pétition de l'Union typographique, No 191, Winnipeg, et quatre pétitions de l'Union des briqueteurs et maçons, No 1, de Manitoba.

Par M. Tisdale,—la pétition du conseil de la municipalité du comté de York et la pétition du conseil de comté du comté de Norfolk, d'Ontario.

Par M. Laurier,—trois pétitions de l'Union du travail et métiers, No 10061 ; Cinq pétitions du Conseil des métiers et du travail et cinq pétitions de l'Union des tailleurs de pierre, de Québec.

Par M. Ingram,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, et des directeurs provisoires de la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire ; la pétition de la Compagnie du pont de la Grande-Ile de Niagara, et la pétition de la Compagnie du chemin du Sud du Canada.

Par M. Bergin,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Lac Supérieur.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie de téléphone Bell du Canada, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'augmenter le pouvoir de la compagnie d'émettre des obligations jusqu'à concurrence de soixante et quinze pour cent du capital réellement versé de la compagnie.

De Francis Van DeBogart et autres, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de changer l'étalon de poids des oignons, pommes de terre, carottes, navets, betteraves et panets, et de décréter qu'il sera de cinquante livres par boisseau, et qu'un sac-étalon de chacun sera de soixante et quinze livres, à part le sac, et que le baril-étalon sera de cent cinquante livres, à part le baril.

De Joshua Nicholas Filman, cultivateur, du township de Flamboro'-Est, dans le comté de Wentworth, dans la province d'Ontario, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de dissoudre son mariage avec Emma Mathilda Filman, sa femme, et de divorcer d'avec elle.

De James St. George Dillon, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, dans la province de Québec, marchand, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de dissoudre son mariage avec Dame Marie Catherine Charlotte Adrienne Barron, sa femme, et de divorcer d'avec elle.

Du conseil de comté du comté de Simcoe, Ontario, demandant qu'il soit fait aux diverses chartes que les compagnies de chemins de fer ont déjà obtenues ou pourraient obtenir à l'avenir dans Ontario, des modifications à l'effet que les voyageurs de première classe soient transportés à raison de deux centins, et les voyageurs de deuxième classe à raison de un centin et demi par mille sur les dits chemins de fer.

Du conseil de comté du comté de Middlesex ; du conseil de comté du comté de Kent ; du conseil de comté des comtés unis de Leeds et Grenville ; du conseil de comté du comté de Welland ; du conseil de comté du comté d'Essex ; et du conseil de comté du comté de Grey, d'Ontario, demandant séparément qu'il soit fait aux différentes chartes que les compagnies de chemins de fer ont déjà obtenues ou pourraient obtenir à l'avenir dans Ontario, des modifications à l'effet que les voyageurs de première classe soient transportés à raison de deux centins, et les voyageurs de deuxième classe à raison de un centin et demi par mille sur les dits chemins de fer.

D'Alexander Nelson et autres, de Toronto, Ontario, et autres personnes d'autres lieux, demandant une charte les autorisant à construire et entretenir des ponts de chemins de fer électriques sur la rivière Niagara, dans le voisinage de Niagara-Falls, et aussi aux rapides du Tourbillon (*Whirlpool Rapids*).

De la municipalité de la ville de Niagara-Falls, Ontario, demandant qu'il soit passé un acte autorisant une compagnie à construire et entretenir des ponts pour le passage des voitures de chemins de fer électriques sur la rivière Niagara, dans le voisinage de Niagara-Falls, et aussi aux rapides du Tourbillon (*Whirlpool Rapids*).

De la Compagnie canadienne de garantie contre les voleurs (à responsabilité limitée), demandant qu'il soit passé un acte pour augmenter ses pouvoirs.

De la Compagnie de chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée), demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser et ratifier l'achat de la "Compagnie de chemin de fer de Yarmouth à Annapolis," aussi, pour augmenter

son capital et changer son nom en celui de "Compagnie de chemin *Dominion Atlantic*, et pour d'autres fins.

De Lewis G. de Bertram, président et autres, directeur de la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard, demandant que son acte constitutif soit modifié de manière à prolonger les délais pour le commencement et le parachèvement de son entreprise, et pour d'autres fins.

Du conseil municipal du comté de Victoria, et du conseil de la corporation des comtés unis de Leeds et Grenville, tous d'Ontario, demandant qu'il soit passé un acte obligeant les compagnies de chemin de fer qui traversent les chemins publics de mettre les dits chemins dans l'état où ils étaient avant de les traverser et de protéger toutes ces traverses.

De la Compagnie de chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa, demandant qu'il soit passé un acte l'autorisant à augmenter son capital social à \$1,000,000, à changer le nom de la compagnie, et pour d'autres fins.

De la Compagnie de chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa, et de la Compagnie de chemin de fer électrique d'Ottawa (à responsabilité limitée), demandant qu'il soit passé un acte confirmant et ratifiant un arrangement fait entre elles le 26e jour de mars 1894, et déclarant le dit arrangement valable à toutes fins que de droit.

De la Compagnie de chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa, de la Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa, (à responsabilité limitée), et de la corporation de la cité d'Ottawa, demandant qu'il soit passé un acte confirmant et ratifiant une convention faite entre elles le 28e jour de juin 1893, et la déclarant valable et obligatoire pour les parties qui l'ont signée.

De la Compagnie de chemin de fer l'Atlantique et du Nord-Ouest, demandant qu'il soit passé un acte accordant une nouvelle prolongation de délai pour la construction de sa ligne, et que le temps pour son achèvement soit fixé à cinq ans à compter de l'adoption de cet acte.

Du conseil municipal des townships de Romney et Tilbury-Est, dans le comté de Kent, et de Mersea, Tilbury-Ouest et Nord, comté d'Essex, Ontario, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet que toutes les fosses de drainage, et tous les cours d'eau naturels aient un libre accès et un débouché dans le canal Sainte-Claire et Erié et soient exempts de tout empiètement par les promoteurs du dit canal, dans toute l'étendue du district comprenant ces cinq townships.

Du conseil municipal du comté de Kent, Ontario, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de protéger le drainage des diverses municipalités à travers lesquelles on propose de construire un canal.

De la Compagnie d'irrigation de Calgary, demandant que son acte de constitution en corporation soit modifié de manière à lui conférer le privilège de créer des sources de puissance hydraulique et de transmettre cette puissance, et autorisant les directeurs à accroître le capital social de la compagnie, et pour d'autres fins.

De Victor Joseph Beaupré et autres, de Gleichen, district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest, demandant à être constitués en corporation sous le nom de la Compagnie du chemin de fer de Gleichen, Lac Castor et Victoria.

De l'honorable James A. Loughheed, C.R., et autres, de Calgary, district d'Alberta, demandant à être constitués en corporation sous le nom de la Société de garantie du Canada-Ouest.

Du conseil de comté du comté d'Essex, Ontario, demandant que les lois de pêche, le système de licence et les restrictions actuellement en vigueur relativement aux pêcheries soient abolis, afin d'encourager l'industrie de la pêche et de mettre les pêcheurs canadiens sur le même pied que leurs concurrents américains.

De la Compagnie du chemin de fer d'Erié et Huron, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de proroger le délai alloué pour commencer et achever le dit chemin de fer, et pour d'autres fins.

De Joseph Powell et autres, demandant un acte à l'effet de les constituer en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Duluth, Népigon et la Baie de James."

De l'Union des ouvriers tailleurs, No 82, de Chatham, et de l'Union des pressiers Webb, No 1, Toronto, d'Ontario, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de grouper les collèges électoraux et de donner droit de vote plural aux électeurs de ces collèges.

De l'Union des ouvriers tailleurs, No 82, de Chatham, Ontario; de l'Union de secours et de protection des cordonniers machinistes, de Québec; de l'Assemblée Hull, No 3724; de l'Assemblée Papineau, No 713, Chevaliers du travail; de l'Assemblée coopérative, No 6023, Chevaliers du travail; de l'Assemblée Grande-Hermine, No 7906, Chevaliers du travail; de l'Union typographique Jacques-Cartier, No 145; de l'Assemblée locale, No 7628, Chevaliers du travail; de l'Assemblée Mont-Royal, No 5204, Chevaliers du travail; et de l'Assemblée Ville-Marie, No 3484, Chevaliers du travail, de Montréal, Québec, demandant que les questions du maintien de l'état colonial, de la fédération impériale, de l'indépendance du Canada, et de l'union politique avec les Etats-Unis, soient soumises au vote populaire.

De l'Union des ouvriers tailleurs, No 82, de Chatham; de l'Union typographique, No 129, Hamilton; de l'Association internationale des machinistes; de l'Union des ouvriers tailleurs, No 132; de l'Association des plombiers, gaziers et ajusteurs de tuyaux à vapeur; de l'Union typographique, No 91; de l'Union locale des vernisseurs et polisseurs, No 19; et de l'Union des pressiers Webb, No 1, de Toronto, Ontario; de l'Union de secours et de protection des cordonniers machinistes, de Québec; de l'Assemblée Hull, No 3724; de l'Assemblée Papineau, No 713, Chevaliers du travail; de l'Assemblée coopérative, No 6023, Chevaliers du travail; de l'Assemblée Grande-Hermine, No 7906, Chevaliers du travail; de l'Union typographique Jacques-Cartier, No 145; de l'Assemblée locale, No 7628, Chevaliers du travail; de l'Assemblée Mont-Royal, No 5204, Chevaliers du travail; et de l'Assemblée Ville-Marie, No 3484, Chevaliers du travail, de Montréal, Québec, demandant que les lois des chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport des voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

De l'Union des ouvriers tailleurs, No 82, de Chatham; de l'Union typographique, No 129, Hamilton; de l'Association internationale des machinistes; de l'Union des ouvriers tailleurs, No 132; de l'Association des plombiers, gaziers et ajusteurs de tuyaux à vapeur; de l'Union typographique, No 91; de l'Union locale des vernisseurs et polisseurs, No 19; de l'Association des garçons de table; et de l'Union des pressiers Webb, No 1, de Toronto, Ontario; de l'Union de secours et de protection des cordonniers machinistes, de Québec; de l'Assemblée Hull, No 3724; de l'Assemblée Papineau, No 713, Chevaliers du travail; de l'Assemblée coopérative, No 6023, Chevaliers du travail; de l'Assemblée Grande-Hermine, No 7906, Chevaliers du travail; de l'Union typographique Jacques-Cartier, No 145; de l'Assemblée locale, No 7628, Chevaliers du travail; de l'Assemblée Mont-Royal, No 5204, Chevaliers du travail; et de l'Assemblée Ville-Marie, No 3484, Chevaliers du travail, de Montréal, Québec, demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans le cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union des ouvriers tailleurs, No 82, de Chatham; de l'Union typographique, No 129, Hamilton; de l'Association internationale des machinistes; de l'Union des ouvriers tailleurs, No 132; de l'Association des plombiers, gaziers et ajusteurs de tuyaux à vapeur; de l'Union typographique, No 91; de l'Union locale des vernisseurs et polisseurs, No 19; et de l'Union des pressiers Webb, No 1, de Toronto, Ontario; de l'Union de secours et de protection des cordonniers machinistes, de Québec; de l'Assemblée Hull, No 3724, de l'Assemblée Papineau, No 713, Chevaliers du travail; de l'Assemblée coopérative, No 6023, Chevaliers du travail; de l'Assemblée Grande-Hermine, No 7906, Chevaliers du travail; de l'Union typographique Jacques-Cartier, No 145; de l'Assemblée locale, No 7628, Chevaliers du travail; de l'Assemblée Mont-Royal, No 5204, Chevaliers du travail; et de l'Assemblée Ville-Marie, No 3484, Chevaliers du travail, de Montréal, Québec, demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de " Jour du travail."

De l'Union des ouvriers tailleurs, No 82, de Chatham ; de l'Union typographique, No 129, de Hamilton ; de l'Association internationale des machinistes ; de l'Union des ouvriers tailleurs, No 132 ; de l'Association des plombiers, gaziers et ajusteurs de tuyaux à vapeur ; de l'Union typographique, No 91 ; de l'Union locale des vernisseurs et polisseurs, No 19 ; de l'Association des garçons de table ; et de l'Union des pressiers Webb, No 1, de Toronto, Ontario ; de l'Union secours et de protection des cordonniers machinistes, de Québec ; de l'Assemblée de Hull, 3724, de l'Assemblée Papineau, No 713, Chevaliers du travail ; de l'Assemblée Grande-Hermine, No 7906, Chevaliers du travail ; de l'Union typographique Jacques-Cartier, No 145 ; de l'Assemblée locale No 7628, Chevaliers du travail ; de l'Assemblée Mont-Royal, No 5204, Chevaliers du travail, et de l'Assemblée Ville-Marie, No 3484, Chevaliers du travail, de Montréal, Québec, demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour le dernier exercice, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1893. (*Document de la Session No 10.*)

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, —les arrêtés du conseil, en conformité de l'alinéa (d) de l'article 38 des règlements relatifs à l'arpentage, l'administration et la concession des terres fédérales comprises dans la zone de 40 milles du chemin de fer dans la province de la Colombie-Britannique. (*Document de la Session No 35.*)

Aussi,—les arrêtés du conseil de 1893 relatifs au ministère de l'intérieur, en conformité de l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, chapitre 51 des Statuts Révisés du Canada. (*Document de la Session No 35a.*)

M. Daly présente aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1893, pour copie de tous rapports, documents, cartes, manuscrits et correspondance se rattachant aux expéditions d'exploration faites jusqu'alors à la baie de James et à la baie d'Hudson. (*Document de la Session No 36.*)

M. Wallace dépose, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Tableaux du commerce et de la navigation du Canada, pour l'exercice expiré au 30 juin 1893, compilé d'après les rapports officiels. (*Document de la Session No 6.*)

Ordonné, que M. Edgar ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte du cens électoral, en exigeant un cens domiciliaire de tous les électeurs.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté étant lu,—

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Davies,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron.

Résolu, que le débat ajourné sur la motion portant que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, soit inscrit comme premier ordre du jour mercredi et les jours suivants jusqu'à ce qu'il soit terminé, après les interpellations.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 28 mars 1894.

PRIÈRE

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Campbell,—la pétition de la *Dominion Grange, Patrons of Husbandry*; la pétition du conseil municipal du township de Tilbury-Nord, comté d'Essex et du township de Romney, comté de Kent, et la pétition du conseil municipal du township de Tilbury-Est et Centre, comté de Kent, et du township de Mersea, comté d'Essex, d'Ontario.

Par M. Girouard (Jacques-Cartier),—la pétition de la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario.

Par M. Davies,—la pétition de la Compagnie d'assurance de chaudières à vapeur et de glaces du Canada.

Par M. Patterson (Huron),—la pétition du conseil municipal de la ville de Chatham, Ontario.

Par M. Haggart,—la pétition du conseil de comté de Lanark, Ontario.

Par M. McGregor,—la pétition d'Alexandre LaBute et autres.

M. LaRivière propose, secondé par M. Davin,—Que la Chambre concoure dans le premier rapport du comité spécial chargé de contrôler le rapport officiel des *Débats* de cette Chambre durant la présente session.

Et un débat s'ensuivant;

La dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Ordonné, que Sir Charles Hibbert Tupper ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier l'Acte des matelots.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine présente,—Rapport fait en comité d'une résolution du 20 février 1882, et tel que fourni par le département de l'Intérieur, concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique. (*Document de la Session No 34a.*)

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée hier et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sir Richard J. Cartwright propose comme amendement, secondé par M. Davies, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—

"Tout en reconnaissant dans les réductions proposées une admission jusqu'à ce point des maux infligés à la population par le système de droits protecteurs élevés, cette Chambre est cependant d'avis que les amendements suggérés, étant basés sur le principe de la protection et non pas seulement sur les besoins du service public, sont insuffisants pour offrir un soulagement satisfaisant du fardeau d'un impôt excessif et injuste;

"Que les plus chers intérêts du Canada exigent l'adoption d'une saine politique fiscale qui, tout en ne causant d'injustice à aucune classe, encouragerait le commerce indigène et étranger et hâterait le retour de la prospérité de notre population ;

“ Qu'à cette fin, le tarif devrait être réduit aux besoins d'un gouvernement honnête, économe et efficace; l'on devrait en faire disparaître le principe de protection en faveur d'industries particulières aux dépens de la population en général, et ne devrait être imposé que pour le revenu seulement;

“ Qu'il devrait être réglé de manière à rendre libres les choses de nécessité première, ou à peser le moins possible sur ces choses, et à développer un commerce plus libre avec le monde entier, et plus particulièrement avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.”

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Wallace, secondé par M. Daly,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sir Charles Hibbert Tupper, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre,—un état des paiements des primes de pêche faits pour 1892-93, conformément au chapitre 96 des Statuts révisés. *Document de la Session No 35b.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 29 mars 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. LaRivière,—la pétition du vicaire supérieur et du supérieur de la Corporation du Sacré-Cœur de Jésus, de la cité de Montréal, Québec.

Par M. Girouard (Jacques-Cartier),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal.

Par Sir Donald Smith,—la pétition de messieurs H. et A. Allan et autres, de Montréal, et autres lieux.

Par M. Coatsworth,—la pétition de Caroline Jane Downey, de la cité de Toronto, dans le comté de York, dans la province d'Ontario, épouse de Donald Campbell Downey, marchand, ci-devant de la cité de Whitby, dans le comté d'Ontario, dite province.

Par M. Turcotte,—la pétition de Jane Sharples et autres.

Par M. McDonald (Assiniboïa),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Mossom M. Boyd et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de prolonger le temps fixé pour le commencement et l'achèvement du dit chemin de fer.

Du conseil municipal du village de Tilbury-Centre, comté de Kent, Ontario, demandant qu'un acte soit passé à l'effet de conférer à une compagnie le pouvoir de construire un canal à partir d'un point donné sur le lac Sainte-Clair, dans le township de Tilbury-Ouest, comté d'Essex, jusqu'à un point donné sur le lac Érié, entre la Pointe Pelée et le havre Rondeau.

De E. Franklin Clements et Edgar M. Clements, de la ville de Yarmouth, province de la Nouvelle-Ecosse, et Frank M. Kelly, de la cité de New-York, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "La Compagnie de New-York, Nouvelle-Angleterre et Canada."

De l'Union de tempérance des femmes chrétiennes du Canada, demandant qu'un traité proposé avec la France stipulant l'importation de certaines sortes de boissons enivrantes ne soit pas ratifié.

Du synode du diocèse de Montréal, en rapport avec l'Eglise d'Angleterre du Canada, demandant la présentation et l'adoption d'un bill concernant l'observance du dimanche."

De la Compagnie de tunnel du Canada et du Michigan, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de prolonger le temps fixé pour l'achèvement du dit tunnel.

De William Forbes Alloway et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "La Compagnie de chemin de fer du lac Seul."

De la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, et des directeurs provinciaux de la Compagnie du Pont et Tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Clair, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de prolonger le délai dans lequel le pont et le tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Clair doivent être achevés.

De la Compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de prolonger le délai pour l'achèvement du dit pont.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de prolonger le délai pour l'achèvement du dit chemin de fer.

De la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Lac Supérieur, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de ratifier certaines conventions entre la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et Lac Supérieur, et les Compagnies de chemin de fer de la Baie des Chaleurs, du Grand Oriental, de Montréal et Sorel, de la Vallée de l'Outaouais et du Pacifique d'Ontario, et avec la Compagnie de construction de ponts de Montréal, et pour d'autres fins.

Du conseil et de la municipalité du comté d'York, Ontario, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de forcer les compagnies de chemins de fer qui traversent des chemins, à laisser ces chemins en aussi bon état qu'ils l'étaient avant d'être ainsi croisés, et à protéger tous ces passages.

Du conseil de comté du comté de Waterloo et du conseil de comté du comté de Norfolk, d'Ontario, demandant séparément qu'il soit fait aux différentes chartres que les compagnies de chemins de fer ont déjà obtenu ou pourraient obtenir à l'avenir dans Ontario, des modifications telles que les voyageurs de première classe soient transportés à raison de deux centins et ceux de deuxième classe à raison d'un centin et un quart par mille sur les dits chemins de fer.

De l'Union des tailleurs de pierre et du Conseil des métiers et du travail, de Québec, demandant que les questions du maintien de l'état colonial, de la fédération impériale, de l'indépendance du Canada, et de l'union politique avec les Etats-Unis, soient soumises au vote populaire.

De l'Union locale, No 27, d'Hamilton, Fraternité des peintres et décorateurs d'Amérique; de l'Union des ouvriers boulangers, No 1; de l'Union des cloutiers, No 5, de Toronto, Ontario; de l'Union du travail et des métiers, No 10061; de l'Union des tailleurs de pierre, et du Conseil des métiers et du travail, de Québec; des menuisiers et charpentiers et du Conseil des métiers et du travail, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; de l'Union des briqueteurs et maçons, No 1, Manitoba, et de l'Union des ouvriers tailleurs d'Amérique, No 142, branche Victoria, Colombie-Britannique, demandant que les lois des chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport des voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

De l'Union locale, No 27, d'Hamilton, Fraternité des peintres et décorateurs d'Amérique; de l'Union des ouvriers boulangers, No 1; de l'Union des cloutiers, No 5, de Toronto, Ontario; de l'Union du travail et des métiers, No 10061 de l'Union des tailleurs de pierre et du Conseil des métiers et du travail, de

Québec; des menuisiers et des charpentiers, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; de l'Union des briqueteurs et maçons, No 1, Manitoba, et de l'Union des ouvriers tailleurs d'Amérique, No 142, branche Victoria, Colombie-Britannique, demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union locale, No 27, d'Hamilton, Fraternité des peintres et décorateurs d'Amérique; de l'Union des ouvriers boulangers, No 1; de l'Union des cloutiers, No 5, de Toronto, Ontario, de l'Union du travail et des métiers, No 10061; de l'Union des tailleurs de pierre et du Conseil des métiers et du travail, de Québec; des menuisiers et des charpentiers et du Conseil des métiers et du travail, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; de l'Union des briqueteurs et maçons, No 1, Manitoba, et de l'Union des ouvriers tailleurs d'Amérique, No 142, branche Victoria, Colombie-Britannique, demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de "Jour du Travail."

De l'Union locale, No 27, d'Hamilton, Fraternité des peintres et décorateurs d'Amérique; de l'Union des ouvriers boulangers, No 1; de l'Union des cloutiers, No 5, de Toronto, Ontario; de l'Union des tailleurs de pierre et du Conseil des métiers et du travail, de Québec; des menuisiers et des charpentiers et du Conseil des métiers et du travail, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; de l'Union des briqueteurs et maçons, No 1; et de l'Union typographique, No 191, Winnipeg, de Manitoba, et de l'Union des ouvriers tailleurs d'Amérique, No 142, branche Victoria, Colombie-Britannique, demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Davin,

Résolu, que le premier rapport du comité spécial nommé pour surveiller et contrôler le rapport officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, soit approuvé à l'exception des paragraphes deux et trois de ce rapport.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre,—Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées au Secrétariat d'Etat depuis le dernier relevé de 1893 soumis au Parlement du Canada, en conformité de la clause 23, chap. 19 des Statuts révisés du Canada. (*Document de la Session No 38.*)

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Charlton,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant :

1. Le nombre d'étudiants gradués au collège militaire royal depuis son établissement.

2. Le nombre de ces gradués dans le service public du Canada, et au service du gouvernement impérial.

3. Le montant dépensé sur le compte du capital et sur celui du revenu depuis l'établissement du collège.

4. Le nombre d'étudiants gradués en 1893.

5. Le nombre d'étudiants actuellement au collège.

6. Le montant total des appointements payés, chaque année, aux personnes employées par ou pour ce collège.

7. Le nom du commandant de ce collège, son traitement, ses revenants-bons, s'il en est, sous forme de logement gratuit, d'entretien de ce logement, d'approvisionnements, de domestiques, etc.

8. Le coût de la maison d'habitation pour le commandant, si elle a été achetée, et le montant que le gouvernement a dépensé pour cette habitation depuis qu'elle a été achetée.

Sur motion de M. Fraser, secondé par M. Innes,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant le montant dépensé dans la province de la Nouvelle-Ecosse, par comtés, depuis 1878, pour chemins de fer, havres, brise-lames, quais et tous autres travaux publics dans cette province.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence en date du 20 mars 1894, demandant copie de toutes pétitions ou communications adressées au gouvernement ou à aucun de ses membres, ou à Son Excellence, demandant d'intervenir au sujet de la sentence prononcée par Son Honneur le juge Rose contre M.M. McGreevy et Connolly; copie de toutes réponses faites à ces pétitions ou communications, et de toute correspondance entre aucun membre du gouvernement ou aucune autre personne relativement à la commutation de la dite sentence; copie de tous rapports médicaux concernant les dits McGreevy ou Connolly pendant qu'ils purgeaient leur sentence, de tous rapports ou recommandations à ce sujet adressés à aucun membre du gouvernement ou à Son Excellence, et de toutes réponses qui y ont été faites; aussi, copie de tous ordres du conseil se rapportant en quelque manière à la communication de la dite sentence. (*Document de la Session No 37.*)

Ordonné, que M. Mulock ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Mulock ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill modifiant le Code criminel, 1892, pour empêcher plus efficacement les loteries.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McMullen ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier l'Acte des pensions du service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mercredi dernier et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"Tout en reconnaissant dans les réductions proposées une admission jusqu'à ce point des maux infligés à la population par le système de droits protecteurs élevés, cette Chambre est cependant d'avis que les amendements suggérés, étant basés sur le principe de la protection et non pas seulement sur les besoins du service public, sont insuffisants pour offrir un soulagement satisfaisant du fardeau d'un impôt excessif et injuste;

"Que les plus chers intérêts du Canada exigent l'adoption d'une saine politique fiscale qui, tout en ne causant d'injustice à aucune classe, encouragerait le commerce indigène et étranger et hâterait le retour de la prospérité de notre population;

"Qu'à cette fin, le tarif devrait être réduit aux besoins d'un gouvernement honnête, économe et efficace; l'on devrait en faire disparaître le principe de protection en faveur d'industries particulières aux dépens de la population en général, et ne l'imposer que pour le revenu seulement;

"Qu'il devrait être réglé de manière à rendre libres les choses de nécessité première, ou à peser le moins possible sur ces choses, et à développer un commerce plus libre avec le monde entier, et plus particulièrement avec la Grande-Bretagne et les États-Unis."

Et la question étant posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Hazen, secondé par M. McInerney,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 30 mars 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Grieve,—trois pétitions de la loge Pioneer, No 103, Association internationale des machinistes, Stratford, Ontario.

Par M. Pope,—la pétition de William W. Bailey, et autres, de la ville de Cookshire, et de Lockhart R. Williard, du village de Sawyerville, comté de Compton, et la pétition de Charles King et autres, de la ville de Sherbrooke, Québec, et autres, d'autres lieux.

Par M. Hazen,—la pétition de Messieurs Troop et fils, et autres, de la cité de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Par M. Martin,—cinq pétitions de l'Union du travail, No 343, Winnipeg, Manitoba, Fraternité des charpentiers et menuisiers d'Amérique.

Par M. Carpenter,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Par M. Davin,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Par M. Lépine,—trois pétitions de l'Union typographique No 176, et cinq pétitions de l'Assemblée des tailleurs, No 44, Chevaliers du travail, de Montréal, Québec.

Par M. Ross (Lisgar),—la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage de Medecine-Hat.

Par M. Rosamond,—la pétition de la Compagnie de cordage des consommateurs (à responsabilité limitée), de Montréal.

Par M. Mulock,—la pétition de Sir Donald A. Smith, de la cité de Montréal, Québec, et autres, d'autres lieux.

Par M. Davin,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage des Montagnes Rocheuses.

Par M. Baker,—la pétition des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et de l'Adirondack.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la *Dominion Grange, Patrons of Husbandry*, demandant une réduction du droit sur les instruments agricoles ou aratoires et l'huile de charbon, et que le maïs soit admis en franchise pour l'alimentation du bétail.

Du conseil municipal du township de Tilbury-Nord, comté d'Essex, et du township de Romney, comté de Kent, et du conseil municipal du township de Tilbury-Est et Centre, comté de Kent, et du township de Mersea, comté d'Essex, d'Ontario, demandant séparément qu'il soit passé un acte à l'effet d'autoriser une compagnie à construire un canal à partir de quelque point sur le lac Sainte-Clair, dans le township de Tilbury-Ouest, comté d'Essex, jusqu'à un autre point sur le lac Erié entre la pointe Pelée et le havre de Rondeau.

De la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario, demandant qu'il soit passé un acte par lequel toutes les obligations émises qui deviendront dues dans l'année 1895 pourront être rachetées, et pour l'émission de nouvelles obligations par la susdite compagnie, et pour d'autres fins.

De la Compagnie d'assurance de chaudières à vapeur et de glaces du Canada, demandant qu'il soit passé un acte pour étendre ses pouvoirs comme corps politique légalement constitué.

Du conseil municipal de la ville de Chatham, Ontario, demandant que la Pointe aux Pins, sur la lac Erié, soit réservée et déclarée Parc National pour l'avantage de la population du Canada.

Du conseil de comté du comté de Lanark, Ontario, demandant qu'on fasse aux différentes chartes de chemins de fer déjà obtenues ou qui pourraient l'être à l'avenir dans Ontario, des modifications à l'effet d'exiger que les voyageurs en première classe soient transportés à raison de deux centus, et les voyageurs en seconde classe à raison de un centin et un quart par mille sur les chemins de fer.

D'Alexandre LaBute et autres, demandant que le système de permis et les règlements actuellement en vigueur dans Ontario soient abolis afin que les pêcheurs canadiens puissent pêcher d'après le système de pêche pratiquement libre adopté dans les Etats de Michigan et d'Ohio.

Sir John Thompson, du comité spécial chargé de préparer et rapporter les listes des députés devant composer les comités spéciaux permanents ordonnés par cette Chambre, fait rapport que le comité a préparé des listes en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. PRIVILÈGES ET ELECTIONS.—Messieurs Adams, Amyot, Baker, Beausoleil, Bruneau, Caron (Sir Adolphe), Choquette, Coatsworth, Costigan, Curran, Daly, Davies, Desaulniers, Dickey, Edgar, Flint, Fraser, Girouard (Jacques-Cartier), Ives, Langelier, Langevin (Sir Hector), Laurier, Lavergne, Leclair, Lister, McCarthy, McDonald (Victoria), McLeod, Martin, Masson, Mills (Bothwell), Moncrieff, Mulock, Northrup, Ouimet, Patterson (Huron), Pelletier, Préfontaine, Thompson (Sir John), Tupper (Sir C. Hibbert), Weldon, et Wood (Brockville).—42.

2. LOIS EXPIRANTES.—Messieurs Bain (Soulanges), Belley, Bennett, Boston, Cameron, Carroll, Corbould, Dawson, Delisle, Dugas, Ferguson (Renfrew), Flint, Gillies, Girouard (Deux-Montagnes), Grieve, Harwood, Haslam, Henderson, Hutchins, Legris, McDonald (Victoria), Pridham, Pope, Reid, Robillard, Ryckman, Simard, Somerville, Temple et Tyrwhitt.—30. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

3. CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES.—Messieurs Adams, Allan, Amyot, Bain (Soulanges), Baird, Baker, Barnard, Beausoleil, Béchard, Belley, Bennett, Bergeron, Bergin, Bernier, Borden, Boston, Bourassa, Bowman, Boyd, Boyle, Brown, Bruneau, Bryson, Burnham, Calvin, Cameron, Campbell, Carignan, Carling (Sir John), Carpenter, Caron (Sir Adolphe), Cartwright (Sir Richard), Casey, Charlton, Choquette, Christie, Cleveland, Coatsworth, Cochrane, Cockburn, Corbould, Corby, Costigan, Craig, Curran, Daly, Davies, Davin, Duvis, Dolisle, Denison, Desaulniers, Derlin, Dickey, Dupont, Edgar, Fairbairn, Fauvel, Ferguson (Leeds et Grenville), Fraser, Fréchette, Frémont, Geoffrion, Gibson, Gillies, Girouard (Jacques-Cartier), Girouard (Deux-Montagnes), Godbout, Grandbois, Grant (Sir James), Guay, Guillet, Haggart, Harwood, Hazen, Hearn, Henderson, Hodgins, Hughes, Ingram, Innes, Ives, Jeannotte, Joncas, Kaulbach, Kenny, Lachapelle, Landerkin, Langelier, Langevin (Sir Hector), LaRivière, Laurier, Lavergne, Leclair, Leduc, Lépine, Lippé, Lister, Livingston, Macdonald (King), Macdonell (Algoma), Maclean (York), McAlister, McCarthy, McDonald (Assiniboia), McDougald (Pictou), McDougall (Cap-Breton), McInerney, McKay, McKeen, McLean (King), McLennan, McLeod, McMillan, McMullen, Madill, Mara, Martin, Masson, Metcalfe, Mignault, Mills (Annapolis), Mills (Bothwell), Montague, Mulock, Northrup, Ouimet, Paterson (Brant), Patterson (Colchester), Perry, Pope, Préfontaine, Prior, Proulx, Putnam, Reid, Rider, Robillard, Roome, Ross (Dundas), Ross (Lisgar), Ryckman, Sanborn, Seriver, Simard, Smith (Ontario), Smith (Sir Donald), Sproule, Stairs, Stevenson, Sutherland, Tarte, Temple, Thompson (Sir John), Tisdale, Turcotte, Tyrwhitt, Vaillancourt, Wallace, Weldon, White, (Cardwell), White (Shelburne), Wilmot, Wood (Brockville), Wood (Westmoreland) et Yeo.—166.

4. BILLS PRIVÉS.—Messieurs Allan, Bain (Soulanges), Baker, Barnard, Beith, Belley, Bennett, Borden, Bourassa, Boyd, Brodeur, Campbell, Carpenter, Caron (Sir Adolphe), Carroll, Casey, Chesley, Choquette, Cleveland, Cochrane, Corbould, Corby, Craig, Davies, Delisle, Denison, Dickey, Dupont, Edwards, Fairbairn, Frémont, Geoffrion, Gillmor, Girouard (Jacques-Cartier), Guillet, Harwood, Hazen, Hodgins, Ives, Joncas, Kenny, LaRivière, Lavergne, Leduc, Legris, Lépine, Macdonald

(Huron), Macdonell (Algoma), McAlister, McDougall (Cap-Breton), McInerney, McKay, McKeen, Madill, Marshall, Mignault, Miller, Moncrieff, Monet, Northrup, Ouimet, Pelletier, Prior, Proulx, Robillard, Roome, Rosamond, Ross (Dundas), Smith (Ontario), Stairs, Vaillancourt, Weldon, White (Shelburne), et Yeo.—74. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

5. ORDRES PERMANENTS.—Messieurs Bain (Wentworth), Bergeron, Bourassa, Bowers, Brodeur, Brown, Burnham, Cargill, Colter, Desaulniers, Dyer, Earle, Featherston, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Renfrew), Gillmor, Girouard (Deux-Montagnes), Grieve, Hodgins, Hughes, Hutchins, Ingram, Lavergne, Macdowall, McInerney, McKeen, McNeill, Marshall, Masson, Miller, Mills (Annapolis), Monet, O'Brien, Paterson (Brant), Patterson (Colchester), Perry, Pridham, Rinfret, Rosamond, Rowand, Scriver, Semple, Stevenson, Wilmot, Wilson, et Wood (Brockville).—46. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

6. IMPRESSIONS.—Messieurs Amyot, Bergin, Bourassa, Charlton, Costigan, Davin, Grandbois, Innes, Kaulbach, Landerkin, LaRivière, Lépine, Maclean (York), McLean (King), McMullen, Putnam, Rider, Somerville, Stevenson, Sutherland, Taylor, et Tisdale.—22.

7. COMPTES PUBLICS.—Messieurs Adams, Baker, Béchard, Belley, Bergeron, Bergin, Boyle, Bryson, Cameron, Campbell, Caron (Sir Adolphe), Carscallen, Cartwright (Sir Richard), Charlton, Chesley, Coatsworth, Cochrane, Corby, Costigan, Daly, Davies, Devlin, Ferguson (Leeds et Grenville), Forbes, Foster, Fraser, Gibson, Haggart, Haslam, Hearn, Hughes, Jeannotte, Joncas, Landerkin, Langelier, Lister, Lowell, Macdonald (Huron), Macdonell (Algoma), McDougald (Pictou), McGregor, McKay, McMullen, Madill, Mills (Annapolis), Mills (Bothwell), Moncrieff, Montague, Mulock, Ouimet, Paterson (Brant), Rinfret, Scriver, Somerville, Sproule, Tarte, Taylor, Tisdale, Tupper (Sir C. Hibbert), Wallace, White (Cardwell), Wood (Brockville), et Wood (Westmoreland).—63. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

8. BANQUES ET COMMERCE.—Messieurs Allan, Amyot, Bain (Wentworth), Baird, Barnard, Beausoleil, Béchard, Beith, Bernier, Borden, Bowers, Bowman, Boyd, Boyle, Bruneau, Burnham, Calvin, Cargill, Carignan, Carling (Sir John), Caron (Sir Adolphe), Carscallen, Cartwright (Sir Richard), Charlton, Chesley, Cleveland, Coatsworth, Cochrane, Cockburn, Colter, Corby, Craig, Curran, Daly, Davies, Devlin, Dickey, Dugas, Dyer, Earle, Edgar, Edwards, Featherston, Flint, Forbes, Foster, Fraser, Fréchette, Geoffron, Gibson, Gillies, Girouard (Jacques-Cartier), Grant (Sir James), Guay, Guillet, Haggart, Hazen, Hearn, Henderson, Ingram, Ives, Joncas, Kaulbach, Kenny, Lachapelle, Landerkin, Langelier, Langevin (Sir Hector), Laurier, Lister, Livingston, Lowell, Macdonald (King), Macdowall, McAlister, McCarthy, McDonald (Victoria), McDougald (Pictou), McDougall (Cap-Breton), McKay, McLennan, McLeod, McNeill, Mara, Martin, Masson, Metcalfe, Mills (Bothwell), Moncrieff, Mulock, Northrup, O'Brien, Ouimet, Paterson (Brant), Patterson (Huron), Pelletier, Pope, Préfontaine, Prior, Putnam, Rider, Rowand, Ryckman, Sanborn, Scriver, Semple, Smith (Sir Donald), Stairs, Sutherland, Temple, Thompson (Sir John), Tisdale, Turcotte, Wallace, Welsh, White (Cardwell), White (Shelburne), Wilson, Wood (Westmoreland), et Yeo.—120. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

9. AGRICULTURE ET COLONISATION.—Messieurs Bain (Soulanges), Bain (Wentworth), Beith, Bergeron, Bernier, Boston, Bowers, Bowman, Boyd, Brodeur, Burnham, Calvin, Cameron, Campbell, Cargill, Carignan, Carling (Sir John), Carpenter, Casey, Choquette, Christie, Cleveland, Cochrane, Corbould, Daly, Davin, Davis, Dawson, Desaulniers, Dugas, Dupont, Dyer, Earle, Edwards, Fairbairn, Fauvel, Featherston, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Renfrew), Forbes, Fréchette, Gibson, Gillies, Gillmor, Girouard (Deux-Montagnes), Godbout, Grieve, Guay, Harwood, Henderson, Hodgins, Hughes, Hutchins, Ingram, Innes, Jeannotte, Joncas, LaRivière, Leclair, Leduc, Legris, Lépine, Lippé, Livingston, Macdonald (Huron), Macdonald (King), Macdowall, McDonald (Assiniboia), McGregor, McLean (King), McLennan, McMillan, McNeill, Mara, Marshall, Metcalfe, Mignault,

Miller, Montague, O'Brien, Paterson (Brant), Patterson (Colchester), Perry, Pope, Pridham, Proulx, Putnam, Reid, Rinfret, Robillard, Roome, Rosamond, Ross (Dundas), Ross (Lisgar), Rowand, Sanborn, Semple, Smith (Ontario), Sproule, Sutherland, Taylor, Turcotte, Tyrwhitt, Wilmot, Wilson, et Wood (Westmoreland).—106. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron, Résolu, que cette Chambre concoure dans le dit rapport.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1894, pour la production d'un état donnant, pour chaque année depuis le 5 mai 1887, les dates auxquelles les comptes publics, les comptes de crédits et les tableaux du commerce et de la navigation du Canada, de chaque année financière précédente, ont été publiés et prêts à être distribués; et quand les dits comptes et tableaux ont été adressés aux sénateurs et aux membres de la Chambre des Communes du Canada dans chacune des années susdites. (*Document de la Session No 39.*)

M. Costigan dépose aussi sur le bureau de la Chambre le rapport du Bureau des examinateurs du service civil pour l'année terminée le 31 décembre 1893. (*Document de la Session No 16b.*)

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill modifiant le Code criminel de 1892, afin d'établir des dispositions plus efficaces pour la punition de la séduction et de l'enlèvement.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Wilson ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier l'Acte des poids et mesures.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Mulock,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre,—documents et correspondance se rattachant à l'établissement d'un ranche à bestiaux par le gouvernement près de Fort-McLeod, T.N.-O., y compris les achats de bestiaux pour ce ranche; ce qui a été fait de ces bestiaux; et l'administration de ce ranche et ce qui a été fait du ranche. Aussi, un état des sommes payées pour les bestiaux placés sur ce ranche et de toutes autres dépenses faites à son sujet; aussi, un état de la somme totale reçue de la vente des bestiaux de ce ranche et de toutes autres sources s'y rattachant, lequel état devra indiquer la balance restant au crédit ou au débit du dit ranche au premier jour de janvier dernier, ainsi que les noms de toutes personnes endettées envers le dit ranche pour bestiaux achetés ou pour tous autres effets ou matériaux, avec le montant dû par chacune de ces personnes, s'il en est.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Mulock,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre,—un rapport indiquant la quantité de terres publiques concédées dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest depuis le 1er janvier 1890, à des dénominations, sectes ou corporations religieuses, et à des églises, avec la date de chaque concession, son étendue et le nom de la dénomination, secte, corporation ou église à laquelle chacune de ces concessions a été faite.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Mulock.

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et Georges Goodwin, au sujet du transfert des contrats de ce dernier ou d'aucun de ses contrats pour la construction du canal de Soulanges.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. McMullen,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant le nombre des inscriptions de homesteads ou d'établissement gratuit à Manitoba faites dans le cours des années 1892 et 1893, et le nombre de ces inscriptions annulées dans le cours des dites années, ainsi que, dans chaque cas, la municipalité dans laquelle se trouve le terrain.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. McMullen,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant les noms des personnes employées pour notre exposition à Chicago, leurs fonctions, les sommes qui leur ont été payées, et, en détail, les frais de cette exposition.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. McMullen,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant les noms de tous les détenus morts dans les pénitenciers du Canada durant les dernières dix années, ainsi que la cause de la mort et la durée de la dernière maladie dans chaque cas.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. McMullen,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant les sommes payées par le gouvernement pour les dépenses des ministres et contrôleurs relativement aux voyages qu'ils ont faits pour se rendre compte de l'opération du tarif.

Sur motion de M. Leclaire, secondé par M. Dugas,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—papiers, requêtes, correspondances, rapports, minutes et ordres du conseil, concernant la loi des écoles de l'Île du Prince-Edouard intitulée: "*The Public Schools Act, 1877.*"

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Baker,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—la correspondance et les arrêtés du conseil qui n'ont pas encore été présentés à la Chambre, relatifs à l'établissement d'un câble sous-marin entre le Canada et l'Australie.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Baker,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—la correspondance, les instructions, les arrêtés du conseil et les rapports qui n'ont pas encore été présentés à la Chambre relatifs à la ligne frontière entre l'Alaska et la Colombie-Britannique.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Baker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant le fonctionnement de l'assurance du service civil, le nombre des employés civils qui ont assuré leur vie dans cette assurance, et pour quelles sommes respectives, sans mention des noms.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Baker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—la liste complète des reviseurs sous l'empire de l'Acte du cens électoral, donnant leurs noms, leurs divisions électorales et la date de leur nomination.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. McMullen,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de tous contrats pour la construction du pont Curran et de tous travaux s'y rattachant; de toute correspondance à ce sujet échangée entre tout département ou fonctionnaire et tout entrepreneur ou autre personne; de toutes recommandations et tous rapports faits au gouvernement ou à quelque membre que ce soit du gouvernement ou à un département quelconque relativement à cette entreprise ou à tous changements ou modifications des contrats primitifs; de tous arrêtés du conseil relativement aux dits travaux, contrats, changements ou modifications; de tous rapports, lettres et communications des inspecteurs ou ingénieurs du gouvernement ou de quelque membre que ce soit du gouvernement, relativement à la manière dont ces travaux se faisaient, y compris la dépense et les créances non réglées; de toutes plaintes et accusations (avec les dates auxquelles elles ont été portées) à l'égard de ces travaux, et de tous rapports officiels sur ces plaintes et accusations.

Aussi, état indiquant le prix auquel on estimait que reviendrait la construction du pont Curran et ce qu'il a réellement coûté, avec le montant des créances non réglées relatives aux dits travaux.

Aussi, copie de toutes communications, rapports et arrêtés du conseil relativement à toute enquête sur quelque affaire que ce soit se rattachant aux dits contrats, travaux, plaintes et accusations; de tous témoignages entendus dans ces enquêtes, et de tout verdict rendu sur la preuve ou autrement, et de tout document montrant toute décision à laquelle en serait arrivé le gouvernement ou quelque membre ou fonctionnaire que ce soit du gouvernement sur toute question ayant ainsi fait le sujet d'une enquête.

Aussi, état montrant s'il reste encore quelque ouvrage à faire pour achever les dits travaux, avec son coût probable ou approximatif.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Bain (Wentworth),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant le coût total de tous les édifices de l'Etat au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris celui des additions, réparations du mobilier et du chauffage de chacun, la date de la construction et les fins pour lesquelles ils ont été construits; aussi, les sommes dépensées pour ponts, chemins, jetées, etc., etc., du 30 juin 1890 au 30 juin 1893.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Bain (Wentworth),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant le coût total du quai et du bassin de l'île Cockburn (lac Huron), le nom ou les noms de l'entrepreneur ou des entrepreneurs, la date de l'achèvement des quai et bassin, le nombre des navires à voiles qui y ont touché, la quantité du fret importé et exporté depuis l'achèvement de cette construction, ainsi que le nombre des steamers qui, durant la saison de navigation, ont touché régulièrement au quai depuis qu'il est terminé.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Charlton,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de toutes accusations portées à l'attention du gouvernement ou d'aucun des départements depuis 1891, à propos de toutes affaires relatives au pénitencier de Kingston et au pénitencier de la Colombie-Britannique; de toutes nominations de personnes chargées de faire des enquêtes sur aucune de ces accusations, y compris leurs instructions; de toute correspondance entre aucune de ces personnes et aucun des membres du gouvernement ou des départements; de tous témoignages recueillis au cours d'aucune de ces enquêtes; de tous rapports s'y rattachant, y compris toutes annexes à

ces rapports, et de tous autres documents et papiers relatifs à aucunes prétendues irrégularités dans l'administration de ces dites institutions depuis 1894.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Charlton,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun département ou officier et M. Connor, pour la fourniture d'outillage ou matériel d'aucune sorte pour la fabrication du fil d'engerbage dans le pénitencier de Kingston, et de tous contrats faits entre lui et le gouvernement pour cette fourniture.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Charlton,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de toutes pétitions, correspondance, documents et autres papiers (depuis les derniers présentés à la Chambre), relatifs à l'importation au Canada du bétail américain, ou à l'expédition du bétail canadien en Europe, par les ports américains.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Davies, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de toute correspondance, télégrammes, rapports au conseil, arrêtés du conseil, arrêtés ou instructions administratifs ayant trait à l'emploi des capitaines ou seconds porteurs de certificats de capacité sur les vapeurs naviguant dans les eaux fédérales ou sur les bacs du Canada, ou à la gouverne de ces vapeurs ou bacs sans ces capitaines ou seconds.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Mills (Bothwell), secondé par M. Davies,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de tous rapports faits au ministère de l'intérieur ou au surintendant général des affaires des Sauvages sur la valeur des Mille-Iles, et de toutes offres reçues pour l'achat de ces îles.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. McMillan, secondé par M. Semple,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant la quantité de beurre fabriqué aux crèmeries expérimentales de West-Elgin et de Woodstock, dans la province d'Ontario, depuis la date de leur établissement jusqu'au 1er janvier 1894; le nombre des ventes opérées, où elles ont été faites et les prix obtenus.

Aussi, copie de toutes lettres, rapports ou autre correspondance, particulièrement le rapport de Clement et Fils, de Glasgow, au sujet des prix obtenus et de la condition des marchandises quand elles ont été offertes en vente; les sommes d'argent dépensées et les différentes fins pour lesquelles l'argent a été employé.

Sur motion de M. Edgar, secondé par M. Sutherland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant les différentes sommes payées en primes sur le fer en gueuse produit au Canada, les quantités produites, les personnes ou collectivités auxquelles ces primes ont été payées, et les

provinces dans lesquelles sont situées leurs usines, depuis la date du dernier état similaire présenté à la Chambre.

Sur motion de M. Davies, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de tous papiers, correspondance, télégrammes, rapports au conseil ou arrêtés du conseil, ou arrêtés administratifs n'ayant pas encore été présentés au parlement, relativement à l'achat de la propriété Harris, en la cité de Saint-Jean, pour le chemin de fer Intercolonial, ou au paiement du prix d'acquisition de cette propriété, ou aux objets ou fins auxquels elle a été affectée depuis ; aussi, une liste de tous les prétendants au titre de cette propriété ou à quelque droit en cette propriété, avec les montants à eux respectivement payés, et un sommaire ou résumé de tous les actes ou conventions consentis par les prétendants respectivement ; aussi, un état de toutes les sommes dépensées depuis sur cette propriété, et de tout ce qu'elle a coûté jusqu'à ce jour.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Davies, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de tous papiers et correspondance se rattachant à une demande de compensation faite au ministère des Chemins de fer par un nommé Charles Coffin, de Midgell, I.P.-E.

Sur motion de M. Davies, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de tous documents, correspondance, télégrammes, rapports au conseil et arrêtés du conseil ainsi que de tous arrêtés administratifs se rapportant au renvoi d'office de M. Samuel C. Campbell, comme surintendant de l'île Saint-Paul et gardien de l'île Ingonish, ou ayant trait à sa pension de retraite.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Mulock,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de toutes lettres, documents et états ayant rapport à l'adjudication, à William H. Davis et Fils, de l'entreprise de la construction d'un barrage à l'île Sheiks, se rattachant au canal Cornwall.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Mara, secondé par M. Earle,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant, par province, la valeur de l'outillage propre à l'exploitation des mines et admis en franchise depuis l'année 1890.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Mulock,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—un état indiquant le montant et la valeur du maïs importé chaque année depuis 1889, et sur lequel a été payée une remise de 90 pour 100 du droit imposé en vertu des dispositions de l'arrêté du conseil du 12 juin 1890, permettant le paiement de cette remise sur le maïs importé quand il est étuvé et employé comme aliment ; l'état en question devant donner les importations par provinces.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Mulock,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—un état donnant le montant et la valeur du fer et de l'acier importés au Canada pour la construction de ponts chaque année depuis 1886, sous le régime des droits en vigueur antérieurement au 13 mai 1887, tels qu'établis par l'arrêté du conseil du 6 juillet 1887.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Macdonald (Huron), secondé par M. Campbell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un relevé donnant: 1. les noms de tous les membres de la législature d'Ontario qui ont reçu des deniers pour fonctions remplies pour le gouvernement fédéral depuis 1879; 2. les sommes payées à chacun; 3. la nature de l'ouvrage fait.

Sur motion de M. Davies, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de la sentence rendue l'année dernière par la cour Suprême de la province du Nouveau-Brunswick contre John V. Ellis, rédacteur du *St. John's Globe*, pour un prétendu mépris de cour, ainsi que les noms des juges qui composaient cette cour lorsque la sentence fut rendue.

Sur motion de M. Macdonald (Huron), secondé par M. Campbell,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—un relevé donnant: 1. Les noms des membres et ex-membres de l'Assemblée législative d'Ontario qui ont été nommés à des charges publiques par le gouvernement fédéral depuis 1879;

2. Les charges auxquelles ils ont été nommés et la date de leur nomination;

3. Les appointements de chacun dans sa charge.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Campbell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, un rapport indiquant les sommes de deniers payés à M. A. F. Wood, évaluateur du gouvernement, pour services, entretien et frais de route durant les années 1891, 1892 et 1893, et le détail des terrains ou autres propriétés évalués par lui durant ces années.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Charlton,

Ordonné, que les différents paiements faits pendant les vacances en vertu de mandats du Gouverneur général soient renvoyés au comité des Comptes Publics, ainsi que ceux inscrits sous le titre de "Dépenses imprévues" à date.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mercredi dernier et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—

"Tout en reconnaissant dans les réductions proposées une admission jusqu'à ce point des maux infligés à la population par le système de droits protecteurs élevés, cette Chambre est cependant d'avis que les amendements suggérés, étant basés sur le principe de la protection et non pas seulement sur les besoins du service public, sont insuffisants pour offrir un soulagement satisfaisant du fardeau d'un impôt excessif et injuste;

“ Que les plus chers intérêts du Canada exigent l'adoption d'une saine politique fiscale qui, tout en ne causant d'injustice à aucune classe, encouragerait le commerce indigène et étranger et hâterait le retour de la prospérité de notre population ;

“ Qu'à cette fin, le tarif devrait être réduit aux besoins d'un gouvernement honnête, économe et efficace ; l'on devrait en faire disparaître le principe de protection en faveur d'industries particulières aux dépens de la population en général, et ne l'imposer que pour le revenu seulement ;

“ Qu'il devrait être réglé de manière à rendre libres les choses de nécessité première, ou à peser le moins possible sur ces choses, et à développer un commerce plus libre avec le monde entier, et plus particulièrement avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.”

Et la question étant posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Fairbairn,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 2 avril 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Mara,—la pétition de la Compagnie de téléphone de New-Westminster et de Burrard Inlet (limitée).

Par M. McKay,—la pétition de Charles A. Hesson de Sainte-Catherine, Ontario, et d'autres lieux.

Par M. Langelier,—cinq pétitions de l'Union secourable et protectrice des journaliers de Québec.

Par M. Lowell,—la pétition de la Compagnie du pont suspendu des chutes Niagara.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du Vicaire Supérieur, et du Supérieur de la Corporation du Sacré-Cœur de Jésus, de la cité de Montréal, Québec, demandant certains amendements à leur charte.

De la Compagnie du chemin de fer du parc et de l'Île de Montréal, demandant un acte lui conférant des pouvoirs plus étendus.

De Messieurs H. et A. Allan et autres, de Montréal, Québec, et d'autres, d'autres lieux, demandant que si des deniers publics sont dépensés pour des quais, le site de ces quais soit choisi de manière à pouvoir servir pour leurs steamers, et qu'un tel quai à la Pointe aux Pères serait très avantageux pour eux et pour tous les marins.

De Caroline Jane Downey, de la cité de Toronto, Ontario, épouse de Donald Campbell Downey, ci-devant de la ville de Whitby, comté d'Ontario, dite province,

négociant, demandant la passation d'un acte dissolvant son mariage avec le dit Downey.

De John Sharples et autres, demandant un acte les constituant en compagnie pour construire et exploiter un chemin de fer sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Métis, Matane et Gaspé."

De la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle, demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne.

De William W. Bailey et autres, de la ville de Cookshire, et de Lockhart R. Willard, du village de Sawyerville, comté de Compton, Québec, demandant une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Lac Mégantic."

De Charles King et autres, de la ville de Sherbrooke et autres lieux, Québec, demandant une charte sous le nom de "Association canadienne mutuelle sur la vie."

De Messieurs Troop et Fils, et autres, de la cité de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, demandant un service effectif de pilotage pour le port de Saint-Jean.

De la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest, demandant un acte pour faire revivre la charte de la dite compagnie, pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne et pour d'autres fins.

De la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage de Medicine-Hat, demandant un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne.

De la Compagnie de cordage des consommateurs (limitée), de la cité de Montréal, demandant un acte autorisant la conversion d'une certaine partie de son capital-actions en actions privilégiées.

De sir Donald Smith, M.P., de la cité de Montréal, et autres, d'autres lieux, demandant une charte sous le nom de "Compagnie canadienne d'assurance sur la vie, dite *Northern*."

De la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage des Montagnes Rocheuses, demandant un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne, et pour d'autres fins.

Des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et de l'Adirondack, demandant un acte autorisant le transfert du siège d'affaires de la compagnie de la ville de Salaberry de Valleyfield à Montréal, et pour d'autres fins.

De l'Union des ouvriers, No 343, Winnipeg, Manitoba, Fraternité des charpentiers et menuisiers d'Amérique, et de l'Assemblée des tailleurs, No 44, Chevaliers du travail, Montréal, Québec, demandant que les questions du maintien de l'état colonial, de la fédération impériale, de l'indépendance du Canada, et de l'union politique avec les Etats-Unis soient soumises au vote populaire.

De l'Union des ouvriers, No 343, Winnipeg, Manitoba, Fraternité des charpentiers et menuisiers d'Amérique; de l'Assemblée des tailleurs, No 44, Chevaliers du travail, et de l'Union typographique, No 176, de Montréal, Québec, demandant que les lois des chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport des voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

De l'Union des ouvriers, No 343, Winnipeg, Manitoba, Fraternité des charpentiers et menuisiers d'Amérique; de la "Loge Pioneer," No 103, Association internationale des machinistes, Stratford, Ontario; de l'Assemblée des tailleurs, No 44, Chevaliers du travail, et de l'Union typographique, No 176, de Montréal, Québec, demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union des ouvriers, No 343, Winnipeg, Manitoba, Fraternité des charpentiers et menuisiers d'Amérique; de la "Loge Pioneer," No 103, Association internationale des machinistes, Stratford, Ontario; de l'Assemblée des tailleurs, No 44, Chevaliers du travail, et de l'Union typographique, No 176, de Montréal, Québec, demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de "Jour du travail."

De l'Union des ouvriers, No 343, Winnipeg, Manitoba, Fraternité des charpentiers et menuisiers d'Amérique; de la "Loge Pioneer," No 103, Association internationale des machinistes, Stratford, Ontario, et de l'Assemblée des tailleurs, No 44, Chevaliers du travail, Montréal, Québec, demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

Sur motion de M. Macdonald (Huron), secondé par M. Campbell, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant:

1. Combien de gallons d'huile de pétrole ont été importés des Etats-Unis dans des wagons-réservoirs depuis que le privilège de l'importer de cette manière a été accordé, jusqu'à cette date;
2. En quels endroits du Canada les importations ont eu lieu, et combien de gallons ont été importés en chaque endroit;
3. Quelle est la valeur, par gallon impérial, de l'huile importée en wagons-réservoirs, et quel est le total des droits perçus;
4. Quelle est la quantité totale, en gallons impériaux, de l'huile de pétrole importée dans des vaisseaux autres que des wagons-réservoirs;
5. Quel est le prix d'importation de l'huile ainsi importée et le montant des droits payés;
6. Quel est le montant des droits payés sur les barils ou autres colis qui contenaient l'huile, et quel montant a été payé pour inspection.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat priant Leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre pour former un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement; et que les membres du comité spécial permanent des impressions, savoir: MM. Amyot, Bergin, Bourassa, Charlton, Costigan, Davin, Grandbois, Innis, Kaulbach, Landerkin, LaRivière, Lépine, McLean (York), McLean (King), McMullen, Putnam, Rider, Somerville, Stevenson, Sutherland, Taylor et Tisdale agissent au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des impressions du Parlement.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Résolu, que Sir Adolphe P. Caron et MM. Amyot, Cockburn, Davies, Davin, Edgar, Fraser, Laurier, McNeill, Mills (Bothwell), O'Brien, Rinfret, Scriver, Weldon et White (Shelburne) soient nommés pour aider l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres devant s'occuper de la bibliothèque.

Ordonné, qu'il soit envoyé un message au Sénat communi quant à Leurs Honneurs la résolution précédente.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1893, pour la production d'un état indiquant le nombre de maîtres d'écoles employés à l'enseignement dans les Territoires du Nord-Ouest et la durée de l'engagement de chacun pendant le cours de l'année dernière, ainsi que le salaire reçu; aussi, le nombre d'élèves fréquentant chaque école, et toutes les sources de revenu pour le maintien des écoles. (*Document de la Session No 40.*)

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mercredi dernier, et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,

—que tous les mots après “Que” jusqu’à la fin de la question soient retranchés et qu’ils soient remplacés par les suivants :—

“ Tout en reconnaissant dans les réductions proposées une admission jusqu’à ce point des maux infligés à la population par le système de droits protecteurs élevés, cette Chambre est cependant d’avis que les amendements suggérés, étant basés sur le principe de la protection et non pas seulement sur les besoins du service public, sont insuffi-ants pour offrir un soulagement satisfaisant du fardeau d’un impôt excessif et injuste ;

“ Que les plus chers intérêts du Canada exigent l’adoption d’une saine politique fiscale qui, tout en ne causant d’injustice à aucune classe, encouragerait le commerce indigène et étranger et hâterait le retour de la prospérité de notre population ;

“ Qu’à cette fin, le tarif devrait être réduit aux besoins d’un gouvernement honnête, économe et efficace ; l’on devrait en faire disparaître le principe de protection en faveur d’industries particulières aux dépens de la population en général, et ne l’imposer que pour le revenu seulement ;

“ Qu’il devrait être réglé de manière à rendre libres les choses de nécessité première, ou à peser le moins possible sur ces choses, et à développer un commerce plus libre avec le monde entier, et plus particulièrement avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.”

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Mills (Annapolis),
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s’ajourne jusqu’à demain.

Mardi, 3 avril 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Boyd,—la pétition de John H. Munson, avocat et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba, et de William Mackenzie, de la cité de Toronto, Ontario.

Par M. Coatsworth,—quatre pétitions de l’Union de protection internationale des journaliers constructeurs, No 2, de l’Amérique.

M. Mills (Annapolis) du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

De C. E. Baring, Young et autres,—demandant une charte sous le nom de “ Compagnie du chemin de fer d’Elgin à Havelock ” ;—De la Compagnie d’assurance mutuelle sur la vie, d’Ontario,—demandant un acte lui conférant des pouvoirs plus étendus comme corporation afin de faire des affaires aux Etats-Unis et dans les pays en dehors du Canada ;—de la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d’Hudson,—demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l’achèvement de sa ligne principale, et pour changer son nom en celui de “ Compagnie du chemin de fer

de Winnipeg et du Grand-Nord”;—de l’honorable Francis Clemow et autres,—demandant l’adoption d’un acte leur conférant le pouvoir de fabriquer, produire, fournir et disposer de l’électricité pour éclairage, chauffage et force motrice;—de la Compagnie de gaz d’Ottawa,—demandant que son acte constitutif soit modifié de manière à lui conférer le pouvoir d’acheter jusqu’à la concurrence de cinquante pour cent de son capital versé;—de la municipalité de la ville d’Edmonton, T.N.-O.,—demandant un acte confirmant l’ordonnance No 52, de 1893, des Territoires du Nord-Ouest, et pour d’autres fins;—de William C. Baxter et autres,—demandant une charte sous le nom de “Compagnie du canal à navires de Sainte-Claire et Erié”;—de la Compagnie canadienne de téléphone Bell,—demandant un acte à l’effet d’augmenter le pouvoir de la compagnie d’émettre des obligations;—de la Compagnie canadienne de garantie contre les voleurs (limitée),—demandant des amendements à sa charte;—de Victor Joseph Beaupré et autres,—demandant une charte sous le nom de “Compagnie du chemin de fer de Gleichen, Lac Castor et Victoria”;—de la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton et de l’Île du Prince-Édouard,—demandant des amendements à sa charte, et pour d’autres fins;—de Joshua Nicholas Filman,—demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Emma Mathilda Filman;—de Albert Hudson et autres,—demandant une charte dans le but de faire des affaires d’assurance contre l’incendie et les accidents;—de la Compagnie du chemin de fer Atlantique et Nord-Ouest,—demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l’achèvement de sa ligne;—de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool,—demandant un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l’achèvement de sa ligne; de la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan,—de la Compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara,—de la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada,—et des directeurs provisoires de la Compagnie de pont et de tunnel de la Rivière Sainte-Claire,—demandant séparément un acte prolongeant le délai fixé pour l’achèvement de leurs travaux;—de la Compagnie d’assurance de chaudières à vapeur et de glaces du Canada,—demandant un acte augmentant ses pouvoirs comme corporation;—des Dames du Sacré-Cœur de Jésus,—demandant des amendements à leur charte; de Caroline Jane Downey,—demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Donald Campbell Downey;—de la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu’Appelle,—demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l’achèvement de sa ligne;—de la Compagnie de cordage des consommateurs (limitée),—demandant un acte autorisant la conversion d’une certaine partie de son capital-actions en actions privilégiées;—et de Sir Donald A. Smith et autres,—demandant une charte sous le nom de Compagnie canadienne d’assurance sur la vie, dite “Northern.”

Ordonné, que M. McDonald (Assiniboia-Est) ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu’Appelle.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Tisdale ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du Canal à navires de Sainte-Claire et Erié.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Ross (Lisgar) ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la baie d’Hudson et à l’effet d’en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer Grand Occidental de Winnipeg.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill concernant l’ordonnance No 32, de 1893, des Territoires du Nord-Ouest, autorisant la municipalité de la ville d’Edmonton à construire et exploiter un tramway.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Edgar ait la permission de présenter un bill à l'effet de réduire de douze à sept le nombre de grands jurés nécessaire pour prononcer une mise en accusation dans la province d'Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mercredi dernier et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après “Que” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—

“Tout en reconnaissant dans les réductions proposées une admission jusqu'à ce point des maux infligés à la population par le système de droits protecteurs élevés, cette Chambre est cependant d'avis que les amendements suggérés, étant basés sur le principe de la protection et non pas seulement sur les besoins du service public, sont insuffisants pour offrir un soulagement satisfaisant du fardeau d'un impôt excessif et injuste;

“Que les plus chers intérêts du Canada exigent l'adoption d'une saine politique fiscale qui, tout en ne causant d'injustice à aucune classe, encouragerait le commerce indigène et étranger et hâterait le retour de la prospérité de notre population;

“Qu'à cette fin, le tarif devrait être réduit aux besoins d'un gouvernement honnête, économe et efficace; l'on devrait en faire disparaître le principe de protection en faveur d'industries particulières aux dépens de la population en général, et ne l'imposer que pour le revenu seulement;

“Qu'il devrait être réglé de manière à rendre libres les choses de nécessité première, ou à peser le moins possible sur ces choses, et à développer un commerce plus libre avec le monde entier, et plus particulièrement avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.”

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Belly, secondé par M. Fréchette,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat informe cette Chambre que les honorables messieurs Allan, Almon, Bernier, DeBoucherville, Drummond, Gowan, Landry, Masson, McClelan, MacInnes (Burlington), Murphy, Poirier, Power, Scott, Sullivan et Wark, ont été nommés membres d'un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du parlement en tant que les intérêts de cette Chambre seront concernés et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité mixte de la bibliothèque pour les deux Chambres.

Aussi, le Sénat informe cette Chambre, que les honorables messieurs Bernier, Casgrain, DeBlois, Desjardins, Dever, Dobson, Ferguson (I.P.-E.), Guévremont, Kaulbach, Macdonald (I.P.-E.), McClelan, McKindsey, Ogilvie, Perley, Primrose, Read (Quinté), Reid (Caribou), Sanford, Sullivan, Vidal et Wark, ont été nommés pour former un comité pour surveiller les impressions de la Chambre durant la présente session et pour agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme comité mixte des deux Chambres du Parlement.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 4 avril 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Moncrieff,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley, et de la corporation de la cité de London, Ontario.

Par M. Pelletier,—la pétition de Joseph Boucher et autres, de Sainte-Emelie, comté de Joliette, Québec.

Par M. Burnham,—la pétition du conseil de comté du comté de Peterborough, et la pétition du conseil de la corporation du comté de Peterborough, d'Ontario.

Par M. McCarthy,—la pétition de M. Morrison et autres, de Percy; la pétition de William J. White et autres, de Broadview, district de Whitewood; la pétition de John Thera et autres, de Hednesford, district de Régina-Nord; la pétition de T. S. Hiscox et autres, de Régina-Sud, district de Régina; la pétition de William Stableford et autres, de Maryfield, district de Cannington-Est; la pétition de B. Barber et autres, de Wolseley, district de Wolseley; la pétition de A. H. R. Bastien et autres, de Rocanville, district de Moosomin; la pétition de Ernest Stephenson et autres, de la ville de la Mâchoire de l'Original, district de la Mâchoire de l'Original; de Angus McDonald et autres, de Deer Park, district de Saskatchewan; la pétition de L. Watson, M.D.C.M., et autres, de Fort-Saskatchewan, district d'Alberta-Nord; la pétition de Richard Henders et autres, de Boscurvis, district de Souris; la pétition de W. J. Kernaghm et autres, de Prince-Albert, district de Saskatchewan; la pétition de Leslie Bruce et autres, de Cochrane, district d'Alberta; la pétition de William R. Carson et autres, de Forest Farm, district de Forest Farm, Assiniboia; la pétition de M. Henderson et autres, de Wascana; la pétition de James B. Hawkes et autres, de Balgonie; la pétition de William Brown et autres, de Maple Creek, du district d'Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie de téléphone de New-Westminster et de Burrard-Inlet (limitée), demandant un acte déclarant qu'elle est légalement constituée et que sa ligne est d'utilité générale au Canada, étendant les pouvoirs qui lui ont été conférés par la législature de la Colombie-Britannique, et pour d'autres fins.

De Charles A. Hesson, de la cité de Sainte-Catherine, Ontario, et autres, d'autres lieux, demandant une charte sous le nom de Compagnie de canal de force motrice et de fourniture de Welland (à responsabilité limitée).

De la Compagnie du pont suspendu des chutes de Niagara, demandant un acte l'autorisant à agrandir, renforcer, changer et modifier son pont sur la rivière Niagara, et à augmenter son capital-actions au montant de \$200,000, et pour d'autres fins.

De l'Union secourable et protectrice des journaliers, Québec, demandant que les questions du maintien de l'état colonial, de la fédération impériale, de l'indépendance du Canada, et de l'union politique avec les Etats-Unis soient soumises au vote populaire.

De l'Union secourable et protectrice des journaliers, Québec, demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de "Jour du travail."

De l'Union secourable et protectrice des journaliers, Québec, demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union secourable et protectrice des journaliers, Québec, demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

De l'Union secourable et protectrice des journaliers, Québec, demandant que les lois des chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport des voyageurs ne dépassant par deux centins par mille.

Ordonné, que M. Montague ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que Sir James A. Grant ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie de gaz d'Outaouais.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Sproule ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Bowman ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie d'assurance mutuelle d'Ontario sur la vie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Fairbairn ait la permission de présenter un bill à l'effet de remettre de nouveau en vigueur et modifier l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Baker ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Rosamond ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie de cordage des consommateurs (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Ingram ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Ingram ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Clair.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mercredi dernier, et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—

"Tout en reconnaissant dans les réductions proposées une admission jusqu'à ce point des maux infligés à la population par le système de droits protecteurs élevés, cette Chambre est cependant d'avis que les amendements suggérés, étant basés sur le principe de la protection et non pas seulement sur les besoins du service public, sont insuffisants pour offrir un soulagement satisfaisant du fardeau d'un impôt excessif et injuste;

"Que les plus chers intérêts du Canada exigent l'adoption d'une saine politique fiscale qui, tout en ne causant d'injustice à aucune classe, encouragerait le commerce indigène et étranger et hâterait le retour de la prospérité de notre population;

"Qu'à cette fin, le tarif devrait être réduit aux besoins d'un gouvernement honnête, économe et efficace; l'on devrait en faire disparaître le principe de protection en faveur d'industries particulières aux dépens de la population en général, et ne l'imposer que pour le revenu seulement;

"Qu'il devrait être réglé de manière à rendre libres les choses de nécessité première, ou à peser le moins possible sur ces choses, et à développer un commerce plus libre avec le monde entier, et plus particulièrement avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis."

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie du canal à navires de Sainte-Clair et Erié.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson et à l'effet d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer Grand Occidental de Winnipeg.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant l'ordonnance n° 32, de 1993, des Territoires du Nord-Ouest, autorisant la municipalité de la ville d'Edmonton à construire et exploiter un tramway.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté, et sur l'amendement à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—

"Tout en reconnaissant dans les réductions proposées une admission jusqu'à ce point des maux infligés à la population par le système de droits protecteurs élevés, cette Chambre est cependant d'avis que les amendements suggérés, étant basés sur le principe de la protection et non pas seulement sur les besoins du service public, sont insuffisants pour offrir un soulagement satisfaisant du fardeau d'un impôt excessif et injuste;

"Que les plus chers intérêts du Canada exigent l'adoption d'une saine politique fiscale qui, tout en ne causant d'injustice à aucune classe, encouragerait le commerce indigène et étranger et hâterait le retour de la prospérité de notre population;

"Qu'à cette fin, le tarif devrait être réduit aux besoins d'un gouvernement honnête, économe et efficace; l'on devrait en faire disparaître le principe de protection en faveur d'industries particulières aux dépens de la population en général, et ne l'imposer que pour le revenu seulement;

"Qu'il devrait être réglé de manière à rendre libres les choses de nécessité première, ou à peser le moins possible sur ces choses, et à développer un commerce plus libre avec le monde entier, et plus particulièrement avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis."

Sur motion de M. Mills (Bothwell), secondé par M. Casey, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jéudi, 5 avril 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Henderson,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Jonction de Guelph.

Par M. McDonald (Assiniboia),—la pétition de John Russell et autres, de Crescent Lake, Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest, et autres, d'autres lieux.

Par M. Martin,—la pétition de W. F. Doll, de la cité de Winnipeg, et autres, d'autres lieux.

Par Sir James Grant,—la pétition de l'Association de prévoyance du Canada; la pétition de l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada; trois pétitions du Conseil des métiers et du travail, et quatre pétitions de l'Union typographique, No 102, d'Ottawa, Ontario.

Par M. Baker,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer de Montréal et d'Ottawa.

Par M. Bryson,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau.

Par M. Mara,—la pétition de Elliot T. Galt et de W. D. Barclay, de Lethbridge, Alberta, Territoires du Nord-Ouest, et autres, d'autres lieux.

Par M. Macdonell (Algoma),—la pétition de William Samuel Piper, de la ville de Fort-William, dans le district de la Baie du Tonnerre, dans la province d'Ontario, Canada, marchand, époux légitime de Mary Ann McKenzie, ci-devant de la ville de Winnipeg, dans la province de Manitoba.

Par M. Gillies, —la pétition de David J. Kennelly, de Louisbourg, Nouvelle-Ecosse, et autres, d'autres lieux.

Par M. Wood (Westmoreland),—la pétition de William McKay et autres, de Moncton, et trois pétitions de la Loge Moncton, No 266, du Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De John H. Munson, avocat, et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba, et de William Mackenzie, de la cité de Toronto, Ontario, demandant une charte sous le nom de "Compagnie de gaz et d'électricité du Canada."

De l'Union internationale de protection des ouvriers constructeurs de Toronto, No 2, d'Amérique, demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

De l'Union internationale de protection des ouvriers constructeurs de Toronto, No 2, d'Amérique, demandant que les lois des chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport des voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

De l'Union internationale de protection des ouvriers constructeurs de Toronto, No 2, d'Amérique, demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de "Jour du travail."

De l'Union internationale de protection des ouvriers constructeurs de Toronto, No 2, d'Amérique, demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et il constate que les prescriptions de la 51ème règle ont été remplies sous tous les rapports, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Catherine à Niagara,—demandant la prolongation du délai fixé pour l'achèvement de sa ligne;—de la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest,—demandant un acte à l'effet de faire revivre et amender sa charte;—de la Compagnie de canal de force motrice et de fourniture de Welland (à responsabilité limitée),—demandant une charte;—de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack,—demandant l'autorisation de transférer son siège d'affaires à Montréal, et pour d'autres fins;—de la Compagnie de prêt et de débetures d'Ontario,—demandant qu'il lui soit permis de faire des affaires dans toutes les provinces du Canada;—de la Compagnie du pont suspendu de Clifton,—demandant l'autorisation d'émettre des obligations hypothécaires afin de faire face à certaines dépenses nécessitées par des améliorations projetées;—et de la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis,—demandant un acte pour ratifier l'achat du chemin de fer de Yarmouth et Annapolis, et pour changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique Canadien."

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Duluth, Nepigon et de la Baie de James, demandant une charte, et il trouve que les avis sont suffisants pour toutes les fins de la demande, sauf les pouvoirs suivants, savoir :— "Pour draguer, creuser, élargir ou autrement améliorer les rivières, criques et havres traversés ou touchés par le chemin de fer; et pour endiguer et changer le cours de toute rivière traversée ou touchée par le chemin de fer; et pour construire des écluses et canaux dans le but d'améliorer la navigation de toute rivière traversée par le dit chemin de fer,"—lesquels pouvoirs n'ont pas été spécifiés dans les avis.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage des Montagnes Rocheuses,—demandant un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne, changeant la route projetée du chemin et augmentant ses pouvoirs quant à l'achat de mines de houille,—et il constate que les

avis sont suffisants pour toutes fins sauf l'extension de pouvoirs relatifs à l'achat de mines de houille, qui n'est pas spécifiée dans l'avis.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1894, pour une liste complète des reviseurs sous l'empire de l'Acte du cens électoral, donnant leurs noms, leurs divisions électorales et la date de leur nomination. (*Document de la Session No 43.*)

Ordonné, que M. White (Cardwell) ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Davies ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance du Canada sur les chaudières à vapeur et les glaces.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir James Grant ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre les accidents.

Il présente, en conséquence le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Masson ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Duluth à Népigon et la Baie de James.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Moncrieff ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie de prêt et de débetures d'Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Baker ait la permission de présenter un bill concernant le chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Hazen ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Elgin à Havelock.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Coatsworth ait la permission de présenter un bill modifiant les Actes concernant la Compagnie du pont suspendu de Clifton.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir James Grant ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre l'incendie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. LaRivière ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte concernant les Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. White (Cardwell) ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau le chapitre dix des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant les serments et sociétés illicites.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Baker, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Ordonné, que les comptes publics du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1893, et le rapport de l'Auditeur général sur les comptes de crédit pour le même exercice soient renvoyés au comité des Comptes Publics.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Masson,

Ordonné, que les pétitions pour bills privés, présentées à la Chambre, mercredi, le 4 courant, et celles présentées ce jour, soient lues et reçues sans délai,—aujourd'hui étant le dernier jour fixé pour recevoir des pétitions pour bills privés.

Les dites pétitions sont lues et reçues et elles sont comme suit:—

De la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley, et de la corporation de la cité de London, Ontario, demandant la passation d'un acte autorisant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley à emprunter de la corporation de la cité de London une somme n'excedant pas \$110,000 pour renouveler les ponts et ponceaux, tel que prescrit dans un certain bail et arrangement, et pour d'autres fins.

De Joseph Boucher et autres, de Sainte-Emilie, comté de Joliette, Québec, demandant une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Sainte-Emilie."

De William Samuel Piper, de la ville de Fort-William, dans le district de la Baie du Tonnerre, dans la province d'Ontario, Canada, négociant, époux légitime de Mary Ann McKenzie, ci-devant de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, demandant l'adoption d'un acte pour dissoudre son mariage.

De l'Association de prévoyance du Canada, demandant un amendement à sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, demandant un amendement à sa charte l'autorisant à augmenter son capital-actions, et pour d'autres fins.

De Elliot T. Galt et W. D. Barclay, de Lethbridge, Alberta, et autres, d'autres lieux, demandant la passation d'un acte constituant une compagnie ayant pour objet de construire, entretenir et exploiter un chemin de fer à partir de quelque point sur la ligne-mère du chemin de fer du Pacifique Canadien, entre Kamloops et Ashcroft, jusqu'à un point situé à ou près Baskerville, dans le district de Caribou, et pour d'autres fins.

De David J. Kennelly, de Louisbourg, Nouvelle-Ecosse, et autres, d'autres lieux, demandant une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer électrique bicycle de Boynton."

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa, demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne; et

De la Compagnie du chemin de fer de la Joretion de Guelph, demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne.

M. Landerkin propose, secondé par M. McMullen,—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée, elle est résolue négativement.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mercredi, le 28 mars dernier, et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité afin de considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—

"Tout en reconnaissant dans les réductions proposées une admission jusqu'à ce point des maux infligés à la population par le système de droits protecteurs élevés,

cette Chambre est cependant d'avis que les amendements suggérés, étant basés sur le principe de la protection et non pas seulement sur les besoins du service public, sont insuffisants pour offrir un soulagement satisfaisant du fardeau d'un impôt excessif et injuste;

“Que les plus chers intérêts du Canada exigent l'adoption d'une saine politique fiscale qui, tout en ne causant d'injustice à aucune classe, encouragerait le commerce indigène et étranger et hâterait le retour de la prospérité de notre population;

“Qu'à cette fin, le tarif devrait être réduit aux besoins d'un gouvernement honnête, économe et efficace; l'on devrait en faire disparaître le principe de protection en faveur d'industries particulières aux dépens de la population en général, et ne l'imposer que pour le revenu seulement;

“Qu'il devrait être réglé de manière à rendre libres les choses de nécessité première, ou à peser le moins possible sur ces choses, et à développer un commerce plus libre avec le monde entier, et plus particulièrement avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.”

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Maclean (York), secondé par M. Haslam,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill intitulé: “Acte modifiant l'Acte des maîtres de havre,” pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: “Acte modifiant l'Acte concernant les phares, bouées et balises et l'île de Sable,” pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 6 avril 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. McGregor,—la pétition de H. W. Allan, M.P., et autres.

Par M. Guillet,—la pétition de E. Cochrane, M.P., et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et Pacifique.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

Du conseil de comté du comté de Peterborough, Ontario, demandant que les chartes des différents chemins de fer et des compagnies de chemins désirant obtenir des chartes dans Ontario soient modifiées de façon à exiger que les voyageurs en premières soient transportés à raison de deux centins, et les voyageurs en secondes à raison de un centin et un quart par mille sur les dits chemins de fer.

Du conseil de la corporation du comté de Peterborough, demandant l'adoption d'un acte qui oblige les compagnies de chemins de fer croisant des voies publiques à les laisser en aussi bon état qu'elles étaient auparavant, et à protéger ces croisements.

De M. Morrison et autres, de Percy ; de William J. White et autres, de Broadview, district de Whitewood ; de John Thera et autres, de Hednessford, district de Régina-Nord ; de T. S. Hiscox et autres, de Régina-Sud, district de Régina ; de William Stableford et autres, de Maryfield et Inglesfield, district de Cannington-Est ; de B. Barber et autres, de Wolseley, district de Wolseley ; de A. H. R. Bastien et autres, de Rocanville, district de Moosomin ; de Ernest S. Stephenson et autres, de la ville de la Mâchoire de l'Orignal, district de la Mâchoire de l'Orignal ; de Angus McDonald et autres, de Deer Park, district de Saskatchewan ; de L. Watson, M.D.C.M., et autres, de Fort-Saskatchewan, district d'Alberta-Nord ; de Richard Henders et autres, de Boscurvis, district de Souris ; de W. J. Kernaghan et autres, de Prince-Albert, district de Saskatchewan ; de Leslie Bruce et autres, de Cochrane, district d'Alberta ; de William R. Carson et autres, de Forest Farm, district de Forest Farm, Assiniboia ; de M. Henderson et autres, de Wascana ; de James B. Hawkes et autres, de Balmorie ; de W. R. Kemp et autres, de Gainsboro, et de William Brown et autres, de Maple Creek, tous du district d'Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest, demandant l'abrogation des clauses de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest qui exigent la publication des ordonnances de l'Assemblée du Nord-Ouest en langue française et qui permettent que les procédures dans les cours de justice soient conduites en cette langue.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et il constate que les prescriptions de la 51ème règle ont été remplies sous tous les rapports savoir :—

De l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada, demandant une charte ;—de la Compagnie du chemin de fer du Lac Mégantic, demandant une charte ;—de la Compagnie de téléphone de New-Westminster et Burrard-Inlet, demandant un acte pour ratifier sa charte ;—de la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa, demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, et de la Compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa, demandant un acte pour augmenter son capital-actions et pour changer son nom en celui de " Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa."

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie d'irrigation de Calgary, demandant certains amendements à sa charte, et il constate que les avis sont suffisants pour toutes les fins de la demande, sauf en ce qui concerne le projet d'amendement à l'article 7 de sa charte, lequel, dans l'opinion de votre comité, n'a pas été publié suivant les prescriptions de la règle 51, bien qu'il soit d'une nature importante.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte modifiant l'Acte des maîtres de havre ", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les phares, bouées et balises et l'île de Sable," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Davin ait la permission de présenter un bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Baker ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. McKay ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de canal de force motrice et de fourniture de Welland, à responsabilité limitée.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Kenny ait la permission de présenter un bill à l'effet d'autoriser l'achat du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis par la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis, (à responsabilité limitée), et de changer le nom de cette dernière compagnie pour celui de Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Mulock ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie canadienne d'assurance sur la vie dite "Northern."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Mara ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie de téléphone de New-Westminster à Burrard-Inlet, à responsabilité limitée.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie d'irrigation de Calgary.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. McGregor, secondé par M. Bain (*Wentworth*),

Ordonné, que la pétition de H. W. Allan, M.P., et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue, demandant qu'il leur soit permis de présenter la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la rivière Détroit, demandant la passation d'un acte ratifiant l'affermage du chemin de fer de London à Port-Stanley, et pour d'autres fins, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions relatives à des bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1894, pour un état indiquant le tarif, soit général soit spécial, imposé par le chemin de fer Intercolonial sur le fret d'entier parcours, de Lévis à Halifax, avec la date de la mise en vigueur de tel tarif, et dans les cas où des changements ont été faits à ce tarif, la nature du changement.

(*Document de la Session No 40.*)

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Dickey ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte du cens électoral.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mercredi, le 28 mars dernier et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité afin de considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—

"Tout en reconnaissant dans les réductions proposées une admission jusqu'à ce point des maux infligés à la population par le système de droits protecteurs élevés, cette Chambre est cependant d'avis que les amendements suggérés, étant basés sur le principe de la protection et non pas seulement sur les besoins du service public, sont insuffisants pour offrir un soulagement satisfaisant du fardeau d'un impôt excessif et injuste ;

"Que les plus chers intérêts du Canada exigent l'adoption d'une saine politique fiscale qui, tout en ne causant d'injustice à aucune classe, encouragerait le commerce indigène et étranger et hâterait le retour de la prospérité de notre population ;

"Qu'à cette fin, le tarif devrait être réduit aux besoins d'un gouvernement honnête, économe et efficace ; l'on devrait en faire disparaître le principe de protection en faveur d'industries particulières aux dépens de la population en général, et ne l'imposer que pour le revenu seulement ;

"Qu'il devrait être réglé de manière à rendre libres les choses de nécessité première, ou à peser le moins possible sur ces choses, et à développer un commerce plus libre avec le monde entier, et plus particulièrement avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis."

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie de gaz d'Ottawa.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée.)

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie d'assurance mutuelle d'Ontario sur la vie.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de remettre de nouveau en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie de cordage des consommateurs, à (responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance du Canada sur les chaudières à vapeur et les glaces.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre les accidents.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Duluth à Népigon et la Baie de James.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie de prêt et de débetures d'Ontario.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant le chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Elgin à Havelock.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant les Actes concernant la Compagnie du pont suspendu de Clifton.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre l'incendie.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant l'Acte concernant les Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion portant—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité afin de considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement à la dite motion,—que tous les mots après “Que” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—

“Tout en reconnaissant dans les réductions proposées une admission jusqu'à ce point des maux infligés à la population par le système de droits protecteurs élevés, cette Chambre est cependant d'avis que les amendements suggérés, étant basés sur le principe de la protection et non pas seulement sur les besoins du service public, sont insuffisants pour offrir un soulagement satisfaisant du fardeau d'un impôt excessif et injuste ;

“Que les plus chers intérêts du Canada exigent l'adoption d'une saine politique fiscale qui, tout en ne causant d'injustice à aucune classe, encouragerait le commerce indigène et étranger et hâterait le retour de la prospérité de notre population ;

“Qu'à cette fin, le tarif devrait être réduit aux besoins d'un gouvernement honnête, économe et efficace ; l'on devrait en faire disparaître le principe de protection en faveur d'industries particulières aux dépens de la population en général, et ne l'imposer que pour le revenu seulement ;

“Qu'il devrait être réglé de manière à rendre libres les choses de nécessité première, ou à peser le moins possible sur ces choses, et à développer un commerce plus libre avec le monde entier, et plus particulièrement avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.”

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit, samedi matin ;

Samedi, 7 avril 1894.

Sur motion de Sir James Grant, secondé par M. Montague,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-cinq minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 9 avril 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Colter,—la pétition de J. Douglas Hazen, M.P., et autres.

Par M. Devlin,—cinq pétitions de l'Assemblée canadienne, No 2676, Hull, Québec.

Par M. Wood (Westmoreland),—la pétition de W. W. Weeks et autres, de Moncton, Nouveau-Brunswick.

Par M. LaRivière,—la pétition de l'honorable William Dell Perley.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De John Russell et autres, de Crescent Lake, Assiniboine, Territoires du Nord-Ouest, et autres, d'autres lieux, demandant pour le district plus de facilités pour les communications par voies ferrées, et exposant que l'extension du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest donnerait les facilités demandées.

De l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada, demandant la passation d'un acte qui donne aux femmes les mêmes droits que ceux dont jouissent les autres citoyens, et que le cens électoral s'applique aux femmes aussi bien qu'aux hommes.

De W. F. Doll, de la cité de Winnipeg, et autres, d'autres lieux, demandant que les droits sur les boîtes d'horloges et les boîtiers de montres ne soient pas de plus de dix pour cent *ad valorem* au-dessus du droit actuellement perçu sur les mécanismes de montres et d'horloges.

De William McKay et autres, de Moncton, Nouveau-Brunswick, demandant qu'aucun bill ne soit passé concernant le dimanche ou autre rite, cérémonie ou observance religieuse qui porterait atteinte aux droits ou à la liberté de conscience des sujets de Sa Majesté.

De E. Cochrane, M.P., et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et Pacifique, demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour la passation d'un acte modifiant la charte de ce chemin,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions demandant l'adoption de bills privés.

De l'Union typographique, No 102, du Conseil des métiers et du travail, d'Ottawa, Ontario, et de la Loge Moncton, No 266, Nouveau-Brunswick, demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de " Jour du travail."

De l'Union typographique, No 102, du Conseil des métiers et du travail, d'Ottawa, Ontario, et de la Loge Moncton, No 266, Nouveau-Brunswick, demandant qu'il soit adopté un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union typographique, No 102, du Conseil des métiers et du travail, d'Ottawa, Ontario, et de la Loge Moncton, No 266, Nouveau-Brunswick, demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

De l'Union typographique, No 102, d'Ottawa, Ontario, demandant que les lois des chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport des voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

Sir Adolphe Caron, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par Ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport du Maître général des postes pour l'année expirée le 30 juin 1893. (*Document de la Session No 12.*)

Sur motion de M. Colter, secondé par M. Bowers,
Ordonné, que la pétition de J. Douglas Hazen, et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de l'Alliance de l'Eglise anabaptiste réformée du Canada, qui sollicite une charte, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions concernant l'adoption de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 20 mars 1893, pour copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et le ministre de l'Intérieur concernant la délimitation de la zone des chemins de fer dans cette province. (*Document de la Session No 45.*)

Ordonné, que M. Scriver ait la permission de présenter un bill constituant en corporation l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde en est ordonnée pour mercredi prochain.

Sur motion de M. Guillet, secondé par M. Cochrane,

Ordonné, que la pétition de E. Cochrane, M.P., et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et Pacifique, lue et reçu ce jour,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition pour l'adoption d'un acte modifiant la charte de la dite compagnie, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions relatives à des bills privés, soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Macdonald (King),

Ordonné, que la pétition de l'honorable de William Dell Perley, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue, demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour l'adoption d'un acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley au Fort-Qu'Appelle, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions concernant l'adoption de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Gleichen au lac aux Castors et à Victoria.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mercredi, le 28 mars dernier et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité afin de considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—

"Tout en reconnaissant dans les réductions proposées une admission jusqu'à ce point des maux infligés à la population par le système de droits protecteurs élevés, cette Chambre est cependant d'avis que les amendements suggérés, étant basés sur

le principe de la protection et non pas seulement sur les besoins du service public, sont insuffisants pour offrir un soulagement satisfaisant du fardeau d'un impôt excessif et injuste ;

“ Que les plus chers intérêts du Canada exigent l'adoption d'une saine politique fiscale qui, tout en ne causant d'injustice à aucune classe, encouragerait le commerce indigène et étranger et hâterait le retour de la prospérité de notre population ;

“ Qu'à cette fin, le tarif devrait être réduit aux besoins d'un gouvernement honnête, économe et efficace ; l'on devrait en faire disparaître le principe de protection en faveur d'industries particulières aux dépens de la population en général, et ne l'imposer que pour le revenu seulement ;

“ Qu'il devrait être réglé de manière à rendre libres les choses de nécessité première, ou à peser le moins possible sur ces choses, et à développer un commerce plus libre avec le monde entier, et plus particulièrement avec le Grande-Bretagne et les Etats-Unis.”

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Béchard, secondé par M. Scriver,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 10 avril 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Temple,—la pétition de l'Union chrétienne de tempérance du Canada.

Par M. McCarthy,—la pétition de James Bremner et autres, de Battleford, district de la Saskatchewan ; la pétition de J. R. Thompson et autres, d'Orangeville et Moosomin ; la pétition de William Sanderson, aîné, et autres, de Ebénézer et Wallace ; la pétition de Bjarni Stephenson et autres, de Thingvalla et Wallace ; la pétition de W. Jamieson et autres, de Welwyn ; la pétition de Joseph Young et autres, de Stoney Beach ; la pétition de W. T. Sutton et autres, de Hilburn ; la pétition de John Young et autres, de Stanley et des alentours ; la pétition de William Wakeham et autres, de Oxlow ; et la pétition de F. Harrison et autres, de Pense, tous de district d'Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. McKay,—quatre pétitions de l'Union des briquetiers et maçons, No 1, et quatre pétitions du Conseil des métiers et du travail, de Hamilton, Ontario.

Par M. Lowell,—la pétition du révérend John E. C. Irvine, pasteur, et John H. Thompson, secrétaire de l'Eglise Baptiste Régulière de Thorold, Ontario.

Par M. LaRivière,—la pétition de l'honorable William Dell Perley, solliciteur pour Lévi Thomson, et autres.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Gati-neau, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne ;—

de la Compagnie d'éclairage et de pouvoir électrique de la Chaudière (à responsabilité limitée), demandant l'autorisation de s'amalgamer avec d'autres compagnies ou d'acquérir leurs propriétés;—de la Compagnie du chemin de fer de Caribou, demandant une charte;—de la corporation de garantie du Canada-Ouest, demandant une charte;—de la Compagnie de New-York, de la Nouvelle-Angleterre et du Canada, demandant une charte;—de l'Assemblée canadienne de prévoyance et de secours mutuels, demandant des amendements à sa charte;—de la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal, demandant une charte;—de la Compagnie de navigation Richelieu et Ontario, demandant certains amendements à sa charte; et de William Smith Piper, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Mary Anne McKenzie, sa femme.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du pont de chemin de fer électrique des Chûtes de Niagara, demandant une charte, et aussi, d'être autorisée à construire des ponts pour le passage de chars électriques à quelques endroits situés entre les chûtes de Niagara et le Tourbillon (Whirlpool), et il trouve que l'avis ne mentionne que la construction d'un seul pont; il recommande en conséquence, que le bill des pétitionnaires soit limité aux termes de leur avis.

Votre comité a considéré la requête de l'honorable W. D. Perley, demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition pour l'adoption d'un acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley au Fort Qu'Appelle, nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir de semblables pétitions,—et il recommande que l'autorisation nécessaire soit donnée dans ce cas.

Ordonné, que M. Pope ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Mégantic.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Bergeron ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Dupont,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps prescrit pour recevoir des pétitions relatives à des bills privés soit suspendue au sujet d'une pétition demandant un acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley au Fort Qu'Appelle, conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Mara ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Caribou.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Maclean (York) ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte des chemins de fer en établissant un tarif maximum pour les voyageurs.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Girouard (Jacques-Cartier) ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1894, pour la production d'un état indiquant les différentes sommes payées en primes sur le fer en gueuse produit au Canada, les

quantités produites, les personnes ou collectivités auxquelles ces primes ont été payées, et les provinces dans lesquelles sont situées leurs usines, depuis la date du dernier état similaire présenté à la Chambre. (*Document de la Session No 46.*)

M. Wallace présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1894, pour un état indiquant, par province, la valeur de l'outillage propre à l'exploitation des mines, admis en franchise depuis l'année 1890. (*Document de la Session No. 47.*)

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 15 mars 1893, pour copie de tous documents, mémoires, requêtes et correspondance échangée entre le gouvernement, la chambre de commerce de la cité de Sorel et autres personnes, concernant une subvention en faveur de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, pour la reconstruction d'un pont à Saint-Michel d'Yamaska. (*Document de la Session No 34b.*)

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Charlton,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance entre M. L. Vankoughnet et le gouvernement ou aucun de ses membres, ou aucun département au sujet de sa mise à la retraite, et de toutes communications ou rapports au conseil ou au conseil du Trésor, ou à aucun membre du gouvernement relativement à cette mise à la retraite, et de tous arrêtés du conseil s'y rattachant.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mills (Bothwell),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous arrêtés du conseil, rapports, papiers et correspondance relatifs à la destitution de Damase Saint-Pierre, ci-devant directeur de poste de Saint-Fortunat de Wolfeston.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Mills (Bothwell), secondé par M. Langelier,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tout rapport fait au conseil par le surintendant général des affaires des sauvages, qui a mené à la destitution de Lawrence Vankoughnet de la position de député du surintendant général des affaires des sauvages, et à son renvoi du service civil.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Charlton propose, secondé par M. Cartwright,—qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie des procès-verbaux des tournées du ministre des Finances et autres ministres de la couronne, et du contrôleur des Douanes et du contrôleur du Revenu de l'intérieur, depuis la dernière session du parlement, dans le but de s'aboucher avec des députations et de se renseigner au sujet du tarif et des modifications du tarif demandées ou projetées, et tous documents relatifs à ces tournées.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Amyot, secondé par M. Davin,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tout

arrêté du conseil, depuis l'origine de la confédération jusqu'à l'an 1879 inclusivement, concernant toute remise de droit (*drawback*) et tout *bonus* se rattachant à la construction des navires, barques, ou autres bâtiments canadiens.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Macdonald (Huron) propose, secondé par M. Campbell,—qu'il soit mis devant la Chambre,—un état donnant :—1. Le nom et le tonnage de tous les navires canadiens qui sont engagés dans le commerce canadien sur les lacs d'en haut et qui ont passé par le canal du Sault Sainte-Marie dans l'exercice de leur commerce depuis l'ouverture de la saison de navigation en 1885, en indiquant chaque année séparément;

2. Le nombre de tonnes de fret transportées en haut, et le nombre de tonnes de fret transportées en bas, dans chaque année;

3. Le port duquel et celui en destination duquel est parti chacun de ces navires, en chaque année;

4. Le nombre de personnes employées sur chaque navire, chaque année.

Et un débat s'ensuivant,

Sur motion de M. Martin, secondé par M. Bain (Wentworth),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. Casey,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant le montant payé aux compagnies de chemins de fer et de vapeurs, en primes pour colons amenés à Manitoba ou dans les territoires en 1891, 1892 et 1893; aussi, une liste nominative des colons ainsi amenés, avec indication des endroits où ils se sont établis.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Charlton,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant le montant des recettes mensuelles provenant des argents reçus à titre de droit d'entrée des visiteurs au pénitencier de Kingston, entre le 1er janvier 1887 et le 1er janvier 1894, et de quelle manière on a disposé de ces fonds; aussi, indiquant le montant de tels deniers déposé dans aucune banque quelconque, avec le nom de la banque et celui de la personne au crédit de laquelle ces dépôts ont été faits.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Bowers,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état faisant connaître le nombre d'ordres et d'adresses votés par cette Chambre pendant les trois dernières sessions, et dont les réponses n'ont pas encore été produites ainsi que la raison pour laquelle ces réponses ne l'ont pas été.

Sur motion de M. Frémont, secondé par M. Amyot,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copies de toutes requêtes, lettres, plans, titres et autres documents ayant trait à la réclamation des Hurons de Lorette au sujet de la seigneurie de Sillery.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Macdonald (Huron),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant le montant des droits sur le bois de construction perçus à Québec, chaque année, durant les derniers dix ans, la quantité de bois inspectée chaque année, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs-mesureurs.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Macdonald (Huron),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant la quantité de bois de construction examinée par les inspecteurs-mesureurs, à Montréal, chaque

année, pendant les derniers dix ans; le montant des droits perçus chaque année durant la même période, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs-mesureurs à Montréal pendant le même temps.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Macdonald (Huron),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant le nombre d'employés civils permanents dans le service intérieur et extérieur de chaque département qui contribuent au fonds de retraite, et le montant brut des salaires payés.

Sur motion de M. Patterson (Colchester), secondé par M. White (Shelburne),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant les noms des fonctionnaires originaires de la Nouvelle-Ecosse, qui ont été employés par le gouvernement canadien pour l'Exposition Colombienne, leur position officielle, le montant des salaires payés et les dates auxquelles leur emploi a cessé.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Langelier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre un état dressé suivant la formule de la Table C, dans le livre bleu déjà publié sur le traité français, pour l'année expirée les 30 juin 1892 et 1893 ?

M. Ouimet, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice expiré le 30 juin 1893. (*Document de la Session No 9.*)

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mercredi, le 28 mars dernier et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité afin de considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :

"Tout en reconnaissant dans les réductions proposées une admission jusqu'à ce point des maux infligés à la population par le système de droits protecteurs élevés, cette Chambre est cependant d'avis que les amendements suggérés, étant basés sur le principe de la protection et non pas seulement sur les besoins du service public, sont insuffisants pour offrir un soulagement satisfaisant du fardeau d'un impôt excessif et injuste ;

"Que les plus chers intérêts du Canada exigent l'adoption d'une saine politique fiscale qui, tout en ne causant d'injustice à aucune classe, encouragerait le commerce indigène et étranger et hâterait le retour de la prospérité de notre population ;

"Qu'à cette fin, le tarif devrait être réduit aux besoins d'un gouvernement honnête, économe et efficace ; l'on devrait en faire disparaître le principe de protection en faveur d'industries particulières aux dépens de la population en général, et ne l'imposer que pour le revenu seulement ;

"Qu'il devrait être réglé de manière à rendre libres les choses de nécessité première, ou à peser le moins possible sur ces choses, et à développer un commerce plus libre avec le monde entier, et plus particulièrement avec la Grande-Bretagne et les États-Unis."

Et la question étant posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin.

Mercredi, 11 avril 1894.

Sur motion de M. Cockburn, secondé par M. Stairs,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

Mercredi, 11 avril 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. White (Cardwell),—la pétition de MM. Gemmill et May, de la cité d'Ottawa, solliciteurs de la Compagnie canadienne d'assurance du Saint-Laurent.

Par M. Smith (Ontario),—la pétition du conseil de la corporation du comté d'Ontario, Ontario.

Par M. McGregor,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer du Lac Erié et de la rivière Détroit.

Par M. Denison,—quatre pétitions de l'Union des mouleurs en fer, No 28, de Toronto, Ontario.

Par M. Colter,—la pétition du révérend Ira Miller, de Wicklow, Nouveau-Brunswick, et autres, d'autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De W. W. Weeks et autres, de Moncton, Nouveau-Brunswick, demandant qu'aucun bill ne soit passé concernant le dimanche ou autre rite, cérémonie ou observance religieuse qui porterait atteinte aux droits ou à la liberté de conscience des sujets de Sa Majesté.

De l'Assemblée La Canadienne, No 2676, Hull, Québec, demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de " Jour du travail."

De l'Assemblée La Canadienne, No 2676, Hull, Québec, demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

De l'Assemblée La Canadienne, No 2676, Hull, Québec, demandant que les questions du maintien de l'état colonial, de la fédération impériale, de l'indépendance du Canada, et de l'union politique avec les États-Unis soient soumises au vote populaire.

De l'Assemblée La Canadienne, No 2676, Hull, Québec, demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Assemblée La Canadienne, No 2676, Hull, Québec, demandant que les lois des chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport des voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité contenant la résolution suivante adoptée à titre de recommandation :—

Résolu, que toutes les fois qu'il paraîtra désirable ou nécessaire, pour la poursuite de toute enquête par le comité des Comptes Publics, d'interroger les témoins sous serment, il sera demandé à la Chambre des Communes l'autorisation voulue pour prendre les témoignages de cette manière.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, savoir :—de l'Association mutuelle du Canada sur la vie, demandant une charte ; de la Compagnie de chemin de fer et de houille de Medicine-Hat, demandant un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne ; de la Compagnie du chemin de fer de Jonction

de Guelph, demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, et de la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron, demandant certains amendements à sa charte, et il constate que les prescriptions de la règle 51 ont été remplies dans chaque cas, sauf que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps prescrit, mais comme le délai sera pleinement écoulé avant que les bills soient délibérés en comité, votre comité recommande que les avis soient considérés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer du parc et de l'Île de Montréal, demandant une augmentation de pouvoirs, et il trouve les avis suffisants pour toutes les fins de la demande, sauf l'augmentation projetée du capital-actions. En conséquence, votre comité recommande, si l'augmentation du capital-actions est permise, qu'elle soit soumise à l'approbation des actionnaires en la manière ordinaire.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du pont suspendu des chûtes de Niagara, demandant l'autorisation d'emprunter de l'argent pour améliorer son pont, et il constate que l'avis a été publié pendant quatre semaines seulement ; mais comme nul autre intérêt que celui des actionnaires n'est affecté, votre comité recommande que les avis soient jugés suffisants à condition que les pouvoirs demandés soient soumis à l'approbation des actionnaires.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie du chemin de fer électrique bicycle de Boynton, demandant une charte, et il trouve que les avis sont insuffisants.

Votre comité a aussi examiné les requêtes suivantes, demandant séparément l'autorisation de présenter des pétitions pour l'adoption de bills privés, nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir de telles pétitions, et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée dans chaque cas, savoir :—

De H. W. Allan et autres, pour la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la Rivière Détroit ; de J. D. Hazen, M.P., et autres, pour l'Alliance de l'Église anabaptiste réformée du Canada ; et de E. Cochrane, M.P., et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et Pacifique.

Ordonné, que M. Henderson ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est regu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. McGregor, secondé par M. Dawson,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la 49^e règle qui limite le temps fixé pour recevoir des pétitions pour l'adoption de bills privés soit suspendue au sujet de la pétition suivante, et que la dite pétition soit maintenant lue et reçue sans délai.

Et la dite pétition est, en conséquence, lue et reçue et elle est comme suit :—

De la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la Rivière Détroit,—demandant la passation d'un acte ratifiant l'affermage du chemin de fer de London à Port-Stanley, et pour d'autres fins.

Sur motion de M. Gillies, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que la partie du cinquième rapport du comité des Ordres Permanents, concernant la pétition de la Compagnie de chemin de fer électrique bicycle de Boynton, soit renvoyée au dit comité pour plus ample considération.

Ordonné, que M. Ross (Lisgar) ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille de Medicine-Hat.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est regu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Robillard ait la permission de présenter un bill à l'effet de ratifier une convention entre la Compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa et la Compagnie du tramway électrique d'Ottawa, et une convention entre les dites compagnies et la corporation de la cité d'Ottawa, et de fusionner les dites compagnies sous le nom de "Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Lowell ait la permission de présenter un bill autorisant la Compagnie du pont suspendu des chutes de Niagara à émettre des débentures et à d'autres fins.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. Colter, secondé par M. Featherston,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la 49^e règle qui limite le temps fixé pour recevoir des pétitions pour l'adoption de bills privés soit suspendue au sujet de la pétition suivante, et que la dite pétition soit lue et reçue sans délai.

Et la dite pétition est, en conséquence, lue et reçue et elle est comme suit :—

Du révérend Ira Miller, de Wicklow, Nouveau-Brunswick, et autres, d'autres lieux, demandant une charte sous le nom de l'Alliance de l'Eglise anabaptiste réformée du Canada.

Ordonné, que M. Montague ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie des ponts de chemin de fer électrique des chutes de Niagara.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Girouard (Jacques-Cartier) ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. McLennan ait la permission de présenter un bill concernant la responsabilité de l'Etat et des compagnies publiques à l'égard de la main-d'œuvre employée dans l'exécution des travaux publics.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McLennan ait la permission de présenter un bill concernant la vente de billets de retour par chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Charles Hibbert Tupper, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le 26^e rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice expiré le 30 juin 1893. (*Document de la Session No 11**.)

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mercredi, le 28 mars dernier et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité afin de considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—

"Tout en reconnaissant dans les réductions proposées une admission jusqu'à ce point des maux infligés à la population par le système de droits protecteurs élevés,

cette Chambre est cependant d'avis que les amendements suggérés, étant basés sur le principe de la protection et non pas seulement sur les besoins du service public, sont insuffisants pour offrir un soulagement satisfaisant du fardeau d'un impôt excessif et injuste ;

“ Que les plus chers intérêts du Canada exigent l'adoption d'une saine politique fiscale qui, tout en ne causant d'injustice à aucune classe, encouragerait le commerce indigène et étranger et hâterait le retour de la prospérité de notre population ;

“ Qu'à cette fin, le tarif devrait être réduit aux besoins d'un gouvernement honnête, économe et efficace ; on devrait en faire disparaître le principe de protection en faveur d'industries particulières aux dépens de la population en général, et ne l'imposer que pour le revenu seulement ;

“ Qu'il devrait être réglé de manière à rendre libres les choses de nécessité première, ou à peser le moins possible sur ces choses, et à développer un commerce plus libre avec le monde entier, et plus particulièrement avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.”

Et la question étant posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de canal de force motrice et de fourniture de Welland, à responsabilité limitée.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet d'autoriser l'achat du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis par la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis, (à responsabilité limitée), et de changer le nom de cette dernière compagnie pour celui de Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie canadienne d'assurance sur la vie dite “Northern.”

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie de téléphone de New-Westminster à Burrard-Inlet, à responsabilité limitée.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie d'irrigation de Calgary.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Gleichen au lac aux Castors et à Victoria.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Mégantic.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Caribou.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. White (Cardwell), secondé par M. Fréchette,

Ordonné, que la pétition de MM. Gemmill et May, de la cité d'Ottawa, solliciteurs de la Compagnie Canadienne d'Assurance du Saint-Laurent, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la compagnie ci-dessus mentionnée pour l'adoption d'un acte modifiant sa charte, — nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposée,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposée à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—

"Tout en reconnaissant dans les réductions proposées une admission jusqu'à ce point des maux infligés à la population par le système de droits protecteurs élevés, cette Chambre est cependant d'avis que les amendements suggérés, étant basés sur le principe de la protection et non pas seulement sur les besoins du service public, sont insuffisants pour offrir un soulagement satisfaisant du fardeau d'un impôt excessif et injuste ;

“ Que les plus chers intérêts du Canada exigent l'adoption d'une saine politique fiscale qui, tout en ne causant d'injustice à aucune classe, encouragerait le commerce indigène et étranger et hâterait le retour de la prospérité de notre population ;

“ Qu'à cette fin, le tarif devrait être réduit aux besoins d'un gouvernement honnête, économe et efficace ; l'on devrait en faire disparaître le principe de protection en faveur d'industries partitulières aux dépens de la population en général, et ne l'imposer que pour le revenu seulement ;

“ Qu'il devrait être réglé de manière à rendre libres les choses de nécessité première, ou à peser le moins possible sur ces choses, et à développer un commerce plus libre avec le monde entier, et plus particulièrement avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.”

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, jeudi matin ;

Jeudi, 12 avril 1894.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Gibson,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et vingt-cinq minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

Jeudi, 12 avril 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Patterson (Huron),—la pétition de David Marwick et autres, de la ville de Goderich ; la pétition du conseil de comté du comté de Huron ; la pétition du conseil municipal des townships de Romney et Tilbury-Est, dans le comté de Kent, et de Mersea, Tilbury-Ouest et Nord, comté d'Essex, Ontario ; la pétition du conseil municipal de la ville de Ridgetown, et la pétition de la Chambre de Commerce de la ville de Chatham, tous du comté de Kent, Ontario.

Par M. Mills (Bothwell),—la pétition de Samuel Clap et autres, pêcheurs de Port-Lambton, Ontario.

Par M. Ives,—la pétition de l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada.

Par M. Denison,—quatre pétitions de l'Union des forgerons et apprentis, No 1, Toronto, Ontario.

Par Sir James A. Grant,—quatre pétitions de l'Assemblée Commerciale, No 2806, Chevaliers du travail, Ottawa, Ontario.

Par M. Ingram,—la pétition de messieurs Ryrie, frères, et autres, de Toronto, Ontario, et autres, d'autres lieux.

Par M. Paterson (Brant),—deux pétitions de l'Union typographique, No 273, Brantford, Ontario.

Par M. Prior,—la pétition de l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada.

Par M. Boston,—la pétition de James McCallum et autres, des townships de Caradoc et Delaware, comté de Middlesex, Ontario.

Par M. White (Cardwell),—la pétition de Hugh McLennan et autres, de la cité et du district de Montréal, Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada, demandant la passation d'un acte qui donne aux femmes les mêmes droits que ceux dont jouissent les autres citoyens, et que le cens électoral s'applique aux femmes aussi bien qu'aux hommes.

Du révérend John E. C. Irvine, pasteur, et John H. Thompson, secrétaire de l'Eglise baptiste régulière de Thorold, Ont., demandant que le traité projeté avec la France qui pourvoit à l'importation de certaines espèces de liqueurs enivrantes, ne soit pas ratifié.

De James Bremner et autres, de Battleford, district de la Saskatchewan; de J. R. Thompson et autres, de Orangeville et Moosomin; de William Sanderson, aîné, et autres, de Ebenezer et Wallace; de Bjarni Stephenson et autres, de Thingvalla et Wallace; de W. Jamieson et autres, de Welwyn; de Joseph Young et autres, de Stoney Beach; de W. T. Sutton et autres, de Hilburn; de John Young et autres, de Stanley et des alentours; de William Wakelam et autres, de Oxlow, et de F. Harrison et autres, de Pense, tous du district d'Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest, demandant l'abrogation des clauses de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest qui exigent la publication des ordonnances de l'Assemblée du Nord-Ouest en langue française et qui permettent que les procédures dans les cours de justice soient conduites en cette langue.

De l'Union des briquetiers et maçons, No 1, et du Conseil des métiers et du travail, de Hamilton, Ontario, demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

De l'Union des briquetiers et maçons, No 1, et du Conseil des métiers et du travail, de Hamilton, Ontario, demandant que les lois des chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport des voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

De l'Union des briquetiers et maçons, No 1, et du Conseil des métiers et du travail, de Hamilton, Ontario, demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de "Jour du travail."

De l'Union des briquetiers et maçons, No 1, et du Conseil des métiers et du travail, de Hamilton, Ontario, demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Conformément à l'ordre de votre honorable Chambre, votre comité a examiné de nouveau la pétition de la Compagnie du chemin de fer électrique bicycle de Boynton, demandant une charte,—et il constate que bien que les prescriptions de la 51ème règle n'aient pas été strictement remplies, néanmoins la pétition projetée a obtenu une grande publicité au moyen des principaux journaux dans les différentes provinces. En conséquence, votre comité recommande que l'avis donné soit jugé suffisant.

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—de la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la Rivière Détroit, demandant un acte pour ratifier l'affermage du chemin de fer de London à Port-Stanley; de l'Alliance de l'Eglise anabaptiste réformée du Canada, demandant une charte; et de James St. George Dillon, demandant un acte de divorce avec sa femme, Marie C. A. Barron.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes, et il constate que les avis donnés sont suffisants sous tous rapports, sauf qu'ils n'ont pas été publiés pendant tout le temps voulu; mais comme le délai requis sera pleinement écoulé avant que

les bills puissent être délibérés en comité, votre comité recommande que ces avis soient jugés suffisants, savoir :—de la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Émélie, demandant une charte ; de la Compagnie de gaz et d'électricité du Canada, demandant une charte ; de la Compagnie du chemin de fer de Métis, Matane et Gaspé, demandant une charte ; et de la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley, demandant le pouvoir d'emprunter de l'argent.

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Lac Supérieur, demandant un acte pour ratifier l'affermage de diverses voies ferrées, construire un embranchement dans le comté de Bruce sur Huron, Ontario, et étendre ses lignes télégraphiques jusqu'à Terre-Neuve et en Europe, et il constate que les avis sont suffisants seulement en ce qui concerne les affermages ci-dessus mentionnés.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Lac Seul, demandant une charte, et il constate que les pétitionnaires n'ont pas prouvé qu'ils se soient conformés aux prescriptions de la règle 51.

Votre comité a aussi examiné la requête de la Compagnie canadienne d'assurance du Saint-Laurent, demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition pour l'adoption d'un acte amendant sa charte, nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir de semblables pétitions,—et il recommande que la permission nécessaire soit accordée dans ce cas.

Sur motion de M. White (Cardwell), secondé par M. Robillard,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la 49^e règle qui limite le temps fixé pour recevoir des pétitions pour l'adoption de bills privés, soit suspendue au sujet de la pétition suivante présentée ce jour, et que la dite pétition soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De la Compagnie d'assurance canadienne du Saint-Laurent, demandant la passation d'un acte à l'effet de modifier l'Acte 56 Vic., chap. 79, autorisant la Compagnie d'assurance du Saint-Laurent, nonobstant les dispositions de la classe 24 de l'Acte des assurances, à prolonger le délai pour obtenir un permis de faire des affaires et pour d'autres fins.

Ordonné, que M. Flint ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de New-York, de la Nouvelle-Angleterre et du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Bryson ait la permission de présenter un bill à l'effet de refondre et modifier certains actes relatifs à la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la vallée de la Gatineau, et d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Bergin ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Lac Supérieur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir James Grant ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie électrique d'Ottawa.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir James Grant ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie de lumière et de force électriques de la Chaudière (à responsabilité limitée), et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie électrique d'Ottawa."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir James Grant ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de l'Association de secours mutuels du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Boyd ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de gaz et d'électricité dite Dominion.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Turcotte ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Métis à Matane et Gaspé.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Carpenter ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer central de Sainte-Catherine et Niagara.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage des Montagnes-Rocheuses.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Cockburn ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McGregor ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit et la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Pelletier ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Émérie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Colter ait la permission de présenter un bill constituant en corporation l'Alliance de l'Eglise anabaptiste réformée du Canada, et les diverses églises s'y rattachant.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Gillies ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique bicycle de Boynton.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Patterson (Huron), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente, —la réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1894, pour un état indiquant :—

1. Le nombre d'étudiants gradués au collège militaire royal depuis son établissement.

2. Le nombre de ces gradués dans le service public du Canada, et au service du gouvernement impérial.

3. Le montant dépensé sur le compte du capital et sur celui du revenu depuis l'établissement du collège.

4. Le nombre d'étudiants gradués en 1893.

5. Le nombre d'étudiants actuellement au collège.

6. Le montant total des appointements payés, chaque année, aux personnes employées dans ce collège.

7. Le nom du commandant de ce collège; son traitement; ses revenants-bons, s'il en est, sous forme de logement gratuit, d'entretien de ce logement, d'approvisionnements, de domestiques etc.

8. Le coût de la maison d'habitation pour le commandant, si elle a été achetée, et le montant que le gouvernement a dépensé pour cette habitation depuis qu'elle a été achetée. (*Document de la Session No 48.*)

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1894, pour la production de la sentence rendue l'année dernière par la cour Suprême de la province du Nouveau-Brunswick contre V. Ellis, rédacteur du *St. John's Globe*, pour un prétendu mépris de cour, ainsi que des noms des juges qui composaient cette cour lorsque la sentence fut rendue. (*Document de la Session No 49.*)

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mercredi dernier, le 23 mars dernier, et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité afin de considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—

"Tout en reconnaissant dans les réductions proposées une admission jusqu'à ce point des maux infligés à la population par le système de droits protecteurs élevés, cette Chambre est cependant d'avis que les amendements suggérés, étant basés sur le principe de la protection et non pas seulement sur les besoins du service public, sont insuffisants pour offrir un soulagement satisfaisant du fardeau d'un impôt excessif et injuste ;

"Que les plus chers intérêts du Canada exigent l'adoption d'une saine politique fiscale qui, tout en ne causant d'injustice à aucune classe, encouragerait le commerce indigène et étranger et hâterait le retour de la prospérité de notre population ;

"Qu'à cette fin, le tarif devrait être réduit aux besoins d'un gouvernement honnête, économe et efficace ; l'on devrait en faire disparaître le principe de protection en faveur d'industries particulières aux dépens de la population en général, et ne l'imposer que pour le revenu seulement ;

"Qu'il devrait être réglé de manière à rendre libres les choses de nécessité première, ou à peser le moins possible sur ces choses, et à développer un commerce plus libre avec le monde entier, et plus particulièrement avec la grande-Bretagne et les Etats-Unis."

Et la question étant posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, vendredi matin.

Vendredi, 13 avril 1894.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

Pour :
Messieurs

Allan,
Bain (Wentworth),
Beausoleil,
Bécharde,

Christie,
Colter,
Davies,
Dawson,

Grieve,
Guay,
Harwood,
Innes,

Mills (Bothwell),
Monet,
Paterson (Brant),
Perry,

Beith,	Delisle,	Landerkin,	Préfontaine,
Bernier,	Devlin,	Langelier,	Proulx,
Borden,	Edgar,	Laurier,	Rider,
Boston,	Edwards,	Lavergne,	Rinfret,
Bowers,	Fauvel,	Leduc,	Rowand,
Brodeur,	Featherston,	Legris,	Sanborn,
Brown,	Flint,	Lister,	Scrifer,
Bruneau,	Forbes,	Lowell,	Semple,
Campbell,	Fraser,	Macdonald (Huron)	Somerville,
Carroll,	Frémont,	McGregor,	Sutherland,
Cartwright (Sir Richard),	Geoffrion,	McMillan,	Tarte,
Casey,	Gibson,	McMullen,	Vaillancourt,
Charlton,	Gillmor,	Martin,	Welsh, et
Choquette,	Godbout,	Mignault,	Yeo.—72.

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Desaulniers,	La Rivière,	Pope,
Amyot,	Dickey,	Leclair,	Pridham,
Bain (Soulanges),	Dugas,	Lépine,	Prior,
Baker,	Dupont,	Lippé,	Putnam,
Belley,	Dyer,	Macdonald (King),	Reid,
Bennett,	Earle,	Macdowall,	Robillard,
Bergeron,	Fairbairn,	Maclean (York),	Roome,
Bergin,	Ferguson (Leeds et Gren.),	McAlister,	Rosamond,
Boyd,	Ferguson (Renfrew),	McDonald (Assiniboia),	Ross (Dundas),
Boyle,	Foster,	McDonald (Victoria),	Ross (Lisgar),
Bryson,	Fréchette,	McDougald (Pictou),	Ryckman,
Burnham,	Gillies,	McDougall (Cap-Breton),	Simard,
Cameron,	Girouard (Jacq.-Cartier),	McInerney,	Smith (Ontario),
Cargill,	Girouard (Deux-M't'nes),	McKay,	Smith (Sir Donald),
Carignan,	Grandbois,	McLean (King),	Sproule,
Carling (Sir John),	Grant (Sir James),	McLennan,	Stairs,
Carpenter,	Guillet,	McLeod,	Stevenson,
Caron (Sir Adolphe),	Haggart,	McNeill,	Taylor,
Carscallen,	Haslam,	Madill,	Temple,
Chesley,	Hazen,	Mara,	Thompson (Sir John),
Cleveland,	Hearn,	Marshall,	Tisdale,
Coatsworth,	Henderson,	Masson,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Cochrane,	Hodgins,	Metcalfe,	Turotte,
Cockburn,	Hutchins,	Miller,	Tyrwhitt,
Corby,	Ingram,	Mills (Annapolis),	Wallace,
Costigan,	Ives,	Moncrieff,	Weldon,
Craig,	Jeannotte,	Montague,	White (Cardwell),
Curran,	Joneas,	Northrup,	White (Shelburne),
Daly,	Kaulbach,	Ouimet,	Wilmot,
Davin,	Kenny,	Patterson (Colchester),	Wilson,
Davis,	Lachapelle,	Patterson (Huron),	Wood (Brockville), et
Denison,	Langevin (Sir Hector),	Pelletier,	Wood (West'land)—128.

Ainsi la question est résolue négativement,

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité des Voies et Moyens; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures moins vingt-cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

Vendredi, 13 avril 1894.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Guillet,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et Pacifique.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil de la corporation du comté d'Ontario, demandant l'adoption d'un acte qui oblige les compagnies de chemins de fer croisant des voies publiques à les laisser en aussi bon état qu'elles étaient auparavant, et à protéger ces croisements.

De l'Union des mouleurs en fer, No 28, Toronto, Ontario, demandant qu'il soit adopté un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union des mouleurs en fer, No 28, Toronto, Ontario, demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de " Jour du travail."

De l'Union des mouleurs en fer, No 28, Toronto, Ontario, demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

De l'Union des mouleurs en fer, No 28, Toronto, Ontario, demandant que les lois de chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport pour les voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle.

Bill concernant la Compagnie du Tunnel du Canada et du Michigan.

Et le bill suivant, sans amendement, savoir :—

Bill à l'effet de remettre de nouveau en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Sur motion de M. Guillet, secondé par M. Pridham,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la 49^e règle qui limite le temps fixé pour recevoir des pétitions pour l'adoption de bills privés soit suspendue au sujet de la pétition suivante présentée ce jour et que la dite pétition soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et Pacifique, demandant l'adoption d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne.

M. Ives, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, 1893. (*Document de la Session No 15.*)

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 20 mars 1894, pour la production de copie de toute correspondance et autres papiers qui n'ont pas encore été produits, concernant la question des droits d'auteurs. (*Document de la Session No 50.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1894, pour la production d'un état indiquant le fonctionnement de l'assurance du service civil, le nombre des employés civils qui ont assuré leur vie dans cette assurance, et pour quelles sommes respectives, sans mention des noms. (*Document de la Session No 51.*)

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

A six heures P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille de Medecine-Hat.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de ratifier une convention entre la Compagnie du chemin de fer à passagers, de la cité d'Ottawa et la Compagnie du tramway électrique d'Ottawa, et une convention entre les dites compagnies et la corporation de la cité d'Ottawa, et de fusionner les dites compagnies sous le nom de "Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill autorisant la Compagnie du pont suspendu des chutes de Niagara à émettre des débentures et à d'autres fins.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie des ponts de chemin de fer électrique des chutes de Niagara.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer du parc et de l'Île de Montréal.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de New-York, de la Nouvelle-Angleterre et du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de refondre et modifier certains actes relatifs à la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, et d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de gaz et d'électricité dite Dominion.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Métis à Matane et Gaspé.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit et la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Emélie.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Voies et Moyens reprend alors le cours de ses délibérations ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 16 avril 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Sutherland,—trois pétitions de l'Union locale, No 33, Woodstock, Ontario.

Par M. Haslam,—la pétition de Alfred E. Green et Lewis Hall, officiers de la Grande Loge de l'ordre indépendant des Bons Templiers de la Colombie-Britannique.

Par M. Davis,—la pétition de H. Osborne Vaudin et autres, du district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. McGregor,—la pétition du conseil municipal des townships de Romney et Tilbury-Est, comté de Kent, et de Mersea, Tilbury-Ouest et Tilbury-Nord, comté d'Essex, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De David Marwick et autres, de la ville de Goderich, Ontario, demandant que le système de permis et les règlements actuellement en vigueur dans la province d'Ontario soient abolis, et que les pêcheurs canadiens puissent pêcher d'après le système pratiquement libre adopté dans les Etats du Michigan et d'Ohio.

Du conseil de comté du comté de Huron, Ontario, demandant que les lois de pêche, le système de permis et les restrictions actuellement en vigueur soient abolis, afin d'encourager l'industrie de la pêche et mettre les pêcheurs canadiens sur un pied d'égalité avec leurs concurrents américains.

Du conseil municipal des townships de Romney et Tilbury-Est, dans le comté de Kent, et de Mersea, Tilbury-Ouest et Nord, comté d'Essex, Ontario, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet que tous les travaux de drainage, et tous les cours d'eau naturels aient un libre accès et un débouché dans le canal Sainte-Claire et Erié et soient déclarés exempts de tout empiètement par les promoteurs du dit canal, dans toute l'étendue du district comprenant ces cinq townships.

Du conseil municipal de la ville de Ridgetown, et de la chambre de commerce de la ville de Chatham, du comté de Kent, Ontario, demandant que la Pointe aux Pies, sur le lac Erié, soit réservée pour faire un parc national.

De Samuel Clapp et autres, pêcheurs, de Port Lambton, Ontario, demandant que les lois des pêcheries soient amendées de telle manière que les pêcheurs canadiens jouissent de la même liberté pour la pêche que les pêcheurs américains qui se livrent à cette industrie dans les eaux communes aux deux pays.

De Jamés McCallum et autres, des townships de Caradoc et Delaware, comté de Middlesex, Ontario, demandant que la destruction des plantes nuisibles soit rendue obligatoire sur les réserves des sauvages et qu'un statut défende d'y laisser les chiens errer en liberté.

De Messieurs Ryrie, frères et autres, de Toronto, Ontario, et autres, d'autres lieux, demandant l'adoption d'un acte à l'effet d'obliger les fabricants de boîtiers de montres d'estampiller leurs noms et la qualité de leurs matériaux sur chaque boîtier de montre fait et vendu par eux dans ce pays.

De l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada, demandant l'adoption d'un acte qui donne aux femmes les mêmes droits que ceux dont jouissent les autres citoyens, et que le cens électoral s'applique aux femmes aussi bien qu'aux hommes.

De l'Union des forgerons et apprentis, No 1, Toronto, et de l'Assemblée commerciale, No 2806, Chevaliers du travail, Ottawa, Ontario, demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

De l'Union des forgerons et apprentis, No 1, Toronto, et de l'Assemblée commerciale, No 2806, Chevaliers du travail, Ottawa, Ontario, demandant qu'il soit passé un acte pourvoyant à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union des forgerons et apprentis, No 1, Toronto; de l'Union typographique, No 273, Brantford, et de l'Assemblée commerciale, No 2806, Chevaliers du travail, Ottawa, Ontario, demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré fête légale sous le nom de "Jour du travail."

De l'Union des forgerons et apprentis, No 1, Toronto; de l'Union typographique, No 273, Brantford, et de l'Assemblée commerciale, No 2806, Chevaliers du travail, Ottawa, Ontario, demandant que les lois de chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport pour les voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu avis d'une vacance survenue dans la représentation du district électoral de Gloucester, N.-B., par suite de la nomination de Kennedy F. Burns, comme sénateur du Canada.

Puissance du Canada, }
savoir: }

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Gloucester, Nouveau-Brunswick par suite de la nomination de Kennedy F. Burns, écuier, comme sénateur de la Puissance du Canada.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce treizième jour d'avril 1894.

S. E. JENKINS, }
témoin. }

JOHN COSTIGAN, [L.S.]

Député du district électoral de Victoria, Nouveau-Brunswick.

S. J. JENKINS, }
témoin. }

GEORGE E. FOSTER, [L.S.]

Député du district électoral de King, Nouveau-Brunswick.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre que, conformément à l'article 8 du chapitre 13 des Statuts révisés du Canada, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

Ordonné, que M. Davin ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte des Territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. LaRivière fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de remettre de nouveau en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Harwood, secondé par M. Guay,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de l'ordre du conseil nommant Théophile Sabourin, garde-pêche, pour la division du lac des Deux-Montagnes et l'Île Perrot ;

2. Copie de l'ordre du conseil nommant Julien Monpetit, garde-pêche, pour la même division ;

3. Copie de toutes instructions et ordres donnés par le département des Pêcheries aux dits gardes-pêche ;

4. Copie des rapports des deux gardes-pêche, pour les années 1891-1892.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Girouard (Deux-Montagnes),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie du rapport de l'ingénieur du département des Travaux Publics, qui a fait l'inspection de la Rivière-aux-Roseaux, de la Rivière-aux-Rats, ainsi que de la Seine, dans le district électoral de Provencher.

Sur motion de M. Paterson (Brant), secondé par M. Landerkin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant le montant d'argent pris sur les fonds des Sauvages des Six Nations pour payer des dettes contractées par quelques-uns d'entre eux depuis l'année 1886, et donnant,—

1. Les noms des diverses personnes qui ont contracté ces dettes, le montant dans chaque cas, la date ou les dates auxquelles ces dettes ont été contractées et la partie d'icelles qui a été soldée.

2. Les noms des créanciers auxquels des paiements ont été faits, les dates auxquelles ils ont été faits, ainsi que la somme totale payée à chacun de ces créanciers.

Aussi, indiquant, dans chaque cas, en vertu de quelle autorité la dette a été contractée et payée, et si ces montants ont été remboursés en tout ou en partie aux fonds des Sauvages à même les annuités des débiteurs en faveur desquels les paiements ont été faits, et si c'était à cette condition que ces paiements ont été autorisés.

Sur motion de M. Amyot, secondé par M. Girouard (Deux-Montagnes),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres du conseil en vigueur en Canada (provinces du Haut et du Bas-Canada) en

1858, concernant toute remise ou prime se rapportant à la construction de navires, barques et autres vaisseaux canadiens ; aussi, copie de tous ordres du conseil amendant ou concernant les précédents, depuis 1858 jusqu'au commencement de la confédération.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant,—

1. Les noms de toutes les personnes employées dans la partie canadienne de l'Exposition Colombienne tenue l'an dernier à Chicago, le salaire payé à chacune, la durée du service de chacune en cette qualité, et la province à laquelle appartenait chacune d'elles ;

2. La somme totale payée aux officiers et employés de la dite exposition ;

3. Le montant total des frais de route alloués aux dits officiers et employés ;

4. Le coût des édifices érigés pour les fins de la dite exposition ;

5. Le montant des dépenses incidentes et des frais d'entretien de la partie canadienne de la dite Exposition Colombienne, qui ne sont pas inclus dans les divisions ou sujets ci-dessus ;

6. Le coût total de la dite partie canadienne de l'Exposition Colombienne.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Charlton,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant les recettes et dépenses à la date du 10 avril 1894, et du 10 avril 1893.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre datée ce jour pour un état indiquant les recettes et dépenses à la date du 10 avril 1894 et du 10 avril 1893. (*Document de la Session No 52.*)

Sur motion de M. Casey, secondé par M. Langelier,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres du conseil, ordres administratifs ou autre autorité par lesquels des drawbacks ou remises, ou des sommes spécifiques en tenant lieu, ont été accordés en vertu du paragraphe m, article 245 de l'Acte des Douanes.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Tarte, secondé par M. Guay,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toutes annonces demandant des soumissions pour la construction des sections 1 et 2 du canal de Soulanges ; aussi, copie des devis se rapportant aux dites sections ; copie des extensions des devis et soumissions avec les quantités estimatives et les travaux à faire d'après les calculs de l'ingénieur ; aussi, copie de toutes les soumissions, des contrats donnés, de la correspondance échangée entre les entrepreneurs qui ont soumissionné pour ces travaux et l'entrepreneur qui a obtenu les contrats et le département des Chemins de fer et Canaux à ce sujet ; aussi, copie de tous rapports d'ingénieurs depuis l'adjudication de contrat.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. McMullen,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant toutes les terres assignées en partage à des métis de Manitoba, pour lesquelles il n'a pas été émis de lettres patentes, et donnant, avec une désignation de la terre, le nom du concessionnaire et les raisons pour lesquelles la lettre patente n'a pas été émise.

M. Mills (Bothwell) propose, secondé par M. Langelier,—Que, dans l'opinion de cette Chambre, la vente de bois d'une réserve de Sauvages par tout autre procédé

que par encan public, après avis public, serait très mal vue par le pays, et serait préjudiciable aux bandes sauvages qui y ont des intérêts.

Sir John Thompson propose comme amendement, secondé par M. Foster,—quous les mots après “Que” jusqu’à la fin de la question soient retranchés et qu’ils soient remplacés par les suivants:—“dans l’opinion de cette Chambre la vente de bois d’une réserve de Sauvages par tout autre procédé que par compétition publique, après avis public, serait très mal vue par le pays, et serait préjudiciable aux bandes sauvages qui y ont des intérêts.”

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre se divise; et l’appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Amyot,	Daly,	Lachapelle,	Patterson (Colchester),
Bain (Soulanges),	Davin,	Langevin (Sir Hector),	Pridham,
Bennett,	Davis,	LaRivière,	Reid,
Bergeron,	Dugas,	Leclair,	Roome,
Boyd,	Fairbairn,	Macdonald (King),	Ross (Dundas),
Boyle,	Foster,	Macdowall,	Smith (Ontario),
Bruneau,	Girouard (Deux-Mont'és)	McAlister,	Temple,
Bryson,	Grandbois,	McDonald (Assiniboia),	Thompson (Sir John),
Cameron,	Guillet,	McDonald (Victoria),	Tisdale,
Cargill,	Haggart,	McDougald (Pictou),	Turcotte,
Carpenter,	Haslam,	McDougall (Cap-Breton),	Tyrwhitt,
Caron (Sir Adolphe),	Henderson,	McLennan,	Wallace,
Carscallen,	Hodgins,	McNeill,	White (Cardwell),
Chesley,	Hutchins,	Mara,	White (Shelburne),
Cockburn,	Ingram,	Masson,	Wilmot,
Corby,	Ives,	Mills (Annapolis),	Wilson, et
Craig,	Joncas,	Ouimet,	Wood (Brockville).—68.

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Davies,	Harwood,	Martin,
Bain (Wentworth),	Dawson,	Landerkin,	Mills (Bothwell),
Beith,	Delisle,	Laurier,	Paterson (Brant),
Boston,	Edgar,	Leduc,	Perry,
Bourassa,	Fauvel,	Legris,	Rinfret,
Bowman,	Featherston,	Lister,	Rowand,
Campbell,	Flint,	Lowell,	Sanborn,
Cartwright (Sir Richard),	Frémont,	Macdonald (Huron),	Semple,
Casey,	Geoffrion,	McGregor,	Somerville,
Charlton,	Godbout,	McMillan,	Tarte, et
Christie,	Guay,	McMullen,	Vaillancourt.—45.
Colter,			

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi modifiée étant proposée, elle est résolue affirmativement.

M. Laurier propose, secondé par M. Mills (Bothwell), qu’une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement canadien, le gouvernement impérial et le gouvernement américain, au sujet du privilège demandé par le gouvernement américain, d’avoir à Québec une inspection des immigrants qui y débarquent pour se rendre aux États-Unis.

Et un débat s’ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

M. Laurier propose, secondé par M. Mills (Bothwell),—qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tout correspondance échangée entre le cabinet ou quelqu'un de ses membres et Sir Charles Tupper, demandant et donnant des explications relatives à la déclaration suivante faite par lord Dufferin, ambassadeur de Sa Majesté près de la République française et Sir Charles Tupper à M. Develle, ministre français des affaires étrangères, le 6 février 1893, savoir:

“ Nous saisissons cette occasion de confirmer ce que nous avons déjà fait connaître à Votre Excellence dans le cours des conférences, savoir, que le parlement canadien, dans son désir de favoriser le développement des relations commerciales entre les deux pays, a voté une subvention de £100,000 pour l'établissement d'une ligne de steamers entre un port canadien et un port terminal français.”

Et un débat s'élevant,

M. Flint propose, secondé par M. McMullen,—que la Chambre s'ajourne maintenant; et la question est résolue affirmativement.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 17 avril 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Paterson (Brant),—quatre pétitions de l'Union des fabricants de cigares, No 59, Brantford, Ontario.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 10 avril 1894, demandant copie de toute correspondance entre M. L. Vankoughnet et le gouvernement ou aucun de ses membres, ou aucun département au sujet de sa mise à la retraite, et de toutes communications ou rapports au conseil ou au conseil du Trésor, ou à aucun membre du gouvernement relativement à cette mise à la retraite, et de tous arrêtés du conseil s'y rattachant. (*Document de la Session No 53.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération la question de l'examen, sous serment, des témoins appelés devant lui, et ses délibérations à ce sujet sont comme suit :—

“ MERCREDI, 11 avril 1894.

“ M. Mulock propose que le comité recommande à la Chambre d'adopter la résolution suivante :—

“ Résolu,—Qu'il est désirable que les témoins qui seront examinés par le comité des Comptes Publics, soient assermentés.

“ Sir Charles Hibbert Tupper propose, comme amendement ;—

“ Résolu,—Que lorsqu'il paraîtra désirable ou nécessaire, au cours de toute enquête par ce comité, que les témoins soient examinés sous serment, autorisation soit demandée à la Chambre d'en agir ainsi.

“ Et l'amendement étant mis aux voix,—il est adopté sur la division suivante :—

“ POUR :—Messieurs Belley, Bergeron, Bergin, Boyle, Bryson, Cameron, Caron (Sir Adolphe), Carscallen, Chesley, Coatsworth, Cochrane, Corby, Costigan, Foster, Haggart, Haslam, Jeannotte, Joncas, McDougald (Pictou), McKay, Madill, Mills (Annapolis), Monerieff, Ouimet, Sproule, Taylor, Tisdale, Tupper (Sir Charles Hibbert), Wallace, White (Cardwell), Wood (Brockville), et Wood (Westmoreland).—32.

“ CONTRE :—Messieurs Béchard, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Charlton, Davies, Devlin, Forbes, Fraser, Gibson, Landerkin, Langelier, Lister, Lowell, Macdonal (Huron), McGregor, McMullen, Mills (Bothwell), Mulock, Scriver, Somerville, et Tarte.—21.

“ MARDI, 17 avril 1894.

“ M. Lister propose,—Que ce comité demande à la Chambre d'autoriser le comité à examiner D. O'Connor et le député ministre de la Justice sous serment au sujet des comptes de D. O'Connor.—La dite proposition est rejetée sur la division suivante :—

“ POUR :—Messieurs Béchard, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Davies, Forbes, Fraser, Gibson, Landerkin, Langelier, Lister, Lowell, McGregor, McMullen, Mills (Bothwell), Paterson (Brant), Rinfret, Scriver, Somerville et Tarte.—19.

“ CONTRE :—Messieurs Belley, Bergeron, Boyle, Bryson, Carscallen, Chesley, Corby, Daly, Foster, Haggart, Haslam, Jeannotte, Joncas, Macdonell (Algoma), McDougald (Pictou), Madill, Mills (Annapolis), Ouimet, Sproule, Taylor, Tisdale, Tupper (Sir Charles Hibbert), Wallace, White (Cardwell), et Wood (Brockville).—25.

“ Sur motion de M. Davies, il est

“ Ordonné, que les délibérations du comité sur la résolution proposée par M. Lister soient rapportées à la Chambre, et aussi que les délibérations du comité sur la résolution proposée à sa dernière séance par M. Mulock concernant l'examen des témoins sous serment, soient également rapportées à la Chambre.”

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 18 avril 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Maclean (York),—la pétition de W. H. Hutchins, M.P., et autres.

Par M. Allan,—la pétition du conseil du township de Colchester-Sud, comté d'Essex, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Alfred E. Green et Lewis Hall, officiers de la Grande Loge de l'ordre indépendant des bons templiers, de la Colombie-Britannique, demandant que le traité projeté avec la France qui pourvoit à l'importation de certaines espèces de liqueurs enivrantes, ne soit pas ratifié.

De E. H. Osborne Vaudin et autres, du district d'Alberta, T.N.-O., demandant que la charte accordée à la Compagnie d'irrigation de Calgary soit amendée de manière à lui permettre de se procurer de l'eau d'une plus grande étendue de territoire dans le district d'Alberta.

Du conseil municipal des townships de Romney et Tilbury-Est, dans le comté de Kent, et de Mersea, Tilbury-Ouest et Nord, comté d'Essex, Ontario, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet que tous les travaux de drainage, et tous les cours d'eau naturels aient un libre accès et un débouché dans le canal Sainte-Claire et Erié et soient déclarés exempts de tout empiètement par les promoteurs du dit canal, dans toute l'étendue du district comprenant ces cinq townships.

De l'Union locale, No 33, Woodstock, Ontario, demandant qu'il soit passé un acte pourvoyant à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union locale, No 33, Woodstock, Ontario, demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de " Jour du travail."

De l'Union locale, No 33, Woodstock, Ontario, demandant que les lois des chemins de fer du Canada soient modifiés de manière à établir un tarif de transport pour les voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

Sur motion de M. Maclean (York), secondé par M. Smith (Ontario),

Ordonné, que la pétition de W. H. Hutchins, M.P., et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue ;

Et la dite pétition est lue et reçue,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition pour l'obtention d'une charte sous le nom de " Compagnie d'Estacades de la Rivière des Français."

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Lowell, secondé par M. Gibson,

Ordonné, que l'ordre de la Chambre du 13 courant, renvoyant au comité des Banques et du Commerce, le bill autorisant la Compagnie du pont suspendu des chutes de Niagara à émettre des débentures et à d'autres fins, soit rescindé, et que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Boyd, secondé par M. LaRivière.

Ordonné, que l'ordre de la Chambre du 13 courant, renvoyant au comité des Banques et du Commerce le bill constituant en corporation la Compagnie de gaz et d'électricité du Canada, soit rescindé, et que le dit bill soit renvoyé au comité des Bills Privés.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1893, demandant copie de toute correspondance qui aurait pu être échangée entre le gouvernement et aucune des compagnies de chemins de fer au sujet des subventions en terres reçues pour aider à la construction de leurs lignes, des prix demandés pour ces terres et des mesures prises par ces compagnies pour remplir leurs obligations en concédant rapidement les terres ainsi octroyées. (*Document de la Session No 54.*)

Ordonné, que M. Rider ait la permission de présenter un bill à l'effet de faciliter le vote des employés aux élections des députés à la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Amyot,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, la correspondance, les instructions, les arrêtés du conseil et les rapport qui n'ont pas encore été présentés à la Chambre, relatifs aux frontières du nord et du nord-est de la province de Québec.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. McDougall (Cap-Breton), secondé par M. Dickey,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de Sa Majesté, au sujet de la saisie par le croiseur russe *Zabiaka*, de la goélette canadienne *Willie McGowan*, dans l'océan Pacifique du Nord, en juin 1892.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un relevé de toutes les sommes payées par le gouvernement, pour la construction de l'écluse de la rivière Yamaska, depuis et y compris le premier contrat jusqu'à cette date.

M. Laurier propose, secondé par M. Mills (Bothwell), qu'une humble adresse soit adressée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes pétitions des pêcheurs de phoques de la Colombie-Britannique, demandant compensation par le gouvernement impérial ou le gouvernement canadien, des pertes résultant pour eux de la sentence rendue par le tribunal d'arbitrage de la mer de Behring.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée avec le consentement de la Chambre.

M. McGregor propose, secondé par M. Allan,—qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres du conseil et administratifs actuellement en vigueur dans la province d'Ontario, relativement aux pêcheries de cette province, et de toutes pétitions reçues par le département à ce sujet.

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures p.m. M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie électrique d'Ottawa.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie de lumière et de force électriques de la Chaudière (à responsabilité limitée), et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie électrique d'Ottawa."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie de chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend le débat sur la motion proposée mercredi, le 21 mars dernier, et portant qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :—

1. Copie de toute correspondance échangée entre Sa Grâce Monseigneur Taché, de Saint-Boniface, et aucun des membres du gouvernement, depuis la dernière session, et spécialement copie du mémoire envoyé au Gouverneur général en conseil, ou au premier ministre, au sujet de la question des écoles du Manitoba et des ordonnances adoptées par la législature du Nord-Ouest, en 1892, devenus aujourd'hui en vigueur ;

2. Copie des requêtes, pétitions et lettres adressées au Gouverneur général en conseil, ou à aucun des ministres demandant le désaveu des dites ordonnances ;

3. La correspondance échangée entre le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, le Conseil exécutif de ces territoires et le gouvernement du Canada ;

4. Les instructions données au lieutenant-gouverneur des Territoires et copie de la correspondance adressée à l'Exécutif des Territoires pour l'engager à amender les ordonnances de 1892.

Sur motion de M. Brodeur, secondé par M. Béchar, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 19 d'avril 1894.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Coatsworth,—la pétition de l'Union chrétienne de tempérance des femmes de la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Union des cigariers, No 59, Brantford, Ontario, demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de " Jour du travail."

De l'Union des cigariers, No 59, Brantford, Ontario, demandant qu'il soit passé un acte pourvoyant à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union des cigariers, No 59, Brantford, Ontario, demandant que les lois de transport pour les voyageurs ne dépassent pas deux centins par mille.

De l'Union des cigariers, No 59, Brantford, Ontario, demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

M. Baker propose, secondé par M. Davin,—Que les premier et deuxième rapports du comité des Comptes Publics soient maintenant pris en considération.

Et la question étant posée,—elle est résolue affirmativement.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération des dits rapports.

M. Mulock propose, secondé par M. Charlton,—Que, conformément aux résolutions adoptées unanimement par la Chambre pendant les sessions de 1891 et 1892, il est désirable que les témoins appelés devant le comité des Comptes Publics, soient interrogés sous serment ou affirmation sur toutes les questions soumises au comité.

Sir Charles Hibbert Tupper propose comme amendement, secondé par M. Haggart, que tous les mots après " Que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" bien que jugeant qu'il ne soit pas opportun d'obliger les comités de la Chambre à interroger sous serment ou affirmation tous les témoins qui comparaitraient devant eux, cette Chambre est cependant prête à accorder ce pouvoir à tout comité, quand il lui paraîtra que la chose pourrait aider le dit comité dans l'étude des questions qui lui seront soumises."

Et la question étant posée sur l'amendement,—la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Amyot,	Denison,	Lépine,	Prior,
Bain (Soulanges),	Desaulniers,	Lippé,	Putnam,
Baker,	Dickey,	Macdonald (King),	Reid,
Barnard,	Dugas,	Macdonell (Algoma),	Robillard,
Belley,	Dupont,	Macdowell,	Roome,
Bennett,	Dyer,	Maclean (York),	Rosamond,
Bergeron,	Earle,	McDonald (Assiniboia),	Ross (Dundas),
Bergin,	Fairbairn,	McDonald (Victoria),	Ross (Lisgar),
Boyd,	Ferguson (Renfrew),	McDougall (Pictou),	Ryckman,
Boyle,	Fréchette,	McDougall (Cap-Breton),	Simard,
Cameron,	Gillies,	McKay,	Smith (Ontario),

Cargill,	Girouard (Jacq-Cartier),	McLean (King),	Sproule,
Carignan,	Girouard (Deux-Mont'ns),	McLennan,	Stevenson,
Carling (Sir John),	Grandbois,	McNeill,	Taylor,
Carpenter,	Grant (Sir James),	Madill,	Temple,
Caron (Sir Adolphe),	Guillet,	Mara,	Thompson (Sir John),
Carscallen,	Haggart,	Marshall,	Tisdale,
Chesley,	Haslam,	Masson,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Cleveland,	Henderson,	Metcalfe,	Turcotte,
Coatsworth,	Hutchins,	Mills (Annapolis),	Tyrwhitt,
Cochrane,	Ingram,	Montague,	Wallace,
Corby,	Ives,	Northrup,	Weldon,
Costigan,	Kaulbach,	Ouimet,	White (Cardwell),
Craig,	Kenny,	Patterson (Colchester),	White (Shelburne),
Curran,	Lachapelle,	Patterson (Huron),	Wilmot,
Daly,	Langevin (Sir Hector),	Pelletier,	Wilson, et
Davin,	LaRivière,	Pridham,	Wood (Brockville)—110.
Davis,	Leclair,		

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Charlton,	Grieve,	Monet,
Bain (Wentworth),	Choquette,	Guay,	Paterson (Brant),
Béchar, d,	Christie,	Harwood,	Perry,
Beith,	Davies,	Innes,	Préfontaine,
Bernier,	Dawson,	Landerkin,	Proulx,
Borden,	Delisle,	Langelier,	Rider,
Boston,	Devlin,	Laurier,	Rinfret,
Bourassa,	Edgar,	Legris,	Rowand,
Bowman,	Fauvel,	Lister,	Sanborn,
Brodeur,	Featherston,	Lowell,	Scriver,
Brown,	Flint,	McGregor,	Semple,
Bruneau,	Forbes,	McMillan,	Somerville,
Campbell,	Fraser,	McMullen,	Sutherland,
Carroll,	Geoffrion,	Martin,	Tarte,
Cartwright (Sir Richard),	Gibson,	Mignault,	Vaillancourt, et
Casey,	Godbout,	Mills (Bothwell),	Yeo.—64.

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale ainsi amendée, elle est résolue affirmativement.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest.

Bill concernant la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell.

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Duluth à Népigon et la Baie de James.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que le comité d'Agriculture et de Colonisation obtienne l'autorisation d'employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

M. Patterson (Huron), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du département de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1893. (*Document de la Session No 19.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 20 avril 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Denison,—la pétition de Herman Henry Cook, et autres de la cité de Toronto, Ontario.

Par M. Wood (Westmoreland),—la pétition de Edward Scott et autres de Moncton, comté de Westmoreland, Nouveau-Brunswick, et la pétition de Amos E. Outhouse et autres, de Tiverton, comté de Digby, Nouvelle-Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

La pétition du conseil du township de Colchester-Sud, dans le comté d'Essex, Ontario, demandant que les lois des pêcheries soient amendées de telle manière que les pêcheurs canadiens jouissent de la même liberté pour la pêche que les pêcheurs américains qui se livrent à cette industrie dans les eaux communes aux deux pays.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie d'assurance du Saint-Laurent, demandant un acte qui prolonge le délai pour obtenir une licence.

Votre comité a aussi examiné la requête de W. H. Hutchins et autres, demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition pour l'obtention d'une charte sous le nom "Compagnie d'estacades de la rivière des Français (à responsabilité limitée),—nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir des pétitions relatives à des bills privés,—et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée dans ce cas.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill concernant la Compagnie d'Assurance mutuelle d'Ontario sur la vie; et

Bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'assurance du Canada sur les chaudières à vapeur et les glaces.

Sur motion de M. Maclean (York), secondé par M. Smith (Ontario),

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le septième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la 49^e règle qui limite le temps fixé pour recevoir des pétitions demandant l'adoption de bills privés soit suspendue au sujet de la pétition de la Compagnie d'estacades de la rivière des Français, présentée ce jour, et que la dite pétition soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De Herman Henry Cook et autres, de la cité de Toronto, Ontario, demandant une charte sous le nom de "Compagnie d'estacades de la rivière des Français (à responsabilité limitée)."

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—la liste des actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du 31 décembre 1893. (*Document de la Session No 3.*)

Aussi, met devant la Chambre,—le rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'année 1893. (*Document de la Session No 8c.*)

M. Foster présente aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1894, demandant la production d'un état donnant les noms des fonctionnaires originaires de la Nouvelle-Ecosse, qui ont été employés par le gouvernement canadien pour l'Exposition Colombienne, leur position officielle, le montant des salaires payés et les dates auxquelles leur emploi a cessé. (*Document de la Session No 55.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1894, pour la production d'un état dressé suivant la formule de la Table C, dans le livre bleu déjà publié sur le traité franco-canadien, pour l'année expirée les 30 juin 1892 et 1893. (*Document de la Session No 56.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en Comité des Voies et Moyens.

A six heures P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant l'Acte constitutif de l'Association de secours mutuels du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage des Montagnes-Rocheuses.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation l'Alliance de l'Eglise anabaptiste réformée du Canada, et les diverses églises s'y rattachant.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique bicycle de Boynton,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Voies et Moyens reprend alors le cours de ses délibérations ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications aux actes concernant le havre de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : " Acte concernant l'Orateur du Sénat," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 23 avril 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Prior,—trois pétitions du Conseil des métiers et du travail, Victoria, Colombie-Britannique.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et regues :—

De l'Union chrétienne de tempérance des femmes de la province d'Ontario, demandant que le traité projeté avec la France qui pourvoit à l'importation de certaines espèces de liqueurs enivrantes, ne soit pas ratifié.

De Edward Scott et autres, de Moncton, comté de Westmoreland, Nouveau-Brunswick, et de Amos E. Outhouse et autres, de Tiverton, comté de Digby, Nouvelle-Ecosse, demandant qu'aucun bill ne soit adopté concernant le dimanche ou autre rite, cérémonie ou observance religieuse qui porterait atteinte aux droits ou à la liberté de conscience des sujets de Sa Majesté.

Sur motion de M. Tisdale, secondé par M. McKay,

Ordonné, que l'ordre de la Chambre du 11 courant renvoyant le bill constituant en corporation la Compagnie de Canal de force motrice et de fourniture de Welland, (à responsabilité limitée), au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, soit rescindé, et que le dit bill soit renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications aux actes concernant le havre de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse," soit maintenant lu la première fois.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron, Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : “ Acte concernant l’Orateur du Sénat,” soit maintenant lu la première fois.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Haggart, l’un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 30 mars 1894, pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et George Goodwin au sujet du transfert de ses entreprises ou d’aucune de ses entreprises sur le canal de Soulanges. (*Document de la Session No 57.*)

M. Costigan, l’un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 30 mars 1894, pour papiers, requêtes, correspondance, rapports, minutes et ordres du conseil, concernant la loi des écoles de l’Île du Prince-Édouard intitulé : “ *The Public Schools Act, 1877.*” (*Document de la Session No 40b.*)

Ordonné, que M. Mulock ait la permission de présenter un bill à l’effet de pourvoir à l’interrogatoire des témoins sous serment par le Sénat et la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Sproule ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l’Acte concernant la falsification des substances alimentaires, des drogues et des engrais agricoles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l’ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l’Acte constitutif de la Compagnie d’Assurance du Canada sur les chaudières à vapeur et les glaces; et après avoir siégé quelque temps, M. l’Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d’en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Hughes, secondé par M. Davin,

Ordonné, qu’il soit mis devant cette Chambre,—le rapport de la commission nommée pour s’enquérir de tout ce qui concerne le canal de la vallée de la Trent.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Edgar,

Résolu, qu’une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes lettres, dépêches et correspondance échangées entre le gouvernement et le haut-commissaire du Canada au sujet de la levée de l’embargo mis sur le bétail canadien entrant dans des ports anglais.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Charlton propose, secondé par M. Paterson (Brant),

Résolu, qu’une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état indi-

quant l'exportation aux Etats-Unis, pendant le dernier exercice financier, d'articles dont l'exportation aux Etats-Unis, dépasse, en valeur, l'exportation des mêmes articles dans tous les autres pays, lequel état devra donner :—

1. Une classification détaillée des articles, marchandises ou denrées sous le titre général de produits des mines, produits des pêcheries, animaux et leurs produits, produits agricoles et manufacturés, compris dans la portée de cette demande ;

2. La valeur de chaque sorte d'articles exportés aux Etats-Unis et exportés dans tous les autres pays ;

3. Le total de la valeur sous chaque titre général, exportée aux Etats-Unis et exportée dans tous les autres pays ;

4. Le grand total de la valeur sous tous les titres généraux, exportée aux Etats-Unis et exportée dans tous les autres pays.

M. Wallace propose comme amendement, secondé par M. Wood,—Que les mots suivants soient ajoutés après les mots “ tous les autres pays ” à la fin du paragraphe 4 :—“ Aussi, de semblables états comparatifs donnant les exportations du Canada à la Grande-Bretagne pendant la dernière année fiscale.”

Et la question étant posée,—que ces mots soient ajoutés, elle est résolue affirmativement.

Et la question étant posée sur la motion principale ainsi amendée ;

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre un état indiquant l'exportation aux Etats-Unis, pendant le dernier exercice financier, d'articles dont l'exportation aux Etats-Unis dépasse, en valeur, l'exportation des mêmes articles dans tous les autres pays, lequel état devra donner :

1. Une classification détaillée des articles, marchandises ou denrées sous le titre général de produits des mines, produits des pêcheries, animaux et leurs produits, produits agricoles et manufacturés, compris dans la portée de cette demande ;

2. La valeur de chaque sorte d'articles exportés aux Etats-Unis et exportés dans tous les autres pays ;

3. Le total de la valeur sous chaque titre général exportée aux Etats-Unis et exportée dans tous les autres pays ;

4. Le grand total de la valeur sous tous les titres généraux, exportée aux Etats-Unis et exportée dans tous les autres pays ; aussi, de semblables états comparatifs donnant les exportations du Canada à la Grande-Bretagne pendant la dernière année fiscale.”

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 24 avril 1894.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Davis,—la pétition d'Alexander Ferguson, de la cité d'Ottawa, solliciteur de John Lineham et autres, de la ville de Calgary, district d'Alberta, Terri-toires du Nord-Ouest, et de Edmond A. Colquhoun de la cité de Hamilton, Ontario.

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris connaissance des pièces justificatives et des comptes qui lui ont été soumis au sujet des frais d'arbitrage de la mer de Behring, et il a considéré la question de l'examen, sous serment, des témoins qui pourront être appelés devant lui en cette affaire, et ses délibérations à ce sujet ont été comme suit :—

“ MARDI, 24 avril 1894.

“ M. McMullen déclare,—

“ Qu'ayant examiné les dépenses *in re* arbitrage de la mer de Behring, telles que mentionnées dans le rapport de l'Auditeur général sur les comptes de crédit, il en est arrivé à la conclusion qu'il est désirable, dans l'intérêt public, d'interroger M. Joseph Pope et autres témoins au sujet de ces dépenses ; et il propose,—

“ Que Joseph Pope et autres témoins soient assignés à comparaître devant ce comité pour y être interrogés *in re* arbitrage de la mer de Behring, et qu'autorisation soit demandée à la Chambre de les examiner sous serment.

“ Le comité ayant entendu M. McMullen, et pensant que cet interrogatoire sous serment pourrait l'aider dans l'étude de cette affaire, admet, en conséquence, cette proposition qui est rejetée, sur la division suivante :—

“ Pour :—Messieurs Béchard, Bergin, Cartwright (Sir Richard), Davies, Devlin, Forbes, Fraser, Gibson, Landerkin, Langelier, Lister, Macdonald (Huron), McMullen, Mills (Bothwell), Mulock, Paterson (Brant), Rinfret, Somerville et Tarte.—20.

“ CONTRE :—Messieurs Belley, Boyle, Bryson, Cameron, Caron (Sir Adolphe), Carscallen, Coatsworth, Costigan, Daly, Foster, Haggart, Haslam, Macdonell (Algoma), McDougald (Pictou), McKay, Madill, Mills (Annapolis), Moncrieff, Montague, Ouimet, Sproule, Taylor, Wallace, Wood (Brockville), et Wood (Westmoreland).—25.

“ Sur motion de M. Davies, il est ordonné,—Que les délibérations du comité sur la résolution proposée par M. McMullen pour l'examen des témoins *re* dépenses de l'arbitrage de la mer de Behring, soient rapportées à la Chambre des Communes.”

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente, comme quatrième rapport de ce comité, les résolutions suivantes à titre de recommandations :—

1. Résolu,—Qu'il soit demandé à la Chambre d'autoriser le comité à interroger sous serment M. D. O'Connor, C.R., E. L. Newcombe, C.R., et autres témoins, au sujet des comptes de D. O'Connor, C.R., actuellement soumis au comité, vu que M. Lister, l'un des membres du comité a déclaré qu'il croit, après examen des dits comptes, qu'il est opportun, dans l'intérêt public, d'interroger ces témoins sous serment au sujet des dits comptes ; et le comité,—ayant entendu la déclaration faite par M. Lister que la taxation des comptes était anormale à l'extrême et que les montants payés étaient très considérables,—croit qu'il est désirable de demander à la Chambre de lui conférer le pouvoir d'interroger ces témoins sous serment ou affirmation.

2. Résolu.—Qu'une enquête soit instituée devant ce comité sur les comptes mentionnés aux pages C 116, 117, 118, 119 et 120 du rapport de l'Auditeur général sur les comptes de crédits sous le titre : Canal Lachine—Capital ; et comme ces articles de dépenses portent le comité à penser que les crédits mentionnés ont été grandement dépassés, et comme ces dépenses ont déjà été l'objet d'une enquête, sous serment, par une commission, le comité croit qu'il est désirable que la Chambre lui confère le pouvoir d'interroger les témoins nécessaires sous serment ou affirmation.

3. Résolu.—Que le comité des Comptes Publics soit autorisé à employer un sténographe pour prendre les dépositions des témoins qui pourront être interrogés par le comité, sous serment.

M. Bergin, du comité mixte des impressions des deux Chambres du parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande que M. Lockburn B. Scott soit nommé à la situation vacante de correcteur des épreuves des documents sessionnels au salaire de deux cents piastres par année à compter d'aujourd'hui.

Le sous-comité chargé de considérer la demande qui a été faite pour un téléphone, recommande qu'il en soit placé un près du bureau du "Journal," dans le corridor, comme on l'a fait dans la partie de l'édifice occupée par le Sénat. Votre comité est d'avis que cette recommandation devrait être acceptée.

Votre comité a examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

46. Réponse à l'Ordre du 30 mars 1894.—Etat indiquant les différentes sommes payées en primes sur le fer en guise produit au Canada, les quantités produites, les personnes ou collectivités auxquelles ces primes ont été payées, et les provinces dans lesquelles sont situées leurs usines, depuis la date du dernier état similaire présenté à la Chambre.

48. Réponse à l'Ordre du 9 mars 1894.—Etat indiquant,—

1. Le nombre d'étudiants gradués au collège militaire royal depuis son établissement.

2. Le nombre de ces gradués dans le service public du Canada, et au service du gouvernement impérial.

3. Le montant dépensé sur le compte du capital et sur celui du revenu depuis l'établissement du collège.

4. Le nombre d'étudiants gradués en 1893.

5. Le nombre d'étudiants actuellement au collège.

6. Le montant total des appointements payés, chaque année, aux personnes employées dans ce collège.

7. Le nom du commandant de ce collège, son traitement, ses revenants-bons, s'il en est, sous forme de logement gratuit, d'entretien de ce logement, d'approvisionnements, de domestiques, etc.

8. Le coût de la maison d'habitation pour le commandant, si elle a été achetée, et le montant que le gouvernement a dépensé pour cette habitation depuis qu'elle a été achetée.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

22. Rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, 1893, aux termes des S.R.C., chap. 184, art. 5.

23. Réponse à l'Ordre du 15 mars 1893.—Etat donnant le nombre d'employés renvoyés du service du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard depuis le 1er mars 1892, le nom de chacun, la date et les motifs de chaque destitution ; aussi, les noms des employés, s'il en est, qui ont été réinstallés.

24. Réponse à l'Ordre du 20 mars 1893.—Copie de tous documents, réclamations, requêtes, correspondance, rapports du surintendant du canal de Chambly, rapports d'experts et autres, plans, conventions, propositions et décisions du gouvernement concernant la réclamation de Joseph Lacouture, de la paroisse de Saint-Luc, pour dommages causés à sa propriété par les eaux du canal Chambly.

25. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, etc., durant l'année expirée le 31 décembre 1893.

26. Etat des dépenses faites à compte de frais divers imprévus, depuis le 1er juillet 1893 jusqu'à date.

27. Relevé des mandats émis par le Gouverneur général depuis la dernière session du parlement, à compte des exercices de 1892-93 et 1893-94, conformément à l'Acte du revenu consolidé et de l'audition, article 32, aliéna b.

28. Documents et correspondance relatifs au paiement fait à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique des sommes déduites de sa subvention en l'année 1893.

29. Copie des documents et de la correspondance se rattachant aux accusations portées contre M. le juge Palmer, ou à la résignation de sa charge et à l'acceptation de cette résignation.

30. Rapport des demandes d'enregistrement faites en vertu des dispositions du chapitre 131, Statuts révisés du Canada, "Acte concernant les unions ouvrières."

31. Listes des employés publics à qui il a été délivré des commissions en vertu du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada durant l'année 1893.

32. Ordonnance établissant certaines règles au sujet des matières y mentionnées, dans la cour d'Echiquier du Canada.

33. Copie d'un ordre du conseil, en date du 17 janvier 1894, autorisant l'émission de licences aux navires de pêche des Etats-Unis pour leur permettre d'acheter de la boitte, etc., etc.,—et aussi, une copie de la forme de licence devant être émise aux dits navires.

34. Une liste de tous les terrains vendus par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique depuis le 1er octobre 1892 jusqu'au 1er octobre dernier.

34a. Rapport en réponse à une résolution du 20 février 1882, et telle que fournie par le département de l'intérieur, concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

34b. Réponse à Ordre du 15 mars 1892,—Copie de tous documents, mémoires, requêtes et correspondance échangés entre le gouvernement, la chambre de commerce de la cité de Sorel et autres personnes, concernant une subvention en faveur de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour la reconstruction d'un pont à Saint-Michel d'Yamaska.

35. Rapport des ordres du conseil, conformément au paragraphe (d) de l'article 38 des règlements pour l'arpentage, l'administration et la disposition des terres fédérales comprises dans la zone de quarante milles du chemin de fer dans la province de la Colombie-Britannique.

35a. Arrêtés du conseil de 1893, relatifs au département de l'Intérieur, en conformité de l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, chapitre 54 des Statuts révisés du Canada.

35b. Relevé relatif au paiement des primes de pêches fait pour 1892-93, exigé par le chapitre 96 des Statuts révisés.

36. Réponse à Ordre du 1er mars 1893,—Copie de tous rapports, documents, cartes, manuscrits et correspondance se rattachant aux expéditions d'exploration faites jusqu'alors à la baie de James et à la baie d'Hudson.

37. Réponse à Adresse du 20 mars 1894,—Copie de toutes pétitions ou communications adressées au gouvernement ou à aucun de ses membres, ou à Son Excellence, demandant d'intervenir au sujet de la sentence prononcée par Son Honneur le juge Rose contre MM. McGreevy et Connolly; copie de toutes réponses faites à ces pétitions ou communications, et de toute correspondance entre aucun membre du gouvernement ou aucune autre personne relativement à la commutation de la dite sentence; copie de tous rapports médicaux concernant les dits McGreevy ou Connolly pendant qu'ils purgeaient leur sentence, de tous rapports ou recommandations à ce sujet adressés à aucun membre du gouvernement ou à Son Excellence, et de toutes

réponses qui y ont été faites ; aussi, copie de tous ordres du conseil se rapportant en quelque manière à la commutation de la dite sentence.

38. Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat depuis le dernier relevé de 1893 soumis au Parlement du Canada, en conformité de la clause 23, ch. 19 des Statuts révisés du Canada.

39. Réponse à l'Ordre du 20 mars 1894.—Etat indiquant, pour chaque année depuis le 5 mai 1887, les dates auxquelles les comptes publics, les comptes de crédits et les tableaux du commerce et de la navigation du Canada, de chaque année financière précédente, ont été publiés et prêts à être distribués ; et quand les dits comptes et tableaux ont été adressés aux sénateurs et aux membres de la Chambre des Communes du Canada dans chacune des années susdites.

40. Réponse à l'Ordre du 13 mars 1893.—Etat indiquant le nombre de maîtres d'écoles employés à l'enseignement dans les Territoires du Nord-Ouest et la durée de l'engagement de chacun pendant le cours de l'année dernière, ainsi que le salaire reçu ; aussi, le nombre d'élèves fréquentant chaque école, et toutes les sources de revenu pour le maintien des écoles.

40a. Réponse supplémentaire à l'Adresse du Sénat du 3 février 1893.—

1. Copie des délibérations, résolutions et ordonnances de l'ancien conseil d'Assiniboia se rapportant aux matières d'éducation dans les limites de sa juridiction telle qu'existant sur les bords de la rivière Rouge avant la création de la province de Manitoba.

2. Un état des sommes payées par le dit conseil d'Assiniboia pour le maintien des écoles, indiquant les personnes auxquelles ces paiements ont été faits, les écoles pour lesquelles ces sommes ont été payées, et la dénomination religieuse à laquelle appartenaient ces écoles.

3. Un état des sommes payées par la Compagnie de la Baie-d'Hudson ou par ses agents, aux écoles alors existantes dans les territoires formant aujourd'hui la province de Manitoba.

4. Copie de tous mémoires et instructions ayant servi de base aux négociations à l'issue desquelles Manitoba est devenu l'une des provinces de la Confédération, avec une copie des minutes des délibérations des personnes chargées de part et d'autre d'établir les conditions de la création de la province de Manitoba et de son entrée dans la Confédération, et aussi, copie de tous mémoires, rapports ou ordres du conseil constatant ces conditions d'entrée ou ayant servi de base à la préparation de l'Acte de Manitoba.

5. Copie des dépêches et des instructions du gouvernement impérial au gouvernement du Canada au sujet de l'entrée de la province de Manitoba dans la confédération, y compris les recommandations du gouvernement impérial concernant les droits et les privilèges de la population de ces territoires et les garanties et la protection à être accordées aux droits acquis, aux biens, aux coutumes et aux institutions de cette population par le gouvernement du Canada dans le règlement des difficultés qui marquèrent cette période de l'histoire de l'ouest canadien.

6. Copie des actes passés par la législature de Manitoba relativement à l'éducation dans cette province, notamment, le premier acte passé touchant cette matière après l'entrée de la dite province dans la confédération, et les lois existantes sur cette même matière dans la dite province immédiatement avant l'adoption des actes de 1890, concernant les écoles publiques et concernant le département de l'éducation.

7. Copie de tous règlements concernant les écoles passés par le gouvernement de Manitoba ou par l'*Advisory Board* en vertu des lois adoptées en 1890 par la législature de Manitoba concernant les écoles publiques et le département de l'éducation.

8. Copie de toutes correspondances, pétitions, mémoires, résolutions, brefs, factums, jugements (tant en première instance qu'en appel à tous les degrés) se rapportant aux lois scolaires de la dite province de Manitoba, depuis le 1er juin 1890, et aux réclamations des catholiques à ce sujet ; aussi, copie de tous rapports au Conseil privé et de tous ordres du conseil se rapportant au même sujet, depuis la même date.

41. Réponse à Adresse du Sénat du 20 mars 1893,—Copie des pièces relatives à la demande de Michel Gosselin, métis, résidant à Roseberry, Manitoba, réclamant une indemnité à raison des pertes qu'il a subies pendant les troubles de 1869-70; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le dit Michel Gosselin au sujet de cette réclamation.

42. Réponse à Adresse du Sénat du 21 février 1893,—Copie de tous changements apportés au tarif depuis la mise en vigueur de la politique nationale en 1879; avec indication de chaque marchandise, du droit primitivement imposé, de l'augmentation ou de la diminution de droit, des articles mis sur la liste de franchise, ainsi que la date de toutes ces modifications faites au tarif.

43. Réponse à Ordre du 30 mars 1894,—Liste complète des reviseurs sous l'empire de l'Acte du cens électoral, donnant leurs noms, leurs divisions électtorales et la date de leur nomination.

44. Réponse à Ordre du 20 mars 1894,—Etat indiquant le tarif, soit général soit spécial, imposé par le chemin de fer Intercolonial sur le fret d'entier parcours, de Lévis à Halifax, avec la date de la mise en vigueur de tel tarif, et dans les cas où des changements ont été faits à ce tarif, la nature du changement.

45. Réponse à Adresse du 20 mars, 1893,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et le ministre de l'Intérieur concernant la délimitation de la zone des chemins de fer dans la dite province.

47. Réponse à Ordre du 30 mars 1894,—Etat indiquant, par province, la valeur de l'outillage propre à l'exploitation des mines admis en franchise depuis l'année 1890.

49. Réponse à Ordre du 30 mars 1894,—Production de la sentence rendue l'année dernière par la cour Suprême de la province du Nouveau-Brunswick contre John V. Ellis, rédacteur du *St. John's Globe*, pour un prétendu mépris de cour, ainsi que des noms des juges qui composaient cette cour lorsque la sentence fut rendue.

50. Réponse à Adresse du 20 mars 1894,—Copie de toute correspondance et autres papiers qui n'ont pas encore été produits, concernant la question des droits d'auteurs.

51. Réponse à Ordre du 30 mars 1894,—Etat indiquant le fonctionnement de l'assurance du service civil, le nombre des employés civils qui ont assuré leur vie dans cette assurance, et pour quelles sommes respectives, sans mention des noms.

Sur motion de M. Baker, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Résolu, que la prise en considération du troisième rapport du comité des Comptes Publics soit placé en tête de la liste des Ordres du jour, demain.

Sur motion de M. Baker, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Résolu, que le quatrième rapport du comité des Comptes Publics soit adopté, et que le comité soit autorisé à interroger sous serment ou affirmation les témoins qui comparaitront devant lui au sujet de l'enquête mentionnée dans les résolutions 1 et 2 du dit rapport, et aussi qu'il ait le pouvoir d'employer un sténographe pour prendre les dépositions de ces témoins.

Sur motion de M. Davis, secondé par M. Mara,

Ordonné, que la pétition de Alexander Ferguson, de la cité d'Ottawa, solliciteur de John Lineham et autres, de la ville de Calgary, district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest, et de Edmund A. Colquhoun, de la cité de Hamilton, Ontario, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition pour l'obtention d'une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du sud d'Alberta,"—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions relatives à des bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Sproule ait la permission de présenter un bill concernant les corporations de police secrète et les agences mercantiles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Mulock ait la permission de présenter un bill fixant le traitement du Gouverneur général.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Foster,

Résolu, que les mesures du gouvernement auront la priorité, les jeudis, après les interpellations, à commencer la semaine prochaine; et que l'ordre des affaires du jeudi (règle 19) deviendra l'ordre des affaires le mercredi, pendant le reste de la session.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, étant lu,

M. Foster propose, secondé par M. Daly, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Sir Richard J. Cartwright propose comme amendement, secondé par M. Davies, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"lorsque quelque membre du comité des Comptes Publics déclarera, de son siège dans le dit comité, qu'il a pris connaissance des papiers et pièces justificatives concernant quelque item soumis au dit comité, et qu'il est convaincu de la nécessité, dans l'intérêt public, d'interroger sous serment tous les témoins à examiner au sujet du dit item,—le dit comité sera tenu d'interroger ces témoins sous serment."

Et un débat s'ensuivant,—le dit amendement est retiré, avec le consentement de la Chambre.

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Voies et Moyens; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 25 avril 1894.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Davin,—la pétition d'Edouard Carrs, président, et de John Balfour, secrétaire de l'Association des patrons de l'industrie de Lumsden, Territoires du Nord-Ouest.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du Conseil des métiers et du travail, Victoria, Colombie-Britannique, demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

Du Conseil des métiers et du travail, Victoria, Colombie-Britannique, demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de " Jour du travail."

Du Conseil des métiers et du travail, Victoria, Colombie-Britannique, demandant que les lois de chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport pour les voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill constituant en corporation la Compagnie du Canal à navires de Sainte-Claire et Erié, et est convenu de le rapporter avec des amendements.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill concernant la Compagnie de gaz d'Outabouais;

Bill constituant en corporation l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada.

Au sujet du bill en dernier lieu mentionné, votre comité recommande que les honoraires et frais payés pour ce bill en vertu de la règle 58, soient remboursés, moins les dépenses d'impression et de traduction.

Sir John Thompson, député du district électoral d'Antigonish s'étant, de son siège, plaint à la Chambre d'un article de fond paru dans un certain journal imprimé et publié dans la cité d'Ottawa, Ontario, et appelé " The Ottawa Free Press," comme contenant des remarques diffamantes sur le compte de l'Orateur de la Chambre, en violation de ses privilèges, le dit journal est produit, et le dit article de fond est lu par le greffier, comme suit :—

" Les débats dans la Chambre des Communes, hier soir, démontrent évidemment que les réformistes ne peuvent pas s'attendre à être traités d'une manière loyale ou même décente par l'Orateur actuel. Il semble que les ministres soient décidés non seulement à utiliser la majorité qu'ils commandent pour empêcher toute enquête par les comités parlementaires, mais à se servir d'un président qu'ils contrôlent afin d'éviter toute liberté de discussion en parlement. Le baillon sera appliqué chaque fois qu'un député libéral, même lorsqu'il sera attaqué, dira quelque chose de nature à irriter les nerfs sensibles des ministres du cabinet Thompson. Depuis le commencement de la présente session, l'Orateur White a

“ abandonné son rôle d'impartialité pour prouver qu'il est avant tout un partisan tory, et les réformistes devraient prendre note du fait et se conduire en conséquence. Si la Chambre des Communes doit être transformée en fosse aux ours, que la responsabilité en retombe sur l'Orateur partial. Sa conduite, en se précipitant hier soir au secours du contrôleur des douanes, qui s'était servi des expressions les plus blessantes, devrait être pleinement discutée lorsque la Chambre en comité en sera arrivée au salaire de l'Orateur. Il y a quelques jours à peine l'Orateur White se présentait comme principal orateur à la convention des tories de Renfrew-Nord, convoquée pour choisir un candidat aux élections locales d'Ontario. Vous voyez d'ici le chef des Communes du Canada venant donner son appui dans une campagne électorale locale.”

Sir John Thompson propose, secondé par Sir Adolphe P. Caron,—que l'article publié dans le “ Ottawa Free Press,” en date du 24 avril 1894, est un libelle scandaleux, faux et malicieux contre l'honneur, l'intégrité et le caractère de l'Orateur de cette Chambre, et qu'il constitue un mépris des privilèges et de l'autorité constitutionnelle de cette Chambre.

Et la question étant posée, elle est résolue affirmativement.

M. Laurier propose, secondé par M. Mills (Bothwell),—que le troisième rapport du comité des Comptes Publics soit maintenant pris en considération.

Et la question étant posée, elle est résolue affirmativement.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre le dit rapport en considération.

Sir Charles Hibbert Tupper propose, secondé par M. Haggart,—que cette Chambre ayant exprimé le désir que la loi et la pratique du Parlement concernant l'examen des témoins devant des comités devraient être amendées afin de donner pouvoir aux comités de cette Chambre d'interroger les témoins sous serment ;—

En conséquence, le comité des Comptes Publics soit autorisé à interroger sous serment Joseph Pope et autres témoins au sujet des comptes d'arbitrage de la mer de Behring.

Et la question étant posée, elle est résolue affirmativement.

Sur motion de M. Bergin, secondé par M. Taylor,

Résolu, que le premier rapport du comité mixte des impressions du parlement soit adopté.

Sur motion de M. Scriver, secondé par M. Paterson (Brant),

Ordonné, que les honoraires et frais payés, aux termes de la règle 58, pour le bill constituant en corporation l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le premier rapport du comité des Bills Privés.

Ordonné, que M. Stairs ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte des liquidations.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 27 juillet 1891, pour copie de toute correspondance concernant la demande d'augmentation de traitement par le juge Johnstone, de la cour de comté du comté d'Halifax, N.-E. (*Document de la Session No. 58*).

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1894, pour un état indiquant les noms de tous les détenus morts dans les pénitenciers du Canada durant les dernières dix années, ainsi que la cause de la mort et la durée de la dernière maladie dans chaque cas. (*Document de la Session No. 59.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1894, pour un état indiquant le nombre d'em-

ployés civils permanents dans le service intérieur et extérieur de chaque ministère ou département qui contribuent au fonds de retraite, et le montant brut des traitements payés. (*Document de la Session No 25a.*)

Sur motion de M. Martin, secondé par M. Edgar,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, tous arrêtés du conseil, correspondance et instructions donnés aux officiers du département des travaux publics, et rapports de ces officiers, au sujet des améliorations des rapides de Saint-Andrews, dans la Rivière Rouge du Nord.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Mulock,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre un état indiquant tous les permis de coupe de bois accordés depuis le 1er janvier 1887, leur étendue, le nom du concessionnaire, le bonus, s'il y en a, payé sur se permis, et si on en a disposé;

(a.) A l'enchère publique, régulièrement annoncée, invitant le public à enchérir;
(b.) A l'enchère, lorsque seuls les requérants de la coupe furent invités à enchérir;

(c.) Par demande particulière;

(d.) Si ce n'est d'aucune des manières ci-dessus mentionnées, alors de quelle manière en a-t-on disposé et comment les a-t-on concédées;

(e.) Durée de l'annonce publiée dans chaque cas lorsque les fonds de bois ont été vendus à l'enchère publique ou par tout autre système de concurrence publique; aussi, un état sommaire indiquant l'étendue totale concédée et le montant total des bonis reçus.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mills (Bothwell),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes pétitions présentées par les sauvages de la réserve de Saugeen, réclamant le droit exclusif de pêcher dans la baie des Français, lac Huron, de toutes les réponses faites à ces pétitions, et de tous les ordres administratifs donnés à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Béchard, secondé par M. Allan,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée sous forme de lettres, requêtes et rapports, depuis le premier avril 1887, jusqu'au premier mars 1894, entre le gouvernement et M. J. B. Many, ou le conseil municipal de la municipalité de Saint-Luc, dans le comté de Saint-Jean, relativement à la construction d'un pont-tournant sur le canal Chambly, vis-à-vis l'extrémité sud de l'île Sainte-Thérèse, dans la rivière Richelieu.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Béchard, secondé par M. Allan,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, etc., communiqués au ministère des pêcheries, depuis le premier octobre 1893 jusqu'au premier juillet 1894, concernant la destitution de J. B. Chevalier, de la ville d'Iberville, de sa charge de garde-pêche; et aussi, copie de toute communication adressée au dit J. B. Chevalier par le gouvernement à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Paterson (Brant), secondé par M. Scriver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre un état donnant le montant payé à même le fonds des sauvages des Six Nations (à titre de cadeau ou de prêt) à quelques-uns d'entre eux depuis l'année 1886 jusqu'à date, et indiquant dans chaque cas,—

Le nom de la personne;

Si c'est à titre de cadeau ou de prêt;

La date du paiement;

Le montant;

Le motif du cadeau ou du prêt;

L'autorité en vertu de laquelle a été fait ce cadeau ou prêt;

Les conditions auxquelles le prêt a été fait;

Les conditions du remboursement;

Le montant remboursé.

Sur motion de M. Mills (Bothwell), secondé par M. Laurier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le département des affaires des sauvages et une certaine bande de sauvages qui réclament la propriété de l'île McCormick et de la Pointe Pelée.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, copie de toute correspondance, circulaires, arrangements, rapports ou autres papiers concernant l'enregistrement de l'Association canadienne d'aide mutuelle ou de l'Association mutuelle canadienne sur la vie; aussi, copie de tous rapports, correspondance, arrangements, circulaires ou autres papiers depuis le temps de l'enregistrement jusqu'à présent, y compris toutes matières se rapportant à un fusionnement avec l'Association de bienfaisance de Boston, Massachusetts.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Charlton,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre un état indiquant,—

1. Le nombre de personnes ayant des dépôts dans les caisses d'épargne du gouvernement et des bureaux de poste;

2. Le nombre de personnes qui ont des dépôts de \$1,000 et plus, et le montant total à leur crédit;

3. Le nombre de personnes qui ont des dépôts depuis \$500 jusqu'à \$1,000, et le montant total à leur crédit;

4. Le nombre de personnes qui ont des dépôts moindres que \$500 et le montant total à leur crédit;

5. Le nombre de déposants qui ne résident pas en Canada, et le montant total à leur crédit.

M. Devlin propose, secondé par M. Campbell,—qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour la production de copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres ou de ses officiers et de toute personne ou personnes concernant la disposition du bois sur les réserves des sauvages; aussi, copie de tous rapports et évaluations concernant ce bois fait par aucun officier ou employé du gouvernement.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Forbes, secondé par M. Fraser,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant la nature de chacune des industries établies dans les comtés de Queen et de Shelburne, d'après les bulletins du recensement de 1891; aussi, les noms des divers industriels engagés dans les dites industries respectivement, et le nombre de personnes employées dans chacune des dites industries?

Sur motion de M. Forbes, secondé par M. Fraser,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant la nature de chacune des industries établies dans le comté de Lunenburg, d'après les bulletins du recensement de 1891; aussi, les noms des divers industriels engagés dans les dites industries respectivement, et le nombre de personnes employées dans chacune des dites industries.

Sur motion de M. Fréchette, secondé par M. Leclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toutes plaintes faites par un nommé Etienne Tremblay, depuis le 1er novembre 1893, contre Joseph Placide Rocheleau, maître de poste de Pauline, dans le comté de Rouville, P.Q.; et aussi, copie du rapport de l'inspecteur des postes qui a fait l'enquête sur cette plante, ou de tout autre officier chargé de faire cette enquête.

M. Campbell propose, secondé par M. McMullen,—qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, arrêtés du conseil, et de toute correspondance se rapportant au renvoi d'office de Timothy McQueen comme garde-pêche dans le comté de Kent, Ontario.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Duluth à Népigon et la Baie de James; et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mercredi, le 21 mars dernier, portant, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—

1. Copie de toute correspondance échangée entre Sa Grâce Monseigneur Taché, de Saint-Boniface, et aucun des membres du gouvernement, depuis la dernière session, et spécialement copie du mémoire envoyé au Gouverneur général en conseil, ou au premier ministre, au sujet de la question des écoles de Manitoba et des ordonnances adoptées par la législature du Nord-Ouest, en 1892, mises aujourd'hui en vigueur;

2. Copie des requêtes, pétitions et lettres adressées au Gouverneur général en conseil, ou à aucun des ministres, demandant le désaveu des dites ordonnances;

3. La correspondance échangée entre le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, le Conseil Exécutif de ces territoires et le gouvernement du Canada;

4. Les instructions données au lieutenant-gouverneur des Territoires et copie de la correspondance adressée à l'Exécutif des Territoires pour l'engager à amender les ordonnances de 1892.

Et la question étant de nouveau proposée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Tisdale, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 26 avril 1894.

PRIÈRE.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la requête de Alexander Ferguson, C.R., et autres,—demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition pour l'obtention d'une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer du Sud d'Alberta,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir des pétitions relatives à des bills privés,—et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée dans ce cas.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Foster,

Résolu, que lorsque M. l'Orateur quittera le fauteuil à six heures, ce jour, la Chambre restera ajournée jusqu'à demain, à 3 heures P.M.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1893, pour copie du rapport ou des rapports et des plans d'explorations du chenal des Rapides des Galops dressés par M. Kennedy. (*Document de la Session No 60.*)

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1894, pour un état indiquant le montant des recettes mensuelles provenant des argents reçus à titre de droit d'entrée des visiteurs au pénitencier de Kingston, entre le 1er janvier 1887 et le 1er janvier 1894, et de quelle manière on a disposé de ces fonds ; aussi, indiquant le montant de tels deniers déposé dans aucune banque quelconque, avec le nom de la banque et de la personne au crédit de laquelle ces dépôts ont été faits. (*Document de la Session No 59a.*)

Aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 13 mars 1893, pour un état indiquant :—

(a.) Le montant d'argent reçu, à titre de droit d'entrée, des visiteurs du pénitencier de Kingston, chaque année, depuis le 31 janvier 1885 jusqu'au 1er février 1893 ;

(b.) Les paiements, à même ces deniers, faits au crédit du receveur général, et l'emploi de ces fonds ;

(c.) Détails sur les articles fabriqués et les travaux exécutés dans cet établissement pour aucun de ses officiers,—indiquant qui a fourni les matériaux pour ces articles, quelles sommes ont été portées au compte des dits officiers pour les dits articles, et quelles sommes ont été réellement payées pour les dits articles pendant chacune des dites années ;

(d.) Quantité d'huile de charbon et de gaz fournie à ces officiers, le montant payé pour cette fourniture, et la date du paiement ;

(e.) Blanchissage dans cet établissement pendant les dites années, pour qui, le montant exigé et payé pour ce travail, les dates de ces paiements et les noms des personnes qui ont fait ces paiements. (*Document de la Session No 59b.*)

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 30 mars 1894, pour copie de tous rapports faits au ministère de l'intérieur ou au surintendant général des affaires des sauvages sur la valeur des Mille-Iles, et de toutes offres reçues pour l'achat de ces îles. (*Document de la Session No 61.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la question proposée mercredi, le 21 mars dernier, portant qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :—

1. Copie de toute correspondance échangée entre Sa Grandeur Monseigneur Taché, de Saint-Boniface, et aucun des membres du gouvernement, depuis la dernière session, et spécialement copie du mémoire envoyé au Gouverneur général en conseil, ou au premier ministre, au sujet de la question des écoles de Manitoba et des ordonnances adoptées par la législature du Nord-Ouest, en 1892, et mises aujourd'hui en vigueur ;

2. Copie des requêtes, pétitions et lettres adressées au Gouverneur général en conseil, ou à aucun des ministres, demandant le désaveu des dites ordonnances ;

3. La correspondance échangée entre le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, le Conseil Exécutif de ces territoires et le gouvernement du Canada ;

4. Les instructions données au lieutenant-gouverneur des Territoires et copie de la correspondance adressée à l'Exécutif des Territoires pour l'engager à amender les ordonnances de 1892 ;

Et la question étant posée,—elle est résolue affirmativement.

La Chambre reprend le débat sur la question proposée mercredi, le 18 avril courant, portant qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de tous ordres du conseil et administratifs actuellement en vigueur dans la province d'Ontario, relativement aux pêcheries de cette province et de toutes pétitions reçues par le département à ce sujet ;

Et la question étant posée,—elle est résolue affirmativement.

La Chambre reprend le débat sur la question proposée hier, portant qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, arrêtés du conseil, et de toute correspondance se rapportant au renvoi d'office de Timothy McQueen comme garde-pêche dans le comté de Kent, Ontario ;

Et la question étant posée,—elle est résolue affirmativement.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, et la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à trois heures P.M.

Vendredi, 27 avril 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Davis,—la pétition de P. McCarty et autres.

Par M. Mills (Bothwell),—la pétition de la chambre de commerce de la ville de Niagara Falls, et la pétition du conseil municipal du township de Stanford, d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue:—

La pétition de Edward Carrs, président, et John Balfour, secrétaire, de l'Association Lumsden, des Patrons de l'industrie, T.N.O.,—demandant de nouvelles réductions de droits sur l'huile de charbon, le fer et le fil d'engrèbage.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill constituant en corporation la Compagnie de gaz et d'électricité dite Dominion, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Sur motion de M. Davis, secondé par M. Mara,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le huitième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la 49^e règle qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour l'adoption de bills privés soit suspendue au sujet de la pétition suivante et que la dite pétition soit lue et reçue sans délai.

Et la dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit:—

De P. McCarthy et autres, demandant une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Sud d'Alberta."

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Ordonné, que l'ordre pour la seconde lecture du bill pourvoyant à l'examen des témoins sous serment par le Sénat et la Chambre des Communes, soit transféré des Bills et Ordres Publics aux Ordres du Gouvernement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demi p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du canal à navires de Sainte-Claire et Erié; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie de gaz d'Outaouais; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le comité des Voies et Moyens reprend alors le cours de ses délibérations; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :—

Bill intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle.”

Bill intitulé : “ Acte à l'effet de remettre de nouveau en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.”

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte concernant les havres publics,” pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte constituant la corporation de garantie du Canada,” pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 30 avril 1894.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Mills (Bothwell),—la pétition du Conseil du village de Niagara-Falls-Sud.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la chambre de commerce de la ville de Niagara Falls, Ontario, demandant qu'une charte soit accordée à la Compagnie du pont de chemin de fer électrique des Chutes de Niagara.

Du conseil municipal du township de Stamford, Ontario, priant la Chambre d'accorder la demande d'une charte ayant pour objet la construction de ponts pour le passage des voitures du chemin de fer électrique sur la rivière Niagara.

Sur motion de Sir Charles Tupper, secondé par M. Ouimet,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte concernant les havres publics," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill concernant la Seigneurie du Sault Saint-Louis.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, que le nom de M. Martin soit substitué à celui de M. Charlton sur la liste du comité des Comptes Publics.

M. Denison propose, secondé par M. Tyrwhitt,—que, attendu que le canal actuellement en voie de construction par le gouvernement du Canada au Sault Sainte-Marie doit avoir une profondeur de vingt pieds, ce qui est la profondeur des eaux navigables entre Port-Arthur et Port-Colborne, cette Chambre est d'opinion que la même règle devrait être adoptée en ce qui concerne le Saint-Laurent ; et que le canal de Soulanges, actuellement en cours de construction, et les autres canaux du Saint-Laurent et le chenal de ce fleuve devraient être creusés, s'il est nécessaire, de manière à avoir une profondeur uniforme de vingt pieds.

Et un débat s'ensuivant,

Sur motion de M. Haggart, secondé par Sir Charles Tupper,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Lépine, secondé par M. Leclaire,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance reçue par le ministère de l'agriculture au sujet de l'établissement d'un bureau de statistique du travail du Canada.

Sur motion de M. Tarte, secondé par M. Choquette,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,

1. Copie de toute correspondance échangée avec le département des postes depuis le 1er janvier dernier, au sujet du bureau de poste de Saint-François de Sales, comté de Laval ;

2. Instructions données à l'inspecteur des postes au sujet de ce même bureau et copie du rapport du dit inspecteur ;

3. Copie de tout contrat donné pour le transport des malles de Saint-François de Sales à Terrebonne depuis la dite date du 1er janvier dernier ;

4. Copie du contrat pour le transport des mêmes malles durant les trois dernières années ;

5. Copie de toutes requêtes, pétitions qui ont pu être transmises au département, ou à aucun des ministres, relativement au susdit bureau de poste.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Coatsworth propose, secondé par M. Denison,—qu'il est opportun de réduire le taux général des frais de port sur les lettres, de trois à deux centins.

Et un débat s'ensuivant,

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Charles Tupper,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications aux Statuts révisés, chapitre soixante-dix-sept, concernant la sûreté des navires," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 1er mai 1894.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Gibson,—la pétition de Allan Carswell et autres, de Pakenham et autres lieux, comté de Lanark, Ontario.

M. Coatsworth, du comité des Comptes publics, présente à la Chambre, comme cinquième rapport de ce comité, la résolution suivante, à titre de recommandation :—

Résolu, qu'il soit demandé à la Chambre d'autoriser le comité des Comptes Publics à interroger sous serment George Bailey et autres témoins au sujet de la fourniture de boîtes aux lettres dont les comptes sont actuellement devant le comité.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande que le même nombre de rapports de la ferme expérimentale et de l'industrie laitière, en anglais et en français, soit imprimé cette année comme l'année dernière, pour l'usage des membres du Sénat et de la Chambre des Com-

munes, et que ces rapports soient distribués comme l'imprimeur de la Reine l'a fait l'an dernier, conformément à une résolution adoptée par le comité le 28 mars 1893 et approuvée par les deux Chambres.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que les prescriptions de la 51ème règle ont été remplies sous tous rapports, savoir :—de H. H. Cook et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie d'estacades de la rivière des Français ;—de P. McCarthy et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer du sud d'Alberta ;—et de la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et Pacifique, demandant de prolonger le délai fixé pour achever sa ligne.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande aussi que la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour présenter de tels bills soit suspendue au sujet des bills ci-dessus et aussi au sujet d'un bill concernant la Compagnie d'assurance Saint-Laurent.

Sur motion de Sir Adolphe P. Caron, secondé par M. Ouimet,

Ordonné, que le nom de M. Craig soit substitué à celui de M. Tisdale sur la liste du comité des Comptes publics, et que le nom de M. McInerney soit ajouté à la dite liste.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera demain, mercredi, elle restera ajournée jusqu'à vendredi, à trois heures p.m.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Résolu, que l'ordre des affaires pour les mercredis comprendra l'heure habituellement consacrée aux bills privés depuis sept heures p.m., aux termes de la règle 19.

Sur motion de Sir Charles Tupper, secondé par M. Ouimet,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications aux Statuts Révisés, chapitre soixante-dix-sept, concernant la sûreté des navires," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Taylor,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le neuvième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour présenter des bills privés soit suspendue en ce qui concerne les bills relatifs à la Compagnie d'estacades de la Rivière des Français ; la Compagnie du chemin de fer du sud d'Alberta ; la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et Pacifique ; et la Compagnie d'assurance Saint-Laurent.

Sur motion de M. Coatsworth, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que le comité des Comptes publics soit autorisé à interroger sous serment George Bailey et autres témoins au sujet de la fourniture de boîtes aux lettres, —conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport de ce comité.

Ordonné, que M. White (Cardwell), ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie d'assurance du Saint-Laurent.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Maclean (York), ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie des estacades de la rivière des Français (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du sud d'Alberta.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Davis, secondé par M. Coatsworth,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé: "Acte constituant la corporation de garantie du Canada," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée, pour demain.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 30 mars 1894, pour la production de copie de toutes accusations portées à l'attention du gouvernement ou d'aucun des départements depuis 1891, à propos de toutes affaires relatives au pénitencier de Kingston et au pénitencier de la Colombie-Britannique; de toutes nominations de personnes chargées de faire des enquêtes sur aucune de ces accusations, y compris leurs instructions; de toute correspondance entre aucune de ces personnes et aucun des membres du gouvernement ou des départements; de tous témoignages recueillis au cours d'aucune de ces enquêtes; de tous rapports s'y rattachant, y compris toutes annexes à ces rapports, et de tous autres documents et papiers relatifs à aucunes prétendues irrégularités dans l'administration de ces dites institutions depuis 1891. (*Document de la Session No 59c.*)

M. Ouimet, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1894, pour la production de copie du rapport de l'ingénieur du département des Travaux Publics, qui a fait l'inspection de la Rivière-aux-Roseaux, de la Rivière-aux-Rats, ainsi que de la Seine, dans le district électoral de Provencher. (*Document de la Session No 62.*)

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1894, pour la production de tous papiers et correspondance se rattachant à une demande de compensation faite au ministère des Chemins de fer par un nommé Charles Coffin, de Midgeil, I.P.-E. (*Document de la Session No 63.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1894, pour la production du rapport de la commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne le canal de la vallée de la Trent. (*Document de la Session No 64.*)

Sir Charles Hibbert Tupper, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le 26e rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, 1893, Marine. (*Document de la Session No 11.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley et du Fort-Qu'Appelle," pour lequel il demande le concours de ceete Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant les actes relatifs à la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 2 mai 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Mulock,—la pétition du conseil municipal de la cité de Toronto, Ontario.

Par M. McMullen,—la pétition de Samuel Peebles et autres, de Minto, comté de Wellington, Ontario.

Par M. Carscallen,—la pétition de Peter Parry et autres, du township de Limerick, comté de Hastings, Ontario.

Par M. Landerkin,—la pétition de H. P. Gould et autres, de Castleton, township de Haldimand, comté de Northumberland, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

La pétition du conseil du village de Niagara-Falls-Sud,—demandant qu'une charte soit accordée à la Compagnie du pont de chemin de fer électrique des chutes Niagara, à condition qu'elle commenceses travaux dans l'année qui suivra la concession de la dite charte,— est lue et reçue.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill modifiant l'Acte concernant les Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus et est convenu d'en faire rapport avec un amendement.

M. Wood (Brockville), du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapports avec des amendements, savoir :—

Bill concernant la Compagnie du pont de la Grande Île de Niagara.

Bill concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire.

Bill concernant le chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Elgin à Havelock.

Bill modifiant les Actes concernant la Compagnie du pont suspendu de Clifton.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, et à l'effet d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer Grand-Occidental de Winnipeg ; et

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.

Et le bill suivant, sans amendement, savoir :—

Bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1894, pour un état donnant le montant payé à même le fonds des sauvages des Six-Nations (à titre de cadeau ou de prêt) à quelques-uns d'entre eux depuis l'année 1886 jusqu'à date, et indiquant dans chaque cas,—

Le nom de la personne ;

Si c'est à titre de cadeau ou de prêt ;

La date du paiement ;

Le montant ;

Le motif du cadeau ou du prêt ;

L'autorité en vertu de laquelle a été fait ce cadeau ou prêt ;

Les conditions auxquelles le prêt a été fait ;

Les conditions du remboursement ;

Le montant remboursé. (*Document de la Session No 65.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1894, pour la production des documents et de la correspondance se rattachant à l'établissement d'un ranche à bestiaux par le gouvernement près de Fort-McLeod, T.N.-O., y compris les achats de bestiaux pour ce ranche, ce qui a été fait de ces animaux, l'administration du ranche et ce qu'il en est advenu ; aussi, un état des sommes payées pour les bestiaux parqués dans ce ranche, et de toutes autres dépenses faites à son sujet, de même qu'un état de la somme totale reçue de la vente des bestiaux et de toutes autres sources, lequel état devra indiquer la balance restant au crédit ou au débit du dit ranche au premier jour de janvier dernier, ainsi que les noms de toutes les personnes endettées pour bestiaux achetés ou pour tous autres effets ou matériaux, avec le montant dû par chacune de ces personnes, s'il en est. (*Document de la Session No 66.*)

Sur motion de M. Davin, secondé par M. McDonald (Assiniboia),

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley et de Fort-Qu'Appelle," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill abrogeant l'Acte des biens de famille insaisissables.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. McInerney, secondé par M. Macdonald (King, I.P.-E.),

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte modifiant les actes relatifs à la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

M. Casey propose, secondé par M. Langelier,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant : la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé Dimanche.

M. Charlton propose, secondé par M. Craig,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant,—

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu d'un ordre spécial.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte constituant la corporation de garantie du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion que le bill à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé Dimanche, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée, elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger ven treudi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de MM. Amyot, Choquette, Dickey, Frémont, Lister, McLeod, Masson et Weldon, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Caroline Jane Downey," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat, communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial sur le divorce auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Caroline Jane Downey," et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet d'établir le vote au scrutin secret dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger vendredi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de réduire de douze à sept le nombre de grands jurés nécessaires pour prononcer une mise en accusation dans la province d'Ontario.

Le bill est, en conséquence lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger vendredi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau les Actes concernant les droits de douane.

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à vendredi prochain.

Vendredi, 4 mai 1894.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de la cité de Toronto, Ontario, demandant que le bill actuellement soumis au parlement au sujet du tarif océanique pour le transport du bétail, devienne loi.

De Allan Carswell et autres, de Pukemham et autres lieux, comté de Lanark ; de Samuel Peebles et autres, de Minto, comté de Wellington ; de Peter Perry et autres, de Castleton, township de Haldimand, comté de Northumberland, Ontario, demandant l'adoption de lois pour protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

M. Davin, du comité mixte de la bibliothèque des deux Chambres du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Première réunion, 1894.

Le comité s'est réuni, mercredi, le 2 mai, à 11 heures A.M., dans les appartements du président du Sénat.

L'honorable président du Sénat était au fauteuil.

Le rapport des bibliothécaires-conjoints pour l'année 1893, a été lu et approuvé.

Un sous-comité a été nommé pour examiner et faire rapport sur certains documents relatifs à la commémoration, au moyen d'une inscription, du départ de Québec, en 1833, du premier bâtiment qui ait traversé l'Atlantique au moyen seul de la vapeur.

Il a été résolu que vingt-cinq exemplaires de l'ouvrage de M. Clements, sur la constitution du Canada, soient achetés pour l'usage de la bibliothèque et pour les échanges.

Il a été résolu que cinquante exemplaires de l'Histoire du Canada, par M. Kingsford, soient achetés pour l'usage de la bibliothèque et pour les échanges.

Un sous-comité, composé de messieurs McClelan, Scriver et White, de Shelburne, a été nommé pour vérifier les comptes de la bibliothèque.

Le comité s'ajourna alors.

M. Sproule, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande l'impression en anglais et en français, dans la proportion ordinaire, de 150,000 exemplaires du rapport des fermes expérimentales pour 1893, pour être distribués parmi les seuls membres de la Chambre des Communes qui représentent des comtés ruraux.

M. Sproule, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Comme il est important, dans l'intérêt de l'agriculture en Canada, d'encourager l'élevage d'animaux de bonne race et qu'il est nécessaire, pour cet objet, d'avoir un système d'enregistrement des animaux présentant les meilleures garanties sous le rapport de l'exactitude, le comité recommande que l'Association canadienne des éleveurs, qui s'occupe spécialement de cette question, reçoive de cette Chambre telle aide qui lui permette d'atteindre d'une manière satisfaisante le but ci-dessus men-

tionné et d'occuper comme organisation nationale, un rang égal à celui des institutions similaires autorisées dans les autres pays.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose un rapport concernant l'interdiction du bétail du Canada en Angleterre, — étant un appendice du rapport du ministre de l'Agriculture, pour 1893. (*Document de la Session No 8d.*)

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence ;

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

ABERDEEN,

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie de la loyale adresse que vous avez adoptée en réponse au discours que j'ai prononcé à l'ouverture de la session, et je me repose avec confiance sur l'assurance que vous m'y donnez de considérer avec une attention sérieuse les mesures qui vous ont été soumises.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 1er mai 1894.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Sproule,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à Caroline Jane Downey, soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du canal à navires de Sainte-Claire; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte concernant les Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité y a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le comité des Voies et Moyens reprend alors le cours de ses délibérations; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Tisdal, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill à l'effet d'autoriser l'achat du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis par la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée), et de changer le nom de cette dernière compagnie pour celui de Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 7 mai 1894.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. McMillan,—la pétition de R. Rainsford et autres, du township de Hullet, comté de Huron, Ontario.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,—le rapport spécial du commissaire exécutif sur les prix décernés pour les instruments agricoles à l'exposition de Chicago, 1893, lequel est un appendice du rapport du ministre de l'Agriculture, pour 1893. (*Document de la session No 8e.*)

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,—les sommaires des rapports des compagnies d'assurance en Canada, pour l'année civile 1893. (*Document de la Session No 4b.*)

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau la loi relative aux jours de fête.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant le chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Elgin à Havelock ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant les Actes concernant la Compagnie du pont suspendu de Clifton ; et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, et à l'effet d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer Grand Occidental de Winnipeg ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet d'autoriser l'achat du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis par la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée), et de changer le nom de cette dernière compagnie pour celui de Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantique ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie d'Assurance du Saint-Laurent.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie des Estacades de la rivière des Français (à responsabilité limitée.)

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: " Acte modifiant les Actes relatifs à la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. Sutherland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant,—

1. De quelle quantité de bois on a disposé dans les townships 1, 2, 3 et 4, dans les rangs 14, 15, 16 et 17, à l'est du premier méridien principal, et aussi sur la rivière Whitemouth;

2. En faveur de qui a-t-on disposé de ce bois;

3. De quelle manière en a-t-on disposé;

4. Les prix obtenus;

5. Copie de toutes annonces publiées à ce sujet, et les noms des journaux qui les ont fait paraître, ainsi que les dates des insertions;

6. Quelle quantité de bois reste encore non vendue dans les dits townships.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Edgar,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes lettres, propositions, câblesgrammes et correspondance échangés depuis le 1er janvier 1890, entre le gouvernement et aucun de ses membres et toute personne, maison ou compagnie, concernant la création d'un service de steamers transatlantiques rapides entre le Canada et la Grande-Bretagne et entre le Canada et la France, et concernant les subventions demandées pour l'exécution de ces services ou que le gouvernement a proposé de payer pour les dits services; aussi, copie de tout contrat ou projet de contrat au sujet de ce service de steamers.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Mills (Annapolis),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant les montants payés pour services et frais légaux dans chaque département du service public pendant les exercices de 1873-74 à 1878-79, inclusivement; à qui les divers montants ont été payés et pour quels services.

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Laurier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toutes demandes de soumissions, des soumissions reçues, des contrats faits, de la correspondance, des télégrammes, lettres et papiers concernant les travaux publics (quai ou brise-lames) exécutés au Grand Etang, Cap-Breton; aussi, un relevé de toutes sommes payées ou avancées pour ces travaux et les dates de paiement.

Sur motion de M. Cameron, secondé par M. Mills (Annapolis),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance avec le département des Chemins de fer concernant le service de traversiers à vapeur établi au détroit de Canso entre Port-Mulgrave et Hawkesbury et entre Port-Mulgrave et Hastings, depuis l'époque où le chemin de fer de prolongement vers l'Est a été mis en opération par le dit département des Chemins de fer jusqu'à présent.

Sur motion de M. Cameron, secondé par M. Mills (Annapolis),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance avec le département des Chemins de fer concernant les accusations portées contre G. C. Lawrence, préposé à la vente des billets de passage à Port-Hastings, Inverness, N.-E., et de la preuve faite à l'appui des dites accusations, depuis qu'il a été employé en qualité de préposé, comme susdit, jusqu'à présent.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Sutherland, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant le montant total des recettes et dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1893 au 1er mai 1894, et aussi du 1er juillet 1892 au 1er mai 1893.

Sur motion de M. Lister, secondé par M. Sutherland, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état détaillé des sommes d'argent déposées entre les mains du gouvernement comme garantie de l'exécution des travaux actuellement complétés, le nom de chaque entrepreneur qui a fait le dépôt, la date de chacun de ces dépôts et le montant d'intérêt sur chaque dépôt.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Sutherland, Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de toute correspondance échangée depuis 1882 jusqu'à 1891, inclusivement, entre J. B. Wright, médecin-vétérinaire, et le gouvernement ou aucun de ces membres, départements ou officiers,—ou entre la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre M. A. Brush et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre les autorités impériales ou quelqu'un en son nom et le gouvernement canadien ou aucun de ses membres, départements ou officiers, concernant l'inspection du bétail des Etats-Unis passant par le Canada.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Sutherland, Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de l'ordre du conseil autorisant la vente du lot 16, concession 12, du township de Luther, comté de Wellington, pour la somme de \$800 à John McNab et John Gallagher.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Sutherland, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant les espèces de marchandises ou articles de fabrication canadienne exportés et sur lesquels une remise de droits a été accordée ; la valeur et le genre des matériaux dans chaque cas ; le nom ou les noms des propriétaires et la localité où est située chaque manufacture ; le montant brut de la remise accordée sur chaque article exporté et les divers pays où ces marchandises ou articles ont été exportés ; la valeur ou le montant brut des marchandises ou articles exportés sur lesquels une remise a été accordée, et les remises de droits faites au cours de l'exercice expiré le 30 juin 1893.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. Edgar, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant les noms de toutes les personnes nommées pour agir en qualité d'agents de rapatriement des Canadiens émigrés, le temps pendant lequel chacune d'elles a travaillé, la somme d'argent payée à chacune d'elles, les noms des colons amenés au Canada par chaque agent de rapatriement et les endroits où ces colons se sont établis ; aussi, un état faisant connaître les arrangements faits avec ces agents.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. Edgar, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état du nombre des colons amenés du Dakota dans le district de Yorkton et de Saltcoats, et de Chicago et des Etats de Washington, Idaho et Oregón, dans le district de Calgary, la nationalité de ces colons, les dépenses encourues pour les faire venir et le nombre y restant encore et leur occupation.

M. Stairs propose, secondé par M. Mara,—que vu l'augmentation des importations de thés falsifiés en Canada, ce qui est dû au fait que l'importation en est prohibée en Angleterre et aux Etats-Unis—les dispositions de l'Acte concernant la falsification des substances alimentaires, produits pharmaceutiques, etc., sont devenues insuffisantes, et qu'il est en conséquence nécessaire de décréter l'inspection immédiate de tous les thés qu'on se propose de faire entrer pour la consommation en Canada, et la destruction ou l'exportation de tous ceux qui seront jugés falsifiés.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Wallace, secondé par M. Wood (Brockville),
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Flint propose, secondé par M. Roome,—qu'il est opportun que le parlement adopte aussitôt que possible une loi pour prohiber l'importation, la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes en Canada, sauf pour les besoins de la médecine, de l'industrie et du culte.

Sur motion de Sir Adolphe P. Caron, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 8 mai 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Cargill,—la pétition de William Clark et autres, de Greenock, et autres lieux, comté de Bruce, Ontario.

Par M. Coatsworth,—la pétition du Conseil des métiers et du travail de Toronto.

Par M. O'Brien,—la pétition de l'Association Subordonnée, No 2030, Patrons de l'industrie, Ontario.

Par M. Dawson,—la pétition de l'Association de comté des Patrons de l'industrie de Lennox et Addington ; la pétition du conseil municipal de Kalador, Anglesea et Effingham, et la pétition d'Alfred Laidley, préfet (Reeve) et autres, du township d'Olden, du comté d'Addington, Ontario.

Par M. Campbell,—la pétition de James MacFarlane et autres, de Dover ; la pétition de R. D. Williams et autres, de Dover, d'autres lieux ; la pétition de Henry Stephens et autres, du township de Warwick, et autres lieux ; la pétition de J. R. Longmoore et autres, de Raleigh, et autres lieux, et la pétition de John Richardson et autres, de Valetia et autres lieux, du comté de Kent, Ontario.

M. Dickey, du comité spécial sur le bill à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre, fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

M. Davies propose, secondé par M. Mills (Bothwell), que toute la correspondance échangée entre l'Auditeur général et les divers départements du service public

au sujet des dépenses publiques, telles que contenues dans le rapport de l'Auditeur général sur les comptes publics pour la dernière année fiscale, soit renvoyée au comité des Comptes Publics.

Et objection étant faite à la motion, pour le motif qu'aucun avis n'en a été donné.—M. l'Orateur décide : " Que l'objection est bien fondée, et que la motion ne peut être faite."

M. Bergin propose, secondé par M. Sproule,—que le second rapport du comité mixte des impressions du parlement, soit maintenant adopté.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte des Territoires du Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sir Charles Hibbert Tupper, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 26 avril 1894, pour la production de copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, arrêtés du conseil, et de toute correspondance se rapportant à la destitution de Timothy McQueen, comme garde-pêche dans le comté de Kent, Ontario. (*Document de la Session No 33b.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 9 mai 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Corbould,—la pétition de l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada, demandant d'accorder le droit de vote aux femmes; cinq pétitions de l'Union protectrice internationale des ouvriers constructeurs, No 7; cinq pétitions de l'Assemblée des arrimeurs, No 677, Chevaliers du travail, et quatre pétitions de l'Union locale, No 617, fraternité des charpentiers et menuisiers, de Vancouver, Colombie-Britannique.

Par M. Flint,—la pétition de James Gillespie et autres, de Picton, et autres lieux, comté de Prince-Edouard, Ontario.

Par M. Innes,—la pétition de G. D. Porter et autres, du township de Guelph, et la pétition de Joseph Smith et autres, de Aberfoyle et autres lieux, du comté de Wellington.

Par M. Corby,—la pétition de la chambre de commerce de Belleville.

Par M. Scriver,—la pétition de Ralph LeRoy, reeve, et Paul Labrosse, commis, de Barbe et Saint-Eugène, comté de Prescott, Ontario, et la pétition de Joseph H. Lefebvre et autres, de Waterloo, comté de Shefford, Québec.

Par M. Smith (Ontario),—la pétition du conseil municipal de la ville de Whitby, Ontario.

Par M. Landerkin,—la pétition de James W. Watterworth et autres, de Mosa et Ekfrid, comté de Middlesex, et la pétition de Skeffington Bell et autres, de Dundalk, et autres lieux, comté de Grey, tous d'Ontario.

Par M. Gibson,—la pétition de A. D. Stewart, maire, et autres, d'Hamilton, et la pétition de W. H. Stewart et autres, de Clinton, Ontario.

Par M. Boston,—la pétition de J. E. Robson et autres, de Ilderton et autres lieux, et la pétition de Henry Hardy, reeve, et autres, de Caradoc, du comté de Middlesex, Ontario.

Par M. Allan,—la pétition de William Borhne et autres, de Combermere et autres lieux, Ontario.

Par M. Devlin,—la pétition de l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada, pour donner le droit de vote aux femmes.

Par M. Mulock,—la pétition de R. A. Riddell et autres, de Georgina; la pétition de William E. Fox et autres, du township de King, du comté de York, et la pétition du conseil municipal de la cité de Toronto, Ontario.

Par M. Featherston,—la pétition de John Fox et autres, de Lucan et autres lieux, comté de Middlesex; la pétition de W. A. Murray et autres, de Iroquois; la pétition de J. W. Blain et autres, de Warrick et autres lieux, et la pétition de R. A. Stark et autres, de Derby, d'Ontario.

Par M. McCarthy,—la pétition de John Falconer et autres, de Bayfield, Ontario; la pétition de E. J. Coade et autres, de Carrievale; la pétition de John Ferguson et autres, de Benbecula; la pétition de E. W. Stewart et autres, de Indian-Head; la pétition de Daniel Mowat et autres, de la ville de Régina; la pétition de Francis Pratt et autres, de Sunnymead; la pétition de W. J. White et autres, de Moose-Jaw; la pétition de Thomas Spence et autres, de Régina-Sud, tous du district d'Assiniboia; la pétition de John Farrar et autres, de Penhold; la pétition de Ernest L. Barker et autres, de la rivière LaBiche; la pétition de D. F. Knight et autres, de Gleichen; la pétition de W. S. Galbraith et autres, de Lethbridge; la pétition de William G. Hutchinson et autres, de Spring Bank; et la pétition de William Graham et autres, de Morley, du district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Sanborn,—la pétition de Peter Corrigan et autres, du township de Kinloss, comté de Bruce, Ontario.

Par Sir John Thompson,—la pétition de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec, et des Archevêques et Evêques de l'Eglise Catholique Romaine du Canada.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

La pétition de R. Ransford et autres, du township de Hullett, comté de Huron, Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill concernant la Compagnie d'irrigation de Calgary ; et

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Et le bill suivant, sans amendement :—

Bill concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille de Medicine-Hat.

Pour l'information de la Chambre, une copie de la convention mentionnée dans le premier article du bill (No 53) concernant la Compagnie d'irrigation de Calgary est ci-jointe.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill constituant en corporation la Compagnie de canal de force motrice et de fourniture de Welland (à responsabilité limitée), et il le soumet avec des amendements.

Votre comité a jugé à propos d'en modifier le préambule de manière à indiquer plus clairement le but que se propose la compagnie projetée.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu d'un ordre spécial.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Lac Supérieur.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud d'Alberta.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à Caroline Jane Downey."

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Corby,	Livingston,	Rider,
Bain (Wentworth),	Craig,	Macdonell (Algoma),	Roome,
Baker,	Davies,	McAlister,	Rosamond,
Beith,	Davis,	McCarthy,	Rowand,
Bennett,	Dawson,	McDonald (Assiniboia),	Ryckinan,
Borden,	Denison,	McDougald (Pictou),	Sanborn,
Boston,	Dyer,	McMullen,	Scriver,
Bowers,	Edgar,	Madill,	Semple,
Boyd,	Featherston,	Martin,	Smith (Ontario),
Brown,	Ferguson (Renfrew),	Masson,	Somerville,
Burnham,	Flint,	Metcalfe,	Sproule,
Calvin,	Fraser,	Miller,	Stevenson,
Campbell,	Gibson,	Moncrieff,	Sutherland,
Carpenter,	Grant (Sir James)	Montague,	Taylor,
Carscallen,	Haggart,	Mulock,	Tyrwhitt,
Casey,	Hazen,	Northrup,	Weldon,
Christie,	Hodgins,	O'Brien,	White (Cardwell),
Coatsworth,	Kaulbach,	Paterson (Brant),	White (Shelburne), et
Colter,	Landerkin,	Pridham,	Wilson.—76.

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Carroll,	Guay,	Lippé,
Amyot,	Costigan,	Harwood,	Mignault,
Bain (Soulanges),	Dugas,	Jeannotte,	Monet,
Bécharde,	Dupont,	Langevin (Sir Hector),	Rinfret,
Belley,	Fréchette,	Laurier,	Thompson (Sir John),
Bernier,	Frémont,	Lavergne,	Turcotte, et
Bourassa,	Godbout,	Leduc,	Vaillancourt.—31.
Bruneau,	Grandbois,	Legris,	

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Et la question étant posée,—que le bill ainsi que la preuve, les pièces justificatives et les exhibits sur lesquels le dit bill est basé, soient renvoyés au comité des Bills Privés ; la Chambre se divise : et elle est résolue affirmativement.

Le comité général sur le bill à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre reprend alors le cours de ses délibérations ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 10 mai 1894.

PRÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Featherston,—la pétition de Melville Parker, reeve, et autres, du township de Toronto, comté de Peel, Ontario.

Par M. Choquette,—la pétition d'Eugène Bernatchez et autres, de Montmagny et Saint-Thomas, comté de Montmagny, Québec.

Par M. Marshall,—la pétition de James Gilmour, reeve, et autres, du township de Dorchester, et la pétition de Peter Elson, reeve, et autres, du township de London, du comté de Middlesex, Ontario.

Par M. Martin,—la pétition de Samuel Haryett, reeve, de Monteagle et Herschel, et autres, d'autres lieux, comté de Hastings, Ontario.

Par M. Wilson,—la pétition du conseil municipal de la ville de Napanee, Ontario.

Par M. Cochrane,—la pétition du conseil municipal du township de Percy, comté de Northumberland, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du Conseil des métiers et du travail, Toronto, demandant qu'il soit adopté une loi prescrivant que des abris ou vestibules soient placés sur tous les tramways électriques, pour la protection des employés.

De William Clark et autres, de Greenock et autres lieux, comté de Bruce; de l'Association subordonnée, No 2030, Patrons de l'industrie; des associations de comté des Patrons de l'industrie, de Lennox et Addington; du conseil municipal de Kaladar, Anglesea et Effingham, et de Alfred Laidley, reeve, et autres, du township de Olden, du comté de Addington; de James MacFarlane et autres, de Dover; de R. D. Williams et autres, de Dover et autres lieux; de Henry Stephens et autres, du township de Harwich et autres lieux; de J. R. Longmoore et autres, de Raleigh et autres lieux, et de John Richardson et autres, de Valetta et autres lieux, du comté de Kent, Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par le Sénat et la Chambre des Communes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :—

Bill concernant la Compagnie de tunnel du Canada et du Michigan.

Bill concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour remettre en vigueur et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Joshua Nicholas Filman," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial sur le divorce auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Joshua Nicholas Filman," et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 11 mai 1894.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du Conseil des métiers et du travail; de l'Union protectrice internationale des ouvriers constructeurs, No 7; de l'Assemblée des arrimeurs, No 677, Chevaliers du travail; et de l'Union locale, No 617, Fraternité des charpentiers et menuisiers, de Vancouver, C.-B., demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de " Jour du travail."

Du conseil des métiers et du travail; de l'Union protectrice internationale des ouvriers constructeurs, No 7; de l'Assemblée des arrimeurs, No 677, Chevaliers du travail; et de l'Union locale, No 617, Fraternité des charpentiers et menuisiers, de Vancouver, C.-B., demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

Du Conseil des métiers et du travail; de l'Union protectrice internationale des ouvriers constructeurs, No 7; de l'Assemblée des arrimeurs, No 677, Chevaliers du

travail ; et de l'Union locale, No 617, Fraternité des charpentiers et menuisiers, de Vancouver, C.-B., demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers.

Du Conseil des métiers et du travail ; de l'Union protectrice internationale des ouvriers constructeurs, No 7 ; et de l'Assemblée des arrimeurs, No 677, Chevaliers du travail, de Vancouver, C.-B., demandant que les questions du maintien de l'état colonial, de la fédération impériale, de l'indépendance du Canada, et de l'union politique avec les Etats-Unis soient soumis à un vote populaire.

Du Conseil des métiers et du travail ; de l'Union protectrice internationale des ouvriers constructeurs No 7 ; de l'Assemblée des arrimeurs, No 677, Chevaliers du travail ; et de l'Union locale, No 617, Fraternité des charpentiers et menuisiers, de Vancouver, C.-B., demandant que les lois de chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport pour les voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

De James Gillespie et autres, de Picton et autres lieux, comté de Prince Edward ; de G. D. Porter et autres, du township de Guelph ; de Joseph Smith et autres, de Aherfoyle et autres lieux, du comté de Wellington ; du conseil municipal de la ville de Whitby ; de James W. Watterworth et autres, de Mosa et Ekfrid ; de J. E. Robson et autres, de Ilderton et autres lieux ; de Henry Hardy, préfet (reeve), et autres, de Caradoc ; de John Fox et autres, de Lunan et autres lieux, du comté de Middlesex ; de Skeffington Bell et autres, de Dundalk et autres lieux, comté de Grey ; de A. D. Stewart, maire, et autres, de Hamilton ; de W. H. Stewart et autres, de Clinton ; de William Borhm et autres, de Combermere et autres lieux ; de R. A. Riddel et autres, de Georgina ; et de William E. Fox et autres, du township de King, du comté de York ; de W. A. Murray et autres, de Iroquois ; de J. W. Blain et autres, de Warrick et autres lieux ; de R. A. Stark et autres, de Derby ; de Peter Corrigan et autres, du township de Kinloss, comté de Bruce ; de Ralph LeRoy, préfet, (reeve) et Paul Labrosse, commis, de Barbe et Saint-Eugène, comté de Prescott, Québec, demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

De E. J. Coad et autres, de Carrievale ; de John Ferguson et autres, de Benbecula ; de E. W. Stewart et autres, de Indian-Head ; de Daniel Mowat et autres, de la ville de Régina ; de Francis E. Pratt et autres, de Sunnymead ; de W. J. White et autres, de Moose-Jaw ; et de Thomas Spence et autres, de Régina-Sud, du District d'Assiniboia, T.N.-O. ; de John Farrer et autres, de Penhold ; de Ernest L. Barker et autres, de Red Deer ; de D. F. Knight et autres, de Gleichen ; de W. S. Galbraith et autres, de Lethbridge ; de William G. Hutchison et autres, de Spring Bank ; et de William Graham et autres, de Morley, du District d'Alberta, T.N.-O., demandant le contrôle de l'éducation par l'assemblée du Nord-Ouest, et l'abrogation des articles de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest qui exigent la publication des ordonnances de l'Assemblée du Nord-Ouest en langue française et qui permettent que les procédures dans les cours de justice soient conduites en cette langue.

De l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada, demandant l'adoption d'un acte qui donne aux femmes les mêmes droits que ceux dont jouissent les autres citoyens, et que le cens électoral s'applique aux femmes aussi bien qu'aux hommes.

De la Chambre de commerce de Belleville, demandant que le bill actuellement soumis au parlement, intitulé : " Acte de faillite, 1894," ne devienne pas loi.

Du Conseil municipal de la cité de Toronto, demandant que le bill actuellement soumis au parlement pour protéger les mécauciens et autres employés de chemins de fer électriques ou autres, devienne loi.

De John Falconer et autres, de Bayfield, Ontario, demandant que les pêcheurs canadiens jouissent de la même liberté pour la pêche que les pêcheurs américains qui se livrent à cette industrie dans les eaux communes aux deux pays.

De Son Excellence le cardinal archevêque de Québec, et des archevêques et évêques de l'Église catholique romaine du Canada, se plaignant de certains griefs concernant l'éducation dans la province de Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, et demandant leur redressement.

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande que le rapport de la commission chargée de s'enquérir de certaines matières se rattachant au canal Lachine, soit imprimé pour l'usage des députés, et que la règle 94 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Baker, secondé par M. Davin,

Ordonné, que le rapport de la commission chargée de s'enquérir de certaines matières se rattachant au canal Lachine, soit imprimé pour l'usage des députés, conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Comptes Publics, et que la règle 94 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Résolu,—qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous rapports, papiers et ordres concernant les causes dites *Hard Pan*, et des décisions du juge de la cour de l'Échiquier concernant les dites réclamations.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1894, demandant un état indiquant le montant payé aux compagnies de chemins de fer et de vapeurs, en primes, pour colons amenés à Manitoba ou dans les territoires, en 1891, 1892 et 1893; aussi, une liste nominative des colons ainsi amenés, avec indication des endroits où ils se sont établis. (*Document de la Session No 67.*)

M. Patterson (Huron), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 29 mars 1894, demandant un état indiquant,—

1. Le nombre d'étudiants gradués au collège militaire royal depuis son établissement.

2. Le nombre de ces gradués dans le service public du Canada, et au service du gouvernement impérial.

3. Le montant dépensé sur le compte du capital et sur celui du revenu de puis l'établissement du collège.

4. Le nombre d'étudiants gradués en 1892.

5. Le nombre d'étudiants actuellement au collège.

6. Le montant total des appointements payés, chaque année, aux personnes employées dans ce collège.

7. Le nom du commandant de ce collège, son traitement, ses revenants-bons, s'il en est, sous forme de logement gratuit, d'entretien de ce logement, d'approvisionnement, de domestiques, etc.

8. Le coût de la maison d'habitation pour le commandant, si elle a été achetée, et le montant que le gouvernement a dépensé pour cette habitation depuis qu'elle a été achetée. (*Document de la Session No 48a.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 7 mai 1894, demandant un état indiquant le montant total des recettes et dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1893 au 1er mai 1894, et aussi du 1er juillet 1892 au 1er mai 1893. (*Document de la Session No 52a.*)

Sir Charles Hibbert Tupper, l'un des membres du Conseil privé de la Reine présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 25 avril 1894, demandant copie

de tous documents, lettres, requêtes, rapports, etc., communiqués au ministère des pêcheries, depuis le premier octobre 1893 jusqu'à date, concernant la destitution de J. B. Chevalier, de la ville d'Iberville, de la charge de garde-pêche; et aussi, copie de toute communication adressée au dit J. B. Chevalier par le gouvernement à ce sujet. (*Document de la Session No 33c.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie d'irrigation de Calgary; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport, que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille de Medicine-Hat; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de canal de force motrice et de fourniture Welland, (à responsabilité limitée); et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest," lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 40, retranchez depuis "comtés" jusqu'à "dans," ligne 41, et insérez: "qui sera traversé par le chemin de fer faisant l'objet de la convention et."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte portant modification et refonte des actes relatifs aux Commissaires du havre de Montréal," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Foster.

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte portant modification et refonte des actes relatifs aux Commissaires du havre de Montréal" soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de modifier l'Acte des matelots.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte modifiant l'Acte des maîtres de havre."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les phares, bouées et balises, et l'île de Sable."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications aux actes concernant le havre de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte concernant les havres publics."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 5, retranchez " et ".

Page 1, ligne 13, retranchez depuis " havre " jusqu'à " 4," ligne 22, et insérez ce qui suit comme article 3 :—

Article 3.

Le Gouverneur en conseil pourra faire des règles et règlements pour la régie de tout havre ou port public en Canada; mais à l'égard des ports de Québec, Montréal, Trois-Rivières, Toronto, Halifax et Pictou et du port de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, il ne sera pas fait de règles ou règlements qui seraient incompatibles avec quelque règle ou règlement de quelqu'un de ces ports, avant que demande à cet effet par les autorités locales en charge du port ait été reçue par le Gouverneur en conseil.

Les dits amendements étant lus la seconde fois sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 14 mai 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Tyrwhitt,—la pétition du conseil municipal du township d'Innisfail, de Simcoe, Ontario.

Par M. Casey,—la pétition de H. W. Ford, reeve, et autres, de Bayham et autres lieux, comté d'Elgin, Ontario.

Par M. Macdonald (Huron),—la pétition d'Alexander Perrie et autres, du township de Grey et Morris, et la pétition de Charles Gillespie et autres, de White Church et autres lieux, du comté de Huron, Ontario.

Par M. Grieve,—la pétition de John Casidy et autres, de Camden, comté d'Addington, Ontario.

Par M. Martin,—la pétition de James Collison, reeve, et autres, de Dixon's Corners, comté de Dundas, Ontario.

Par M. Lister,—la pétition du conseil municipal de Aylmer, comté d'Elgin, Ontario.

Par M. Sutherland,—la pétition de James McGillamee et autres, de Easthope Nord, comté de Perth, Ontario.

Par M. Gibson,—la pétition du conseil municipal de la ville de Dresden, comté de Bothwell, et la pétition de W. H. Fry, préfet (reeve) et autres, du township de Pelham, comté de Monck, d'Ontario.

Par M. Hutchins,—la pétition de Richard Hicks, de Centralia et autres lieux, comté de Middlesex, Ontario.

Par Sir John Carling,—la pétition de la chambre de commerce de la cité de London, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De James Gilmour, préfet, (reeve) et autres, du township de Dorchester, et de Peter Elson, reeve, et autres, du township de London, du comté de Middlesex; de Melville Parker, reeve, et autres, du township de Toronto, comté de Peel; de Samuel Hayett, reeve, de Monteagle et Herschel, et autres d'autres lieux, comté de Hastings; du conseil municipal de la ville de Napanee, comté de Lennox, et du conseil municipal du township de Percy, comté de Northumberland, d'Ontario; de Eugène Bernatchez, et autres, de Montmagny et Saint-Thomas, comté de Montmagny, Québec, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1894, pour la production d'un état indiquant le montant d'argent pris sur les fonds des sauvages des Six Nations pour payer des dettes contractées par quelques-uns d'entre eux depuis l'année 1886, et donnant,—

1. Les noms des diverses personnes qui ont contracté ces dettes, le montant dans chaque cas, la date ou les dates auxquelles ces dettes ont été contractées et la partie d'icelles qui a été soldée.

2. Les noms des créanciers auxquels des paiements ont été faits, les dates auxquelles ils ont été faits, ainsi que la somme totale payée à chacun de ces créanciers.

Aussi, indiquant, dans chaque cas, en vertu de quelle autorité la dette a été contractée et payée, et si ces montants ont été remboursés en tout ou en partie aux fonds des sauvages à même les annuités des débiteurs en faveur desquels les paiements ont été faits, et si c'était à cette condition que ces paiements ont été autorisés.

(Document de la Session No 65a.)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1894, demandant copie de toute correspondance reçue par le ministère de l'Agriculture au sujet de l'établissement du bureau de statistiques du travail du Canada. (*Document de la Session No 68.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1894, pour la production d'un état indiquant la quantité de beurre fabriqué aux crémeries expérimentales de West-Elgin et de Woodstock, dans la province d'Ontario, depuis la date de leur établissement jusqu'au 1er janvier 1894; le nombre des ventes opérées, où elles ont été faites et les prix obtenus.

Aussi, copie de toutes lettres, rapports ou autre correspondance, particulièrement le rapport de Clement et Fils, de Glasgow, au sujet des prix obtenus et de la condition des marchandises quand elles ont été offertes en vente,—avec mention des sommes d'argent dépensées et des différentes fins pour lesquelles l'argent a été employé. (*Document de la Session No 69.*)

M. Brodeur propose, secondé par M. Devlin,—qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance, rapports et jugements au sujet de la destitution de M. B. Loisselle comme maître de poste de Sainte-Angèle de Monnoir.

M. Langelier propose comme amendement, secondé par M. Vaillancourt,—que les mots suivants soient ajoutés à la dite motion, "ainsi que copie du dossier, des dépositions, déclarations et plaidoyers dans la cause de Loisselle vs Guillet instruite à Montréal, et du rapport de l'inspecteur."

Et la question étant posée que ces mots soient ajoutés, elle est résolue affirmativement.

Alors la question sur la motion principale ainsi amendée étant posée,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance, rapports et jugements au sujet de la destitution de M. B. Loisselle comme maître de poste de Sainte-Angèle de Monnoir, ainsi que copie du dossier, des dépositions, déclarations et plaidoyers dans la cause de Loisselle vs Guillet instruite à Montréal, et du rapport de l'inspecteur.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Davies,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, copie de toutes lettres, rapports d'ingénieurs ou autres documents entre les mains du gouvernement, qui se rapportent à l'état du quai de Pickets et au défaut d'emploi de la somme votée l'année dernière pour la réparation de ce quai.

Sur motion de M. Choquette, secondé par M. Bain (Wentworth),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance, contrat, bail, etc., se rapportant à l'achat ou à la location d'un immeuble pour la tenue d'un bureau de poste à Saint-Roch de Québec.

Sur motion de M. Choquette, secondé par M. Bain (Wentworth),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de tous documents, correspondance, contrats, etc., se rapportant à la fourniture des épiceries, provisions, marchandises, etc., au gouvernement fédéral pour les besoins des officiers ou soldats de la citadelle de Québec par la maison commerciale Turcotte et Provost, de Québec, ou par J. B. Provost, marchand épicier, de Québec.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Mulock,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant le montant et la valeur de l'acier à creuset importé en franchise au Canada, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 6 novembre 1885; aussi, le montant et la valeur des serges et étoffes moirées importées en Canada en franchise, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 6 novembre 1885.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Mulock.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant le montant et la valeur des bandes, bordures, bouts et côtés, et doublures des bouts et côtés à l'usage des chapeliers, importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 5 juillet 1886 ;

Aussi, le montant et la valeur des bandes métalliques à pointes ou unies pour la fabrication des clôtures, importées en franchise, en Canada depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 17 juillet 1886 ;

Aussi, le montant et la valeur du câble métallique importé en Canada en franchise depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 17 juillet 1886 ;

Aussi, le montant et la valeur du fil de cuivre jaune ou rouge tordu importé en franchise en Canada, depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 20 juillet 1886 ;

Aussi, la quantité et la valeur du fil de laine et du fil de laine peignée, importés en Canada en franchise pour l'usage des fabricants, chaque année, depuis 1887, aux termes de l'ordre du conseil du 11 juillet 1888 ;

Aussi, le montant et la valeur de la laine filée du poil de l'alpaca ou de la chèvre angora, importée en franchise en Canada, depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 18 novembre 1886.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Mulock.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant la quantité et la valeur des jantes de roues en noyer dur, importées en franchise en Canada chaque année, depuis 1887, aux termes de l'ordre du conseil du 16 novembre 1888 ; aussi, la quantité et la valeur du fil d'acier à ressorts Homo, plus fin que le No 9, et pas plus fin que le No 15, importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887, pour servir aux fabricants de sommiers élastiques, aux termes de l'ordre du conseil du 6 décembre 1888.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Mulock.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant la valeur du cuir à doublure importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre du conseil du 1er juillet 1887 ;

Aussi, la valeur des centres en roseau carré ou en cuir cru, les têtes, manches et bouts en caoutchouc ou en cuir textile, et les douilles en acier, en fer ou en nickel pour les longues de fouet, importés en Canada en franchise, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 2 juillet 1887 ;

Aussi, la valeur des rouleaux en cuivre devant servir à l'impression des calicots importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre du conseil du 22 novembre 1887 ;

Aussi, la quantité et la valeur du fil d'acier du No 12 jusqu'au No 30 importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887 aux termes de l'ordre du conseil du 11 juillet 1888 ;

Aussi, la quantité et la valeur du fil de jute et du fil de coton plus fin que le No 40 ; et du fil de fer galvanisé ou étamé ou cuivré ou non, du No 16 ou plus fin, importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887, aux termes des ordres du conseil du 11 juillet 1888.

Sur motion de M. Tarte, secondé par M. Guay.

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance ou pétitions adressées au ministre des Chemins de fer ou à aucun autre ministre par les paroisses de Saint-Jacques, Saint-Alexis, Saint-Esprit et Sainte-Marie Salomé, dans le comté de Montcalm, au sujet de la localisation du chemin de fer appelé " The Great Northern Railway ; "

Copie des réponses faites à ces pétitions ou à toutes autres lettres qui auraient pu être reques.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Tarte, secondé par M. Guay,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—

1. Copie de toute correspondance échangée entre le département des Chemins de fer, le ministre des Travaux Publics et toutes autres personnes au sujet des sections 12 et 13 du canal de Soulanges ;
2. Copie de l'avis des soumissions demandées et des soumissions reçues ;
3. Copie des contrats qui ont été donnés.

Sur motion de M. Bowers, secondé par M. Forbes,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance et recommandations reçues depuis le 1er janvier 1892 jusqu'à date, des officiers des pêcheries et autres des comtés de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, et du comté de Charlotte, dans le Nouveau-Brunswick, concernant la pêche du homard et la grosseur qu'il doit avoir ; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries et ses subordonnés et autres personnes, concernant la saison fermée pour la pêche du hareng au havre des Deux Îles, Grand-Manan, et des nasses qui y sont employés.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Yeo,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le ministre des chemins de fer et le révérend A. E. Burke et autres, au sujet du changement de la halte de voyageurs (*flag station*) de Mill River, sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, à Howlan Road, et de tous télégrammes et documents s'y rapportant ; aussi, copie de toutes pétitions, etc., adverses au dit changement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Tarte, secondé par M. Somerville,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses membres, et toute compagnie ou toute autre personne au sujet de l'établissement d'une ligne de paquebots entre la France et le Canada, durant les trois années dernières.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Paterson (Brant) propose, secondé par M. Somerville,—qu'il est désirable que trois cents exemplaires du rapport du département des Affaires des sauvages soient imprimés chaque année et envoyés par le bureau de distribution, immédiatement après leur publication, aux diverses tribus ou bandes de sauvages ayant des fonds déposés entre les mains du gouvernement—telle distribution devant être proportionnée au nombre de la population et être faite entre les différents conseils et surintendants locaux, pour l'usage des sauvages ; et que tous les rapports futurs du département devraient mentionner les dépenses soldées à même les fonds de chaque tribu ou bande au cours de l'année.

M. Daly propose comme amendement, secondé par M. Taylor,—que les mots " par le bureau de distribution " dans la troisième ligne de la dite motion, soient retranchés.

Et la question étant posée sur le dit amendement, elle est résolue affirmativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale ainsi amendée, elle est résolue affirmativement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie de Gaz d'Outaouais," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des assurances," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant l'arrestation, le procès et l'emprisonnement des jeunes délinquants," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 15 mai 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. O'Brien,—la pétition de William H. Morgan et autres, du township de Brunel, et autres lieux, comté de Muskoka, Ontario.

Par M. Smith (Ontario),—la pétition de G. E. Mowbray, reeve, et autres, de Whitby, comté d'Ontario, Ontario.

Par M. Martin,—la pétition de A. M. Tucker, M.D., et autres, de Orano et autres lieux, comté de Durham, Ontario.

Par M. Macdonell (Algoma),—la pétition de George Cox, maire et autres, de la cité d'Ottawa, Ontario.

Par M. Landerkin,—la pétition de A. C. Graham et autres, de Victoria Road et autres lieux, comté de Victoria, Ontario.

Par M. Somerville,—la pétition de Walter Murray, reeve, et autres, du township de Blenheim, comté de Brant, Ontario.

Par M. Mulock,—la pétition de Malcolm McDonald et autres, de Gwillimbury-Ouest, comté de York, et la pétition de Thomas Cross et autres, de Bonhead et autres lieux, comtés de York et Simcoe, Ontario.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence du 30 mars 1894, pour la production de copie de toutes accusations signalées à l'attention du gouvernement ou d'aucun des départements depuis 1891, à propos de toutes affaires relatives au pénitencier de Kingston et au pénitencier de la Colombie-Britannique; de toutes nominations de personnes chargées de faire des enquêtes sur aucune de ces accusations, y compris leurs instructions; de toute correspondance entre aucune de ces personnes et aucun des membres du gouvernement ou des départements; de tous témoignages recueillis au cours d'aucune de ces enquêtes; de tous rapports s'y rattachant, y compris toutes annexes à ces rapports, et de tous autres documents et papiers relatifs à toutes prétendues irrégularités dans l'administration de ces dites institutions depuis 1891. (*Document de la Session No 59d.*)

Aussi,—une autre réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence du 30 mars 1894, pour la production de copie de toutes accusations signalées à l'attention du gouvernement ou d'aucun des départements depuis 1891, à propos de toutes

affaires relatives au pénitencier de Kingston et au pénitencier de la Colombie-Britannique; de toutes nominations de personnes chargées de faire des enquêtes sur aucune de ces accusations, y compris leurs instructions; de toute correspondance entre aucune de ces personnes et aucun des membres du gouvernement ou des départements; de tous témoignages recueillis au cours d'aucune de ces enquêtes; de tous rapports s'y rattachant, y compris toutes annexes à ces rapports, et de tous autres documents et papiers relatifs à toutes prétendues irrégularités dans l'administration de ces dites institutions depuis 1891. (*Document de la Session No 59e.*)

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommando que le rapport de la commission chargée de s'enquérir de certaines matières se rattachant au canal Lachine, soit imprimé pour l'usage des députés, et que la règle 94 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Baker, secondé par M. Amyot,

Ordonné, que les témoignages rendus par MM. Schreiber, Parent, Kennedy, M. P. Davis, Beemer, Curran, W. W. Ogilvie, Lesage et le sénateur Drummond devant la commission chargée de s'enquérir de certaines matières se rattachant au canal Lachine, soient imprimés pour l'usage des députés, conformément à la recommandation contenue dans le septième rapport du comité des Comptes Publics, et que la règle 94 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Davis, secondé par M. Earle,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé: "Acte pour remettre en vigueur et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé: "Acte concernant l'arrestation, le procès et l'emprisonnement des jeunes délinquants," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Assurances," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Sproule,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Macdonell (Algoma), secondé par M. Craig,

Ordonné, que la pétition de George Cox, maire, et autres, de la cité d'Ottawa, Ontario, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition pour l'obtention d'une charte sous le nom de "Compagnie de Canal de Montréal, Ottawa et Huron,"—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions relatives à des bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Un bill du Sénat intitulé : " Acte modifiant l'Acte des maîtres de havres," est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

Un bill du Sénat intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les phares, bouées et balises et l'île de Sable," est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

Un bill du Sénat intitulé : " Acte concernant les havres publics " est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill modifiant de nouveau l'Acte des Territoires du Nord-Ouest ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander que le comité ait l'autorisation de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 16 mai 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. McMillan,—la pétition de J. M. Roberts et autres, du township de Wawanosh-Ouest et autres lieux, comté de Huron, Ontario.

Par M. Coatsworth,—la pétition de l'Union de tempérance des femmes chrétiennes d'Ontario.

Par M. McCarthy,—la pétition de l'Association Champion, No 773, Patrons de l'industrie; la pétition de George Sneath et autres, de Midhurst, et autres lieux, comté de Simcoe, Ontario; la pétition de Richard Wilson et autres, de Boharm, Mâchoire de l'Original, et la pétition de Oscar T. Lyons et autres, de Caron, Mâchoire de l'Original, district d'Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Bowman,—la pétition de D. S. Snyder, reeve, et autres, d'Elmira, et autres lieux, comté de Waterloo, Ontario.

Par M. Sutherland,—la pétition de James Munro et autres, d'Embro, et autres lieux, comté d'Oxford, Ontario.

Par M. Mulock,—la pétition de Thomas Hoskinson et autres, de Deerhurst, et autres lieux, comté de York, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal du township de Innisfil, comté de Simcoe; de H. W. Ford, reeve, et autres, de Bayham et autres lieux, et du conseil municipal de Aylmer, du comté de Elgin; de Alexander Perrie et autres, des townships de Grey et Morris, et de Charles Gillespie et autres, de Whitechurch et autres lieux, du comté de Huron; de John Casidy et autres, de Camden, comté de Addington; de James Collison, reeve, et autres, de Dixon's Corners, comté de Dundas; de James McGillawee et autres, de Easthope-Nord, comté de Perth; de Richard Hicks, de Centralia, et autres, d'autres lieux, et de la chambre de commerce de la cité de London, du comté de Middlesex; du conseil municipal de la ville de Dresden, comté de Bothwell, et de W. H. Fry, reeve, et autres, du township de Pelham, comté de Monck, Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

M. Taylor, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

34c. Réponse à Adresse du Sénat, du 5 avril 1894,—Etat indiquant les prix actuellement exigés par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique pour le transport des voyageurs et des marchandises, y compris les prix exigés de Saint-Paul et Minneapolis au bord de la mer. (*Documents Sessionnels.*)

40b. Réponse à Adresse du 30 mars 1894,—Papiers, requêtes, correspondance, rapports, minutes et ordres du conseil, concernant la loi des écoles de l'Île du Prince-Edouard, intitulée: "*The Public Schools Act, 1877.*" (*Documents Sessionnels.*)

40c. Réponse à Adresse du Sénat du 9 avril 1894,—Copie des ordonnances scolaires, règlements scolaires (ainsi que des amendements apportés à ces ordonnances et règlements) adoptés par l'Assemblée législative, l'Exécutif, et tout bureau ou conseil d'éducation relativement à la création, l'entretien et l'administration d'écoles dans les Territoires du Nord-Ouest depuis 1885;

Aussi, copie de toutes pétitions, mémoires et correspondance sur ce sujet ;
 Aussi, copie de tous rapports présentés au Gouverneur général en conseil, de tous ordres adoptés en conseil, et de toutes communications et représentations faites aux autorités des Territoires du Nord-Ouest. (*Documents Sessionnels.*)

48a. Réponse supplémentaire à Ordre du 29 mars 1894,—Etat indiquant,—

1. Le nombre d'étudiants gradués au collège militaire royal depuis son établissement.

2. Le nombre de ces gradués dans le service public du Canada, et au service du gouvernement impérial.

3. Le montant dépensé sur le compte du capital et sur celui du revenu depuis l'établissement du collège.

4. Le nombre d'étudiants gradués en 1893.

5. Le nombre d'étudiants actuellement au collège.

6. Le montant total des appointements payés, chaque année, aux personnes employées dans ce collège.

7. Le nom du commandant de ce collège, son traitement, ses revenants-bons, s'il en est, sous forme de logement gratuit, d'entretien de ce logement, d'approvisionnement, de domestiques, etc.

8. Le coût de la maison d'habitation pour le commandant, si elle a été achetée, et le montant que le gouvernement a dépensé pour cette habitation depuis qu'elle a été achetée. (*Documents Sessionnels.*)

56. Réponse à Ordre du 10 avril 1894.—Etat dressé suivant la formule de la Table C, dans le livre bleu déjà publié sur le traité français, pour les années expirées les 30 juin 1892 et 1893. (*Documents Sessionnels.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

25a. Réponse à Ordre du 10 avril 1894,—Etat indiquant le nombre d'employés civils permanents dans le service intérieur et extérieur de chaque département qui contribuent au fonds de retraite, et le montant brut des salaires payés.

33b. Réponse à Adresse du 25 avril 1894,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, arrêtés du conseil, et de toute correspondance se rapportant à la destitution de Timothy McQueen, comme garde-pêche dans le comté de Kent, Ontario.

33c. Réponse à Adresse du 26 avril 1894,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, etc., communiqués au ministère des Pêcheries, depuis le premier octobre 1893 jusqu'à date, concernant la destitution de J. B. Chevalier, de la ville d'Iberville, de sa charge de garde-pêche ; et aussi, copie de toute communication adressée au dit J. B. Chevalier par le gouvernement à ce sujet.

52. Réponse à Ordre,—Etat indiquant les recettes et dépenses à la date du 10 avril 1894 et du 10 avril 1893.

53. Réponse à Adresse du 10 avril 1894,—Copie de toute correspondance entre M. L. Vankoughnet et le gouvernement ou aucun de ses membres, ou aucun département, au sujet de sa mise à la retraite, et de toutes communications ou rapports au conseil ou au conseil du Trésor, ou à aucun membre du gouvernement relativement à cette mise à la retraite, et de tous arrêtés du conseil s'y rattachant.

54. Réponse à Ordre du 1er mars 1893,—Copie de toute correspondance qui a pu être échangée entre le gouvernement et aucune des compagnies de chemins de fer qui ont reçu des subventions en terres pour aider à la construction de leurs lignes, concernant les prix demandés pour ces terres et les mesures prises par ces compagnies pour remplir leurs obligations en concédant rapidement les terres ainsi octroyées.

55. Réponse à Ordre du 10 avril 1894,—Etat donnant les noms des fonctionnaires originaires de la Nouvelle-Ecosse, qui ont été employés par le gouvernement canadien pour l'Exposition Colombienne, leur position officielle, le montant des salaires payés et les dates auxquelles leur emploi a cessé.

57. Réponse à Adresse du 30 mars 1894,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et George Goodwin au sujet du transfert de ses contrats ou d'aucun de ses contrats sur le canal de Soulanges.

58. Réponse à Ordre du 27 juillet 1891.—Copie de toute correspondance concernant la demande d'augmentation de traitement faite par le juge Johnstone, de la cour de comté du comté d'Halifax, N.-E.

59. Réponse à Ordre du 30 mars 1894.—Etat indiquant les noms de tous les détenus morts dans les pénitenciers du Canada durant les dernières dix années, ainsi que la cause de la mort et la durée de la dernière maladie dans chaque cas.

59a. Réponse à Adresse du 10 avril 1894.—Etat indiquant le montant des recettes mensuelles provenant des argents reçus à titre de droit d'entrée des visiteurs au pénitencier de Kingston, entre le 1er janvier 1887 et le 1er janvier 1894, et de quelle manière on a disposé de ces fonds; aussi, indiquant le montant de tels deniers déposés dans aucune banque quelconque, avec le nom de la banque et de la personne au crédit de laquelle ces dépôts ont été faits.

59b. Réponse à Adresse du 13 mars 1893.—Etat indiquant,—

(a.) Le montant d'argent reçu, à titre de droit d'entrée, des visiteurs du pénitencier de Kingston, chaque année, depuis le 31 janvier 1885 jusqu'au 1er février 1893;

(b.) Les paiements, à même ces deniers, faits au crédit du receveur général, et l'emploi de ces fonds;

(c.) Détails sur les articles fabriqués et les travaux exécutés dans cet établissement pour aucun de ses officiers,—indiquant qui a fourni les matériaux pour ces articles, quelles sommes ont été portées au compte des dits officiers pour les dits articles, et quelles sommes ont été réellement payées pour les dits articles pendant chacune des dites années;

(d.) Quantité d'huile de charbon et de gaz fournie à ces officiers, le montant payé pour ces articles, et la date du paiement;

(e.) Blanchissage dans cet établissement pendant les dites années, pour qui, le montant exigé et payé pour ce travail, les dates de ces paiements et les noms des personnes qui ont fait ces paiements.

59c. Réponse partielle à Adresse du 30 mars 1894.—Copie de toutes accusations signalées à l'attention du gouvernement ou d'aucun des départements depuis 1891, à propos de toutes affaires relatives au pénitencier de Kingston et au pénitencier de la Colombie-Britannique; de toutes nominations de personnes chargées de faire des enquêtes sur aucune de ces accusations, y compris leurs instructions; de toute correspondance entre aucune de ces personnes et aucun des membres du gouvernement ou des départements; de tous témoignages recueillis au cours d'aucune de ces enquêtes; de tous rapports s'y rattachant, y compris toutes annexes à ces rapports, et de tous autres documents et papiers relatifs à toutes prétendues irrégularités dans l'administration de ces dites institutions depuis 1891.

60. Réponse à Ordre du 1er mars 1893.—Copie du rapport ou des rapports et des plans d'explorations du chenal des Rapides des Galops dressés par M. Kennedy.

61. Réponse à Adresse du 30 mars 1894.—Copie de tous rapports faits au ministère de l'Intérieur ou au surintendant général des Affaires des Sauvages sur la valeur des Mille-Iles, et de toutes offres reçues pour l'achat de ces îles.

62. Réponse à Ordre du 16 avril 1894.—Copie du rapport de l'ingénieur du département des Travaux Publics, qui a fait l'inspection de la Rivière-aux-Roseaux, de la Rivière-aux-Rats, ainsi que de la Seine, dans le district électoral de Provencher.

63. Réponse à Ordre du 30 mars 1894.—Copie de tous papiers et correspondance se rattachant à une demande de compensation faite au ministère des Chemins de fer par un nommé Charles Coffin, de Midgell, I. P.-E.

64. Réponse à Ordre du 23 avril 1894.—Rapport de la commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne le canal de la vallée de la Trent.

65. Réponse à Ordre du 25 avril 1894.—Etat donnant le montant payé à même le fonds des Sauvages des Six Nations (à titre de cadeau ou de prêt) à quelques-uns d'entre eux depuis l'année 1886 jusqu'à date, et indiquant dans chaque cas,—

Le nom de la personne;

Si c'est à titre de cadeau ou de prêt;

La date du paiement;

Le montant ;
 Le motif du cadeau ou du prêt ;
 L'autorité en vertu de laquelle a été fait ce cadeau ou prêt ;
 Les conditions auxquelles le prêt a été fait ;
 Les conditions du remboursement ;
 Le montant remboursé.

66. Réponse à l'Ordre du 30 mars 1894.—Documents et correspondance se rattachant à l'établissement d'un ranche à bestiaux par le gouvernement près de Fort-McLeod, T.N.O., y compris les achats de bestiaux ; ce qui a été fait de ces animaux, l'administration du ranche et ce qu'il en est advenu ; aussi, un état des sommes payées pour les bestiaux parqués dans ce ranche et de toutes autres dépenses faites à son sujet, de même qu'un état de la somme totale reçue de la vente des bestiaux et de toutes autres sources, lequel état devra indiquer la balance restant au crédit ou au débit du dit ranche au premier jour de janvier dernier, ainsi que les noms de toutes les personnes endettées pour bestiaux achetés ou pour tous autres effets ou matériaux, avec le montant dû par chacune de ces personnes, s'il en est.

67. Réponse à l'Ordre du 10 avril 1894.—Etat indiquant le montant payé aux compagnies de chemins de fer et de vapeurs, en primes pour colons amenés à Manitoba ou dans les territoires, en 1891, 1892 et 1893 ; aussi, une liste nominative des colons ainsi amenés, avec indication des endroits où ils se sont établis.

M. Taylor, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Caribou ;
 et le

Bill à l'effet de ratifier une convention entre la Compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa et la Compagnie du tramway électrique d'Ottawa, et une convention entre les dites compagnies et la corporation de la cité d'Ottawa, et de fusionner les dites compagnies sous le nom de "Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa."

M. Weldon, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Caroline Jane Downey," et est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi examiné les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation l'Alliance de l'Eglise anabaptiste réformée du Canada et les diverses Eglises s'y rattachant.

Bill constituant en corporation la Compagnie électrique d'Ottawa.

Bill concernant la Compagnie de lumière et de force électriques de la Chaudière (à responsabilité limitée), et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie électrique d'Ottawa."

Votre comité recommande aussi que les honoraires et frais perçus sur les bills suivants, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, savoir :—

Bill (No 43) modifiant l'Acte concernant les Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus.

Bill (No 84) constituant en corporation l'Alliance de l'Eglise anabaptiste réformée du Canada, et les diverses Eglises s'y rattachant.

Sir Charles Hibbert Tupper, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 25 avril 1894, demandant copie de toutes pétitions présentées par les Sauvages de la réserve de Saugeen, réclamant le

droit exclusif de pêcher dans la baie des Français, lac Huron, de toutes les réponses faites à ces pétitions, et de tous les ordres administratifs donnés à ce sujet. (*Document de la Session No 65b.*)

Sur motion de M. Weldon, secondé par M. Temple,

Ordonné, que les honoraires et frais perçus aux termes de la règle 58, sur le bill (No 43) modifiant l'Acte concernant les Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus, —et aussi, sur le bill (No 84) constituant en corporation l'Alliance de l'Eglise anabaptiste réformée du Canada et les diverses Eglises s'y rattachant, —soient remboursées, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Bills Privés.

Ordonné, que Sir Charles Hibbert Tupper ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte d'inspection des navires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, —lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre,

Et la Chambre continua de siéger jusqu'à minuit, jeudi matin :—

Jeudi, 17 mai 1894.

Et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-cinq minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à ce jour.

Jeudi, 17 mai 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Metcalfe,—la pétition de Orlando George Richmond Johnson, du town-ship de Kingston, comté de Frontenac, province d'Ontario, Puissance du Canada, fleuriste, époux légitime de Henriette Johnson.

Par M. Fraser,—la pétition de John F. Stairs, M.P., et D. C. Fraser, M.P.

Par M. Rowand,—la pétition de James Steele et autres, du township de Huron et autres lieux, et la pétition du conseil municipal de la ville de Kincardine et de la Chambre de Commerce de Kincardine, du comté de Bruce, Ontario.

Par M. Taylor,—la pétition de M. J. Connolly, reeve, et autres, de Caintown et autres lieux, comté de Loeds, Ontario.

Par M. O'Brien,—la pétition de Edwin Monahan, reeve, et autres, de Chaffly, comté de Muskoka, Ontario.

Par M. Bennett,—la pétition du conseil municipal de la ville de Orillia, comté de Simcoe, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Malcolm McDonald et autres, de Gwillimbury-Ouest, comté de York ; de Thomas Cross et autres, de Bondhead et autres lieux, comtés de York et Simcoe ; de William H. Morgan et autres, du township de Brunel et autres lieux, comté de Muskoka ; de G. E. Mowbray, préfet, (reeve), et autres, de Whitby, comté d'Ontario ; de A. M. Tucker, M.D., et autres, de Orono et autres lieux, comté de Durham ; de A. C. Graham et autres, de Victoria Road et autres lieux, comté de Victoria ; et de Walter Murray, préfet, (reeve) et autres, du township de Blenheim, comté de Brant, d'Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill concernant la Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée).

Bill concernant la Compagnie de cordage des consommateurs (à responsabilité limitée).

Bill constituant en corporation la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre les accidents.

Bill concernant la Compagnie de prêt et de débetures d'Ontario ; et le

Bill constituant en corporation la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre l'incendie.

M. Bruneau propose, secondé par M. McGregor,—que Arthur Aimé Bruneau, le député en cette Chambre du district électoral de Richelieu, ayant déclaré de son siège en Chambre qu'il est informé d'une manière digne de foi et qu'il croit vraiment,—

1. Que Arthur Joseph Turcotte, écrivain, membre de cette Chambre pour le district électoral de Montmorency, et pendant qu'il faisait ainsi partie de cette Chambre, savoir : depuis le onzième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-douze jusqu'au premier jour de février mil huit cent quatre-vingt-treize, était un associé de la maison commerciale Turcotte et Provost, laquelle maison, pendant la dite période, avait et

remplissait un contrat avec ou pour le gouvernement du Canada au nom de la Couronne, sous le nom de Jean-Baptiste Provost, l'un des associés de la dite maison, pour lequel contrat des deniers publics du Canada ont été payés à la dite maison et au dit Arthur Joseph Turcotte, l'un des associés de la dite maison, lequel dit contrat avait pour objet la fourniture d'épiceries et semblables articles pour l'usage du département de la Milice à Québec ;

2. Que le dit Arthur Joseph Turcotte, alors qu'il était membre de cette Chambre, savoir : depuis le ou vers le premier jour de février mil huit cent quarante-vingt-treize jusqu'au premier jour de février mil huit cent quatre-vingt-quatorze, faisait affaires pour son compte, dans la cité de Québec, sous la raison sociale "Turcotte et Provost," et que pendant la dite période, il avait et remplissait un contrat avec ou pour le gouvernement du Canada au nom de la Couronne, lequel dit contrat était fait au nom de Jean-Baptiste Provost, mais était en réalité au profit seul du dit Arthur Joseph Turcotte, et que de fortes sommes de deniers publics du Canada ont été payées, aux termes du dit contrat, au dit Arthur Joseph Turcotte, et que bien que les chèques pour les dites sommes fussent émis en faveur du dit Jean-Baptiste Provost, le produit en était retiré par le dit Arthur Joseph Turcotte, lequel dit contrat était aussi pour la fourniture d'épiceries et semblables articles pour l'usage du département de la Milice à Québec.

3. Que le dit Arthur Joseph Turcotte, alors qu'il était membre de cette Chambre, savoir : depuis le ou vers le premier jour de février mil huit cent quatre-vingt-quatorze jusqu'au premier jour d'avril, ou environ, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, faisait affaires pour son compte, dans la cité de Québec, sous la raison sociale "A. J. Turcotte et Cie," et que pendant la dite période, il avait et remplissait un contrat avec ou pour le gouvernement du Canada, au nom de la Couronne, lequel dit contrat était fait au nom de Jean-Baptiste Provost, mais était en réalité au profit seul du dit Arthur Joseph Turcotte, et que de fortes sommes de deniers publics du Canada ont été payées aux termes du dit contrat, au dit Arthur Joseph Turcotte, et que le bénéfice en a été retiré par le dit Arthur Joseph Turcotte, lequel dit contrat était aussi pour la fourniture d'épiceries et semblables articles pour l'usage du département de la Milice à Québec.

4. Que le dit Arthur Joseph Turcotte, alors qu'il était membre de cette Chambre, à une certaine époque de l'année mil huit cent quatre-vingt-treize, avait des intérêts dans des contrats et conventions avec le département de la Marine et des Pêcheries pour le gouvernement du Canada, au nom de la Couronne, et que de fortes sommes de deniers publics du Canada ont été payées, aux termes des dits contrats, et ont été retirées par le dit Arthur Joseph Turcotte, lesquels dits contrats étaient pour la fourniture d'épiceries et semblables articles pour l'usage du département de la Marine et des Pêcheries ;

Qu'il soit, en conséquence, ordonné,—

Que les allégations faites dans les présentes soient renvoyées au comité des Privilèges et Elections pour faire une enquête complète sur les dites allégations, avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents et d'interroger les témoins sous serment ou affirmation ; et que le dit comité fasse rapport du résultat de ses investigations et fasse connaître si le dit Arthur Joseph Turcotte a perdu son siège en cette Chambre.

Sir John Thompson propose comme amendement, secondé par Sir Adolphe P. Carou,—que tous les mots après le mot "investigations," dans l'avant dernière ligne de la proposition, soient retranchés.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

Bain (Soulanges),	Davis,	Langevin (Sir Hector),	Patterson (Huron),
Baker,	Denison,	Leclair,	Pridham,
Barnard,	Dickey,	Lippé,	Prior,
Bellefleur,	Dugas,	Macdonald (King),	Putnam,
Bennett,	Dupont,	Macdonell (Algoma),	Robillard,

Bergeron,	Earle,	Maclean (York),	Roome,
Bergin,	Ferguson (Kenfrew),	McAlister,	Ross (Dundas),
Boyd,	Foster,	McDonald (Assiniboia),	Ryckman,
Boyle,	Fréchette,	McDonald (Victoria),	Smith (Ontario),
Bryson,	Girouard (D.-Montagnes),	McDougald (Pictou),	Sproule,
Burnham,	Grandbois,	McDougall (Cap-Breton),	Stairs,
Cameron,	Grant (Sir James),	McInerney,	Stevenson,
Cargill,	Guillet,	McKay,	Taylor,
Carignan,	Haggart,	McLean (King),	Temple,
Carling (Sir John),	Haslam,	McLennan,	Thompson (Sir John),
Carpenter,	Hazen,	McNeill,	Tisdale,
Caron (Sir Adolphe),	Henderson,	Madill,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Coatsworth,	Hodgins,	Mara,	Tyrwhitt
Cochrane,	Hughes,	Masson,	Wallace,
Cockburn,	Hutchins,	Metcalfe,	White (Cardwell),
Corbould,	Ingram,	Miller,	White (Shelburne),
Corby,	Ives,	Mills (Annapolis),	Wilmot,
Costigan,	Joncas,	Moncrieff,	Wilson,
Curran,	Kaulbach,	Northrup,	Wood (Brockville), et
Daly,	Kenny,	Ouimet,	Wood (West'land).—103.
Davin,	Lachapelle,	Patterson (Colchester),	

CONTRE :

Messieurs

Bain (Wentworth),	Colter,	Landerkin,	Mulock,
Béchar, d,	Davies,	Langelier,	O'Brien,
Beith,	Dawson,	Laurier,	Paterson (Brant),
Bernier,	Devlin,	Lavergne,	Perry,
Borden,	Edgar,	Leduc,	Proulx,
Boston,	Fauvel,	Lister,	Rider,
Bourassa,	Featherston,	Livingston,	Rinfret,
Bowers,	Flint,	Lowell,	Rowand,
Bowman,	Forbes,	Macdonald (Huron),	Sanborn,
Brown,	Fraser,	McCarthy,	Scriven,
Bruneau,	Frémont,	McGregor,	Semple,
Campbell,	Gibson,	McMillan,	Somerville,
Carroll,	Godbout,	McMullen,	Sutherland,
Cartwright (Sir Richard),	Grieve,	Martin,	Tarte,
Casey,	Guay,	Mignault,	Vaillancourt,
Charlton,	Harwood,	Mills (Bothwell),	Welsh, et
Choquette,	Innes,	Monet,	Yeo.—69.
Christie,			

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale ainsi amendée, elle est résolue affirmativement.

Sur motion de M. McKay, secondé par M. Corby,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à Joshua Nicholas Filman," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Ouimet,

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer certaine résolution concernant les certificats de capitaines et seconds de navires.

Un bill du Sénat intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications aux Actes concernant le havre de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

Un bill modifiant de nouveau l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

M. Daly propose, secondé par M. Foster,

Et la question étant posée,—que le bill passe et que le titre soit : “ Acte modifiant de nouveau l'Acte de représentation des Territoires du Nord-Ouest,” elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

La Chambre continua de siéger jusqu'après minuit, vendredi matin ;

Vendredi, 18 mai 1894.

Et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :—

Bill intitulé : “ Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance du Canada sur les chaudières à vapeur et les glaces.”

Bill intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara.”

Bill intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire.”

Bill intitulé : “ Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Elgin à Havelock.”

Bill intitulé : “ Acte concernant le chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.”

Bill intitulé : “ Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.”

Bill intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.”

Bill intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie-d'Hudson et à l'effet d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer Grand Occidental de Winnipeg.”

Bill intitulé : “ Acte constituant en corporation l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada.”

Bill intitulé : “ Acte modifiant l'Acte concernant les Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus.”

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte constituant en corporation la Compagnie du Canal à navires de Sainte-Claire et Érié,” avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Duluth à Népigon et la Baie de James,” avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte constituant en corporation l'Association mutuelle sur la vie “ La Canadienne,” pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte ayant pour objet la conservation du gibier dans certaines régions des Territoires du Nord-Ouest du Canada,” pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Sauvages,” pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, par l'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—rapport du département du Commerce pour l'année expirant le 30 juin 1893. (*Document de la Session No 5.*)

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quinze minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à ce jour.

Vendredi, 18 mai 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Bryson,—la pétition d'Alexander Ferguson, écuier, de la cité d'Ottawa, solliciteur, et autres, d'autres lieux.

Par M. Somple,—la pétition de W. T. Baily, maire, et autres, d'Orangeville et autres lieux, comtés de Wellington et Cardwell, Ontario.

Par M. Gibson,—la pétition de George Leach et autres, de Montague, comté de Lanark, Ontario.

Par M. Davis,—la pétition de John Alexander Gemmill et autres, directeurs provisoires de la ci-devant Compagnie de chemin de fer et de canal de Manitoba.

Par M. Mulock,—la pétition d'Albert Hooper et autres, de Stephen, et autres lieux, comté de Middlesex; la pétition de B. Allen et autres, d'Owen-Sound, comté de Grey, et la pétition du Conseil municipal de la ville de St. Marys, comté de Perth, d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Union chrétienne de tempérance des femmes d'Ontario, demandant l'adoption d'un acte décrétant que le cens électoral s'applique aux femmes aussi bien qu'aux hommes.

De Richard Wilson et autres, de Boharm, et de Oscar T. Lyons et autres, de Caron, de Moose Jaw, district d'Assiniboia, T.N.-O., demandant le contrôle de l'éducation par l'Assemblée du Nord-Ouest, et l'abrogation des articles de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest qui exigent la publication des ordonnances de l'Assemblée du Nord-Ouest en langue française et qui permettent que les procédures dans les cours de justice soient conduites en cette langue.

De l'Association Champion, No 773, Patrons de l'industrie, et de George Sneath et autres, de Midhurst et autres lieux, du comté de Simcoe; de J. M. Roberts et autres, du township de Wawanosh-Ouest et autres lieux, comté de Huron; de D. S. Snyder, préfet, (reeve) et autres, d'Elmira et autres lieux, comté de Waterloo; de James Munro et autres, d'Embros et autres lieux, comté d'Oxford, et de Thomas Hoskinson et autres, de Deerpark, et autres lieux, comté d'York, Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande que tous les comptes, dépenses et tous autres papiers concernant les causes dites *Hard Pan*, dont la Chambre a ordonné la production, soient renvoyés au comité permanent des Comptes Publics.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Le comité a examiné la requête de George Cox, maire, de la cité d'Ottawa, et autres, demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition demandant une chartre sous le nom de "Compagnie de Canal de Montréal, Ottawa et Huron," nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir des pétitions relatives à des bills privés,—et il constate que les raisons alléguées pour le délai dans ce cas ne permettent pas au comité de recommander une suspension de la règle de la Chambre.

Conformément aux prescriptions de la règle 54, le comité a examiné les bills suivants du Sénat, et il trouve que les avis donnés sont suffisants, savoir :—

Bill intitulé : "Acte pour remettre en vigueur et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim."

Bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada."

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley et du Fort Qu'Appelle."

Sur motion de M. Baker, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Ordonné, que tous les comptes, dépenses et autres papiers concernant les causes dites *Hard Pan*, dont la Chambre a ordonné la production, soient renvoyés au comité des Comptes Publics, conformément à la recommandation contenue dans le huitième rapport de ce comité.

Sur motion de M. Daly, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : "Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Sauvages," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Daly, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : "Acte ayant pour objet la conservation du gibier dans certaines régions des Territoires du Nord-Ouest du Canada," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Taylor,

Ordonné, que les bills suivants du Sénat soient placés sur la liste des Ordres pour seconde lecture, lundi prochain, savoir :—

Bill du Sénat, intitulé : "Acte pour remettre en vigueur et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim."

Bill du Sénat, intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada."

Bill du Sénat, intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley et du Fort Qu'Appelle."

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, —Troisième rapport annuel du commissaire de l'industrie laitière du Canada pour 1892-93, étant un appendice du rapport du ministre de l'Agriculture. (*Document de la Session No 8b*).

M. Daly présente aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1894, demandant un état indiquant le nombre des inscriptions d'établissement gratuit dans Manitoba faites au cours des années 1892 et 1893, et le nombre de ces inscriptions annulées au cours des dites années, ainsi que, dans chaque cas, la municipalité dans laquelle se trouve le terrain. (*Document de la Session No 70.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1894, demandant un état indiquant,—

1. Le nombre de personnes ayant des dépôts dans les caisses d'épargne du gouvernement et des bureaux de poste;

2. Le nombre de personnes qui ont des dépôts de \$1,000 et plus, et le montant total à leur crédit;

3. Le nombre de personnes qui ont des dépôts depuis \$500 jusqu'à \$1,000, et le montant total à leur crédit;

4. Le nombre de personnes qui ont des dépôts moindres que \$500 et le montant total à leur crédit;

5. Le nombre de déposants qui ne résident pas en Canada, et le montant total à leur crédit. (*Document de la Session No 71.*)

Ordonné, que M. Wood (Brockville), ait la permission de présenter un bill concernant les unités de mesure électrique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Wood (Brockville), ait la permission de présenter un bill concernant l'inspection de la lumière électrique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Assurances."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de canal et de force motrice et de fourniture de Welland, à responsabilité limitée; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Caribou; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de ratifier une convention entre la Compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa et, la Compagnie du tramway électrique d'Ottawa, et une convention entre les dites compagnies et la corporation de la cité d'Ottawa, et de fusionner les dites compagnies sous le nom de "Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa"; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à Caroline Jane Downey"; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois,—la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation l'Alliance de l'Eglise anabaptiste réformée du Canada, et les diverses Eglises s'y rattachant; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie électrique d'Ottawa; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie de lumière et de force électriques de la Chaudière (à responsabilité limitée), et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie électrique d'Ottawa;" et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : Acte concernant la Compagnie de lumière et de force électriques de la Chaudière (à responsabilité limitée).

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée); et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le comité des Voies et Moyens reprend alors le cours de ses délibérations; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par le Sénat et la Chambre des Communes," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 21 mai 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Cargill,—la pétition du conseil municipal de la ville de Walkerton, comté de Bruce, Ontario.

Par M. Martin, la pétition de Thomas Good et autres, du township de Nepeau et autres lieux, comté de Carleton, Ontario.

Par M. Lowell,—la pétition de John K. Henderson, reeve, et autres, de Crowland, comté de Welland, Ontario.

Par M. Rowand,—la pétition de Peter H. McKenzie, et autres, de Kinloss, et autres lieux, comté de Bruce, Ontario.

Par M. Boyd,—la pétition de William Hedley, reeve, et autres, de Blanchard ; la pétition du conseil municipal de Odanah, comté de Minnedosa ; la pétition de J. M. P. Mulvihill, et autres, de Saint-Laurent, et la pétition de Edward Henry et autres, de Oak river, de Manitoba.

Par M. Boston,—la pétition de Henry Anderson, J.P., et autres, du township de Westminster, comté de Middlesex, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

D'Orlando George Richmond Johnson, du township de Kingston, comté de Frontenac, province d'Ontario, fleuriste, époux de Henrietta Johnson, demandant l'adoption d'un acte déclarant dissous son mariage avec la dite Henrietta Johnson, son épouse.

De John F. Stairs, M.P., et D. C. Fraser, M.P., demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse demandant une charte, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions relatives à des bills privés.

De Alexander Ferguson, ér, de la cité d'Ottawa, avocat, et autres, d'autres lieux, demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de W. J. Poupore et autres, du comté de Pontiac, Québec, demandant l'adoption d'un acte les constituant en compagnie pour construire, maintenir et exploiter un chemin de fer depuis un point situé à ou près de la rivière Noire, dans le township de Waltham, jusqu'à un point situé à ou près de la Pointe Ferguson, dans le township de Sheen, comté de Pontiac, et de là, en traversant la rivière Ottawa, jusqu'à un point situé dans le township de Petewawa, comté de Renfrew, etc.,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions relatives à des bills privés.

De John Alexander Gemmill et autres, directeurs provisoires de la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba, demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions relatives à des bills privés,—la pétition de la compagnie susdite, demandant l'adoption d'un acte prolongeant le temps fixé pour commencer la construction de son chemin de fer, et lui permettant d'étendre sa ligne jusqu'au lac du Cygne.

Du conseil municipal de la ville d'Orillia, comté de Simcoe, Ontario, demandant l'imposition d'un droit d'exportation sur les billots.

De James Steele et autres, du township de Huron et autres lieux, et du conseil municipal de la ville de Kincardine, et de la chambre de commerce de Kincardine, du comté de Bruce ; de M. J. Connolly, préfet (reeve), et autres, de Caintown et autres lieux, comté de Leeds ; de Edwin Monahan, préfet (reeve), et autres, de Chaffey, comté de Muskoka ; de W. T. Bailey, maire, et autres, de Orangeville et autres lieux, comtés de Wellington et Cardwell ; de George Leach et autres, de Mon-

tagne, comté de Lanark; de Albert Hooper et autres, de Stephen et autres lieux, comté de Middlesex; de B. Allen et autres, de Owen-Sound et autres lieux, comté de Grey, et du conseil municipal de la ville de St. Mary's, comté de Perth, Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 19^{ème} jour de mai 1894.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatorzième jour du mois d'avril dernier émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Onézime Blanchard, écuyer, shérif de Bathurst, N.-B., comme officier-rapporteur pour le district électoral de Gloucester, dans la province du Nouveau-Brunswick, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, au lieu et place de Kennedy F. Burns, écuyer, qui a été appelé au Sénat, Théotime Blanchard, de la paroisse de Caraquet, dans la province du Nouveau-Brunswick, cultivateur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer, C.M.G., L.L.D.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

Sur motion de M. Macdonell (Algoma), secondé par M. McKay,
Ordonné, que la partie du dixième rapport du comité des Ordres Permanents concernant la requête de George Cox, maire, et autres, d'Ottawa, demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition pour l'obtention d'une charte sous le nom de "Compagnie de canal de Montréal, Ottawa et Huron," soit renvoyée de nouveau au comité des Ordres Permanents pour plus ample considération.

Sur motion de M. McKay, secondé par M. Robillard,
Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association mutuelle sur la vie "La Coloniale", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Masson,
Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre renvoie la preuve faite devant le comité spécial du Sénat sur le divorce auquel a été renvoyé le bill suivant, savoir:—Bill intitulé: "Acte pour faire droit à Caroline Jane Downey."

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie de cordage des consommateurs; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de gaz et d'électricité dite Dominion ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois mercredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre les accidents ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie de prêt et de débetures d'Ontario ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre l'incendie ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Duluth à Népigon et la Baie de James ; lesquels sont lus comme suit :—

Page 4, ligne 44, retranchez " sept " et insérez : " neuf "

Page 5, ligne 2, après " obligations " insérez : " additionnelles. "

Les dits amendements étant lus la seconde fois sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du canal à navires de Sainte-Claire et Erié, " lesquels sont lus comme suit :—

Page 14, ligne 12, après " acte " insérez : " auxquels s'appliquera en totalité l'Acte des chemins de fer. "

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte pour remettre en vigueur et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Ouest du Canada."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley et du Fort Qu'Appelle.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Fraser, secondé par M. Davin,

Ordonné, que les requêtes suivantes demandant de soumettre à la Chambre des pétitions relatives à des bills privés, nonobstant l'expiration du délai fixé à ce sujet, soient renvoyées au comité des Ordres Permanents, savoir:—

De la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse, demandant une charte;

De W. J. Poupore et autres, demandant l'adoption d'un acte les constituant en compagnie aux fins de construire, maintenir et exploiter une ligne ferrée depuis un point situé à ou près de la rivière Noire, jusqu'à autres points y mentionnés;

De la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le temps fixé pour le commencement des travaux de construction de sa ligne et pour l'étendre jusqu'au lac du Cygne.

M. Prior propose, secondé par M. Davin,—que dans l'opinion de cette Chambre il est expédient que le gouvernement prenne des mesures afin que les corps permanents de la milice canadienne, et les états-majors des quartiers généraux et des districts puissent, après un certain nombre d'années de service, avoir droit de recevoir du gouvernement une pension raisonnable, et se trouver par là à peu près dans les mêmes conditions que les organisations similaires des autres pays et les membres du service civil du Canada.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Edgar propose, secondé par M. Dickey,—que la résolution suivante ayant été proposée le 16 juin 1893, par le premier-ministre, le Très Honorable W. E. Gladstone, et adoptée à l'unanimité par la Chambre des Communes d'Angleterre, savoir:—

"Résolu,—Que cette Chambre a appris avec satisfaction que les deux Chambres du Congrès des Etats-Unis ont, par résolution, prié le président d'entamer, de temps à autre, suivant que des occasions favorables se présenteront, des négociations avec tout pays ayant ou pouvant avoir des relations diplomatiques avec les Etats-Unis, dans le but de soumettre à un arbitrage et de régler pacifiquement par ce moyen tous différends ou conflits qui pourraient s'élever entre les deux gouvernements; et que cette Chambre, approuvant cordialement l'objet en vue, exprime l'espoir que le gouvernement de Sa Majesté donnera son entier appui au gouvernement des Etats-Unis conformément à la résolution qui précède;"

En conséquence, cette Chambre, estimant qu'il est du plus haut intérêt pour le Canada que les relations amicales existant actuellement entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis soient cultivées et maintenues, voit avec une suprême satisfaction les dispositions des deux pays pour amener le règlement pacifique, par voie d'arbitrage, de tous conflits ou différends qui pourraient s'élever entre eux, et qui ne pourraient être réglés par voie diplomatique.

Et la question étant posée sur la dite proposition;—elle est résolue affirmativement.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Davin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—une liste des personnes qui, à Manitoba, n'ont pas encore remboursé les prêts qui leur ont été faits vers 1876, pour grains de semence, etc., etc., avec le montant dû par chacune d'elles et les intérêts réclamés jusqu'au 1er janvier 1894, sur chacun de ces montants;

Aussi, liste et montants des hypothèques reçues comme garantie supplémentaire de chaque emprunt, avec la description du terrain hypothéqué et le nom du propriétaire de ce terrain, ainsi que le nom de l'emprunteur, si c'est une autre personne.

Sur motion de M. Somerville, secondé par M. Casey,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le département des Postes et tout autre département du gouvernement canadien et le gouvernement des Etats-Unis au sujet de certains paquets de matière imprimée affranchis par un membre du Congrès des Etats-Unis, qui ont été reçus en ce pays, venant des Etats-Unis, et qui, d'après une déclaration faite en cette Chambre par le directeur général des Postes, le 2 avril, ont été envoyés au bureau des lettres mortes comme n'étant pas affranchis au moyen de timbres-poste et n'étant pas des papiers ou documents législatifs.

Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis au sujet des matières affranchies transportées par la malle d'un pays à l'autre.

Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le département des Postes et les particuliers auxquels les paquets susdits étaient adressés.

Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le département des Postes et aucun des officiers du département à ce sujet, et copie des instructions adressées aux dits officiers concernant cette affaire.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. McCarthy propose, secondé par M. O'Brien,—qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour la production de copie de l'ordre, minute ou instructions autorisant le percepteur des douanes à Woodstock, Ontario, à admettre en franchise certaines marchandises consistant en vêtements ou autres articles servant au culte, pour l'usage de l'église catholique romaine de Woodstock et consignés au révérend père Brady, de cette ville, dans le mois de février 1894; aussi,—

1. La décision en vertu de laquelle le percepteur a admis ces articles en franchise; aussi,—

2. Toute correspondance entre le contrôleur des Douanes ou autres personnes du département des Douanes à ce sujet; aussi,—

3. Copie des lettres et de la correspondance échangée entre le révérend J. C. Farthing, de Woodstock, et le percepteur des douanes au sujet de l'admission de ces articles, et de la prétendue injustice avec laquelle le révérend Farthing aurait été traité quand il a importé des articles similaires pour l'usage de l'église anglicane de Woodstock dont il est le recteur.

M. Daly propose comme amendement, secondé par M. Haggart,—que les mots suivants soient ajoutés à la dite proposition: "Et si le droit a été imposé depuis sur les dits articles ou sur aucun d'eux, copie de la déclaration ou minute à ce sujet, et le montant des droits payés sur ces articles."

Et la question étant posée sur l'amendement elle est résolue affirmativement.
Alors la question étant posée sur la motion principale ainsi amendée, elle est résolue affirmativement.

Sur motion de M. Somerville, secondé par M. Innes,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie du compte adressé par l'imprimeur de la Reine au département des Douanes, montrant le coût des 3,550 exemplaires de l'index analytique du tarif douanier publié par le dit département entre le 1er septembre 1893 et le 1er avril 1894.

M. Mills (Annapolis) propose, secondé par M. Sproule,—qu'il est expédient d'amender l'Acte du cens électoral en décrétant qu'il sera illégal pour toute personne de voter à aucune élection d'un député ou de députés pour représenter le peuple dans le parlement du Canada, si cette personne, dans le cours des douze mois précédant le jour de l'élection, a occupé un emploi ou charge lucrative, ou si elle a tenu une commission pour la dépense de deniers, ou si elle a reçu des gages ou émoluments quelconques d'aucun gouvernement provincial du Canada qui aurait passé ou pourrait ci-après passer une loi similaire enlevant aux employés, etc., du gouvernement fédéral, le droit de voter aux élections provinciales ;

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mardi matin ;

Mardi, 22 mai 1894.

Sur motion de M. Daly, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à William Samuel Piper," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial sur le divorce auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à William Samuel Piper" et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Joseph Thompson," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial sur le divorce auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Joseph Thompson," et les papiers qui s'y rapportent avec demande de les rendre au Sénat.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit et dix minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à ce jour.

Mardi, 22 mai 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Boston,—la pétition de Meade N. Wright et autres, de Thorndale, comté de Middlesex, Ontario.

Par M. Henderson,—la pétition du conseil municipal de la ville de Oakville, et la pétition de W. G. Pettit, préfet (reeve), et autres, du township de Nelson et autres lieux, du comté de Halton, Ontario.

Par M. Landerkin,—la pétition d'Alexander Stephen et autres, du township de Sullivan, comté de Grey, Ontario.

Par M. Somerville,—la pétition de A. J. Buckley, préfet (reeve), et autres, de Ancaster, comté de Brant, Ontario.

Par M. Bennett,—la pétition du conseil municipal de la ville de Collingwood, comté de Simcoe, Ontario.

Par M. Lowell,—la pétition de Perry W. Smith et autres, de Fort-Erié, comté de Welland, Ontario.

Par M. Macdonald (Algoma),—la pétition de George Cox, maire, et autres, de la cité d'Ottawa.

Par M. Mulock,—la pétition de R. T. Coady et autres, de Toronto, Ontario.

Par M. Bryson,—la pétition de W. J. Poupore et autres, du comté de Pontiac et autres lieux.

Par M. Fraser,—la pétition de John F. Stairs M.P., et autres, de la cité d'Halifax.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le onzième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les requêtes suivantes, demandant l'autorisation de présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés, nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir de semblables pétitions, et il recommande que la permission nécessaire soit accordée dans chaque cas, savoir :—

De George Cox et autres, de la cité d'Ottawa, demandant une charte sous le nom de Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Huron; de John F. Stairs, M.P., et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse; de la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba, pour prolonger le temps fixé pour le commencement de ses travaux; et de Alexander Ferguson, C.R., et autres, demandant une charte ayant pour objet la construction d'une voie ferrée depuis un point situé près de la rivière Noire, dans le comté de Pontiac, jusqu'à un point situé dans le comté de Renfrew.

Sur motion de M. Fraser, secondé par M. Livingston,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Ordres Permanents, la pétition de J. F. Stairs, M.P., et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue et reçue.

Et la dite pétition est lue et reçue comme suit, savoir :—

De J. F. Stairs, M.P., et autres,—demandant une charte sous le nom de Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de M. Bryson, secondé par M. McDougald (Pictou),

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Ordres Permanents, la pétition de W. J. Poupore et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue et reçue.

Et la dite pétition est lue et reçue comme suit, savoir:—

De W. J. Poupore et autres, du comté de Pontiac et autres lieux,—demandant l'adoption d'un acte les constituant en compagnie pour construire, maintenir et exploiter un chemin de fer depuis un point situé à ou près de la rivière Noire, dans le township de Waltham, jusqu'à un point situé à ou près de la Pointe Ferguson, dans le township de Sheen, comté de Pontiac, et de là, en traversant la rivière Ottawa, jusqu'à un point situé dans le township de Petewawa, comté de Renfrew, etc.

Sur motion de M. Northrup, secondé par M. Craig,

Ordonné que le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à Joseph Thompson" soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Northrup, secondé par M. Craig,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à William Samuel Piper" soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Macdonell (Algoma), secondé par M. Bennett,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Ordres Permanents, la pétition de George Cox, maire, et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue et reçue;

Et la dite pétition est lue et reçue comme suit, savoir:—

De George Cox, maire, et autres, de la cité d'Ottawa, demandant une chartre sous le nom de Compagnie de canal de Montréal, Ottawa et Huron.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Foster,

Résolu, que les ordres du gouvernement auront la priorité sur les autres affaires, mercredi, le 23 mai, immédiatement après les interpellations, et que lorsque la Chambre s'ajournera, le dit jour, elle restera ajournée jusqu'à lundi, le 28 mai, à 3 p.m.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et trois mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de gestion:—Inspecteur, \$1,700; bureau du sous-receveur général, Toronto, \$7,100; bureau du sous-receveur général, Montréal, \$5,600; bureau du sous-receveur général, Halifax, \$8,300; bureau du sous-receveur général, Saint-Jean, \$6,600; bureau du sous-receveur général, Winnipeg, \$6,600; bureau du sous-receveur général, Victoria, \$4,000; bureau du sous-receveur général, Charlottetown, \$4,000; caisse d'épargnes rurales: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, et Ile du Prince-Edouard—Appointements, \$11,000; dépenses imprévues, \$1,750; commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat de fonds d'amortissement et transfert d'effets, \$30,350; courtage sur achat d'effets pour fonds d'amortissement, \$5,200; timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc., \$4,000; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat de billets, \$5,000; impression de billets, \$50,000; impressions, annonces, inspection, frais de transport et frais divers, y compris commutation de droits de timbres, \$12,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille huit cent soixante et deux piastres et cinquante centimes soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du secrétaire du Gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille trois cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice, y compris une allocation de \$600 pour le secrétaire particulier du solliciteur général, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Milice et Défense, y compris \$700 à M. C. E. Panet, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille quatre cent vingt-neuf piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Impressions et Papeterie, y compris \$800 à M. F. J. Farrell, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent deux mille trois cent quarante-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille neuf cent douze piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille trois cent soixante et sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille cent vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille sept cent quarante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances et Conseil du Trésor, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille six cent soixante et deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes, y compris une allocation de \$600 pour le secrétaire particulier du contrôleur des Douanes, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille neuf cent soixante et deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur, y compris une allocation de \$600 pour le secrétaire particulier du Contrôleur du Revenu de l'Intérieur, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent douze mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille cinq cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture, y compris une allocation de \$912.50 chacun, à MM. J. Skead et E. R. Dewhurst, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le départe-

ment de la Marine et des Pêcheries, y compris \$500 à M. L. J. Burpee, notwithstanding les dispositions contraires de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant cinquante et un mille cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille quatre cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille neuf cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Commission géologique, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du haut-commissaire pour le Canada à Londres:—Appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 7 mai 1894, demandant copie de l'ordre du conseil autorisant la vente du lot 16, concession 12, du township de Luther, comté de Wellington, pour la somme de \$800 à John McNab et John Gallagher. (*Document de la Session No 72.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 23 mai 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Sproule,—la pétition du conseil municipal du township de Saint-Vincent, comté de Grey, Ontario.

Par M. Semple,—la pétition du conseil municipal de la ville d'Orangeville, comté de Wellington, Ontario.

Par M. Innes,—la pétition de William Parkinson, et autres, de Eramosa et Guelph, comté de Wellington, Ontario.

Par M. McMullen,—la pétition de John W. Armstrong et autres, de Flesherton, comté de Grey, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et regues :—
Du conseil municipal de la ville de Walkerton, et de Peter H. McKenzie et autres, de Kinloss et autres lieux, du comté de Bruce; de Thomas Good et autres, du

township de Nepean et autres lieux, comté de Carleton ; de John K. Henderson, préfet (reeve), et autres, de Crowland, comté de Welland ; de Henry Anderson, J.P., et autres, du township de Westminster, comté de Middlesex, d'Ontario ; de William Hedley, préfet (reeve), et autres, de Blanchard ; du conseil municipal de Odanah, comté de Minnedosa ; de J. M. P. Mulvihill et autres, de Saint-Laurent, et de Edward Henry et autres, de Oak River, de Manitoba, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

M. Wood (Brockville), du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill autorisant la Compagnie du pont suspendu des Chutes de Niagara à émettre des débetures et à d'autres fins, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de John F. Stairs, M.P., et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse, et il constate qu'aucun avis n'a été publié ; mais vu les circonstances particulières de ce cas, votre comité croit que la publication d'avis n'est pas nécessaire dans l'espèce. En conséquence, il recommande la suspension de la règle 51 au sujet de la dite pétition ; et comme le délai fixé pour présenter des bills privés est expiré, il recommande aussi la suspension, dans ce cas, de la partie de la règle 49 qui limite le temps prescrit à ce sujet.

M. Mills (Bothwell), du comité mixte de la bibliothèque des deux Chambres du parlement, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

COMITÉ CONJOINT DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Deuxième réunion, 1894.

Le comité mixte de la bibliothèque du parlement s'est réuni une seconde fois dans le bureau du président du Sénat, samedi, le 19 mai, à 11 heures A.M.

Le sous-comité chargé de prendre en considération l'opportunité d'ériger un mémorial, établissant d'une manière publique le départ du "Royal William" en 1833, a présenté son rapport, lequel est lu et approuvé.

Une copie du rapport avec les documents qui s'y rattachent se trouve ci-jointe, selon le désir du comité.

Le comité s'ajourne alors.

JOHN J. ROSS,
Président du Sénat.

BUREAU DU PRÉSIDENT DU SÉNAT, 19 mai 1894.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ AU SUJET DU "ROYAL WILLIAM."

Le sous-comité chargé d'examiner le projet qui lui a été soumis de rappeler par une planche commémorative le départ du "Royal William" du port de Québec, en 1833—le premier vaisseau qui ait traversé l'océan au moyen seul de la vapeur a l'honneur de faire rapport comme suit :—

Que le sous-comité a étudié les documents préparés et soumis à son examen par M. Sandford Fleming, C.M.G., qui, par ses recherches, a réussi à vérifier les faits énoncés dans les documents susmentionnés, et qu'il est d'avis que dans le but d'établir avec exactitude l'existence d'un fait historique et afin d'assurer au Canada l'honneur d'avoir pris l'initiative dans une entreprise aussi mémorable que celle de la première traversée de l'océan par le seul moyen de la vapeur, il importe qu'un mémorial permanent soit placé dans un endroit en évidence.

Le sous-comité est d'avis que l'insertion d'une plaque, portant une inscription convenable, dans le mur du corridor conduisant à la bibliothèque du parlement, serait un mémorial digne et permanent d'un fait très intéressant de l'histoire du Canada, et il recommande que le projet soit soumis à la considération du ministre des Finances et du ministre des Travaux Publics, afin que les arrangements nécessaires soient pris relativement à ce mémorial.

Copies des documents soumis au comité par M. Fleming sont jointes au présent rapport afin qu'elles fassent partie des archives relatives à un fait d'une aussi grande importance dans le développement industriel des temps modernes.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN J. ROSS,

Président du sous-comité.

(Voir appendice No 1).

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport annuel du département de l'imprimerie et de la papeterie publiques, pour l'année expirée le 30 juin 1893, avec un rapport partiel sur ces services pendant le dernier semestre de 1893. (*Document de la Session No 16c.*)

Sur motion de M. Fraser, secondé par M. Innes,

Ordonné, que la règle 51, et la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour présenter des bill privés, soient suspendues au sujet du bill à l'effet de constituer la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse, conformément à la recommandation contenue dans le douzième rapport du comité des Ordres Permanents.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1894, demandant un rapport indiquant les sommes d'argent payées à M. A. F. Wood, évaluateur du gouvernement, pour services, entretien et frais de route durant les années 1891, 1892 et 1893, et le détail des terrains ou autres propriétés évalués par lui durant ces années. (*Document de la Session No 13.*)

Sir Charles Hibbert Tuppert l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 30 mars 1894, demandant copie de tous documents, correspondance, télégrammes, rapports au conseil et arrêtés du conseil, ainsi que de tous arrêtés administratifs se rapportant à la destitution de M. Samuel C. Campbell, comme surintendant de l'île Saint-Paul et gardien de l'île Ingonish, ou ayant trait à sa pension de retraite. (*Document de la Session No 33d.*)

M. Ives, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 16 avril 1894, demandant copie de tous ordres du conseil en vigueur en Canada (provinces du Haut et du Bas-Canada) en 1858, concernant tout drawback ou prime se rapportant à la construction de navires, barques et autres vaisseaux ou bâtiments canadiens; aussi, copie de tous ordres du conseil amendement ou concernant les précédents, depuis 1858 jusqu'au commencement de la confédération. (*Document de la Session No 74.*)

M. Mills (Annapolis) propose, secondé par M. Sproule, que l'ordre appelant la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Joseph Thompson," soit rescindé, et que le dit bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Et la question étant posée, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. Ives ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier et refondre les actes concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Wood (Brockville) ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Wood (Brockville) ait la permission de présenter un bill à l'effet de réprimer les ventes et marques frauduleuses.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Wood (Brockville) ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte des inspecteurs-mesureurs.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Wood (Brockville) ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau le Code criminel, 1892.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte du revenu consolidé et de l'audition.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Ives propose, secondé par M. Ouimet,—que lundi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la police à cheval du Nord-Ouest.

M. Ives, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues, loyer et assurance du bureau, taxes du revenu, combustible, éclairage, papeterie, etc., et \$2,000 requises pour dépenses imprévues (eau, éclairage, combustible, louage de voitures et frais de chemin de fer) du haut-commissaire, \$1,200 pour dépenses imprévues, taxes, assurances, loyer de terrain, etc., de la résidence officielle, y compris la taxe du revenu sur le traitement du haut-commissaire, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes pour payer les employés de la division des caisses d'épargne chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, au 30 juin 1894, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le traitement des membres du bureau d'examen et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues—Bureau du secrétaire du Gouverneur général:—Surnuméraires ou autre aide, \$1,400; impressions, \$250; papeterie, \$700; divers, \$11,150, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Conseil privé de la Reine pour le Canada: Surnuméraires ou autre aide, \$2,000; impressions, \$2,000; papeterie, \$1,000; divers, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice—Division des pénitenciers:—Surnuméraires ou autre aide, \$2,900; impressions, \$1,500; papeterie, \$2,000; divers, \$2,600, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Milice et Défence:—Surnuméraires ou autre aide, \$1,825; impressions, \$1,200; papeterie, \$1,400; divers, \$3,575, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du secrétaire d'Etat:—Surnuméraires ou autre aide, \$1,600; impressions, \$600; papeterie, \$1,200; divers, \$3,600, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Impressions et de la Papeterie:—Surnuméraires ou autre aide, \$1,200; impressions, \$600; papeterie, \$600; divers, \$1,800, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur:—Surnuméraires ou autre aide, \$1,800; impressions, \$6,000; papeterie, \$4,500; divers, \$7,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages:—Surnuméraires ou autre aide, \$1,800; impressions, \$1,550; papeterie, \$1,500; divers, \$3,150, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général:—Surnuméraires ou autre aide, \$1,800; impressions, \$650; papeterie, \$600; divers, \$450, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances et conseil de la Trésorerie:—Surnuméraires et autre aide, \$1,000; impressions, \$1,600; papeterie, \$700; divers, \$4,200, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes:—Surnuméraires ou autre aide, \$1,700; impressions, \$800; papeterie, \$1,500; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du revenu de l'Intérieur:—Surnuméraires et autre aide, \$1,500; impressions \$750; papeterie, \$1,000; divers, \$3,750, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Travaux Publics:—Impressions, \$1,500; papeterie, \$1,400; divers, \$4,100, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes:—Surnuméraires ou autre aide, \$18,800; impressions, \$12,600; papeterie, \$4,100; divers, \$4,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture:—Surnuméraires ou

autre aide, \$11,000; impressions, \$2,300; papeterie, \$1,200; divers, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries:—Surnuméraires ou autre aide, \$2,000; impressions, \$5,000; papeterie, \$1,500; divers, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux:—Impressions, \$2,000; papeterie, \$1,000; divers, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce:—Divers, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le soin et nettoyage des édifices de l'administration, y compris la somme nécessaire pour le service du canon du midi, \$100, somme qui peut être payée à un membre du service civil, nonobstant les dispositions contraires de l'*Acte du service civil*, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'imprimerie de l'Etat:—Nettoyage, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est aussi enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, le 28 courant à trois heures p.m.

Lundi, 28 mai 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Boyd,—la pétition de M. P. Davis et autres.

Par M. Fairbairn,—la pétition de William Lownsbrough, reeve, de Oakwood, et autres, d'autres lieux, comté de Victoria, Ontario.

Par M. Henderson,—la pétition du conseil municipal du township de Trafalgar, comté de Halton, Ontario.

Par M. Sutherland,—la pétition de David Lawrence et autres, de Thamesford et autres lieux, comtés d'Oxford et Middlesex, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Meade N. Wright et autres, de Thorndale, comté de Middlesex; du conseil municipal de la ville de Oakville, et de W. G. Pettit, préfet (reeve), et autres, du township de Nelson et autres lieux, du comté de Halton; de Alexander Stephen et autres, du township de Sullivan; du conseil municipal du township de Saint-Vincent, et de John W. Armstrong et autres, de Flesherton, du comté de Gray; de R. T. Coady et autres, de Toronto; de A. J. Buckley et autres, de Ancaster, comté de Brant; de William Parkinson et autres, de Eramosa et Guelph, et du conseil municipal de la ville de Orangeville, du comté de Wellington; de Percy W. Smith et autres, de Fort-Erié, comté de Welland, d'Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

Du conseil municipal de la ville de Collingwood, comté de Simcoe, Ontario, demandant l'imposition d'un droit d'exportation sur les billots.

Théotime Blanchard, écrivain, député du district électoral de Gloucester, N.-B., ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de M. Boyd, secondé par M. Bryson,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Ordres Permanents, la pétition de M. P. Davis et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De M. P. Davis et autres, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai fixé pour commencer et terminer la voie ferrée de la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba, et qui autorise la continuation de cette voie jusqu'au lac du Cygne.

Un bill constituant en corporation la Compagnie de gaz et d'électricité dite Dominion, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill autorisant la Compagnie du pont suspendu des chutes de Niagara à émettre des débentures et à d'autres fins; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur

reprend le fauteuil et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Ré-olu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Joshua Nicholas Filman " ;

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise, et elle est résolue affirmativement.

Et la question étant posée,—que le bill ainsi que la preuve et les documents sur lesquels le dit bill est basé soient renvoyés au comité des Bills Privés, la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte constituant en corporation l'Association mutuelle sur la vie " La Coloniale."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Mills (Bothwell), secondé par M. Laurier,

Ré-olu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance échangée depuis 1867 entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales au sujet de la souveraineté absolue de Sa Majesté sur la Baie d'Hudson.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Casey, secondé par M. Sutherland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre de D. J. Hughes, écr, juge du comté d'Elgin, Ontario, et les fonctionnaires de l'imprimerie du gouvernement au sujet de l'impression de la dernière liste révisée des électeurs du comté d'Elgin.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Sutherland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant la liste et la valeur totale de tous les articles importés des Etats-Unis au cours du dernier exercice financier pour servir au gouvernement dans le service public ; et aussi, la valeur de chacun des dits articles.

M. Mills (Bothwell), propose, secondé par M. Laurier, qu'il est très important que des mesures soient prises par le gouvernement canadien pour mettre des phoques à fourrures dans la Baie d'Hudson et autres eaux sur la côte orientale du Canada.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Daly,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Tarte, secondé par M. Langelier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de tous rapports faits par MM. Charles Taché et autres, au sujet d'explorations, sondages, depuis cinq ans, dans le comté de Rimouski.

Sur motion de M. Lachapelle, secondé par M. Girouard (Deux-Montagnes),
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie du rapport détaillé des prix accordés par les juges ou le jury, lors de l'Exposition colombienne de Chicago, pour les travaux des élèves des écoles primaires et spéciales de toutes sortes et de tout degré, et aussi des élèves des maisons d'enseignement secondaire de chacune des provinces du Canada.

Sur motion de M. Tarte, secondé par M. Choquette,
Résolu, qu'une humble adresse soit adressée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre:—1. Copie de tous rapports d'ingénieurs recommandant certains changements dans le contrat original en ce qui concerne la nature des travaux et les matériaux employés dans la construction des écluses et autres ouvrages en maçonnerie sur les sections 1 et 2 du canal de Soulanges, avec les raisons données pour ces changements et les noms des ingénieurs qui les ont recommandés;

2. Copie de toute correspondance échangée entre les ingénieurs, le département des Chemins de fer et Canaux, l'entrepreneur et autres personnes, au sujet de ces changements, et de tous ordres du conseil s'y rapportant.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Fauvel, secondé par M. Sutherland,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant les noms des syndics officiels qui, dans l'exercice de leurs fonctions, aux termes de l'Acte de faillite de 1875 et ses amendements, ont obtenu la décharge légale de tous les biens d'insolvables remis entre leurs mains pendant la durée de leur charge.

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Sutherland,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de tous contrats pour la construction des steamers *Curlew*, *Constance* et *Petrel*; aussi, un état indiquant toutes sommes payées pour ces travaux ainsi que pour les *extras*, ou pour l'achèvement et l'équipement complet de ces steamers, avec toutes les pièces justifiant ces dépenses; aussi, copie de tous contrats passés depuis cette époque pour toutes réparations ou changements faits à ces steamers, et un relevé de toutes sommes payées pour ces réparations ou changements, soit que les travaux aient été exécutés par contrat ou autrement, ainsi que toutes les pièces justificatives se rapportant à ces dépenses; aussi, un état indiquant d'une manière générale la nature et le caractère des changements faits à ces steamers ou à leurs machines depuis que le département en a pris la charge, et ce que ces travaux ont coûté pour chacun de ces steamers.

M. Mills (Bothwell) propose, secondé par M. Laurier,—qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour la production de copie de la preuve prise par M. Payne, en qualité de secrétaire d'un ou de plusieurs des ministres qui ont agi à titre de membres de la commission du tarif.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Fraser, secondé par M. Sutherland,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant la nature de chacune des industries établies dans le comté de Guysboro', tel qu'indiqué dans les bulletins du recensement de 1891; aussi, les noms des divers industriels engagés, et le nombre de personnes employées dans chacune de ces industries?

Sur motion de M. Devlin, secondé par M. Sutherland,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance au sujet des soumissions, et de toutes les soumissions reçues par le gouvernement depuis le 1er janvier 1890, pour l'achat des fonds de bois sur les réserves des Sauvages.

Sur motion de M. Flint, secondé par M. Scriver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant le nombre de brasseries et distilleries en Canada, en 1891. le montant de capitaux placés dans ces établissements, la valeur de leur production, le montant des gages payés, le nombre de personnes employées et le revenu que donnent ces établissements.

Sur motion de M. Flint, secondé par M. Scriver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, un état indiquant,—1. Les quantités de liqueurs distillées et fermentées sous les différents noms donnés dans les tableaux du commerce, importées et achetées pour la consommation en Canada, de 1883 à 1893 inclusivement, en gallons impériaux, ainsi que leur valeur et le montant de droits payés; 2. La quantité de liqueurs distillées et fermentées sous les différents noms donnés dans les rapports du revenu de l'Intérieur, fabriquées en Canada et achetées pour la consommation domestique, ainsi que leur valeur et le montant des droits acquittés, durant la période susdite; 3. Le montant des matériaux employés pour brasser et distiller des liqueurs alcooliques dans les diverses provinces du Canada pendant la même période.

Sur motion de M. Devlin, secondé par M. Sutherland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toutes lettres, documents, ordres et correspondance concernant l'amélioration de la rivière des Espagnols, district d'Algoma; aussi, copie des instructions données aux ingénieurs au sujet de la dite rivière, et copie des rapports des ingénieurs.

Sur motion de M. Lister, secondé par M. Mulock,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant les noms des juges puinés dans la province d'Ontario, les dates de leurs nomination, le nom et le chiffre de la population du comté pour lequel ils ont été nommés, ainsi que le traitement et les allocations de chacun de ces juges.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Flint,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant à quelle date le steamer *Stanley* a commencé ses voyages entre Charlottetown, I.P.-E., et Pictou, N.-E.; à quelle date le dit steamer a commencé ses voyages entre Georgetown, I.P.-E., et Pictou; combien de voyages il a faits, la date de chaque voyage et combien de sacs de malle ont été transportés à chaque voyage; à quelle date le dit steamer a cessé de transporter les malles; le nombre de passagers et le montant de fret transportés à et de l'île du Prince-Edouard; le chiffre des dépenses et des recettes, pour le dit service, durant l'hiver de 1893-94.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre; et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant l'Acte des chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.
 Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
 Résolu, que le bill passe.
 Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 29 mai 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Coatsworth,—la pétition du conseil municipal de la ville de Toronto.

Par M. Landerkin,—la pétition d'Alexander Stewart et autres, de Castle Avery, comté de Marquette, Manitoba.

Par M. Daly,—la pétition du conseil municipal de Louise, et la pétition du conseil municipal d'Elton, comté de Selkirk, Manitoba.

M. Girouard (Jacques-Cartier), du comité des Privilèges et Elections, présente à la Chambre son premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit de vingt-deux à onze membres.

M. Ouimet, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 7 mai 1894, demandant copie de toutes demandes de soumissions, des soumissions reçues, des contrats passés, de la correspondance, télégrammes, lettres et papiers concernant les travaux publics (quai ou brise-lames) exécutés au Grand Etang, Cap-Breton; aussi, relevé de toutes sommes payées ou avancées pour ces travaux et les dates de paiement. (*Document de la Session No 75.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 14 mai 1894, demandant copie de toutes lettres, rapports d'ingénieurs ou autres documents entre les mains du gouvernement, qui se rapportent à l'état du quai de Pickets et au défaut d'emploi de la somme votée l'année dernière pour la réparation du quai. (*Document de la Session No 76.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1893, demandant copie de toutes lettres, pétitions, études et rapport concernant la destruction et la réparation du brise-lames de Sandford, comté de Yarmouth, N.-E. (*Document de la Session No 75a.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1893, demandant copie du rapport des explorations ordonnées par le gouvernement concernant le brise-lames de Wood Island, I.P.-E. (*Document de la Session No 75b.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1894, demandant un relevé de toutes les sommes payées par le gouvernement, pour la construction de la digue de la rivière Yamaska depuis et y compris le premier contrat jusqu'à cette date. (*Document de la Session No 77.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 15 mars 1894, demandant copie de tous rapports, correspondance et autres documents non encore produits, concernant la condition du brise-lames de Rustico, I.P.-E. (*Document de la Session No 75c.*)

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence du 10 avril 1894, demandant copies de toutes requêtes, lettres, plans, titres et autres documents ayant trait à la réclamation des Hurons de Lorette au sujet de la seigneurie de Sillery. (*Document de la Session No 78.*)

Sur motion de M. Girouard (Jacques-Cartier), secondé par M. Coatsworth,
Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité des Privilèges et Elections.

Sur motion de M. Girouard (Jacques-Cartier), secondé par M. Coatsworth,
Ordonné, que le comité des Privilèges et Elections soit autorisé à employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau le Statut révisé concernant l'intérêt.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'il est opportun de réviser et refondre les actes et parties d'actes maintenant en vigueur au sujet des droits de douane, et qu'à cet effet il est à propos d'abroger les actes suivants et les parties de ces actes qui ne sont pas déjà abrogés, savoir:—

L'acte, chapitre 33, Statuts révisés, intitulé: *Acte concernant les droits de douane*;

50-51 Victoria, chapitre 39, intitulé: *Acte modifiant l'Acte concernant les droits de douane*;

53 Victoria, chapitre 20, intitulé: *Acte modifiant les actes relatifs aux droits de douane*;

53 Victoria, chapitre 21, intitulé: *Acte à l'effet de modifier l'acte de la présente session, intitulé: "Acte modifiant les actes relatifs aux droits de douane"*;

54-55 Victoria, chapitre 45, intitulé: *Acte modifiant les actes concernant les droits de douane*;

55-56 Victoria, chapitre 21, intitulé: *Acte modifiant de nouveau les actes concernant les droits de douane*;

56 Victoria, chapitre 16, intitulé: *Acte modifiant de nouveau les actes relatifs aux droits de douane*;

Et de prescrire autrement en statuant que les dispositions suivantes soient substituées en leur lieu et place:—

1. Qu'à moins que le contexte n'exige une interprétation différente—

(a) Les initiales "n.s.a." représentent et ont la signification des mots "non spécifié ailleurs";

(b) Les initiales "n.a.p." représentent et ont la signification des mots "non autrement prévu";

(c) Les initiales "l.s.m." représentent et ont la signification des mots "livré sous mât";

(d) L'expression "gallon" signifie un gallon impérial;

(e) L'expression "tonne" signifie deux mille livres avoirdupois;

(f) L'expression "de preuve" ou "spiritueux de preuve," lorsqu'elle est appliquée aux vins ou aux spiritueux de quelque espèce que ce soit, signifie spiritueux d'une force égale à celle de l'alcool éthylique pur mélangé avec de l'eau distillée en proportions telles que le mélange résultant ait, à une température de soixante degrés Fahrenheit, un poids spécifique de 0.9198 comparativement à celui de l'eau distillée à la même température;

(g) L'expression "calibre," lorsqu'elle est appliquée aux feuilles ou plaques de métal, ou aux fils de métal, signifie l'épaisseur ou la grosseur déterminée d'après le calibre étalon de Stubbs;

(h) L'expression "diamètre," lorsqu'elle est appliquée aux tubes ou tuyaux, signifie la mesure réelle du diamètre intérieur;

(i) L'expression "feuille," lorsqu'elle est appliquée aux métaux, signifie une feuille ou plaque de pas plus de trois seizièmes de pouce d'épaisseur;

(j) L'expression "plaque," lorsqu'elle est appliquée aux métaux, signifie une plaque ou feuille de plus de trois seizièmes de pouce d'épaisseur.

2. Que les expressions mentionnées à l'article deux de l'Acte des douanes, tel que modifié par l'article deux de l'Acte des douanes modifié, 1888, auront, chaque fois qu'elles se rencontrent dans les présentes ou dans tout acte relatif aux douanes, à moins que le contexte ne s'y oppose, la signification qui leur est assignée respectivement par les dits articles deux; et le pouvoir conféré au Gouverneur en conseil par l'Acte des douanes de transférer des effets imposables sur la liste des effets qui peuvent être importés en franchise, n'est ni abrogé ni amoindri par les présentes.

3. Que tous les droits ou parties des droits par le présent imposés sur le poisson et autres produits des pêcheries puissent être remis, à l'égard des Etats-Unis ou de l'île de Terre-Neuve, ou des deux, sur proclamation du Gouverneur en conseil, laquelle pourra être lancée lorsqu'il paraîtra à sa satisfaction que les gouvernements des Etats-Unis et de l'île de Terre-Neuve, ou l'un ou l'autre, ont modifié leurs tarifs des droits imposés sur les effets importés du Canada de façon à abaisser ou abroger les droits en vigueur dans les dits pays respectivement.

4. Que lorsqu'il paraîtra au Gouverneur en conseil que les gouvernements de France et d'Espagne, ou l'un ou l'autre, auront apporté des modifications à leurs tarifs de droits imposés sur les effets importés du Canada, en modérant ou abolissant les droits maintenant en vigueur dans ces pays, il pourra, par une proclamation, ordonner que la totalité ou partie du droit de trente pour cent *ad valorem* imposé par le présent sur les vins importés en Canada, soit aboli à l'égard des importations de ces pays ou de celui de ces pays dont le tarif de droits aura été modifié comme il est dit ci-haut.

5. Que tous effets ou colis du crû du Canada, ou produits ou fabriqués en Canada, et en ayant été exportés dans l'intention de les y rapporter, seront admis en franchise lors de leur réimportation en Canada, pourvu que ces effets ou colis aient été déclarés à l'exportation et estampés ou marqués par un percepteur ou préposé compétent des douanes, et que leur identité soit parfaitement reconnue par le percepteur ou préposé compétent au port ou lieu où ils seront ainsi réimportés; et pourvu, de plus, que ces effets ou colis soient restés la propriété de la personne ou des personnes qui les aura ou auront exportés, et que cette réimportation ait lieu sous un an de la date de leur exportation.

6. Que toutes les préparations médicinales ou de toilette importées pour en compléter la fabrication, ou pour les employer à la fabrication d'autres articles en y ajoutant quelque ingrédient ou des ingrédients, ou en mélangeant ces préparations, ou en les embouteillant, empaquetant ou étiquetant, soit seules, soit avec d'autres articles ou mélanges, sous un nom de propriétaire ou de commerce, seront, sans égard à leur prix de revient, évaluées pour les droits, et les droits seront acquittés sur ces préparations à la valeur marchande ordinaire, dans le pays d'où elles auront été importées,

de la préparation complétée, lorsqu'elle est embouteillée, emballée ou étiquetée sous ce nom de propriétaire ou de commerce, moins le coût réel de la main-d'œuvre et des matériaux employés ou dépensés en Canada pour en compléter la fabrication, ou pour embouteiller ou emballer et étiqueter ces préparations.

7. Que toutes préparations médicinales, soit chimiques ou autres, ordinairement importées avec le nom du fabricant, porteront le véritable nom de ce fabricant et celui du lieu où elles sont préparées, apposés d'une manière permanente et lisible sur chaque paquet, au moyen d'une estampe, étiquette ou autrement; et toutes préparations médicinales importées sans que ces noms y soient ainsi apposés seront confisquées.

8. Que sur le maïs importé pour être séché au four et moulu en farine pour des fins comestibles, ou moulu en farine et séché au four pour cet objet, en vertu des règlements qui seront faits par le Gouverneur en conseil, il pourra être accordé un drawback de quatre-vingt-dix pour cent du droit payé.

9. Que toute personne qui, sans excuse légitime, dont la preuve lui incombera, enverra ou emportera en Canada, ou qui, étant en Canada, aura en sa possession quelque en-tête de compte ou autre papier paraissant être un en-tête ou un blanc pouvant être rempli ou utilisé comme facture, et portant quelque certificat tendant à faire voir, ou qui pourrait être utilisé pour faire voir que la facture qui pourrait être faite au moyen de cet en-tête de compte ou de ce blanc est exacte ou authentique, sera coupable de délit et passible d'une amende de cinq cents piastres et d'un emprisonnement de douze mois au plus, à la discrétion de la cour; et les effets qui auront été déclarés au moyen d'une facture faite en se servant d'un en-tête ou blanc de compte de ce genre seront confisqués.

10. Que l'exportation du chevreuil, des dindons sauvages, des cailles, des perdrix, des poules de prairies et des bécasses, abattus et entiers ou par morceaux, est par le présent déclarée illégale et défendue; et quiconque exportera ou tentera d'exporter quelqu'un de ces articles encourra, pour chaque contravention, une amende de cent piastres, et l'article que l'on tentera ainsi d'exporter sera confisqué et pourra, sur soupçon raisonnable de l'intention de l'exporter, être saisi par tout préposé des douanes,—et si cette intention est prouvée, il en sera disposé comme pour une infraction aux lois de douane; pourvu que le présent article ne s'applique à l'exportation, en conformité de règlements établis par le Gouverneur en conseil, d'aucune carcasse ou partie de carcasse de chevreuil élevé par un particulier, une compagnie ou une association de personnes sur son propre terrain.

11. Que des règlements concernant la manière dont les mélasses et sirops seront échantillonnés et éprouvés dans le but de déterminer à quelles catégories ils appartiendront pour l'imposition des droits, seront faits par le contrôleur des douanes, et les instruments et appareils nécessaires à cette détermination seront désignés par lui et fournis aux employés qu'il chargera d'échantillonner et éprouver ces mélasses et sirops; et la décision de tout employé ainsi chargé d'éprouver ces articles, quant aux droits auxquels ils seront assujétis en vertu du tarif, sera finale et décisive, à moins que, sur appel au commissaire des douanes, porté dans les trente jours après que cette décision aura été rendue, elle ne soit modifiée, avec l'approbation du contrôleur; et la décision du commissaire ainsi approuvée sera finale.

12. Que dans le cas de tous vins, spiritueux ou liqueurs alcooliques frappés de droits suivant leur force de preuve relative, cette force sera constatée soit au moyen de l'hydromètre de Sykes, soit au moyen de la bouteille de gravité spécifique, selon que le contrôleur des douanes l'ordonnera; et dans le cas où cette force relative ne pourrait être constatée par l'usage direct de l'hydromètre ou de la bouteille de gravité, elle sera constatée par la distillation d'un échantillon et l'épreuve subséquente du produit distillé faite de la même manière.

13. Que sauf les dispositions précédentes et les perscriptions de l'Acte des douanes (chapitre 32 des Statuts révisés, tel que modifié,) il sera imposé, perçu et payé sur tous les effets énumérés ou mentionnés comme n'étant pas énumérés à l'annexe A ci-jointe, les différents droits de douane énumérés et spécifiés dans la dite annexe et portés en regard de chaque item respectivement, ou imposés sur ces effets comme

non énumérés, lorsque ces effets seront importés au Canada ou lorsqu'ils seront sortis de l'entrepôt pour la consommation.

(2.) Que sauf les mêmes dispositions et les conditions contenues à l'annexe B ci-jointe, tous les effets énumérés dans la dite annexe B pourront être importés au Canada ou sortis de l'entrepôt pour la consommation sans payer aucun droit de douane sur ces effets.

(3.) Que l'importation en Canada d'aucuns des effets énumérés, décrits ou mentionnés à l'annexe C ci-jointe, est prohibée, et que s'il en est importé ils deviendront par-là même confisqués à la Couronne et seront détruits, et que toute personne qui importera, fera importer ou permettra que l'on importe des effets ainsi prohibés, sera passible dans chaque cas d'une amende de deux cents piastres.

14. Que la valeur de toutes bouteilles, flacons, jarres, dames-jeannes, couvertes en osier ou non, futailles, barriques, pipes, barils et tous autres fûts ou emballages, en fer blanc, fer, plomb, zinc, verre ou toute autre matière, et pouvant contenir des liquides; et tous emballages dans lesquels sont communément placés les articles pour consommation domestique, y compris les caisses dans lesquelles des spiritueux, vins ou liqueurs de malt ou autres liqueurs embouteillés sont contenus; et tout emballage étant le premier contenant ou la première couverture d'effets qui doivent être vendus, seront, dans tous les cas non autrement prévus, où ces emballages contiendront des effets frappés d'un droit *ad valorem* ou d'un droit spécifique et *ad valorem*, censés former partie de la juste valeur marchande de ces articles pour l'imposition des droits, et seront frappés du même droit *ad valorem* qui est prélevé sur les articles qu'ils contiennent; et lorsqu'ils contiendront des articles frappés d'un droit spécifique seulement, ces colis seront soumis à un droit de douane de vingt pour cent *ad valorem*, lequel sera calculé sur leur coût et leur valeur originaire; et tous les emballages ci-dessus décrits comme pouvant contenir des liquides, lorsqu'ils contiendront des articles exempts de droits en vertu du présent acte, seront frappés d'un droit de vingt pour cent *ad valorem*, pourvu que leur contenu ne soit pas de nature à rendre nécessaire la destruction de l'emballage pour en retirer les marchandises; et tous autres colis, renfermant des articles exempts de droits et qui seront le premier contenant ou la première couverture d'effets qui doivent être vendus, seront frappés du même droit que s'ils étaient importés vides; mais tous les emballages ci-dessus spécifiés, et qui ne sont pas, dans les présentes, spécialement frappés d'un droit ou déclarés impossibles en vertu des réglemens, et qui sont les emballages ordinaires dans lesquels les effets sont contenus pour l'exportation, conformément aux usages ordinaires du commerce, seront exempts de droit.

Pourvu, de plus, que tous colis ou emballages spéciaux, différents de ceux dans lesquels les effets qu'ils contiennent sont ordinairement renfermés pour la consommation domestique, et que tous tels colis ou emballages qui sont en apparence destinés à un usage autre que pour l'importation des articles qu'ils contiennent, seront sujets aux mêmes taux de droit dont ils seraient frappés s'ils étaient importés vides ou séparés de leur contenu.

2. *Résolu*,—Qu'il est à propos de révoquer tous les arrêtés du conseil et tous les réglemens administratifs inconciliables ou incompatibles avec quelque-une des dispositions de la résolution précédente ou de l'annexe y attachée.

3. *Résolu*,—Qu'il est à propos de prescrire que les résolutions précédentes et les changements qu'elles apportent dans le tarif des droits de douanes payables sur les effets importés en Canada soient mis en vigueur le et après le 27 mars courant.

ANNEXE A.

Ales, bières, vins et liqueurs.

1. Ale, bière et porter, importés en fûts ou autrement qu'en bouteilles, seize centins par gallon..... 16c. p. gall.
2. Ale, bière et porter, importés en bouteilles (six bouteilles d'une pinte ou douze bouteilles d'une chopine étant censées contenir un gallon), vingt-quatre centins par gallon..... 24c. p. gall.

3. Cidre, non clarifié ou épuré, cinq centins par gallon impérial..... 5c. p. gall.
 4. Cidre, clarifié ou épuré, dix centins par gallon impérial..... 10c. p. gall.
 5. Jus de citron et jus de fruits alcoolisés, ne contenant pas plus de vingt-cinq pour cent de spiritueux de preuve, soixante centins par gallon ; et lorsqu'il contient plus de vingt-cinq pour cent de spiritueux de preuve, deux piastres par gallon..... \$2 p. gall.
 6. Jus de citron et autres sirops et jus de fruits, n.a.p., vingt pour cent *ad valorem* 20 p.c.
 7. Liqueurs spiritueuses ou alcooliques distillées de quelque matière que ce soit, ou contenant des spiritueux distillés d'une espèce quelconque ou composées avec de pareils spiritueux, et tout mélange de ces spiritueux avec de l'eau, pour chaque gallon de la force de preuve, et lorsqu'elles seront d'une force plus grande que la force de preuve, dans la même proportion sur la quantité augmentée qu'il y en aurait si les liqueurs étaient réduites à la force de preuve. Lorsque les liqueurs seront d'une force moindre que la force de preuve, le droit sera au même taux que prescrit ci-dessous, mais sera calculé sur une quantité réduite des liqueurs proportionnellement au moindre degré de force ; pourvu, toutefois, qu'aucune réduction de quantité ne soit calculée ou faite sur aucunes liqueurs de force moindre que quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, mais toutes ces liqueurs seront calculées comme étant de la force de quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, ainsi qu'il suit, savoir :—
- (a) Alcool éthylique ou la substance communément connue sous le nom d'alcool, oxyde hydraté d'éthyl ou esprit de vin ; genièvre de toute espèce, n.s.a. ; rhum, whisky, et toutes liqueurs spiritueuses ou alcooliques, n.a.p. ; alcool amylique ou huile lourde, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de pommes de terre ou d'huile de pommes de terre ; alcool méthylique, alcool de bois, naphthe de bois, esprit pyroxylique, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de bois ou alcool méthylique ; absinthe, arack ou esprit de palme, eau-de-vie, y compris l'eau-de-vie artificielle et les imitations d'eau-de-vie ; cordiaux et liqueurs de toute espèce, n.s.a., mescal, pulque, sorbets au rhum, schiedam et autres schnapps ; tafia, angostura, et amers ou breuvages alcooliques de ce genre, deux piastres et douze centins et demi par gallon..... \$2.12½ p. gall.
 (b) Spiritueux et alcools de toutes sortes, mélangés à quelque autre ou à d'autres ingrédients et étant connus ou désignés comme anodins, élixirs, essences, extraits, lotions, teintures ou médicaments, n.s.a., deux piastres et douze centins et demi par gallon et trente pour cent *ad valorem* \$2.12½ p. gall. et 30 p.c.
 (c.) Parfums alcooliques et spiritueux parfumés, bay rum, eaux de Cologne et de lavande, eaux pour la chevelure ou la peau, eaux dentifrices, et autres préparations pour la toilette contenant des spiritueux d'aucune sorte, lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ne contenant pas plus de quatre onces chacun, cinquante pour cent *ad valorem* ; et lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ou autres colis contenant plus de quatre onces chacun, deux piastres et douze centins et demi par gallon et quarante pour cent *ad valorem*..... \$2.12½ p. gall. et 40 p.c.
 (d.) Ether nitreux, esprit de nitre sucré et esprit d'ammoniaque aromatisé, deux piastres et douze centins et demi par gallon et trente pour cent *ad valorem*..... \$2.12½ p. gall. et 30 p.c.

- (e.) Vermouth et vin de gingembre ne contenant pas plus de quarante pour cent de spiritueux de preuve, soixante-quinze centins; s'ils contiennent plus de quarante pour cent de spiritueux de preuve, deux piastres et douze centins et demi par gallon \$2.12½ p. gall.
8. Vins de toute espèce, excepté les vins mousseux, y compris les vins d'orange, de citron, fraise, framboise, sureau et gadelle, contenant vingt-six pour cent ou moins de spiritueux de la force de preuve, importés en fûts ou en bouteilles (six bouteilles de pinte ou douze bouteilles de chopine étant censées contenir un gallon), vingt-cinq centins par gallon; et pour chaque degré de force excédant vingt-six pour cent de spiritueux comme susdit, un droit additionnel de trois centins par gallon, jusqu'à ce que la force de preuve atteigne quarante pour cent de spiritueux, et en outre de ces droits, trente pour cent *ad valorem*..... 25c. p. gall.
et 3c. p. g.
pour chaque degré depuis
26 jusqu'à
40, et 30 p.c.
9. Champagne et tous autres vins mousseux, en bouteilles contenant chacune pas plus qu'une pinte, mais plus qu'une chopine, trois piastres et trente centins par douzaine de bouteilles; ne contenant pas plus qu'une chopine chacune, mais plus qu'une demi-chopine, une piastre et soixante-cinq centins par douzaine de bouteilles; contenant une demi-chopine chacune ou moins, quatre-vingt-deux centins par douzaine de bouteilles; les bouteilles contenant plus qu'une pinte chacune paieront, en sus des trois piastres et trente centins par douzaine de bouteilles, au taux d'une piastre et soixante-cinq centins par gallon sur la quantité excédant une pinte par bouteille.—la pinte et chopine, dans chaque cas, étant l'ancienne mesure à vin; en sus des droits spécifiques ci-dessus, il sera imposé un droit de trente pour cent *ad valorem*..... \$3.30 p. douz.
\$1.65 p. douz.
82c. p. douz.
\$1.65 p. gall.
p. l'excédant
de 1 pinte p.
droits spécifiques ci-dessus, il sera imposé un droit de trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
- Mais toutes liqueurs importées sous le nom de vin et contenant plus de quarante pour cent de spiritueux de la force de preuve seront évaluées pour les droits comme spiritueux non énumérés.

Tabacs et tabacs ouvrés.

10. Cigares et cigarettes, deux piastres par livre et vingt-cinq pour cent *ad valorem*, le poids des cigarettes devant comprendre le poids du papier qui les enveloppe \$2 p. lb. et
25 p.c.
11. Tabac haché, quarante-cinq centins par livre et douze et demi pour cent *ad valorem*..... 45c. p. lb. et
12½ p.c.
12. Tabac ouvré, n.s.a., et tabac en poudre, trente-cinq centins par livre et douze et demi pour cent *ad valorem*..... 35c. p. lb. et
12½ p.c.
13. Opium (naturel), une piastre par livre nette \$1 p. lb.
14. Opium en poudre, une piastre et trente-cinq centins par livre..... \$1.35 p. lb.
15. Opium préparé pour le fumer, cinq piastres par livre..... \$5 p. lb.

Animaux et produits de l'agriculture et des animaux.

16. Animaux vivants, n.s.a., vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
17. Porcs vivants, un centin et demi par livre..... 1½c. p. lb.
18. Viandes, n.s.a., deux centins par livre; quand elles seront en baril, le baril exempt de droit..... 2c. p. lb.
19. Viandes fraîches, n.s.a., trois centins par livre..... 3c. p. lb.
20. Conserves de viande, de volailles et de gibier, extraits de viandes et thé de bœuf non médicamenteux, et soupes, vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p.c.
21. Mouton et agneau, frais, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
22. Volailles et gibier, n.a.p., vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
23. Saindoux, substitués du saindoux et substances similaires et cottoline, et stéarine animale de toutes sortes, n.s.a., deux centins par livre 2c. p. lb.

24. Suif et acide stéarique, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
25. Cire d'abeilles, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
26. Chandelles, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
27. Savons, n.s.a.; perline et autres poudres saponifères; savon de pierre ponce, d'argent et minéral; sapolio et articles semblables, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
28. Savon commun ou de buanderie, non parfumé, un centin par livre..	1c. p. lb.
29. Savon de Castille, marbré ou blanc, deux centins par lb.....	2c. p. lb.
30. Colle forte et mucilage, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
31. Plumes non préparées, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
32. Plumes, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
33. Beurre, quatre centins par livre.....	4c. p. lb.
34. Fromage, trois centins par livre.....	3c. p. lb.
35. Lait concentré, 3 centins par livre.....	3c. p. lb.
36. Café concentré, café concentré avec lait, aliments lactés, et autres préparations semblables, y compris le gingembre en conserve, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
37. Pommes, quarante centins par baril, y compris le droit sur le baril	40c. p. brl.
38. Fèves, quinze centins par boisseau.....	15c. p. boiss.
39. Sarrasin, dix centins par boisseau.....	10c. p. boiss.
40. Pois, dix centins par boisseau.....	10c. p. boiss.
41. Pommes de terre, quinze centins par boisseau.....	15c. p. boiss.
42. Seigle, dix centins par boisseau.....	10c. p. boiss.
43. Farine de seigle, cinquante centins par baril.	50c. p. brl.
44. Foin, deux piastres par tonne.	\$2 p. tonne.
45. Légumes, frais ou salés, secs, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	25 p.c.
Pourvu que les pommes vertes ou mûres, les fèves, le sarrasin, les pois, les pommes de terre, le seigle, la farine de seigle, le foin et les légumes, n.s.a., ou aucun de ces articles, soient admis en franchise lorsqu'ils seront importés au Canada du pays de production, si le pays d'où aucun des produits ci-dessus sont importés n'impose aucun droit sur le ou les produits semblables qui y sont importés du Canada.	
46. Orge, quinze centins par boisseau.	15c. p. boiss.
47. Blé-d'inde, sept centins et demi par boisseau.....	7½c. p. boiss.
Pourvu que l'orge et le blé-d'inde soient admis en franchise lorsqu'ils seront importés au Canada du pays de production, si le pays d'où l'un ou l'autre ou les deux sont importés admet ces deux produits en franchise lorsqu'ils y sont importés du Canada.	
48. Céréales imposables. grains, et farine de toutes espèces, lorsqu'ils sont avariés par l'eau pendant le transit, vingt pour cent <i>ad valorem</i> sur la valeur établie par l'évaluateur, cette valeur devant être constatée tel que le prescrivent les articles 58, 70, 71, 72, 73, 74, 75 et 76 de l'Acte des douanes.....	20 p.c.
49. Farine de sarrazin, un quart de centin par livre.	¼c. p. lb.
50. Farine de blé-d'inde, quarante centins par baril.....	40c. p. brl.
51. Avoine, dix centins par boisseau.	10c. p. boiss.
52. Farine d'avoine, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
53. Riz, non nettoyé, non décortiqué (<i>paddy</i>), trois dixièmes de centin par livre, mais pas moins que trente pour cent <i>ad valorem</i>	⅜c. p. lb. 30 p.c.
54. Riz, nettoyé, un centin et quart par livre.....	1¼c. p. lb.
55. Farine de riz ou de sagou, et sagou, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
56. Blé, quinze centins par boisseau.....	15c. p. boiss.
57. Farine de blé, soixante et quinze centins par baril.....	75c. p. brl.
58. Biscuits de toutes sortes, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
59. Macaroni et vermicelle, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
60. Empois, y compris la féoule, amidon ou farine de blé-d'inde, et toutes les préparations ayant les qualités d'empois, un centin et demi par livre, la pesanture des colis devant être dans tous les cas incluse dans le poids imposable.....	1½c. p. lb.

61. Graines, savoir : de jardin, de champ, et autres graines pour des fins agricoles ou autres fins, n.a.p., en grenier ou grosses quantités, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
En petits papiers ou paquets, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
62. Moutarde, moulue, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
63. Moutarde en tourteaux, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
64. Patates sucrées et ignames, dix centins par boisseau.....	10c. p. boiss.
65. Tomates fraîches, vingt centins par boisseau, et dix pour cent <i>ad valorem</i>	20c. p. boiss. et 10 p.c.
66. Tomates et autres légumes, y compris maïs et haricots cuits, en boîtes ou autres colis, n.a.s., un centin et demi par livre; la pesanteur des boîtes ou autres colis devant être incluse dans le poids imposable.....	1½c. p.lb.
67. Conserves au vinaigre, sauces et catsups, y compris le soy, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
68. Malt, quinze centins par boisseau, lors de la déclaration pour l'entrée en entrepôt, sujet aux règlements de l'accise.....	15c. p. boiss.
69. Extrait de malt (non-alcoolique) pour usage médicinal, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
70. Houblon, six centins par livre.....	6c. p. lb.
71. Levain comprimé, en sacs ou masses de pas moins de cinquante livres, trois centins par livre; en colis pesant moins de cinquante livres, six centins par livre, la pesanteur du colis dans ce dernier cas devant être comprise dans le poids imposable.....	3c. p. lb. 6c. p. lb.
72. Tablettes de levain et poudres allemandes, six centins par livre, la pesanteur du colis devant être comprise dans le poids imposable..	6c. p. lb.
73. Arbres, savoir : pommiers, cerisiers, pêchers, poiriers, pruniers et cognassiers, de toutes espèces, trois centins chacun.....	3c. chacun.
74. Vignes, et groseilliers, framboisiers, gadelliers et rosiers; et aussi, plantes fruitières, n.s.a., et arbres à ombrage, de pelouse et d'ornement, arbrisseaux et plantes, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
75. Mûres, groseilles, framboises, fraises, cerises et gadelliers, n.s.a., deux centins par livre, la pesanteur du colis devant être comprise dans le poids imposable.....	2c. p. lb.
76. Atocas, prunes et coings, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
77. Pruneaux, un centin par livre, y compris les raisins secs et raisins de Corinthe.....	1c. p. lb.
78. Pommes tapées, séchées ou évaporées, dattes, figues et autres fruits tapés, séchés ou évaporés, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
79. Raisins en grappes, deux centins par livre.....	2c. p. lb.
80. Oranges, citrons et limons, en boîtes d'une capacité n'excedant pas deux pieds et demi cubes, vingt-cinq centins par boîte; en demi-boîtes, d'une capacité n'excedant pas un pied et quart cube, treize centins par demi-boîte; en caisses et tous autres colis, dix centins par pied cube de capacité; en grenier, une piastre et cinquante centins par mille oranges, citrons ou limons; en barils n'excedant pas en capacité celle du baril de farine de cent quatre-vingt-seize livres, cinquante-cinq centins par baril.....	25c. p. boîte. 13c. p. ½ bte. 10 c. p.c. \$1.50 p.1000. 55c. p. brl.
81. Pêches, n.a.p., un centin la livre, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable.....	1c. p. lb.
82. Fruits en boîtes ou autres colis hermétiquement fermés, deux centins par livre, la pesanteur sur laquelle un droit sera imposable comprendra le poids des boîtes ou autres colis.....	2c. p. lb.
83. Fruits conservés dans l'eau-de-vie ou autres spiritueux, une piastre et quatre-vingt-dix centins par gallon impérial.....	\$1.90 p. g.
84. Gelées, marmelades et confitures, n.s.a., trois centins par livre.....	3c. p. lb.
85. Miel en gâteau ou autrement, et ses imitations et falsifications, trois centins par livre.....	3c. p. lb.

86. Thé, et café vert, n.s.a., dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
87. Café, grillé ou moulu, lorsqu'il n'est pas importé directement du pays de production, deux centins par livre et dix pour cent <i>ad valorem</i> .	2c. p. lb. et 10 p.c.
88. Café, grillé et moulu, et toutes imitations et substituts du café, n.s.a., deux centins par livre.....	2c. p. lb.
89. Extrait de café, ou substituts de café de toutes espèces, trois centins par livre.....	3c. p. lb.
90. Chicorée, brute ou verte, trois centins par livre.....	3c. p. lb.
91. Chicorée, séchée au four, rotie ou moulue, quatre centins par livre.	4c. p. lb.
92. Cacao, coques et fibres; chocolat et autres préparations de cacao, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
93. Pâte de cacao, et de chocolat, cocos et beurre de cacao, quatre centins par livre.....	4c. p. lb.
94. Noix écalées, n.s.a., cinq centins par livre.....	5c. p. lb.
95. Amandes douces, walnuts, noix du Brésil, pacanes et arachides écalées, n.s.a., trois centins par livre; et noix de toutes sortes, n.s.a., deux centins par livre.....	3c. p. lb. 2c. p. lb.
96. Noix de coco n.s.a., une piastre par cent.....	\$1 p. 100.
97. Noix de coco, quand elles sont importées du pays de production, par navire se rendant directement dans un port canadien, cinquante centins par cent.....	50c. p. 100.
98. Noix de coco, desséchées, sucrées ou non, cinq centins par livre....	5c. p. lb.
99. Muscade et macis, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
100. Épices, savoir : gingembre et épices de toutes sortes, n.s.a., non moulus, douze et demi pour cent <i>ad valorem</i> ; moulus, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	12½ p.c. 25 p.c.

Livres et papier.

101. Papier albuminé et autre et film, auquel on a fait subir une préparation chimique pour l'usage des photographes, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
102. Livres imprimés, publications périodiques et brochures n.s.a., et qui ne sont pas des réimpressions étrangères d'ouvrages anglais enregistrés, ni des livres de compte blancs, ni des livres à copier, des cahiers d'écriture ou de dessin, ni des bibles, livres de prières, psautiers ou livres d'hymnes, six centins par livre.....	6c. p. lb.
103. Ouvrages anglais enregistrés, réimpressions des, six centins par livre, plus douze et demi pour cent <i>ad valorem</i> jusqu'à la fin de la prochaine session du parlement, et par la suite, six centins par livre.	6c. p. lb et 12½ p.c. 6c. p. lb.
104. Brochures d'annonces, affiches enluminées, circulaires, publications périodiques d'annonces illustrées, listes de prix illustrées, calendriers d'annonces, almanachs d'annonces, estampes de modes pour tailleurs et modistes, et tous chromos, chromotypes, oléographes ou ouvrages artistiques de même genre; produits par quelque procédé autre que la peinture à la main ou le dessin, que ce soit pour des fins de commerce ou d'annonces ou non, imprimés ou gravés sur papier, carton ou autre matière, n.s.a., six centins par livre et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	6c. p. lb. et 20 p.c.
105. Billets de banque, actions, lettres de change, chèques, effets à ordre, traites et tous articles similaires non signés, ainsi que cartes ou autres formules en blanc de commerce imprimées ou lithographiées, ou gravées sur cuivre ou acier ou autres planches, et autres imprimés n.s.a., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
106. Etiquettes pour fruits, légumes, viande, poisson, confiseries et autres articles, ainsi que billets, placards, feuilles d'annonces et feuilles pliées, soit lithographiées ou imprimées, quinze centins par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	15c. p. lb. et 25 p.c.

107. Cartes géographiques et cartes marines, vingt pour cent *ad valorem*. 20 p.c.
108. Journaux ou éditions supplémentaires ou parties de ces éditions, imprimés en partie et destinés à être complétés et publiés en Canada, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
109. Peintures, enluminures, gravures, dessins, plans de constructions, photographies et images, n.s.a., vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
110. Cartes à jouer, six centins par paquet..... 6c. p. pag.
111. Musique imprimée, reliée ou en feuilles volantes, dix centins par livre..... 10c. p. lb.
112. Papiers à tenture, non compris les bordures imprimées sur papier uni ou sans fond, et colorés avec toutes matières autres que le bronze doré, trente-cinq pour cent..... 35 p.c.
113. Tous autres papiers à tentures et bordures, par rouleau de huit verges ou moins, et ainsi en proportion pour toutes longueurs plus grandes, un centin et demi par rouleau et vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 1½c. p. r. et 25 p.c.
114. Sacs en papier de toutes sortes, imprimés ou non, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
115. Carton de pâte, et non de paille, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
116. Carton de paille, en feuilles ou en rouleaux, bituminé ou non, trente centins par cent livres..... 30c. p. 100 lbs.
117. Papier sablé, verré, de silex et d'émeri, vingt pour cent *ad valorem* 20 p.c.
118. Papier bituminé, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
119. Papier-toile pour faux-cols, en rouleaux ou en feuilles, non lustré ou poli, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p.c.
120. Papier-toile pour faux-cols, en rouleaux ou en feuilles, lustré ou poli, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
121. Papier de toute sorte, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
122. Articles fabriqués de papier, y compris le papier réglé, à bordure et vernissé, papeteries, papier en boîtes, enveloppes et livres blancs, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.

Produits chimiques, huiles et peintures.

123. Acide acétique et pyroligneux, n.s.a., et vinaigre, un droit spécifique de quinze centins pour chaque gallon de toute force n'excédant pas la force de preuve, et pour chaque degré de force en sus de la force de preuve, un droit additionnel de deux centins. La force de preuve sera réputée égale à six pour cent de l'acide pur, et dans tous les cas la force sera déterminée en la manière établie par le Gouverneur en conseil ... 15c. p. gall. et 2c. de plus.
124. Acide acétique et pyroligneux, de toute force, quand il est importé par les teinturiers, les imprimeurs d'indiennes ou fabricants d'acétates ou de couleurs, pour leur usage exclusif dans la teinturerie, pour l'impression ou pour la fabrication de ces acétates ou couleurs, dans leurs propres manufactures, d'après les règlements qui seront établis par le Gouverneur en conseil, vingt-cinq pour cent *ad valorem* ... 25 p.c.
125. Acide acétique glacial, ou acide acétique, excédant la force de preuve, quand ils seront importés par les droguistes et personnes autres que les teinturiers, les imprimeurs d'indiennes ou les fabricants de vinaigres ou d'acétates ou de couleurs, pour être employés dans leurs propres fabriques pour des fins de fabrication autres que celles ci-devant exceptées de cette clause, un droit spécifique égal à quinze centins par gallon impérial de la force de preuve, et un centin additionnel par gallon pour chaque degré de preuve excédant la force de preuve..... 15 p.c. p. g. imp. et 1c. addit.

126. Acide muriatique et nitrique, et tous les acides mélangés, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
127. Acide sulfurique, quatre dixièmes de centin par livre.....	$\frac{4}{10}$ c. p. lb.
128. Ether sulfurique, cinq centins par livre.....	5c. p. lb.
129. Phosphate d'acide, deux centins par livre.....	2c. p. lb.
130. Toutes préparations médicinales, chimiques et pharmaceutiques, lorsqu'elles seront composées de plus d'une substance, y compris les médicaments brevetés et particuliers, les teintures, pilules, poudres, trochisques ou tablettes, sirops, cordiaux, amers, anodins, toniques, emplâtres, liniments, pommades, rosats, onguents, pâtes, gouttes, eaux, essences, n.a.p., tous les liquides, cinquante pour cent <i>ad valorem</i> , et tous les autres, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	50 p.c. 25 p.c.
Pourvu que cet item ne soit pas interprété comme contenant les drogues et préparations reconnues par la Pharmacopée anglaise et celle des Etats-Unis comme officinales.	
131. Huile de foie de morue, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
132. Huiles essentielles, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
133. Pommades françaises ou parfums préparés à la graisse ou à l'huile, lorsque les fleurs dont ils sont tirés ne peuvent supporter la distillation, importés en boîtes de pas moins de dix livres chacune, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
134. Parfums, y compris les préparations pour la toilette (non alcooliques), savoir:—huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres, pommades, pâtes, et toutes autres préparations parfumées n.a.p., pour la chevelure, la bouche ou la peau, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
135. Huiles pour l'éclairage, composées en tout ou en partie des produits du pétrole, de la houille, du schiste et du lignite, coûtant plus de trente centins par gallons, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
136. Huile de charbon et kérosine distillée, purifiée ou raffinée; naphthe et pétrole, n.s.a., produits du pétrole, n.s.a., six centins par gallon impérial.....	6 p.c. gall. imp.
137. Huiles à lubrifier, composées en tout ou en partie de pétrole et coûtant moins de vingt-cinq centins par gallon impérial, six centins par gallon.....	6c. p. gall.
138. Pétrole cru, huile à combustible et à gaz, (autres que le naphthe, la benzine ou la gasoline) lorsqu'importés par des manufacturiers (autres que des raffineurs) pour usage dans leurs fabriques pour chauffage, ou pour la fabrication du gaz, trois centins par gallon.....	3c. p. gall.
139. Cire paraffine, deux centins par livre.....	2c. p. lb.
140. Bougie de cire paraffine, quatre centins par livre.....	4c. p. lb.
141. Gomme anglaise, dextrine, crème d'encollage et encollage à émail, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
142. Huiles à lubrifier n.s.a., et graisse pour essieux, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
143. Barils, contenant du pétrole ou de ses produits, ou quelque mélange dont le pétrole forme partie, quand le contenu est soumis à un droit spécifique, vingt centins chacun.....	20c. chacun.
144. Huile de lin, crue ou bouillie, huile de saindoux, huile de pied de bœuf, et huile de graine de sésame, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
145. Huile d'olive, préparée pour la table, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
146. Vaseline, et toutes préparations similaires de pétrole pour la toilette, pour médicaments ou autres fins, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
147. Cirage, encre à chaussures et de cordonnier, vernis pour chaussures, harnais et cuir, savon pour harnais, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.

148. Encre à écrire, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
149. Bleu, bleu à blanchissage de toute sorte, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
150. Blanc et rouge de plomb sec, minéral orange et blanc de zinc, cinq pour cent <i>ad valorem</i>	5 p.c.
151. Ocre, argiles ocreuses, terre de sienne, et couleurs, sèches, n.s.a., vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
152. Oxydes, encollage sec, matières réfractaires, terre d'ombre, et terre de sienne brûlée, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
153. Peintures et couleurs, matières à encoller et abreuver le bois, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
154. Peintures et couleurs, broyées dans l'alcool, et tous vernis et laques à l'alcool, une piastre par gallon.....	\$1 p. gall.
155. Essence de térébenthine, cinq pour cent <i>ad valorem</i>	5 p.c.
156. Vernis, laques, laques du Japon, siccatifs de laque, siccatifs liquides, et huile siccative, n.s.a., vingt centins par gallon et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20c. p. gall. et 20 p.c.
157. Vert de Paris, sec, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
158. Mastic, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.

Argiles, poterie, verrerie et faïence.

159. Brique à bâtir et à pavage, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
160. Porcelaine de Chine et autre, aussi poterie et faïence, brune ou colorée, et poterie de Rockingham, faïence en granit blanc ou en fer, et poterie couleur crème "C.C.", ornées, estampées ou épon-gées, et toute poterie n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
161. Poterie et faïence, savoir : dames-jeannes ou jarres, barattes ou cruches, trois centins par gallon de capacité.....	3c. p. gall.
162. Poterie ou bouteilles de grès à encre, d'une capacité ne dépassant pas trois onces, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
163. Tuiles de drainage, non vernies, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
164. Tuyaux de drainage, tuyaux d'égoût, tuyaux d'intérieur de chemi-née ou ventouses, et blocs inverses, vernis ou non, et tuiles de terre cuite, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
165. Objets de cristallerie et de verrerie ornementées, fabriquées expres-sément pour être montés en métal plaqué d'argent à l'usage de la table, lorsque ces objets sont importés par les fabricants de pla-qués, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
166. Dames-jeannes en verre, vides ou pleines, bouteilles ou carafes, flacons et fioles, jarres en verre et boules en verre, et articles en verre coupé ou moulé à l'usage de la table, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
167. Isoloirs de toutes sortes, et lampes, y compris lampes à arc et lam-pes à lumière incandescente; cheminées de lampes, fanaux de côtés et fanaux d'avant, abat-jour de lampes, de becs de gaz et de lumières électriques, et globes pour lanternes, lampes, lumières électriques et boc de gaz, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
168. Verre à vitre commun et incolore, et verre uni, de couleur, teint ou nuancé, en feuilles, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
169. Verre de couleur de fantaisie, ouvragé et émaillé; verre point et vitrifié; verre blanc ouvragé, émaillé et dépoli; glaces ébauchées et passées au rouleau, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
170. Glaces non colorées, en carreaux de pas plus de douze pieds en superficie, quatre centins par pied carré; et si elles sont biseautées, deux centins de plus par pied carré.....	4c. p. pd car. 2c. de plus.

171. Glaces non colorées, en carreaux de plus de douze et de pas plus de trente pieds en superficie, six centins par pied carré; et si elles sont biseautées, deux centins de plus par pied carré.....	6c. p. pd car. 2c. de plus.
172. Glaces en carreaux de plus de trente et de pas plus de soixante-dix pieds en superficie, huit centins par pied carré; et si elles sont biseautées, deux centins de plus par pied carré.....	8c. p. pd car. 2c. de plus.
173. Glaces en carreaux de plus de soixante-dix pieds en superficie, neuf centins par pied carré; et si elles sont biseautées, deux centins de plus par pied carré.....	9c. p. pd car. 2c. de plus.
174. Glaces étamées, n.s.a., vingt-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i> ...	27½ p.c.
175. Glaces étamées, biseautées, trente-deux et demi pour cent <i>ad valorem</i>	32½ p.c.
176. Vitraux en verre de couleur, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
177. Tous autres verres et verreries, n.a.p., y compris le verre bombé, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
178. Lunettes et lorgnons, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
179. Parties de montures de lunettes et de lorgnons, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
180. Vitrines, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
181. Lanternes magiques et leurs verres peints, instruments de physique, de photographie, de mathématiques et d'optique, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
182. Ciment, y compris le ciment de Portland ou romain, et ciment hydraulique ou chaux hydraulique, quarante centins par baril, y compris le droit sur le baril.....	40c. p. brl.
183. Plâtre de Paris, ou gypse, moulu, non calciné, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
184. Plâtre de Paris, calciné ou manufacturé, quarante centins par baril de 300 livres.....	40c. p. brl. de 300 lbs.
185. Dalles, granit, et pierre de taille brute, pierre à sablon et toute autre pierre à bâtir, excepté le marbre venant de la carrière, non dégrossis au marteau, ni dressés au ciseau, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
186. Granit, dalles et pierre de taille, piqués à vif, toute autre pierre à bâtir taillée, excepté le marbre, et tous articles en pierre, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
187. Meules à aiguiser, non montées et de pas moins de douze pouces de diamètre, une piastre et soixante-quinze centins par tonne....	\$1.75 p. tonne
188. Pierres lithographiques, non gravées, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .	2) p.c.
189. Blocs ou dalles de marbre, sciées sur deux faces seulement, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
190. Marbre en dalles ou blocs, scié, sur plus de deux faces, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
191. Marbre poli, et articles en marbre n.a.p.; aussi, manteaux de cheminées en ardoise, ardoises et articles en ardoise, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
192. Meules d'émeri et émeri ouvré, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ...	25 p.c.
193. Crayons d'ardoise, vingt cinq pour cent <i>ad valorem</i> , .	25 p.c.
194. Ardoises, manteaux de cheminées en ardoise et autres articles en ardoise, n.s.a., ardoises d'écoliers et à écrire et ardoise à toiture, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
Pourvu que le droit sur l'ardoise à toiture n'excede pas soixante et quinze centins par carré pour l'ardoise en bloc ou bleue, et quatre-vingt-dix centins pour l'ardoise d'autres couleurs.	
195. Marqueterie à parquet, de tous matériaux, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.

Cuir ouvré et caoutchouc.

196. Fourrures, préparées en tout ou en partie, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
197. Bonnets, chapeaux, manchons, pèlerines, collets de manteaux, pardessus, manteaux et autres articles en fourrure, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
198. Carton-cuir et cuir artificiel, et quartiers de bottes et de souliers en cuir artificiel, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
199. Cuir et peaux tannées, n.a.p.; cuir à courroies et cuir à semelles, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
200. Cuir à empeignes, y compris le dongola, le cordovan, le chevreau, agneau, mouton, le kangarou, l'alligator, le chamois et veau préparé, ciré ou verni, dix-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i>	17½ p.c.
201. Cuir à semelles, tanné mais non corroyé, dix pour cent <i>ad valorem</i> .	10 p.c.
202. Cuir verni et maroquin, vingt-deux et demi pour cent <i>ad valorem</i> .	22½ p.c.
203. Peaux à maroquin, tannées, mais non autrement ouvrées, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
204. Cuirs à gants, savoir: chevreau, agneau, daim, chevreuil, antilope et cabri, tannés ou préparés, teints ou au naturel, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de gants pour servir à fabriquer des gants dans leurs propres manufactures, dix pour cent <i>ad valorem</i> .	10 p.c.
205. Tous articles de cuir, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
206. Courroies de cuir et autre matière, n.s.a., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .	20 p.c.
207. Harnais et sellerie de toute espèce, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
208. Fouets de toute espèce, y compris les lanières et les mèches, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
209. Bottes, bottines et souliers, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ..	25 p.c.
210. Bottes, bottines et souliers de caoutchouc, à revers ou empeignes de drap ou de matière autre que du caoutchouc, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
211. Bottes, bottines et souliers de caoutchouc, et articles de caoutchouc et de gutta percha, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
212. Vêtements de caoutchouc et vêtements rendus imperméables à l'aide du caoutchouc, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
213. Courroies, boyaux, garnitures, nattes et paillassons de caoutchouc ou de de gutta percha, et boyaux de coton ou de toile doublés de caoutchouc, trente-deux et demi pour cent <i>ad valorem</i>	32½ p.c.

Métaux et métaux ouvrés.

214. Fer et acier de rebut, étant des déchets de fer ou d'acier qui ne sont bons qu'à être refaçonnés et qui ont déjà servi, mais ne comprenant pas les déchets et rognures qui peuvent servir comme fer ou acier sans être refaçonnés, et les extrémités de loupes d'acier et bouts de rails d'acier coupés, trois piastres par tonne; et le et après le premier jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, quatre piastres par tonne.....	\$3 p. ton. \$4 p. ton.
215. Fer ou acier étant des morceaux, découpures ou rognures de tôle à chaudière ou autres tôles, feuilles ou barres de fer ou d'acier, que leurs bouts ou bords inégaux ou rognés aient été coupés à l'aide de cisailles ou non, et rognures de rails de fer ou d'acier sciés ou coupés aux deux bouts, mais n'ayant jamais servi et étant bons seulement à être laminés de nouveau ou refaçonnés, quatre piastres par tonne.....	\$4 p. ton.
216. Fer cru, fer en grueuse et fer de rebut, quatre piastres par tonne.	\$4 p. ton.
217. Ferro-silicium et fonte blanche, et ferro-manganèse, cinq pour cent <i>ad valorem</i>	5 p.c.

218. Lingots de fer ou d'acier, lingots à crans, loupes et lopins, massets, et barres puddlées, balles ou autres formes moins finies que les barres de fer ou d'acier, mais plus avancées que le fer brut, les fontes exceptées, cinq piastres par tonne..... \$5 p. ton.
219. Fer ou acier en barres laminées ou martelées, y compris les barres rondes carrées; formes de fer ou d'acier laminé, de pas plus de quatre pouces de diamètre, et lames pas plus minces que le numéro seize, soit en rouleaux, bottes, baguettes ou barres, n.s.a., dix piastres par tonne... .. \$10 p. ton.
220. Plaques ou feuilles de fer ou d'acier, rognées ou non, cercles, bandages, bandes et lames de fer ou d'acier à canons, cisailées ou laminées en cannelures, et fer ou acier de toutes largeurs, pas plus mince que le numéro seize, n.s.a., dix piastres par tonne.... \$10 p. ton.
221. Tôle d'acier ébauchée ou laminée, de moins de trente pouces de largeur, et plaques ou feuilles de fer ou d'acier de trente pouces de largeur et au-dessus, et d'un quart de pouce et plus d'épaisseur, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p.c.
222. Plaques, cercles, bandages et bandes de fer ou d'acier, ou autre fer ou acier de toutes largeurs, tôle de fer commune ou noire, douce, polie, enduite ou galvanisée, et tôle du Canada, numéro dix-sept ou plus mince, cinq pour cent *ad valorem*.... .. 5 p.c.
223. Plaques de charrues, oreilles, plaques de côté et autres pour instruments aratoires, lorsqu'elles sont ébauchées et coupées de plaques d'acier laminées, mais non moulées, découpées, polies ni autrement ouvriées, et d'une valeur de plus de quatre centins la livre, cinq pour cent *ad valorem*..... 5 p.c.
- 223a. Mais sur toutes barres, baguettes ou bandes de fer ou d'acier, ou feuilles d'acier de quelque forme que ce soit, et sur toutes barres de fer ou d'acier de forme ou coupe irrégulière, laminées à froid, martelées ou polies à froid d'une manière quelconque en outre du procédé ordinaire de laminage ou martelage à chaud, il sera payé un sixième de centin par livre en sus des droits dont ces matériaux sont frappés..... ½c. p. lb.
224. Pièces forgées de fer et d'acier de quelque forme ou dimension que ce soit, ou en quelque phase de figonnement qu'elles se trouvent, n.s.a., trente-cinq pour cent *ad valorem*, mais pas moins que \$15 par tonne..... 35 p.c. mais pas m. que \$15 p. ton.
225. Cornières de fer ou d'acier laminées et fers à côtes et autres coupes, pesant moins de trente-cinq livres par verge linéaire, n.s.a., trente-cinq pour cent *ad valorem*, mais pas moins que \$10 par tonne que \$10 p. ton. 35 p.c. mais pas m.
226. Cornières de fer ou d'acier laminées, fers à côtes, et coupes spéciales, ne pesant pas moins que trente-cinq livres par verge linéaire, et poutres de fer ou d'acier laminées, soliveaux, longrines, coupes de colonnes, de gouttières et autres formes de structure pour édifices ou ponts, ne pesant pas moins que vingt-cinq livres par verge linéaire, et tôle de fer ou d'acier laminée de pas moins de trois huitièmes de pouce d'épaisseur, ni moins de quinze pouces de largeur, et ébauches de barres à ceillet plates non découpées ou forées, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p.c.
227. Ponts de fer et fer de construction, trente pour cent *ad valorem*, mais pas moins que un centin par livre..... 30 p.c. mais pas m. que 1c. p. lb.
228. Barres ou rails de fer ou d'acier pour chemins de fer, de quelque forme que ce soit, découpés ou non, n.s.a., pour voies ferrées comprenant, pour les fins de cet item, toutes sortes de voies ferrées, chemins de fer urbains et tramways, bien que ne servant que pour des fins particulières et non pour le transport des marchandises et des voyageurs, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.

229.	Eclisses et coussinets pour voies de chemins de fer, dix piastres par tonne.....	\$10 p. ton.
230.	Baguettes de fer de Suède laminées, de moins d'un demi-pouce de diamètre et d'une valeur de pas moins d'un centin et trois quarts par livre, et baguettes de fer de Suède laminées, pour clous, de moins d'un demi pouce de diamètre, pour la fabrication de clous à ferrer, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
231.	Essieux, ressorts et parties de res-orts, lisoirs et ébauches d'essieux en fer ou acier, pour voitures de chemins de fer ou de tramways, \$20 par tonne, mais pas moins que trente-cinq pour cent.....	\$20 p. ton.
232.	Essieux, ressorts et parties de ressorts, lisoirs et ébauches d'essieux, en fer ou acier, n.s.a., un centin par livre et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	1c. p. lb et 20 p.c.
233.	Fontes de fer malléable et fontes de fer ou d'acier, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
234.	Vases de fonte, assiettes, plaques de poêles, fers à repasser, fers de chapeliers, et fers de tailleurs, vingt-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i>	27½ p.c.
235.	Tuyaux de fonte de toute espèce, dix piastres par tonne, mais le droit ne sera pas moins de trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	\$10 p. ton. mais pas
236.	Tubes de chaudières en fer ou acier forgé, y compris tubes ou carreaux ondulés pour chaudières marines, sept et demi pour cent <i>ad valorem</i>	m. de 35 p.c.
237.	Tubes en fer ou en acier soudés, à joints superposés, filetés et accouplés ou non, d'un pouce et quart à deux pouces de diamètre inclusivement, pour être employés exclusivement aux puits artésiens, aux conduites d'huile de pétrole et dans les raffineries de pétrole, en vertu de règlements à faire par le Gouverneur en conseil, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	7½ p.c. 20 p.c.
238.	Tubes non soudés, d'un diamètre ne dépassant pas un pouce et demi, en acier laminé, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p. c.
239.	Tuyaux en fer et en acier forgés, filetés et assemblés ou non, de plus de deux pouces de diamètre, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p. c.
240.	Autres tuyaux ou tubes en fer forgé ou acier, cinq dixièmes d'un centin par livre et trente pour cent <i>ad valorem</i>	5 p. c. par lb et 30 p.c.
241.	Ajustages de tuyaux en fer forgé ou en acier, et cylindres ou rouleaux en fer durci ou en acier, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
242.	Chaînes (fer ou acier) de cinq seizièmes de pouce de diamètre, et au-dessus, cinq pour cent <i>ad valorem</i>	5 p.c.
243.	Clous et carvelles, forgés et pressés, galvanisés ou non, clous à fer à cheval, et tous clous en fer forgé, en acier et autres, n.s.a., et fers à cheval, à mulet et à bœuf, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
244.	Clous et carvelles, et clous à bordages, en métal composé, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
245.	Clous de fil de fer, un centin par livre.....	1c. p. lb.
246.	Clous et carvelles coupés en fer ou en acier, y compris carvelles de chemins de fer, trois quarts d'un centin par livre.....	¾ de 1c. par lb.
247.	Pointes de cordonnier, de une demi à quatre onces au mille, un centin par mille.....	1c. par 1,000.
248.	Brochettes coupées, pointes et petits clous sans tête, ne dépassant pas seize onces au mille, un centin et demi par mille; dépassant seize onces au mille, un centin et demi par livre.....	1½c. p. 1,000 1½c. p. lb.
249.	Vis, connues sous le nom ordinaire de vis à bois, de deux pouces de longueur et plus, trois centins par livre; d'un pouce et moins de deux pouces de longueur, six centins par livre; de moins d'un pouce, huit centins par livre; toutefois, le droit ne s'élèvera pas à moins de trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	3c. p. lb. 6c. p. lb. 8c. p. lb. 35 p.c.

250. Vis de fer, acier, laiton ou autre métal, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
251. Écrous et rondelles de fer forgé ou d'acier, rivets de fer ou d'acier, boulons filetés ou non, ébauches d'écrous, de boulons et de pentures, n.s.a., tés à charnière et pentures longues, un centin par livre et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	1c. p. lb et 20 p.c.
252. Écrous et rondelles de fer forgé ou d'acier, rivets de fer ou d'acier, boulons filetés ou non, ébauches d'écrous, de boulons et de pentures, moins que $\frac{3}{8}$ de pouce de diamètre, un centin par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	1c. p. lb. 25 p.c.
253. Patins, dix centins par paire et trente pour cent <i>ad valorem</i>	10c. p. paire et 30 p.c.
254. Tordeuses, vingt-cinq centins chacune et vingt pour cent <i>ad valorem</i> .	25c. chacun et 20 p.c.
255. Coutellerie n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
256. Cellulose, moulée pour fabriquer des manches de couteaux ou de fourchettes, mais non forée ni autrement ouvrée; aussi, boules et cylindres de cellulose moulés, revêtus d'étain en feuille ou non, mais non finis, ni autrement ouvrés, et ébauches d'abats-jour en cellulose pour lampes, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
257. Lames de couteaux ou ébauches de couteaux à l'état brut, à l'usage des argenteurs, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
258. Fourchettes en fonte, sans manches et non repassées à la meule ni autrement ouvrées, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
260. Pics, pioches, houes, herminettes, hachettes et œils et manches pour iceux, et outils de toutes descriptions, n.s.a., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
261. Outils de chemins de fer, coins, leviers et pinces, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
262. Haches de toute espèce, faux, lames de faucheuses, faucheuses pour pelouses, fourches, râtaux, n.s.a., et houes, et autres outils ou instruments agricoles, n.s.a., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ...	35 p.c.
263. Pelles et bèches, ébauches de pelles et de bèches, et fer ou acier taillé de forme pour pelles ou bèches, cinquante centins par douzaine, et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	50c. p. doz. et 25 p.c.
264. Limes et râpes, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
265. Aiguilles d'acier, n.a.p., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
266. Instruments de chirurgie et de dentisterie de toute sorte, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
267. Armoires de sûreté, portes d'armoires et de voutes de sûreté, balances et fléaux, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
268. Pompes à incendie et extincteurs, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	35 p.c.
269. Rails mobiles, aiguilles de changements de voie, croisements et intersections pour chemins de fer, trente pour cent <i>ad valorem</i> ..	30 p.c.
270. Locomotives de chemins de fer, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	35 p.c.
271. Machines à vapeur, chaudières et machines composées en tout ou en partie de fer ou d'acier, n.s.a., vingt-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i>	27½ p.c.
272. Faucheuses, moissonneuses engerbeuses, moissonneuses sans appareils pour engerber, appareils pour engerber, moissonneuses simples, charrues à sollette, charrues simples, herses, bineuses, machines à semer en sillons, râtaux à chevaux, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
273. Machines locomobiles, machines à vapeur locomobiles, batteuses et trieuses, manèges à chevaux, scieries et machines à raboter locomobiles, et parties de pareilles machines, à tout degré de fabrication, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.

274. Machines à coudre, ou partie de ces machines, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
275. Pompes de toutes sortes, et moulins à vent, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
276. Caractères d'imprimerie, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
277. Métal à caractère d'imprimerie, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
278. Outils et instruments de reliure, y compris machines à régler, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
279. Presses à imprimer et machines d'imprimerie, à l'usage seulement des imprimeries de journaux, de livres et d'ouvrages de ville; machines à plier et machines à couper le papier, à l'usage des établissements d'imprimerie et de reliure, et presses lithographiques, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
280. Planches gravées sur bois, sur acier ou autre métal, et clichés tirés de ces planches, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
281. Clichés stéréotypés, électrotypés et en cellulose pour almanachs, calendriers, brochures illustrées, annonces de journaux ou gravures, et autres ouvrages semblables pour le commerce ou autres fins, n.s.a., et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré.....	2c. p. pce c
282. Clichés stéréotypés, électrotypés et en cellulose de colonnes de journaux, avec leurs supports, composés en tout ou en partie de métal ou de cellulose, trois huitièmes d'un centin par pouce carré, et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré.....	3/8c. p. pce c.
283. Cages d'oiseaux, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	2c. p. pce c
284. Fil à clôture barbelé, en fer ou en acier, trois quarts de centin par livre.....	35 p.c.
285. Ruban de fer ou d'acier, dentelé ou uni, un demi-centin par livre.	3/4c. p. lb.
286. Garnitures de cartes mécaniques, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	1/2c. p. lb.
287. Epingles, fabriquées avec tout fil métallique, trente pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
288. Toile de laiton ou de cuivre, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
289. Toile métallique, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
290. Fil de cuivre, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
291. Fil métallique couvert en coton, toile, soie ou autre matière, trente pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
292. Fil de laiton, dix pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
293. Fil de fer galvanisé, du n° 12, lorsqu'il est importé par les fabricants de fil barbelé, pour être employé dans leur propres fabriques, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
294. Fil métallique de toutes sortes, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
295. Câble de fil de fer ou d'acier, n.s.p., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
296. Armes à feu, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
297. Objets fabriqués non spécialement énumérés ou prévus, composés en tout ou en partie de fer ou d'acier, et soit en tout ou en partie fabriqués, vingt-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
298. Agrafes de corsets, agrafes ou buses à courbure en cuiller, bandes, buses, lames d'acier de côté et autres lames de corsets, soit unies, vernies, laquées, étamées ou couvertes de papier ou de tissu; aussi, baleines de dos ou de côté pour corsets, en fil de métal couvertes de papier ou de tissus, par longueurs, avec bouts garnis ou non en cuivre ou en étain, ou en rouleaux, cinq centins par livre et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	27 1/2 p.c.
299. Appareils ou partie d'appareils d'éclairage au gaz, à l'huile de pétrole ou à l'électricité, vingt-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i>	5c. p. lb. et 20 p.c.
	27 1/2 p.c.

300. Compteurs à gaz, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
301. Cloches de toute espèce, excepté pour les églises, et gongs, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
302. Clous en laiton et en cuivre, rivets et rondelles, et articles de laiton ou de cuivre n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
303. Zinc, articles en, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
304. Métal de Babbitt, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
305. Bronze phosphoré, en lingots, barres, feuilles et fil, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
306. Plomb en barres, en blocs et en feuilles, soixante centins par cent livres.....	60c. p. 100 lbs
307. Plomb de rebut et en saumon, quarante centins par cent livres...	40c. p. 100 lbs
308. Tuyaux de plomb et plomb de chasse, quatre dixièmes de centin par livre, et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	$\frac{4}{10}$ c. p. lb et 25 p.c.
309. Plomb, articles en, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
310. Boîtes et colis en fer blanc ou autres matériaux, contenant du poisson de toute sorte admis en franchise en vertu de toute loi ou de tout traité existant, d'une contenance de pas plus d'une pinte, un centin et demi sur chaque boîte ou colis ; et s'ils contiennent plus d'une pinte, un droit additionnel d'un centin et demi pour chaque pinte ou fraction de pinte qu'ils contiendront en plus	1½c. p. pinte.
311. Moules de fer blanc, ferblanterie vernissée, articles en fer galvanisé, y compris les enseignes faites avec ces matières et tous articles de ferblanterie, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
312. Articles en fer ou en acier émaillés, y compris les enseignes et lettres émaillées sur tout métal et les articles en granit ou agate, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
313. Téléphones et instruments télégraphiques, câbles pour télégraphes, téléphones et lumière électrique, batteries électriques et galvaniques, moteurs générateurs, dynamos, douilles et appareils électriques, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
314. Acier chromaté, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.

Or, argent et bijouterie.

315. Composition métallique pour le remplissage des boîtiers de montres d'or, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
316. Métal anglais et argent allemand et nickel, articles en, non plaqués, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
317. Anodes en nickel, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
318. Feuilles d'or et d'argent, et clinquant, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
319. Articles en or et en argent, et tous autres n.s.a., connus dans le commerce sous le nom de bijouteries, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
320. Articles en argent massif et plaqués pour la table, tous autres, argentés ou dorés par des procédés électriques, de toutes sortes, plaqués en tout ou en partie, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
321. Coutellerie plaquée, savoir: couteaux plaqués en tout ou en partie, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
322. Pierres précieuses, n.s.a., polies mais non montées ni autrement ouvrées, et imitations, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
323. Horloges et pendules, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
324. Horloges de tour, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
325. Montres, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
326. Rouages ou mouvements de montres, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
327. Boîtiers de montres, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.

328. Ecrins à bijoux et à montres, boîtes pour les articles en argent et les plaqués et pour la coutellerie et autres articles semblables, cinq centins chaque, et trente pour cent *ad valorem*..... 5c. chaque
30 p.c.
329. Ecrivoires, boîtes à gants, à mouchoirs, de manucure, à parfums, de toilettes, et boîtes de fantaisie pour les fumeurs, et autres articles de fantaisie semblables en os, écaille, corne, ivoire, bois, cuir, peluche, satin, soie, satinade, cellulose, aluminium, objets en fibres de toutes sortes ou papier; poupées et jouets de toutes sortes, y compris machines à coudre quand leur valeur ne dépasse pas deux piastres; ornements d'albâtre, spath, ambre, terre cuite ou composition; statuettes, et ornements en rassades, n.s.a., trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.

Minéraux.

330. Asbeste autrement qu'à l'état brut, et tous articles en asbeste, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
331. Plombagine à l'état naturel, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
332. Plombagine, tous les articles faits de, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
333. Charbon ou pointes de charbon pour lumières électriques, n'excédant pas douze pouces de longueur, deux piastres et cinquante centins par mille, et proportionnellement pour des longueurs plus ou moins grandes..... \$2.50 p. 1,000.
334. Sel, fin, en vrac et sel commun, n.s.a., cinq centins par cent livres. 5c. p. 100 lbs.
335. Sel en sacs, barils et autres emballages—les sacs, barils ou emballages payant le même droit que s'ils étaient importés vides—sept centins et demi par cent livres..... 7½c. p. 100 lbs.

Bois et bois ouvrés; voitures, etc.

336. Jone ou rotin, fendu ou autrement ouvré, dix-sept et demi pour cent *ad valorem*..... 17½ p.c.
337. Liège, bouchons de, et tous articles fabriqués de bois ou écorce de liège, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
338. Bois de service et bois de construction ouvrés, n.s.a., vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
339. Bardeaux et pulpe de bois, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
Pourvu que le bardeau ou la pulpe de bois, ou les deux soient admis en franchise en Canada, quand l'un ou l'autre ou les deux seront admis en franchise lorsqu'exportés du Canada aux États-Unis.
340. Moyeux, rais, jantes et parties de roues, ébauchés ou sciés seulement, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
341. Seaux, cuves, barattes, baluis, planches à laver, pilons et rouleaux, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
342. Articles en bois, n.s.a., et brosses et pinceaux, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
343. Poignées ou manches de parapluies, parasols et ombrelles, n.s.a., vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
344. Placage de bois, n.s.a., de pas plus d'un seizième de pouce d'épaisseur, cinq pour cent *ad valorem*..... 5 p.c.
345. Placage de bois de pas plus d'un seizième de pouce d'épaisseur, fait avec du bois du Canada, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
346. Pulpe de bois, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
347. Cannes et bâtons de toutes sortes, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
348. Cadres de gravures et de photographies de quelque matière que ce soit, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.

349. Moulures en bois unies, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
350. Moulures en bois dorées ou ouvrées, autrement qu'unies, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
351. Cannes à pêche, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
352. Meubles en bois, en fer ou tous autres matériaux, de ménage, de cabinet ou de bureau, finis ou en pièces détachées, y compris les matelas de crin, sommiers à ressorts et autres, oreillers et traversins, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
353. Bières et cercueils, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
354. Billards, table, avec ou sans blouses, tables ou jeux de bagatelle, avec queues et billes et râteliers, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
355. Grosses voitures de fermes et de roulage, charrettes, camions et véhicules de même genre, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
356. Bogheis, carosses, charrettes à ressorts et autres véhicules semblables, n.s.a., ne coûtant pas plus que \$50, cinq piastres chaque et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ; coûtant plus que \$50, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ; voitures d'enfants, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	\$5 chaque et 25 p.c. 35 p.c. 35 p.c.
357. Bicycles et tricycles, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
358. Wagons, chars et voitures de chemins de fer, traîneaux, cutters, brouettes et charrettes à bras, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
359. Articles en fibre, en fibre durcie, en fibre vulcanisée, et tous articles de matière analogue, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
360. Crayons de mine de toutes sortes, en bois ou autrement, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.

Instruments de musique.

361. Harmoniums ou orgues de salon, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
362. Harmoniums à tuyaux à anche, et jeux ou parties de jeux de tuyaux à anche pour harmoniums, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
363. Pianos, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
364. Parties de pianos, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
365. Instruments de musique de toutes sortes, n.a.p., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.

Sucres, sirops et mélasses.

366. Tout sucre au-dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, et tous sucres et mélasses, n.a.p., raffinés de toute espèce, qualité ou type.....	$\frac{64}{100}$ c. p. lb.
367. Sirops et mélasses de toute sorte, n.a.p., étant le produit de la canne à sucre ou de la betterave, n.s.a., et toutes imitations ou tous substituts de ces sirops	$\frac{5}{10}$ c. p. lb.
368. Glucose ou sucre de raisin, sirop de glucose et sirop de maïs, ou tous sirops en contenant quelque mélange, un droit spécifique d'un centin par livre.....	1 c. p. lb.
369. Sucre candi, brun ou blanc, et confiseries, y compris les gommés sucrées, écorces candies, et le maïs crevé, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
370. Pâte de réglisse et réglisse en rouleaux et bâtons, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
371. Mélasse produite dans le procédé de fabrication de la canne à sucre avec le jus de canne, lorsqu'elle est importée dans les colis primitifs du district où elle est produite, dans le pays où la canne a été cultivée, et qui n'a été soumise à aucun procédé de traitement ou de mélange après avoir quitté le pays d'où elle a été expédiée en premier lieu, la barrique exempte de droits.	

- 371a. Accusant au polariscope quarante degrés ou plus, un droit spécifique d'un centin et demi par gallon 1½ c. p. gall.
- 371b. Accusant au polariscope moins de quarante degrés et pas moins de trente-cinq degrés, un droit spécifique d'un centin et demi par gallon, et en sus de ce droit, un centin par gallon pour chaque degré ou fraction de degré au-dessous de quarante degrés..... 1½ c. p. gall.
1c. p. degré de plus.

Tissus.

372. Ouate en livres et en feuilles, teinte ou non, vingt-deux et demi pour cent *ad valorem*..... 22½ p.c.
373. Chaînes de coton et fils de coton, teints ou non, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p.c.
374. Tissus de coton jaune, non blanchis, vingt-deux et demi pour cent *ad valorem*..... 22½ p.c.
375. Tissus de coton blancs ou blanchis, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
376. Tissus de coton imprimés, teints ou colorés, trente pour cent *ad valorem* 30 p.c.
377. Faux-cols en coton, en toile, xylonite, xyolite ou cellulose, vingt-quatre centins par douzaine et vingt-cinq pour cent *ad valorem*.. 24c. p. douz. et 25 p.c.
378. Poignets en coton, en toile, xylonite, xyolite ou cellulose, quatre centins par paire et vingt-cinq pour cent *ad valorem* 4c. p. paire et 25 p.c.
379. Chemises coûtant plus de trois piastres par douzaine, vingt-cinq pour cent *ad valorem* et un droit spécifique d'une piastre par douzaine..... \$1 p. douz.
380. Chemises, n.s.a., trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
381. Corsets et vêtements et autres articles faits avec des tissus de toile, de soie et de coton, trente-deux et demi pour cent *ad valorem* 32½ p.c.
382. Mèches de lampes, vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p.c.
383. Crêpe noir, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
384. Tissus en velours, velvantine et peluche, n.s.a., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
385. Sangle, élastique et non élastique, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
386. Jeannettes et coutils, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de corsets et de baleines de robes pour être employés dans leurs propres fabriques, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
387. Dentelles, millerets, soutaches, franges, broderies, cordons, corde élastique ronde ou plate, y compris l'élastique à jarretières, glands et embrasses; soutaches, chaînes, cordons ou autres articles en crin; collets ou collerettes en dentelle, et tous articles semblables; mouchoirs, tulle en dentelle et tulle de coton, de soie, de fil ou autres matières; nappes et rideaux confectionnés, garnis ou non garnis, et ceintures de toutes sortes, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
388. Fil de coton à coudre, en échevaux, noir, blanchi ou non blanchi, à trois et six brins, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p.c.
389. Fil de coton à coudre et coton à crochet sur bobines, sur tubes ou en balles, et tous autres fils de coton, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
390. Cordage, n.s.a., un centin et quart par livre et dix pour cent *ad valorem*..... 1¼ p. lb et 10 p.c.
391. Ficelle et cordage de coton de toute espèce, vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p.c.
392. Fil boudiné, lorsqu'il est importé pour la fabrication de la ficelle pour engerbeuses mécaniques, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
393. Ficelle pour les engerbeuses mécaniques, en chanvre, jute, manille ou agavé, et en manille et agavé mélangés, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p.c.

394. Toile et fil à voiles de chanvre ou de lin servant pour les voiles de barques et navires, cinq pour cent *ad valorem* 5 p.c.
395. Lacets de chaussures et de corsets, de toute matière, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
396. Hamacs et filets pour jeu de paume de pelouse, et autres articles semblables faits de ficelle, n.s.a., trente pour cent *ad valorem* 30 p.c.
397. Toile damassée, y compris les serviettes, couvertures de buffets et toile damassée pour escaliers, vingt-cinq pour cent *ad valorem*... 25 p.c.
398. Essuie-mains de toute description, vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p.c.
399. Voiles pour bateaux et navires, vingt-cinq pour cent *ad valorem*... 25 p.c.
400. Poches ou sacs de chanvre, toile ou jute, et sacs de coton, sans couture, vingt pour cent *ad valorem* 20 p.c.
401. Tous articles faits de chanvre, lin ou jute, n.s.a., ou de lin, chanvre et jute combinés, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
402. Toile de jute, simplement blanchie, ou calandree, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
403. Soie grège ou filée, moulinée seulement, trame, et organzine divisée, non teinte, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p.c.
404. Soie à coudre et à broder, et soie torse, vingt-cinq pour cent *ad valorem*... 25 p.c.
405. Velours de soie, et tous articles de soie ouvrée ou dont la soie est la partie de plus grande valeur, n.s.a., excepté les habits sacerdotaux, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
406. Rubans de toutes sortes et de tous matériaux, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
407. Laine, savoir :—Leicester, Cotswold, Lincolnshire, laine longue de South Down, ou laines connues comme laines lustrées, et autres laines de peigne des mêmes espèces que celles produites en Canada, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
408. Crin frisé, ou teint, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
409. Fils de laine composés en tout ou en partie de laine filée ou peignée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, coûtant vingt centins la livre ou moins, cinq centins par livre et vingt pour cent *ad valorem*..... 5 c. p. lb. et 20 p.c.
410. Fil de laine et laine torse, n.s.a., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
411. Tissus et confections composées en tout ou en partie de laine filée ou peignée, de poil d'alpaca, de chèvre, ou d'autres animaux de même espèce, n.s.a., trente pour cent *ad valorem* 30 p.c.
412. Produits composés entièrement ou en partie de laine cardée, peignée et filée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, savoir :—Couvertures de laine et flanelles de toute description, draps, doeskins, casimires, tweeds, étoffes à habits, pardessus et manteaux et draps feutrés, n.s.a., cinq centins par livre et vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 5c. p. lb. 25 p.c.
413. Châles de toutes sortes; couvertures de voyage de toutes espèces, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
414. Tissus de crin de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
415. Etoffes à robes pour femmes et enfants, doublures d'habits, alpagas, draps d'Orléans, cachemires, henriettes, serges, étamine à pavillon, drap de religieuse, bengalines, corde à fouets, étoffes croisées, imitations de soie ou jasquards, composés en tout ou en partie de laine filée ou peignée, de poil de chameau, d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, ne pesant pas plus de six onces par verge carrée, lorsqu'ils sont importés à l'état gris ou non fini pour être teints ou finis en Canada, en vertu de règlements qui seront établis par le Gouverneur en conseil, vingt-deux et demi pour cent *ad valorem*..... 22½ p.c.

416. Feutre pressé de toute espèce, non rempli ou couvert d'aucun tissu, dix-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i>	17½ p.c.
417. Chaussettes et bas de toutes sortes, n.s.a., dix centins par douzaine de paires et trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	10c. p. douz. prs 35 p.c.
418. Effets tricotés de toute espèce, y compris les vêtements de dessous, tricotés, n.s.a., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
419. Tapis, nattes et tapis de pied, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i> .	30 p.c.
420. Tapis, paillassons et nattes en fibre de coco, de chanvre ou jute, et doublures de tapis et coussinets d'escalier, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
421. Tapis, façon d'Ecosse, à deux brins et à trois brins, dont la chaîne est toute de coton ou de toute autre matière que de la laine cardée, peignée ou filée, ou de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, trois centins par verge carrée et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	3c. p. v. 25 p.c.
422. Tapis, façon d'Ecosse à trois brins et à deux brins, pure laine, cinq centins par verge carrée et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	5c. p. v. 25 p.c.
423. Etoffes, non recouvertes en caoutchouc ou imperméables, en laine, coton, soie ou ramie, de soixante pouces ou plus en largeur, et ne pesant pas plus que sept onces par verge carrée, lorsqu'importées exclusivement pour la fabrication de pardessus (<i>mackintosh</i>) en vertu de règlements à être adoptés par le Gouverneur en conseil, douze et demi pour cent <i>ad valorem</i>	12½ p.c.
424. Toiles cirées et soies huilées, veloutées, enduites de caoutchouc ou autres substances, n.s.p., vingt-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i> .	27½ p.c.
425. Prélarts et toiles cirées émaillés pour parquets, escaliers, tablettes et tables, nattes ou tapis en liège et linoleum, trente pour cent <i>ad valorem</i> , mais pas moins que quatre centins par verge carrée.	30 p.c.
426. Roulement de stores, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
427. Stores en pièces ou coupés et bordés, ou montés sur rouleaux, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> , mais pas moins que cinq centins par verge carrée.....	35 p.c.
428. Gants et mitaines de toutes sortes, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	35 p.c.
429. Confections et vêtements de toutes sortes, faits en tout ou en partie avec de la laine cardée, peignée ou filée, du poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, n.s.p., cinq centins par livre et trente pour cent <i>ad valorem</i>	5c. p. lb. et 30 p.c.
430. Chapeaux d'hommes et de femmes, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
431. Parapluies, parasols et ombrelles de toutes sortes et de tous matériaux, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
432. Bretelles et parties de bretelles, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	35 p.c.
433. Ceintures et bandages chirurgiques, et suspensoirs de toute espèce, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
434. Articles pour pansements antiseptiques, tels que coton, charpie, laine d'agneau, étoupe, jute, gazes et filasse préparés pour pansements simples ou médicamenteux, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.

Divers.

435. Fleurs artificielles, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
436. Boutons en sabots de bétail, caoutchouc, vulcanite ou composition, quatre centins par grosse et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	4c. p. gr. et 20 p.c.
437. Boutons en nacre, ivoire végétal ou corne, huit centins par grosse et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	8c. p. grosse et 20 p.c.
438. Boutons de pantalons et tous autres boutons, n.s.a., vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
439. Peignes de toutes sortes pour la parure et la toilette, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.

440. Engrais composé ou fabriqué, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
441. Feux d'artifice, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
442. Cartouches de fusil, carabine et pistolet; boîtes à ca. touches de toute espèce et de tous matériaux; capsules et bourres de fusil de toutes sortes, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
443. Poudre à pétarder et à miner, deux centins par livre.....	2c. p. lb.
444. Poudre à canon, à mousquet, à fusil, à carabine et de chasse et poudre à tirer, trois centins par livre.....	3c. p. lb.
445. Nitro-glycerine, poudre à gros grain, salpêtre et autres matières explosives, quatre centins par livre.....	4c. p. lb.
446. Plaques photographiques sèches, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
447. Pipes à fumer de toutes sortes, montures de pipes, porte-cigares et porte-cigarettes, et boîtes pour les contenir, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
448. Valises, malles, boîtes à chapeaux, sacs en tapis, sacoches, portefeuilles et bourses, et sacs à tabac, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
449. Navires et autres bâtiments, construits en tous pays étrangers, soit à vapeur ou à voiles, sur demande de leur enregistrement au Canada, sur la juste valeur marchande de la coque, des gréements, machines et autres appareils; sur la coque, les gréements et autres appareils, à l'exception des machines, dix pour cent <i>ad valorem</i> ; sur les chaudières, machines à vapeur et autres machines, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c. 25 p.c.
450. Tous les articles non énumérés dans le présent acte comme soumis à des droits de douane et non déclarés admis en franchise par le présent acte, et qui ne sont pas compris dans la catégorie des articles dont l'importation est prohibée par le présent acte ou par tout autre acte, seront frappés d'un droit <i>ad valorem</i> de vingt pour cent.....	20 p.c.

Poisson et produits des pêcheries.

451. Maquereau, un centin par livre.....	1c. p. lb.
452. Harang, saumuré ou salé, un demi-centin par livre.. ..	$\frac{1}{2}$ c. p. lb.
453. Saumon, saumuré ou salé, un centin par livre.....	1c. p. lb.
454. Tout autre poisson saumuré ou salé, en barils, un centin par livre.	1c. p. lb.
455. Poisson pris à l'étranger, importé autrement qu'en barils ou en demi-barils, soit frais, séché, salé ou saumuré, non spécialement énuméré, ni compris dans le présent acte, cinquante centins par cent livres	50c.p. 100lbs
456. Poisson fumé et poisson désossé, un centin par livre.....	1c. p. lb.
457. Anchois et sardines, conservés dans l'huile ou autrement, en boîtes de fer blanc n'ayant pas plus de cinq pouces de long, quatre pouces de large et trois pouces et demi de profondeur, cinq centins par boîte; en demi-boîtes n'ayant pas plus de cinq pouces de long, quatre pouces de large et un pouce cinq huitièmes de profondeur, deux centins et demi par demi-boîte; et en quarts de boîtes n'ayant pas plus de quatre pouces et trois quarts de long, trois pouces et demi de large et un pouce et un quart de profondeur, deux centins par quart de boîte.....	5c. p. bte. $2\frac{1}{2}$ c. p. demi-bte. 2c. p. qrt bte.
458. Lorsque ces derniers articles sont importés sous toute autre forme, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
459. Poisson conservé dans l'huile, excepté les anchois et les sardines, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
460. Poisson frais ou séché, n.s.a., importé en baril ou demi-baril, un centin par livre.....	1c. p. lb.
461. Saumon et tous autres poissons préparés ou conservés, y compris les huîtres, non spécialement énumérés ou compris dans le présent acte, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.

462. Huîtres, hors de la coquille, à la mesure, dix centins par gallon.	10c. p. gal.
463. Huîtres conservées, en boîtes ne contenant pas plus qu'une chopine, trois centins par boîte, la boîte comprise.....	3c. p. bte.
464. Huîtres en boîtes contenant plus d'une chopine et pas plus d'une pinte, cinq centins par boîte, la boîte comprise.....	5c. p. bte.
465. Huîtres en boîtes d'une capacité de plus d'une pinte, un droit additionnel de cinq centins pour chaque pinte ou fraction de pinte de plus qu'une pinte, les boîtes comprises... ..	5c. p. bte.
466. Huîtres dans la coquille, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
467. Colis contenant des huîtres ou autres poissons n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
468. Huile de blanc de baleine, huiles de baleine et autres huiles de poisson, et tous autres articles provenant des pêcheries non spécialement prévus, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.

ANNEXE B.

Effets ou articles admis en franchise.

469. Articles pour l'usage du Gouverneur général.
470. Les articles suivants lorsqu'ils sont importés par ou pour l'usage de l'armée et de la marine :—Armes, uniformes pour l'armée ou la marine, instruments pour les corps de musique militaire, munitions et matériel de guerre.
471. Articles importés par ou pour le gouvernement fédéral ou quelqu'un de ses départements, ou par et pour le Sénat ou la Chambre des Communes, y compris les articles suivants lorsqu'ils sont importés par le dit gouvernement ou par l'entremise de quelqu'un de ses départements pour l'usage de la milice canadienne :—Uniformes, instruments pour les corps de musique militaire, munitions et matériel de guerre.
472. Articles pour l'usage personnel des consuls généraux qui sont nés dans le pays qu'ils représentent ou qui en sont citoyens et qui n'exercent aucune autre industrie ou profession.
473. Bagage de voyageurs, suivant les règlements prescrits par le contrôleur des Douanes.
474. Voitures de voyageurs et voitures chargées de marchandises, les colporteurs et troupes de cirque exceptés, suivant les règlements prescrits par le contrôleur des Douanes.
475. Vêtements et autres effets ou meubles de ménage, n'étant pas des marchandises, appartenant à des sujets britanniques décédant à l'étranger, mais domiciliés en Canada.
476. Effets appartenant aux colons, savoir :—Vêtements, meubles, livres professionnels, outils et instruments servant pour un métier ou pour quelque occupation ou emploi ; instruments de musique, machine à coudre pour usage domestique, bétail vivant, charrettes et autres véhicules et instruments aratoires dont le colon s'est servi pendant au moins six mois avant son arrivée au Canada, ne comprenant, toutefois, aucunes machines ni autres articles importés pour des fins de manufacture ou pour être vendus. Aussi, livres, gravures, argenterie ou meubles de famille, effets personnels et articles provenant de legs ; pourvu qu'aucun article sujet à l'imposition d'un droit, et déclaré comme appartenant à un colon ne puisse être ainsi déclaré à moins qu'il n'ait été apporté par le colon lors de sa première arrivée, et qu'il ne soit pas vendu, ou qu'il n'en soit pas autrement disposé, sans payer le droit, s'il n'a pas été à l'usage du colon pendant douze mois en Canada ; pourvu aussi que, sous l'autorité de règlements établis par le contrôleur des Douanes, le bétail soit admis en franchise lorsqu'il sera importé dans le Manitoba ou les Territoires du Nord-Ouest, par des personnes ayant l'intention de s'y fixer, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le Gouverneur en conseil.

477. Animaux, amenés au Canada temporairement et pour une période de pas plus de trois mois, pour les expositions ou les concours en vue d'obtenir des prix offerts par quelque association agricole ou autre. (Mais une obligation sera préalablement signée, conformément aux règlements prescrits par le contrôleur des douanes, portant pour condition que le droit plein et entier auquel ces animaux seraient autrement soumis sera payé dans le cas de leur vente en Canada, ou s'ils ne sont pas réexportés dans le délai spécifié dans l'obligation.)
478. Chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs et chiens, pour l'amélioration des races, en vertu de règlements faits par le Conseil du Trésor et approuvés par le Gouverneur en conseil.
479. Ménageries, chevaux, bétail, voitures et harnais de ménagerie, suivant les règlements prescrits par le contrôleur des Douanes.
480. Acides destinés à la médecine, à la chimie ou à la fabrication, non spécialement prévus dans le présent acte.
481. Cartes de l'amirauté.
482. Alun, en gros seulement, moulu ou non.
483. Aluminum, ou aluminium en feuille, et alumine et chlorure d'aluminium ou chloralum, sulfate d'alumine et alun en pains.
484. Ambre gris.
485. Ammoniaque, sulfate d', et sel ammoniaque.
486. Préparations anatomiques et squelettes ou parties de squelettes.
487. Sels anilins et arséniate d'aniline; teintures d'aniline et teintures de coaltar, en gros ou en paquets d'au moins une livre, y compris l'alizarine naturelle ou artificielle.
488. Huile d'aniline, crue.
489. Arnotto ou roucou, liquide ou solide.
490. Ancres.
491. Sels d'antimoine et antimoine, non moulus, ni pulvérisés ni autrement fabriqués.
492. Arsénic.
493. Asphalte et poix animale, à l'état naturel seulement.
494. Barils ou colis de fabrique canadienne exportés remplis de produits canadiens, lorsqu'ils sont renvoyés, suivant les règlements prescrits par le contrôleur des Douanes.
495. Abeilles.
496. Cloches, quand elles sont importées pour l'usage des églises.
497. Bismuth métallique dans son état naturel.
498. Blanchets, cylindres, disques ou matrices pour graver les rouleaux de cuivre à imprimer, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de cotonnades, d'indiennes et de papier de tentures, pour être employés dans leurs fabriques seulement.
499. Albumine de sang et acide tannique.
500. Toile à blutoirs, non confectionnée.
501. Os, bruts, non fabriqués, brûlés, calcinés, moulus ou passés à la vapeur.
502. Livres, savoir:—Bibles, livres de prières, psautiers et livres d'hymnes, et livres imprimés en toute langue autre que l'anglais et le français.
503. Livres en relief pour les aveugles, et livres pour l'instruction des sourds et muets.
504. Livres imprimés par tout gouvernement, ou par toute association scientifique pour la diffusion des sciences ou des lettres, et rapports officiels annuels d'associations religieuses ou de bienveillance, et publiés comme résultat de leurs travaux et fournis à leurs membres, et non pour fins de négoce ou de commerce.
505. Livres, qui ne sont pas en train d'être imprimés ni réimprimés au Canada, et qui sont compris et servent de manuels dans le programme des études de toute université ou collège constitué au Canada pour l'usage des étudiants; livres spécialement importés pour l'usage des Instituts d'Artisans, des bibliothèques publiques et gratuites, des bibliothèques des universités et des collèges, et des bibliothèques de droit de toute association légale régulièrement constituée, pour l'usage de ses membres, en nombre ne dépassant pas deux exemplaires de chaque ouvrage, en vertu de règlements à être faits par ordre du conseil; et livres, reliés ou non, qui ont été imprimés et fabriqués depuis plus de douze ans.

506. Livres imprimés dans une des langues ou un des dialectes de quelque tribu indienne du Canada.
507. Percaline.
508. Acide boracique, et borax, moulu ou non, en paquets d'au moins vingt-cinq livres seulement.
509. Spécimens de botanique.
510. Cuivre jaune de rebut, et cuivre jaune en feuilles ou plaques.
511. Cuivre jaune en barres, baguettes et boulons, tuyaux de cuivre passés à la filière, sans soudure, unis ou enjolivés, non courbés ou autrement ouvrés, en longueurs de pas moins de six pieds.
512. Cuivre jaune en lames, pour filets d'imprimerie, non finis.
513. Fil de laiton et de cuivre rouge tordu, lorsqu'il est importé par les fabricants de chaussures pour usage dans leurs propres manufactures.
514. Soies de porc.
515. Métal anglais, en gueuses ou en barres.
516. Brome.
517. Millet à balais.
518. Bougran pour la fabrication des chapeaux et de formes de chapeaux.
519. Or et argent, en barres, blocs ou lingots, et frange d'or et d'argent.
520. Poix de Bourgogne.
521. Pierres à meules, en blocs, brutes et non ouvrées, non cerclées ni préparées pour être cerclées en meules de moulins.
522. Capelines, chapeaux en paille de Livourne non finis, et capuches de manille.
523. Plâtres et moulages à l'usage des écoles de dessin.
524. Corde de boyau pour instruments de musique; corde de boyau ou corde à boyau non manufacturée, pour fouets et autres cordes.
525. Scories de hauts-fourneaux.
526. Cellulose, xylonite ou xyolite, en feuilles et en masses, blocs ou boules, à l'état brut.
527. Craie, argile à porcelaine ou de Cornwall, feldspath et pierre crayeuse, moulus ou non moulus.
528. Chaudre soudante au rouge cerise.
529. Chlorure de chaux.
530. Chronomètres et boussoles pour les navires.
531. Cinabre.
532. Citrons et écorces de citrons, oranges et écorces d'oranges, en saumure.
533. Argiles, y compris argile à porcelaine, argile réfractaire et terre à pipes.
534. Vêtements donnés à des institutions de charité.
535. Houille anthracite et poussière de houille anthracite.
536. Goudron et poix de houille.
537. Coke.
538. Cobalt en minéral.
539. Cochenille.
540. Collections de monnaies, de médailles et d'autres antiquités, y compris collections de timbres-poste.
541. Monnaies d'or et d'argent, excepté les monnaies d'argent des États-Unis.
542. Fibre de noix de coco, naturelle et filée.
543. Couleurs métalliques, savoir :—Oxydes de cobalt, zinc, étain et cuivre, n.s.a.
544. Vases sacrés, lorsqu'ils sont importés pour l'usage des églises.
545. Cuivre rouge, vieux et en morceaux, et cuivre en gueuse, barres, baguettes et boulons, en longueurs de pas moins de six pieds, lingots, feuilles, plaques et doublage en cuivre non polis ou vernissés.
546. Tuyaux de cuivre rouge passés à la filière et sans soudure.
547. Cuivre, précipité de, brut.
548. Laine de coton et déchets de coton.
549. Fils de coton, du numéro quarante et plus fin.
550. Coupes et autres prix gagnés dans des concours *bonâ fide*.

551. Galets de granit pour le jeu de curling.
552. Cyanure de potassium.
553. Diamants non montés, poussière de diamant et diamants noirs pour forets.
554. Forets diamantés pour la recherche des minéraux, ne comprenant pas la force motrice.
555. Volailles domestiques de pure race, pour l'amélioration de l'espèce, pigeons voyageurs, et faisans et cailles.
556. Sang-dragon.
557. Drogues à l'état naturel telles que écorces, fèves, baies, baumes, boutons, bulbes, fruits, insectes, graines, gommés et gommés résines, herbes, feuilles, noix, graines de fruits et de plantes, qui ne sont pas comestibles et à l'état naturel, dont la valeur n'est pas augmentée par le raffinage ou le broyage ou par aucun autre procédé de fabrication et auxquelles il n'est pas autrement pourvu.
558. Toile pour courroies et boyaux à incendie, lorsqu'elle est importée par les fabricants d'articles en caoutchouc pour être employée dans leurs fabriques.
559. Articles pour teindre ou tanner, à l'état naturel, n.s.a., baies servant à teindre ou employées à la confection des teintures; curcuma ou racine de safran indien; noix de galle; laque crue, en grains, en palettes, en bâtons et en écailles; indigo, pâte et extrait d'indigo et inde-plate auxiliaire de l'indigo ou poudre de zinc; persis, ou extrait d'orseille et de litnus; terre du Japon; gambier ou cachou; extrait de bois de campêche, de fustet, de chêne et d'écorce de chêne; bois de cam et sumac et leur extrait; écorce pour les tanneurs; écorce de pruche et écorce de chêne.
560. Œufs et jaune d'œuf.
561. Emeri en vrac, broyé ou moulu.
562. Spécimens d'entomologie.
563. Feutre adhésif pour doublage de navires.
564. Engrais, non composés ou non fabriqués, y compris kaïnite ou sel de potasse allemande, potasse minérale allemande, poussière d'os, noir animal ou os carbonisés et cendre d'os, issues ou déchets de poisson, guano et autres engrais animaux et végétaux.
565. Fibre du Mexique, et fibre de Tampico ou crin végétal, et fibre végétale naturelle.
566. Fibrilles.
567. Bandelettes en coton et en caoutchouc n'excédant pas sept pouces de largeur, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de garnitures de machines à carder et pour leur usage.
568. Hameçons, filets et seines et fils employés à la confection de filets ou seines, et lignes de pêche, ne comprenant pas les instruments de pêche ou les hameçons avec mouches ou cuillères flottantes, servant aux amateurs, ou le fil ou la ficelle communément employés pour la couture ou la fabrication.
569. Fibre de lin et étoupe de lin.
570. Briques réfractaires à l'exclusion des doublages de poêles pour fins de fabrication.
571. Silex, pierres à fusil, et silex moulu.
572. Plantes de fleuristes, savoir:—Palmiers, orchidées, azalées, cactus, et bulbes de fleurs de toutes sortes.
573. Feuilles de digitale.
574. Fossiles.
575. Tourteaux de coton, faits du marc de la graine de coton après que l'huile en a été extraite, mais non lorsqu'il a été traité par les alcalis.
576. Fruits, savoir:—Bananes, figues-bananes, ananas, grenades, goyaves, mangues et pamplemousses; et bluets, fraises et framboises sauvages.
577. Terre à foulon.
578. Pelleteries de toutes sortes, non préparées d'aucune manière.
579. Grès pour composition réfractaire appelé *gannister*
580. Globes géographiques, topographiques et astronomiques.
581. Chauderets et baudruche pour batteurs d'or.
582. Balayures d'or et d'argent.

-
-
583. Herbes, manille, esparto ou espagnole, et autres herbes, et pulpe d'herbes, y compris les herbes décoratives, séchées mais non colorées ou autrement ouvrées.
584. Grapiers.
585. Graisse brute, déchets du gras animal, pour la fabrication du savon seulement.
586. Grommits.
587. Gommés, savoir :—Gomme d'ambre, arabique, d'Australie, copal, damar, élemi, kaurie, mastic, sandaraque, sénégal et laque; et laque blanche, en gomme ou larmes, pour fins de fabrication; et gomme adragante, gedda et d'épine-vinette.
588. Gutta-percha au naturel.
589. Gypse naturel (sulfate de chaux).
590. Crin, nettoyé ou non, mais non frisé, teint ou autrement ouvré.
591. Poil pour chapeliers, séparé de la peau, et peluche de soie ou de coton pour chapeliers.
592. Chanvre, non préparé.
593. Peaux crues, soit salées à sec ou saumurées, et peaux vertes.
594. Sabots, lames de corne, cornes et bouts de cornes, bruts, non polis ou autrement ouvrés que nettoyés.
595. Feuillard n'ayant pas plus de trois huitièmes de pouce de largeur et étant de l'épaisseur du numéro vingt-cinq ou au-dessous, employé dans la fabrication des rivets tubulaires.
596. Glace.
597. Maïs des variétés connues sous les noms de *Southern, White Dent*, ou dent-de-cheval blanc, pour ensilage, et *Western Yellow Dent*, ou dent-de-cheval jaune, pour ensilage, lorsqu'il est importé pour être planté ou semé pour nourrir au vert et ensilage, et pour nulle autre fin, suivant les règlements à faire par le Gouverneur en conseil.
598. Iode, à l'état brut.
599. Lingotières.
600. Sable ou globules ferrugineux et potée sèche pour polir le verre ou le granit.
601. Bouillon noir, solution d'acétate de fer pour teindre et pour imprimer les indiennes.
602. Poutres, feuilles, plaques, angles et courbes en fer ou en acier pour navires ou bâtiments en fer, en acier ou mixtes.
603. Mâts ou parties de mâts de fer ou d'acier, pour navires.
604. Articles manufacturés de fer, d'acier, de cuivre jaune qui, lors de leur importation, sont d'une classe ou d'une espèce non manufacturée en Canada, lorsqu'ils sont importés pour servir à la construction ou à l'équipement de bâtiments ou navires.
605. Ivoire et ivoire végétal, non ouvrés, et placage d'ivoire, scié seulement.
606. Vieux cordages.
607. Jute et jute en tige.
608. Toile de jute, venant du métier, non colorée, rasée, pressée, calendrée ni finie en aucune façon.
609. Fil de jute de lin ou de chanvre uni, teint ou coloré, lorsqu'il est importé par les fabricants de tapis, nattes et paillasons, et de sangle ou toile de jute et de ficelle, pour servir dans leurs propres fabriques.
610. Toile de jute, non pressée ou calendrée lorsqu'importée par des manufacturiers de tapis cirés, pour servir dans leurs propres fabriques.
611. Soude brute.
612. Kyrolite ou cyrolite minérale.
613. Noir de fumée et noir d'ivoire.
614. Lave non ouvrée.
615. Plomb, nitrate et acétate de, non moulu.
616. Sangsues.
617. Jus de citron, à l'état naturel seulement.

618. Litharge.
619. Litmus et tous lichens, préparés ou non préparés.
620. Bandages de roues de locomotives et wagons, en acier, à l'état brut.
621. Locomotives et wagons à voyageurs, à bagage et à fret, étant la propriété de compagnies de chemins de fer des Etats-Unis parcourant toute ligne de chemin de fer qui traverse la frontière, tant que les locomotives et wagons canadiens seront admis en franchise aux Etats-Unis dans des circonstances analogues, en vertu des règlements qui seront prescrits par le contrôleur des Douanes.
622. Garance et *munjeet*, ou garance de l'Inde, moulues ou préparées, et tous leurs extraits.
623. Oxide de manganèse.
624. Manuscrits et cartes d'assurance.
625. Cartes géographiques et cartes marines à l'usage des écoles d'aveugles.
626. Marbre brut en blocs.
627. Ecume de mer (*meerschaum*), à l'état naturel.
628. Eaux minérales naturelles, non en bouteilles, en vertu de règlements à faire par le contrôleur des Douanes.
629. Spécimens de minéralogie.
630. Outillage de mines et de fonderies importé antérieurement au seize mai 1896, et qui, à l'époque de l'importation, sera d'une classe ou espèce non fabriquée en Canada.
631. Modèles d'inventions et d'autres améliorations dans les arts; mais ne seront pas considérés comme modèles les articles qui peuvent être montés pour s'en servir.
632. Mousse d'Islande et autres mousses, herbes et plantes marines, crues ou à l'état naturel ou nettoyées seulement.
633. Musc, dans la poche ou en grains.
634. Journaux, et magasins trimestriels, mensuels et semi-mensuels, et journaux littéraires hebdomadaires, non reliés.
635. Nickel.
636. Etoupe.
637. Huiles, savoir:—De coco et de palme, dans leur état naturel; huile carbolique ou huile lourde, huile d'olive, n.s.a., pour fins de fabrication et de mécanique, et huile de rose, y compris l'otto de roses.
638. Tourteaux et farine de tourteaux oléagineux, tourteaux et farine de graine de cotonnier, et tourteaux et farine de noix de palmier.
639. Osier.
640. Minerais de métaux de toutes sortes.
641. Acide oxalique.
642. Huîtres et semence d'huîtres importées pour les cultiver dans les eaux canadiennes.
643. Tableaux à l'huile ou aquarelles, par des artistes d'un mérite reconnu, ou copies des grands maîtres par ces artistes.
644. Tableaux à l'huile ou aquarelles, œuvres d'artistes canadiens, d'après les règlements à faire par le contrôleur des Douanes.
645. Feuilles de palmier, non mises en œuvre.
646. Instruments et appareils de physique, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas fabriqués en Canada, lorsqu'ils sont spécialement importés pour l'usage des universités, collèges, écoles et sociétés scientifiques.
647. Phosphore.
648. Dessins représentant des insectes, etc., quand ils sont spécialement importés pour l'usage des collages, écoles, sociétés scientifiques et littéraires.
649. Brai de pin, et goudron de pin en colis de pas moins de quinze gallons chaque.
650. Tresses, en pelure d'osier, en chanvre de Manille, en poil de chèvre, en paille d'Italie et en herbe.
651. Fil et feuilles de platine, et alambics, bassins, condensateurs, tubes et tuyaux de platine, lorsqu'ils sont importés par des fabricants d'acide sulfurique pour servir dans leurs usines à la fabrication ou à la condensation de l'acide sulfurique.

-
652. Creusets en plombagine.
653. Chlorate de potasse en cristaux, quand il est importé pour des fins de fabrication seulement ; muriate et bichromate de potasse, bruts, potasse caustique, et prussiate de potasse rouge et jaune ; aussi, potasse et perlasse, en colis de pas moins de vingt-cinq livres.
654. Pierres précieuses, à l'état brut.
655. Prunelle.
656. Pierre ponce.
657. Mercure.
658. Plumes d'oie dans leur état naturel ou arrachées.
659. Quinine.
660. Chiffons de cotons, de toile, de jute, de chanvre et de laine ; déchets et rognures de papier, et déchets de toutes sortes, excepté les déchets de minéraux.
661. Liqueur rouge, acétate cru d'aluminium préparé avec l'acide pyroligneux, pour teindre et pour imprimer des tissus de coton.
662. Présure, crue ou préparée.
663. Résine, en colis de pas moins de cent livres et huile de résine.
664. Branches, coulants, anneaux, chapeaux, fourchettes, bouts et douilles en cuivre, fer ou acier ; montures ou tiges non ouvrées, ou seulement coupées de longueur convenable pour manches de parapluies, d'ombrelles ou de parasols, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de parapluies, d'ombrelles et de parasols pour servir dans leurs manufactures à la fabrication de parapluies, ombrelles et parasols seulement.
665. Racines médicinales, savoir :—D'orcanette, brute, écrasée ou moulue, d'aconit, de colombo, de gentiane, de ginseng, de jalap, d'ipécacuana, d'iris, de réglisse, de salsepareille, de scille, de dent-de-lion, de rhubarbe et de valériane, non moulues.
666. Caoutchouc cru, caoutchouc ou gomme élastique, non mis en œuvre ; caoutchouc dur en feuilles, mais non mis en œuvre davantage, et caoutchouc redissous et substitués du caoutchouc.
667. Sièges de selle, étriers, et arçons de selle de toutes sortes.
668. Safran, safran en gâteaux, safranum, et leurs extraits.
669. Sel, importé du Royaume-Uni ou de quelqu'une des possessions britanniques, ou importé pour l'usage des pêcheries de mer ou du golfe, n.a.p.
670. Salpêtre.
671. Sable.
672. Boyaux à saucisses, non nettoyés.
673. Vieux fer et vieil acier, propre seulement à être fabriqué de nouveau, et formant partie ou tiré de quelque navire naufragé dans les eaux qui ressortissent au Canada.
674. Plantes venues des graines pour le greffage, savoir :—pruniers, poiriers, pêchers et autres arbres fruitiers.
675. Graines, savoir :—Roucou, betterave, carotte, lin, navet, mangel-wurzel et moutarde, et graines aromatiques non comestibles et à l'état naturel et dont la valeur n'a pas été augmentée par le broyage ou le raffinage ou par quelque autre procédé de fabrication, savoir :—Anis, anis étoilé, carvi, cardamone, coriandre, cumin, fenouil et fenugrec.
676. Fèves, savoir :—Fève de Tonka, fève de vanille et noix vomique, à l'état naturel seulement, caroube et farine de caroube, fèves de cacao, entières ou concassées, non torréfiées, broyées ou moulues.
677. Coquilles, écailles et carapaces ; écailles de tortue et nacre de perle, et autres, non ouvrées.
678. Boutons de chaussures en papier mâché ; crochets en métal pour attacher les gants ; agrafes à œillet et œillets.
679. Silex ou quartz cristallisé.
680. Soie crue ou telle que dévidée du cocon, n'étant pas doublée, ni torse, ni travaillée en aucune façon ; cocons et bourre de soie.
681. Argent, argent d'Allemagne et nickel, laminés ou en feuilles.

682. Sulfate de soude cru, connu sous le nom de sel en pains, cendre de barille ou soude de barille, soude caustique ; silicate de soude en cristaux ou en solution ; bichromate de soude, nitrate de soude ou nitre cubique, sel de soude, sulfure de sodium, nitrite de soude, arséniate, biarséniate, chlorure, chlorate, bisulfure et tannate de soude.
683. Alliage de zinc (*spelter*), en blocs ou en gueuses.
684. Molettes et croisilles employées dans la fabrication de la poterie.
685. Bols en acier pour les crèmesuses.
686. Acier pour la fabrication des limes, lorsqu'il est importé par les fabricants de limes pour être employé dans leurs manufactures.
687. Acier du calibre numéro 20 et au-dessous, mais pas plus mince que le calibre numéro 30, destiné à être employé pour la fabrication des lames à corset, des ressorts d'horlogerie et des lames pour semelles de chaussures ; et fil d'acier plat du calibre numéro 16 ou plus fin, pour servir à la fabrication des tiges de corsets, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de ces articles pour être employés dans leurs propres manufactures.
688. Baguettes laminées d'acier, de moins d'un demi-pouce de diamètre ou de moins d'un demi-pouce de côté, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de boutons de portes ou des fabricants de serrures ou des coutelliers, pour être employées dans la fabrication de ces articles dans leurs propres manufactures.
689. Rails d'acier ne pesant pas moins que quarante-cinq livres par verge linéaire pour servir aux voies de chemins de fer ; mais cet item ne s'appliquera pas aux rails pour la construction de voies ferrées servant ou destinées à servir à des fins particulières seulement, ni aux rails qui ne servent pas ou qui ne sont pas destinés à servir au trafic général des marchandises ou des voyageurs, ni aux rails entrant dans la construction des tramways ou chemins de fer urbains.
690. Acier pour scies et coupe-paille, ébauché, mais non autrement ouvré.
691. Acier évalué à deux centins et demi et plus la livre, pour la fabrication des patins.
692. Acier du calibre n° 12 et au-dessous, mais pas plus mince que le n° 30, lorsqu'il est importé par les fabricants de boucles d'agraffes à fermoirs et de grappins ou crampons, pour être employé à la fabrication de ces articles seulement dans leurs propres fabriques.
693. Stéréotypes, électrotypes et planches de livres en cellulose et leurs supports, et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces planches, composés en tout ou en partie de métal ou de cellulose.
694. Sucre, n.s.a., ne dépassant pas le numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, égouts de sucre ou pompages égoutés durant le transit, mélado ou mélado concentré, fonds de cuves et concrétions de sucre.
695. Sulfate de fer (couperose), et sulfate de cuivre (vitriol bleu).
696. Soufre brut, ou en canon, ou fleur de soufre sublimé.
697. Métal à ferrets, uni, verni ou étamé, en rouleaux de pas plus d'un pouce et demi de largeur, lorsqu'il est importé par les fabricants de lacots pour souliers et corsets, pour être employé dans leurs fabriques.
698. Queues non préparées.
699. Tartre émétique et tartre gris ; crème de tartre en cristaux, et tartre brut.
700. Thé et café vert importés directement du pays de production.
Cet item comprendra le thé et le café achetés en entrepôt dans tout pays où le thé et le café sont soumis aux droits de douanes, pourvu qu'il soit prouvé d'une manière satisfaisante que le thé ou le café ainsi achetés en entrepôt sont de nature à pouvoir être admis pour la consommation domestique dans le pays où ils sont achetés.
701. Chardons à foulons.
702. Etain en cristaux, déchets de bandelettes d'étain, et étain en blocs, gueuses, barres et feuilles, et ferblanc et plomb à thé.
703. Tabac, non manufacturé, pour fins d'accise, aux conditions de l'Acte concernant le revenu de l'intérieur.

704. Gournables.
 705. Arbres, n.s.a.
 706. Térébenthine, crue ou naturelle.
 707. Tortues.
 708. Bleu ultramarin, sec ou en pulpe.
 709. Vaccin et pointes de vaccin sur ivoire.
 710. Vernis noir et luisant à l'usage des navires.
 711. Vert-de-gris, ou sous-acétate de cuivre, sec.
 712. Fanons de baleine non ouvrés.
 713. Blanc de céruse ou blanc d'Espagne, blanc de doreurs et blanc de Paris.
 714. Manœuvres en fil de fer pour navires et bâtiments.
 715. Fil d'acier fondu au creuset.
 716. Fil de fer ou d'acier, des calibres n° 13 et 14, plat, et gaufré, employé en rapport avec la machine à griffes dite *wire grip machine*, par les fabricants de chaussures et courroies de cuir, lorsqu'il est importé par les fabricants de ces articles pour être employé à ces fins seulement dans leurs propres fabriques.
 717. Laine et poil de chameau, d'alpaca et autres animaux semblables, non autrement préparés que lavés, n.s.a., et peignons ou laine courte qui tombe des cardes dans les fabriques de lainages.
 718. Fil de poil de chèvre angora.
 719. Laine ou fil de laine peignée lorsqu'il est tordu, teint ou fini, et importé par les fabricants de milleret ou soutache, cordonnet, glands et franges, pour servir à la fabrication de ces articles seulement dans leurs propres fabriques.

Bois.

720. Bois en grume et bois non équarri, non ouvrés et n.s.a.
 721. Bois de chauffage, billes à manches d'outils, billes à enfonçures, billes à douves et billes à bardeaux, perches à houblon, poteaux de clôtures, traverses de chemins de fer, bois de navires et planches pour les navires, non spécialement prévus par le présent acte.
 722. Bois de charpente, dégrossi ou scié, et pièces de bois servant à faire des espars et à construire des quais.
 723. Bois de charpente, équarri ou avivé sur deux faces.
 724. Bois créosoté.
 725. Planches, mardiers, voliges et autre bois de service sciés, non équarris ou équarris sur une seule face.
 726. Bois de pin de lambrissage.
 727. Bois d'épinette de lambrissage.
 728. Moyeux de roues, balustres, blocs à faire des formes, des moyeux, des rames, des fûts de fusil, des enfonçures, et tous blocs ou pièces similaires, ébauchés ou sciés seulement.
 729. Lattes.
 730. Piquets et palis.
 731. Bardeaux.
 732. Douves de toute espèce, et bois non ouvré.

Mais si quelque pays frappe d'un droit les articles énumérés dans la présente annexe, ou l'un quelconque de ces articles, lorsqu'ils seront importés du Canada dans ce pays, le Gouverneur en conseil pourra, en tout temps, par proclamation publiée dans la *Gazette du Canada*, déclarer que les droits d'exportation suivants, ou n'importe lesquels de ces droits seront exigibles sur les billots exportés du Canada au dit pays—

Savoir :

733. Sur les billots de pin, de sapin Douglas, d'épinette, de sapin baumier, de cèdre, d'orme et de pruche, un droit n'excédant pas trois piastres par mille pieds, mesure de planche.

Dans le cas de l'exportation d'aucuns des billots susénumérés, en longueurs de moins de neuf pieds, il pourra être exigé de la même manière, mais par corde, un droit équivalant au droit susmentionné par mille pieds, mesure de planche. Et le droit d'exportation sera en conséquence exigible, après publication de la dite proclamation.

Mais le Gouverneur en conseil pourra, en tout temps, par proclamation publiée de la même manière, lever ou imposer ce droit d'exportation.

734. Bambous ouvrés, et roseaux de bambou, coupés de longueur seulement pour cannes, ou pour manches de parapluies ou de parasols.

735. Junces et rotins, non ouvrés.

736. Liège, bois ou écorce de, non ouvrés.

737. Bois de service et de charpente scié en madriers et planches, savoir :—Amaranthe, cocoboral, buis, cerisier, châtaignier, noyer noir, gommier, acajou, pin résineux, bois de rose, bois de sandal, sycomore, cèdre d'Espagne, chêne, noyer dur, bois blanc, bois de teck, ébène noire, gaiac, cèdre rouge, bois rouge, bois satiné et frêne blanc, lorsqu'ils ne sont pas autrement ouvrés que sciés ou fendus ou imprégnés de créosote, vulcanisés ou traités par quelque autre procédé de conservation que ce soit; le bois du plaqueminier et du cornouiller, les billes de noyer dur et le noyer dur débité pour rais de roues, mais non autrement ouvré; les raies de roues en noyer dur, tournés bruts, non façonnés en tenons, onglets, rainures, tenons ronds, ni aplanis, dégrossis, coupés de longueur ou polis.

738. Cuivre jaune, en boulons, en barres, et pour doublage.

739. Zinc, en blocs, gueuses et feuilles, et tubes de zinc passés à la filière et sans soudure.

740. Zinc, chlorure, sels et sulphate de.

741. Culots en cuivre, bruts, pour la manufacture d'étuis ou cartouches en papier, lorsqu'importées par les fabricants d'étuis ou cartouches en cuivre et en papier, pour usage dans leurs propres fabriques.

742. Baguettes en fil de laiton, de fer ou d'acier, rondes, laminées, de moins de trois huitième de pouce de diamètre et baguettes de cuivre d'un pouce de diamètre ou au-dessus, lorsqu'elles sont importées par les fabricants de fil métallique pour servir à la fabrication du fil métallique dans leurs manufactures.

743. Tuf calcaire.

744. Acier en feuilles, de creuset, du calibre onze à seize, de 2½ à 18 pouces de largeur, lorsqu'il est importé par des fabricants de couteaux de faucheuses et de moissonneuses, pour la fabrication de ces couteaux dans leurs manufactures.

745. Rouleaux de cuivre devant servir à l'impression des calicots, lorsqu'importés par les imprimeurs de calicots pour s'en servir dans leurs fabriques à l'impression des calicots et pour cette fin seulement (les rouleaux de ce genre n'étant pas fabriqués en Canada).

746. Fil de caoutchouc.

747. Jantes de roues en noyer dur, façonnées à la scie seulement, ou sciées et courbées, non rabotées, unies ou autrement fabriquées.

748. Peaux et détrités de poisson.

749. Gomme chicle ou sappato, à l'état brut.

750. Bandes (non des cordons), bordures, bouts, et côtés et doublures des bouts et côtés à l'usage des chapeliers, importés par les fabricants de chapeaux seulement, pour être employés dans leurs ateliers à la confection des chapeaux.

751. Papier de chanvre fait par des machines à quatre cylindres et calandré à une épaisseur de .006 à .008 pouce pour la fabrication d'étuis à plomb de chasse, les amorces pour la fabrication d'étuis à plomb de chasse, et le carton-feutre encollé et passé à la presse hydraulique et couvert de papier ou non, pour la fabrication des bourres,—lorsque ces articles sont importés par les fabricants d'étuis à plomb de chasse, cartouches et bourres de fusil dans le but d'être employés à ces fins seulement dans leurs propres fabriques, jusqu'à l'époque où les dits articles seront fabriqués en Canada; pourvu toujours que

les dits articles, lors de leur importation, seront déclarés seulement au port ou aux ports qui seront désignés par le contrôleur des Douanes, et à nul autre endroit; des échantillons des dits articles seront fournis au percepteur du port ou des ports par le département des Douanes pour la conduite des fonctionnaires lorsqu'ils admettent ces articles en franchise.

752. La mélasse de deuxième opération, ou mélasse provenant de la fabrication de sucre de mélasse de moins de 35 degrés à l'épreuve du polariscopes, lorsqu'elle est importée par les fabricants de cirage pour servir dans leurs propres fabriques à la fabrication du cirage; pourvu que les importateurs, à part le serment qu'ils devront prêter lors de la déclaration que la dite mélasse est importée pour le dit usage et ne servira pas à d'autres fins fassent mélanger la dite mélasse, dans un réservoir à cette fin, avec au moins un cinquième de sa quantité d'huile de morue ou autre huile, par laquelle la dite mélasse sera rendue impropre à aucun autre usage, le dit mélange devant être fait en présence d'un officier de douanes aux frais de l'importateur, et en vertu de tels autres règlements qui de temps à autre seront jugés nécessaires dans l'intérêt et pour la protection du revenu, et que jusqu'à ce que le dit mélange soit effectué et dûment certifié à la face de la déclaration par le dit officier de douanes, la déclaration sera déclarée incomplète et la mélasse sera sujette aux mêmes droits que lorsqu'elle est importée dans un autre but.
753. Crin de cheval non autrement ouvré que nettoyé et lavé ou teint, importé pour servir à la fabrication des tissus de crin.
754. Serges, étoffes moirées ou autres tissus, importés par les fabricants de boutons pour s'en servir dans leurs propres fabriques, fabriqués en patrons de telle grandeur ou de telle forme ou taillés de telle manière qu'ils ne soient propres qu'à couvrir des boutons exclusivement—l'officier compétent des douanes devant s'assurer que ces conditions sont remplies et l'attester sur la face même de chaque déclaration.
755. Oleo-stéarine et dégras importés par les fabricants de cuir pour servir à la fabrication du cuir dans leurs manufactures.
756. Platine et oxyde noir de cuivre pour servir à la fabrication du chlorate.
757. Potasse, chlorate de potasse, moulu seulement, et non allié à d'autre substance.
758. Tubes de fer laminé, non soudés, de moins de 1½ pouce de diamètre, le fer angulaire de calibre 9 et 10 d'une largeur n'excédant pas 1½ pouce, les tubes en fer vernissés ou cuivrés, d'un diamètre n'excédant pas 1½ pouce,—lesquels doivent tous être coupés de longueur pour la fabrication des lits, et employés à nulle autre fin, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de lits en fer pour ces fins seulement dans leurs propres fabriques, jusqu'à l'époque où l'un quelconque de ces articles sera fabriqué en Canada.
759. Bran de scie des essences suivantes:—Amaranthe, cocoboral, buis, cerisier, chataignier, noyer noir, gommier, acajou, pin résineux, bois de rose, bois de sandal, sycamore, cèdre d'Espagne, chêne, noyer dur, bois blanc, bois de teck, ébène noire, gaïac, cèdre rouge, bois rouge, bois satiné, frêne blanc, plaque-minier et cornouiller.
760. Centres en roseau carré ou en cuir cru, les têtes, manches et bouts en caoutchouc ou en cuir textile, et les douilles en acier, en fer ou en nickel pour les longues de fouet dans le cas où ils sont importés par les fabricants de fouets pour être utilisés dans la confection de fouets dans leurs propres fabriques.
761. Acier pour la fabrication des marteaux, des tarières et mèches, lorsqu'importé par les fabricants de ces articles pour usage dans leurs manufactures seulement.
762. Acier du calibre 24 et 17 en feuilles de 63 pouces de longueur et de 18 à 32 pouces de largeur pour la fabrication de joints tubulaires arqués, lorsqu'importés par les fabricants de ces articles pour usage dans leurs manufactures seulement.
763. Ruban d'acier et fil d'acier plat, lorsqu'importé par les fabricants de clôtures de bandes métalliques à pointes ou unies, et fil barbelé pour clôtures, devant servir dans leurs propres manufactures pour cet objet.

764. Fil à ressorts d'acier Bessemer doux, du calibre dix, douze et treize respectivement, et fil d'acier à ressorts Homo du calibre onze et douze respectivement, lorsqu'importé par les fabricants de sommiers élastiques pour servir dans leurs propres manufactures à la fabrication de ces articles.
765. Machines à écrire, tablettes avec figures mobiles et instruments de musique importés par et devant servir à l'usage des écoles pour les aveugles, étant et devenant la propriété exclusive de l'administration des dites écoles, et non de particuliers,—les détails ci-dessus devant être vérifiés au moyen d'un affidavit spécial qui devra accompagner chaque entrée lors de sa présentation.
766. Laine filée du poil de l'alpaca ou de la chèvre angora lorsqu'importée par les fabricants de galon pour être exclusivement employée dans leurs fabriques pour la manufacture de ces galons seulement, en vertu de règlements qui pourront être adoptés par le contrôleur des Douanes.

Pourvu qu'en ce qui concerne les articles importés pour des fins de fabrication qui sont admissibles en vertu de cet acte, pour un objet spécifique, à un tarif plus bas que celui qui serait imposable dans un autre cas, ou qui sont exempts de droits, l'importateur qui réclame cette exemption de droits ou cette exemption proportionnelle de droits, fasse et signe l'affirmation ou affidavit suivant devant le percepteur des douanes au port d'entrée :—

Je (1) , le soussigné, importateur de (2) mentionnés dans cette déclaration (3) , solennellement que ces (4) sont importés par moi pour la fabrication de (5) dans ma propre manufacture située à (6) , et qu'aucune partie ne sera employée à d'autres fins, et que je n'en disposerai pas avant qu'ils soient ainsi manufacturés.

(1) Nom de l'importateur.

(2) Nom de la marchandise ou de l'article.

(3) Jure ou affirme.

(4) Nom de la marchandise ou de l'article.

(5) Nom de l'article à être manufacturé.

(6) Nom de la localité, comté et province.

ANNEXE "C."

767. Livres imprimés, dessins, peintures, gravures, photographies ou reproductions de tout genre, de nature à fomentier la trahison ou la sédition, ou d'un caractère immoral ou indécent.
768. Réimpressions d'ouvrages canadiens enregistrés, et réimpressions d'ouvrages anglais enregistrés qui ont aussi été enregistrés en Canada.
769. Monnaie affaiblie ou contrefaite.
770. Oléomargarine, *butterine*, ou autre semblable chose remplaçant le beurre.
771. Articles fabriqués ou produits, en tout ou en partie, par des détenus, ou qui ont été faits dans quelque prison, geôle ou pénitencier, ou avec sa coopération.

4. Résolu,—Qu'il est expédient d'abroger la partie de l'Acte du Revenu de l'intérieur et ses amendements qui déterminent les droits d'accise qui doivent être prélevés sur le malt et le vinaigre, et de prescrire qu'à dater du 23 mars inclusivement les droits d'accise sur ces articles seront les suivants :

1. Malt, un centin et demi par livre..... 1½ c. p. lb.

2. Vinaigre, huit centins par gallon de preuve..... 8c. p. gall.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des voies et moyens.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice:—Dépenses diverses, y compris les Territoires du Nord-Ouest, \$37,000; traitement de deux juges de la cour de district, à Montréal, \$3,000, \$6,000; frais de voyage des juges dans les Territoires du Nord-Ouest, \$3,000; allocation de circuit, Colombie-Britannique, \$7,000; allocations pour voyage aux juges de la cour du banc de la reine et des cours de comté, Manitoba, \$2,500; allocations de circuit des juges *ad hoc*, \$500; 2 arbitres officiels, à \$1,000 chacun, \$2,000; frais de voyage des arbitres officiels, \$500; dépenses en vertu du chapitre 181, S.R.C., \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la cour Suprême du Canada:—Rapporteur de la cour \$2,400; rapporteur-adjoint, commis de 1re classe, \$1,500; commis du bureau du registraire, commis de 3e classe, \$1,000; deuxième commis du bureau du registraire, commis de 3e classe, \$650; bibliothécaire, \$1,000; gardien, \$700; 3 messagers, à \$500 chacun, \$1,500; dépenses contingentes et déboursés, frais de voyage des juges; appointements des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur des rapports, huissier, etc.), et \$300 de livres pour les juges, \$3,500; impression, reliure et distribution des décisions de la cour Suprême, \$2,750; achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille trois cent quatre-vingt-douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la cour de l'Echiquier du Canada:—Commis de seconde classe, \$1,350; commis de troisième classe, \$950; commis de troisième classe, \$450; messenger, \$367.50; dépenses contingentes, frais de voyage du juge et du registraire, traitement des shérifs, impressions et papeterie, etc., et \$50 de livres pour le juge, \$4,000; impression, reliure et distribution des rapports de la cour de l'Echiquier, \$1,000; surcroît de traitement au registraire en sa qualité de rédacteur et éditeur de rapports, \$300; augmentation des appointements de L. A. Audette, du 1er juillet 1894 au 30 juin 1895, \$175; appointements du registraire, cour de l'Echiquier en amirauté, Québec, \$666.66; appointements du prévôt, cour de l'Echiquier en amirauté, Québec, \$333.34; local pour la cour de l'Echiquier en amirauté au besoin, \$300; frais de voyage des juges locaux et autres officiers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante et quinze piastres et quatre-vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille cinq cent trente-sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Dorchester, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille neuf cent cinquante-sept piastres et soixante et cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille trois cent soixante et huit piastres et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille sept cent quatre-vingt-neuf piastres et soixante et cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour la prison de Régina, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin;

Mercredi, 30 mai 1894.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quinze minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à ce jour.

Mercredi, 30 mai 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Innes,—deux pétitions de la chambre de commerce de Guelph.

Par M. Grieve,—la pétition de Thomas McMillan et autres, de Asphodel, comté de Peterborough, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Willam Lownsbrough, préfet (reeve), de Oakwood, et autres, d'autres lieux, comté de Victoria ; du conseil municipal du township de Trafalgar, comté de Halton ; de David Lawrence et autres, de Thamesford et autres lieux, comtés de Oxford et Middlesex, Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part de personnes intéressées dans le commerce de transport.

M. Wood (Brockville) présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1894, demandant la production d'un état indiquant le montant des droits sur le bois de construction perçus à Québec, chaque année, durant les derniers dix ans, la quantité de bois inspectée chaque année, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs-mesureurs. (*Document de la Session No 79.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril, 1894, demandant la production d'un état indiquant la quantité de bois de construction examinée par les inspecteurs-mesureurs, à Montréal, chaque année, pendant les derniers dix ans, le montant des droits perçus, chaque année durant la même période, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs-mesureurs à Montréal pendant le même temps. (*Document de la Session No 79a.*)

M. Ives, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1894, demandant la production de copie de tout arrêté du conseil depuis l'origine de la confédération jusqu'à l'an 1879 inclusivement, concernant le droit de remise (*drawback*) et tout *bonus* accordé pour la construction des navires, barques ou autres bâtiments canadiens. (*Document de la Session No 74a.*)

Ordonné, que Sir Charles Hibbert Tupper ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre.

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P. M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu d'un ordre spécial.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à William Samuel Piper."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés, ainsi que la preuve faite et les documents sur lesquels le dit bill est basé.

Le comité général sur le bill à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre reprend alors le cours de ses délibérations; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit pris en considération demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé Dimanche; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 31 mai 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—
Par M. Madill,—la pétition de James McPherson et autres, de Longford Mills, et autres lieux, comtés d'Ontario et de Simcoe, Ontario.

Par M. Ferguson (Renfrew),—la pétition de John McGregor, préfet (reeve), et autres, de McNab, comté de Renfrew, Ontario.

Par M. Guillet,—la pétition du conseil municipal du township d'Hamilton, et la pétition du conseil municipal de la ville de Cobourg, du comté de Northumberland, Ontario.

Par M. Masson,—la pétition de Levi Perkins et autres, du township de Keppel, comté de Grey, Ontario.

Par M. Boston,—la pétition de Daniel Steels, préfet (reeve), et autres, de Lobo, comté de Middlesex, et la pétition du conseil municipal du township de Monk, Ontario.

Par M. Semple,—la pétition de William Jackson et autres, de Peel, et autres lieux, comté de Wellington, Ontario.

Par M. McCarthy,—la pétition de James Martin, préfet (reeve), et autres, de Sunnidale, comté de Simcoe, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et regues:—

Du conseil municipal de Louise; de Alexander Stewart et autres, de Castleavery, comté de Marquette, et du conseil municipal de Elton, comté de Selkirk, de Manitoba, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

Du conseil municipal de la cité de Toronto, demandant l'adoption de mesures législatives qui autorisent le creusement des canaux du Saint-Laurent à une profondeur de quatorze pieds.

Sir John Thompson propose, secondé par M. Foster,—que demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les traitements des juges des cours de comté de la Colombie-Britannique.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Foster,

Résolu, que les ordres du gouvernement auront la priorité, les mercredis, après les interpellations, pendant le reste de la session ; et que l'ordre des affaires pour les mercredis, aux termes de la règle 19, deviendra, pendant le reste de la session, l'ordre des affaires pour les lundis, après sept heures et demie p.m., à l'exception des bills privés qui ne seront pas pris en considération pendant la première heure.

M. Foster propose, secondé par Sir John Thompson,—que demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'exécution d'un service hebdomadaire rapide par steamers entre le Canada et le Royaume-Uni.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité général.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille six cent quatre-vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Sénat :—Appointements et dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes :—Traitement de l'Orateur-suppléant, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille six cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour appointements :—Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille six cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour publication des débats, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille cent quatre-vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté suivant l'estimation approuvée du sergent-d'armes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté, somme nécessaire pour la revision des listes électorales, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses contingentes à l'occasion des listes électorales, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cent soixante et deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du parlement :—Appointements des employés de la bibliothèque, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour livres pour la bibliothèque du parlement, y compris les frais de reliure, \$12,000; achat d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, \$1,000; dépenses contingentes, \$2,800, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses générales :—Impressions, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions : pour gratification annuelle à :—Lady Cartier, \$1,200; Mme Delaney, 400; Mme Gowanlock, \$400; Mlle Harriet Fraser, \$250; M. Roderick Fraser, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent quarante-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de l'invasion féniennne, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-neuf piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté comme compensation aux pensionnaires au lieu de terre, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de la rébellion de 1885, aux miliciens, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent soixante et sept piastres et soixante-dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de la rébellion de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer canadien du Pacifique :—Construction, \$2,000; pour payer la somme adjugée par les arbitres, \$90,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux en général :—Pour autoriser le paiement des frais de litige occasionnés par la construction de chemins de fer et de canaux, lesquelles dépenses devront être portées au compte spécial des travaux exécutés, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux; savoir :—Canal Soulanges, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rapide-Plat, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, vendredi matin;

Vendredi, 1er juin 1894.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et deux minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à ce jour.

Vendredi, 1er juin 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Martin,—la pétition du conseil municipal de Pipestone, et la pétition de George Glendening et autres, de Bradwardine, du comté de Selkirk, Manitoba.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la chambre de commerce de Guelph, demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, au sujet de la faillite, ne devienne pas loi.

De la chambre de commerce de Guelph, et de Thomas McMillan et autres, de Asphodel et autres lieux, comté de Peterborough, Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 54, votre comité a pris en considération le bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Joseph Thompson," et il a trouvé suffisants les avis donnés au sujet de ce bill.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill constituant en corporation la Compagnie canadienne d'assurance sur la vie dite Northern.

Bill concernant la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario.

Bill du Sénat, intitulé: "Acte constituant la corporation de garantie du Canada.

En ce qui concerne le bill en dernier lieu mentionné, votre comité recommande que le titre soit changé en celui de "La Corporation de garantie générale du Canada."

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Sproule,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Joseph Thompson," soit mis sur la liste des Ordres pour seconde lecture, lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant l'Acte d'inspection des navires.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte ayant pour objet d'assurer la conservation du gibier dans certaines régions des Territoires du Nord-Ouest du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 10.—Retranchez "Kéwatin" et insérez: "Keewaydin."

Page 2, ligne 16.—Retranchez "l'article cinq" et insérez "les articles quatre et cinq.

Page 4, ligne 3.—Après "condamnation" insérez ce qui suit comme article 15:

"Le montant de toute amende ou peine pécuniaire recouvré par application du présent acte appartiendra à Sa Majesté, sera déposé, pour compte du présent acte, au crédit du Receveur général, et pourra être appliqué, au besoin, à toutes dépenses faites pour l'exécution des dispositions de cet acte."

Page 5, ligne 12.—Après "scientifique," insérez: "ou de prendre dans le but de les apprivoiser."

Page 5, ligne 44.—Après "aide" insérez ce qui suit comme article 24:—

Article 24.

"La rétribution des gardiens de gibier, constables et autres, employés à quelque service nécessité par le présent acte ou les règlements rendus sous son autorité, sera déterminée par le Gouverneur en conseil; et elle sera, ainsi que les frais, dans tous les cas, à la charge de celui ou ceux qui seront convaincus d'une infraction au présent acte."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements pour lesquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les traitements des juges de comté dans la province de la Colombie-Britannique.

(En comité.)

Résolu, qu'il est expédient de décréter que les traitements des juges des cours de comté de Caribou, New-Westminster, Yale, Nanaimo et Kootenay, dans la province de la Colombie-Britannique, seront de \$2,400 chacun, par année.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

1. Résolu, — Que le proviso suivant soit ajouté à la 3me résolution des droits de douanes, telle qu'adoptée en comité des Voies et Moyens, mardi, le 29 écoulé:—

Pourvu que dans le cas de marchandises importées ou retirées d'entrepôt pour la consommation, et pour lesquelles les droits ont été payés, le ou après le 27 mars, conformément au taux de droits mentionné comme étant payable à la date de la déclaration de ces marchandises dans l'annexe A des dites résolutions, ou dans toute résolution subséquente, les droits ainsi payés ne soient pas affectés ou que la personne qui les aura payés, ne soit pas obligée à un autre paiement de droits à raison de modifications apportées à ce taux de droit durant la présente session par toute résolution subséquente à celle qui a servi de base au paiement de ces droits.

2. Résolu que les item suivants soient ajoutés à l'annexe A des droits de douane, telle qu'adoptée en comité des Voies et Moyens, le 29 écoulé :

1. Ferrures à l'usage des constructeurs, des ébénistes, des entrepreneurs de pompes funèbres, des tapissiers, des selliers, y compris les étrilles, ferrures de carrossiers, serrures, couplets et pentures, n.s.a., scies de toute espèce, et coutellerie de table, n.s.a., trente-deux et demi pour cent *ad valorem*..... 32½ p.c.
 2. Houille grasse, soixante centins par tonne de 2,000 livres..... 60c. p. ton.
 3. Pousière de charbon, n.s.a., vingt pour cent *ad valorem* 20 p.c.
 4. Œufs, cinq centins par douzaine; mais exempts de droits tant que les œufs exportés du Canada seront admis en franchise aux Etats-Unis... .. 5c. p. douz.
 5. Fil de fer galvanisé, des numéros six, neuf, douze et quatorze, lorsqu'importés par des fabricants de câbles métalliques, pour usage dans leurs fabriques seulement, vingt pour cent *ad valorem*. 20 p.c.
 6. Cercles, bandages et bandes de fer ou d'acier, de huit pouces de largeur et au-dessous, du numéro dix-huit et plus épais, dix piastres par tonne..... \$10 p. tonne.
 7. Riz, lorsqu'importé par les fabricants d'amidon de riz pour usage dans leurs fabriques, trois quarts de centin par livre..... ¾c. p. lb.
- Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé des résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Daly,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Charlton propose comme amendement, secondé par M. Martin,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"dans l'opinion de cette Chambre, les terres publiques du Canada ne devraient être vendues qu'aux colons de bonne foi, à des conditions équitables et dans une mesure qui permette au colon de les occuper et de les cultiver convenablement ; qu'aucune vente de terres publiques à des spéculateurs ou à des intermédiaires ne devrait être permise ; que l'on devrait pourvoir libéralement à des concessions gratuites aux colons ; et que des concessions de terres aux corporations de chemins de fer ont été faites par le gouvernement avec une prodigalité inconsidérée, au grand détriment des intérêts publics."

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Daly, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 4 juin 1894.

PRÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Montague,—la pétition de David J. Almas et autres, de Hagersville et autres lieux, comté de Haldimand, Ontario.

Par M. Paterson (Brant),—la pétition de W. F. Campbell et autres, de Brantford et autres lieux, comté de Brant, Ontario.

Par M. Ross (Lisgar),—la pétition du conseil municipal de Posen ; la pétition du conseil municipal de Woodlands ; la pétition du conseil municipal de Springfield, du comté de Lisgar, Manitoba, et la pétition du conseil municipal du village de Kingsville, comté d'Essex, Ontario.

Par M. Cargill,—la pétition d'Ambroise McGuire et autres, du township de Brant, comté de Bruce, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De James McPherson et autres, de Longford Mills et autres lieux, comtés d'Ontario et Simcoe ; de James Martin, préfet (reeve), et autres, de Sunnidale, comté de Simcoe ; de John McGregor, préfet (reeve), et autres, de McNab, comté de Renfrew ; du conseil municipal du township de Hamilton ; du conseil municipal de la ville de Cobourg, du comté de Northumberland ; de Levi Perkins et autres, du township de Keppel, comté de Grey ; de Daniel Steels, préfet (reeve), et autres, de Lobo, comté de Middlesex ; du conseil municipal du township de Monek ; de William Jackson et autres, de Peel et autres lieux, comté de Wellington, Ontario ; du conseil municipal de Pipestone, et de George Glendening et autres, de Bradwardine, du comté de Selkirk, Manitoba, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Métis à *Matane* et *Gaspé*.

Bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer de charbonnage des *Montagnes Rocheuses*.

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du *Lac Mégantic*.

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du *Sud d'Alberta*, et le

Bill du Sénat, intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Wolseley* et du *Fort Qu'Appelle*."

Et les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer *Erié* et *Huron*.

Bill du Sénat, intitulé : " Acte modifiant les Actes relatifs à la Compagnie de chemin de fer et de bacs de *Moncton* à l'*Ile du Prince-Edouard*."

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour remettre en vigueur et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de houille de la *Vallée du Daim* "; et le

Bill du Sénat, intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest du Canada*."

Les promoteurs du bill (No 52) concernant la Compagnie de téléphone de *New-Westminster* à *Burrard-Inlet* (à responsabilité limitée), ayant signifié leur intention de ne pas procéder plus loin avec cette mesure pendant la présente session, votre comité recommande que le dit bill soit retiré, et que les honoraires soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Tisdale, secondé par M. Sproule,

Ordonné, que le bill concernant la Compagnie de téléphone du *New-Westminster* et *Burrard-Inlet*, à responsabilité limitée, soit retiré, et que les honoraires payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le neuvième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1894, pour la production de copie de toute correspondance échangée entre D. J. Hughes, écrivain, juge du comté d'*Elgin*, Ontario, et les fonctionnaires de l'imprimerie du gouvernement au sujet de l'impression de la dernière liste révisée des électeurs du comté d'*Elgin*. (*Document de la Session No 80*.)

M. Ouimet, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1892, pour production de copie de toute enquête, faite sous l'autorité du département des Travaux Publics, pour constater les dommages causés aux propriétaires de la commune de *Yamaska*, par l'érection d'une digue dans la rivière *Yamaska*. (*Document de la Session No 77a*.)

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport du ministre du Commerce sur sa mission en *Australie*. (*Document de la Session No 5a*.)

M. Wallace présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 14 mai 1894, pour la production d'un état indiquant le montant et la valeur de l'acier à creuset importé en franchise au *Canada*, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 6 novembre 1885.

Aussi, le montant et la valeur des serges et étoffes moirées importées au *Canada* en franchise, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 6 novembre 1885. (*Document de la Session No 81*.)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 14 mai 1894, pour la production d'un état indiquant le montant et la valeur des bandes, bordures, bouts et côtés, et

doublures et côtés à l'usage des chapeliers, importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 5 juillet 1886 ;

Aussi, le montant et la valeur des bandes métalliques à pointes ou unies pour la fabrication des clôtures importées en franchise, en Canada depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 17 juillet 1886 ;

Aussi, le montant et la valeur du câble métallique importé en Canada en franchise depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 17 juillet 1886 ;

Aussi, le montant et la valeur du fil de cuivre jaune ou rouge tordu, importé en franchise en Canada, depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 20 juillet 1886 :

Aussi, le montant et la valeur de la laine filée du poil de l'alpaca ou de la chèvre angora importée en franchise en Canada, depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 18 novembre 1886. (*Document de la Session No 81a.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 14 mai 1894, pour la production d'un état indiquant la quantité et la valeur des jantes de roues en noyer dur importées en franchise en Canada chaque année, depuis 1887, aux termes de l'ordre du conseil du 16 novembre 1888 ; aussi, la quantité et la valeur du fil d'acier à ressorts Homo plus fin que le No 9, et pas plus fin que le No 15, importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887, pour servir aux fabricants de sommiers élastiques, aux termes de l'ordre du conseil du 6 décembre 1888. (*Document de la Session No 81b.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 14 mai 1894, pour la production d'un état indiquant la valeur du cuir à doublure importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre du conseil du 1er juillet 1887 ;

Aussi, la valeur des centres en roseau carré ou en cuir cru, les têtes, manches et bouts en caoutchouc ou en cuir textile, et les douilles en acier, en fer ou en nickel pour les longes de fouet importés en Canada en franchise, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre du conseil du 2 juillet 1887 ;

Aussi, la valeur des rouleaux en cuivre devant servir à l'impression des calicots importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre du conseil du 22 novembre 1887 ;

Aussi, la quantité et la valeur du fil d'acier du No 12 jusqu'au No 30, importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887, aux termes de l'ordre du conseil du 11 juillet 1888 ;

Aussi, la quantité et la valeur du fil de laine et du fil de laine peignée importées en Canada en franchise pour l'usage des fabricants, chaque année, depuis 1887, aux termes de l'ordre du conseil du 11 juillet 1888 ;

Aussi, la quantité et la valeur du fil de jute et du fil de coton plus fin que le No 40 ; et du fil de fer galvanisé ou étamé ou cuivré ou non, du No 16 ou plus fin importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887, aux termes des ordres du conseil du 11 juillet 1888. (*Document de la Session No 81c.*)

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 25 avril 1894, pour la production de copie de toute correspondance échangée sous forme de lettres, requêtes et rapports depuis le premier avril 1887, jusqu'au premier mars 1894, entre le gouvernement et M. J. B. Many, ou le conseil municipal, de la municipalité de Saint-Luc, dans le comté de Saint-Jean, relativement à la construction d'un pont-tournant sur le canal de Chambly, vis-à-vis l'extrémité sud de l'île Sainte-Thérèse, dans la rivière Richelieu. (*Document de la Session No 57a.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie canadienne d'assurance sur la vie dite Northern ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé: "Acte constituant la corporation de garantie du Canada; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 16.—Après "Corporation" insérez "générale."

Page 3, ligne 16.—Retranchez "de Grande-Bretagne et d'Irlande."

Page 3, ligne 24.—Retranchez "2" et insérez "(4)."

Page 3, ligne 27.—Après "fidéicommiss" insérez "et obligations légales."

Page 4, ligne 43.—Retranchez "deux mille."

Page 4, ligne 44.—Après "pourra" insérez "après que tout le capital social aura été souscrit et qu'il en aura été versé cent mille piastres en argent."

Page 5, ligne 5.—Retranchez depuis "émettre" jusqu'au premier "à," dans la 7e ligne, et insérez "au plus cinquante pour cent de son capital."

Page 5, ligne 7.—Retranchez "à terme" et insérez "débentures."

Page 5, ligne 9.—Retranchez depuis "porteurs" jusqu'à "auront" et insérez "d'actions-priorité ou d'actions-débentures."

Page 5, ligne 13.—Retranchez "à terme" et insérez "débentures."

Page 5, ligne 15.—Retranchez "à terme" et insérez "débentures."

Page 5, ligne 24.—Retranchez depuis "plus" jusqu'à "Le" dans la 25e ligne.

Page 5, ligne 28.—Retranchez "quatre" et insérez "une majorité."

Page 5, ligne 40.—Retranchez "affranchie et."

Page 5, ligne 42.—Retranchez depuis "directeurs" jusqu'à "fin" inclusivement, dans la 45e ligne.

Page 5, ligne 48.—Après "appelés" insérez "et dus."

Page 6, ligne 13.—Retranchez depuis "18" jusqu'à "corporation" inclusivement, dans la 16e ligne, et insérez "Les articles dix-huit et trente-neuf de l'Acte des clauses des Compagnies ne s'appliqueront pas à la corporation."

Dans le titre.

Après "corporation" insérez "générale."

Les dits amendements étant lus la seconde fois sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements pour lesquels elle demande leur concours.

Sur motion de M. Brodeur, secondé par M. Rinfret,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute

correspondance, requêtes et mémoires au sujet de la réduction ou de l'abolition des droits sur le tabac canadien, ou au sujet des modifications qui pourraient être apportées aux lois du revenu de l'intérieur à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Coatsworth propose, secondé par M. Denison,—qu'il est expédient d'insérer dans tout contrat pour travaux publics qui sera passé dorénavant une clause obligeant l'entrepreneur à payer aux ouvriers employés à ces travaux des gages au moins aussi élevés que ceux qui seront payés dans la localité où ces travaux seront exécutés, à l'époque de l'exécution de ce contrat, à moins que le ministre, avec le département duquel le contrat a été passé, n'exempte, pour des raisons spéciales, l'entrepreneur de l'observance de cette clause.

Et un débat s'ensuivant ;

M. Haggart propose, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,—que le débat soit ajourné.

À six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu d'un ordre spécial.

L'ordre du jour appelle la prise en considération du bill à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre, tel qu'amendé en comité général ;

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill à l'effet de mieux assurer l'observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé Dimanche ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux, et de modifier le Code criminel, 1892.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 5 juin 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Martin,—la pétition de Peter Bell et autres, du Portage-la-Prairie, et la pétition de W. J. Sargent, préfet (reeve), et autres, de la municipalité de Daly, de Manitoba.

Par M. Madill,—la pétition de Julius St. John et autres, de Sunderland, et autres lieux, et la pétition de B. Madill et autres, de Beaverton et autres lieux, du comté d'Ontario, Ontario.

Par M. Landerkin,—la pétition de Peter Dickson, préfet (reeve), et autres, d'Egremont, comté de Grey, Ontario.

Par M. Livingston,—la pétition de J. S. Hallman, préfet (reeve), et autres, de Petersburg, et autres lieux, comté de Waterloo, Ontario.

Par M. Gibson,—la pétition de James Asher et autres, de Caistor, comté de Wentworth, Ontario.

Par M. McMullen,—la pétition de John Boland, préfet (reeve), et autres d'Artemesia, comté de Grey, Ontario.

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1894, pour la production de copie de toutes plaintes faites par un nommé Étienne Tremblay, depuis le 1er novembre 1893, contre Joseph Placide Rocheleau, maître de poste de Pauline, dans le comté de Rouville, P.Q.; et aussi, copie du rapport de l'inspecteur des postes qui a fait l'enquête sur ces plaintes, ou de tout autre officier chargé de faire cette enquête. (*Document de la Session No 82.*)

Sir Charles Hibbert Tupper, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 16 avril 1894, pour la production de—

1. Copie de l'ordre du conseil nommant Théophile Sabourin, garde-pêche, pour la division du lac des Deux-Montagnes, et de l'Île Péror;

2. Copie de l'ordre du conseil nommant Julien Monpetit, garde-pêche, pour la même division;

3. Copie de toutes instructions et ordres donnés par le département des Pêcheries aux dits gardes-pêche;

4. Copie des rapports des deux gardes-pêche, pour les années 1891–1892. (*Document de la Session No 33a.*)

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 30 mars 1894, pour la production de copie de toutes lettres, documents et états ayant rapport à l'adjudication, à William H. Davis et Fils, de l'entreprise de la construction d'un barrage à l'Île Sheiks, se rattachant au canal de Cornwall. (*Document de la Session No 77b.*)

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, demandant la production d'un état donnant les noms des juges puînés dans la province d'Ontario, les dates de leur nomination, le nom et le chiffre de la population du comté pour lequel ils ont été nommés, ainsi que le traitement et les allocations de chacun de ces juges. (*Document de la Session No 83.*)

Ordonné, que M. Fraser ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Guillet ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill concernant l'utilisation des eaux des Territoires du Nord-Ouest pour des fins d'irrigation et autres.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par Sir John Thompson,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Davies propose comme amendement, secondé par M. Laurier,—que tous les mots après " Que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" en février 1887, un bref fut émis pour l'élection d'un membre devant représenter le district électoral du comté de Queen, dans la Chambre des Communes du Canada, adressé à John R. Dunn en qualité d'officier-rapporteur ;

Que le 15 février était le jour fixé pour la nomination des candidats et le 22 pour la votation ;

Que M. George G. King et M. George F. Baird ont été nommés comme candidats le 15 février ; que le bulletin de nomination de M. George F. King a été signé par plus de vingt-cinq électeurs régulièrement qualifiés du district, et qu'il a aussi été accepté et signé par lui et vérifié sous serment par T. Medley Wetmore, qui aussi, à l'époque, a remis à l'officier-rapporteur le dépôt de \$200 requis par la loi et que ce dernier a alors donné à T. Medley Wetmore un certificat déclarant qu'il avait reçu de lui un bulletin de nomination de M. George G. King, signé par plus de vingt-cinq personnes et signé par M. George G. King, qui acceptait ce bulletin, et qu'il avait aussi reçu un dépôt de \$200, tel que requis par la loi ;

Que la votation ayant été demandée, une élection eut lieu le 22 février,—MM. George G. King et George F. Baird étant les candidats ;

Que le 5 mars, jour fixé pour déclarer le résultat de la votation, l'officier-rapporteur a déclaré le nombre de votes donnés pour chaque candidat aux divers districts de votation, mais qu'avant d'annoncer le résultat, l'agent de M. George F. Baird a objecté que M. George G. King n'avait pas été régulièrement mis en nomination, parce que le dépôt de \$200 n'avait pas été fait par son agent régulier ; et que tous les votes donnés pour lui étaient, par conséquent, nuls et de nul effet et devaient être rejetés, et que M. George F. Baird devait être déclaré régulièrement élu ;

Que l'officier-rapporteur a adopté cette manière de voir et a déclaré M. George F. Baird régulièrement élu, bien qu'il fut admis que M. George G. King, avait la majorité des votes enregistrés ;

Que le 7 mars, une demande a été faite au nom de M. George G. King au juge Steadman sur un affidavit relatant en substance les faits ci-dessus et déclarant aussi que le déposant croyait que l'un des députés officiers-rapporteurs avait mal compté les bulletins, et qu'un autre officier-rapporteur avait irrégulièrement rejeté un ou plusieurs bulletins en en faisant le décompte ;

Que, sur cet affidavit, une ordonnance a été rendue par le juge Steadman fixant le 11 mars, au palais de justice du comté de Queen, pour y procéder à un nouveau décompte des bulletins ;

Qu'alors, le 9 mars, l'avocat de M. George F. Baird a obtenu du juge Tuck, l'un des juges de la cour Suprême du Nouveau-Brunswick, une règle de *nisi* requérant le juge Steadman et M. George G. King d'expliquer, au prochain terme de la cour, pourquoi un bref de prohibition ne devrait pas être émis pour empêcher le dit juge Steadman de procéder à un nouveau décompte des bulletins, et ordonnant de surseoir dans l'intervalle, à toutes procédures concernant le dit décompte.

Qu'au terme de Pâques, 1887, de la dite cour Suprême du Nouveau-Brunswick, l'avocat du dit George F. Baird a obtenu une règle de *nisi* pour un mandat de comparution contre John V. Ellis, éditeur du journal le *St. John Globe* pour mépris de la dite cour pour avoir publié dans le dit journal des 10, 11 et 12 mars 1887, certains articles sous les titres de "L'élection de Queen," "Gouvernement par fraude" et "Comté de Queen," lesquels étaient représentés comme étant des commentaires, réflexions et insinuations sur le demandeur George F. Baird, sur la dite règle de *nisi* pour prohibition accordée par le dit juge Tuck et sur le dit juge Tuck lui-même, et dans lesquels on prétendait que M. John V. Ellis s'était rendu coupable de mépris de cour en diffamant la cour et particulièrement le juge Tuck, en calomniant et vilipendant le demandeur, et en faisant sur la dite élection, le dit décompte et la dite règle de *nisi* pour prohibition, des commentaires de nature à influencer le public avant l'instruction et la décision judiciaire des dites questions ;

Que sub-équemment la règle de *nisi* pour contrainte pour mépris de cour a été confirmée par la cour Suprême du Nouveau-Brunswick contre le dit John V. Ellis, et qu'il a été déclaré coupable de mépris pour avoir publié ces articles, mais que la sentence a été suspendue pour permettre d'en appeler à la cour Suprême du Canada ;

Qu'en février 1893, la cour Suprême du Canada a rendu un jugement portant qu'il n'y avait pas lieu d'en appeler dans ces cas de mépris présumé et que les pièces de procédure ont été, en conséquence, renvoyées à la cour Suprême du Nouveau-Brunswick laquelle, le 14 octobre 1893, a condamné le dit John Ellis, pour son mépris présumé, à payer une amende de \$200, à être détenu dans la prison commune du comté de York pendant 30 jours et jusqu'à paiement de l'amende, et à payer en outre les frais ;

Que plus de six ans s'étaient écoulés entre la publication des articles contenant le mépris présumé et le prononcé de la dite sentence, et que pendant ce temps toutes les procédures dans les diverses cours visées par les dits articles avaient pris fin ;

Que dans l'opinion de cette Chambre, l'acte de l'officier-rapporteur Dunn en refusant de déclarer élu M. George F. King qui avait obtenu une forte majorité des votes à une élection régulièrement tenue, et en déclarant élu M. George F. Baird, le candidat de la minorité, a été une grossière violation de la loi et de la justice, un outrage malicieux et inexcusable aux droits des électeurs du comté de Queen, Nouveau-Brunswick, et constituait un précédent si gros de dangers pour le gouvernement politique futur du Canada, que la presse était justifiable de le condamner et censurer de la manière la plus sévère ;

Que cette Chambre est, en outre, d'opinion que la juridiction réclamée par les juges des cours Supérieures de punir par l'amende et l'emprisonnement pour mépris présumé, étant pratiquement arbitraire et illimitée, exercée par des juges qui sont en même temps juges de la loi, du fait, de l'intention et de la sentence et dont les décisions sont données sans l'aide d'un jury et sans être sujettes à révision, est opposée au génie et à l'esprit de la liberté constitutionnelle, et ne devrait jamais être exercée lorsqu'on peut trouver un autre remède efficace ou avoir recours à une autre méthode d'obtenir justice ;

Que la punition infligée par la cour Suprême du Nouveau-Brunswick à John V. Ellis, au mois d'octobre 1893, pour un mépris de cour présumé contenu dans des articles par lui publiés au sujet de l'élection du comté de Queen y mentionnée, est arbitraire, excessive, opposée à l'intérêt public et mérite la censure, et qu'elle est sans précédent, en autant que les frais ont été surajoutés à l'amende et à l'emprisonnement."

Et un débat s'ensuivant,

Sur motion de M. Mills (Bothwell), secondé par M. Sutherland, Ordonné, que le débat soit ajourné.
Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 6 juin 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Gibson,—la pétition de D. Van Duge et autres, de Grimsby, comté de Wentworth, Ontario.

Par M. Dawson,—la pétition de G. W. Sweetman, préfet (reeve), et autres, de la municipalité de Denbigh, Abinger et Ashby, et la pétition de William Fitzgerald, J.P., et autres, de Bedford, du comté de Addington, Ontario.

Par M. Semple.—la pétition de Aaron Harper, et autres, de Pilkington, et autres lieux, comté de Wellington, Ontario.

Par M. Featherston,—la pétition de James Urie et autres, de Senaca, et autres lieux, comté de Haldimand, Ontario.

Par M. Moncrieff,—la pétition de Robert McLaughlin et autres, du township de Brooke, comté de Lambton, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De David J. Almas et autres, de Hagersville et autres lieux, comté de Haldimand; de W. F. Campbell et autres, de Brantford et autres lieux, comté de Brant; de Ambrose McGuire et autres, du township de Brant, comté de Bruce et du conseil municipal du village de Kingsville, comté de Essex, Ontario; du conseil municipal de Posen; du conseil municipal de Woodlands, et du conseil municipal de Springfield, du comté de Lisgar, Manitoba, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 28 mai 1894, pour la production de:—1. Copie de tous rapports d'ingénieurs recommandant certains changements dans le contrat originnaire en ce qui concerne la nature des travaux et les matériaux employés dans la construction des écluses et autres ouvrages en maçonnerie sur les sections 1 et 2 du canal de Soulanges, avec les raisons données pour ces changements et les noms des ingénieurs qui les ont recommandés.

2. Copie de toute correspondance échangée entre les ingénieurs, le département des Chemins de fer et Canaux, l'entrepreneur et autres personnes, au sujet de ces changements, et de tous ordres du conseil s'y rapportant. (*Document de la Session No 576.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 7 mai 1894, pour la production de copie de toutes lettres, propositions, câblegrammes et correspondance échangés depuis le 1er janvier 1890, entre le gouvernement et aucun de ses membres et toute personne, maison ou compagnie, concernant la création d'un service de steamers transatlantiques rapides entre le Canada et la Grande-Bretagne et entre le Canada et la France, et concernant les subventions demandées pour l'exécution de ces services ou que le gouvernement a proposé de payer pour les dits services; aussi, copie de tout contrat ou projet de contrat au sujet de ce service de steamers. (*Document de la Session No 84.*)

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dixième rapport du comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée hier,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"en février 1887, un bref fut émis pour l'élection d'un membre devant représenter le district électoral du comté de Queen, dans la Chambre des Communes du Canada, adressé à John R. Dunn en qualité d'officier-rapporteur ;

Que le 15 février était le jour fixé pour la nomination des candidats et le 22 pour la votation ;

Que M. George G. King et M. George F. Baird ont été nommés comme candidats le 15 février; que le bulletin de nomination de M. George F. King a été signé par plus de vingt-cinq électeurs régulièrement qualifiés du district, et qu'il a aussi été accepté et signé par lui et vérifié sous serment par T. Medley Wetmore, qui aussi, à l'époque, a remis à l'officier-rapporteur le dépôt de \$200 requis par la loi et que ce dernier a alors donné à T. Medley Wetmore un certificat déclarant qu'il avait reçu de lui un bulletin de nomination de M. George G. King, signé par plus de vingt-cinq personnes et signé par M. George G. King, qui acceptait ce bulletin, et qu'il avait aussi reçu un dépôt de \$200 tel que requis par la loi ;

Que la votation ayant été demandée, une élection eut lieu le 22 février,—M. George G. King et M. George F. Baird étant les candidats ;

Que le 5 mars, jour fixé pour déclarer le résultat de la votation, l'officier-rapporteur a déclaré le nombre de votes donnés pour chaque candidat aux divers districts de votation, mais qu'avant d'annoncer le résultat, l'agent de M. George F. Baird a objecté que M. George F. King n'avait pas été régulièrement mis en nomination parce que le dépôt de \$200 n'avait pas été fait par son agent régulier; et que tous les votes donnés pour lui étaient, par conséquent, nuls et de nul effet et devaient être rejetés, et que M. George F. Baird devait être déclaré régulièrement élu ;

Que l'officier-rapporteur a adopté cette manière de voir et a déclaré M. George F. Baird régulièrement élu, bien qu'il fut admis que M. George G. King avait la majorité des votes enregistrés ;

Que le 7 mars, une demande a été faite au nom de M. George G. King au juge Steadman sur un affidavit relatant en substance les faits ci-dessus et déclarant aussi que le déposant croyait que l'un des députés officiers-rapporteurs avait mal compté les bulletins, et qu'un autre officier-rapporteur avait irrégulièrement rejeté un ou plusieurs bulletins en en faisant le décompte ;

Que sur cet affidavit, une ordonnance a été rendue par le juge Steadman fixant le 11 mars, au palais de justice du comté de Queen, pour y procéder à un nouveau décompte des bulletins ;

Qu'alors, le 9 mars, l'avocat de M. George F. Baird a obtenu du juge Tuck, l'un des juges de la cour Suprême du Nouveau-Brunswick, une règle de *nisi* requérant le juge Steadman et M. George G. King d'expliquer, au prochain terme de la cour, pourquoi un bref de prohibition ne devrait pas être émis pour empêcher le dit juge Steadman de procéder à un nouveau décompte des bulletins, et ordonnant de surseoir dans l'interval, à toutes procédures concernant le dit décompte;

Qu'au terme de Pâques, 1887, de la dite cour Suprême du Nouveau-Brunswick, l'avocat du dit George F. Baird a obtenu une règle de *nisi* pour un mandat de comparution contre John V. Ellis, éditeur du journal le *St. John Globe* pour mépris de la dite cour pour avoir publié dans le dit journal des 10, 11 et 12 mars 1887, certains articles sous les titres de "L'élection de Queen," "Gouvernement par fraude" et "Comté de Queen," lesquels étaient représentés comme étant des commentaires, réflexions et insinuations sur le demandeur George F. Baird, sur la dite règle de *nisi* pour prohibition accordée par le dit juge Tuck et sur le dit juge Tuck lui-même, et dans lesquels on prétendait que M. John V. Ellis s'était rendu coupable de mépris de cour en diffamant la cour et particulièrement le juge Tuck, en colomniant et vilipendant le demandeur, et en faisant sur la dite élection, le dit décompte et la dite règle de *nisi* pour prohibition des commentaires de nature à influencer le public avant l'instruction et la décision judiciaire des dites questions;

Que subséquemment la règle de *nisi* pour contrainte pour mépris de cour a été confirmée par la cour Suprême du Nouveau-Brunswick contre le dit John V. Ellis, et qu'il a été déclaré coupable de mépris pour avoir publié ces articles, mais que la sentence a été suspendue pour permettre d'en appeler à la cour Suprême du Canada;

Qu'en février 1893, la cour Suprême du Canada a rendu un jugement portant qu'il n'y avait pas lieu d'en appeler dans ces cas de mépris présumé, et que les pièces de procédure ont été, en conséquence, renvoyées à la cour Suprême du Nouveau-Brunswick laquelle, le 14 octobre 1893, a condamné le dit John V. Ellis, pour son mépris présumé, à payer une amende de \$200, à être détenu dans la prison commune du comté de York pendant 30 jours et jusqu'à paiement de l'amende, et à payer en outre les frais;

Que plus de six ans s'étaient écoulés entre la publication des articles contenant le mépris présumé et le prononcé de la dite sentence, et que pendant ce temps toutes les procédures dans les diverses cours visées par les dits articles avaient pris fin;

Que dans l'opinion de cette Chambre, l'acte de l'officier-rapporteur Dunn en refusant de déclarer élu M. George F. King qui avait obtenu une forte majorité des votes à une élection régulièrement tenue, et en déclarant élu M. George F. Baird, le candidat de la minorité, a été une grossière violation de la loi et de la justice, un outrage malicieux et inexcusable des droits des électeurs du comté de Queen, Nouveau-Brunswick, et constituait un précédent si gros de dangers pour le gouvernement politique futur du Canada, que la presse était justifiable de le condamner et censurer de la manière la plus sévère;

Que cette Chambre est, en outre, d'opinion que la juridiction réclamée par les juges des cours Supérieures de punir par l'amende et l'emprisonnement pour mépris présumé, étant pratiquement arbitraire et illimitée, exercée par des juges qui sont en même temps juges de la loi, du fait, de l'intention et de la sentence et dont les décisions sont données sans l'aide d'un jury et sans être sujetes à revision, est opposée au génie et à l'esprit de la liberté constitutionnelle, et ne devrait jamais être exercée lorsqu'on peut trouver un autre remède efficace ou avoir recours à une autre méthode d'obtenir justice;

Que la punition infligée par la cour Suprême du Nouveau-Brunswick à John V. Ellis, au mois d'octobre 1893, pour un mépris de cour présumé contenu dans des articles par lui publiés au sujet de l'élection du comté de Queen y mentionnée, est arbitraire, excessive, opposée à l'intérêt public et mérite la censure, et qu'elle est sans précédent, en autant que les frais ont été surajoutés à l'amende et à l'emprisonnement."

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à après minuit, jeudi matin ;

Jeudi, 7 juin 1894.

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Colter,	Guay,	Mignault,
Beausoliel,	Davies,	Harwood,	Mills (Bothwell),
Bécharde,	Dawson,	Landerkin,	Monet,
Beith,	Devlin,	Langelier,	Paterson (Brant),
Bernier,	Dupont,	Laurier,	Perry,
Borden,	Edgar,	Lavergne,	Préfontaine,
Boston,	Edwards,	Leduc,	Proulx,
Bowman,	Featherston,	Legris,	Rider,
Brodeur,	Flint,	Lister,	Rinfret,
Brown,	Forbes,	Livingston,	Rowand,
Bruneau,	Fraser,	Lowell,	Sanborn,
Campbell,	Frémont,	Macdonald (Huron),	Semple.
Carroll,	Geoffrion,	McGregor,	Somerville,
Cartwright (Sir Richard),	Gibson,	McMillan,	Sutherland,
Casey,	Gillmor,	McMullen,	Tarte, et
Charlton,	Godbout,	Martin,	Vaillancourt.—66.
Choquette,	Grieve,		

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Curran,	Lachapelle,	Pelletier,
Bain (Soulanges),	Daly,	Langevin (Sir Hector),	Pope,
Baird,	Davin,	Leclair,	Pridham,
Baker,	Davis,	Lippé,	Prior,
Barnard,	Denison,	Macdonald (King),	Reid,
Belley,	Desaulniers,	Macdonell (Algoma),	Robillard,
Bennett,	Dickey,	McAlister,	Roome,
Bergeron,	Dugas,	McCarthy,	Rosamond,
Bergin,	Dyer,	McDonald (Assiniboia),	Ross (Dundas),
Blanchard,	Earle,	McDonald (Victoria),	Ross (Lisgar),
Boyd,	Fairbairn,	McDougall (Pictou),	Ryckman,
Boyle,	Ferguson (Renfrew),	McDougall (Cap-Breton),	Smith (Ontario),
Bryson,	Fréchette,	McInerney,	Sproule,
Burnham,	Girouard (Jacq.-Cartier),	McKay,	Stairs,
Calvin,	Girouard (D.-Montagnes),	McLennan,	Stevenson,
Cameron,	Grant (Sir James),	McLeod,	Taylor,
Cargill,	Guillet,	McNeill,	Temple,
Carignan,	Haggart,	Madill,	Thompson (Sir John),
Carling (Sir John),	Haslam,	Mara,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Carpenter,	Hazen,	Marshall,	Turcotte,
Caron (Sir Adolphe),	Henderson,	Masson,	Tyrwhitt,
Carscallen,	Hodgins,	Metcalfe,	Wallace,
Chesley,	Hughes,	Miller,	Weldon,
Coatsworth,	Hutchins,	Moncrieff,	White (Cardwell),
Cochrane,	Ingram,	Montague,	White (Shelburne),
Cockburn,	Jeannotte,	Northrup,	Wood (Brockville), et
Corby,	Joncas,	O'Brien,	Wood (West'land).—110.
Costigan,	Kaulbach,		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale,—elle est résolue négativement.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Daly,

Résolu,—qu'à sa prochaine séance, ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinq minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à ce jour.

Jeudi, 7 juin 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Edgar,—la pétition du conseil municipal du township d'Uxbridge, comté d'Ontario, Ontario.

Par M. Rowand,—la pétition de Joseph Wellwood, préfet (reeve), et autres, de Culross, comté de Bruce, Ontario.

Par M. Lowell,—la pétition du conseil municipal du township de Logan, comté de Perth, Ontario.

Par M. Landerkin,—la pétition de William S. Creræ, préfet, (reeve) et autres, de Silver Creek, comté de Marquette, Manitoba.

Par M. Curran,—la pétition de D. J. Macdonald et autres, de la cité de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Peter Bell et autres, de Portage-la-Prairie, et de W. J. Sargent, préfet, (reeve), et autres, de la municipalité de Daly, de Manitoba ; de Julius St. John et autres, de Sunderland et autres lieux ; et de B. Madill et autres, de Beaverton et autres lieux, du comté d'Ontario ; de Peter Dickson, préfet, (reeve) et autres, de Egremont ; et de John Boland, préfet (reeve), et autres, de Artemesia, du comté de Grey ; de J. S. Hallman, préfet (reeve), et autres, de Petersburg et autres lieux, comté de Waterloo ; et de James Asher et autres, de Caistor, comté de Wentworth, d'Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

M. White (Cardwell), du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de cette Chambre pendant la présente session, présente le second rapport de ce comité, lequel est la comme suit :—

Votre comité a pris en considération une lettre du chef des traducteurs officiels des Débats attirant l'attention du comité sur le fait que, pendant ces dernières années, la somme de travail qu'exige la traduction du rapport officiel des Débats a considérablement augmenté, et exposant qu'il serait opportun d'avoir les services d'un traducteur additionnel.

En conséquence, le comité recommande, afin d'accélérer la publication des éditions anglaise et française des Débats, que le président du comité soit autorisé à employer, s'il en est besoin, pendant le reste de la session, les services temporaires d'un traducteur additionnel pouvant traduire dans les deux langues.

M. Sproule, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Quelques-uns des journaux quotidiens d'hier ont publié une dépêche télégraphique portant que "le professeur McEachran est celui qui a le plus contribué à faire croire à l'existence de la pleuro-pneumonie chez le bétail exporté." C'est le contraire qui est vrai. Le mot "est" a été mis à la place de "n'est pas." M. McEachran a nié catégoriquement que cette maladie existe en Canada. M. McEachran dit, par dépêche télégraphique "qu'il est intéressé dans le ranche Walrond ; que le ranche vend tous ses bestiaux sur les lieux et que les propriétaires ne sont pas des exportateurs." Il dit aussi qu'en tant que ce ranche est concerné, le prix des bestiaux a augmenté depuis l'interdiction. M. McEachran affirme, de plus, dans sa dépêche, que la pleuro-pneumonie n'existe pas en Canada.

Votre comité recommande que le gouvernement soit mis en demeure de prendre immédiatement des mesures pour réfuter la dépêche publiée par les journaux susdits et qui a pu créer de fausses impressions dans le public sur la prétendue existence de pleuro-pneumonie parmi les bestiaux du Canada.

M. Girouard (Jacques-Cartier, du comité des Privilèges et Elections, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a l'honneur de faire rapport que, conformément aux instructions qui lui ont été données en date du 17 mars dernier, au sujet de l'affaire de A. J. Turcotte, député du district électoral de Montmorency, il a jugé nécessaire d'assigner, entre autres témoins, le nommé J. B. Provost, épicier, et le nommé O. E. Larose, épicier, tous deux de la cité de Québec ; que le 29 mai dernier, les dits J. B. Provost et O. E. Larose ont été sommés par télégramme en la manière ordinaire, de comparaître le 31 mai ; et bien que votre comité ait la preuve que les dits Provost et Larose ont reçu personnellement la dite citation, ils ont fait défaut tous deux.

Le 31 mai, conformément à une résolution du comité, le greffier du comité a adressé au shérif de Québec des assignations par écrit, enjoignant aux dits Provost et Larose de comparaître devant le comité le 7 juin, avec instructions au shérif de les signifier personnellement aux dits Provost et Larose. Conformément à ces instructions au shérif, tel qu'il appert par le rapport du huissier adressé au greffier du comité, les dits Provost et Larose ont reçu en personne, le 2 juin courant, les dites assignations. mais il ont encore fait défaut jusqu'à ce jour. Comme votre comité est d'avis que les dépositions des dits Provost et Larose sont importantes et nécessaires à l'accomplissement convenable des devoirs dont votre comité est chargé, il a l'honneur de faire rapport que les dits Provost et Larose n'ont pas obéi à l'ordre de votre comité, et de demander à la Chambre d'agir en conséquence.

M. Edgar propose, secondé par M. Sutherland,—que J. B. Provost et O. E. Larose, les témoins nommés dans le second rapport du comité des Privilèges et Elections soumis à cette Chambre, ce jour, soient sommés de comparaître à la barre de cette Chambre lundi, le 11 juin 1894, à trois heures de l'après-midi.

Et la question étant posée, elle est résolue affirmativement.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée vendredi dernier, portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés ; et sur l'amendement à la dite motion, —que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"dans l'opinion de cette Chambre, les terres publiques du Canada ne devraient être vendues qu'aux colons de bonne foi, à des conditions équitables et dans une mesure qui permit au colon de les occuper et

de les cultiver convenablement; qu'aucune vente de terres publiques à des spéculateurs ou à des intermédiaires ne devrait être permise; que l'on devrait distribuer largement et gratuitement nos terres aux colons; et que des concessions de terres ont été faites par le gouvernement aux corporations de chemins de fer avec une prodigalité inconsidérée et au grand détriment des intérêts publics."

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, vendredi matin ;—

Vendredi, 8 juin 1894.

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Casey,	Langelier,	Paterson (Brant),
Beausoliel,	Charlton,	Laurier,	Perry,
Béchar,	Choquette,	Lavergne,	Proulx,
Beith,	Colter,	Leduc,	Rider,
Bernier,	Davies,	Livingston,	Rinfret,
Borden,	Devlin,	Lowell,	Rowand,
Bowman,	Geoffrion,	McGregor,	Sanborn,
Brown,	Gibson,	McMillan,	Semple,
Bruneau,	Grieve,	McMullen,	Somerville,
Campbell,	Guay,	Martin,	Sutherland, et
Carroll,	Harwood,	Mignault,	Tarte.—47.
Cartwright (Sir Richard),	Landerkin,	Mills (Bothwell),	

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Curran,	Leclair,	Pope,
Amyot,	Daly,	Lépine,	Pridham,
Bain (Soulanges),	Davin,	Lippé,	Prior,
Baird,	Davis,	Macdonald (King),	Putnam,
Belley,	Denison,	Macdonell (Algoma),	Reid,
Bennett,	Desaulniers,	McAlister,	Robillard,
Bergeron,	Dugas,	McDonald (Assiniboia),	Roome,
Bergin,	Dupont,	McDougald (Pictou),	Rosamond,
Blanchard,	Dyer,	McDougall (Cap-Breton),	Ross (Dundas),
Boyd,	Earle,	McInerney,	Ross (Lisgar),
Boyle,	Fairbairn,	McKay,	Ryckman,
Bryson,	Ferguson (Renfrew),	McLennan,	Smith (Ontario),
Burnham,	Fréchette,	McLeod,	Sproule,
Cameron,	Gillies,	McNeill,	Stairs,
Cargill,	Girouard (Deux-Mont's),	Madill,	Taylor,
Carignan,	Guillet,	Mara,	Temple,
Carpenter,	Haggart,	Marshall,	Thompson (Sir John),
Caron (Sir Adolphe),	Haslam,	Masson,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Carscallen,	Hazen,	Metcalfe,	Tyrwhitt,
Chesley,	Hughes,	Miller,	Wallace,
Cleveland,	Hutchins,	Mills (Annapolis),	Weldon,
Cochrane,	Ingram,	Montague,	White (Cardwell),
Corbould,	Ives,	Northrup,	White (Shelburne),
Corby,	Jeannotte,	Patterson (Huron),	Wood (Brockville), et
Costigan,	Langevin (Sir Hector),	Pelletier,	Wood (Westland)—100.

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale,—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Berge-

ron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à ce jour.

Vendredi, 8 juin 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Tisdale,—la pétition du conseil municipal du township de Charlotteville, comté de Norfolk, Ontario.

Par M. Denison,—la pétition du conseil municipal de la cité de Toronto, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De D. Van Duge et autres, de Grimsby, comté de Wentworth ; de G. W. Sweetman, préfet (reeve), et autres, de la municipalité de Denbigh, Abinger et Ashby ; de William Fitzgerald, J.P., et autres, de Bedford, du comté de Addington ; de Aaron Harper et autres, de Pilkington et autres lieux, comté de Wellington ; de James Urie et autres, de Seneca et autres lieux, comté de Haldimand, et de Robert McLaughlin et autres, du township de Brooke, comté de Lambton, d'Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill du Sénat intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte des assurances" ; et Bill du Sénat intitulé : "Acte constituant en corporation l'Association Mutuelle sur la vie 'La Coloniale.'"

Vu l'importance des amendements faits au bill en premier lieu mentionné, votre comité recommande que ce bill soit réimprimé tel qu'amendé.

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande que la preuve actuellement faite devant lui au sujet des dépenses se rapportant aux ponts de la rue Wellington et du Grand-Tronc, sur le canal Lachine, soit imprimée jour par jour, pour l'usage des membres du comité, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.

Sur motion de M. Baker, secondé par M. Davin,

Ordonné, que la preuve actuellement faite devant le comité des Comptes Publics au sujet des dépenses se rapportant aux ponts de la rue Wellington et du Grand-Tronc, sur le canal Lachine, soit imprimée jour par jour pour l'usage des membres du comité, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet, conformément à la recommandation contenue dans le neuvième rapport de ce comité.

Sur motion de M. Wood (Westmoreland), secondé par M. Weldon,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte des assurances," soit réimprimé tel qu'amendé par le comité des Banques et du Commerce, conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport de ce comité.

M. Bergeron, du comité des Voies et Moyens, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. *Résolu*.—Qu'il est opportun de reviser et refondre les actes et parties d'acte^s maintenant en vigueur au sujet des droits de douane, et qu'à cet effet il est à propos d'abroger les actes suivants et les parties de ces actes qui ne sont pas déjà abrogés, savoir :—

L'acte, chapitre 33, Statuts révisés, intitulé : *Acte concernant les droits de douane* ;

50-51 Victoria, chapitre 39, intitulé : *Acte modifiant l'Acte concernant les droits de douane* ;

53 Victoria, chapitre 20, intitulé : *Acte modifiant les actes relatifs aux droits de douane* ;

53 Victoria, chapitre 21, intitulé : *Acte à l'effet de modifier l'acte de la présente session, intitulé : "Acte modifiant les actes relatifs aux droits de douane"* ;

54-55 Victoria, chapitre 45, intitulé : *Acte modifiant les actes concernant les droits de douane* ;

55-56 Victoria, chapitre 21, intitulé : *Acte modifiant de nouveau les actes concernant les droits de douane* ;

56 Victoria, chapitre 16, intitulé : *Acte modifiant de nouveau les actes relatifs aux droits de douane* ;

Et de prescrire autrement en statuant que les dispositions suivantes soient substituées en leur lieu et place :—

1. Qu'à moins que le contexte n'exige une interprétation différente—

(a) Les initiales "n.s.a." représentent et ont la signification des mots "non spécifié ailleurs" ;

(b) Les initiales "n.a.p." représentent et ont la signification des mots "non autrement prévu" ;

(c) Les initiales "l.s.m." représentent et ont la signification des mots "livré sous mât" ;

(d) L'expression "gallon" signifie un gallon impérial ;

(e) L'expression "tonne" signifie deux mille livres avoirdupois ;

(f) L'expression "de preuve" ou "spiritueux de prouvé," lorsqu'elle est appliquée aux vins ou aux spiritueux de quelque espèce que ce soit, signifie spiritueux d'une force égale à celle de l'alcool éthylique pur mélangé avec de l'eau distillée en proportions telles que le mélange résultant ait, à une température de soixante degrés Fahrenheit, un poids spécifique de 0.9198 comparative-ment à celui de l'eau distillée à la même température ;

(g) L'expression "calibre," lorsqu'elle est appliquée aux feuilles ou plaques de métal, ou aux fils de métal, signifie l'épaisseur ou la grosseur déterminée d'après le calibre étalon de Stubbs ;

(h) L'expression "diamètre," lorsqu'elle est appliquée aux tubes ou tuyaux, signifie la mesure réelle du diamètre intérieur ;

(i) L'expression "feuille," lorsqu'elle est appliquée aux métaux, signifie une feuille ou plaque de pas plus de trois seizièmes de pouce d'épaisseur ;

(j) L'expression "plaque," lorsqu'elle est appliquée aux métaux, signifie une plaque ou feuille de plus de trois seizièmes de pouce d'épaisseur.

2. Que les expressions mentionnées à l'article deux de l'Acte des douanes, tel que modifié par l'article deux de l'Acte des douanes modifié, 1888, auront, chaque fois qu'elles se rencontrent dans les présentes ou dans tout acte relatif aux douanes, à moins que le contexte ne s'y oppose, la signification qui leur est assignée respectivement par les dits articles deux; et le pouvoir conféré au Gouverneur en conseil par l'Acte des douanes de transférer des effets imposables sur la liste des effets qui peuvent être importés en franchise, n'est ni abrogé ni amoindri par les présentes.

3. Que tous les droits ou parties des droits par le présent imposés sur le poisson et autres produits des pêcheries puissent être remis, à l'égard des Etats-Unis ou de l'île de Terre-Neuve, ou des deux, sur proclamation du Gouverneur en conseil, laquelle pourra être lancée lorsqu'il paraîtra à sa satisfaction que les gouvernements des Etats-Unis et de l'île de Terre-Neuve, ou l'un ou l'autre, ont modifié leurs tarifs des droits imposés sur les effets importés du Canada de façon à abaisser ou abroger les droits en vigueur dans les dits pays respectivement.

4. Que lorsqu'il paraîtra au Gouverneur en conseil que les gouvernements de France et d'Espagne, ou l'un ou l'autre, auront apporté des modifications à leurs tarifs de droits imposés sur les effets importés du Canada, en modérant ou abolissant les droits maintenant en vigueur dans ces pays, il pourra, par une proclamation, ordonner que la totalité ou partie du droit de trente pour cent *ad valorem* imposé par le présent sur les vins importés en Canada, soit aboli à l'égard des importations de ces pays ou de celui de ces pays dont le tarif de droits aura été modifié comme il est dit ci-haut.

5. Que tous effets ou colis du crû du Canada, ou produits ou fabriqués en Canada, et en ayant été exportés dans l'intention de les y rapporter, seront admis en franchise lors de leur réimportation en Canada, pourvu que ces effets ou colis aient été déclarés à l'exportation et étampés ou marqués par un percepteur ou préposé compétent des douanes, et que leur identité soit parfaitement reconnue par le percepteur ou préposé compétent au port ou lieu où ils seront ainsi réimportés; et pourvu, de plus, que ces effets ou colis soient restés la propriété de la personne ou des personnes qui les aura ou auront exportés, et que cette réimportation ait lieu sous un an de la date de leur exportation.

6. Que toutes les préparations médicinales ou de toilette importées pour en compléter la fabrication, ou pour les employer à la fabrication d'autres articles en y ajoutant quelque ingrédient ou des ingrédients, ou en mélangeant ces préparations, ou en les embouteillant, emballant ou étiquetant, soit seules, soit avec d'autres articles ou mélanges, sous un nom de propriétaire ou de commerce, seront, sans égard à leur prix de revient, évaluées pour les droits, et les droits seront acquittés sur ces préparations à la valeur marchande ordinaire, dans le pays d'où elles auront été importées, de la préparation complétée, lorsqu'elle est embouteillée, emballée ou étiquetée sous ce nom de propriétaire ou de commerce, moins le coût réel de la main-d'œuvre et des matériaux employés ou dépensés en Canada pour en compléter la fabrication, ou pour embouteiller ou emballer et étiqueter ces préparations.

7. Que toutes préparations médicinales, soit chimiques ou autres, ordinairement importées avec le nom du fabricant, porteront le véritable nom de ce fabricant et celui du lieu où elles sont préparées, apposés d'une manière permanente et lisible sur chaque paquet, au moyen d'une estampe, étiquette ou autrement; et toutes préparations médicinales importées sans que ces noms y soient ainsi apposés seront confisquées.

8. Que sur le maïs importé pour être séché au four et moulu en farine pour des fins comestibles, ou moulu en farine et séché au four pour cet objet, en vertu des règlements qui seront faits par le Gouverneur en conseil, il pourra être accordé un drawback de quatre-vingt-dix pour cent du droit payé.

9. Que toute personne qui, sans excuse légitime, dont la preuve lui incombera, enverra ou emportera en Canada, ou qui, étant en Canada, aura en sa possession quelque en-tête de compte ou autre papier paraissant être un en-tête ou un blanc

pouvant être rempli ou utilisé comme facture, et portant quelque certificat tendant à faire voir, ou qui pourrait être utilisé pour faire voir que la facture qui pourrait être faite au moyen de cet en-tête de compte ou de ce blanc est exacte ou authentique, sera coupable de délit et passible d'une amende de cinq cents piastres et d'un emprisonnement de douze mois au plus, à la discrétion de la cour; et les effets qui auront été déclarés au moyen d'une facture faite en se servant d'un en-tête ou blanc de compte de ce genre seront confisqués.

10. Que l'exportation du chevreuil, des dindons sauvages, des cailles, des perdrix, des poules de prairies et des bécasses, abattus et entiers ou par morceaux, est par le présent déclarée illégale et défendue; et quiconque exportera ou tentera d'exporter quelqu'un de ces articles encourra, pour chaque contravention, une amende de cent piastres, et l'article que l'on tentera ainsi d'exporter sera confisqué et pourra, sur soupçon raisonnable de l'intention de l'exporter, être saisi par tout préposé des douanes,—et si cette intention est prouvée, il en sera disposé comme pour une infraction aux lois de douane; pourvu que le présent article ne s'applique à l'exportation, en conformité de règlements établis par le Gouverneur en conseil, d'aucune carcasse ou partie de carcasse de chevreuil élevé par un particulier, une compagnie ou une association de personnes sur son propre terrain.

11. Que des règlements concernant la manière dont les mélasses et sirops seront échantillonnés et éprouvés dans le but de déterminer à quelles catégories ils appartiendront pour l'imposition des droits, seront faits par le contrôleur des douanes, et les instruments et appareils nécessaires à cette détermination seront désignés par lui et fournis aux employés qu'il chargera d'échantillonner et éprouver ces mélasses et sirops; et la décision de tout employé ainsi chargé d'éprouver ces articles, quant aux droits auxquels ils seront assujétis en vertu du tarif, sera finale et décisive, à moins que, sur appel au commissaire des douanes, porté dans les trente jours après que cette décision aura été rendue, elle ne soit modifiée, avec l'approbation du contrôleur; et la décision du commissaire ainsi approuvée sera finale.

12. Que dans le cas de tous vins, spiritueux ou liqueurs alcooliques frappés de droits suivant leur force de preuve relative, cette force sera constatée soit au moyen de l'hydromètre de Sykes, soit au moyen de la bouteille de gravité spécifique, selon que le contrôleur des douanes l'ordonnera; et dans le cas où cette force relative ne pourrait être constatée par l'usage direct de l'hydromètre ou de la bouteille de gravité, elle sera constatée par la distillation d'un échantillon et l'épreuve subséquente du produit distillé faite de la même manière.

13. Que sauf les dispositions précédentes et les perscriptions de l'Acte des douanes (chapitre 32 des Statuts révisés, tel que modifié,) il sera imposé, perçu et payé sur tous les effets énumérés ou mentionnés comme n'étant pas énumérés à l'annexe A ci-jointe, les différents droits de douane énumérés et spécifiés dans la dite annexe et portés en regard de chaque item respectivement, ou imposés sur ces effets comme non énumérés, lorsque ces effets seront importés au Canada ou lorsqu'ils seront sortis de l'entrepôt pour la consommation.

(2.) Que sauf les mêmes dispositions et les conditions contenues à l'annexe B ci-jointe, tous les effets énumérés dans la dite annexe B pourront être importés au Canada ou sortis de l'entrepôt pour la consommation sans payer aucun droit de douane sur ces effets.

(3.) Que l'importation en Canada d'aucuns des effets énumérés, décrits ou mentionnés à l'annexe C ci-jointe, est prohibée, et que s'il en est importé ils deviendront par-là même confisqués à la Couronne et seront détruits, et que toute personne qui importera, fera importer ou permettra que l'on importe des effets ainsi prohibés, sera passible dans chaque cas d'une amende de deux cents piastres.

14. Que la valeur de toutes bouteilles, flacons, jarres, dames-jeannes, couvertes en osier ou non, futailles, barriques, pipes, barils et tous autres fûts ou emballages, en fer-blanc, fer, plomb, zinc, verre ou toute autre matière, et pouvant contenir des liquides; et tous emballages dans lesquels sont communément placés les articles pour consommation domestique, y compris les caisses dans lesquelles des spiritueux, vins ou liqueurs de malt ou autres liqueurs embouteillés sont contenus; et tout

emballage étant le premier contenant ou la première couverture d'effets qui doivent être vendus, seront, dans tous les cas non autrement prévus, où ces emballages contiendront des effets frappés d'un droit *ad valorem* ou d'un droit spécifique et *ad valorem*, censés former partie de la juste valeur marchande de ces articles pour l'imposition des droits, et seront frappés du même droit *ad valorem* qui est prélevé sur les articles qu'ils contiennent; et lorsqu'ils contiendront des articles frappés d'un droit spécifique seulement, ces colis seront soumis à un droit de douane de vingt pour cent *ad valorem*, lequel sera calculé sur leur coût et leur valeur originaire; et tous les emballages ci-dessus décrits comme pouvant contenir des liquides, lorsqu'ils contiendront des articles exempts de droits en vertu du présent acte, seront frappés d'un droit de vingt pour cent *ad valorem*, pourvu que leur contenu ne soit pas de nature à rendre nécessaire la destruction de l'emballage pour en retirer les marchandises; et tous autres colis, renfermant des articles exempts de droits et qui seront le premier contenant ou la première couverture d'effets qui doivent être vendus, seront frappés du même droit que s'ils étaient importés vides; mais tous les emballages ci-dessus spécifiés, et qui ne sont pas, dans les présentes, spécialement frappés d'un droit ou déclarés impossibles en vertu des règlements, et qui sont les emballages ordinaires dans lesquels les effets sont contenus pour l'exportation, conformément aux usages ordinaires du commerce, seront exempts de droit.

Pourvu, de plus, que tous colis ou emballages spéciaux, différents de ceux dans lesquels les effets qu'ils contiennent sont ordinairement renfermés pour la consommation domestique, et que tous tels colis ou emballages qui sont en apparence destinés à un usage autre que pour l'importation des articles qu'ils contiennent, seront sujets aux mêmes taux de droit dont ils seraient frappés s'ils étaient importés vides ou séparés de leur contenu.

2. Résolu.—Qu'il est à propos de révoquer tous les arrêtés du conseil et tous les règlements administratifs inconciliables ou incompatibles avec quelque-une des dispositions de la résolution précédente ou de l'annexe y attachée.

3. Résolu.—Qu'il est à propos de prescrire que les résolutions précédentes et les changements qu'elles apportent dans le tarif des droits de douanes payables sur les effets importés en Canada soient mis en vigueur le et après le 27 mars courant.

ANNEXE A.

Ales, bières, vins et liqueurs.

1. Ale, bière et porter, importés en fûts ou autrement qu'en bouteilles, seize centins par gallon..... 16c. p. gall.
2. Ale, bière et porter, importés en bouteilles (six bouteilles d'une pinte ou douze bouteilles d'une chopine étant censées contenir un gallon), vingt-quatre centins par gallon..... 24c. p. gall.
3. Cidre, non clarifié ou épuré, cinq centins par gallon impérial..... 5c. p. gall.
4. Cidre, clarifié ou épuré, dix centins par gallon impérial..... 10c. p. gall.
5. Jus de citron et jus de fruits alcoolisés, ne contenant pas plus de vingt-cinq pour cent de spiritueux de preuve, soixante centins par gallon; et lorsqu'il contient plus de vingt-cinq pour cent de spiritueux de preuve, deux piastres par gallon..... \$2 p. gall.
6. Jus de citron et autres sirops et jus de fruits, n.a.p., vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
7. Liqueurs spiritueuses ou alcooliques distillées de quelque matière que ce soit, ou contenant des spiritueux distillés d'une espèce quelconque ou composées avec de pareils spiritueux, et tout mélange de ces spiritueux avec de l'eau, pour chaque gallon de la force de preuve, et lorsqu'elles seront d'une force plus grande que la force de preuve, dans la même proportion sur la quantité augmentée qu'il

y en aurait si les liqueurs étaient réduites à la force de preuve. Lorsque les liqueurs seront d'une force moindre que la force de preuve, le droit sera au même taux que prescrit ci-dessous, mais sera calculé sur une quantité réduite des liqueurs proportionnellement au moindre degré de force; pourvu, toutefois, qu'aucune réduction de quantité ne soit calculée ou faite sur aucunes liqueurs de force moindre que quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, mais toutes ces liqueurs seront calculées comme étant de la force de quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, ainsi qu'il suit, savoir:—

- (a) Alcool éthylique ou la substance communément connue sous le nom d'alcool, oxyde hydraté d'éthyl ou esprit de vin; genièvre de toute espèce, n.s.a.; rhum, whisky, et toutes liqueurs spiritueuses ou alcooliques, n.a.p.; alcool amylique ou huile lourde, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de pommes de terre ou d'huile de pommes de terre; alcool méthylique, alcool de bois, naphthe de bois, esprit pyroxylique, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de bois ou alcool méthylique; absinthe, arack ou esprit de palme, eau-de-vie, y compris l'eau-de-vie artificielle et les imitations d'eau-de-vie; cordiaux et liqueurs de toute espèce, n.s.a., mescal, pulque, sorbets au rhum, schiedam et autres schnapps; tafia, angostura, et amers ou breuvages alcooliques de ce genre, deux piastres et douze centins et demi par gallon..... \$2.12½ p. gall.
- (b) Spiritueux et alcools de toutes sortes, mélangés à quelque autre ou à d'autres ingrédients et étant connus ou désignés comme anodins, élixirs, essences, extraits, lotions, teintures ou médicaments, n.s.a., deux piastres et douze centins et demi par gallon et trente pour cent *ad valorem* \$2.12½ p. gall. et 30 p.c.
- (c.) Parfums alcooliques et spiritueux parfumés, bay rum, eaux de Cologne et de lavande, eaux pour la chevelure ou la peau, eaux dentifrices, et autres préparations pour la toilette contenant des spiritueux d'aucune sorte, lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ne contenant pas plus de quatre onces chacun, cinquante pour cent *ad valorem*; et lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ou autres colis contenant plus de quatre onces chacun, deux piastres et douze centins et demi par gallon et quarante pour cent *ad valorem*..... 50 p.c. \$2.12½ p. gall. et 40 p.c.
- (d.) Ether nitreux, esprit de nitre sucré et esprit d'ammoniaque aromatisé, deux piastres et douze centins et demi par gallon et trente pour cent *ad valorem*..... \$2.12½ p. gall. et 30 p.c.
- (e.) Vermouth et vin de gingembre ne contenant pas plus de quarante pour cent de spiritueux de preuve, soixante-quinze centins; s'ils contiennent plus de quarante pour cent de spiritueux de preuve, deux piastres et douze centins et demi par gallon 75c. p. gall. \$2.12½ p. gall.
8. Vins de toute espèce, excepté les vins mousseux, y compris les vins d'orange, de citron, fraise, framboise, sureau et gabelle, contenant vingt-six pour cent ou moins de spiritueux de la force de preuve, importés en fûts ou en bouteilles (six bouteilles de pinte ou douze bouteilles de chopine étant censées contenir un gallon), vingt-cinq centins par gallon; et pour chaque degré de force excédant vingt-six pour cent de spiritueux comme susdit, un droit additionnel de trois centins par gallon, jusqu'à ce que la force de preuve atteigne quarante pour cent de spiritueux, et en outre de ces droits, trente pour cent *ad valorem*..... 25c. p. gall. et 3c. p. g. pour chaque degré depuis 26 jusqu'à 40, et 30 p.c.

9. Champagne et tous autres vins mousseux, en bouteilles contenant chacune pas plus qu'une pinte, mais plus qu'une chopine, trois piastres et trente centins par douzaine de bouteilles; ne contenant pas plus \$3.30 p. douz. qu'une chopine chacune, mais plus qu'une demi-chopine, une piastre \$1.65 p. douz. et soixante-cinq centins par douzaine de bouteilles; contenant une demi-chopine chacune ou moins, quatre-vingt-deux centins par douzaine de bouteilles; les bouteilles contenant plus qu'une pinte chacune paieront, en sus des trois piastres et trente centins par douzaine de bouteilles, au taux d'une piastre et soixante-cinq centins par gallon \$1.65 p. gall. sur la quantité excédant une pinte par bouteille,—la pinte et chopine, dans chaque cas, étant l'ancienne mesure à vin; en sus des droits spécifiques ci-dessus, il sera imposé un droit de trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.

Mais toutes liqueurs importées sous le nom de vin et contenant plus de quarante pour cent de spiritueux de la force de preuve seront évaluées pour les droits comme spiritueux non énumérés.

Tabacs et tabacs ouvrés.

10. Cigares et cigarettes, deux piastres par livre et vingt-cinq pour cent *ad valorem*, le poids des cigarettes devant comprendre le poids du papier qui les enveloppe \$2 p. lb. et 25 p.c.
11. Tabac haché, quarante-cinq centins par livre et douze et demi pour cent *ad valorem*..... 45c. p. lb. et 12½ p.c.
12. Tabac ouvré, n.s.a., et tabac en poudre, trente-cinq centins par livre et douze et demi pour cent *ad valorem*..... 35c. p. lb. et 12½ p.c.
13. Opium (naturel), une piastre par livre nette \$1 p. lb.
14. Opium en poudre, une piastre et trente-cinq centins par livre..... \$1.35 p. lb.
15. Opium préparé pour le fumer, cinq piastres par livre..... \$5 p. lb.

Animaux et produits de l'agriculture et des animaux.

16. Animaux vivants, n.s.a., vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
17. Porcs vivants, un centin et demi par livre..... 1½c. p. lb.
18. Viandes, n.s.a., deux centins par livre; quand elles seront en baril, le baril exempt de droit..... 2c. p. lb.
19. Viandes fraîches, n.s.a., trois centins par livre..... 3c. p. lb.
20. Conserves de viande, de volailles et de gibier, extraits de viandes et thé de bœuf non médicamenteuses, et soupes, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
21. Mouton et agneau, frais, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
22. Volailles et gibier, n.a.p., vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
23. Saindoux, substituts du saindoux et substances similaires et cotoiline, et stéarine animale de toutes sortes, n.s.a., deux centins par livre 2c. p. lb.
24. Suif et acide stéarique, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
25. Cire d'abeilles, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
26. Chandelles, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
27. Savons, n.s.a.; perline et autres poudres saponifères; savon de pierre ponce, d'argent et minéral; sapolio et articles semblables, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
28. Savon commun ou de buanderie, non parfumé, un centin par livre.. 1c. p. lb.
29. Savon de Castille, marbré ou blanc, deux centins par lb..... 2c. p. lb.
30. Colle forte et mucilage, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
31. Plumes non préparées, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
32. Plumes, n.s.a., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
33. Beurres, quatre centins par livre..... 4c. p. lb.
34. Fromage, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
35. Lait concentré, 3 centins par livre..... 3c. p. lb.

36. Café concentré, café concentré avec lait, aliments lactés, et autres préparations semblables, y compris le gingembre en conserve, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
37. Pommes, quarante centins par baril, y compris le droit sur le baril	40c. p. brl.
38. Fèves, quinze centins par boisseau.....	15c. p. boiss.
39. Sarrasin, dix centins par boisseau.....	10c. p. boiss.
40. Pois, dix centins par boisseau.....	10c. p. boiss.
41. Pommes de terre, quinze centins par boisseau.....	15c. p. boiss.
42. Seigle, dix centins par boisseau.....	10c. p. boiss.
43. Farine de seigle, cinquante centins par baril.....	50c. p. brl.
44. Foin, deux piastres par tonne.....	\$2 p. tonne.
45. Légumes, frais ou salés, secs, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> . Pourvu que les pommes vertes ou mûres, les fèves, le sarrasin, les pois, les pommes de terre, le seigle, la farine de seigle, le foin et les légumes, n.s.a., ou aucun de ces articles, soient admis en franchise lorsqu'ils seront importés au Canada du pays de production, si le pays d'où aucun des produits ci-dessus sont importés n'impose aucun droit sur le ou les produits semblables qui y sont importés du Canada.	25 p.c.
46. Orge, quinze centins par boisseau.....	15c. p. boiss.
47. Blé-d'inde, sept centins et demi par boisseau.....	7½c. p. boiss.
48. Céréales impossibles, grains, et farine de toutes espèces, lorsqu'ils sont avariés par l'eau pendant le transit, vingt pour cent <i>ad valorem</i> sur la valeur établie par l'évaluateur, cette valeur devant être constatée tel que le prescrivent les articles 58, 70, 71, 72, 73, 74, 75 et 76 de l'Acte des douanes.....	20 p.c.
49. Farine de sarruzin, un quart de centin par livre.....	¼c. p. lb.
50. Farine de blé-d'inde, quarante centins par baril.....	40c. p. brl.
51. Avoine, dix centins par boisseau.....	10c. p. boiss.
52. Farine d'avoine, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
53. Riz, non nettoyé, non décortiqué (<i>paddy</i>), trois dixièmes de centin par livre, mais pas moins que trente pour cent <i>ad valorem</i>	⅜c. p. lb. 30 p.c.
54. Riz, nettoyé, un centin et quart par livre.....	1¼c. p. lb.
55. Farine de riz ou de sagou, et sagou, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
56. Blé, quinze centins par boisseau.....	15c. p. boiss.
57. Farine de blé, soixante et quinze centins par baril.....	75c. p. brl.
58. Biscuits de toutes sortes, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
59. Macaroni et vermicelle, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
60. Empois, y compris la fécula, amidon ou farine de blé-d'inde, et toutes les préparations ayant les qualités d'empois, un centin et demi par livre, la pesanteur des colis devant être dans tous les cas incluse dans le poids imposable.....	1½c. p. lb.
61. Graines, savoir : de jardin, de champ, et autres graines pour des fins agricoles ou autres fins, n.a.p., en grenier ou grosses quantités, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
En petits papiers ou paquets, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
62. Moutarde, moulue, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
63. Moutarde en tourteaux, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
64. Patates sucrées et ignames, dix centins par boisseau.....	10c. p. boiss.
65. Tomates fraîches, vingt centins par boisseau, et dix pour cent <i>ad valorem</i>	20c. p. boiss. et 10 p.c.
66. Tomates et autres légumes, y compris maïs et haricots cuits, en boîtes ou autres colis, n.s.a., un centin et demi par livre; la pesanteur des boîtes ou autres colis devant être incluse dans le poids imposable.....	1½c. p. lb.

67. Conserves au vinaigre, sauces et catsups, y compris le soy, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
68. Malt, quinze centins par boisseau, lors de la déclaration pour l'entrée en entrepôt, sujet aux règlements de l'accise.....	15c. p. boiss.
69. Extrait de malt (non-alcoolique) pour usage médical, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
70. Houblon, six centins par livre.....	6c. p. lb.
71. Levain comprimé, en sacs ou masses de pas moins de cinquante livres, trois centins par livre; en colis pesant moins de cinquante livres, six centins par livre, la pesantéur du colis dans ce dernier cas devant être comprise dans le poids imposable.....	3c. p. lb. 6c. p. lb.
72. Tablettes de levain et poudres allemandes, six centins par livre, la pesantéur du colis devant être comprise dans le poids imposable.....	6c. p. lb.
73. Arbres, savoir : pommiers, cerisiers, pêchers, poiriers, pruniers et cognassiers, de toutes espèces, trois centins chacun	3c. chacun.
74. Vignes, et groseilliers, framboisiers, gadelliers et rosiers; et aussi, plantes fruitières, n.s.a., et arbres à ombrage, de pelouse et d'ornement, arbrisseaux et plantes, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
75. Mûres, groseilles, framboises, fraises, cerises et gadelliers, n.s.a., deux centins par livre, la pesantéur du colis devant être comprise dans le poids imposable.....	2c. p. lb.
76. Atocas, prunes et coings, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
77. Pruneaux, un centin par livre, y compris les raisins secs et raisins de Corinthe.....	1c. p. lb.
78. Pommes tapées, séchées ou évaporées, dattes, figes et autres fruits tapés, séchés ou évaporés, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
79. Raisins en grappes, deux centins par livre.....	2c. p. lb.
80. Oranges, citrons et limons, en boîtes d'une capacité n'excédant pas deux pieds et demi cubes, vingt-cinq centins par boîte; en demi-boîtes, d'une capacité n'excédant pas un pied et quart cube, treize centins par demi-boîte; en caisses et tous autres colis, dix centins par pied cube de capacité; en grenier, une piastre et cinquante centins par mille oranges, citrons ou limons; en barils n'excédant pas en capacité celle du baril de farine de cent quatre-vingt-seize livres, cinquante-cinq centins par baril.....	25c. p. boîte. 13c. p. $\frac{1}{2}$ bte. 10 c. p.c. \$1.50 p. 1000. 55c. p. brl.
81. Pêches, n.a.p., un centin la livre, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable.....	1c. p. lb.
82. Fruits en boîtes ou autres colis hermétiquement fermés, deux centins par livre, la pesantéur sur laquelle un droit sera imposable comprendra le poids des boîtes ou autres colis.....	2c. p. lb.
83. Fruits conservés dans l'eau-de-vie ou autres spiritueux, une piastre et quatre-vingt-dix centins par gallon impérial.....	\$1.90 p. g.
84. Gelées, marmelades et confitures, n.s.a., trois centins par livre.....	3c. p. lb.
85. Miel en gâteau ou autrement, et ses imitations et falsifications, trois centins par livre.....	3c. p. lb.
86. Thé, et café vert, n.s.a., dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
87. Café, grillé ou moulu, lorsqu'il n'est pas importé directement du pays de production, deux centins par livre et dix pour cent <i>ad valorem</i>	2c. p. lb. et 10 p.c.
88. Café, grillé et moulu, et toutes imitations et substituts du café, n.s.a., deux centins par livre.....	2c. p. lb.
89. Extrait de café, ou substituts de café de toutes espèces, trois centins par livre.....	3c. p. lb.
90. Chicorée, brute ou verte, trois centins par livre.....	3c. p. lb.
91. Chicorée, séchée au four, rotie ou moulue, quatre centins par livre.....	4c. p. lb.
92. Cacao, coques et fibres; chocolat et autres préparations de cacao, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
93. Pâte de cacao, et de chocolat, cocos et beurre de cacao, quatre centins par livre.....	4c. p. lb.

94. Noix écalées, n.s.a., cinq centins par livre.....	5c. p. lb.
95. Amandes douces, walnuts, noix du Brésil, pacanes et arachides écalées, n.s.a., trois centins par livre; et noix de toutes sortes, n.s.a., deux centins par livre	3c. p. lb. 2c. p. lb.
96. Noix de coco n.s.a., une piastre par cent.....	\$1 p. 100.
97. Noix de coco, quand elles sont importées du pays de production, par navire se rendant directement dans un port canadien, cinquante centins par cent	50c. p. 100.
98. Noix de coco, desséchées, sucrées ou non, cinq centins par livre.....	5c. p. lb.
99. Muscade et macis, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
100. Epices, savoir : gingembre et épices de toutes sortes, n.s.a., non moulus, douze et demi pour cent <i>ad valorem</i> ; moulus, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	12½ p.c. 25 p.c.

Livres et papier.

101. Papier albuminé et autre et film, auquel on a fait subir une préparation chimique pour l'usage des photographes, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
102. Livres imprimés, publications périodiques et brochures n.s.a., et qui ne sont pas des réimpressions étrangères d'ouvrages anglais enregistrés, ni des livres de compte blancs, ni des livres à copier, des cahiers d'écriture ou de dessin, ni des bibles, livres de prières, psautiers ou livres d'hymnes, six centins par livre	6c. p. lb.
103. Ouvrages anglais enregistrés, réimpressions des, six centins par livre, plus douze et demi pour cent <i>ad valorem</i> jusqu'à la fin de la prochaine session du parlement, et par la suite, six centins par livre.	6c p. lb et 12½ p.c.
104. Brochures d'annonces, affiches enluminées, circulaires, publications périodiques d'annonces illustrées, listes de prix illustrées, calendriers d'annonces, almanachs d'annonces, estampes de modes pour tailleurs et modistes, et tous chromos, chromotypes, oléographes ou ouvrages artistiques de même genre; produits par quelque procédé autre que la peinture à la main ou le dessin, que ce soit pour des fins de commerce ou d'annonces ou non, imprimés ou gravés sur papier, carton ou autre matière, n.s.a., six centins par livre et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	6c. p. lb. et 20 p.c.
105. Billets de banque, actions, lettres de change, chèques, effets à ordre, traites et tous articles similaires non signés, ainsi que cartes ou autres formules en blanc de commerce imprimées ou lithographiées, ou gravées sur cuivre ou acier ou autres planches, et autres imprimés n.s.a., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
106. Etiquettes pour fruits, légumes, viande, poisson, confiseries et autres articles, ainsi que billets, placards, feuilles d'annonces et feuilles pliées, soit lithographiées ou imprimées, quinze centins par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	15c. p. lb. et 25 p.c.
107. Cartes géographiques et cartes marines, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .	20 p.c.
108. Journaux ou éditions supplémentaires ou parties de ces éditions, imprimés en partie et destinés à être complétés et publiés en Canada, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
109. Peintures, enluminures, gravures, dessins, plans de constructions, photographies et images, n.s.a., vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
110. Cartes à jouer, six centins par paquet.....	6c. p. paq.
111. Musique imprimée, reliée ou en feuilles volantes, dix centins par livre.....	10c. p. lb.
112. Papiers à tenture, non compris les bordures imprimées sur papier uni ou sans fond, et coloriés avec toutes matières autres que le bronze doré, trente-cinq pour cent.....	35 p.c.

113. Tous autres papiers à tentures et bordures, par rouleau de huit verges ou moins, et ainsi en proportion pour toutes longueurs plus grandes, un centin et demi par rouleau et vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 1½c. p. r. et 25 p.c.
114. Sacs en papier de toutes sortes, imprimés ou non, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
115. Carton de pâte, et non de paille, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
116. Carton de paille, en feuilles ou en rouleaux, bituminé ou non, trente centins par cent livres..... 30c. p. 100 lbs.
117. Papier sablé, verré, de silex et d'émeri, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
118. Papier bituminé, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
119. Papier-toile pour faux-cols, en rouleaux ou en feuilles, non lustré ou poli, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p.c.
120. Papier-toile pour faux-cols, en rouleaux ou en feuilles, lustré ou poli, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
121. Papier de toute sorte, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
122. Articles fabriqués de papier, y compris le papier réglé, à bordure et vernissé, papeteries, papier en boîtes, enveloppes et livres blancs, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.

Produits chimiques, huiles et peintures.

123. Acide acétique et pyroligneux, n.s.a., et vinaigre, un droit spécifique de quinze centins pour chaque gallon de toute force n'excédant pas la force de preuve, et pour chaque degré de force en sus de la force de preuve, un droit additionnel de deux centins. La force de preuve sera réputée égale à six pour cent de l'acide pur, et dans tous les cas la force sera déterminée en la manière établie par le Gouverneur en conseil ... 15c. p. gall. et 2c. de plus.
124. Acide acétique et pyroligneux, de toute force, quand il est importé par les teinturiers, les imprimeurs d'indiennes ou fabricants d'acétates ou de couleurs, pour leur usage exclusif dans la teinturerie, pour l'impression ou pour la fabrication de ces acétates ou couleurs, dans leurs propres manufactures, d'après les réglemens qui seront établis par le Gouverneur en conseil, vingt-cinq pour cent *ad valorem* ... 25 p.c.
125. Acide acétique glacial, ou acide acétique, excédant la force de preuve, quand ils seront importés par les droguistes et personnes autres que les teinturiers, les imprimeurs d'indiennes ou les fabricants de vinaigres ou d'acétates ou de couleurs, pour être employés dans leurs propres fabriques pour des fins de fabrication autres que celles ci-devant exceptées de cette clause, un droit spécifique égal à quinze centins par gallon impérial de la force de preuve, et un centin additionnel par gallon pour chaque degré de preuve excédant la force de preuve..... 15 p.c. p. g. imp. et 1c. addit.
126. Acide muriatique et nitrique, et tous les acides mélangés, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
127. Acide sulfurique, quatre dixièmes de centin par livre..... ¼c. p. lb.
128. Ether sulfurique, cinq centins par livre..... 5c. p. lb.
129. Phosphate d'acide, deux centins par livre..... 2c. p. lb.
130. Toutes préparations médicinales, chimiques et pharmaceutiques, lorsqu'elles seront composées de plus d'une substance, y compris les médicaments brevetés et particuliers, les teintures, pilules, poudres, trochisques ou tablettes, sirops, cordiaux, amers, anodins, toniques, emplâtres, liniments, pommades, rosats, onguents, pâtes, gouttes, eaux, essences et huiles, n.a.p., tous les liquides, cinquante pour cent *ad valorem*, et tous les autres, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 50 p.c. 25 p.c.

Pourvu que cet item ne soit pas interprété comme contenant les drogues et préparations reconnues par la Pharmacopée anglaise et celle des États-Unis comme officinales.

131. Huile de foie de morue, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
132. Huiles essentielles, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
133. Pommades françaises ou parfums préparés à la graisse ou à l'huile, lorsque les fleurs dont ils sont tirés ne peuvent supporter la distillation, importés en boîtes de pas moins de dix livres chacune, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
134. Parfums, y compris les préparations pour la toilette (non alcooliques), savoir:—huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres, pommades, pâtes, et toutes autres préparations parfumées n.a.p., pour la chevelure, la bouche ou la peau, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
135. Huiles pour l'éclairage, composées en tout ou en partie des produits du pétrole, de la houille, du schiste et du lignite, coûtant plus de trente centins par gallons, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
136. Huile de charbon et kérosine distillée, purifiée ou raffinée; naphthe et pétrole, n.s.a., produits du pétrole, n.s.a., six centins par gallon impérial.....	6 p.c. gall. imp.
137. Huiles à lubrifier, composées en tout ou en partie de pétrole et coûtant moins de vingt-cinq centins par gallon impérial, six centins par gallon.....	6c. p. gall.
138. Pétrole cru, huile à combustible et à gaz, (autres que le naphthe, la benzine ou la gasoline) lorsqu'importés par des manufacturiers (autres que des raffineurs) pour usage dans leurs fabriques pour chauffage, ou pour la fabrication du gaz, trois centins par gallon.....	3c. p. gall.
139. Cire paraffine, deux centins par livre.....	2c. p. lb.
140. Bougie de cire paraffine, quatre centins par livre.....	4c. p. lb.
141. Gomme anglaise, dextrine, crème d'encollage et encollage à émail, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
142. Huiles à lubrifier n.s.a., et graisse pour essieux, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
143. Barils, contenant du pétrole ou de ses produits, ou quelque mélange dont le pétrole forme partie, quand le contenu est soumis à un droit spécifique, vingt centins chacun.....	20c. chacun.
144. Huile de lin, crue ou bouillie, huile de saindoux, huile de pied de bœuf, et huile de graine de sésame, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .	20 p.c.
145. Huile d'olive, préparée pour la table, trente pour cent <i>ad valorem</i> .	30 p.c.
146. Vaseline, et toutes préparations similaires de pétrole pour la toilette, pour médicaments ou autres fins, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
147. Cirage, encre à chaussures et de cordonnier, vernis pour chaussures, harnais et cuir, savon pour harnais, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
148. Encre à écrire, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
149. Bleu, bleu à blanchissage de toute sorte, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
150. Blanc et rouge de plomb sec, minéral orange et blanc de zinc, cinq pour cent <i>ad valorem</i>	5 p.c.
151. Ogres, argiles ocreuses, terre de sienne, et couleurs, sèches, n.s.a., vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
152. Oxydes, encollage sec, matières réfractaires, terre d'ombre, et terre de sienne brûlée, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
153. Peintures et couleurs, matières à encoller et abreuver le bois, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.

154. Peintures et couleurs, broyées dans l'alcool, et tous vernis et laques à l'alcool, une piastre par gallon.....	\$1 p. gall.
155. Essence de térébenthine, cinq pour cent <i>ad valorem</i>	5 p.c.
156. Vernis, laques, laques du Japon, siccatifs de laque, siccatifs liquides, et huile siccatife, n.s.a., vingt centins par gallon et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20c. p. gall. et 20 p.c.
157. Vert de Paris, sec, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
158. Mastic, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.

Argiles, poterie, verrerie et faïence.

159. Brique à bâtir et à pavage, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
160. Porcelaine de Chine et autre, aussi poterie et faïence, brune ou colorée, et poterie de Rockingham, faïence en granit blanc ou en fer, et poterie couleur crème "C.C.", ornées, estampées ou épon-gées, et toute poterie n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
161. Poterie et faïence, savoir: dames-jeannes ou jarres, barattes ou cruches, trois centins par gallon de capacité.....	3c. p. gall.
162. Poterie ou bouteilles de grès à encre, d'une capacité ne dépassant pas trois onces, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
163. Tuiles de drainage, non vernies, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
164. Tuyaux de drainage, tuyaux d'égout, tuyaux d'intérieur de chemi-née ou ventouses, et blocs inverses, vernis ou non, et tuiles de terre cuite, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
165. Objets de cristallerie et de verrerie ornementées, fabriqués expres-sément pour être montés en métal plaqué d'argent à l'usage de la table, lorsque ces objets sont importés par les fabricants de pla-qués, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
166. Dames-jeannes en verre, vides ou pleines, bouteilles ou carafes, facons et fioles, jarres en verre et boules en verre, et articles en verre coupé ou moulé à l'usage de la table, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
167. Isoloirs de toutes sortes, et lampes, y compris lampes à arc et lam-pes à lumière incandescente; cheminées de lampes, fanaux de côtés et fanaux d'avant, abat-jour de lampes, de becs de gaz et de lumières électriques, et globes pour lanternes, lampes, lumières électriques et becs de gaz, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
Le paragraphe 167 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant "lampes" et y substituant "lampe" dans la seconde ligne, et il est adopté tel qu'amendé.	
168. Verre à vitre commun et incolore, et verre uni, de couleur, teint ou nuancé, en fenilles, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
169. Verre de couleur de fantaisie, ouvragé et émaillé; verre peint et vitrifié; verre blanc ouvragé, émaillé et dépoli; glaces ébauchées et passées au rouleau, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
170. Glaces non colorées, en carreaux de pas plus de douze pieds en superficie, quatre centins par pied carré; et si elles sont biseautées, deux centins de plus par pied carré.....	4c. p. pd car. 2c. de plus.
171. Glaces non colorées, en carreaux de plus de douze et de pas plus de trente pieds en superficie, six centins par pied carré; et si elles sont biseautées, deux centins de plus par pied carré.....	6c. p. pd car. 2c. de plus.
172. Glaces en carreaux de plus de trente et de pas plus de soixante-dix pieds en superficie, huit centins par pied carré; et si elles sont biseautées, deux centins de plus par pied carré.....	8c. p. pd car. 2c. de plus.
173. Glaces en carreaux de plus de soixante-dix pieds en superficie, neuf centins par pied carré; et si elles sont biseautées, deux centins de plus par pied carré.....	9c. p. pd car. 2c. de plus.
174. Glaces étamées, n.s.a., vingt-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i> ...	27½ p.c.

175. Glaces étamées, biseautées, trente-deux et demi pour cent <i>ad valorem</i>	32½ p.c.
176. Vitraux en verre de couleur, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
177. Tous autres verres et verreries, n.a.p., y compris le verre bombé, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
178. Lunettes et lorgnons, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
179. Parties de montures de lunettes et de lorgnons, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
180. Vitrines, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
181. Lanternes magiques et leurs verres peints, instruments de physique, de photographie, de mathématiques et d'optique, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
182. Ciment, y compris le ciment de Portland ou romain, et ciment hydraulique ou chaux hydraulique, quarante centins par baril, y compris le droit sur le baril.....	40c. p. brl.
183. Plâtre de Paris, ou gypse, moulu, non calciné, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
184. Plâtre de Paris, calciné ou manufacturé, quarante centins par baril de 300 livres.....	40c. p. brl. de 300 lbs.
185. Dalles, granit, et pierre de taille brute, pierre à sablon et toute autre pierre à bâtir, excepté le marbre venant de la carrière, non dégrossis au marteau, ni dressés au ciseau, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
186. Granit, dalles et pierre de taille, piqués à vif, toute autre pierre à bâtir taillée, excepté le marbre, et tous articles en pierre, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
187. Meules à aiguiser, non montées et de pas moins de douze pouces de diamètre, une piastre et soixante-quinze centins par tonne....	\$1.75 p. tonne
188. Pierres lithographiques, non gravées, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
189. Blocs ou dalles de marbre, sciées sur deux faces seulement, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
190. Marbre en dalles ou blocs, scié, sur plus de deux faces, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
191. Marbre poli, et articles en marbre n.a.p.; aussi, manteaux de cheminées en ardoise, ardoises et articles en ardoise, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
192. Meules d'émeri et émeri ouvré, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
193. Crayons d'ardoise, vingt cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
194. Ardoises, manteaux de cheminées en ardoise et autres articles en ardoise, n.s.a., ardoises d'écoliers et à écrire et ardoise à toiture, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
Pourvu que le droit sur l'ardoise à toiture n'exécède pas soixante et quinze centins par carré pour l'ardoise en bloc ou bleue, et quatre-vingt-dix centins pour l'ardoise d'autres couleurs.	
195. Marqueterie à parquet, de tous matériaux, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.

Cuir ouvré et caoutchouc.

196. Fourrures, préparées en tout ou en partie, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
197. Bonnets, chapeaux, manchons, pèlerines, collets de manteaux, pardessus, manteaux et autres articles en fourrure, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
198. Carton-cuir et cuir artificiel, et quartiers de bottes et de souliers en cuir artificiel, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
199. Cuir et peaux tannées, n.a.p.; cuir à courroies et cuir à semelles, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.

200. Cuir à empeignes, y compris le dongola, le cordovan, le chevreau, agneau, mouton, le kangarou, l'alligator, le chamois et veau préparé, ciré ou verni, dix-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i>	17½ p.c.
201. Cuir à semelles, tanné mais non corroyé, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
202. Cuir verni et maroquin, vingt-deux et demi pour cent <i>ad valorem</i>	22½ p.c.
203. Peaux à maroquin, tannées, mais non autrement ouvrées, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
204. Cuirs à gants, savoir: chevreau, agneau, daim, chevreuil, antilope et cabri, tannés ou préparés, teints ou au naturel, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de gants pour servir à fabriquer des gants dans leurs propres manufactures, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
205. Tous articles de cuir, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
206. Courroies de cuir et autre matière, n.s.a., vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
207. Harnais et sellerie de toute espèce, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
208. Fouets de toute espèce, y compris les lanières et les mèches, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
209. Bottes, bottines et souliers, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ..	25 p.c.
210. Bottes, bottines et souliers de caoutchouc, à revers ou empeignes de drap ou de matière autre que du caoutchouc, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
211. Bottes, bottines et souliers de caoutchouc, et articles de caoutchouc et de gutta percha, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
212. Vêtements de caoutchouc et vêtements rendus imperméables à l'aide du caoutchouc, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
213. Courroies, boyaux, garnitures, nattes et paillassons de caoutchouc ou de de gutta percha, et boyaux de coton ou de toile doublés de caoutchouc, trente-deux et demi pour cent <i>ad valorem</i>	32½ p.c.

Métaux et métaux ouvrés.

214. Fer et acier de rebut, étant des déchets de fer ou d'acier qui ne sont bons qu'à être refaçonés et qui ont déjà servi, mais ne comprenant pas les déchets et rognures qui peuvent servir comme fer ou acier sans être refaçonés, et les extrémités de loupes d'acier et bouts de rails d'acier coupés, trois piastres par tonne; et le et après le premier jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, quatre piastres par tonne.....	\$3 p. ton. \$4 p. ton.
215. Fer ou acier étant des morceaux, découpures ou rognures de tôle à chaudière ou autres tôles, feuilles ou barres de fer ou d'acier, que leurs bouts ou bords inégaux ou rognés aient été coupés à l'aide de cisailles ou non, et rognures de rails de fer ou d'acier sciés ou coupés aux deux bouts, mais n'ayant jamais servi et étant bons seulement à être laminés de nouveau ou refaçonés, quatre piastres par tonne.....	\$4 p. ton.
216. Fer cru, fer en gueuse et fer de rebut, quatre piastres par tonne.	\$4 p. ton.
217. Ferro-silicium et fonte blanche, et ferro-manganèse, cinq pour cent <i>ad valorem</i>	5 p.c.
218. Lingots de fer ou d'acier, lingots à crans, loupes et lopins, massets, et barres puddlées, balles ou autres formes moins finies que les barres de fer ou d'acier, mais plus avancées que le fer brut, les fontes exceptées, cinq piastres par tonne.....	\$5 p. ton.
219. Fer ou acier en barres laminées ou martelées, y compris les barres rondes carrées; formes de fer ou d'acier laminé, de pas plus de quatre pouces de diamètre, et lames pas plus minces que le numéro seize, soit en rouleaux, bottes, baguettes ou barres, n.s.a., dix piastres par tonne... ..	\$10 p. ton.

220. Plaques ou feuilles de fer ou d'acier, rognées ou non, cercles, bandages, bandes et lames de fer ou d'acier à canons, cisailées ou laminées en cannelures, et fer ou acier de toutes largeurs, pas plus mince que le numéro seize, n.s.a., dix piastres par tonne.... \$10 p. ton.
- Le paragraphe 220 est amendé en retranchant les mots " pas plus mince " et insérant à leur place les mots " plus épais ; " et retranchant le mot " seize " et insérant " dix-sept, "—et il est adopté tel qu'amendé.
221. Tôle d'acier ébauchée ou laminée, de moins de trente pouces de largeur, et plaques ou feuilles de fer ou d'acier de trente pouces de largeur et au-dessus, et d'un quart de pouce et plus d'épaisseur, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p.c.
222. Plaques, cercles, bandages et bandes de fer ou d'acier, ou autre fer ou acier de toutes largeurs, tôle de fer commune ou noire, doucie, polie, enduite ou galvanisée, et tôle du Canada, numéro dix-sept ou plus mince, cinq pour cent *ad valorem*..... 5 p.c.
223. Plaques de charrues, oreilles, plaques de côté et autres pour instruments aratoires, lorsqu'elles sont ébauchées et coupées de plaques d'acier laminées, mais non moulées, découpées, polies ni autrement ouvrées, et d'une valeur de plus de quatre centins la livre, cinq pour cent *ad valorem*..... 5 p.c.
- 223a. Mais sur toutes barres, baguettes ou bandes de fer ou d'acier, ou feuilles d'acier de quelque forme que ce soit, et sur toutes barres de fer ou d'acier de forme ou coupe irrégulière, laminées à froid, martelées ou polies à froid d'une manière quelconque en outre du procédé ordinaire de laminage ou martelage à chaud, il sera payé un sixième de centin par livre en sus des droits dont ces matériaux sont frappés..... ¼ c. p. lb.
224. Pièces forgées de fer et d'acier de quelque forme ou dimension que ce soit, ou en quelque phase de façonnement qu'elles se trouvent, n.s.a., trente-cinq pour cent *ad valorem*, mais pas moins que \$15 par tonne..... 35 p.c. mais pas m. que \$15 p. ton.
225. Cornières de fer ou d'acier laminées et fers à côtes et autres coupes, pesant moins de trente-cinq livres par verge linéaire, n.s.a., mais pas m. trente-cinq pour cent *ad valorem*, mais pas moins que \$10 par tonne que \$10 p. ton.
226. Cornières de fer ou d'acier laminées, fers à côtes, et coupes spéciales, ne pesant pas moins que trente-cinq livres par verge linéaire, et poutres de fer ou d'acier laminées, soliveaux, longrines, coupes de colonnes, de gouttières et autres formes de structure pour édifices ou ponts, ne pesant pas moins que vingt-cinq livres par verge linéaire, et tôle de fer ou d'acier laminée de pas moins de trois huitièmes de pouce d'épaisseur, ni moins de quinze pouces de largeur, et ébauches de barres à ceillet plates non découpées ou forées, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p.c.
227. Ponts de fer et fer de construction, trente pour cent *ad valorem*, mais pas moins que un centin par livre..... 30 p.c. mais pas m. que 1c. p. lb.
228. Barres ou rails de fer ou d'acier pour chemins de fer, de quelque forme que ce soit, découpés ou non, n.s.a., pour voies ferrées comprenant, pour les fins de cet item, toutes sortes de voies ferrées, chemins de fer urbains et tramways, bien que ne servant que pour des fins particulières et non pour le transport des marchandises et des voyageurs, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
229. Ecosses et coussinets pour voies de chemins de fer, dix piastres par tonne..... \$10 p. ton.

230. Baguettes de fer de Suède laminées, de moins d'un demi-pouce de diamètre et d'une valeur de pas moins d'un centin et trois quarts par livre, et baguettes de fer de Suède laminées, pour clous, de moins d'un demi pouce de diamètre, pour la fabrication de clous à ferrer, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p.c.
231. Essieux, ressorts et parties de ressorts, lisoirs et ébauches d'essieux en fer ou acier, pour voitures de chemins de fer ou de tramways, \$20 par tonne, mais pas moins que trente-cinq pour cent..... \$20 p. ton.
232. Essieux, ressorts et parties de ressorts, lisoirs et ébauches d'essieux, en fer ou acier, n.s.a., un centin par livre et vingt pour cent *ad valorem* 1c. p. lb et 20 p.c.
233. Fontes de fer malléable et fontes de fer ou d'acier, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
234. Vases de fonte, assiettes, plaques de poêles, fers à repasser, fers de chapeliers, et fers de tailleurs, vingt-sept et demi pour cent *ad valorem*..... 27½ p.c.
235. Tuyaux de fonte de toute espèce, dix piastres par tonne, mais le droit ne sera pas moins de trente-cinq pour cent *ad valorem*..... \$10 p. ton. mais pas
236. Tubes de chaudières en fer ou acier forgé, y compris tubes ou carreaux ondulés pour chaudières marines, sept et demi pour cent *ad valorem*..... m. de 35 p.c.
237. Tubes en fer ou en acier soudés, à joints superposés, filetés et accouplés ou non, d'un pouce et quart à deux pouces de diamètre inclusivement, pour être employés exclusivement aux puits artésiens, aux conduites d'huile de pétrole et dans les raffineries de pétrole, en vertu de règlements à faire par le Gouverneur en conseil, vingt pour cent *ad valorem*..... 7½ p.c.
238. Tubes non soudés, d'un diamètre ne dépassant pas un pouce et demi, en acier laminé, quinze pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
239. Tuyaux en fer et en acier forgés, filetés et assemblés ou non, de plus de deux pouces de diamètre, quinze pour cent *ad valorem*... 15 p. c.
240. Autres tuyaux ou tubes en fer forgé ou acier, cinq dixièmes d'un centin par livre et trente pour cent *ad valorem*..... 15 p. c. par 1/50 p. c. par lb et 30 p.c.
241. Ajustages de tuyaux en fer forgé ou en acier, et cylindres ou rouleaux en fer durci ou en acier, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
242. Chaînes (fer ou acier) de cinq seizièmes de pouce de diamètre, et au-dessus, cinq pour cent *ad valorem*..... 5 p.c.
243. Clous et carvelles, forgés et pressés, galvanisés ou non, clous à fer à cheval, et tous clous en fer forgé, en acier et autres, n.s.a., et fers à cheval, à mulet et à bœuf, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
244. Clous et carvelles, et clous à bordages, en métal composé, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p.c.
245. Clous de fil de fer, un centin par livre..... 1c. p. lb.
246. Clous et carvelles coupés en fer ou en acier, y compris carvelles de chemins de fer, trois quarts d'un centin par livre..... 1/2 de 1c. par lb.
247. Pointes de cordonnier, de une demi à quatre onces au mille, un centin par mille..... 1c. par 1,000.
248. Brochettes coupées, pointes et petits clous sans tête, ne dépassant pas seize onces au mille, un centin et demi par mille; dépassant seize onces au mille, un centin et demi par livre..... 1½c. p. 1,000 1½c. p. lb.
249. Vis, connues sous le nom ordinaire de vis à bois, de deux pouces de longueur et plus, trois centins par livre; d'un pouce et moins de deux pouces de longueur, six centins par livre; de moins d'un pouce, huit centins par livre; toutefois, le droit ne s'élèvera pas à moins de trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 3c. p. lb. 6c. p. lb. 8c. p. lb. 35 p.c.

250. Vis de fer, acier, laiton ou autre métal, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
251. Erous et rondelles de fer forgé ou d'acier, rivets de fer ou d'acier, boulons filetés ou non, ébauches d'érous, de boulons et de pentures, n.s.a., tés à charnière et pentures longues, un centin par livre et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	1c. p. lb et 20 p.c.
252. Erous et rondelles de fer forgé ou d'acier, rivets de fer ou d'acier, boulons filetés ou non, ébauches d'érous, de boulons et de pentures, moins que $\frac{3}{4}$ de pouce de diamètre, un centin par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	1c. p. lb. 25 p.c.
253. Patins, dix centins par paire et trente pour cent <i>ad valorem</i>	10c. p. paire et 30 p.c.
254. Tordeuses, vingt-cinq centins chacune et vingt pour cent <i>ad valorem</i> .	25c. chacun et 20 p.c.
255. Coutellerie n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
256. Cellulose, moulée pour fabriquer des manches de couteaux ou de fourchettes, mais non forée ni autrement ouvrée; aussi, boules et cylindres de cellulose moulés, revêtus d'étain en feuille ou non, mais non finis, ni autrement ouvrés, et ébauches d'abats-jour en cellulose pour lampes, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
257. Lames de couteaux ou ébauches de couteaux à l'état brut, à l'usage des argenteurs, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
258. Fourchettes en fonte, sans manches et non repassées à la meule ni autrement ouvrées, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
260. Pics, pioches, houes, herminettes, hachettes et œils et manches pour iceux, et outils de toutes descriptions, n.s.a., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
261. Outils de chemins de fer, coins, leviers et pinces, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
262. Haches de toute espèce, faux, lames de faucheuses, faucheuses pour pelouses, fourches, râteaux, n.s.a., et houes, et autres outils ou instruments agricoles, n.s.a., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ...	35 p.c.
263. Pelles et bèches, ébauches de pelles et de bèches, et fer ou acier taillé de forme pour pelles ou bèches, cinquante centins par douzaine, et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	50c. p. doz. et 25 p.c.
264. Limes et râpes, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
265. Aiguilles d'acier, n.s.p., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
266. Instruments de chirurgie et de dentisterie de toute sorte, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
267. Armoires de sûreté, portes d'armoires et de voutes de sûreté, balances et fléaux, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
268. Pompes à incendie et extincteurs, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	35 p.c.
269. Rails mobiles, aiguilles de changements de voie, croisements et intersections pour chemins de fer, trente pour cent <i>ad valorem</i> ..	30 p.c.
270. Locomotives de chemins de fer, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	35 p.c.
271. Machines à vapeur, chaudières et machines composées en tout ou en partie de fer ou d'acier, n.s.a., vingt-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i>	27 $\frac{1}{2}$ p.c.
272. Faucheuses, moissonneuses engerbeuses, moissonneuses sans appareils pour engerber, appareils pour engerber, moissonneuses simples, charrues à sellette, charrues simples, herses, bineuses, machines à semer en sillons, râteaux à chevaux, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
273. Machines locomobiles, machines à vapeur locomobiles, batteuses et trieuses, manèges à chevaux, scieries et machines à raboter locomobiles, et parties de pareilles machines, à tout degré de fabrication, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.

274. Machines à coudre, ou partie de ces machines, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
275. Pompes de toutes sortes, et moulins à vent, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
276. Caractères d'imprimerie, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
277. Métal à caractère d'imprimerie, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
278. Outils et instruments de reliure, y compris machines à régler, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
279. Presses à imprimer et machines d'imprimerie, à l'usage seulement des imprimeries de journaux, de livres et d'ouvrages de ville; machines à plier et machines à couper le papier, à l'usage des établissements d'imprimerie et de reliure, et presses lithographiques, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
280. Planches gravées sur bois, sur acier ou autre métal, et clichés tirés de ces planches, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
281. Clichés stéréotypés, électrotypés et en cellulose pour almanachs, calendriers, brochures illustrées, annonces de journaux ou gravures, et autres ouvrages semblables pour le commerce ou autres fins, n.s.a., et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré.....	2c. p. pce c
282. Clichés stéréotypés, électrotypés et en cellulose de colonnes de journaux, avec leurs supports, composés en tout ou en partie de métal ou de cellulose, trois huitièmes d'un centin par pouce carré, et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré.....	3c. p. pce c.
283. Cages d'oiseaux, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
284. Fil à clôture barbelé, en fer ou en acier, trois quarts de centin par livre.....	3c. p. lb.
285. Ruban de fer ou d'acier, dentelé ou uni, un demi-centin par livre.	3c. p. lb.
286. Garnitures de cartes mécaniques, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	25 p.c.
287. Epingles, fabriquées avec tout fil métallique, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
288. Toile de laiton ou de cuivre, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
289. Toile métallique, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
290. Fil de cuivre, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
291. Fil métallique couvert en coton, toile, soie ou autre matière, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
292. Fil de laiton, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
293. Fil de fer galvanisé, du n° 12, lorsqu'il est importé par les fabricants de fil barbelé, pour être employé dans leur propres fabriques, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
294. Fil métallique de toutes sortes, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
295. Câble de fil de fer ou d'acier, n.a.p., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
296. Armes à feu, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
297. Objets fabriqués non spécialement énumérés ou prévus, composés en tout ou en partie de fer ou d'acier, et soit en tout ou en partie fabriqués, vingt-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i>	27½ p.c.
298. Agrafes de corsets, agrafes ou buses à courbure en cuiller, bandes, buses, lames d'acier de côté et autres lames de corsets, soit unies, vernies, laquées, étamées ou couvertes de papier ou de tissu; aussi, baleines de dos ou de côté pour corsets, en fil de métal couvertes de papier ou de tissus, par longueurs, avec bouts garnis ou non en cuivre ou en étain, ou en rouleaux, cinq centins par livre et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	5c. p. lb. et 20 p.c.
299. Appareils ou partie d'appareils d'éclairage au gaz, à l'huile de pétrole ou à l'électricité, vingt-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i>	27½ p.c.

300. Compteurs à gaz, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
301. Cloches de toute espèce, excepté pour les églises, et gongs, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
302. Clous en laiton et en cuivre, rivets et rondelles, et articles de laiton ou de cuivre n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
303. Zinc, articles en, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
304. Métal de Babbitt, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
305. Bronze phosphoré, en lingots, barres, feuilles et fil, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
306. Plomb en barres, en blocs et en feuilles, soixante centins par cent livres.....	60c. p. 100 lbs
307. Plomb de rebut et en saumon, quarante centins par cent livres...	40c. p. 100 lbs
308. Tuyaux de plomb et plomb de chasse, quatre dixièmes de centin par livre, et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	1/4c. p. lb et 25 p.c.
309. Plomb, articles en, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
310. Boîtes et colis en ferblanc ou autres matériaux, contenant du poisson de toute sorte admis en franchise en vertu de toute loi ou de tout traité existant, d'une contenance de pas plus d'une pinte, un centin et demi sur chaque boîte ou colis; et s'ils contiennent plus d'une pinte, un droit additionnel d'un centin et demi pour chaque pinte ou fraction de pinte qu'ils contiendront en plus	1 1/2c. p. pinte.
311. Moules de ferblanc, ferblanterie vernissée, articles en fer galvanisé, y compris les enseignes faites avec ces matières et tous articles de ferblanterie, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
312. Articles en fer ou en acier émaillés, y compris les enseignes et lettres émaillées sur tout métal et les articles en granit ou agate, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
313. Téléphones et instruments télégraphiques, câbles pour télégraphes, téléphones et lumière électrique, batteries électriques et galvaniques, moteurs générateurs, dynamos, douilles et appareils électriques, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
314. Acier chromaté, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.

Or, argent et bijouterie.

315. Composition métallique pour le remplissage des boîtiers de montres d'or, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
316. Métal anglais et argent allemand et nickel, articles en, non plaqués, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
317. Anodes en nickel, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
318. Feuilles d'or et d'argent, et clinquant, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
319. Articles en or et en argent, et tous autres n.s.a., connus dans le commerce sous le nom de bijouteries, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
320. Articles en argent massif et plaqués pour la table, tous autres, argentés ou dorés par des procédés électriques, de toutes sortes, plaqués en tout ou en partie, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
321. Coutellerie plaquée, savoir: couteaux plaqués en tout ou en partie, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
322. Pierres précieuses, n.s.a., polies mais non montées ni autrement ouvrées, et imitations, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
323. Horloges et pendules, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
324. Horloges de tour, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
325. Montres, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
326. Rouages ou mouvements de montres, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
327. Boîtiers de montres, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.

328. Ecrins à bijoux et à montres, boîtes pour les articles en argent et les plaqués et pour la coutellerie et autres articles semblables, cinq centins chaque, et trente pour cent *ad valorem*. 5c. chaque
30 p.c.
329. Ecritoires, boîtes à gants, à mouchoirs, de manucure, à parfums, de toilettes, et boîtes de fantaisie pour les fumeurs, et autres articles de fantaisie semblables en os, écaille, corne, ivoire, bois, cuir, peluche, satin, soie, satinade, cellulose, aluminium, objets en fibres de toutes sortes ou papier; poupées et jouets de toutes sortes, y compris machines à coudre quand leur valeur ne dépasse pas deux piastres; ornements d'albâtre, spath, ambre, terre cuite ou composition; statuettes, et ornements en rassades, n.s.a., trente-cinq pour cent *ad valorem*. 35 p.c.

Minéraux.

330. Asbeste autrement qu'à l'état brut, et tous articles en asbeste, vingt-cinq pour cent *ad valorem*. 25 p.c.
331. Plombagine à l'état naturel, dix pour cent *ad valorem*. 10 p.c.
332. Plombagine, tous les articles faits de, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p.c.
333. Charbon ou pointes de charbon pour lumières électriques, n'excédant pas douze pouces de longueur, deux piastres et cinquante centins par mille, et proportionnellement pour des longueurs plus ou moins grandes \$2.50 p. 1,000
334. Sel, fin, en vrac et sel commun, n.s.a., cinq centins par cent livres. 5c. p. 100 lbs.
335. Sel en sacs, barils et autres emballages—les sacs, barils ou emballages payant le même droit que s'ils étaient importés vides—sept centins et demi par cent livres. 7½c. p. 100 lbs.

Bois et bois ouvrés; voitures, etc.

336. Jone ou rotin, fendu ou autrement ouvré, dix-sept et demi pour cent *ad valorem* 17½ p.c.
337. Liège, bouchons de, et tous articles fabriqués de bois ou écorce de liège, vingt pour cent *ad valorem* 20 p.c.
338. Bois de service et bois de construction ouvrés, n.s.a., vingt pour cent *ad valorem* 20 p.c.
339. Bardeaux et pulpe de bois, vingt pour cent *ad valorem*. 20 p.c.
Pourvu que le bardeau ou la pulpe de bois, ou les deux soient admis en franchise en Canada, quand l'un ou l'autre ou les deux seront admis en franchise lorsqu'exportés du Canada aux Etats-Unis.
340. Moyeux, rais, jantes et parties de roues, ébauchés ou sciés seulement, dix pour cent *ad valorem* 10 p.c.
341. Seaux, cuves, barattes, balais, planches à laver, pilons et rouleaux, vingt pour cent *ad valorem*. 20 p.c.
342. Articles en bois, n.s.a., et brosses et pinceaux, vingt-cinq pour cent *ad valorem*. 25 p.c.
343. Poignées ou manches de parapluies, parasols et ombrelles, n.s.a., vingt pour cent *ad valorem*. 20 p.c.
344. Placage de bois, n.s.a., de pas plus d'un seizième de pouce d'épaisseur, cinq pour cent *ad valorem* 5 p.c.
345. Placage de bois de pas plus d'un seizième de pouce d'épaisseur, fait avec du bois du Canada, dix pour cent *ad valorem*. 10 p.c.
346. Pulpe de bois, vingt-cinq pour cent *ad valorem*. 25 p.c.
347. Cannes et bâtons de toutes sortes, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*. 25 p.c.
348. Câdres de gravures et de photographies de quelque matière que ce soit, trente pour cent *ad valorem* 30 p.c.

349. Moulures en bois unies, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
350. Moulures en bois dorées ou ouvrées, autrement qu'unies, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
351. Cannes à pêche, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
352. Meubles en bois, en fer ou tous autres matériaux, de ménage, de cabinet ou de bureau, finis ou en pièces détachées, y compris les matelas de crin, sommiers à ressorts et autres, oreillers et traversins, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
353. Bières et cercueils, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
354. Billards, table, avec ou sans blouses, tables ou jeux de bagatelle, avec queues et billes et râteliers, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
355. Grosses voitures de fermes et de roulage, charrettes, camions et véhicules de même genre, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
356. Bogheis, carrosses, charrettes à ressorts et autres véhicules semblables, n.s.a., ne coûtant pas plus que \$50, cinq piastres chaque et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ; coûtant plus que \$50, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ; voitures d'enfants, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	\$5 chaque et 25 p.c. 35 p.c. 35 p.c.
357. Bicycles et tricycles, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
358. Wagons, chars et voitures de chemins de fer, traîneaux, cutters, brouettes et charrettes à bras, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
359. Articles en fibre, en fibre durcie, en fibre vulcanisée, et tous articles de matière analogue, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
360. Crayons de mine de toutes sortes, en bois ou autrement, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.

Instruments de musique.

361. Harmoniums ou orgues de salon, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
362. Harmoniums à tuyaux à anche, et jeux ou parties de jeux de tuyaux à anche pour harmoniums, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
363. Pianos, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
364. Parties de pianos, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
365. Instruments de musique de toutes sortes, n.a.p., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.

Sucres, sirops et mélasses.

366. Tout sucre au-dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, et tous sucres et mélasses, n.a.p., raffinés de toute espèce, qualité ou type.....	$\frac{64}{100}$ c. p. lb.
367. Sirops et mélasses de toute sorte, n.a.p., étant le produit de la canne à sucre ou de la betterave, n.s.a., et toutes imitations ou tous substituts de ces sirops	$\frac{6}{10}$ c. p. lb.
368. Glucose ou sucre de raisin, sirop de glucose et sirop de maïs, ou tous sirops en contenant quelque mélange, un droit spécifique d'un centin par livre.....	1 c. p. lb.
369. Sucre candi, brun ou blanc, et confiseries, y compris les gommés sucrés, écorces candies, et le maïs crevé, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
370. Pâte de réglisse et réglisse en rouleaux et bâtons, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
371. Mélasse produite dans le procédé de fabrication de la canne à sucre avec le jus de canne, lorsqu'elle est importée dans les colis primitifs du district où elle est produite, dans le pays où la canne a été cultivée, et qui n'a été soumise à aucun procédé de traitement ou de mélange après avoir quitté le pays d'où elle a été expédiée en premier lieu, la barrique exempte de droits.	

- 371a. Accusant au polariscope quarante degrés ou plus, un droit spécifique d'un centin et demi par gallon 1½ c. p. gall.
- 371b. Accusant au polariscope moins de quarante degrés et pas moins de trente-cinq degrés, un droit spécifique d'un centin et demi par gallon, et en sus de ce droit, un centin par gallon pour chaque degré ou fraction de degré au-dessous de quarante degrés..... 1½ c. p. gall.
1c. p. degré
de plus.

Tissus.

372. Ouate en livres et en feuilles, teinte ou non, vingt-deux et demi pour cent *ad valorem*. 22½ p.c.
373. Chaînes de coton et fils de coton, teints ou non, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p.c.
374. Tissus de coton jaune, non blanchis, vingt-deux et demi pour cent *ad valorem* 22½ p.c.
375. Tissus de coton blancs ou blanchis, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p.c.
376. Tissus de coton imprimés, teints ou colorés, trente pour cent *ad valorem* 30 p.c.
377. Faux-cols en coton, en toile, xylonite, xyolite ou cellulose, vingt-quatre centins par douzaine et vingt-cinq pour cent *ad valorem*.. et 25 p.c.
378. Poignets en coton, en toile, xylonite, xyolite ou cellulose, quatre centins par paire et vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 4c. p. paire
et 25 p.c.
379. Chemises coûtant plus de trois piastres par douzaine, vingt-cinq pour cent *ad valorem* et un droit spécifique d'une piastre par douzaine..... \$1 p. douz.
380. Chemises, n.s.a., trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
381. Corsets et vêtements et autres articles faits avec des tissus de toile, de soie et de coton, trente-deux et demi pour cent *ad valorem* 32½ p.c.
382. Mèches de lampes, vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p.c.
383. Crêpe noir, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
384. Tissus en velours, velvantine et peluche, n.s.a., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
385. Sangle, élastique et non élastique, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
386. Jeannettes et coutils, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de corsets et de baleines de robes pour être employés dans leurs propres fabriques, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
387. Dentelles, millerets, soutaches, franges, broderies, cordons, corde élastique ronde ou plate, y compris l'élastique à jarretières, glands et embrasses; soutaches, chafnes, cordons ou autres articles en crin; collets ou collerettes en dentelle, et tous articles semblables; mouchoirs, tulle en dentelle et tulle de coton, de soie, de fil ou autres matières; nappes et rideaux confectionnés, garnis ou non garnis, et ceintures de toutes sortes, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
388. Fil de coton à coudre, en échevaux, noir, blanchi ou non blanchi, à trois et six brins, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p.c.
389. Fil de coton à coudre et coton à crochet sur bobines, sur tubes ou en balles, et tous autres fils de coton, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
390. Cordage, n.s.a., un centin et quart par livre et dix pour cent *ad valorem*..... 1¼ p. lb et
10 p.c.
391. Ficelle et cordage de coton de toute espèce, vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p.c.
392. Fil boudiné, lorsqu'il est importé pour la fabrication de la ficelle pour engerbeuses mécaniques, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
393. Ficelle pour les engerbeuses mécaniques, en chanvre, jute, manille ou agavé, et en manille et agavé mélangés, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p.c.

394. Toile et fil à voiles de chanvre ou de lin servant pour les voiles de barques et navires, cinq pour cent *ad valorem* 5 p.c.
395. Lacets de chausses et de corsets, de toute matière, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
396. Hamacs et filets pour jeu de paume de pelouse, et autres articles semblables faits de ficelle, n.s.a., trente pour cent *ad valorem* 30 p.c.
397. Toile damassée, y compris les serviettes, couvertures de buffets et toile damassée pour escaliers, vingt-cinq pour cent *ad valorem*... 25 p.c.
398. Essuie-mains de toute description, vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p.c.
399. Voiles pour bateaux et navires, vingt-cinq pour cent *ad valorem*... 25 p.c.
400. Poches ou sacs de chanvre, toile ou jute, et sacs de coton, sans couture, vingt pour cent *ad valorem* 20 p.c.
401. Tous articles faits de chanvre, lin ou jute, n.s.s., ou de lin, chanvre et jute combinés, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
402. Toile de jute, simplement blanchie, ou calandree, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
403. Soie grège ou filée, moulinée seulement, trame, et organzine divisée, non teinte, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p.c.
404. Soie à coudre et à broder, et soie torse, vingt-cinq pour cent *ad valorem*... 25 p.c.
405. Velours de soie, et tous articles de soie ouvrée ou dont la soie est la partie de plus grande valeur, n.s.a., excepté les habits sacerdotaux, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
406. Rubans de toutes sortes et de tous matériaux, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
407. Laine, savoir:—Leicester, Cotswold, Lincolnshire, laine longue de South Down, ou laines connues comme laines lustrées, et autres laines de peigne des mêmes espèces que celles produites en Canada, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
408. Crin frisé, ou teint, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
409. Fils de laine composés en tout ou en partie de laine filée ou peignée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, coûtant vingt centins la livre ou moins, cinq centins par livre et vingt pour cent *ad valorem*..... 5 c. p. lb. et 20 p.c.
410. Fil de laine et laine torse, n.s.a., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
411. Tissus et confections composées en tout ou en partie de laine filée ou peignée, de poil d'alpaca, de chèvre, ou d'autres animaux de même espèce, n.s.a., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
412. Produits composés entièrement ou en partie de laine cardée, peignée et filée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, savoir:—Couvertures de laine et flanelles de toute description, draps, doeskins, casimires, tweeds, étoffes à habits, pardessus et manteaux et draps feutrés, n.s.a., cinq centins par livre et vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 5c. p. lb. 25 p.c.
413. Châles de toutes sortes; couvertures de voyage de toutes espèces, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
414. Tissus de crin de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
415. Etoffes à robes pour femmes et enfants, doublures d'habits, alpagas, draps d'Orléans, cachemires, henriettes, serges, étamine à pavillon, drap de religieuse, bengalines, corde à fouets, étoffes croisées, imitations de soie ou jasquards, composés en tout ou en partie de laine filée ou peignée, de poil de chameau, d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, ne pesant pas plus de six onces par verge carrée, lorsqu'ils sont importés à l'état gris ou non fini pour être teints ou finis en Canada, en vertu de réglemens qui seront établis par le Gouverneur en conseil, vingt-deux et demi pour cent *ad valorem*... 22½ p.c.

416. Feutre pressé de toute espèce, non rempli ou couvert d'aucun tissu, dix-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i>	17½ p.c.
417. Chaussettes et bas de toutes sortes, n.s.a., dix centins par douzaine de paires et trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	10c. p. douz. prs 35 p.c.
418. Effets tricotés de toute espèce, y compris les vêtements de dessous, tricotés, n.s.a., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
419. Tapis, nattes et tapis de pied, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i> .	30 p.c.
420. Tapis, paillassons et nattes en fibre de coco, de chanvre ou jute, et doublures de tapis et coussinets d'escalier, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
421. Tapis, façon d'Ecosse, à deux brins et à trois brins, dont la chaîne est toute de coton ou de toute autre matière que de la laine cardée, peignée ou filée, ou de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, trois centins par verge carrée et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	3c. p. v. 25 p.c.
422. Tapis, façon d'Ecosse à trois brins et à deux brins, pure laine, cinq centins par verge carrée et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	5c. p. v. 25 p.c.
423. Etoffes, non recouvertes en caoutchouc ou imperméables, en laine, coton, soie ou ramie, de soixante pouces ou plus en largeur, et ne pesant pas plus que sept onces par verge carrée, lorsqu'importées exclusivement pour la fabrication de pardessus (<i>mackintosh</i>) en vertu de règlements à être adoptés par le Gouverneur en conseil, douze et demi pour cent <i>ad valorem</i>	12½ p.c.
424. Toiles cirées et soies huilées, veloutées, enduites de caoutchouc ou autres substances, n.a.p., vingt-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i> .	27½ p.c.
425. Prélarts et toiles cirées émaillés pour parquets, escaliers, tablettes et tables, nattes ou tapis en liège et linoléum, trente pour cent <i>ad valorem</i> , mais pas moins que quatre centins par verge carrée.	30 p.c.
426. Roulement de stores, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
427. Stores en pièces ou coupés et bordés, ou montés sur rouleaux, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> , mais pas moins que cinq centins par verge carrée.....	35 p.c.
428. Gants et mitaines de toutes sortes, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	35 p.c.
429. Confections et vêtements de toutes sortes, faits en tout ou en partie avec de la laine cardée, peignée ou filée, du poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, n.a.p., cinq centins par livre et trente pour cent <i>ad valorem</i>	5c. p. lb. et 30 p.c.
430. Chapeaux d'hommes et de femmes, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
431. Parapluies, parasols et ombrelles de toutes sortes et de tous matériaux, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
432. Bretelles et parties de bretelles, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	35 p.c.
433. Ceintures et bandages chirurgiques, et suspensoirs de toute espèce, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
434. Articles pour pansements antiseptiques, tels que coton, charpie, laine d'agneau, étoupe, jute, gazes et flasse préparés pour pansements simples ou médicamenteux, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
<i>Divers.</i>	
435. Fleurs artificielles, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
436. Boutons en sabots de bétail, caoutchouc, vulcanite ou composition, quatre centins par grosse et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	4c. p. gr. et 20 p.c.
437. Boutons en nacre, ivoire végétal ou corne, huit centins par grosse et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	8c. p. grosse et 20 p.c.
438. Boutons de pantalons et tous autres boutons, n.s.a., vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
439. Peignes de toutes sortes pour la parure et la toilette, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.

440. Engrais composé ou fabriqué, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
441. Feux d'artifice, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
442. Cartouches de fusil, carabine et pistolet; boîtes à ca. touches de toute espèce et de tous matériaux; capsules et bourres de fusil de toutes sortes, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
443. Poudre à pétarder et à miner, deux centins par livre.....	2c. p. lb.
444. Poudre à canon, à mousquet, à fusil, à carabine et de chasse et poudre à tirer, trois centins par livre.....	3c. p. lb.
445. Nitro-glycerine, poudre à gros grain, salpêtre et autres matières explosives, quatre centins par livre.....	4c. p. lb.
446. Plaques photographiques sèches, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
447. Pipes à fumer de toutes sortes, montures de pipes, porte-cigares et porte-cigarettes, et boîtes pour les contenir, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
448. Valises, malles, boîtes à chapeaux, sacs en tapis, sacoches, portefeuilles et bourses, et sacs à tabac, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
449. Navires et autres bâtiments, construits en tous pays étrangers, soit à vapeur ou à voiles, sur demande de leur enregistrement au Canada, sur la juste valeur marchande de la coque, des gréements, machines et autres appareils; sur la coque, les gréements et autres appareils, à l'exception des machines, dix pour cent <i>ad valorem</i> ; sur les chaudières, machines à vapeur et autres machines, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c. 25 p.c.
450. Tous les articles non énumérés dans le présent acte comme soumis à des droits de douane et non déclarés admis en franchise par le présent acte, et qui ne sont pas compris dans la catégorie des articles dont l'importation est prohibée par le présent acte ou par tout autre acte, seront frappés d'un droit <i>ad valorem</i> de vingt pour cent.....	20 p.c.
<i>Poisson et produits des pêcheries.</i>	
451. Maquereau, un centin par livre.....	1c. p. lb.
452. Hareng, saumuré ou salé, un demi-centin par livre.....	$\frac{1}{2}$ c. p. lb.
453. Saumon, saumuré ou salé, un centin par livre.....	1c. p. lb.
454. Tout autre poisson saumuré ou salé, en barils, un centin par livre.....	1c. p. lb.
455. Poisson pris à l'étranger, importé autrement qu'en barils ou en demi-barils, soit frais, séché, salé ou saumuré, non spécialement énuméré, ni compris dans le présent acte, cinquante centins par cent livres.....	50c.p. 100lbs
456. Poisson fumé et poisson désossé, un centin par livre.....	1c. p. lb.
457. Anchois et sardines, conservés dans l'huile ou autrement, en boîtes de fer blanc n'ayant pas plus de cinq pouces de long, quatre pouces de large et trois pouces et demi de profondeur, cinq centins par boîte; en demi-boîtes n'ayant pas plus de cinq pouces de long, quatre pouces de large et un pouce cinq huitièmes de profondeur, deux centins et demi par demi-boîte; et en quarts de boîtes n'ayant pas plus de quatre pouces et trois quarts de long, trois pouces et demi de large et un pouce et un quart de profondeur, deux centins par quart de boîte.....	5c. p. bte. $2\frac{1}{2}$ c. p. demi-bte. 2c. p. qrt bte.
458. Lorsque ces derniers articles sont importés sous toute autre forme, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
459. Poisson conservé dans l'huile, excepté les anchois et les sardines, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
460. Poisson frais ou séché, n.s.a., importé en baril ou demi-baril, un centin par livre.....	1c. p. lb.
461. Saumon et tous autres poissons préparés ou conservés, y compris les huîtres, non spécialement énumérés ou compris dans le présent acte, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.

462. Huîtres, hors de la coquille, à la mesure, dix centins par gallon. 10c. p. gal.
 463. Huîtres conservées, en boîtes ne contenant pas plus qu'une chopine, trois centins par boîte, la boîte comprise..... 3c. p. bte.
 464. Huîtres en boîtes contenant plus d'une chopine et pas plus d'une pinte, cinq centins par boîte, la boîte comprise..... 5c. p. bte.
 465. Huîtres en boîtes d'une capacité de plus d'une pinte, un droit additionnel de cinq centins pour chaque pinte ou fraction de pinte de plus qu'une pinte, les boîtes comprises... .. 5c. p. bte.
 466. Huîtres dans la coquille, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
 467. Colis contenant des huîtres ou autres poissons n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
 468. Huile de blanc de baleine, huiles de baleine et autres huiles de poisson, et tous autres articles provenant des pêcheries non spécialement prévus, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.

ANNEXE B.

Effets ou articles admis en franchise.

469. Articles pour l'usage du Gouverneur général.
 470. Les articles suivants lorsqu'ils sont importés par ou pour l'usage de l'armée et de la marine :—Armes, uniformes pour l'armée ou la marine, instruments pour les corps de musique militaire, munitions et matériel de guerre.
 471. Articles importés par ou pour le gouvernement fédéral ou quelqu'un de ses départements, ou par et pour le Sénat ou la Chambre des Communes, y compris les articles suivants lorsqu'ils sont importés par le dit gouvernement ou par l'entremise de quelqu'un de ses départements pour l'usage de la milice canadienne :—Uniformes, instruments pour les corps de musique militaire, munitions et matériel de guerre.
 472. Articles pour l'usage personnel des consuls généraux qui sont nés dans le pays qu'ils représentent ou qui en sont citoyens et qui n'exercent aucune autre industrie ou profession.
 473. Bagage de voyageurs, suivant les règlements prescrits par le contrôleur des Douanes.
 474. Voitures de voyageurs et voitures chargées de marchandises, les colporteurs et troupes de cirque exceptés, suivant les règlements prescrits par le contrôleur des Douanes.
 475. Vêtements et autres effets ou meubles de ménage, n'étant pas des marchandises, appartenant à des sujets britanniques décédant à l'étranger, mais domiciliés en Canada.
 476. Effets appartenant aux colons, savoir :—Vêtements, meubles, livres professionnels, outils et instruments servant pour un métier ou pour quelque occupation ou emploi ; instruments de musique, machine à coudre pour usage domestique, bétail vivant, charrettes et autres véhicules et instruments aratoires dont le colon s'est servi pendant au moins six mois avant son arrivée au Canada, ne comprenant, toutefois, aucunes machines ni autres articles importés pour des fins de manufacture ou pour être vendus. Aussi, livres, gravures, argenterie ou meubles de famille, effets personnels et articles provenant de legs ; pourvu qu'aucun article sujet à l'imposition d'un droit, et déclaré comme appartenant à un colon ne puisse être ainsi déclaré à moins qu'il n'ait été apporté par le colon lors de sa première arrivée, et qu'il ne soit pas vendu, ou qu'il n'en soit pas autrement disposé, sans payer le droit, s'il n'a pas été à l'usage du colon pendant douze mois en Canada ; pourvu aussi que, sous l'autorité de règlements établis par le contrôleur des Douanes, le bétail soit admis en franchise lorsqu'il sera importé dans le Manitoba ou les Territoires du Nord-Ouest, par des personnes ayant l'intention de s'y fixer, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le Gouverneur en conseil.

477. Animaux, amenés au Canada temporairement et pour une période de pas plus de trois mois, pour les expositions ou les concours en vue d'obtenir des prix offerts par quelque association agricole ou autre. (Mais une obligation sera préalablement signée, conformément aux règlements prescrits par le contrôleur des douanes, portant pour condition que le droit plein et entier auquel ces animaux seraient autrement soumis sera payé dans le cas de leur vente en Canada, ou s'ils ne sont pas réexportés dans le délai spécifié dans l'obligation.)
478. Chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs et chiens, pour l'amélioration des races, en vertu de règlements faits par le Conseil du Trésor et approuvés par le Gouverneur en conseil.
479. Ménageries, chevaux, bétail, voitures et harnais de ménagerie, suivant les règlements prescrits par le contrôleur des Douanes.
480. Acides destinés à la médecine, à la chimie ou à la fabrication, non spécialement prévus dans le présent acte.
481. Cartes de l'amirauté.
482. Alun, en gros seulement, moulu ou non.
483. Aluminium, ou aluminium en feuille, et alumine et chlorure d'aluminium ou chloralum, sulfate d'alumine et alun en pains.
484. Ambre gris.
485. Ammoniaque, sulfate d', et sel ammoniaque.
486. Préparations anatomiques et squelettes ou parties de squelettes.
487. Sels anilins et arséniate d'aniline; teintures d'aniline et teintures de coaltar, en gros ou en paquets d'au moins une livre, y compris l'alizarine naturelle ou artificielle.
488. Huile d'aniline, crue.
489. Arnotto ou roucou, liquide ou solide.
490. Ancres.
491. Sels d'antimoine et antimoine, non moulus, ni pulvérisés ni autrement fabriqués.
492. Arsénic.
493. Asphalte et poix animale, à l'état naturel seulement.
494. Barils ou colis de fabrique canadienne exportés remplis de produits canadiens, lorsqu'ils sont renvoyés, suivant les règlements prescrits par le contrôleur des Douanes.
495. Abeilles.
496. Cloches, quand elles sont importées pour l'usage des églises.
497. Bismuth métallique dans son état naturel.
498. Blanchets, cylindres, disques ou matrices pour graver les rouleaux de cuivre à imprimer, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de cotonnades, d'indiennes et de papier de tentures, pour être employés dans leurs fabriques seulement.
499. Albumine de sang et acide tannique.
500. Toile à blutoirs, non confectionnée.
501. Os, bruts, non fabriqués, brûlés, calcinés, moulus ou passés à la vapeur.
502. Livres, savoir :—Bibles, livres de prières, psautiers et livres d'hymnes, et livres imprimés en toute langue autre que l'anglais et le français.
503. Livres en relief pour les aveugles, et livres pour l'instruction des sourds et muets.
504. Livres imprimés par tout gouvernement, ou par toute association scientifique pour la diffusion des sciences ou des lettres, et rapports officiels annuels d'associations religieuses ou de bienveillance, et publiés comme résultat de leurs travaux et fournis à leurs membres, et non pour fins de négoce ou de commerce.
505. Livres, qui ne sont pas en train d'être imprimés ni réimprimés au Canada, et qui sont compris et servent de manuels dans le programme des études de toute université ou collège constitué au Canada pour l'usage des étudiants; livres spécialement importés pour l'usage des Instituts d'Artisans, des bibliothèques publiques et gratuites, des bibliothèques des universités et des collèges, et des bibliothèques de droit de toute association légale régulièrement constituée, pour l'usage de ses membres, en nombre ne dépassant pas deux exemplaires de chaque ouvrage, en vertu de règlements à être faits par ordre du conseil; et livres, reliés ou non, qui ont été imprimés et fabriqués depuis plus de douze ans.

-
506. Livres imprimés dans une des langues ou un des dialectes de quelque tribu indienne du Canada.
 507. Percaline.
 508. Acide boracique, et borax, moulu ou non, en paquets d'au moins vingt-cinq livres seulement.
 509. Spécimens de botanique.
 510. Cuivre jaune de rebut, et cuivre jaune en feuilles ou plaques.
 511. Cuivrejaune en barres, baguettes et boulons, tuyaux de cuivre passés à la filière, sans soudure, unis ou enjolivés, non courbés ou autrement ouvrés, en longueurs de pas moins de six pieds.
 512. Cuivre jaune en lames, pour filets d'imprimerie, non finis.
 513. Fil de laiton et de cuivre rouge tordu, lorsqu'il est importé par les fabricants de chausures pour usage dans leurs propres manufactures.
 514. Soies de porc.
 515. Métal anglais, en gueuses ou en barres.
 516. Brome.
 517. Millet à balais.
 518. Bougran pour la fabrication des chapeaux et de formes de chapeaux.
 519. Or et argent, en barres, blocs ou lingots, et frange d'or et d'argent.
 520. Poix de Bourgogne.
 521. Pierres à meules, en blocs, brutes et non ouvrées, non cerclées ni préparées pour être cerclées en meules de moulins.
 522. Capelines, chapeaux en paille de Livourne non finis, et capuches de manille.
 523. Plâtres et moulages à l'usage des écoles de dessin.
 524. Corde de boyau pour instruments de musique; corde de boyau ou corde à boyau non manufacturée, pour fouets et autres cordes.
 525. Scories de hauts-fourneaux.
 526. Cellulose, xylonite ou xyolite, en feuilles et en masses, blocs ou boules, à l'état brut.
 527. Craie, argile à porcelaine ou de Cornwall, feldspath et pierre crayeuse, moulus ou non moulus.
 528. Chaude soudante au rouge cerise.
 529. Chlorure de chaux.
 530. Chronomètres et boussoles pour les navires.
 531. Cinabre.
 532. Citrons et écorces de citrons, oranges et écorces d'oranges, en saumure.
 533. Argiles, y compris argile à porcelaine, argile réfractaire et terre à pipes.
 534. Vêtements donnés à des institutions de charité.
 535. Houille anthracite et poussière de houille anthracite.
 536. Goudron et poix de houille.
 537. Coke.
 538. Cobalt en minéral.
 539. Cochenille.
 540. Collections de monnaies, de médailles et d'autres antiquités, y compris collections de timbres-poste.
 541. Monnaies d'or et d'argent, excepté les monnaies d'argent des Etats-Unis.
 542. Fibre de noix de coco, naturelle et filée.
 543. Couleurs métalliques, savoir :—Oxydes de cobalt, zinc, étain et cuivre, n.s.a.
 544. Vases sacrés, lorsqu'ils sont importés pour l'usage des églises.
 545. Cuivre rouge, vieux et en morceaux, et cuivre en gueuse, barres, baguettes et boulons, en longueurs de pas moins de six pieds, lingots, feuilles, plaques et doublage en cuivre non polis ou vernissés.
 546. Tuyaux de cuivre rouge passés à la filière et sans soudure.
 547. Cuivre, précipité de, brut.
 548. Laine de coton et déchets de coton.
 549. Fils de coton, du numéro quarante et plus fin.
 550. Coupes et autres prix gagnés dans des concours *bonâ fide*.

551. Galets de granit pour le jeu de curling.
552. Cyanure de potassium.
553. Diamants non montés, poussière de diamant et diamants noirs pour forêts.
554. Forêts diamantées pour la recherche des minéraux, ne comprenant pas la force motrice.
555. Volailles domestiques de pure race, pour l'amélioration de l'espèce, pigeons voyageurs, et faisans et cailles.
556. Sang-dragon.
557. Drogues à l'état naturel telles que écorces, fèves, baies, baumes, boutons, bulbes, fruits, insectes, graines, gommes et gommes résines, herbes, feuilles, noix, graines de fruits et de plantes, qui ne sont pas comestibles et à l'état naturel, dont la valeur n'est pas augmentée par le raffinage ou le broyage ou par aucun autre procédé de fabrication et auxquelles il n'est pas autrement pourvu.
558. Toile pour courroies et boyaux à incendie, lorsqu'elle est importée par les fabricants d'articles en caoutchouc pour être employée dans leurs fabriques.
559. Articles pour teindre ou tanner, à l'état naturel, n.s.a., baies servant à teindre ou employées à la confection des teintures; curcuma ou racine de safran indien; noix de galle; laque crue, en grains, en palettes, en bâtons et en écailles; indigo, pâte et extrait d'indigo et inde-plate auxiliaire de l'indigo ou poudre de zinc; persis, ou extrait d'orseille et de litnus; terre du Japon; gambier ou cachou; extrait de bois de campêche, de fustet, de chêne et d'écorce de chêne; bois de cam et sumac et leur extrait; écorce pour les tanneurs; écorce de pruche et écorce de chêne.
560. Œufs et jaune d'œuf.
561. Emeri en vrac, broyé ou moulu.
562. Spécimens d'entomologie.
563. Feutre adhésif pour doublage de navires.
564. Engrais, non composés ou non fabriqués, y compris kaïnite ou sel de potasse allemande, potasse minérale allemande, poussière d'os, noir animal ou os carbonisés et cendre d'os, issues ou déchets de poisson, guano et autres engrais animaux et végétaux.
565. Fibre du Mexique, et fibre de Tampico ou crin végétal, et fibre végétale naturelle.
566. Fibrilles.
567. Bandelettes en coton et en caoutchouc n'excédant pas sept pouces de largeur, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de garnitures de machines à carder et pour leur usage.
568. Hameçons, filets et seines et fils employés à la confection de filets ou seines, et lignes de pêche, ne comprenant pas les instruments de pêche ou les hameçons avec mouches ou cuillères flottantes, servant aux amateurs, ou le fil ou la ficelle communément employés pour la couture ou la fabrication.
569. Fibre de lin et étoupe de lin.
570. Briques réfractaires à l'exclusion des doublages de poêles pour fins de fabrication.
571. Silex, pierres à fusil, et silex moulu.
572. Plantes de fleuristes, savoir:—Palmiers, orchidées, azalées, cactus, et bulbes de fleurs de toutes sortes.
573. Feuilles de digitale.
574. Fossiles.
575. Tourteaux de coton, faits du marc de la graine de coton après que l'huile en a été extraite, mais non lorsqu'il a été traité par les alcalis.
576. Fruits, savoir:—Bananes, figues-bananes, ananas, grenades, goyaves, mangues et pamplemousses; et bluets, fraises et framboises sauvages.
577. Terre à foulon.
578. Pelleteries de toutes sortes, non préparées d'aucune manière.
579. Grès pour composition réfractaire appelé *gannister*
580. Globes géographiques, topographiques et astronomiques.
581. Chauderets et baudruche pour batteurs d'or.
582. Balayures d'or et d'argent.

-
-
583. Herbes, manille, esparto ou espagnole, et autres herbes, et pulpe d'herbes, y compris les herbes décoratives, séchées mais non colorées ou autrement ouvrées.
584. Gravier.
585. Graisse brute, déchets du gras animal, pour la fabrication du savon seulement.
586. Grommits.
587. Gommés, savoir :—Gomme d'ambre, arabe, d'Australie, copal, damar, élemi, kaurie, mastic, sandaraque, sénégal et laque ; et laque blanche, en gomme ou larmes, pour fins de fabrication ; et gomme adragante, gedda et d'épine-vinette.
588. Gutta-percha au naturel.
589. Gypse naturel (sulfate de chaux).
590. Crin, nettoyé ou non, mais non frisé, teint ou autrement ouvré.
591. Poil pour chapeliers, séparé de la peau, et peluche de soie ou de coton pour chapeliers.
592. Chanvre, non préparé.
593. Peaux crues, soit salées à sec ou saumurées, et peaux vertes.
594. Sabots, lames de corne, cornes et bouts de cornes, bruts, non polis ou autrement ouvrés que nettoyés.
595. Feuillard n'ayant pas plus de trois huitièmes de pouce de largeur et étant de l'épaisseur du numéro vingt-cinq ou au-dessous, employé dans la fabrication des rivets tubulaires.
596. Glace.
597. Maïs des variétés connues sous les noms de *Southern, White Dent*, ou dent-de-cheval blanc, pour ensilage, et *Western Yellow Dent*, ou dent-de-cheval jaune, pour ensilage, lorsqu'il est importé pour être planté ou semé pour nourrir au vert et ensilage, et pour nulle autre fin, suivant les règlements à faire par le Gouverneur en conseil.
598. Iode, à l'état brut.
599. Lingotières.
600. Sable ou globules ferrugineux et potée sèche pour polir le verre ou le granit.
601. Bouillon noir, solution d'acétate de fer pour teindre et pour imprimer les indiennes.
602. Poutres, feuilles, plaques, angles et courbes en fer ou en acier pour navires ou bâtiments en fer, en acier ou mixtes.
603. Mâts ou parties de mâts de fer ou d'acier, pour navires.
604. Articles manufacturés de fer, d'acier, de cuivre jaune qui, lors de leur importation, sont d'une classe ou d'une espèce non manufacturée en Canada, lorsqu'ils sont importés pour servir à la construction ou à l'équipement de bâtiments ou navires.
605. Ivoire et ivoire végétal, non ouvrés, et placage d'ivoire, scié seulement.
606. Vieux cordages.
607. Jute et jute en tige.
608. Toile de jute, venant du métier, non colorée, rasée, pressée, calendrée ni finie en aucune façon.
609. Fil de jute de lin ou de chanvre uni, teint ou coloré, lorsqu'il est importé par les fabricants de tapis, nattes et paillassons, et de sangle ou toile de jute et de ficelle, pour servir dans leurs propres fabriques.
610. Toile de jute, non pressée ou calendrée lorsqu'importée par des manufacturiers de tapis cirés, pour servir dans leurs propres fabriques.
611. Soude brute.
612. Kryolite ou cryolite minérale.
613. Noir de fumée et noir d'ivoire.
614. Lave non ouvrée.
615. Plomb, nitrate et acétate de, non moulu.
616. Sangsues.
617. Jus de citron, à l'état naturel seulement.

618. Litharge.
619. Litmus et tous lichens, préparés ou non préparés.
620. Bandages de roues de locomotives et wagons, en acier, à l'état brut.
621. Locomotives et wagons à voyageurs, à bagage et à fret, étant la propriété de compagnies de chemins de fer des Etats-Unis parcourant toute ligne de chemin de fer qui traverse la frontière, tant que les locomotives et wagons canadiens seront admis en franchise aux Etats-Unis dans des circonstances analogues, en vertu des réglemens qui seront prescrits par le contrôleur des Douanes.
622. Garance et *munjeet*, ou garance de l'Inde, moulues ou préparées, et tous leurs extraits.
623. Oxide de manganèse.
624. Manuscrits et cartes d'assurance.
625. Cartes géographiques et cartes marines à l'usage des écoles d'aveugles.
626. Marbre brut en blocs.
627. Ecume de mer (*meerschauum*), à l'état naturel.
628. Eaux minérales naturelles, non en bouteilles, en vertu de réglemens à faire par le contrôleur des Douanes.
629. Spécimens de minéralogie.
630. Outillage de mines et de fonderies importé antérieurement au seize mai 1896, et qui, à l'époque de l'importation, sera d'une classe ou espèce non fabriquée en Canada.
631. Modèles d'inventions et d'autres améliorations dans les arts; mais ne seront pas considérés comme modèles les articles qui peuvent être montés pour s'en servir.
632. Mousse d'Islande et autres mousses, herbes et plantes marines, crues ou à l'état naturel ou nettoyées seulement.
633. Musc, dans la poche ou en grains.
634. Journaux; et magasins trimestriels, mensuels et semi-mensuels, et journaux littéraires hebdomadaires, non reliés.
635. Nickel.
636. Etoupe.
637. Huiles, savoir:—De coco et de palme, dans leur état naturel; huile carbolique ou huile lourde, huile d'olive, n.s.a., pour fins de fabrication et de mécanique, et huile de rose, y compris l'otto de roses.
638. Tourteaux et farine de tourteaux oléagineux, tourteaux et farine de graine de cotonnier, et tourteaux et farine de noix de palmier.
639. Osier.
640. Minerais de métaux de toutes sortes.
641. Acide oxalique.
642. Huitres et semence d'huitres importées pour les cultiver dans les eaux canadiennes.
643. Tableaux à l'huile ou aquarelles, par des artistes d'un mérite reconnu, ou copies des grands maîtres par ces artistes.
644. Tableaux à l'huile ou aquarelles, œuvres d'artistes canadiens, d'après les réglemens à faire par le contrôleur des Douanes.
645. Feuilles de palmier, non mises en œuvre.
646. Instruments et appareils de physique, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas fabriqués en Canada, lorsqu'ils sont spécialement importés pour l'usage des universités, collèges, écoles et sociétés scientifiques.
647. Phosphore.
648. Dessins représentant des insectes, etc., quand ils sont spécialement importés pour l'usage des collèges, écoles, sociétés scientifiques et littéraires.
649. Brai de pin, et goudron de pin en colis de pas moins de quinze gallons chaque.
650. Tresses, en pelure d'osier, en chanvre de Manille, en poil de chèvre, en paille d'Italie et en herbe.
651. Fil et feuilles de platine, et alambics, bassins, condensateurs, tubes et tuyaux de platine, lorsqu'ils sont importés par des fabricants d'acide sulfurique pour servir dans leurs usines à la fabrication ou à la condensation de l'acide sulfurique.

652. Creusets en plombagine.
653. Chlorate de potasse en cristaux, quand il est importé pour des fins de fabrication seulement ; muriate et bichromate de potasse, bruts, potasse caustique, et prussiate de potasse rouge et jaune ; aussi, potasse et perlasse, en colis de pas moins de vingt-cinq livres.
654. Pierres précieuses, à l'état brut.
655. Prunelle.
656. Pierre ponce.
657. Mercure.
658. Plumes d'oie dans leur état naturel ou arrachées.
659. Quinine.
660. Chiffons de cotons, de toile, de jute, de chanvre et de laine ; déchets et rognures de papier, et déchets de toutes sortes, excepté les déchets de minéraux.
661. Liqueur rouge, acétate cru d'aluminium préparé avec l'acide pyroligneux, pour teindre et pour imprimer des tissus de coton.
662. Présure, crue ou préparée.
663. Résine, en colis de pas moins de cent livres et huile de résine.
664. Branches, coulants, anneaux, chapeaux, fourchettes, bouts et douilles en cuivre, fer ou acier ; montures ou tiges non ouvrées, ou seulement coupées de longueur convenable pour manches de parapluies, d'ombrelles ou de parasols, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de parapluies, d'ombrelles et de parasols pour servir dans leurs manufactures à la fabrication de parapluies, ombrelles et parasols seulement.
665. Racines médicinales, savoir :—D'orcanette, brute, écrasée ou moulue, d'aconit, de colombo, de gentiane, de ginseng, de jalap, d'ipécacuana, d'iris, de réglisse, de salsepareille, de scille, de dent-de-lion, de rhubarbe et de valériane, non moulues.
666. Caoutchouc cru, caoutchouc ou gomme élastique, non mis en œuvre ; caoutchouc dur en feuilles, mais non mis en œuvre davantage, et caoutchouc redissous et substitués du caoutchouc.
667. Sièges de selle, étriers, et arçons de selle de toutes sortes.
668. Safran, safran en gâteaux, safranum, et leurs extraits.
669. Sel, importé du Royaume-Uni ou de quelqu'une des possessions britanniques, ou importé pour l'usage des pêcheries de mer ou du golfe, n.a.p.
670. Salpêtre.
671. Sable.
672. Boyaux à saucisses, non nettoyés.
673. Vieux fer et vieil acier, propre seulement à être fabriqué de nouveau, et formant partie ou tiré de quelque navire naufragé dans les eaux qui ressortissent au Canada.
674. Plantes venues des graines pour le greffage, savoir :—pruniers, poiriers, pêcheurs et autres arbres fruitiers.
675. Graines, savoir :—Roucou, betterave, carotte, lin, navet, mangel-wurzel et moutarde, et graines aromatiques non comestibles et à l'état naturel et dont la valeur n'a pas été augmentée par le broyage ou le raffinage ou par quelque autre procédé de fabrication, savoir :—Anis, anis étoilé, carvi, cardamone, coriandre, cumin, fenouil et fenugrec.
676. Fèves, savoir :—Fève de Tonka, fève de vanille et noix vomique, à l'état naturel seulement, caroube et farine de caroube, fèves de cacao, entières ou concassées, non torréfiées, broyées ou moulues.
677. Coquilles, écailles et carapaces ; écailles de tortue et nacre de perle, et autres, non ouvrées.
678. Boutons de chaussures en papier mâché ; crochets en métal pour attacher les gants ; agrafes à œillet et œillets.
679. Silix ou quartz cristallisé.
680. Soie crue ou telle que dévidée du cocon, n'étant pas doublée, ni torse, ni travaillée en aucune façon ; cocons et bourre de soie.
681. Argent, argent d'Allemagne et nickel, laminés ou en feuilles.

682. Sulfate de soude cru, connu sous le nom de sel en pains, cendre de barille ou soude de barille, soude caustique ; silicate de soude en cristaux ou en solution ; bichromate de soude, nitrate de soude ou nitre cubique, sel de soude, sulfure de sodium, nitrite de soude, arséniate, biarséniate, chlorure, chlorate, bisulfure et tannate de soude.
683. Alliage de zinc (*spelter*), en blocs ou en gueuses.
684. Molettes et croisilles employées dans la fabrication de la poterie.
685. Bols en acier pour les crèmesuses.
686. Acier pour la fabrication des limes, lorsqu'il est importé par les fabricants de limes pour être employé dans leurs manufactures.
687. Acier du calibre numéro 20 et au-dessous, mais pas plus mince que le calibre numéro 30, destiné à être employé pour la fabrication des lames à corset, des ressorts d'horlogerie et des lames pour semelles de chaussures ; et fil d'acier plat du calibre numéro 16 ou plus fin, pour servir à la fabrication des tiges de corsets, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de ces articles pour être employés dans leurs propres manufactures.
688. Baguettes laminées d'acier, de moins d'un demi-pouce de diamètre ou de moins d'un demi-pouce de côté, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de boutons de portes ou des fabricants de serrures ou des coutelliers, pour être employées dans la fabrication de ces articles dans leurs propres manufactures.
689. Rails d'acier ne pesant pas moins que quarante-cinq livres par verge linéaire pour servir aux voies de chemins de fer ; mais cet item ne s'appliquera pas aux rails pour la construction de voies ferrées servant ou destinées à servir à des fins particulières seulement, ni aux rails qui ne servent pas ou qui ne sont pas destinés à servir au trafic général des marchandises ou des voyageurs, ni aux rails entrant dans la construction des tramways ou chemins de fer urbains.
690. Acier pour scies et coupe-paille, ébauché, mais non autrement ouvré.
691. Acier évalué à deux centins et demi et plus la livre, pour la fabrication des patins.
692. Acier du calibre n° 12 et au-dessous, mais pas plus mince que le n° 30, lorsqu'il est importé par les fabricants de boucles d'agraffes à fermoirs et de grappins ou crampons, pour être employé à la fabrication de ces articles seulement dans leurs propres fabriques.
693. Stéréotypes, électrotypes et planches de livres en cellulose et leurs supports, et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces planches, composés en tout ou en partie de métal ou de cellulose.
694. Sucre, n.s.a., ne dépassant pas le numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, égouts de sucre ou pompages égoutés durant le transit, mélado ou mélado concentré, fonds de cuves et concrétions de sucre.
695. Sulfate de fer (couperose), et sulfate de cuivre (vitriol bleu).
696. Soufre brut, ou en canon, ou fleur de soufre sublimé.
697. Métal à ferrets, uni, verni ou étamé, en rouleaux de pas plus d'un pouce et demi de largeur, lorsqu'il est importé par les fabricants de lacots pour souliers et corsets, pour être employé dans leurs fabriques.
698. Queues non préparées.
699. Tartre émétique et tartre gris ; crème de tartre en cristaux, et tartre brut.
700. Thé et café vert importés directement du pays de production.
Cet item comprendra le thé et le café achetés en entropôt dans tout pays où le thé et le café sont soumis aux droits de douanes, pourvu qu'il soit prouvé d'une manière satisfaisante que le thé ou le café ainsi achetés en entropôt sont de nature à pouvoir être admis pour la consommation domestique dans le pays où ils sont achetés.
701. Chardons à foulons.
702. Etain en cristaux, déchets de bandelettes d'étain, et étain en blocs, gueuses, barres et feuilles, et fer blanc et plomb à thé.
703. Tabac, non manufacturé, pour fins d'accise, aux conditions de l'Acte concernant le revenu de l'intérieur.

704. Gournables.
 705. Arbres, n.s.a.
 706. Térébenthine, crue ou naturelle.
 707. Tortues.
 708. Bleu ultramarin, sec ou en pulpe.
 709. Vaccin et pointes de vaccin sur ivoire.
 710. Vernis noir et luisant à l'usage des navires.
 711. Vert-de-gris, ou sous-acétate de cuivre, sec.
 712. Fanons de baleine non ouvrés.
 713. Blanc de céruse ou blanc d'Espagne, blanc de doreurs et blanc de Paris.
 714. Manœuvres en fil de fer pour navires et bâtiments.
 715. Fil d'acier fondu au creuset.
 716. Fil de fer ou d'acier, des calibres n° 13 et 14, plat, et gaufré, employé en rapport avec la machine à griffes dite *wire grip machine*, par les fabricants de chaussures et courroies de cuir, lorsqu'il est importé par les fabricants de ces articles pour être employé à ces fins seulement dans leurs propres fabriques.
 717. Laine et poil de chameau, d'alpaca et autres animaux semblables, non autrement préparés que lavés, n.s.a., et peignons ou laine courte qui tombe des cardes dans les fabriques de lainages.
 718. Fil de poil de chèvre angora.
 719. Laine ou fil de laine peignée lorsqu'il est tordu, teint ou fini, et importé par les fabricants de milleret ou soutache, cordonnnet, glands et franges, pour servir à la fabrication de ces articles seulement dans leurs propres fabriques.

Bois.

720. Bois en grume et bois non'équarri, non ouvrés et n.s.a.
 721. Bois de chauffage, billes à manches d'outils, billes à enfongures, billes à douves et billes à bardeaux, perches à houblon, poteaux de clôtures, traverses de chemins de fer, bois de navires et planches pour les navires, non spécialement prévus par le présent acte.
 722. Bois de charpente, dégrossi ou scié, et pièces de bois servant à faire des espars et à construire des quais.
 723. Bois de charpente, équarri ou avivé sur deux faces.
 724. Bois créosoté.
 725. Planches, madriers, voliges et autre bois de service sciés, non équarris ou équarris sur une seule face.
 726. Bois de pin de lambrissage.
 727. Bois d'épinette de lambrissage.
 728. Moyeux de roues, balustres, blocs à faire des formes, des moyeux, des rames, des fûts de fusil, des enfongures, et tous blocs ou pièces similaires, ébauchés ou sciés seulement.
 729. Lattes.
 730. Piquets et païs.
 731. Bardeaux.
 732. Douves de toute espèce, et bois non ouvré.

Mais si quelque pays frappe d'un droit les articles énumérés dans la présente annexe, ou l'un quelconque de ces articles, lorsqu'ils seront importés du Canada dans ce pays, le Gouverneur en conseil pourra, en tout temps, par proclamation publiée dans la *Gazette du Canada*, déclarer que les droits d'exportation suivants, ou n'importe lesquels de ces droits seront exigibles sur les billots exportés du Canada au dit pays—

Savoir :

733. Sur les billots de pin, de sapin Douglas, d'épinette, de sapin baumier, de cèdre, d'orme et de pruche, un droit n'excédant pas trois piastres par mille pieds, mesure de planche.

- Dans le cas de l'exportation d'aucuns des billots susénumérés, en longueurs de moins de neuf pieds, il pourra être exigé de la même manière, mais par corde, un droit équivalant au droit susmentionné par mille pieds, mesure de planche. Et le droit d'exportation sera en conséquence exigible, après publication de la dite proclamation.
- Mais le Gouverneur en conseil pourra, en tout temps, par proclamation publiée de la même manière, lever ou imposer ce droit d'exportation.
734. Bambous ouvrés, et roseaux de bambou, coupés de longueur seulement pour cannes, ou pour manches de parapluies ou de parasols.
735. Joncs et rotins, non ouvrés.
736. Liège, bois ou écorce de, non ouvrés.
737. Bois de service et de charpente scié en madriers et planches, savoir:—Amaranthe, cocoboral, buis, cerisier, châtaignier, noyer noir, gommier, acajou, pin résineux, bois de rose, bois de sandal, sycomore, cèdre d'Espagne, chêne, noyer dur, bois blanc, bois de teck, ébène noire, gaiac, cèdre rouge, bois rouge, bois satiné et frêne blanc, lorsqu'ils ne sont pas autrement ouvrés que sciés ou fendus ou imprégnés de créosote, vulcanisés ou traités par quelque autre procédé de conservation que ce soit; le bois du plaqueminié et du cornouiller, les billes de noyer dur et le noyer dur débité pour rais de roues, mais non autrement ouvré; les raies de roues en noyer dur, tournés bruts, non façonnés en tenons, onglets, rainures, tenons ronds, ni aplanis, dégrossis, coupés de longueur ou polis.
738. Cuivre jaune, en boulons, en barres, et pour doublage.
739. Zinc, en blocs, gueuses et feuilles, et tubes de zinc passés à la filière et sans soudure.
740. Zinc, chlorure, sels et sulfate de.
741. Culots en cuivre, bruts, pour la manufacture d'étuis ou cartouches en papier, lorsqu'importées par les fabricants d'étuis ou cartouches en cuivre et en papier, pour usage dans leurs propres fabriques.
742. Baguettes en fil de laiton, de fer ou d'acier, rondes, laminées, de moins de trois huitième de pouce de diamètre et baguettes de cuivre d'un pouce de diamètre ou au-dessus, lorsqu'elles sont importées par les fabricants de fil métallique pour servir à la fabrication du fil métallique dans leurs manufactures.
743. Tuf calcaire.
744. Acier en feuilles, de creuset, du calibre onze à seize, de 2½ à 18 pouces de largeur, lorsqu'il est importé par des fabricants de couteaux de faucheuses et de moissonneuses, pour la fabrication de ces couteaux dans leurs manufactures.
745. Rouleaux de cuivre devant servir à l'impression des calicots, lorsqu'importés par les imprimeurs de calicots pour s'en servir dans leurs fabriques à l'impression des calicots et pour cette fin seulement (les rouleaux de ce genre n'étant pas fabriqués en Canada).
746. Fil de caoutchouc.
747. Jantes de roues en noyer dur, façonnées à la scie seulement, ou sciées et courbées, non rabotées, unies ou autrement fabriquées.
748. Peaux et détritres de poisson.
749. Gomme chicle ou sappato, à l'état brut.
750. Bandes (non des cordons), bordures, bouts, et côtés et doublures des bouts et côtés à l'usage des chapeliers, importés par les fabricants de chapeaux seulement, pour être employés dans leurs ateliers à la confection des chapeaux.
751. Papier de chanvre fait par des machines à quatre cylindres et calandré à une épaisseur de .006 à .008 pouce pour la fabrication d'étuis à plomb de chasse, les amorces pour la fabrication d'étuis à plomb de chasse, et le carton-feutre encollé et passé à la presse hydraulique et couvert de papier ou non, pour la fabrication des bourres,—lorsque ces articles sont importés par les fabricants d'étuis à plomb de chasse, cartouches et bourres de fusil dans le but d'être employés à ces fins seulement dans leurs propres fabriques, jusqu'à l'époque où les dits articles seront fabriqués en Canada; pourvu toujours que

- les dits articles, lors de leur importation, seront déclarés seulement au port ou aux ports qui seront désignés par le contrôleur des Douanes, et à nul autre endroit; des échantillons des dits articles seront fournis au percepteur du port ou des ports par le département des Douanes pour la conduite des fonctionnaires lorsqu'ils admettent ces articles en franchise.
752. La mélasse de deuxième opération, ou mélasse provenant de la fabrication de sucre de mélasse de moins de 35 degrés à l'épreuve du polariscope, lorsqu'elle est importée par les fabricants de cirage pour servir dans leurs propres fabriques à la fabrication du cirage; pourvu que les importateurs, à part le serment qu'ils devront prêter lors de la déclaration que la dite mélasse est importée pour le dit usage et ne servira pas à d'autres fins fassent mélanger la dite mélasse, dans un réservoir à cette fin, avec au moins un cinquième de sa quantité d'huile de morue ou autre huile, par laquelle la dite mélasse sera rendue impropre à aucun autre usage, le dit mélange devant être fait en présence d'un officier de douanes aux frais de l'importateur, et en vertu de tels autres réglemens qui de temps à autre seront jugés nécessaires dans l'intérêt et pour la protection du revenu, et que jusqu'à ce que le dit mélange soit effectué et dûment certifié à la face de la déclaration par le dit officier de douanes, la déclaration sera déclarée incomplète et la mélasse sera sujette aux mêmes droits que lorsqu'elle est importée dans un autre but.
753. Crin de cheval non autrement ouvré que nettoyé et lavé ou teint, importé pour servir à la fabrication des tissus de crin.
754. Serges, étoffes moirées ou autres tissus, importés par les fabricants de boutons pour s'en servir dans leurs propres fabriques, fabriqués en patrons de telle grandeur ou de telle forme ou taillés de telle manière qu'ils ne soient propres qu'à couvrir des boutons exclusivement—l'officier compétent des douanes devant s'assurer que ces conditions sont remplies et l'attester sur la face même de chaque déclaration.
755. Oleo-stéarine et degres importés par les fabricants de cuir pour servir à la fabrication du cuir dans leurs manufactures.
756. Platine et oxyde noir de cuivre pour servir à la fabrication du chlorate.
757. Potasse, chlorate de potasse, moulu seulement, et non allié à d'autre substance.
758. Tubes de fer laminé, non soudés, de moins de 1½ pouce de diamètre, le fer angulaire de calibre 9 et 10 d'une largeur n'excédant pas 1½ pouce, les tubes en fer vernissés ou cuivrés, d'un diamètre n'excédant pas 1½ pouce,—lesquels doivent tous être coupés de longueur pour la fabrication des lits, et employés à nulle autre fin, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de lits en fer pour ces fins seulement dans leurs propres fabriques, jusqu'à l'époque où l'un quelconque de ces articles sera fabriqué en Canada.
759. Bran de scie des essences suivantes:—Amaranthe, cocohoral, buis, cerisier, chataignier, noyer noir, gommier, acajou, pin résineux, bois de rose, bois de sandal, sycamore, cèdre d'Espagne, chêne, noyer dur, bois blanc, bois de teck, ébène noire, gaïac, cèdre rouge, bois rouge, bois satiné, frêne blanc, plaqueminiér et cornouiller.
760. Centres en roseau carré ou en cuir cru, les têtes, manches et bouts en caoutchouc ou en cuir textile, et les douilles en acier, en fer ou en nickel pour les longes de fouet dans le cas où ils sont importés par les fabricants de fouets pour être utilisés dans la confection de fouets dans leurs propres fabriques.
761. Acier pour la fabrication des marteaux, des tarières et mêches, lorsqu'importé par les fabricants de ces articles pour usage dans leurs manufactures seulement.
762. Acier du calibre 24 et 17 en feuilles de 63 pouces de longueur et de 18 à 32 pouces de largeur pour la fabrication de joints tubulaires arqués, lorsqu'importés par les fabricants de ces articles pour usage dans leurs manufactures seulement.
763. Ruban d'acier et fil d'acier plat, lorsqu'importé par les fabricants de clôtures de bandes métalliques à pointes ou unies, et fil barbelé pour clôtures, devant servir dans leurs propres manufactures pour cet objet.

764. Fil à ressorts d'acier Bessemer doux, du calibre dix, douze et treize respectivement, et fil d'acier à ressorts Homo du calibre onze et douze respectivement, lorsqu'importé par les fabricants de sommiers élastiques pour servir dans leurs propres manufactures à la fabrication de ces articles.
765. Machines à écrire, tablettes avec figures mobiles et instruments de musique importés par et devant servir à l'usage des écoles pour les aveugles, étant et devenant la propriété exclusive de l'administration des dites écoles, et non de particuliers,—les détails ci-dessus devant être vérifiés au moyen d'un affidavit spécial qui devra accompagner chaque entrée lors de sa présentation.
766. Laine filée du poil de l'alpaca ou de la chèvre angora lorsqu'importée par les fabricants de galon pour être exclusivement employée dans leurs fabriques pour la manufacture de ces galons seulement, en vertu de règlements qui pourront être adoptés par le contrôleur des Douanes.

Pourvu qu'en ce qui concerne les articles importés pour des fins de fabrication qui sont admissibles en vertu de cet acte, pour un objet spécifique, à un tarif plus bas que celui qui serait imposable dans un autre cas, ou qui sont exempts de droits, l'importateur qui réclame cette exemption de droits ou cette exemption proportionnelle de droits, fasse et signe l'affirmation ou affidavit suivant devant le percepteur des douanes au port d'entrée :—

Je (1), le soussigné, importateur de (2) mentionnés dans cette déclaration (3), solennellement que ces (4) sont importés par moi pour la fabrication de (5) dans ma propre manufacture située à (6), et qu'aucune partie ne sera employée à d'autres fins, et que je n'en disposerai pas avant qu'ils soient ainsi manufacturés.

(1) Nom de l'importateur.

(2) Nom de la marchandise ou de l'article.

(3) Jure ou affirmer.

(4) Nom de la marchandise ou de l'article.

(5) Nom de l'article à être manufacturé.

(6) Nom de la localité, comté et province.

ANNEXE "C."

767. Livres imprimés, dessins, peintures, gravures, photographies ou reproductions de tout genre, de nature à fomenter la trahison ou la sédition, ou d'un caractère immoral ou indécent.
768. Réimpressions d'ouvrages canadiens enregistrés, et réimpressions d'ouvrages anglais enregistrés qui ont aussi été enregistrés en Canada.
769. Monnaie affaiblie ou contrefaite.
770. Oléomargarine, *butterine*, ou autre semblable chose remplaçant le beurre.
771. Articles fabriqués ou produits, en tout ou en partie, par des détenus, ou qui ont été faits dans quelque prison, geôle ou pénitencier, ou avec sa coopération.

4. Résolu,—Qu'il est expédient d'abroger la partie de l'Acte du Revenu de l'intérieur et ses amendements qui détermine les droits d'accise qui doivent être prélevés sur le malt et le vinaigre, et de prescrire qu'à dater du 23 mars inclusivement les droits d'accise sur ces articles seront les suivants :

1. Malt, un centin et demi par livre..... 1½c. p. lb.
2. Vinaigre, huit centins par gallon de preuve..... 8c. p. gall.

Résolution 1. Les paragraphes 1 à 13 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés. Le paragraphe 14 est lu la seconde fois, mais sa prise en considération est ajournée.

Les résolutions 2 et 3 étant lues la seconde fois, sont adoptées.

ANNEXE A.

Les paragraphes 1 à 12 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 13 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant le mot "nette" et ajoutant après le mot "livre" les mots "l'enveloppe extérieure étant exempte de droit,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 14 à 45 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 46 étant lu la seconde fois, est amendé en insérant "trente pour cent," au lieu de "quinze centins par boisseau,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 47 à 129 inclusivement, étant lus la seconde fois sont adoptés.

Le paragraphe 130 étant lu la seconde fois, est amendé en ajoutant après le mot "anglaise" les mots "et le codex français,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 131 à 135 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 136 étant lu la seconde fois, est amendé en insérant une virgule au lieu d'un point et virgule après "raffinée,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 137 à 190 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 191 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant les mots "aussi, manteaux de cheminées en ardoise, ardoises et articles en ardoise n.s.a.,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 192 à 197 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 198 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant "cuir artificiel" dans la seconde ligne et y substituant "ces articles,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 199 à 219 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 220 étant lu la seconde fois,—est ajourné.

Le paragraphe 221 étant lu la seconde fois, est adopté.

Le paragraphe 222 étant lu la seconde fois, est ajourné.

Les paragraphes 223 à 251 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 252 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant "et de pentures" dans la seconde ligne,—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 253 à 258 et 260 à 292 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 293 étant lu la seconde fois, est rejeté.

Les paragraphes 294 à 319 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 320 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant "pour la table,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 321 à 334 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 335 étant lu la seconde fois, est amendé en insérant "n.s.a.," après "sel,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 336 à 338 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 339 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant "et pulpe de bois,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Le paragraphe 340 étant lu la seconde fois est rejeté.

Les paragraphes 341 à 365 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 366 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant "et mélasses, n.a.p.," et en ajoutant après "type," dans la troisième ligne, les mots "les emballages ordinaires, dans lesquels ils sont importés, étant exempts de droits,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 367 à 371a inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Métis à Matane et Gaspé; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage des Montagnes-Rocheuses; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Mégantic; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud d'Alberta; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé: ' Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley et du Fort Qu'Appelle; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit :—

Page 1, ligne 12.—Retranchez “en vertu des dispositions du présent acte.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec l'amendement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé: “Acte modifiant les actes relatifs à la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Édouard”; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé: “Acte pour remettre en vigueur et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim”; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Joseph Thompson"; et, la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise, et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés, ainsi que la preuve faite et les documents sur lesquels le dit bill est basé.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors en considération les résolutions rapportées du comité des Voies et Moyens.

Les paragraphes 371b à 380 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 381 étant lu la seconde fois, est amendé en insérant "n.a.p." après "coton,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 382 à 386 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 387 étant lu la seconde fois, est amendé en insérant "n.s.a." après le mot "sortes" dans la septième ligne,—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 388 à 425 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 426 étant lu la seconde fois, est amendé en substituant "Rouleaux" à "Roulement,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 427 à 444 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 445 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant "salpêtre" et insérant "nitre—," et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 446 à 468 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés

ANNEXE B.

Les paragraphes 469 à 493 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 494 étant lu la seconde fois, est amendé en insérant "qui ont été" après le mot "canadienne",—et il est adopté, tel qu'amendé.

Les paragraphes 495 à 559 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 560 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant "œufs et",—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 561 à 668 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 669 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant "n.a.p.," et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 670 à 686 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 687 étant lu la seconde fois, est amendé en insérant "des crinolines ou" après le mot "fabrication" dans la quatrième ligne,—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 688 à 730 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 731 étant lu la seconde fois, est rejeté.

Les paragraphes 732 à 739 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 740 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant le mot "chlorure" et les mots "et sulphate",—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 741 à 766 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

ANNEXE C.

Les paragraphes 767 à 771 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés. La résolution 4 étant lue la seconde fois;

Le paragraphe 1 est adopté.

Le paragraphe 2 est amendé en retranchant " huit " et insérant " six, "—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes ajournés sont alors pris en considération comme suit :

Le paragraphe 14 de la résolution 1 est amendé en insérant après le mot " vendus, " dans la vingtième ligne, les mots suivants : " et qui ne seront pas les enveloppes usuelles et extérieures ordinaires dans lesquelles les effets qu'elles renferment sont emballés pour exportation, "—et il est adopté tel qu'amendé.

Le paragraphe 220 est amendé en retranchant les mots " pas plus mince " et insérant à leur place les mots " plus épais " ; et en retranchant le mot " seize " et insérant " dix-sept, "—et il est adopté tel qu'amendé.

Le paragraphe 222 est amendé en insérant après " Plaques " les mots " de fer ou d'acier, " et retranchant après " acier " dans la première ligne, le mot " ou " et insérant " n.s.a., et " ,—et il est adopté tel qu'amendé.

M. Bergeron, du comité des Voies et Moyens, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, —Que le proviso suivant soit ajouté à la 3me résolution des droits de douanes, telle qu'adoptée en comité des Voies et Moyens, mardi, le 29 écoulé :—

Pourvu que dans le cas de marchandises importées ou retirées d'entrepôt pour la consommation, et pour lesquelles les droits ont été payés, le ou après le 27 mars, conformément au taux de droits mentionnés comme étant payables à la date de la déclaration de ces marchandises dans l'annexe A des dites résolutions, ou dans toute résolution subséquente, les droits ainsi payés ne soient pas affectés ou que la personne qui les aura payés, ne soit pas obligée à un autre paiement de droits à raison de modifications apportées à ce taux de droits durant la présente session par toute résolution subséquente à celle qui aura servi de base au paiement de ces droits.

2. Résolu que les item suivants soient ajoutés à l'annexe A des droits de douane, telle qu'adoptée en comité des Voies et Moyens, le 29 écoulé :

1. Ferrures à l'usage des constructeurs, des ébénistes, des entrepreneurs de pompes funèbres, des tapissiers, des selliers, y compris les étrilles, ferrures de carrossiers, serrures, couplets et pentures, n.s.a., scies de toute espèce, et coutellerie de table, n.s.a., trente-deux et demi pour cent *ad valorem*..... 32½ p.c.
2. Houille grasse, soixante centins par tonne de 2,000 livres..... 60c. p. ton.
3. Poussière de charbon, n.s.a., vingt pour cent *ad valorem* 20 p.c.
4. Œufs, cinq centins par douzaine; mais exempts de droits tant que les œufs exportés du Canada seront admis en franchise aux Etats-Unis..... 5c. p. douz.
5. Fil de fer galvanisé, des numéros six, neuf, douze et quatorze, lorsqu'importés par des fabricants de clôtures métalliques, pour usage dans leurs fabriques seulement, vingt pour cent *ad valorem*. 20 p.c.
6. Cercles, bandages et bandes de fer ou d'acier, de huit pouces de largeur et au-dessous, du numéro dix-huit et plus épais, dix piastres par tonne..... \$10 p. tonne.
7. Riz, lorsqu'importé par les fabricants d'amidon de riz pour usage dans leurs fabriques, trois quarts de centin par livre..... ¾c. p. lb.

La résolution 1 étant lue la seconde fois, est adoptée.

La résolution 2 étant lue la seconde fois, les paragraphes 1, 2 et 3 sont adoptés.

Le paragraphe 4 est amendé en ajoutant le proviso suivant à la fin : " Pourvu que, si les Etats-Unis imposent un droit moindre que cinq centins par douzaine, un droit équivalent soit perçu sur les œufs importés en Canada, —et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 5 et 6 sont adoptés.

Le paragraphe 7 est amendé en insérant après "fabriques" les mots "pour faire de l'amidon,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill à l'effet de refondre et modifier les Actes concernant les droits de douanes, 1894.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte des matelots," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Orlando George Richmond Johnson," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial des divorces auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Orlando George Richmond Johnson," et les papiers qui s'y rapportent avec demande de les rendre au Sénat.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 11 juin 1894.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Joncas,—la pétition d'Alexandre Chauveau et autres, de la cité de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal du township de Uxbridge, comté d'Ontario; de Joseph Wellwood, préfet (reeve), et autres, de Culross, comté de Bruce; du conseil municipal du township de Logan, comté de Perth; du conseil municipal du township de Charlotteville, comté de Norfolk, Ontario, et de William S. Creae, préfet (reeve), et autres, de Silver Creek, comté de Marquette, Manitoba, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

De D. J. Macdonald et autres, de la cité de Montréal, demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant le chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal, ne devienne pas loi.

De l'Union typographique de Montréal, demandant que dans le bill dont le parlement est actuellement saisi, pour assurer la meilleure observance du dimanche, la clause prohibant la publication des journaux le dimanche, soit retranchée.

La pétition du conseil municipal de Toronto, présentée vendredi dernier, demandant à la Chambre de vouloir donner de l'aide à cette cité afin de pouvoir y tenir une exposition fédérale en 1895, étant lue;

M. l'Orateur décide: "Qu'elle ne peut être reçue vu que ses conclusions entraînent la dépense de deniers publics."

Sur motion de M. Metcalfe, secondé par M. Davin,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Orlando George Richmond Johnson," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que Sir Charles Hibbert Tupper ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Patterson (Huron), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 29 mars 1894, demandant un état indiquant,—

1. Le nombre d'étudiants gradués au collège militaire royal depuis son établissement.
2. Le nombre de ces gradués dans le service public du Canada, et au service du gouvernement impérial.
3. Le montant dépensé sur le compte du capital et sur celui du revenu depuis l'établissement du collège.
4. Le nombre d'étudiants gradués en 1893.
5. Le nombre d'étudiants actuellement au collège.
6. Le montant total des appointements payés, chaque année, aux personnes employées dans ce collège.
7. Le nom du commandant de ce collège, son traitement, ses revenants-bons, s'il en est, sous forme de logement gratuit, d'entretien de ce logement, d'approvisionnement, de domestiques, etc.
8. Le coût de la maison d'habitation pour le commandant, si elle a été achetée, et le montant que le gouvernement a dépensé pour cette habitation, depuis qu'elle a été achetée. (*Document de la Session No 436.*)

Sir Charles Hibbert Tupper, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence du 6 février 1893, demandant la production de copie de toute correspondance, papiers et documents non encore soumis à la Chambre au sujet des négociations et communications entre le gouvernement et les Etats-Unis concernant la réciprocité, les péages de canaux et les naufrages et remorquage. (*Document de la Session No 85.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 14 mai 1894, demandant la production de copie de toute correspondance et recommandations reçues depuis le 1er janvier 1892 jusqu'à date, des officiers des pêcheries et autres des comtés de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, et du comté de Charlotte, dans le Nouveau-Brunswick, concernant la pêche du homard et la grosseur réglementaire qu'il doit avoir; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries et ses subordonnés et autres personnes, concernant la clôture de saison pour la pêche du hareng au Havre des Deux Iles, Grand Manan, et les nasses qui y sont employées. (*Document de la Session No 33e.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 30 mars 1894, demandant la production de copie de la correspondance, instructions, arrêtés du conseil et rapports qui n'ont pas encore été présentés à la Chambre, relatifs à la ligne frontière entre l'Alaska et la Colombie-Britannique. (*Document de la Session No 86.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 7 mai 1894, demandant la production d'un état donnant le relevé détaillé des sommes d'argent déposées entre les mains du gouvernement comme garantie de l'exécution de travaux actuellement complétés, le nom de chaque entrepreneur qui a fait le dépôt, la date de chacun de ces dépôts et le montant d'intérêt dû sur chaque dépôt. (*Document de la Session No 87.*)

M. Foster met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport des dividendes restant impayés et des montants ou balances non réclamées depuis cinq ans ou plus, avant le 31 décembre 1893, dans les banques chartées du Canada. (*Document de la Session No 3a.*)

L'ordre du jour pour la comparution de Jean-Baptiste Provost et d'Omer Edouard Larose à la barre de la Chambre, étant lu ;

Le sergent-d'armes fait rapport qu'ils ne sont pas présents.

M. l'Orateur informe alors la Chambre que, conformément à l'ordre de la Chambre en date de jeudi dernier, 7 courant, le greffier a adressé des télégrammes à J. B. Provost et à O. C. Larose, leur donnant communication de l'ordre leur enjoignant de comparaître à la barre de la Chambre lundi, le onze courant, à trois heures de l'après-midi, et que la compagnie du télégraphe l'a dûment informé que les messages avaient été remis aux intéressés en personne.

Le greffier a aussi adressé au shérif de la cité de Québec des copies en double de l'ordre de la Chambre pour être remises aux dits J. B. Provost et O. C. Larose, et il a reçu de cet officier des pièces attestant que l'ordre avait été délivré aux dites personnes.

Sir John Thompson propose, secondé par Sir Adolphe P. Caron,—que vû que les témoins en question n'ont pas comparu à la barre de la Chambre, conformément à l'ordre de la Chambre du 7 juin courant, M. l'Orateur émette son mandat pour leur arrestation, afin qu'ils soient amenés à la barre de cette Chambre aussitôt que faire se pourra.

Et la question étant posée, elle est résolue affirmativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada " ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que mercredi prochain, cette Chambre se forme de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill du Sénat, intitulé : " Acte constituant en corporation l'Association mutuelle sur la vie " La Canadienne " ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit :—

Page 3, ligne 28.—Après " assurances " insérez " et de tout acte qui le modifie." Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec l'amendement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement pour lequel elle demande leur concours.

M. Brodeur propose, secondé par M. Rinfret,—qu'un comité de cette Chambre soit nommé afin de s'enquérir des irrégularités survenues dans les examens du service civil en novembre 1893, et mentionnées dans le rapport des examinateurs déposé sur le bureau de la Chambre, et de toutes les circonstances et de tous les faits qui ont précédé, accompagné et suivi les dites irrégularités ;

Que le dit comité ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers, etc., à cet effet et d'assermenter les témoins qui seront amenés devant lui.

Et la question étant posée sur la dite motion, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Casey,	Laurier,	Mulock,
Bécharde,	Choquette,	Lavergne,	O'Brien,
Bernier,	Davies,	Lowell,	Paterson (Brant),
Borden,	Flint,	McCarthy,	Perry,
Boston,	Forbes,	McGregor,	Rinfret,
Bourassa,	Gibson,	McMillan,	Rowand,
Bowman,	Gillmor,	McMullen,	Semple,
Brodeur,	Guay,	Martin,	Sutherland,
Brown,	Landerkin,	Mignault,	Tarte, et
Carroll,	Langelier,	Mills (Bothwell),	Welsh.—40.

CONTRE :

Messieurs

Bain (Soulanges),	Davin,	Lachapelle,	Prior,
Baird,	Davis,	Langevin (Sir Hector),	Putnam,
Barnard,	Dickey,	Macdonald (King),	Robillard,
Belley,	Dupont,	Macdonell (Algoma),	Roome,
Bennett,	Dyer,	McDougald (Pictou),	Ross (Dundas),
Bergeron,	Ferguson (Leeds et Gren.),	McDougall (Cap-Breton),	Simard,
Blanchard,	Ferguson (Renfrew),	McInerney,	Sproule,
Boyd,	Gillies,	McKay,	Taylor,
Bryson,	Grant (Sir James),	McLeod,	Temple,
Cameron,	Haggart,	Mara,	Thompson (Sir John),
Caron (Sir Adolphe),	Haslam,	Metcalfe,	Tisdale,
Chesley,	Hodgins,	Mills (Annapolis),	Tupper (Sir C. Hibbert),
Coatsworth,	Hughes,	Montague,	Tyrwhitt,
Cockburn,	Hutchins,	Quimet,	Weldon,
Costigan,	Ives,	Patterson (Colchester),	White (Shelburne),
Curran,	Joncás,	Patterson (Huron),	Wood (Brockville), et
Daly,	Kaulbach,	Pridham,	Wood, (Westland).—68

Ainsi la question est résolue négativement.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill à l'effet de mieux assurer l'observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé Dimanche.

M. Charlton propose, secondé par M. Mulock,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Taylor propose comme amendement, secondé par M. Cameron, que tous les mots après “maintenant” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: “mais qu'il soit renvoyé en comité général, avec instruction de l'amender en prescrivant que les publications religieuses et des écoles du dimanche soient distribuées le jour du Seigneur.”

Et la question étant posée sur le dit amendement, elle est résolue affirmativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité y a fait de nouveaux amendements.

Ordonné, que le bill tel qu'amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit bill.

M. Charlton propose, secondé par M. Mulock,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Mara propose comme amendement, secondé par M. Davis, que tous les mots après “maintenant,” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: “mais qu'il soit renvoyé en comité général, avec instruction de limiter l'article 1 à la vente d'aucun papier-nouvelles ou journal le jour du Seigneur.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Adams,	Chesley,	Joncas,	Mignault,
Bain (Soulanges),	Coatsworth,	Lachapelle,	Miller,
Baird,	Curran,	Langelier,	Montague,
Barnard,	Davin,	Langevin (Sir Hector),	Ouimet,
Bechar,	Davis,	Lippé,	Patterson (Colchester),
Belley,	Dupont,	Macdonald (King),	Putnam,
Bennett,	Dyer,	Macdonell (Algoma),	Rinfret,
Bergeron,	Earle,	McDougall (Cap-Breton),	Roome,
Blanchard,	Fairbairn,	McInerney,	Simard,
Bourassa,	Ferguson (Renfrew),	McKay,	Tarte,
Boyd,	Gillies,	McNeill,	Taylor,
Cameron,	Guay,	Mara,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Carroll,	Haslam,	Marshall,	Tyrwhitt,
Carscallen,	Hazen,	Martin,	White (Cardwell), et
Casey,	Ives,	Metcalfé,	White (Sheburne).—60.

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Choquette,	Henderson,	Mulock,
Bain (Wentworth),	Colter,	Hodgins,	O'Brien,
Beith,	Costigan,	Innes,	Paterson (Brant),
Bernier,	Craig,	Landerkin,	Perry
Borden,	Daly,	Laurier,	Ross (Dundas),
Boston,	Davies,	Lavergne,	Rowand,
Bowman,	Dawson,	Livingston,	Semple,
Brodeur,	Featherston,	Lowell,	Somerville,
Brown,	Ferguson (Leedset Gren.),	McAlister,	Temple,
Bryson,	Flint,	McDougald (Pictou),	Thompson (Sir John),
Caron (Sir Adolphe),	Forbes,	McGregor,	Wilson,
Cartwright (Sir Richard),	Gibson,	McMillan,	Wood (Brockville), et
Charlton,	Gillmor,	McMullen,	Wood (Westland.)—52.

Ainsi la question est résolue affirmativement.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité y a fait de nouveaux amendements.

Ordonné, que le bill tel qu'amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit bill.

M. Charlton propose, secondé par M. Mulock,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Bennett propose comme amendement, secondé par M. Macdonell (Algoma),—que tous les mots après “maintenant” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : “mais qu'il soit renvoyé en comité général afin d'amender le paragraphe 2 de l'article 4 en prescrivant que le propriétaire de tout remorqueur laissant un port le dimanche pour service de remorquage ou autre, sera coupable de délit et passible d'une amende de pas moins de cent piastres.”

M. Taylor propose comme sous-amendement au dit amendement, secondé par M. Fairbairn,—que les mots suivants soient ajoutés à la fin de l'amendement : “sauf dans le cas d'un remorqueur laissant un port pour remorquer un navire ou des navires dans un havre.”

Et la question étant posée sur le dit sous-amendement au dit amendement, elle est résolue négativement.

Et la question étant posé sur l'amendement, elle est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau posée—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Langelier propose comme amendement, secondé par M. Guay,—que tous les mots après “maintenant” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : “mais qu'il soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en y ajoutant l'article suivant :—“Le présent acte ne s'appliquera pas à la province de Québec.”

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau posée,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Langelier propose comme amendement, secondé par M. Guay,—que le mot “maintenant” soit retranché et qu'il soit remplacé par les mots suivants : “à six mois d'aujourd'hui.”

Et la question étant posée sur le dit amendement, elle est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau posée,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Macdonell (Algoma) propose, comme amendement, secondé par M. Chesley,—que tous les mots après “maintenant” jusqu'à la fin de question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : “mais qu'il soit renvoyé en comité général avec instruction de retrancher les mots “ou qui ordonnera que des wagons vides soient transportés d'une station à une autre sur le territoire canadien” dans les lignes 32, 33 et 34 de l'article 3.”

Et objection étant faite au dit amendement qui se rapportait à un article qui n'est pas à présent dans le bill ;

M. l'Orateur décide : Que le dit amendement est hors d'ordre.

Alors, la question étant posée sur la motion principale, la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme en comité général sur le bill à l'effet d'établir le vote au scrutin secret dans les Territoires du Nord-Ouest, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux, et de modifier le Code criminel, 1892 ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :—

Bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser l'achat du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis par la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée), et de changer le nom de cette dernière compagnie pour celui de " Compagnie du chemin de fer Dominion Atlantic."

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction de Guelph."

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer et de houille de Medecine-Hat."

Aussi, le Sénat a adopté les deuxième, troisième, quatrième et cinquième amendements faits par la Chambre des Communes au bill du Sénat, intitulé : " Acte ayant pour objet la conservation du gibier dans certaines régions des Territoires du Nord-Ouest du Canada," sans amendement ; mais qu'il a rejeté le premier amendement parce que le mot " Keewatin " est ainsi épilé dans les actes concernant les territoires portant ce nom.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 12 juin 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Carpenter,—la pétition de James Marshall et autres, du township de Barton, comté de Wentworth, et la pétition du conseil municipal du comté de Wentworth, Ontario.

Par M. Gibson,—la pétition de W. D. Paynter et autres, de Beulah et Parkissimo, comté de Marquette, Manitoba.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatorzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Conformément aux prescriptions de la règle 54, votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet du bill du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Orlando George Richmond Johnson."

Votre comité a aussi examiné les pétitions de la Compagnie du chemin de fer de Pontiac et de la Pointe Ferguson, et de la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Huron, demandant chacune une charte, et il constate que les avis n'ont pas été publiés pendant tout le temps voulu ; mais comme le délai sera pleinement expiré avant que les bills soient examinés en comité, et comme votre comité est d'opinion que les mesures projetées n'affecteront aucun droit public ou privé, il recommande que les avis soient jugés suffisants ; et comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, il recommande aussi que la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour présenter ces bills, soit suspendue au sujet de ces pétitions.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba, demandant le prolongement du délai fixé pour l'exécution de ses travaux et aussi le pouvoir d'étendre sa ligne jusqu'à un point situé à ou près du lac du Cygne, et il trouve que les avis donnés ne sont pas suffisants.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Sproule,

Ordonné, que, conformément à la recommandation contenue dans le quatorzième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 de cette Chambre qui limite le temps fixé pour présenter des bills privés soit suspendue au sujet des bills suivants constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac et de la Pointe Ferguson,—et la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Huron.

Ordonné, que M. Macdonell (Algoma) ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Huron.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Bryson ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Ottawa.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre,—le rapport sur les archives du Canada, par Douglass Brymner, archiviste, 1893. (*Document de la Session No 8a.*)

Aussi, met devant la Chambre,—le rapport du ministre de l'Agriculture pour l'année 1893. (*Document de la Session No 8.*)

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Ouimet,
Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution décrétant qu'un taux ou droit n'excédant pas dix centins par tonne, de tonnage brut, sera payé par le propriétaire ou le patron de tout bateau à vapeur en Canada.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme en comité des Subsidés étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Charlton propose comme amendement, secondé par Sir Richard J. Cartwright, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"le premier crédit de \$50,000 pour la construction du canal de la Tay a été obtenu du parlement pendant la session de 1882, sur la représentation faite par Sir Charles Tupper que les travaux coûteraient \$132,660, sans compter certains dommages à la propriété.

"Qu'à la session de 1883, Sir Charles Tupper demanda au parlement un autre crédit de \$75,000 pour le canal de la Tay, et déclara que la plus basse soumission reçue pour sa construction était de \$186,000, mais qu'il avait été fait certaines modifications devant coûter \$55,556, et que le coût estimatif révisé s'élevait à \$240,000.

"Que pendant la session de 1888, Sir Charles Tupper demanda au parlement \$78,000 pour solder la balance due aux entrepreneurs du dit canal qui avaient fini leurs travaux, et qu'il déclara alors que le coût total des travaux serait de \$358,364.

"Qu'au 1er janvier 1894, le coût du canal de la Tay s'élevait à \$476,128.73 ou trois fois plus que le coût estimatif de 1882, et le double du coût estimatif de 1883, moins \$3,871.27.

"Que les frais d'entretien du canal de la Tay, pour l'année expirée le 1er janvier 1894, ont été de \$2,486.

"Que les recettes totales provenant des péages, pour l'année expirée le 1er janvier 1894, ont été de \$135.76.

"Que l'intérêt sur le coût du canal de la Tay, au taux de quatre pour cent par année, s'élevait à \$19,045.14 pour l'année 1893,—ce qui, joint aux \$2,486 de frais d'entretien pour cette même année, formait la somme de \$21,531.14.

"Que pour faire face à cette charge de \$21,531.14 sur les revenus du Canada, pour intérêt sur placement et frais d'entretien pour l'année 1893, le canal de la Tay a donné, pour cette même année, un revenu de \$135.76; la charge pour l'intérêt sur placement et pour l'entretien étant 158 fois plus élevée que la recette; et l'intérêt sur le coût du canal et les frais d'entretien capitalisés à quatre pour cent étant de $2\frac{34}{100}$ par 100, soit moins qu'un quarantième d'un pour cent.

"Que le montant des affaires sur le canal de la Tay est insignifiant comparé au coût et à la proportion des travaux, et que le bénéfice résultant de sa construction, pour le public en général, est comparativement insignifiant et sans importance.

"Que cette Chambre regrette qu'une somme aussi élevée que \$476,128.73 ait été dépensée d'une manière qui ne saurait être justifiée par aucune considération de saine politique publique, faisant ainsi supporter au pays, non seulement la perte de l'intérêt annuel sur placement, mais aussi une charge annuelle considérable si l'on maintient la cause presqu'inutile de la dépense; et que cette Chambre est d'opinion que l'énormité de la dette publique du Canada est due, dans une large mesure, à cette classe de dépenses inutiles et injustifiables dont le canal de la Tay est un exemple."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Allan,	Casey,	Guay,	Mills (Bothwell),
Bain (Wentworth),	Charlton,	Harwood,	Monet,
Beausoliel,	Choquette,	Innes,	Paterson (Brant),
Béchar, d,	Christie,	Landerkin,	Perry,
Beith,	Colter,	Langelier,	Proulx,
Bernier,	Davies,	Laurier,	Rider,
Borden,	Dawson,	Lavergne,	Rinfret,
Boston,	Featherston,	Lefuc,	Rowand,
Bourassa,	Flint,	Legris,	Sanborn,
Bowman,	Forbes,	Livingston,	Srriver,
Brodeur,	Frémont,	Lowell,	Semple,
Brown,	Geoffrion,	McGregor,	Somerville,
Bruneau,	Gillmor,	McMullen,	Sutherland, et
Carroll,	Godbout,	Mignault,	Vaillancourt.—58.
Cartwright (Sir Richard),	Grieve,		

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Dupont,	Lippé,	Pelletier,
Amyot,	Dyer,	Macdonald (King),	Pridham,
Bain (Soulanges),	Earle,	Macdonell (Algoma),	Putnam,
Baird,	Fairbairn,	Maclean (York),	Reid,
Baker,	Ferguson (Renfrew),	McAlister,	Robillard,
Belley,	Foster,	McDonald (Assiniboia),	Roome,
Bennett,	Fréchette,	McDougald (Pictou),	Rosamond,
Bergeron,	Gillies,	McDougall (Cap-Breton),	Ross (Dundas),
Blanchard,	Girouard (Jacq.-Cartier),	McInerney,	Ross (Lisgar),
Boyd,	Girouard (Deux-Mont's),	McKay,	Ryckman,
Cameron,	Grant (Sir James)	McLennan,	Simard,
Cargill,	Guillet,	McLeod,	Sproule,
Carpenter,	Haggart,	McNeill,	Taylor,
Caron (Sir Adolphe),	Haslam,	Madill,	Temple,
Carscallen,	Hazen,	Mara,	Thompson (Sir John),
Chesley,	Hodgins,	Marshall,	Tisdale,
Cleveland,	Hughes,	Metcalfe,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Coatsworth,	Hutchins,	Miller,	Tyrwhitt,
Cockburn,	Ives,	Mills (Annapolis),	Weldon,
Corbould,	Joncas,	Montague,	White (Cardwell),
Costigan,	Kaulbach,	Northrup,	White (Shelburne),
Craig,	Kenny,	O'Brien,	Wilmot,
Daly,	Lachapelle,	Quimet,	Wilson,
Davin,	Langevin (Sir Hector),	Patterson (Colchester),	Wood (Brockville), et
Davis,	Leclair,	Patterson (Huron),	Wood (West'land).—101.
Dugas,			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les archives, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le "Patent Record," impression et gravure, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle (ch. 60 S.R.C.), pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de statistique, impression du "Year book and statistical Record of Canada," pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir :—Saint-Laurent, fleuve et canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1865.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir :—Welland, \$10,000; Welland, dommages aux terrains, Grande-Rivière, \$3,700, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal "Trent," pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Sault Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quinze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chenal du lac Saint-Louis, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Lachine, savoir :—Reconstruction des ateliers, hangars et entrepôts, à Montréal, \$10,900; agrandissement de la station de la lumière électrique à Montréal, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, savoir :—Réparation de la charpente supérieure de la jetée à Port-Dalhousie, etc., \$15,000; pour nettoyer et approfondir le fossé de derrière sur le côté sud du coursier d'alimentation, \$3,000; pour former un débouché pour l'écoulement de l'eau à la jonction du coursier d'alimentation, \$3,000; pour démolir et reconstruire le mur à l'aqueduc de Hoover, \$6,500; pour démolir et reconstruire le mur du coursier d'alimentation à l'écluse n° 25, \$5,800, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly, savoir :—Pour terminer les clôtures le long des formes sur le canal, \$750; pour construire un mur en pierre sèche le long du chemin public, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'écluse Sainte-Anne, savoir :—Pour réparer les jetées du chenal sud, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Carillon et Grenville, savoir :—Dommages causés à des terrains et services d'estimateurs, \$1,000; pour réparer la levée du canal, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations et dragage au canal de la Vallée de la Trent, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'un pont en acier en amont de l'écluse 14, Valley-field, canal de Beauharnois, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre, savoir :—Pour reconstruire tout le mur de l'ouest, \$600; pour réparer les buses d'écluse, portes, radier et écluse, \$32,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Culbute, savoir :—Pour payer des réclamations et enlever des obstacles à la navigation, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir :—Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$5,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$4,000; explorations et inspections—canaux, \$3,000; explorations et inspections—chemins de fer, \$5,000; statistique des chemins de fer, \$1,600; appointements de commis surnuméraires et de copistes autres que ceux qui ont passé les examens du service civil, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-trois mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations et frais d'exploitation des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et dépenses casuelles des employés des canaux, \$43,000; supplément d'appointements à des employés permanents du service public, et rémunération à toutes autres personnes pour services rendus relativement aux navires passant par les canaux du Canada, de minuit, le samedi, à minuit le dimanche, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions cinq cent trente-quatre mille trois cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les postes, savoir :—Service de transport des malles, \$2,125,000; appointements et allocations, \$1,202,220; divers, \$207,120, pour l'année finissant le 30 juin 1895,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin ;

Mercredi, 13 juin 1894.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors jusqu'à ce jour.

Mercredi, 13 juin 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Beausoleil,—la pétition de W. S. Williams et autres, et la pétition de J. W. Dugdale et autres, de la cité de Montréal et autres lieux, actionnaires de la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal.

Par M. Maclean (York),—la pétition du conseil municipal du comté de York, Ontario.

La pétition d'Alexandre Chauveau et autres, de la cité de Québec, présentée lundi dernier, demandant à la Chambre d'accorder une somme d'argent pour aider à ériger en cette cité un monument convenable à la mémoire de Samuel de Champlain, son illustre fondateur —étant lue ;

M. l'Orateur décide : " Qu'elle ne peut être reçue vu que ses conclusions entraînent la dépense de deniers publics."

Sur motion de M. Metcalfe, secondé par M. Davin,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Orlando George Richmond Johnson " soit placé sur la liste des Ordres, pour la seconde lecture, demain.

Le sergent-d'armes fait rapport que Jean-Baptiste Provost et Omer-Edouard Larose sont sous sa garde.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Foster,

Ordonné, que J. B. Provost et O. E. Larose soient maintenant amenés à la barre.

Et ayant, en conséquence, été amenés à la barre ;

Sir John Thompson propose, secondé par M. Foster,—que les déclarations consignées dans les journaux de la Chambre, de jeudi dernier, le 7 juin courant, et de lundi dernier, le 11 juin courant, concernant J. B. Provost et O. E. Larose, soient maintenant lues au bureau.

Et la question étant posée, elle est résolue affirmativement.

Les déclarations sont lues, en conséquence, et sont comme suit :—

(Extrait des journaux du 7 juin courant.)

" M. Dickey, du comité des Privilèges et Elections, présente le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

" Votre comité a l'honneur de faire rapport que, conformément aux instructions qui lui ont été données en date du 17 mars dernier, au sujet de l'affaire de A. J. Turcotte, député du district électoral de Montmorency, il a jugé nécessaire d'assigner, entre autres témoins, le nommé J. B. Provost, épiciier, et le nommé O. E. Larose, épiciier, tous deux de la cité de Québec; que le 29 mai dernier, les dits J. B. Provost et O. E. Larose ont été sommés, par télégramme en la manière ordinaire, de comparaître le 31 mai; et bien que votre comité ait la preuve que les dits Provost et Larose ont reçu personnellement la dite citation, ils ont fait défaut tous deux.

" Le 31 mai, conformément à une résolution du comité, le greffier du comité a adressé au shérif de Québec des assignations par écrit, enjoignant aux dits Provost et Larose de comparaître devant le comité le 7 juin, avec instruction au shérif de les signifier personnellement aux dits Provost et Larose. Conformément à ces instructions au shérif, tel qu'il appert par le rapport du huissier adressé au greffier du comité, les dits Provost et Larose ont reçu en personne, le 2 juin courant, les dites assignations, mais ils ont encore fait défaut jusqu'à ce jour. Comme votre comité

est d'avis que les dépositions des dits Provost et Larose sont importantes et nécessaires à l'accomplissement convenable des devoirs dont votre comité est chargé, il a l'honneur de faire rapport que les dits Provost et Larose n'ont pas obéi à l'ordre de votre comité, et de demander à la Chambre d'agir en conséquence.

“ M. Edgar propose, secondé par M. Sutherland,—que J. B. Provost et O. E. Larose, les témoins nommés dans le second rapport du comité des Privilèges et Elections soumis à cette Chambre, ce jour, soient sommés de comparaître à la barre de cette Chambre lundi, le 11 juin 1894, à trois heures de l'après-midi.

“ Et la question étant posée, elle est résolue affirmativement.”

(Extrait des journaux du 11 juin.)

“ L'ordre du jour pour la comparution de Jean-Baptiste Provost et d'Omer Edouard Larose à la barre de la Chambre, étant lu ;

“ Le sergent-d'armes fait rapport qu'ils ne sont pas présents.

“ M. l'Orateur informe alors la Chambre que, conformément à l'ordre de la Chambre en date de jeudi dernier, 7 courant, le greffier a adressé des télégrammes à J. B. Provost, et à O. E. Larose, leur donnant communication de l'ordre leur enjoignant de comparaître à la barre de la Chambre lundi, le onze courant, à trois heures de l'après-midi, et que la compagnie du télégraphe l'a dûment informé que les messages avaient été remis aux intéressés en personne.

“ Le greffier a aussi adressé au shérif de la cité de Québec des copies en double de l'ordre de la Chambre pour être signifiées aux dits J. B. Provost et O. E. Larose ; il a reçu de cet officier des pièces attestant que l'ordre avait été signifié aux dites personnes.

“ Sir John Thompson propose, secondé par Sir Adolphe P. Caron,—que vu que les témoins en question n'ont pas comparu à la barre de la Chambre conformément à l'ordre de la Chambre du 7 juin courant, M. l'Orateur émette son mandat pour leur arrestation, afin qu'il soient amenés à la barre de cette Chambre aussitôt que faire se pourra.

“ Et la question étant posée, elle est résolue affirmativement.”

Les personnes à la barre sont alors interrogées, comme suit :—

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Foster,

Les questions suivantes sont posées à J. B. Provost :—

1. Avez-vous quelque chose à dire pour expliquer pourquoi vous avez désobéi à la sommation du comité des Privilèges et Elections de cette Chambre de vous présenter devant le comité, et à l'ordre de la Chambre vous enjoignant de comparaître à la barre de la Chambre ?

DÉCLARATION DE M. J. B. PROVOST.

Qu'il plaise à cette honorable Chambre,—

Les raisons qui m'ont empêché jusqu'à aujourd'hui de me rendre au désir du comité des Privilèges et Elections et de la Chambre sont les suivantes :

1. Depuis plusieurs jours déjà, la sœur de mon associé, M. Larose, était grièvement malade, et il lui fallait être auprès d'elle jour et nuit. Sa maladie était tellement grave qu'elle y a succombé dans la nuit du 11 au 12 courant. En l'absence de M. Larose il me fallait absolument me tenir à mon établissement et surveiller mes affaires, n'ayant que de jeunes commis dans mon magasin.

2. Une autre raison qui m'a empêché de me rendre ici pour donner mon témoignage, c'était la répugnance que j'éprouvais à venir rendre témoignage dans une affaire où mon parent et mon ancien associé était impliqué. D'après ce que je voyais dans les journaux et d'après ce qui se disait à Québec, j'étais sous l'impression que les procédés pris devant le comité des Privilèges et Elections n'auraient pas de suite, et que partant, mon témoignage ne serait pas nécessaire.

Je proteste de mon respect pour l'autorité de la Chambre et je regrette de l'avoir mise dans l'obligation d'agir avec rigueur contre moi.

Je suis ici à sa disposition et prêt à rendre témoignage au jour et à l'heure qu'elle voudra fixer.

2. Etes-vous prêt à promettre à la Chambre que si vous êtes mis en liberté, vous comparâtes devant le comité des Privilèges et Elections à sa première séance, pour y donner votre témoignage, ainsi qu'à chaque séance subséquente, jusqu'à ce que vous soiez dispensé de ce faire?—Oui, monsieur.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Foster,

Les questions suivantes sont posées à O. E. Larose:—

1. Avez-vous quelque chose à dire pour expliquer pourquoi vous avez désobéi à la sommation du comité des Privilèges et Elections de cette Chambre de vous présenter devant le comité, et à l'ordre de la Chambre vous enjoignant de comparaître à la barre de la Chambre ?

DÉCLARATION DE M. O. E. LAROSE.

Qu'il plaise à cette honorable Chambre,—

Si je ne me suis pas encore rendu au désir de la Chambre et si j'ai désobéi à ses ordres, c'était pour des raisons dont, j'en suis sûr, elle ne manquera pas d'apprécier la valeur.

En effet, depuis plusieurs jours déjà, une de mes sœurs qui est décédée à Québec dans la nuit du 11 au 12 courant, était gravement malade. J'ai été obligé de me tenir à son chevet jour et nuit pour en avoir soin, et pendant ce temps-là mon associé, M. J. B. Provost, était seul à notre magasin pour s'occuper de nos affaires.

Une autre considération qui m'a empêché de me rendre ici pour rendre mon témoignage devant le comité des Privilèges et Elections, c'était la répugnance que j'éprouvais à rendre témoignage dans une affaire qui concernait M. Arthur Turcotte, mon ancien patron, avec lequel j'ai toujours eu d'excellentes relations.

Je suis ici à la disposition de la Chambre et prêt à être entendu devant le comité, au jour et à l'heure qu'il plaira à la Chambre de fixer.

2. Etes-vous prêt à promettre à la Chambre que si vous êtes mis en liberté, vous comparâtes devant le comité des Privilèges et Elections à sa première séance, pour y donner votre témoignage, ainsi qu'à chaque séance subséquente, jusqu'à ce que vous soiez dispensé de ce faire?—Oui, monsieur.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Foster,

Ordonné, que J. B. Provost et O. E. Larose soient dispensés de rester en cette Chambre sous la garde du sergent-d'armes.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Daly,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu d'un ordre spécial.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Huron.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Et la question étant posée, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les item suivants:—Entretien de stations agronomiques, \$75,000; industrie laitière agronomique, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour permettre au commissaire de l'industrie laitière d'encourager cette industrie en faisant des avances pour la fabrication du beurre et du fromage dans les provinces, le montant des ventes ou le produit de ces avances devant être placés au crédit du fonds consolidé du revenu, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvention aux sociétés d'agriculture, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Compagnie du Haras National, pour le service de six étalons aux les stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, jeudi matin ;

Jeudi, 14 juin 1894.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection des navires."

Bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer."

Aussi, le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley et du Fort-Qu'Appelle," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant la loi relative aux conspirations et aux coalitions formées dans le but de gêner le commerce," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant la constitution des chambres de commerce," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Montague, secondé par M. Grandbois,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du sud du Canada," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et quarante-cinq minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à aujourd'hui.

Jeudi, 14 juin 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Campbell,—la pétition du conseil municipal de la ville de Chatham, comté de Kent, Ontario.

Par M. Boyd,—la pétition de Charles Toole, préfet (reeve), et autres, de la municipalité de Archie, comté de Marquette, Manitoba.

Par Sir Charles Hibbert Tupper,—la pétition du révérend T. S. Wagner et autres, du comté d'Essex, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal du comté de Wentworth ; de James Marshall et autres, du township de Barton, du comté de Wentworth, Ontario ; et de W. D. Paynter et autres, de Beulah et Parkissimo, comté de Marquette, Manitoba, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

M. White (Cardwell) propose, secondé par M. Beausoleil,—que le second rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de cette Chambre pendant la présente session, soit maintenant adopté.

Et la question étant posée, elle est résolue affirmativement.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron.

Ordonné, que le nom de M. Curran soit ajouté au comité des Comptes Publics.

M. Ives, l'un des membres du conseil privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence du 7 mai 1894, pour la production de copie de l'ordre du conseil autorisant la vente du lot 16, concession 12, du township de Luther, comté de Wellington, pour la somme de \$800 à John McNab et John Gallagher. (*Document de la Session No 72a.*)

M. Wood (Brockville), met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'intérieur du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1893 ; Partie II, Falsification des substances alimentaires. (*Document de la Session No 7a.*)

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1894, demandant la production de copie

de toutes annonces demandant des soumissions pour la construction des sections 1 et 2 du canal de Soulanges ; aussi, copie des devis se rapportant aux dites sections ; copie des extensions des devis et soumissions avec les quantités estimatives et les travaux à faire d'après les calculs de l'ingénieur ; aussi, copie de toutes les soumissions, de contrats donnés, de la correspondance échangée entre les entrepreneurs qui ont soumissionné pour ces travaux et l'entrepreneur qui a obtenu les contrats et le département des Chemins de fer et Canaux à ce sujet ; aussi, copie de tous rapports d'ingénieurs depuis l'adjudication du contrat. (*Document de la Session No 57c.*)

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill concernant le cens électoral.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Flint,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. McMullen propose comme amendement, secondé par M. Flint, que tous les mots après " Que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " pendant la dernière année fiscale, le montant perçu par le gouvernement des membres du service civil en vertu de l'Acte des pensions de retraite a été \$64,433.17, tandis que la somme payée par le gouvernement aux retraités du service civil en vertu du dit acte a été de \$263,710.15 ; que l'énorme disproportion entre les recettes et les dépenses faites en vertu du dit acte, atteste que dans ce cas particulier l'administration est conduite d'une manière insouciant, extravagante et injustifiable : et cette Chambre est d'avis que le système des pensions de retraite, tel qu'il est actuellement établi et administré, devrait être aboli."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Beausoleil,	Christie,	Landerkin,	Monet,
Béchar, d,	Colter,	Langelier,	Paterson (Brant),
Beith,	Davies,	Laurier,	Perry,
Bernier,	Edwards,	Lavergne,	Proulx,
Boston,	Fauvel,	Leduc,	Rider,
Bowers,	Featherston,	Legris,	Rinfret,
Brodeur,	Flint,	Livingston,	Rowand,
Brown,	Forbes,	Lowell,	Sanborn,
Bruneau,	Geoffrion,	McGregor,	Scrifer,
Campbell,	Gillmor,	McMillan,	Semple,
Carroll,	Godbout,	McMullen,	Somerville,
Cartwright (Sir Richard),	Grieve,	Martin,	Sutherland, et
Casey,	Guay,	Mignault,	Tarte.—55.
Charlton,	Innes,	Mills (Bothwell),	

NAYS :

Messieurs

Amyot,	Davis,	Langevin (Sir Hector),	Ouimet,
Bain (Soulanges),	Denison,	Leclair,	Patterson (Huron),
Baird,	Desaulniers,	Lippé,	Pridham,
Barnard,	Dickey,	Macdonald (King),	Prior,
Bergeron,	Dugas,	Macdonell (Algoma),	Putnam,
Blanchard,	Dupont,	Maclean (York),	Robillard,
Boyd,	Dyer,	McAlister,	Rosamond,
Boyle,	Earle,	McDonald (Assiniboia),	Ross (Dundas),
Calvin,	Fairbairn,	McDougald (Pictou),	Ross (Lisgar).
Cameron,	Foster,	McDougall (Cap-Breton),	Simard,

Cargill,	Fréchette,	McInerney,	Sproule,
Carignan,	Gillies,	McKay,	Stevenson,
Carpenter,	Grandbois,	McLennan,	Taylor,
Caron (Sir Adolphe),	Haggart,	McLeod,	Temple,
Carscallen,	Hazen,	McNeill,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Chesley,	Hodgins,	Mara,	Tyrwhitt
Corbould,	Ingram,	Marshall,	Weldon,
Corby,	Ives,	Metcalfe,	White (Cardwell),
Costigan,	Jeannotte,	Miller,	White (Shelburne),
Craig,	Joncas,	Mills (Annapolis),	Wilmot,
Curran,	Kaulbach,	Montague,	Wood (Brockville), et
Daly,	Kenny,	Northrup,	Wood (West'land).—91.
Davin,	Lachapelle,	O'Brien,	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Résolu, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses contingentes pour les quarantaines organisées, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le lazaret de Tracadie, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hopitaux de Winnipeg et Saint-Boniface, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les quarantaines de bestiaux, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, vendredi matin ;

Vendredi, 15 juin 1894.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé les bills suivants, sans amendement:—

Bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée)."

Bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre l'incendie."

Bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie canadienne d'assurance sur la vie dite "Northern."

Bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario."

Bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre les accidents."

Bill intitulé: "Acte modifiant les Actes concernant la Compagnie du pont suspendu de Clifton."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de ratifier une convention entre la Compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa et la Compagnie du tramway électrique d'Ottawa, et une convention entre les dites compagnies et la corporation de la cité d'Ottawa, et de fusionner les dites compagnies sous le nom de "Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Caribou," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Assurance mutuelle d'Ontario sur la vie," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre au bill intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association mutuelle sur la vie "La Canadienne," sans amendement.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. McDougald (Pictou),

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte modifiant la loi relative aux conspirations et aux coalitions formées dans le but de gêner le commerce," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente-six minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

Vendredi, 15 juin 1894.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Casey,—la pétition de D. Turner et autres, de Southwood, et autres lieux, comté d'Elgin, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De W. S. Williams et autres, et de J. W. Dugdale et autres, de la cité de Montréal et autres lieux, et actionnaires de la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal, demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi concernant la dite compagnie, ne devienne pas loi.

La pétition du conseil municipal du comté de York, Ontario, présentée mercredi dernier, demandant à la Chambre d'accorder à l'Association d'exposition industrielle de Toronto, une aide suffisante pour lui permettre de tenir une exposition fédérale en cette cité en 1895,—étant lue;

M. l'Orateur décide : "Qu'elle ne peut être reçue vu que ses conclusions entraînent la dépense de deniers publics."

M. Ingram, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quinzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Conformément à la règle 54, votre comité a examiné le bill du Sénat, intitulé : "Acte concernant le chemin de fer du Sud du Canada," et il constate qu'aucun avis n'a été publié; mais comme la nécessité de la demande s'est fait sentir trop récemment pour permettre la publication des avis requis, et comme votre comité est d'opinion qu'aucun intérêt public ou privé ne peut être lésé par suite du manque des avis ordinaires, il recommande que la règle 51 soit suspendue au sujet de ce bill.

Sur motion de M. Ingram, secondé par M. Wood (Westmoreland),

Ordonné, que la règle 51 soit suspendue au sujet du bill du Sénat, intitulé : "Acte concernant le chemin de fer du Sud du Canada," conformément à la recommandation contenue dans le quinzième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Ingram, secondé par M. Wood (Westmoreland),

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : "Acte concernant le chemin de fer du Sud du Canada," soit placé sur la liste des Ordres pour seconde lecture, ce jour.

Sur motion de M. Mills (Bothwell), secondé par M. Scriver,

Ordonné, que le second rapport du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement soit adopté.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Daly,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant la constitution des chambres de commerce," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence du 30 mars 1894, demandant copie de toutes lettres, documents et états ayant rapport à l'adjudication, à William H. Davis et Fils, de l'entreprise de la construction d'un barrage à l'île Sheiks, se rattachant au canal Cornwall. (*Document de la Session No 77c.*)

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme en comité des Subsidés, étant lu;

Sir John Thompson propose, secondé par M. Daly,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Sir Richard J. Cartwright propose comme amendement, secondé par M. Davies, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"cette Chambre a appris, avec surprise, que le gouvernement se propose de disposer sans délai du reste des Mille-Iles par vente privée.

"Que cette Chambre est d'avis qu'il n'est pas opportun, dans le moment, de disposer des dites îles; et que vu le fait que le gouvernement de la province d'Ontario a proposé d'acheter ces îles pour en faire un parc public à l'usage de la population du Canada, il n'est pas expédient que le gouvernement fédéral donne suite à son projet."

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Beith,	Colter,	Innes,	Mills (Bothwell),
Boston,	Davies,	Landerkin,	Paterson (Brant),
Bowers,	Delisle,	Laurier,	Perry,
Campbell,	Fauvel,	Leduc,	Proulx,
Cartwright (Sir Richard),	Flint,	Livingston,	Rowand,
Casey,	Forbes,	Lowell,	Sanborn,
Charlton,	Geoffrion,	McGregor,	Scriver, et
Christie,	Harwood,	McMullen,	Simple.—32.

CONTRE :

Messieurs

Bain (Soulanges),	Davis,	Lippé,	Patterson (Huron),
Baird,	Dickey,	Macdonald (King),	Pridham,
Barnard,	Dugas,	Macdonell (Algoma),	Putnam,
Bergeron,	Dupont,	McDonald (Assiniboia),	Robillard,
Blanchard,	Earle,	McDougald (Picton),	Rosamond,
Boyd,	Fairbairn,	McDougall (Cap-Breton),	Ross (Lisgar),
Boyle,	Fréchette,	McInerney,	Simard,
Cameron,	Gillies,	McKay,	Temple,
Carpenter,	Guillet,	McKeen,	Thompson (Sir John),
Caron (Sir Adolphe),	Hazen,	McLennan,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Chesley,	Hodgins,	McLeod,	Weldon,
Corbould,	Ingram,	McNeill,	White (Shelburne),
Costigan,	Ives,	Madill,	Wilmot,
Curran,	Kaulbach,	Tara,	Wilson,
Daly,	Kenny,	Miller,	Wood (Brockville), et
Davin,	Langevin (Sir Hector),	Quimet,	Wood (Westland).—64.

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Caribou," lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 23.—Retranchez depuis "procurations" jusqu'à "et" dans la ligne 25.

Page 2, ligne 27.—Après "présents" insérez : "mais si le nombre des directeurs est porté à neuf, comme il est prévu à l'article précédent, aucune assemblée des directeurs ne pourra prendre de détermination à moins que quatre directeurs n'y soient présents en personne."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie d'Assurance mutuelle d'Ontario sur la vie ", lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 26.—Après "assurances" insérez l'article A.

Article A.

" 4. L'article neuf du chapitre trente-trois des Statuts de 1878, intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance mutuelle d'Ontario sur la vie," est par le présent modifié par l'addition du paragraphe suivant :—

" 2. Aucun agent de la compagnie, pendant qu'il sera ainsi son agent, ne sera élu ou ne continuera d'être directeur de la compagnie. La disposition de ce paragraphe n'aura de force ni d'effet qu'après avoir été approuvée par le vote des deux tiers des membres de la compagnie présents ou représentés par fondés de pouvoirs à une assemblée générale spéciale convoquée pour en délibérer ; avis de cette assemblée sera transmis par la poste à chaque membre de la compagnie à sa dernière adresse postale connue, trente jours au moins avant le jour fixé pour le terme de l'assemblée.

Dans le préambule.

Page 1, ligne 5.—Après " demande " insérez " et d'amender en outre le dit acte." Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Ottawa.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chenal des navires dans le fleuve Saint-Laurent, Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Salle d'exercices d'Halifax, y compris l'achat d'emplacement, \$65,000 ; bureau de poste de Pictou—achèvement, \$19,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille cinq cent quatre-vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouveau-Brunswick, savoir :—Bureau de poste, douane, etc., de Chatham, à voter de nouveau la somme périmée, \$7,580 ; lazaret de Tracadie, \$26,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, provinces maritimes en général :—Édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Québec :—Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, \$30,000 ; bureau de poste, de douane et du revenu de l'intérieur, Richmond, \$15,000 ; édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Ontario :—Salle d'exercices, Toronto (la ville de Toronto ayant fourni un terrain tel que convenu)—achèvement de la salle d'exercices, \$15,000 ; bureau de poste, douane, etc., de Smith's-Falls, \$16,000 ; bureau de poste, douane, etc., de Picton, \$10,000 ; édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Manitoba:—Édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Territoires du Nord-Ouest:—Palais de justice et bureau d'enregistrement de Régina, \$20,000; douane et palais de justice de Lettbridge, l'emplacement étant fourni, \$15,500; bureau de poste, de douane, du revenu de l'intérieur, des terres fédérales et des bois de la Couronne à Calgary, \$12,300; édifices publics fédéraux—renouvellements, réparations, etc., \$3,000; Wolseley—nouveau palais de justice, \$5,200, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Colombie Britannique:—Édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, e. c., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et dix-huit mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations, mobilier, chauffage, etc.:—Édifices publics, Ottawa—réparations, mobilier, etc., \$110,000; Rideau Hall, y compris terrains—renouvellements, améliorations, réparations, mobilier et entretien, \$15,000; allocation pour combustible et éclairage, Rideau Hall, \$8,000; terrains, édifices publics, Ottawa, \$6,000; enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa, \$2,500; chauffage, édifices publics, Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs, préposés aux ascenseurs et gardiens, \$71,500; gaz et éclairage électrique, édifices publics, Ottawa, y compris chemins et ponts, \$25,000; eau, édifices publics, Ottawa, \$16,500; service téléphonique, édifices publics, Ottawa, \$3,800; parc de la Côte du Major, Ottawa, \$4,000; matériaux pour réparations, etc., se rattachant à la ventilation et éclairage des édifices publics, Ottawa, \$4,000; loyers—édifices publics fédéraux, \$12,500; mobiliers—édifices publics fédéraux, \$7,500; salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$68,500; Chauffage des édifices publics fédéraux—combustible, etc., \$55,000; éclairage des édifices publics fédéraux, \$38,500; eau pour les édifices publics fédéraux, \$15,500; diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux, \$5,000; bâtiments fédéraux de l'immigration—réparations, mobilier, etc., \$5,000; bâtiments de la quarantaine—réparations et entretien, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour fermes expérimentales:—Nouveaux édifices, etc., améliorations, renouvellements, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouvelle-Ecosse:—Brise-lames de L'Ardoise—réparations, \$4,300; Digby—jetée, \$8,000; Nyanza—quai, \$1,200; Bayfield—nouveau quai, \$10,950; brise-lames de Bayfield—réparations, \$1,000; Anse Babbins, \$3,000; brise-lames de Blue-Rock—réparations, \$500; jetée de l'Anse McNair—pour achever les réparations, \$2,000; port de Yarmouth—dragage, etc., \$10,000; Grand-Etang, \$23,000; Boularderie—passage d'eau Ross, \$3,200, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ile du Prince-Edouard:—Réparations aux jetées et aux brise-lames, \$6,000; Miminegash, \$500; port de la Baie-Fortune, \$750; Souris—reconstruction du brise-lames, \$18,000; Iles Wood—réparations aux brise-lames, etc., \$14,200; Rustico-Nord—réparations aux brise-lames, etc., \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouveau-Brunswick:—Réparations au brise-lames de la Pointe du Nègre, port de Saint-Jean, \$25,000; rivière Saint-Jean, y compris les tributaires, \$10,000; port de Shédiac—nouveau brise-lames pour protéger le quai du chemin de fer Intercolonial à la Pointe-du-Chêne, \$25,000; Creek de Gardner—nouveau quai, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, provinces maritimes en général :—Réparations et améliorations en général, ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Québec :—Anse-à-l'Eau, jetée de Tadoussac, \$1,500 ; quai de Chicoutimi, \$2,000 ; Etang du Nord—réparations, \$1,800 ; Laprairie—travaux aux brise-lames, \$2,500 ; rivière Saint-Maurice—améliorations du chenal entre les Grandes Piles et La Tuque et à l'embouchure de la rivière Mékinac, \$3,000 ; jetée de Roberval, lac Saint-Jean, \$5,000 ; jetée de Longueuil—agrandissement, \$4,500 ; rivière Saguenay—dragage en bas de Chicoutimi, \$6,000 ; Saint-Zotique—réparations au quai et brise-glaces, achèvement, \$1,600 ; Saint-Jean, Ile d'Orléans—grosses réparations au quai, \$6,000 ; Grand Pabos, \$1,200 ; Grande-Rivière—achèvement du pont de refuge du prolongement du quai, \$14,000 ; réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ontario :—Port de Kingston, lac Ontario, \$6,000 ; Port-Hope—réparations, \$2,500 ; rivière Ottawa—Amélioration du chenal des bateaux à vapeur dans le détroit de Pétéwawa, en amont de Pembroke, \$4,000 ; Southampton—réparations aux brise-lames et au débarcadère, \$1,000 ; Thornbury, \$2,500 ; havre d'Hamilton—dragage, \$6,000 ; Port-Albert—prolongement des jetées et dragage, \$10,000 ; havre de Goderich—prolongement des jetées et réparations, \$33,000 ; Port-Rowan—quai donné à l'entreprise, \$5,300 ; havre de Owen-Sound—dragage, etc., \$5,000 ; port de Belleville, \$3,000 ; Cobourg—réparations aux brise-lames, \$1,000 ; Baie de Dyer—quai, \$3,500 ; réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Manitoba :—Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Territoires du Nord-Ouest :—Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts et rivières, y compris les abords, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Colombie-Britannique :—Port de Victoria—dragage dans le port intérieur, \$10,000 ; rivière Fraser—Amélioration du chenal, \$30,000 ; rivière Colombie—Améliorations en aval de Golden, \$4,000 ; Rivière Skeena, \$4,000 ; rivière Fraser—protection des travaux à Garry-Bush, \$3,000 ; rivière Colombie—améliorations en aval de Kootenay, \$2,500 ; réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour glissoirs et estacades :—Glissoirs et estacades, \$5,000 ; district d'Ottawa—Rivière Pétéwawa, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour ponts et chaussées :—Ponts, cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, les glissoirs du canal Rideau et leurs abords, réparations ordinaires, \$6,500 ; ponts—entretien à la charge de l'Etat, y compris les abords, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques :—Lignes télégraphiques et câbles sous-marins pour le service des côtes maritimes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes :—Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—pour améliorer et réparer la ligne et en faciliter l'explora-

tion entre Godbout et la Pointe-aux-Esquimaux, \$1,500 ; lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest — aide à la ligne téléphonique de Lethbridge à Cardson et prolongement, 70 milles au taux de \$30 par mille, à la condition que les messages du gouvernement soient transmis gratuitement, \$2,100 ; lignes télégraphiques, Colombie-Anglaise — raccordement de la ligne de Lillooet à la ligne Ashcroft-Barkerville, \$3,500 ; communication télégraphique entre French-Creek et Alberni-Canal, \$3,250, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-six mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Explorations et inspections, \$15,700 ; Galerie Nationale des Beaux Arts, \$5,000 ; pour pourvoir aux appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis du bureau de l'ingénieur en chef, \$54,000 ; pour pourvoir aux appointements des architectes, dessinateurs et commis du bureau de l'architecte en chef, \$28,500 ; pour pourvoir aux appointements du personnel du service télégraphique, \$3,500 ; pour rétribuer les services temporaires de commis et autres services, y compris ceux de toutes personnes nécessaires qui ont été employées après le 1er juillet 1882, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix-huit mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics suivants, savoir :—Perception des droits de glissoirs et estacades, \$4,000 ; frais de réparation et d'exploitation, ports, bassins et glissoirs, \$105,900 ; pour payer à la Compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa l'allocation autorisée pour régie, etc., relativement au bois passant par l'estacade des Chenaux, rivière des Outaouais, pendant l'exercice 1894-95, \$1,600 ; lignes de télégraphe entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, \$2,000 ; lignes télégraphiques par terre et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais d'exploitation du steamer *Newfield* ou autres navires employés au service des câbles, \$28,000 ; lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest, \$22,000 ; lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, \$10,000 ; service télégraphique et service des signaux en général, \$2,750 ; agence des travaux publics, Colombie-Britannique, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, samedi matin ;

Samedi, 16 juin 1894.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de cette Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :—

Bill intitulé : Acte constituant en corporation la Compagnie de gaz et d'électricité dite "Dominion."

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie électrique d'Ottawa."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie de lumière et de force électriques de la Chaudière (à responsabilité limitée), et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie électrique d'Ottawa," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit et quinze minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 18 juin 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. McMullen,—la pétition de T. Hepton et autres, de Amaranth et autres lieux, comté de Wellington, Ontario.

Par M. Sutherland,—la pétition du conseil municipal de la ville de Woodstock, comté d'Oxford, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Charles Pool, préfet (reeve), et autres, de la municipalité de Archie, comté de Marquette, Manitoba, et de D. Turner et autres, de Southwold et autres lieux, comté de Elgin, Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

Du révérend T. S. Wagner et autres, du comté de Essex, Ontario, demandant d'être exemptés de l'application des lois sur la pêche en ce qui se rapporte aux rivières et lacs situés dans les limites du dit comté.

La pétition du conseil municipal de la ville de Chatham, comté de Kent, Ontario, présentée jeudi dernier, demandant à la Chambre d'accorder à l'Association d'exposition industrielle de Toronto une aide suffisante pour lui permettre de tenir une exposition fédérale en cette cité en 1895,—étant lue ;

M. l'Orateur décide : "Qu'elle ne peut être reçue vu que ses conclusions entraînent la dépense de deniers publics."

M. Mara, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 72) à l'effet de refondre et modifier certains actes relatifs à la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, et d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie de lumière et de force électriques de la Chaudière (à responsabilité limitée), et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie électrique d'Ottawa," lequel est lu comme suit :—

Page 3, ligne 25.—Après "acte" insérez "la compagnie cessera dès lors d'exercer ses pouvoirs et de faire usage de son nom de corporation pour aucune fin quelconque, si ce n'est pour donner suite et effet à la dite vente ou autre transfert absolu et pour sa mise en liquidation, et."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : "Acte pour faire droit à Orlando George Richmond Johnson."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat, et les pièces justificatives et les exhibits produits devant cette Chambre et sur lesquels le dit bill est basé.

Sur motion de M. Amyot, secondé par M. Devlin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant en détail toute somme d'argent payée à M. Narcisse Rosa, de Québec, constructeurs de navires, au cours des années de 1865 à 1869 inclusivement; la date et le montant de chaque paiement; le nom des navires pour lesquels chaque paiement a été fait; la raison de chaque paiement ainsi fait, montrant si le paiement a été fait d'après le tonnage de chaque navire et quel tonnage, ou s'il a été fait sur la base des droits payés sur articles employés dans la construction de ces navires et quels articles; aussi indiquant ces articles et les dits droits payés et remboursés, en détail, avec les dates des remboursements pour chaque navire; le dit état devant signaler ceux des dits paiements qui ont été faits au dit Narcisse Rosa personnellement, et s'il en avait été faits à d'autres qu'à lui-même, mais pour lui, le nom de ces tierces personnes; aussi, copie des reçus pour chacune des dites sommes, donnés tant par le dit Narcisse Rosa que par d'autres pour lui; aussi, copie de toutes procurations en vertu desquelles ces tierces personnes ont ainsi reçu diverses sommes pour le dit Narcisse Rosa.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. McDougald (Pictou),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance, rapports, instructions ou autres communications entre le gouvernement et les compagnies de chemins de fer et entre le gouvernement et ses inspecteurs concernant les règlements pour le transport des animaux sur pied sur les dits chemins de fer entre tous points quelconques des Etats-Unis, en passant par le Canada.

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Charlton,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes accusations, plaintes, lettres, télégrammes, correspondance, rapports ou ordres concernant la destitution ou le renvoi de John McLeod de la charge d'inspecteur des travaux de réparation à la jetée de Broad Cove Marsh, Cap-Breton.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Perry propose, secondé par M. McMullen,—qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour la production d'un état indiquant à quelle date les chaloupes d'hiver ont commencé à transporter les malles entre le Cap-Formentine, N.-B., et le Cap- Traverse, I.P.-E.; combien de voyages ont été faits pour transporter les malles; le nombre de sacs transportés à et de l'Île du Prince-Edouard; la date de chaque voyage; le nombre de passagers traversés à ou de l'Île; le coût de ce service pour l'année 1894; et à quelle date ce service a cessé.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu d'un ordre spécial.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de réduire de douze à sept le nombre de grands jurés nécessaire pour prononcer une mise en accusation dans la province d'Ontario; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux et de modifier le Code criminel, 1892; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant le tarif du fret transatlantique sur le bétail.

M. McMullen propose, secondé par M. Semple,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Forbes, secondé par M. Flint,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant la garde des jeunes délinquants dans la province du Nouveau-Brunswick," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant la garde des jeunes délinquants dans la province du Nouveau-Brunswick," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 19 juin 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Daly,—la pétition du conseil municipal de Morton, Manitoba.

Par Sir John Carling,—la pétition du conseil municipal de la cité de London, Ontario.

Sir Charles Hibbert Tupper, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 30 mars 1894, demandant la production de copie de toute correspondance, télégrammes, rapports au conseil, arrêtés du conseil ou instructions administratives ayant trait à l'emploi de capitaines ou seconds, porteurs de certificats de capacité sur les vapeurs naviguant dans les eaux du Canada ou faisant le service de traversiers, ou à l'exploitation de ces vapeurs ou bacs sans ces capitaines ou seconds. (*Document de la Session No 88.*)

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente—la réponse à une adresse à Son Excellence du 14 mai 1894, demandant la production de copie de toute correspondance échangée entre le ministre des Chemins de fer et le révérend A. E. Burke et autres, au sujet du changement de la halte de voyageurs (*flag station*) de Mill River, sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard, à Howlan Road, et de tous télégrammes et documents s'y rapportant; aussi, copie de toutes pétitions, etc., adverses au dit changement. (*Document de la Session No 89.*)

Aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 30 mars 1894, demandant la production de copie de tous papiers, correspondance, télégrammes, rapports au conseil ou arrêtés du conseil, ou arrêtés administratifs n'ayant pas encore été présentés au parlement, relativement à l'achat de la propriété Harris, en la cité de Saint-Jean, pour le chemin de fer Intercolonial, ou au paiement du prix d'acquisition de cette propriété, ou aux objets ou fins auxquels elle a été affectée depuis ; aussi, une liste de tous les prétendants au titre de cette propriété ou à quelque droit sur cette propriété, avec les montants à eux respectivement payés, et un sommaire ou résumé de tous les actes ou conventions consentis par les prétendants ; aussi, un état de toutes les sommes dépensées depuis sur cette propriété, et de tout ce qu'elle a coûté jusqu'à ce jour. (*Document de la Session No 44a.*)

Ordonné, que Sir Charles Hibbert Tupper ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte des Pêcheries.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Bergin ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant le ministère des Chemins de fer et Canaux.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'Acte des matelots," lequel est lu comme suit :—

Page 1, ligne 17.—Après " gages " insérez " déboursés ou dettes, comme il est dit ci-dessus.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant un taux ou droit à payer pour chaque tonne de tonnage brut, par le propriétaire ou le patron de tout bateau à vapeur en Canada.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter qu'un taux ou droit fixé par le Gouverneur en conseil et n'excédant pas dix centins par tonne, de tonnage brut, sera payé annuellement par le propriétaire ou le patron de tout bateau à vapeur en Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications aux Statuts révisés, chapitre soixante-dix-sept, concernant la sûreté des navires."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit pris en considération demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain,

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les honoraires à percevoir pour les certificats de capitaines et seconds de navires.

(*En comité.*)

Résolu.—Qu'au lieu des honoraires prescrits par les articles 6 et 8 de l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires, le Gouverneur en conseil pourra établir une échelle d'honoraires à percevoir pour ces certificats; et qu'en attendant que ces honoraires soient ainsi fixés, ils seront exigibles comme suit:—

Pour un certificat de capacité comme capitaine, *quinze piastres.*

Pour un certificat de capacité comme second d'un navire de long cours, *huit piastres.*

Pour un certificat de capacité comme second d'un navire naviguant sur les grandes eaux de l'intérieur ou sur les petites rivières du Canada, ou faisant le cabotage, *six piastres.*

Pour un certificat de service comme capitaine, *huit piastres.*

Pour un certificat de service comme second d'un navire de long cours, *cinq piastres.*

Et pour un certificat de service comme second d'un navire naviguant sur les grandes eaux de l'intérieur ou sur les petites rivières du Canada, ou faisant le cabotage, *quatre piastres.*

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill abrogeant l'Acte des biens de famille insaisissables.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte à l'effet de pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par le Sénat et la Chambre des Communes," lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 9.—Retranchez "et" et insérez "ou"; retranchez "pourront" et insérez "pourra".

Page 1, ligne 11.—Retranchez "respectivement."

Page 1, ligne 12.—Retranchez "et" et insérez "ou".

Les dits amendements étant lus la seconde fois sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de modifier et refondre les Actes concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter, en ce qui concerne la police à cheval du Nord-Ouest, que le maximum de la solde des chirurgiens vétérinaires sera de \$1,000 au lieu de \$700 par année; que le maximum de la solde des quatre sergents d'état-major sera de \$2.00 au lieu de \$1.50 par jour; et que douze clairons pourront être nommés à un taux de solde n'excédant pas 40 centins par jour; et aussi de décréter que toute solde due à des déserteurs à l'époque de leur désertion formera partie d'un fonds applicable au paiement de récompenses pour bonne conduite ou services méritoires, à la création de bibliothèques et de salles d'amusement et autres objets semblables, pour l'avantage des membres de ce corps, le tout sujet à l'approbation du ministre.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau la loi relative aux jours de fête.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir siégé ainsi quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dragage:—Nouvelle outillage de dragage, \$50,000; dragues—réparations, \$30,000; dragage—Nouvelle-Ecosse, Île du Prince-Edouard et Nouveau-Brunswick, \$40,000; dragage—Québec et Ontario, \$40,000; dragage—Manitoba, \$10,000; dragage—Colombie-Britannique, \$15,000; dragage—service en général, \$6,000; drague—provinces maritimes, \$40,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest:—Solde de la

police, \$290,000; subsistance, \$75,000; fourrage, \$70,000; combustible et éclairage, \$35,000; habillement, \$45,000; réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions, \$50,000; médicaments et douceurs, et dépenses de l'infirmerie, \$3,000; livres, papeterie et formules imprimées, \$4,000; éclaireurs, guides, frais pour billets de logement, allocations pour frais de voyage, transport d'hommes et de chevaux, \$45,000; dépenses imprévues, \$8,000; nouveaux bâtiments et réparations, \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin;

Mercredi, 20 juin 1894.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Denison informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de canal de force motrice et de fourniture de Welland, à responsabilité limitée."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du lac Mégantiac."

Bill intitulé : " Acte autorisant la Compagnie du pont suspendu des Chutes de Niagara à émettre des débentures et à d'autres fins."

Bill intitulé : " Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage des Montagnes-Rocheuses."

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron."

Aussi,—le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : " Acte concernant les havres publics," sans amendement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à ce jour.

Mercredi, 20 juin 1894.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Landerkin,—la pétition de Thomas Heenan, préfet (reeve), et autres, des townships d'Alice et Fraser, comté de Renfrew, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

La pétition de T. Hepton et autres, de Amaranth et autres lieux, comté de Wellington, Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

La pétition du conseil municipal de la ville de Woodstock, comté de Oxford, Ontario, présentée lundi dernier, demandant à la Chambre d'accorder à l'Association d'exposition industrielle de Toronto une aide suffisante pour lui permettre de tenir une exposition fédérale en cette cité en 1895—étant lue ;

M. l'Orateur décide : " Qu'elle ne peut être reçue vu que ses conclusions entraînent la dépense de deniers publics."

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill concernant la Compagnie d'assurance du Saint-Laurent, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité a aussi pris en considération le bill modifiant l'Acte constitutif de l'Association de secours mutuels du Canada, et fait rapport que, en raison du doute exprimé que l'Acte de 1882, constituant en corporation la compagnie, soit encore en vigueur, le comité est d'opinion qu'il est inopportun d'en adopter le préambule, et il recommande que les honoraires payés au sujet du bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1894, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 20 juin 1894.

(Document de la Session. No 2b.)

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron, Ordonné,—que les dits message et budget supplémentaire soient renvoyés au comité des Subsides.

Sur motion de M. Woods (Westmoreland), secondé par M. Boyle, Ordonné,—que les honoraires payés pour le bill (No 76) modifiant l'Acte constitutif de l'Association de secours mutuels du Canada, soient remboursés, moins

les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président de la République Française.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la prise en considération du bill du Sénat intitulé : "Acte contenant de nouvelles modifications aux Statuts révisés, chapitre soixante-dix-sept, concernant la sûreté des navires," tel qu'amendé en comité général de la Chambre.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit :—

Page 1, ligne 17.—Après "française" insérez ce qui suit comme aliéna (G) "(G.)" "L'expression "Amérique du Sud" signifie tout port ou lieu sur la terre ferme ou les îles voisines entre l'extrémité sud de la Guyane française et le détroit de Magellan."

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit de nouveau renvoyé en comité général afin de l'amender en insérant ce qui suit :—

Page 4, ligne 9.—Après "débarcadère" insérez "qui aura raison d'attendre l'arrivée d'un navire transportant des passagers."

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en tel comité ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait de nouveaux amendements au dit bill.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé, soit maintenant pris en considération.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements pour lesquels elle demande leur concours.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre, chargé de considérer une certaine résolution concernant un taux ou droit à payer pour chaque tonne de tonnage brut, sur tout bateau à vapeur en Canada, fait rapport d'une résolution, laquelle est lu comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter qu'un taux ou droit fixé par le Gouverneur en conseil et n'excedant pas dix centins par tonne, de tonnage brut, sera payé annuellement par le propriétaire ou le patron de tout bateau à vapeur en Canada.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée et renvoyée au comité général sur le bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur avec instruction et pouvoir d'y faire des dispositions conformes à la dite résolution.

M. Denison, du comité général de la Chambre, chargé de considérer une certaine résolution concernant les honoraires à percevoir pour les certificats de capitaines et seconds de navires, fait rapport d'une résolution, laquelle est lu comme suit :—

Résolu,—Qu'au lieu des honoraires prescrits par les articles 6 et 8 de l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires, le Gouverneur en conseil pourra établir une échelle d'honoraires à être perçus pour ces certificats ; et qu'en attendant que ces honoraires soient ainsi fixés, ils seront exigibles comme suit :—

Pour un certificat de capacité comme capitaine, *quinze piastres*.

Pour un certificat de capacité comme second d'un navire de long cours, *huit piastres*.

Pour un certificat de capacité comme second d'un navire naviguant sur les eaux de l'intérieur ou sur les petites rivières du Canada, ou faisant le cabotage, *six piastres*.

Pour un certificat de service comme capitaine, *huit piastres*.

Pour un certificat de service comme second d'un navire de long cours, *cinq piastres*.

Et pour un certificat de service comme second d'un navire naviguant sur les eaux de l'intérieur ou sur les petites rivières du Canada, ou faisant le cabotage, *quatre piastres*.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée et renvoyée au comité général sur le bill modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires, avec instruction et pouvoir d'y faire des dispositions conformes à la dite résolution.

M. Denison, du comité général de la Chambre, chargé de considérer une certaine résolution concernant la force de police à cheval du Nord-Ouest, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter, en ce qui concerne la police à cheval du Nord-Ouest, que le maximum de la solde des chirurgiens vétérinaires sera de \$1,000 au lieu de \$700 par année; que le maximum de la solde des quatre sergents d'état-major sera de \$2.00 au lieu de \$1.50 par jour; et que douze clairons pourront être nommés à un taux de solde n'excédant pas 40 centins par jour; et aussi de décréter que toute solde due à des déserteurs à l'époque de leur désertion formera partie d'un fonds applicable au paiement de récompenses pour bonne conduite ou services méritoires, à la création de bibliothèques et de salles d'amusement et autres objets semblables, pour l'avantage des membres de ce corps, le tout sujet à l'approbation du ministre.

La dite résolution étant lue la seconde fois est adoptée et renvoyée au comité général sur le bill à l'effet de modifier et refondre les Actes concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest, avec instruction et pouvoir d'y faire des dispositions conformes à la dite résolution.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte portant modification et refonte des Actes relatifs aux Commissaires du havre de Montréal."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit :—

Page 3, ligne 3.—Retranchez "hautes" et insérez "basses."

Page 3, ligne 4.—Retranchez "hautes" et insérez "basses."

Page 3, ligne 14.—Retranchez "autre" et après "Sainte-Hélène" insérez "ni sur aucune partie de l'île Ronde ou aux Moutons."

Page 7, ligne 28.—Après "Modifié" insérez ce qui suit comme paragraphe 3 :—

"3. Tout le terrain qui n'est pas situé dans les limites du havre telles que définies par le présent acte, mais qui est situé dans les limites du havre telles que définies par les actes antérieurs au présent acte, sera censé avoir fait retour et être dévolu à Sa Majesté pour le compte de la Puissance du Canada."

Page 10, ligne 26.—Retranchez depuis "Montréal jusqu'à Nouveau" inc usivement, dans la ligne 31.

Les dits amendements étant lus la seconde fois sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de modifier et refondre les Actes concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest.

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu d'un ordre spécial.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada " ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit :—

Page 1, ligne 14.—Retranchez " dix " et insérez " neuf."

Le dit amendement étant lu la seconde fois est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec l'amendement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de refondre et modifier certains actes relatifs à la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, et d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gutineau ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le comité général sur le bill à l'effet de modifier et refondre les Actes concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest, reprend alors le cours de ses délibérations ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et douze mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et réparation des vapeurs de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les examens des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la tenue d'enquête sur les naufrages, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'enregistrement des navires du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'observation des marées, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enlever les obstacles, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service postal pendant l'hiver, I.P.-E., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent un mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et allocations, etc., des gardiens des phares, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour agences, loyers et dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et réparation des phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service de signaux, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations et dépenses accessoires relativement aux quais, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à après minuit, jeudi matin.

Jeudi, 21 juin 1894.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. Denison informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure, jeudi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

Jeudi, 21 juin 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Rowand,—la pétition de L. T. Bland, préfet (reeve), et autres, de Lorne et autres lieux, comté de Bruce, Ontario.

Par M. Boston,—la pétition de Dugald Campbell et autres, du township de Williams-Est, comté de Middlesex, Ontario.

Par M. Bowers,—la pétition de Andrew Cook, préfet (reeve), et William T. Beilley, secrétaire-trésorier du Clan William, Manitoba.

Par M. Bain (Wentworth),—la pétition de C. Robert, préfet (reeve), et autres, du township de Ferris, comté de Muskoka, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de Morton, Manitoba, et du conseil municipal de la cité de London, Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

M. Tiedale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la Compagnie de New-York, de la Nouvelle-Angleterre et du Canada.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara ; et le

Bill du Sénat, intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.”

Votre comité a aussi pris en considération le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Émélie, et il en rapporte le préambule “ non prouvé,” attendu qu'il a été démontré qu'il existe des intérêts adverses au sujet de la route du chemin de fer projeté ; et votre comité recommande que les honoraires payés pour ce bill soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Scriver,

Ordonné, que le premier rapport du comité conjoint de la Bibliothèque du parlement, soit adopté.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 7 mai 1894, demandant production de copie de toute correspondance échangée depuis 1882 jusqu'à 1891 inclusivement, entre J. B. Wright, médecin-vétérinaire, et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre le chemin de fer Grand-Tronc et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre M. A. Brush et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre les autorités impériales ou quelqu'un en son nom et le gouvernement canadien ou aucun de ses membres, départements ou officiers, concernant l'inspection du bétail des États-Unis passant par le Canada. (*Document de la Session No 90.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1894, demandant la production d'un état indiquant toutes les terres assignées en partage à des Métis de Manitoba, pour lesquelles il n'a pas été émis de lettres patentes, et donnant, avec une désignation de la terre, le nom du concessionnaire et les raisons pour lesquelles la lettre patente n'a pas été émise. (*Document de la Session No 91.*)

Sir Charles Hibbert Tupper, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 26 avril 1894, demandant la production de copie de tous ordres du conseil et administratifs actuellement en vigueur dans la province d'Ontario, relativement aux pêcheries de cette province, et de toutes pétitions reçues par le département à ce sujet. (*Document de la Session No 33f.*)

M. Tisdale propose, secondé par M. Sproule,—que les honoraires payés pour le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Émélie, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le douzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Ouimet,

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant une licence aux fins de préparer le homard et de le mettre en boîte.

Sir John Thomson propose, secondé par M. Daly, que demain, cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les paiements à être faits au gouvernement de la province de Québec pour la construction du chemin de fer de Québec à Ottawa.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

Sir John Thompson propose, secondé par N. Daly, que demain, cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la répartition d'un certain fonds détenu par la Puissance en fidéicommiss pour les provinces d'Ontario et Québec et connu sous l'appellation de "Fonds des Ecoles Communes."

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer la dite résolution.

L'ordre du jour, portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu;

Sir John Thompson propose, secondé par Sir Adolphe P. Caron,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Landerkin propose comme amendement, secondé par M. Sutherland, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"il appert des déclarations faites par le ministre des Postes en cette Chambre, que dans le mois de janvier dernier, Lafayette W. Goodnow, alors qu'il était absent par suite de maladie, a été destitué comme maître de poste à Georgetown, Ontario, pour la prétendue raison qu'il ne remplissait pas lui-même les devoirs de sa charge, bien que le ministre des Postes ait admis qu'il n'avait pas été porté de plainte contre lui, et que les affaires du bureau étaient conduites d'une manière satisfaisante par Ella Goodnow, sa fille, assistante du maître de poste.

“ Qu'il appert aussi des déclarations faites par le ministre des Postes en cette Chambre, que Herbert B. Henderson a été nommé au dit emploi, et le ministre des Postes admet que le dit Herbert B. Henderson ne s'est pas occupé des affaires du dit bureau depuis sa nomination, et que les dites affaires continuent à être conduites par la dite Ella Goodnow, assistante du maître de poste.

“ Que cette destitution a eu lieu en dépit de fortes remontrances faites dans une pétition largement signée par des citoyens importants de Georgetown,

“ Que cette Chambre est d'opinion que la destitution du dit Lafayette W. Goodnow, dans les circonstances, est injustifiable, brutale et cruelle.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Bain (Wentworth),	Edgar,	Guay,	Proulx,
Beausoliel,	Fauvel,	Landerkin,	Rider,
Brodeur,	Flint,	Langelier,	Rowand,
Carroll,	Forbes,	Laurier,	Sanborn,
Cartwright (Sir Richard),	Fraser,	Leduc,	Scriver,
Christie,	Geoffrion,	Legris,	Semple,
Colter,	Gibson,	Martin,	Sutherland,
Davies,	Gillmor,	Mignault,	Tarte, et
Devlin,	Godbout,	Perry,	Yeo.—36.

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Daly,	Kenny,	Pridham,
Amyot,	Davin,	Langevin (Sir Hector),	Prior,
Bain (Soulanges),	Davis,	Leclair,	Putnam,
Barnard,	Desaulniers,	Lépine,	Robillard,
Belley,	Dickey,	Lippé,	Ross (Dundas),
Bergeron,	Dugas,	Macdonald (King),	Ross (Lisgar),
Bergin,	Dupont,	McAlister,	Ryckman,
Blanchard,	Dyer,	McDonald (Assiniboia),	Simard,
Bowers,	Earle,	McDougald (Pictou),	Sproule,
Boyd,	Fréchette,	McDougall (Cap-Breton),	Stairs,
Boyle,	Girouard (Jacq.-Cartier),	McInerney,	Stevenson,
Bryson,	Girouard (Deux-Monts),	McKay,	Taylor,
Cameron,	Grandbois,	McLean (King),	Temple,
Cargill,	Grant (Sir James),	McNeill,	Thompson (Sir John),
Carignan,	Haslam,	Mara,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Carpenter,	Hazen,	Metcalfe,	Weldon,
Caron (Sir Adolphe),	Hodgins,	Mills (Annapolis),	White (Cardwell),
Chesley,	Hutchins,	Montague,	White (Shelburne),
Cockburn,	Ives,	Ouimet,	Wilnot,
Corbould,	Jeannotte,	Patterson (Colchester),	Wilson,
Costigan,	Joncas,	Patterson (Huron),	Wood (Brockville), et
Curran,	Kaulbach,	Pelletier,	Wood (West'land).—88.

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et levés hydrographiques :—Observatoire, Toronto, \$5,250; observatoire, Kingston, \$500; observatoire, Montréal, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour service météorologique, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour levés hydrographiques, y compris le levé de la baie Georgienne, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de la marine:—Hôpital de Sainte-Catherine, \$500; hôpital de Kingston, \$500; hôpitaux de la marine dans les provinces de Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et la Colombie-Britannique, \$35,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secours aux marins naufragés et en détresse, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, etc., Ontario:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$12,000; déboursés, \$6,000; gages, \$3,000; divers, \$1,000, pour l'année finissant le 20 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, Québec:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$10,000; déboursés, \$4,000; gages, etc., \$1,500; divers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, etc., Nouveau-Brunswick:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$9,000; déboursés, \$5,000; gages, etc., \$6,000; divers, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, etc., Nouvelle-Ecosse:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$9,000; déboursés, \$5,000; gages, etc., \$5,000; divers, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, etc., Ile du Prince-Edouard:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$3,000; déboursés, \$700; gages, etc., \$1,000; divers, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, etc., Manitoba:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$2,000; déboursés, \$1,000; gages, etc., \$1,000; divers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, etc., Territoires du Nord-Ouest:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$1,500; déboursés, \$1,000; gages, etc., \$1,000; divers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, etc., Colombie-Britannique:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$3,000; déboursés, \$2,000; gages, etc., \$3,500; divers, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent deux mille six cent soixante et onze piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'accise:—Appointements des préposés et inspecteurs de l'accise, et pour pourvoir aux augmentations d'appointements d'après le résultat des examens de l'accise, \$305,771.25; pour étendre aux Territoires du Nord-Ouest le service de surveillance du revenu de l'intérieur, \$1,000; pour payer les services sup-

plémentaires des préposés à la surveillance des grandes distilleries et autres fabriques, \$6,000; pour rémunérer les préposés faisant de longues heures de service pour d'autres inspections que les inspections spéciales, \$1,000; service préventif, \$15,800; frais de voyages, loyers, combustible, papeterie, etc., \$47,500; estampilles des tabacs canadiens et importés, \$20,000; pour payer aux percepteurs des douanes une allocation sur les droits perçus par eux, \$5,500; commission aux vendeurs d'estampilles de tabac canadien en torquettes, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour alcool méthyléneux:—Pour permettre au département de fournir de l'alcool méthyléneux aux fabricants qui en rembourseront le prix de revient; et pour le paiement des loyers, du chauffage, de l'éclairage, de la force motrice, des appointements, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection et mesurage du bois:—Sous-surintendant, Montréal, \$900; Québec, salaires, \$6,750; dépenses casuelles, \$6,000; émoluments des inspecteurs-mesureurs, \$8,300; pensions des inspecteurs-mesureurs à la retraite, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatorze mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour poids et mesures et gaz:—Appointements des employés, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, y compris l'extension du service dans les Territoires du Nord Ouest et ailleurs, \$55,150; appointements des inspecteurs du gaz, \$15,050; loyers, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc. Poids et mesures, \$15,950; loyers, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc. Gaz, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des denrées:—Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des substances alimentaires et des engrais et application de l'Acte concernant les marques de commerce frauduleuses:—Pour subvenir aux dépenses qu'entraînent ces actes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour menus revenus:—Menus revenus, \$800; terrains de l'artillerie, y compris le montant nécessaire pour payer les \$500 de frais de réparation des chemins à Grand-Falls, N.-B., \$1,755, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Appointements des agents et employés au Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues des agences canadiennes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements des agents et employés dans la Grande-Bretagne et en Irlande, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues des agences dans la Grande-Bretagne et en Irlande, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvention à la société pour la protection des immigrantes à Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service de l'immigration, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, vendredi matin;

Vendredi, 22 juin 1894.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :—

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Métis à Matane et Gaspé."

Bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie de cordage des consommateurs (à responsabilité limitée)."

Bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie de prêts et de débetures d'Ontario."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie d'irrigation de Calgary," avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins quatre minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

Vendredi, 22 juin 1894.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Guillet,—la pétition du conseil municipal des comtés-unis de Northumberland et Durham, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

La pétition de Thomas Heenan, préfet (reeve), et autres, des townships de Alice et Fraser, comté de Renfrew, Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill (No 131) constituant en corporation la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse, et est convenu de le rapporter avec des amendements.

Votre comité a aussi examiné les bills suivants, et est convenu de les rapporter sans amendement, savoir :—

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Joshua Nicholas Filman."

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à William Samuel Piper."

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Joseph Thompson."

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Orlando George Richmond Johnson."

M. Amyot, du comité mixte des Impressions des deux Chambres du Parlement, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le document suivant, et recommande qu'il soit imprimé :—

84. Réponse à Adresse du 7 mai 1894,—Copie de toutes lettres, propositions, câblegrammes et correspondance, échangés depuis le 1er janvier 1890, entre le gouvernement et aucun de ses membres et toute personne, maison ou compagnie, concernant la création d'un service de steamers transatlantiques rapides entre le Canada et la Grande-Bretagne et entre le Canada et la France, et concernant les subventions demandées pour l'exécution de ces services ou que le gouvernement a proposé de payer pour les dits services ; aussi, copie de tout contrat ou projet de contrat au sujet de ce service de steamers. (*Pour distribution seulement.*)

Votre comité a aussi examiné les documents suivants, et recommande qu'ils ne soient pas imprimés, savoir :—

33a. Réponse à Adresse du 16 avril 1894,—1. Copie de l'ordre du conseil nommant Théophile Sabourin, garde-pêche, pour la division du Lac des Deux-Montagnes et l'île Perrot ;

2. Copie de l'ordre du conseil nommant Julien Monpetit, garde-pêche, pour la même division ;

3. Copie de toutes instructions et ordres donnés par le département des Pêcheries, aux dits gardes-pêche ;

4. Copie des rapports de ces deux gardes-pêche, pour les années 1891-1892.

33d. Réponse à Adresse du 30 mars 1894,—Copie de tous documents, correspondance, télégrammes, rapports au conseil et arrêtés du conseil, ainsi que de tous arrêtés administratifs se rapportant à la destitution de M. Samuel C. Campbell, comme surintendant de l'île Saint-Paul et gardien de l'île Ingonish, ou ayant trait à sa pension de retraite.

34d. Réponse à Adresse du Sénat du 17 mai 1894,—Tarif des prix de transport pour les voyageurs et les marchandises sur le chemin de fer Intercolonial, et un état du revenu retiré par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique sur sa section occidentale entre Port-Arthur et Calgary pour les années financières 1892 et 1893.

52a. Réponse à Ordre du 7 mai 1894,—Etat indiquant le montant total des recettes et dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1893 au 1er mai 1894, et aussi du 1er juillet 1892 au 1er mai 1893.

57a. Réponse à Adresse du 25 avril 1894,—Copie de toute correspondance échangée sous forme de lettres, requêtes et rapports, depuis le premier avril 1887, jusqu'au premier mars 1894, entre le gouvernement et M. J. B. Many, ou le conseil municipal, de la municipalité de Saint-Luc, dans le comté de Saint-Jean, relativement à la construction d'un pont-tournant sur le canal de Chambly, vis-à-vis l'extrémité sud de l'île Sainte-Thérèse, dans la rivière Richelieu.

57b. Réponse à Adresse du 28 mai 1894,—1. Copie de tous rapports d'ingénieurs recommandant certains changements dans le contrat originaire en ce qui concerne la nature des travaux et les matériaux employés dans la construction des écluses et autres ouvrages en maçonnerie sur les sections 1 et 2 du canal de Soulanges, avec les raisons données pour ces changements et les noms des ingénieurs qui les ont recommandés.

2. Copie de toute correspondance échangée entre les ingénieurs, le département des Chemins de fer et Canaux, l'entrepreneur et autres personnes, au sujet de ces changements, et de tous ordres du conseil s'y rapportant.

59d et 59e. Réponses partielles à Adresse du 30 mars 1894.—Copie de toutes accusations signalées à l'attention du gouvernement ou d'aucun des départements depuis 1891, à propos de toutes affaires relatives au pénitencier de Kingston et au pénitencier de la Colombie-Britannique; de toutes nominations de personnes chargées de faire des enquêtes sur aucune de ces accusations, y compris leurs instructions; de toute correspondance entre aucune de ces personnes et aucun des membres du gouvernement ou des départements; de tous témoignages recueillis au cours d'aucune de ces enquêtes; de tous rapports s'y rattachant, y compris toutes annexes à ces rapports, et de tous autres documents et papiers relatifs à toutes prétendues irrégularités dans l'administration de ces dites institutions depuis 1891.

65a. Réponse à Ordre du 16 avril 1894.—Etat indiquant le montant d'argent pris sur les Fonds des Sauvages des Six Nations pour payer des dettes contractées par quelques-uns d'entre eux depuis l'année 1886, et donnant,—

1. Les noms des diverses personnes qui ont contracté ces dettes, le montant dans chaque cas, la date ou les dates auxquelles ces dettes ont été contractées et la partie qui a été soldée.

2. Les noms des créanciers auxquels des paiements ont été faits, les dates auxquelles ils ont été faits, ainsi que la somme totale payée à chacun de ces créanciers.

Aussi, indiquant, dans chaque cas, en vertu de quelle autorité la dette a été contractée et payée, et si ces montants ont été remboursés en tout ou en partie aux Fonds des Sauvages à même les annuités des débiteurs en faveur desquels les paiements ont été faits, et si c'était à cette condition que ces paiements ont été autorisés.

65b. Réponse à Adresse du 25 avril 1894.—Copie de toutes pétitions présentées par les Sauvages de la réserve de Saugeen, réclamant le droit exclusif de pêcher dans la baie des Français, lac Huron, de toutes les réponses faites à ces pétitions, et de tous les ordres administratifs donnés à ce sujet.

65c. Réponse à Adresse du Sénat du 10 avril 1894.—Copie de toutes pétitions ou communications adressées au gouverneur général, au gouvernement ou à quelqu'un de ses membres, relativement à la commutation de la sentence de mort prononcée par le juge Harrison contre les deux Indiens Chehalis, Peter et Jack, en novembre 1893, pour le meurtre de feu Albert Edward Pittendrigh, perpétré à New-Westminster, Colombie-Britannique, le 27 octobre 1892; copie de toutes réponses à ces pétitions et communications; copie de toute correspondance entre quelque membre du gouvernement et quelque personne relativement à la commutation de la dite sentence; copie de tous rapports ou communications adressés sur ce sujet par quelque membre du gouvernement à Son Excellence, ainsi que des réponses faites à ces rapports et communications; copie de tous ordres du conseil concernant la commutation de la dite sentence de mort en emprisonnement pour la vie.

68. Réponse à Ordre du 30 avril 1894.—Copie de toute correspondance reçue par le ministère de l'Agriculture au sujet de l'établissement du Bureau de statistique du travail du Canada.

69. Réponse à Ordre du 30 mars 1894.—Etat indiquant la quantité de beurre fabriqué aux crèmeries expérimentales de West-Elgin et de Woodstock, dans la province d'Ontario, depuis la date de leur établissement jusqu'au 1er janvier 1894; le nombre des ventes opérées, où elles ont été faites et les prix obtenus.

Aussi, copie de toutes lettres, rapports ou autre correspondance, particulièrement le rapport de Clement et Fils, de Glasgow, au sujet des prix obtenus et de la condition des marchandises quand elles ont été offertes en vente; les sommes d'argent dépensées et les différentes fins pour lesquelles l'argent a été employé.

70. Réponse à Ordre du 30 mars 1894.—Etat indiquant le nombre des inscriptions d'établissement gratuit dans Manitoba faites au cours des années 1892 et 1893, et le nombre de ces inscriptions annulées dans le cours des dites années, ainsi que, dans chaque cas, le nom de la municipalité dans laquelle se trouve le terrain.

71. Réponse à Ordre du 25 avril 1894.—Etat indiquant,—

1. Le nombre de personnes ayant des dépôts dans les caisses d'épargne du gouvernement et des bureaux de poste;

2. Le nombre de personnes qui ont des dépôts de \$1,000 et plus, et le montant total à leur crédit ;

3. Le nombre de personnes qui ont des dépôts depuis \$500 jusqu'à \$1,000, et le montant total à leur crédit ;

4. Le nombre de personnes qui ont des dépôts moindres que \$500 et le montant total à leur crédit ;

5. Le nombre de déposants qui ne résident pas en Canada, et le montant total à leur crédit.

72. Réponse supplémentaire à Adresse du 7 mai 1894,—Copie de l'ordre du conseil autorisant la vente du lot 16, concession 12, du township de Luther, comté de Wellington, pour la somme de \$800 à John McNab et John Gallagher.

73. Réponse à Ordre du 30 mars 1894,—Rapport indiquant les sommes d'argent payées à M. A. F. Wood, évaluateur du gouvernement, pour services, entretien et frais de route durant les années 1891, 1892 et 1893, et le détail des terrains ou autres propriétés évalués par lui durant ces années.

74. Réponse à Adresse du 16 avril 1894,—Copie de tous ordres du conseil en vigueur en Canada (province du Haut et du Bas-Canada) en 1858, concernant toute remise de droits ou prime se rapportant à la construction de navires, barques et autres vaisseaux canadiens ; aussi, copie de tous ordres du conseil amendant ou concernant les précédents, depuis 1858 jusqu'au commencement de la confédération.

74a. Réponse à Adresse du 10 avril 1894,—Copie de tout arrêté du conseil depuis l'origine de la confédération jusqu'à l'an 1879 inclusivement, concernant toute remise de droit (*drawback*) et tout *bonus* pour la construction des navires, barques, ou autres bâtiments canadiens.

75. Réponse à Ordre du 7 mai 1894,—Copie de toutes demandes de soumissions, des soumissions reçues, des contrats passés, de correspondances, télégrammes, lettres et papiers concernant les travaux publics (quai ou brise-lames) exécutés au Grand-Etang, Cap-Breton ; aussi, un relevé de toutes sommes payées ou avancées pour ces travaux et les dates de paiement.

75a. Réponse à Ordre du 6 février 1893,—Copie de toutes lettres, pétitions, études et rapports concernant la destruction et la réparation du brise-lames de Sandford, comté de Yarmouth, N.-E.

75b. Réponse à Ordre du 6 février 1893,—Copie du rapport des explorations ordonnées par le gouvernement concernant le brise-lames de Wood Island, I. P.-E.

75c. Réponse à ordre du 15 mars 1893,—Copie de tous rapports, correspondance et autres documents non encore produits, concernant la condition du brise-lames de Rustico, I. P.-E.

76. Réponse à Ordre du 14 mai 1894,—Copie de toutes lettres, rapports d'ingénieurs ou autres documents entre les mains du gouvernement, qui se rapportent à l'état du quai de Pickets et au défaut d'emploi de la somme votée l'année dernière pour la réparation de ce quai.

77. Réponse à Ordre du 18 avril 1894,—Relevé de toutes les sommes payées par le gouvernement, pour la construction de la digue de la rivière Yamaska depuis et y compris le premier contrat jusqu'à cette date.

77a. Réponse à Ordre du 2 mai 1892,—Copie de toute enquête, faite sous l'autorité du département des travaux publics, pour constater les dommages causés aux propriétaires de la commune d'Yamaska, par l'érection d'une digue dans la rivière Yamaska.

77b. Réponse supplémentaire à Adresse du 30 mars 1894,—Copie de toutes lettres, documents et états ayant rapport au contrat de William H. Davis et Fils, pour la construction d'un barrage à l'Île Sheiks, se rattachant au canal Cornwall.

78. Réponse à Adresse du 10 avril 1894,—Copie de toutes requêtes, lettres, plans, titres et autres documents ayant trait à la réclamation des Hurons de Lorette au sujet de la seigneurie de Sillery.

79. Réponse à Ordre du 10 avril 1894,—Etat indiquant le montant des droits sur le bois de construction perçus à Québec, chaque année, durant les derniers dix ans, la

quantité de bois inspectée chaque année, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs-mesureurs.

79a. Réponse à Ordre du 10 avril 1894.—Etat indiquant la quantité de bois de construction examinée par les inspecteurs-mesureurs, à Montréal, chaque année, pendant les derniers dix ans ; le montant des droits perçus chaque année durant la même période, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs-mesureurs à Montréal pendant le même temps.

80. Réponse à Ordre du 28 mai 1894.—Copie de toute correspondance échangée entre D. J. Hughes, écrivain, juge du comté d'Elgin, Ontario, et les fonctionnaires de l'imprimerie du gouvernement au sujet de l'impression de la dernière liste révisée des électeurs du comté d'Elgin.

81. Réponse à Ordre du 14 mai 1894.—Etat indiquant le montant et la valeur de l'acier à creuset importé en franchise au Canada, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 6 novembre 1885 ; aussi, le montant et la valeur des serges et étoffes moirées importées en Canada en franchise, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 6 novembre 1885.

81a. Réponse à Ordre du 14 mai 1894.—Etat donnant le montant et la valeur des bandes, bordures, bouts et côtés, et doublures des bouts et côtés à l'usage des chapeliers, importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 5 juillet 1886 ;

Aussi, le montant et la valeur des bandes métalliques à pointes ou unies pour la fabrication des clôtures importées en franchise, en Canada depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 17 juillet 1886 ;

Aussi, le montant et la valeur de câble métallique importé en Canada en franchise depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 17 juillet 1886 ;

Aussi, le montant et la valeur du fil de cuivre jaune ou rouge tordu importé en franchise en Canada, depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 20 juillet 1886 ;

Aussi, le montant et la valeur de la laine filée du poil de l'alpaca ou de la chèvre angora importée en franchise en Canada, depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 18 novembre 1886.

81b. Réponse à Ordre du 14 mai 1894.—Etat indiquant la quantité et la valeur des jantes de roues en noyer dur importées en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887, aux termes de l'ordre du conseil du 16 novembre 1888 ; aussi, la quantité et la valeur du fil d'acier à ressorts Homo plus fin que le No 9, et pas plus fin que le No 15 importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887, pour servir aux fabricants de sommiers élastiques, aux termes de l'ordre du conseil du 6 décembre 1888.

81c. Réponse à Ordre du 14 mai 1894.—Etat donnant la valeur du cuir à doublure importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre du conseil du 1er juillet 1887 ;

Aussi, la valeur des centres en roseau carré ou en cuir cru, les têtes, manches et bouts en caoutchouc ou en cuir textile, et les douilles en acier, en fer ou en nickel pour les longues de fouet, importés en Canada en franchise, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre du conseil du 2 juillet 1887 ;

Aussi, la valeur des rouleaux en cuivre devant servir à l'impression des calicots importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre du conseil du 22 novembre 1887 ;

Aussi, la quantité et la valeur du fil d'acier du No 12 jusqu'au No 30, importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887, aux termes de l'ordre du conseil du 11 juillet 1888 ;

Aussi, la quantité et la valeur du fil de laine et du fil de laine peignée, importés en Canada en franchise pour l'usage des fabricants, chaque année, depuis 1887, aux termes de l'ordre du conseil du 11 juillet 1888 ;

Aussi, la quantité et la valeur du fil de jute et du fil de coton plus fin que le No 40 ; et du fil de fer galvanisé ou étamé ou cuivré ou non, du No 16 ou plus fin, importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887, aux termes des ordres du conseil du 11 juillet 1888.

82. Réponse à Ordre du 25 avril 1894.—Copie de toutes plaintes faites par un nommé Etienne Tremblay, depuis le 1er novembre 1893, contre Joseph Placide Rocheleau, maître de poste de Pauline, dans le comté de Rouville, P.Q.; et aussi, copie du rapport de l'inspecteur des postes qui a fait l'enquête sur cette plainte, ou de tout autre officier chargé de faire cette enquête.

83. Réponse à Ordre du 28 mai 1894.—Etat donnant les noms des juges puînés dans la province d'Ontario, les dates de leur nomination, le nom et le chiffre de la population du comté pour lequel ils ont été nommés, ainsi que le traitement et les allocations de chacun de ces juges.

Sir John Thompson propose, secondé par Sir Adolphe P. Caron,—que les mesures du gouvernement aurent la priorité les lundis, pendant le reste de la session, après les Interpellations et les Bills Privés.

Et la question étant posée, la Chambre se divise,—elle est résolue affirmativement.

Le bill à l'effet de modifier et refondre les Actes concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une résolution concernant les paiements à être faits au gouvernement de la province de Québec pour la construction du chemin de fer de Québec à Ottawa.

(*En comité.*)

Qu'il est expédient de décréter que nonobstant ce que contient le chapitre 8 des Statuts de 1884, intitulé: "Acte autorisant certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées," le Gouverneur en conseil pourra, à la demande du gouvernement de la province de Québec, payer au trésorier de cette province le principal d'une ou des deux subventions que le Gouverneur en conseil était autorisé, par le dit acte, à accorder, aux conditions y mentionnées, au gouvernement de la dite province pour avoir construit le chemin de fer de Québec à Ottawa, savoir: pour la partie entre Québec et Montréal, 159 milles, une subvention ne dépassant pas \$6,000 par mille et n'excédant pas en totalité \$954,000, et pour la partie entre Montréal et Ottawa, 120 milles, une subvention ne dépassant pas \$12,000 par mille, et n'excédant pas en totalité \$1,440,000.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la répartition d'un certain fonds détenu par la Puissance en fidéicommiss pour les provinces d'Ontario et de Québec et connu sous l'appellation de "Fonds des Ecoles Communes."

(*En comité.*)

Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en conseil pourra, aussitôt que les gouvernements des provinces d'Ontario et de Québec en seront venus à une entente sur la manière dont le fonds ci-après mentionné devra être divisé et réparti

entre les dites provinces, ou aussitôt que le mode de sa répartition sera déterminé par les arbitres nommés sous l'empire du chapitre 6 des Statuts de 1891, si la question de sa répartition est soumise aux dits arbitres et décidée par eux, payer aux dites provinces et répartir entre elles, dans les proportions convenues ou déterminées par les arbitres, et en décharge complète et entière de toute obligation ou responsabilité ultérieure de la part du Canada à l'égard du dit fonds, le principal d'un certain fonds détenu par le Canada en fidéicommiss pour les dites provinces et connu sous l'appellation de "Fonds des Ecoles Communes"; et que tel paiement dégagera le Canada du dit fidéicommiss et de toute responsabilité ou obligation ultérieure s'y rattachant ou rapportant en aucune manière.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille sept cent quarante-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Ontario et Québec :—Secours et grains de semence, province de Québec, \$4,500 ; secours et soins de médecins, Ontario, \$800 ; couvertures de laine pour les Sauvages d'Ontario et Québec, \$1,600 ; écoles d'Ontario, Québec et les provinces maritimes, \$28,100 ; appointements des chefs des bandes de Gibson et du Cap Croker, \$100 ; transport des Sauvages du lac des Deux-Montagnes, \$1,000 ; paiement des annuités aux termes du traité Robinson, \$16,806 ; arpentages des réserves des Sauvages, \$500 ; pour pourvoir aux comptes excédés suivants :—Fonds d'administration des terres des Sauvages, fonds des Sauvages de la province de Québec, fonds des écoles des Sauvages, \$14,000 ; pour pourvoir à un crédit afin d'assister la Société d'agriculture des Munceys de la Thames, \$90 ; pour payer les frais de poursuites intentées contre les personnes vendant des liqueurs aux Sauvages des bandes des anciennes provinces n'ayant pas de fonds propres, \$250, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Nouvelle-Ecosse :—Appointements, \$1,200 ; secours et grains de semence, \$3,000 ; soins de médecins et médicaments, \$2,000 ; diverses dépenses, \$100 ; pour pourvoir aux réparations du chemin et ponts conduisant à l'école et à l'église de la réserve de la rivière au Saumon, N.-E., \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Nouveau-Brunswick :—Appointements, \$1,705 ; secours et grains de semence, \$2,700 ; soins de médecins et médicaments, 1,295 ; diverses dépenses, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Ile du Prince-Edouard :—Appointements et frais de voyage, \$300 ; secours et grains de semence, \$1,125 ; soins de médecins et médicaments, 350 ; bureau et dépenses diverses, \$75 ; pour l'année finissant le 30 juin 1895.

A six heures P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant la Compagnie d'Assurance du Saint-Laurent ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit :—

Page 2, ligne 6.—Retranchez depuis " 1894 " jusqu'à " 3 " dans la ligne 9.

Page 2, ligne 35.—Retranchez " ou districts électoraux ".

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie d'irrigation de Calgary ", lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 41, retranchez " cinquante " et insérez " vingt-cinq. "

Page 3, ligne 31, après " autorisée " insérez les articles A et B.

Article A.

" Les directeurs pourront, par règlement, nommer un ou plusieurs d'entre eux " comme agents rétribués de la compagnie. "

Article B.

" Si les actionnaires de la compagnie adoptent une résolution portant que, dans " l'intérêt de la compagnie, il importe d'autoriser un ou plusieurs des directeurs à " agir au nom de la compagnie dans quelque affaire particulière, les directeurs

“ pourront, après l'adoption de cette résolution, conférer à un ou plusieurs d'entre eux le pouvoir nécessaire à cet égard.”

M. Davis propose, secondé par M. Davin,—que les dits amendements soient maintenant lus la seconde fois et adoptés.

Et un débat s'ensuivant,

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Edgar,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et dix mille cent six piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest:—Annuités et commutations, \$128,575; instruments aratoires et outils, etc., \$9,481; grains de semence, \$1,700; bétail, \$7,001; provisions pour les Sauvages sans ressources, \$215,693; habillements—distribution triennale, \$5,182; écoles du jour, internats et écoles d'industrie, \$233,000; arpentages, \$4,000; gages des instructeurs d'agriculture, \$24,713; fournitures à ces instructeurs, \$11,484; Sioux, \$4,597; bâtiments, \$5,953; dépenses générales, \$114,256; moulins et scieries, \$4,471, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre mille sept cent douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Colombie-Britannique:—Appointements, \$19,140; secours, \$5,000; grains de semence, instruments aratoires et outils, \$1,200; soins de médecins et médicaments, \$6,000; écoles du jour, \$8,500; internats et écoles d'industrie, \$36,200; frais de voyage, \$5,000; dépenses de bureau et diverses, \$4,000; vapeur *Vigilant*, \$2,000; arpentages, \$9,672; commission des réserves, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, en général:—J. A. Macrae, inspecteur des agences des Sauvages, \$1,400; G. L. Chitty, inspecteur des forêts, \$1,000; frais de voyage de ces deux fonctionnaires, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir:—Solde de l'état-major, des corps permanents, et la milice active, y compris les allocations, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et gages des employés civils de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour propriétés militaires, ouvrages et bâtiments, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et six mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour munitions de guerre et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour armes à feu modernes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour habillements et capotes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour provisions, fournitures et remotes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour transport et fret, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour aide aux associations de carabiniers et d'artillerie, et aux musiciens, et instituts militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses diverses et imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le collège militaire royal du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la fabrique de cartouches du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour monuments pour les champs de bataille du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour gratifications à des officiers de l'état-major de la milice active qui doivent être portés sur la liste de retraite, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour défense d'Esquimaux, C.-B. :—Contribution de l'Etat aux dépenses à même le capital pour travaux et édifices, \$80,000; solde d'un détachement de l'artillerie de la marine royale ou des ingénieurs royaux, \$47,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir:—Dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues, sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour commutation de remises de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. Denison informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud d'Alberta."

Bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau la loi relative aux jours de fête."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation l'Alliance de l'Eglise Anabaptiste Réformée du Canada, et les diverses Eglises s'y rattachant," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à James St. George Dillon," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a communiqué à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial sur le divorce auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à James St. George Dillon," et les papiers qui s'y rapportent avec demande de les rendre au Sénat.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Martin,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à James St. George Dillon," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 25 juin 1894.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et regues :—

De L. T. Bland, préfet (reeve), et autres, de Lorne et autres lieux, comté de Bruce; de Dugald Campbell et autres, du township de William-Est, comté de Middlesex, et de C. Robert, préfet (reeve), et autres, du township de Ferris, comté de Muskoka, Ontario; et de Andrew Cook, préfet (reeve), et William T. Beilley, secrétaire-trésorier, de Clanwilliam, Manitoba, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une communication de Henry Corby, écuier, résignant son mandat comme représentant du district électoral de la division-ouest de Hastings.

OTTAWA, 25 juin 1894.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

HONORABLE MONSIEUR.—Par suite de circonstances que j'ai exposées aujourd'hui en votre présence, je crois devoir soumettre par la pré-ente ma résignation comme député du district électoral de la division-ouest de Hastings, à la Chambre des Communes du Canada.

Votre, etc.,

H. CORBY [L.S.]

Témoins :

W. H. MONTAGUE,
JOHN HAGGART.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que Henry Corby, écr, député du district électoral de la division-ouest du comté de Hastings, ayant résigné comme député en cette Chambre, il a adressé son mandat au greffier de la couronne en chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

La pétition du conseil municipal des Comtés-Unis de Northumberland et Durham, Ontario, présentée vendredi dernier, demandant à la Chambre d'accorder à l'Association d'exposition industrielle de Toronto, une aide suffisante pour lui permettre de tenir une exposition fédérale en cette cité en 1895,—étant lue;

M. l'Orateur décide: "Qu'elle ne peut être reçue vu que ses conclusions impliquent la dépense de deniers publics."

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Gillmor,

Ordonné, que l'ordre renvoyant le bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à James St. George Dillon," au comité des Ordres Permanents, soit rescindé et que le dit bill soit placé sur la liste des ordres pour seconde lecture demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de New-York, de la Nouvelle-Angleterre et du Canada; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Joshua Nicholas Filman."

M. Mills (Annapolis) propose, secondé par M. Taylor,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée, la Chambre se divise, et elle est résolue affirmativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant posée,—que le bill passe, la Chambre se divise, et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à William Samuel Piper."

M. Mills (Annapolis), propose, secondé par M. Taylor,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant posée :—Que le bill passe, la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à Joseph Thompson."

M. Mills (Annapolis) propose, secondé par M. Taylor,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée, la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant posée :—Que le bill passe, la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à Orlando George Richmond Johnson."

M. Metcalfe propose, secondé par M. Taylor,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée, la Chambre se divise, et elle est résolue affirmativement.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant posée :—Que le bill passe, la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Flint,

Résolu,—qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre renvoie au Sénat la preuve etc., faite devant le comité spécial des Divorces du Sénat auquel ont été renvoyés les bills suivants, savoir :

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Joshua Nicholas Filman."

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à William Samuel Piper."

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Joseph Thompson."

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Orlando George Richmond Johnson."

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la question posée vendredi dernier,—que les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie d'irrigation de Calgary," soient maintenant lus la seconde fois, lesquels sont comme suit :—

Page 1, ligne 41.—Retranchez " cinquante " et insérez " vingt-cinq. "

Page 3, ligne 31.—Après " autorisée " insérez les articles A et B.

Article A.

“ Les directeurs pourront, par règlement, nommer un ou plusieurs d'entre eux comme agents rétribués de la compagnie.”

Article B.

“ Si les actionnaires de la compagnie adoptent une résolution portant que, dans l'intérêt de la compagnie, il importe d'autoriser un ou plusieurs des directeurs à agir au nom de la compagnie dans quelque affaire particulière, les directeurs pourront, après l'adoption de cette résolution, conférer à un ou plusieurs d'entre eux le pouvoir nécessaire à cet égard.”

Et la question étant de nouveau posée :—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Le premier amendement étant lu la première fois,

M. Davies propose, secondé par M. Welsh,—que cette Chambre désapprouve le premier amendement qui réduit de 50 à 25 pour 100 le montant qui doit être versé sur le capital souscrit avant que le capital de la Compagnie puisse être augmenté, parce qu'il n'est pas bien de permettre que le capital-actions d'une compagnie soit augmenté par ses directeurs lorsqu'il y a une diminution de 25 pour 100 sur le capital existant, et parce qu'une telle augmentation serait de nature à créer une valeur factice et à encourager la spéculation, et que c'est établir un mauvais précédent pour la législation à venir.

Et la question étant posée, elle est résolue affirmativement.

Le second amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a désapprouvé le premier amendement et a adopté le second.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : “ Acte constituant en corporation l'Alliance de l'Eglise Anabaptiste réformée du Canada et les diverses églises s'y rattachant,” lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 26.—Retranchez “ à l'heure et à l'endroit ” et insérez “ ou en tout autre temps et à tel endroit.”

Page 1, ligne 29.—Après “ Bowers ” insérez “ ou deux d'entre eux.”

Page 1, ligne 30.—Après “ l'assemblée ” insérez “ toutes les assemblées subséquentes de l'Alliance se tiendront aux temps et lieux qu'elle indiquera.”

Page 2, ligne 8.—Retranchez depuis “ 4 ” jusqu'à “ et ” dans la 11e ligne et insérez “ l'Alliance pourra posséder des immeubles dont la valeur ne devra pas dépasser cent mille piastres, et une église locale pourra posséder des immeubles dont la valeur ne devra pas dépasser cinquante mille piastres.”

Page 1, ligne 23.—Après “ corporation ” insérez l'article A.

Article A.

“ 6. L'Alliance pourra adopter tels statuts et règlements, non incompatibles avec la loi, et telles règles de discipline qu'elle trouvera convenables et nécessaires pour sa gouverne, et elle pourra nommer les officiers dont elle aura besoin et définir leurs devoirs ; et toute église locale pourra adopter les statuts et règlements, non incompatibles avec la loi, qui seront nécessaires, pour sa gouverne, et nommer les officiers dont elle aura besoin et définir leurs devoirs.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sir John Thompson propose, secondé par M. Haggart,—que demain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la remise de droits à être accordée sur les articles fabriqués et destinés à l'exportation.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer la dite résolution.

Sir John Thompson propose, secondé par M. Haggart,—que demain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la pension à être accordée aux juges de la cour Suprême qui se retireraient après quinze ans de service.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer la dite résolution.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de modifier de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre devant considérer une certaine résolution concernant les paiements à être faits au gouvernement de la province de Québec pour la construction du chemin de fer de Québec à Ottawa, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—qu'il est expédient de décréter que, nonobstant ce que contient le chapitre 8 des Statuts de 1884, intitulé: "Acte autorisant certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées," le Gouverneur en conseil pourra, à la demande du gouvernement de la province de Québec, payer au trésorier de cette province le principal d'une ou des deux subventions que le Gouverneur en conseil était autorisé, par le dit acte, à accorder, aux conditions y mentionnées, au gouvernement de la dite province pour avoir construit le chemin de fer de Québec à Ottawa, savoir: pour la partie entre Québec et Montréal, 159 milles, une subvention ne dépassant pas \$6,000 par mille et n'excédant pas en totalité \$954,000, et pour la partie entre Montréal et Ottawa, 120 milles, une subvention ne dépassant pas \$12,000 par mille, et n'excédant pas en totalité \$1,440,000.

La dite résolution étant lue la seconde fois est adoptée.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill concernant certaines subventions accordées à la province de Québec par le chapitre huit des statuts de 1884.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre devant considérer une certaine résolution concernant la répartition d'un certain fonds détenu par la Puissance en fidéicomis pour les provinces d'Ontario et Québec et connu sous l'appellation de "Fonds des Écoles Communes," fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en conseil pourra, aussitôt que les gouvernements des provinces d'Ontario et de Québec en seront venus à une entente sur la manière dont le fonds ci-après mentionné devra être divisé et réparti entre les dites provinces, ou aussitôt que le mode de sa répartition sera déterminé par les arbitres nommés sous l'empire du chapitre 6 des Statuts de 1891, si la question de sa répartition est soumise aux dits arbitres et décidée par eux, payer aux dites provinces et répartir entre elles, dans les proportions convenues ou déterminées par les arbitres, et en décharge complète et entière de toute obligation ou

responsabilité ultérieure de la part du Canada à l'égard du dit fonds, le principal d'un certain fonds détenu par le Canada en fidéicommiss pour les dites provinces et connu sous l'appellation de "Fonds des Ecoles Communes;" et que tel paiement dégagera le Canada du dit fidéicommiss et de toute responsabilité ou obligation ultérieure s'y rattachant ou rapportant en aucune manière.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill concernant le fonds des écoles communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération du premier amendement désapprouvé par le Sénat au bill intitulé: "Acte ayant pour objet la conservation du gibier dans certaines régions des Territoires du Nord-Ouest du Canada," lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 10.—Retranchez "Kewatin" et insérez "Keewaydin."

Les autres amendements agréés par le Sénat se lisent comme suit:—

Page 2, ligne 16.—Retranchez "l'article cinq" et insérez "les articles quatre et cinq."

Page 4, ligne 3.—Après "condamnation" insérez ce qui suit comme article 15:—

Article 15.

"Le montant de toute amende ou peine pécuniaire recouvré par application du présent acte, appartiendra à Sa Majesté, sera déposé pour le compte du présent acte, au crédit du receveur général, et pourra être appliqué, au besoin, à toutes dépenses faites pour l'exécution des dispositions de cet acte."

Page 5, ligne 12.—Après "scientifique," insérez "ou de prendre dans le but de les apprivoiser."

Page 5, ligne 44.—Après "aide" insérez ce qui suit comme article 24:—

Article 24.

"La rétribution des gardiens de gibier, constables et autres, employés à quelque service nécessité par le présent acte ou les règlements rendus sous son autorité, sera déterminée par le Gouverneur en conseil, et elle sera, ainsi que les frais, dans tous les cas, à la charge de celui ou ceux qui seront convaincus d'une infraction au présent acte."

Sur motion de M. Daly, secondé par M. Haggart,

Résolu, que cette Chambre n'insiste pas sur son premier amendement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre n'insiste pas sur son premier amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la seigneurie du Sault Saint-Louis.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant la garde des jeunes délinquants dans la province du Nouveau Brunswick."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu;

Sir John Thompson propose, secondé par Sir Adolphe P. Caron,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la dite motion, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et douze mille cinq cent neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :—Dépenses se rattachant au bureau du lieutenant-gouverneur, \$10,575 ; écoles dans les districts non organisés, \$5,000 ; dépenses casuelles, justice, etc., \$6,640 ; augmentation des appointements du greffier de l'Assemblée législative, \$400 ; aviseur légal, \$1,200 ; registraires, \$18,160 ; aliénés malades, Manitoba, \$30,000 ; écoles, commis, impressions, etc., \$200,534, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte relatif à la faillite," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant la constitution en corporation et la régie des compagnies par actions," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte abrogeant l'Acte des biens de famille insaisissables," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé ; " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Ceinture de l'Île de Montréal," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte de la représentation des territoires du Nord-Ouest," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte relatif à la faillite," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte concernant la constitution en corporation et la régie des compagnies par actions," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.*

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte concernant l'Orateur du Sénat."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte concernant l'arrestation, le procès et l'emprisonnement des jeunes délinquants."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant l'Acte du revenu consolidé et de l'audition.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau le statut révisé concernant l'intérêt.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant la constitution des chambres de commerce."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte des inspecteurs-mesureurs.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant l'utilisation des eaux des Territoires du Nord-Ouest pour des fins d'irrigation et autres.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 26 juin 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Daly,—la pétition de Robert Monteith, préfet (reeve), et autres, de la Montagne à la Tortue, comté de Selkirk, Manitoba.

Par M. Patterson (Huron),—la pétition du conseil municipal du comté de Huron, Ontario.

Le bill du Sénat, intitulé : “ Acte concernant l'Orateur du Sénat ” est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : “ Acte modifiant de nouveau l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest,” lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 11.—Après “ acte ” insérez l'article A.

Article A.

L'article dix-huit du dit acte est par le présent modifié par l'addition du paragraphe suivant :

“ 3. L'officier-rapporteur ne recevra point de bulletin de présentation d'aucun membre de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest.”

Page 1, ligne 16.—Après “ conseil ” insérez les articles B. C. D.

Article B.

“ L'article trente et un du dit acte est par le présent modifié par l'addition des mots “ deux jours ” après le mot “ et,” dans la deuxième ligne de cet article.”

Article C.

“ L'article trente-deux du dit acte est par le présent modifié par la radiation des mots “ la veille du jour de ” et l'insertion à leur place des mots “ deux jours avant,” dans la cinquième ligne du dit article.

Article D.

“ L'article trente-trois du dit acte est par le présent modifié par la radiation de tous les mots après le mot ‘ votation ’ dans la sixième ligne de cet article.”

Page 2, ligne 12.—Après “ vingt ” insérez “ l'article vingt-huit.”

Page 2, ligne 18.—Après “ vingt ” insérez “ deux.”

Page 2, ligne 28.—Retranchez depuis “ fédérales ” jusqu'à “ sera,” dans la ligne 29, et insérez “ pour un nouveau recensement ou une addition des suffrages.”

Page 2, ligne 31.—Après “ territoires ” insérez “ et la requête prévue au paragraphe ajouté au dit article par l'article onze du chapitre dix-neuf des Statuts de 1891 sera présentée à la cour in banco.”

Page 3, ligne 31.—Après “ quarante et un ” insérez “ quarante-quatre.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les juges de la cour Suprême du Canada.

(En comité.)

Résolu.—Que si un juge a rempli la charge de juge de la cour Suprême du Canada pendant quinze ans, ou la dite charge et celle de juge de la cour de l'Echiquier, ou la dite charge et celle de juge d'une ou de plusieurs des cours Supérieures ou des cours de Vice-Amirauté dans aucune des provinces du Canada pendant des périodes formant ensemble quinze ans ou plus, et si ce juge a atteint l'âge de soixante et dix ans et résigne sa charge, il continuera pendant le reste de sa vie à recevoir son traitement complet qui lui sera payable de la même manière qu'à l'époque de sa démission : pourvu, toutefois, que rien de contenu dans la présente ne s'appliquera à un juge qui aura rempli la charge de juge de la cour Suprême du Canada pendant une période moindre que cinq ans.

Résolution à rapporter.

Sir John propose, secondé par Sir Adolphe P. Caron,—que le rapport soit reçu demain.

M. Laurier propose comme amendement, secondé par M. Davies,—que le mot "demain" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants : "dans six mois à dater d'aujourd'hui."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Béchar, Devlin,	Davies,	Langelier,	Pelletier,
Bernier, Dupont,	Devlin,	Laurier,	Perry,
Borden, Fauvel,	Dupont,	Leduc,	Rider,
Bowers, Flint,	Fauvel,	Legris,	Rinfret,
Brodeur, Forbes,	Flint,	Lépine,	Sanborn,
Brown, Fraser,	Forbes,	Macdonald (Huron),	Scriver,
Bruneau, Geofrion,	Fraser,	Martin,	Tarte,
Carroll, Gillmor,	Geofrion,	Mignault,	Vaillancourt,
Cartwright (Sir Richard),	Gillmor,	Mulock,	Welsh, et
Christie, Guay,	Christie,	O'Brien,	Yeo.—42.
Colter, Harwood,	Colter,		

CONTRE :

Messieurs

Amyot, Corbould,	Hazen,	McLean (King's),
Bain (Soulanges),	Ives,	McLeod,
Baker, Daly,	Kaulbach,	Mara,
Barnard, Davin,	Kenny,	Patterson (Colchester),
Belley, Davis,	Lachapelle,	Patterson (Huron),
Bergeron, Desaulniers,	Langevin (Sir Hector),	Prior,
Bergin, Dickey,	Leclair,	Robillard,
Blanchard, Dugas,	Lippé,	Ross (Lisgar),
Bryson, Earle,	Macdonald (King's),	Temple,
Cameron, Grandbois,	McAlister,	Thompson (Sir John),
Caron (Sir Adolphe),	McDonald (Assiniboia),	White (Cardwell), et
Chesley, Haggart,	McDonald (Victoria),	Wilmot.—51.
Cleveland, Haslam,	McDougal (Pictou),	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale ; elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-sept mille cent trente-huit piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales:—Appointements du commissaire, \$5,000; appointements du surintendant des mines, \$3,200; appointements de l'inspecteur des agences, \$2,200; appointements du secrétaire, \$2,000; appointements du sous-secrétaire, \$1,500; appointements des inspecteurs des établissements, \$8,400; appointements des agents des terres fédérales et des bois de la couronne, \$24,000; appointements des commis du service extérieur, des gardes-forestiers et des guides, \$43,726.25; frais de voyage de l'inspecteur des mines et des inspecteurs des établissements; dépenses imprévues du surintendant des mines, du bureau des terres, des agents des terres fédérales et des bois de la couronne, et du bureau central; compte des frais de déménagements, papeterie et impressions, et frais de la commission chargée du règlement des réclamations des Métis, \$40,180; pour payer les membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux, (l'autorisation voulue par l'Acte du service civil est par le présent donnée pour payer à même ce crédit les sommes nécessaires pour les services des membres du conseil qui sont aussi membres du service civil), \$1,000; papeterie, loyer de salles et dépenses imprévues du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux, \$200; appointements des commis numériques au bureau central, Ottawa; annonces, transcription, etc., \$5,000; pour pourvoir au salaire d'un menuisier, \$732, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales:—Arpentages, examen des rapports d'arpentages, impressions de plans, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la pisciculture:—Construction et entretien des piscifactoreries et des homarderies, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour bâtiments employés à la protection des pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Construction de passes-migratoires et nettoyage des rivières, \$5,000; dépenses judiciaires et imprévues, \$5,000; exposition des pêcheries du Canada, \$1,000; pour payer les frais se rattachant à la distribution des primes de pêche, \$5,000; huîtrières et ostréiculture, \$7,500; commission internationale des pêcheries, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier:—Achèvement et construction de phares et de signaux de brume, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses du gouvernement du district de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien des aliénés de Kéwatin et autres à la charge de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la mise à exécution de l'Acte de tempérance du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour indemniser les membres de la police à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements de M. Fabre et dépenses casuelles de son bureau, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais des affaires en litige (justice), pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour arpentage, construction de chemins, ponts et autres travaux nécessaires à la réserve de Hot Spring, près de la station de Banff, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie des Beaux-Arts, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des travaux de la Société Royale, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle nécessaire pour le matériel de l'imprimerie de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais de l'arbitrage relatif aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et de Québec, (Des paiements pour services rendus pourront être faits à des membres du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil) pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à l'exploration du lit du détroit de Northumberland, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses relatives à la détermination de la ligne frontière entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, du point le plus au sud de l'Île du Prince de Galles au 141^e méridien de longitude ouest, et dans la Baie de Passamaquoddy, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la classification des vieilles archives du Canada au bureau du Conseil privé, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'enquête au sujet des comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de l'Acte du revenu consolidé et de l'audition; et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes lui ayant aidé à estimer la valeur des impressions faites pour les officiers-rapporteurs et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin ;

Mercredi, 27 juin 1894.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et six minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

Mercredi, 27 juin 1894.

PRIÈRE.

M. Girouard (Jacques-Cartier), du comité des Privilèges et Elections, auquel ont été soumises certaines accusations portées contre Arthur J. Turcotte, écrivain, député du district électoral de Montmorency, présente, à titre de troisième rapport, la recommandation suivante qui a été unanimement adoptée par le comité à sa séance, aujourd'hui :—

Résolu,—Que la preuve faite devant le comité des Privilèges et Elections et aussi les lettres, documents, etc., ci-après énumérés, produits comme exhibits, soient imprimés ; et que la règle 94 de cette Chambre soit suspendue à ce sujet :

1. Convention entre A. J. Turcotte et J. B. Provost.
2. Lettre de J. B. Provost à l'éditeur de *L'Événement*.
3. Lettre de R. Duchesnay, D.A.G., à J. B. Provost.
4. Acte d'enregistrement de la maison Turcotte et Provost.
5. do de dissolution de la société.
6. do d'association de la maison Turcotte, Provost et Cie.
7. do de dissolution de la précédente association.
8. do d'enregistrement de la maison A. J. Turcotte et Cie.
9. do de dissolution de l'association Turcotte et Provost.
10. Procuration de A. J. Turcotte à O. E. Larose.
11. Lettre de J. U. Gregory à O. E. Larose.
12. Soumissions acceptées de J. B. Provost pour fourniture de pommes de terre et épiceries, en date de 1891 et 1892.
13. Acte de vente de J. B. Provost à O. E. Larose.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 21 mars 1894, demandant la production de copie de toutes pétitions, mémoires et correspondance concernant l'appel institué au nom de la minorité catholique romaine de la province de Manitoba au sujet des lois scolaires de cette province ; aussi, copie des rapports au conseil et des ordres du conseil à ce sujet ; aussi, copie de la cause soumise à la cour Suprême du Canada concernant le dit appel, y compris les factums et autres pièces s'y rapportant, et copie de tous jugements rendus et de toutes réponses faites par la dite cour sur les questions ou aux questions qui lui furent soumises. (*Document de la Session No 40c.*)

Sur motion de M. Girouard (Jacques-Cartier), secondé par M. Grandbois,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité des Privilèges et Elections.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron.

Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à vendredi prochain, à 3 p.m.

Sir John Thompson propose, secondé par Sir Adolphe P. Caron,—que vendredi prochain la Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la cour du Banc de la Reine et la cour Supérieure dans la province de Québec.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Ordonné, que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer la dite résolution.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill, concernant l'inspection de la lumière électrique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, qu'à cette séance de la Chambre, la Chambre se forme en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant les unités de mesure électrique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre,

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant l'inspection de la lumière électrique ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant l'utilisation des eaux des Territoires du Nord-Ouest pour des fins d'irrigation et autres ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu d'un ordre spécial.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Ceinture de l'Île de Montréal," lesquels sont lus comme suit :—

Page 9, ligne 23.—Après " Montréal " insérez " la Compagnie du chemin de fer urbain de Montréal et la Compagnie du chemin de fer du parc et de l'île de Montréal."

Page 10, lignes 2 et 3.—Retranchez " le chemin de fer n'est pas terminé et mis en exploitation " et insérez " l'entreprise n'est pas terminée et mise en exploitation."

Page 10, ligne 6.—Retranchez " du chemin de fer " et insérez " de l'entreprise."

Les dits amendements étant lus la seconde fois sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial :—Plus grandes facilités à Halifax, \$53,000; matériel roulant, \$10,000; construction (première), \$2,000; embranchement Saint-Charles, \$17,000; embranchement d'Indiantown, \$3,000; prolongement de l'embranchement de Sydney-Nord jusqu'en eau profonde, \$20,000; plus grandes facilités à Moncton, \$7,500; embranchement de ou près de Bedford à Dartmouth, \$198,000; plus grandes facilités à Feron, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent vingt-quatre mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et dépenses casuelles des différents ports :—Dans la province de la Nouvelle-Ecosse, \$111,470; dans la province du Nouveau-Brunswick, \$92,035; dans la province de l'Île du Prince-Edouard, \$19,225; dans la province de Québec, \$215,175; dans la province d'Ontario, \$299,850; dans la province de Manitoba, \$34,900; dans les Territoires du Nord-Ouest, \$4,900; dans la province de la Colombie-Britannique, \$62,195; provinces en général—pour faire face aux changements qui pourraient être nécessaires dans le personnel, \$5,000; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyage d'autres préposés en tournée d'inspection, \$21,350; commission des douanes et service préventif extérieur—pour couvrir les dépenses s'y rattachant, y compris les appointements de \$400 du commissaire des douanes, comme président de la commission, \$26,150; laboratoire de la douane—frais des épreuves polariscopiques des sucres, etc., y compris les appointements des fonctionnaires nommés ou employés à cette fin, \$5,150; divers—journaux, grands-livres, reliure, impressions et papeterie, abonnement à des journaux de commerce, pavillons, estampes à dater, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée et pour frais judiciaires, \$15,000; pour payer les frais d'entretien du croiseur fédéral *Constance*, pour le service préventif dans le bas du Saint-Laurent, \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu vendredi prochain.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que vendredi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants, savoir :—

Bill intitulé : "Acte portant modification et refonte des Actes relatifs aux commissaires du havre de Montréal."

Bill intitulé : "Acte contenant de nouvelles modifications aux Statuts révisés, chapitre soixante-dix-sept, concernant la sûreté des navires."

Bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada."

Bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada."

Aussi, le Sénat n'insiste pas sur son premier amendement au bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie d'irrigation de Calgary."

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à vendredi prochain, à trois heures P.M.

Vendredi, 29 juin 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Rosamond,—la pétition du conseil municipal du comté de Grey, et la pétition de Samuel Wilson, préfet (reeve), et autres, de Bathurst, comté de Lanark, d'Ontario.

Par M. Proulx,—la pétition de John B. Barrett et autres, de Plantagenet-Sud, comté de Prescott, Ontario.

Par M. Fairbairn,—la pétition du Conseil municipal du comté de Victoria, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Robert Monteith, préfet (reeve), et autres, de la Montagne de la Tortue, comté de Selkirk, Manitoba, et du conseil municipal du comté de Huron, Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal.

Bill concernant l'ordonnance No 32, de 1893, des Territoires du Nord-Ouest, autorisant la municipalité de la ville d'Edmonton à construire et exploiter un tramway.

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Ottawa.

Et le bill suivant, sans amendement, savoir :—

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique.

M. Wallace présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 21 mai 1894, demandant copie de l'ordre, minute ou instructions autorisant le percepteur des douanes à Woodstock, Ontario, à admettre en franchise certaines marchandises consistant en vêtements ou autres articles servant au culte, pour l'usage de l'église catholique romaine de Woodstock et consignés au révérend père Brady, de cette ville, dans le mois de février 1894.

1. La décision en vertu de laquelle le percepteur a admis ces articles en franchise.

2. Toute correspondance entre le contrôleur des douanes ou autres personnes du département des douanes à ce sujet.

3. Copie des lettres et de la correspondance échangées entre le révérend J. C. Farthing, de Woodstock, et le contrôleur des douanes au sujet de l'admission de ces articles, et de la prétendue injustice avec laquelle le révérend Farthing a été traité quand il a importé une classe similaire d'articles pour l'usage de l'église anglicane de Woodstock dont il est le recteur.

4. Et si le droit a été imposé depuis sur les dits articles ou sur aucun d'eux, copie de la déclaration ou minute à ce sujet, et le montant des droits payés sur ces articles. (*Document de la Session No 92.*)

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 7 mai 1894, pour la production d'un état indiquant:—

1. De quelle quantité de bois on a disposé dans les townships 1, 2, 3 et 4, dans les rangs 14, 15, 16 et 17, à l'est du premier méridien principal, et aussi sur la rivière Whitemouth;

2. En faveur de qui a-t-on disposé de ce bois;

3. De quelle manière en a-t-on disposé;

4. Les prix obtenus;

5. Copie de toutes annonces publiées à ce sujet, et les noms des journaux qui les ont fait paraître, ainsi que les dates des insertions;

6. Quelle quantité de bois reste encore non vendue dans les dits townships. (*Document de la Session No 79b.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 7 mai 1894, demandant la production d'un état indiquant les noms de toutes les personnes nommées pour agir en qualité d'agents de rapatriement à l'étranger, le temps pendant lequel chacune d'elles a travaillé, la somme d'argent payée à chacune d'elles, les noms des colons amenés au Canada par chaque agent de rapatriement, et les endroits où ces colons se sont établis; aussi, un état faisant connaître les arrangements faits avec ces agents. (*Document de la Session No 93.*)

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence du 7 mai 1894, demandant la production de copie de toutes lettres, propositions, câblegrammes et correspondances échangés depuis le 1er janvier 1890, entre le gouvernement et aucun de ses membres et toute personne, maison ou compagnie, concernant la création d'un service de steamers transatlantiques rapides entre le Canada et la Grande-Bretagne et entre le Canada et la France, et concernant les subventions demandées pour l'exécution de ces services ou que le gouvernement a proposé de payer pour les dits services; aussi, copie de tout contrat ou projet de contrat au sujet de ce service de steamers. (*Document de la Session No 84a.*)

Sir Charles Hibbert Tupper, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1894, demandant la production d'un état indiquant à quelle date le steamer *Stanley* a commencé ses voyages entre Charlottetown, I.P.-E., et Pictou, N.-E.; à quelle date le dit steamer a commencé ses voyages entre Georgetown, I.P.-E., et Pictou; combien de voyages il a faits, la date de chaque voyage et combien de sacs de malle ont été transportés à chaque voyage; à quelle date le dit steamer a cessé de transporter les malles; le nombre de passagers, et le montant de fret transportés à et de l'île du Prince-Edouard; le chiffre des dépenses et des recettes du dit service, pour l'hiver de 1893-94. (*Document de la Session No 94.*)

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Résolu,—que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à mardi prochain, le trois juillet, à trois heures p.m.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la cour Supérieure dans la province de Québec.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter, au sujet de la cour Supérieure dans la province de Québec, que si le juge en chef réside à Québec, le juge résidant à Montréal qui sera nommé par le Gouverneur général en conseil pour remplir les fonctions de juge en chef dans le district de Montréal, comme il est entendu et prescrit pour les fins de la cour de Revision,—ou si le juge-en-chef réside à Montréal, le juge résidant à Québec qui sera nommé par le Gouverneur général en conseil pour remplir les fonctions de juge-en-chef dans le district de Québec, comme il est entendu et prescrit pour les fins de la cour de Revision, recevra en sus de son autre traitement, \$1,000.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Résolu, que le rapport soit reçu mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant l'utilisation des eaux des Territoires du Nord-Ouest pour des fins d'irrigation et autres ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant certaines subventions accordées à la province de Québec par le chapitre huit des statuts de 1884.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant le fonds des écoles communes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et trois mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de gestion :—Inspecteur, \$1,700 ; bureau du sous-receveur général, Toronto, \$7,100 ; bureau du sous-receveur général, Montréal, \$5,600 ; bureau du sous-receveur général, Halifax, \$3,300 ; bureau du sous-receveur général, Saint-Jean, \$6,600 ; bureau du sous-receveur général, Winnipeg, \$6,600 ; bureau du sous-receveur général, Victoria, \$4,000 ; bureau du sous-receveur général, Charlottetown, \$4,000 ; caisse d'épargnes rurales : Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, et Ile du Prince-Edouard—Appointements, \$11,000 ; dépenses imprévues, \$1,750 ; commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat de fonds d'amortissement et transfert d'effets, \$30,350 ; courtage sur achat d'effets pour fonds d'amortissement, \$5,200 ; timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc., \$4,000 ; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat de billets, \$5,000 ; impression de billets, \$50,000 ; impressions, annonces, inspection, frais de transport et frais divers, y compris commutation de droits de timbres, \$12,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille huit cent soixante et deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du secrétaire du Gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille trois cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice, y compris une allocation de \$600 pour le secrétaire particulier du solliciteur général, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Milice et Défense, y compris \$700 à M. C. E. Panet, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille quatre cent vingt-neuf piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Impressions et Papeterie, y compris \$800 à M. F. J. Farrell, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent deux mille trois cent quarante-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille neuf cent douze piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille trois cent soixante et sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille cent vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille sept cent quarante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances et Conseil du Trésor, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille six cent soixante et deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes, y compris une allocation de \$600 pour le secrétaire particulier du contrôleur des Douanes, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille neuf cent soixante et deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur, y compris une allocation de \$600 pour le secrétaire particulier du Contrôleur du Revenu de l'Intérieur, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent douze mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille cinq cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture, y compris une allocation de \$912.50 chacun, à MM. J. Skead et E. R. Dewhurst, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le départe-

ment de la Marine et des Pêcheries, y compris \$500 à M. L. J. Burpee, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant cinquante et un mille cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille quatre cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille neuf cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Commission géologique, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du haut-commissaire pour le Canada à Londres:—Appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues, loyer et assurance du bureau, taxes du revenu, combustible, éclairage, papeterie, etc., et \$2,000 requises pour dépenses imprévues (eau, éclairage, combustible, louage de voitures et frais de chemin de fer) du haut-commissaire, \$1,200 pour dépenses imprévues, taxes, assurance, loyer de terrain, etc., de la résidence officielle, y compris la taxe du revenu sur le traitement du haut-commissaire, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes pour payer les employés de la division des caisses d'épargne chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, au 30 juin 1894, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le traitement des membres du bureau d'examen et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues—Bureau du secrétaire du Gouverneur général:—Surnuméraires ou autre aide, \$1,400; impressions, \$250; papeterie, \$700; divers, \$11,150, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Conseil privé de la Reine pour le Canada:—Surnuméraires ou autre aide, \$2,000; impressions, \$2,000; papeterie, \$1,000; divers, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice—Division des pénitenciers:—Surnuméraires ou autre aide, \$2,900; impressions, \$1,500; papeterie, \$2,000; divers, \$2,600, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Milice et Défence:—Surnuméraires ou autre aide, \$1,825; impressions, \$1,200; papeterie, \$1,400; divers, \$3,575, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du secrétaire d'Etat:—Surnuméraires ou autre aide, \$1,600; impressions, \$600; papeterie, \$1,200; divers, \$3,600, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Impressions et de la Papeterie :—Surnuméraires ou autre aide, \$1,200; impressions, \$600; papeterie, \$600; divers, \$1,800, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur :—Surnuméraires ou autre aide, \$1,800; impressions, \$6,000; papeterie, \$4,500; divers, \$7,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages :—Surnuméraires ou autre aide, \$1,800; impressions, \$1,550, papeterie, \$1,500; divers, \$3,150, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général :—Surnuméraires ou autre aide, \$1,800; impressions, \$650; papeterie, \$600; divers, \$450, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances et conseil de la Trésorerie :—Surnuméraires et autre aide, \$1,000; impressions, \$1,600; papeterie, \$700; divers, \$4,200, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes :—Surnuméraires ou autre aide, \$1,700; impressions, \$800; papeterie, \$1,500; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du revenu de l'Intérieur :—Surnuméraires et autre aide, \$1,500; impressions \$750; papeterie, \$1,000; divers, \$3,750, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Travaux Publics :—Impressions, \$1,500; papeterie, \$1,400; divers, \$4,100, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes :—Surnuméraires ou autre aide, \$18,800; impressions, \$12,600; papeterie, \$4,100; divers, \$4,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture :—Surnuméraires ou autre aide, \$11,000; impressions, \$2,300; papeterie, \$1,200; divers, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries :—Surnuméraires ou autre aide, \$2,000; impressions, \$5,000; papeterie, \$1,500; divers, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux :—Impressions, \$2,000; papeterie, \$4,000; divers, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce :—Divers, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le soin et nettoyage des édifices de l'administration, y compris la somme nécessaire pour le service du canon du midi, \$100, somme qui peut être payée à un membre du service civil, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'imprimerie de l'Etat :—Nettoyage, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice :—Dépenses diverses, y compris les Territoires du Nord-Ouest, \$37,000 ; traitement de deux juges de la cour de district, à Montréal, à \$3,000, \$6,000 ; frais de voyage des juges dans les Territoires du Nord-Ouest, \$3,000 ; allocations de circuit, Colombie-Britannique, \$7,000 ; allocations pour voyage aux juges de la cour du banc de la reine et des cours de comté, Manitoba, \$2,500 ; allocations de circuit des juges *ad hoc*, \$500 ; 2 arbitres officiels, à \$1,000 chacun, \$2,000 ; frais de voyage des arbitres, officiels, \$500 ; dépenses en vertu du chapitre 181, S.R.C., \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la cour Suprême du Canada :—Rapporteur de la cour, \$2,400 ; rapporteur-adjoint, commis de 1re classe, \$1,500 ; commis du bureau du registraire, commis de 3e classe, \$1,000 ; deuxième commis du bureau de registraire, commis de 3e classe, \$650 ; bibliothécaire, \$1,000 ; gardien, \$700 ; 3 messagers, à \$500 chacun, \$1,500 ; dépenses contingentes et déboursés, frais de voyage des juges ; appointements des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur des rapports, huissier, etc.), et \$300 de livres pour les juges, \$3,500 ; impression, reliure et distribution des décisions de la cour Suprême, \$2,750 ; achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille trois cent quatre-vingt-douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la cour de l'Echiquier du Canada :—Commis de seconde classe, \$1,350 ; commis de troisième classe, \$950 ; commis de troisième classe, \$450 ; messager, \$367.50 ; dépenses contingentes, frais de voyage du juge et du registraire, traitement des shérifs, impressions et papeterie, etc., et \$50 de livres pour le juge, \$4,000 ; impression, reliure et distribution des rapports de la cour de l'Echiquier, \$1,000 ; surcroît de traitement au registraire en sa qualité de rédacteur et éliteur de rapports, \$300 ; augmentation des appointements de L. A. Audette, du 1er juillet 1894 au 30 juin 1895, \$175 ; appointements du registraire, cour de l'Echiquier en amirauté, Québec, 666.66 ; appointements du prévôt, cour de l'Echiquier en amirauté, Québec, 333.34 ; local pour la cour de l'Echiquier en amirauté au besoin, \$300 ; frais de voyage des juges locaux et autres officiers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante et quinze piastres et quatre-vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Saint-Vincent de Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille cinq cent trente-sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Dorchester, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille neuf cent cinquante-sept piastres et soixante et cinq centins, soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille trois cent soixante et huit piastres et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille sept cent quatre-vingt-neuf piastres et soixante et cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour la prison de Régina, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille six cent quatre-vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Sénat :—Appointements et dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes :—Traitement de l'Orateur-suppléant, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille six cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour appointements :—Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille six cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour publication des débats, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille cent quatre-vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté suivant l'estimation approuvée du sergent-d'armes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté, somme nécessaire pour la revision des listes électorales, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses contingentes à l'occasion des listes électorales, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cent soixante et deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du parlement :—Appointements des employés de la bibliothèque, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour livres pour la bibliothèque du parlement, y compris les frais de reliure, \$12,000 ; achat d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, \$1,000 ; dépenses contingentes, \$2,800, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses générales :—Impressions, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions : pour gratification annuelle à :—Lady Cartier, \$1,200 ; Mme Delaney, 400 ; Mme Gowanlock, \$400 ; Mlle Harriet Fraser, \$250 ; M. Roderick Fraser, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent quarante-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de l'invasion fénienne, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-neuf piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté comme compensation aux pensionnaires au lieu de terre, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de la rébellion de 1885, aux miliciens, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent soixante et sept piastres et soixante-dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de la rébellion de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer canadien du Pacifique :—Construction, \$2,000 ; pour payer la somme adjugée par les arbitres, \$90,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux en général :—Pour autoriser le paiement des frais de litige occasionnés par la construction de chemins de fer et de canaux, lesquelles dépenses devront être portées au compte spécial des travaux exécutés, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux ; savoir :—Canal Soulanges, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rapide-Plat, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1895, Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les archives, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le "Patent Record," impression et gravure, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle (ch. 60 S.R.C.), pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de statistique, impression du "Year book and statistical Record of Canada," pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir :—Saint-Laurent, fleuve et canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1865.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir :—Welland, \$10,000 ; Welland, dommages aux terrains, Grande-Rivière, \$3,700, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal "Trent," pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Sault Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quinze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa-Majesté pour le canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chenal du lac Saint-Louis, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Lachine, savoir :—Reconstruction des ateliers, hangars et entrepôts, à Montréal, \$10,900 ; agrandissement de la station de la lumière électrique à Montréal, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, savoir:—Réparation de la charpente supérieure de la jetée à Port-Dalhousie, etc., \$15,000; pour nettoyer et approfondir le fossé de derrière sur le côté sud du coursier d'alimentation, \$3,000; pour former un débouché pour l'écoulement de l'eau à la jonction du coursier d'alimentation, \$3,000; pour démolir et reconstruire le mur à l'aqueduc de Hoover, \$6,500; pour démolir et reconstruire le mur du coursier d'alimentation à l'écluse n° 25, \$5,800, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly, savoir:—Pour terminer les clôtures le long des fermes sur le canal, \$750; pour construire un mur en pierre sèche le long du chemin public, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'écluse Sainte Anne, savoir:—Pour réparer les jetées du chenal sud, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Carillon et Grenville, savoir:—Dommages causés à des terrains et services d'estimateurs, \$1,000; pour réparer la levée du canal, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations et dragage au canal de la Vallée de la Trent, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'un pont en acier en amont de l'écluse 14, Valleyfield, canal de Beauharnois, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre, savoir:—Pour reconstruire tout le mur de l'ouest, \$600; pour réparer les buses d'écluse, portes, radier et écluse, \$32,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Culbute, savoir:—Pour payer des réclamations et enlever des obstacles à la navigation, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir:—Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$5,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$4,000; explorations et inspections—canaux, \$3,000; explorations et inspections—chemins de fer, \$5,000; statistique des chemins de fer, \$1,600; appointements de commis surnuméraires et de copistes autres que ceux qui ont passé les examens du service civil, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-trois mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations et frais d'exploitation des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et dépenses casuelles des employés des canaux, \$43,000; supplément d'appointements à des employés permanents du service public, et rémunération à toutes autres personnes pour services rendus relativement aux navires passant par les canaux du Canada, de minuit, le samedi, à minuit le dimanche, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions cinq cent trente-quatre mille trois cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les postes, savoir:—Service de transport des malles, \$2,125,000; appointements et allocations, \$1,202,220; divers, \$207,120, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les item suivants :—Entretien de stations agronomiques, \$75,000 ; industrie laitière agronomique, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour permettre au commissaire de l'industrie laitière d'encourager cette industrie en faisant des avances pour la fabrication du beurre et du fromage dans les provinces, le montant des ventes ou le produit de ces avances devant être placés au crédit du fonds consolidé du revenu, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvention aux sociétés d'agriculture, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Compagnie du Haras National, pour le service de six étalons aux les stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses contingentes pour les quarantaines organisées, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le lazaret de Tracadie, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hopitaux de Winnipeg et Saint-Boniface, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les quarantaines de bestiaux, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chenal des navires dans le fleuve Saint-Laurent, Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Salle d'exercices d'Halifax, y compris l'achat d'emplacement, \$65,000 ; bureau de poste de Pictou—achèvement, \$19,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille cinq cent quatre-vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouveau-Brunswick, savoir :—Bureau de poste, douane, etc., de Chatham, à voter de nouveau la somme périmée, \$7,580 ; lazaret de Tracadie, \$26,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, provinces maritimes en général :—Edifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Québec :—Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, \$30,000 ; bureau de poste, de douane et du revenu de l'intérieur,

Richmond, \$15,000 ; édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Ontario :—Salle d'exercices, Toronto (la ville de Toronto ayant fourni un terrain tel que convenu)—achèvement de la salle d'exercices, \$15,000 ; bureau de poste, douane, etc., de Smith's-Falls, \$16,000 ; bureau de poste, douane, etc., de Picton, \$10,000 ; édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Manitoba :—Edifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Territoires du Nord-Ouest :—Palais de justice et bureau d'enregistrement de Régina, \$20,000 ; douane et palais de justice de Lethbridge, l'emplacement étant fourni, \$15,500 ; bureau de poste, de douane, du revenu de l'intérieur, des terres fédérales et des bois de la Couronne à Calgary, \$12,300 ; édifices publics fédéraux—renouvellements, réparations, etc., \$3,000 ; Wolseley—nouveau palais de justice, \$5,200, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Colombie-Britannique :—Edifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et dix-huit mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations, mobilier, chauffage, etc. :—Edifices publics, Ottawa—réparations, mobilier, etc., \$110,000 ; Rideau Hall, y compris terrains—renouvellements, améliorations, réparations, mobilier et entretien, \$15,000 ; allocation pour combustible et éclairage, Rideau Hall, \$8,000 ; terrains, édifices publics, Ottawa, \$6,000 ; enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa, \$2,500 ; chauffage, édifices publics, Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs, préposés aux ascenseurs et gardiens, \$71,500 ; gaz et éclairage électrique, édifices publics, Ottawa, y compris chemins et ponts, \$25,000 ; eau, édifices publics, Ottawa, \$16,500 ; service téléphonique, édifices publics, Ottawa, \$3,800 ; parc de la Côte du Major, Ottawa, \$4,000 ; matériaux pour réparations, etc., se rattachant à la ventilation et éclairage des édifices publics, Ottawa, \$4,000 ; loyers—édifices publics fédéraux, \$12,500 ; mobiliers—édifices publics fédéraux, \$7,500 ; salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$68,500 ; Chauffage des édifices publics fédéraux—combustible, etc., \$55,000 ; éclairage des édifices publics fédéraux, \$38,500 ; eau pour les édifices publics fédéraux, \$15,500 ; diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux, \$5,000 ; bâtiments fédéraux de l'immigration—réparations, mobilier, etc., \$5,000 ; bâtiments de la quarantaine—réparations et entretien, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour fermes expérimentales :—Nouveaux édifices, etc., améliorations, renouvellements, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouvelle-Ecosse :—Brise-lames de L'Ardoise—réparations, \$4,300 ; Digby—jetée, \$8,000 ; Nyanza—quai, \$1,200 ; Bayfield—nouveau quai, \$10,950 ; brise-lames de Bayfield—réparations, \$1,000 ; Anse Babbins, \$3,000 ; brise-lames de Blue-Rock—réparations, \$500 ; jetée de l'Anse McNair—pour achever les réparations, \$2,000 ; port de Yarmouth—dragage, etc., \$10,000 ; Grand-Etang, \$23,000 ; Boularderie—passage d'eau Ross, \$3,200, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ile du Prince-

Edouard :—Réparations aux jetées et aux brise-lames, \$6,000 ; Miminéash, \$500 ; port de la Baie-Fortune, \$750 ; Souris—reconstruction du brise-lames, \$18,000 ; Iles Wood—réparations aux brise-lames, etc., \$14,200 ; Rustico-Nord—réparations aux brise-lames, etc., \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouveau-Brunswick :—Réparations au brise-lames de la Pointe du Nègre, port de Saint-Jean, \$25,000 ; rivière Saint-Jean, y compris les tributaires, \$10,000 ; port de Shédiac—nouveau brise-lames pour protéger le quai du chemin de fer Intercolonial à la Pointe-du-Chêne, \$25,000 ; Creek de Gardner—nouveau quai, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, provinces maritimes en général :—Réparations et améliorations en général, ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Québec :—Anse-à-l'Eau, jetée de Tadoussac, \$1,500 ; quai de Chicoutimi, \$2,000 ; Étang du Nord—réparations, \$1,800 ; Laprairie—travaux aux brise-lames, \$2,500 ; rivière Saint-Maurice—améliorations du chenal entre les Grandes Piles et La Tuque et à l'embouchure de la rivière Mékinac, \$3,000 ; jetée de Roberval, lac Saint-Jean, \$5,000 ; jetée de Longueuil—agrandissement, \$4,500 ; rivière Saguenay—dragage en bas de Chicoutimi, \$6,000 ; Saint-Zotique—réparations au quai et brise-glaces, achèvement, \$1,600 ; Saint-Jean, Ile d'Orléans—grosses réparations au quai, \$6,000 ; Grand Pabos, \$1,200 ; Grande-Rivière—achèvement du pont de refuge du prolongement du quai, \$14,000 ; réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ontario :—Port de Kingston, lac Ontario, \$6,000 ; Port-Hope—réparations, \$2,500 ; rivière Ottawa—Amélioration du chenal des bateaux à vapeur dans le détroit de Pétéwawa, en amont de Pembroke, \$4,000 ; Southampton—réparations aux brise-lames et au débarcadère, \$1,000 ; Thornbury, \$2,500 ; havre d'Hamilton—dragage, \$6,000 ; Port-Albert—prolongement des jetées et dragage, \$10,000 ; havre de Goderich—prolongement des jetées et réparations, \$33,000 ; Port-Rowan—quai donné à l'entreprise, \$5,300 ; havre de Owen-Sound—dragage, etc., \$5,000 ; port de Belleville, \$3,000 ; Cobourg—réparations aux brise-lames, \$1,000 ; Baie de Dyer—quai, \$3,500 ; réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Manitoba :—Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Territoires du Nord-Ouest :—Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts et rivières, y compris les abords, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Colombie-Britannique :—Port de Victoria—dragage dans le port intérieur, \$10,000 ; rivière Fraser—Amélioration du chenal, \$30,000 ; rivière Colombie—Améliorations en aval de Golden, \$4,000 ; Rivière Skeena, \$4,000 ; rivière Fraser—protection des travaux à Garry-Bush, \$3,000 ; rivière Colombie—améliorations en aval de Kootenay, \$2,500 ; réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour glissoirs et estacades :—Glissoirs et estacades, \$5,000 ; district d'Ottawa—Rivière Pétéwawa, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour ponts et chaussées :—Ponts, cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, les glissoirs du canal Rideau et leurs abords, réparations ordinaires, \$6,500 ; ponts—entretien à la charge de l'Etat, y compris les abords, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques :—Lignes télégraphiques et câbles sous-marins pour le service des côtes maritimes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes :—Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—pour améliorer et réparer la ligne et en faciliter l'exploration entre Godbout et la Pointe-aux-Esquimaux, \$1,500 ; lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest—aide à la ligne téléphonique de Lethbridge à Cardson et prolongement, 70 milles au taux de \$30 par mille, à la condition que les messages du gouvernement soient transmis gratuitement, \$2,100 ; lignes télégraphiques, Colombie-Anglaise—raccordement de la ligne de Lillooet à la ligne Ashcroft-Barkerville, \$3,500 ; communication télégraphique entre French-Creek et Alberni-Canal, \$3,250, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-six mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Explorations et inspections, \$15,700 ; Galerie Nationale des Beaux Arts, \$5,000 ; pour pourvoir aux appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis du bureau de l'ingénieur en chef, \$54,000 ; pour pourvoir aux appointements des architectes, dessinateurs et commis du bureau de l'architecte en chef, \$28,500 ; pour pourvoir aux appointements du personnel du service télégraphique, \$3,500 ; pour rétribuer les services temporaires de commis et autres services, y compris ceux de toutes personnes nécessaires qui ont été employées après le 1er juillet 1882, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix-huit mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics suivants, savoir :—Perception des droits de glissoirs et estacades, \$4,000 ; frais de réparation et d'exploitation, ports, bassins et glissoirs, \$105,900 ; pour payer à la Compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa l'allocation autorisée pour régie, etc., relativement au bois passant par l'estacade des Chenaux, rivière des Outaouais, pendant l'exercice 1894-95, \$1,600 ; lignes de télégraphe entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, \$2,000 ; lignes télégraphiques par terre et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais d'exploitation du steamer *Newfield* ou autres navires employés au service des câbles, \$28,000 ; lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest, \$22,000 ; lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, \$10,000 ; service télégraphique et service de signaux en général, \$2,750 ; agence des travaux publics, Colombie-Britannique, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dragage :—Nouvelle outillage de dragage, \$50,000 ; dragues—réparations, \$30,000 ; dragage—Nouvelle-Ecosse, Île du Prince-Edouard et Nouveau-Brunswick, \$40,000 ; dragage—Québec et Ontario, \$40,000 ; dragage—Manitoba, \$10,000 ; dragage—Colombie-Britannique, \$15,000 ; dragage—service en général, \$6,000 ; drague—provinces maritimes, \$40,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest :—Solde de la police, \$290,000 ; subsistance, \$75,000 ; fourrage, \$70,000 ; combustible et éclairage, \$35,000 ; habillement, \$45,000 ; réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions, \$50,000 ; médicaments et douceurs, et dépenses de l'infirmerie, \$3,000 ;

livres, papeterie et formules imprimées, \$4,000 ; éclaireurs, guides, frais pour billets de logement, allocations pour frais de voyage, transport d'hommes et de chevaux, \$45,000 ; dépenses imprévues, \$8,000 ; nouveaux bâtiments et réparations, \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et douze mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et réparation des vapeurs de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les examens des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la tenue d'enquête sur les naufrages, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'enregistrement des navires du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'observation des marées, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enlever les obstacles, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service postal pendant l'hiver, I.P.-E., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent un mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et allocations, etc., des gardiens des phares, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour agences, loyers et dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et réparation des phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service de signaux, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations et dépenses accessoires relativement aux quais, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et levés hydrographiques :—Observatoire, Toronto, \$5,250 ; observatoire, Kingston, \$500 ; observatoire, Montréal, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour service météorologique, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour levés hydrographiques, y compris le levé de la baie Georgienne, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de la marine:—Hôpital de Sainte-Catherine, \$500; hôpital de Kingston, \$500; hôpitaux de la marine dans les provinces de Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et la Colombie-Britannique, \$35,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secours aux marins naufragés et en détresse, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, etc., Ontario:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$12,000; déboursés, \$6,000; gages, \$3,000; divers, \$1,000, pour l'année finissant le 20 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, Québec:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$10,000; déboursés, \$4,000; gages, etc., \$1,500; divers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, etc., Nouveau-Brunswick:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$9,000; déboursés, \$5,000; gages, etc., \$6,000; divers, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, etc., Nouvelle-Ecosse:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$9,000; déboursés, \$5,000; gages, etc., \$5,000; divers, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, etc., Ile du Prince-Edouard:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$3,000; déboursés, \$700; gages, etc., \$1,000; divers, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, etc., Manitoba:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$2,000; déboursés, \$1,000; gages, etc., \$1,000; divers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, etc., Territoires du Nord-Ouest:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$1,500; déboursés, \$1,000; gages, etc., \$1,000; divers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, etc., Colombie-Britannique:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$3,000; déboursés, \$2,000; gages, etc., \$3,500; divers, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent deux mille six cent soixante et onze piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'accise:—Appointements des préposés et inspecteurs de l'accise, et pour pourvoir aux augmentations d'appointements d'après le résultat des examens de l'accise, \$305,771.25; pour étendre aux Territoires du Nord-Ouest le service de surveillance du revenu de l'intérieur, \$1,000; pour payer les services sup-

plémentaires des préposés à la surveillance des grandes distilleries et autres fabriques, \$6,000; pour rémunérer les préposés faisant de longues heures de service pour d'autres inspections que les inspections spéciales, \$1,000; service préventif, \$15,800, frais de voyages, loyers, combustible, papeterie, etc., \$47,500; estampilles des tabacs canadiens et importés, \$20,000; pour payer aux percepteurs des douanes une allocation sur les droits perçus par eux, \$5,500; commission aux vendeurs d'estampilles de tabac canadien en torquettes, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour alcool méthyliqueux:—Pour permettre au département de fournir de l'alcool méthyliqueux aux fabricants qui en rembourseront le prix de revient; et pour le paiement des loyers, du chauffage, de l'éclairage, de la force motrice, des appointements, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection et mesurage du bois:—Sous-surintendant, Montréal, \$900; Québec, salaires, \$6,750; dépenses casuelles, \$6,000; émoluments des inspecteurs-mesureurs, \$8,300; pensions des inspecteurs-mesureurs à la retraite, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatorze mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour poids et mesures et gaz:—Appointements des employés, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, y compris l'extension du service dans les Territoires du Nord-Ouest et ailleurs, \$55,150; appointements des inspecteurs du gaz, \$15,050; loyers, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc. Poids et mesures, \$15,950; loyers, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc. Gaz, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des denrées:—Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des substances alimentaires et des engrais et application de l'Acte concernant les marques de commerce frauduleuses:—Pour subvenir aux dépenses qu'entraînent ces actes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour menus revenus:—Menus revenus, \$800; terrains de l'artillerie, y compris le montant nécessaire pour payer les \$500 de frais de réparation des chemins à Grand-Falls, N.-B., \$1,755, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Appointements des agents et employés au Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues des agences canadiennes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements des agents et employés dans la Grande-Bretagne et en Irlande, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues des agences dans la Grande-Bretagne et en Irlande, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvention à la société pour la protection des immigrantes à Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service de l'immigration, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille sept cent quarante-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Ontario et Québec :—Secours et grains de semence, province de Québec, \$4,500 ; secours et soins de médecins, Ontario, \$800 ; couvertures de laine pour les Sauvages d'Ontario et Québec, \$1,600 ; écoles d'Ontario, Québec et les provinces maritimes, \$28,100 ; appointements des chefs des bandes de Gibson et du Cap Croker, \$100 ; transport des Sauvages du lac des Deux-Montagnes, \$1,000 ; paiement des annuités aux termes du traité Robinson, \$16,806 ; arpentages des réserves des Sauvages, \$500 ; pour pourvoir aux comptes excédés suivants :—Fonds d'administration des terres des Sauvages, fonds des Sauvages de la province de Québec, fonds des écoles des Sauvages, \$14,000 ; pour pourvoir à un crédit afin d'assister la Société d'agriculture des Muncceys de la Thames, \$90 ; pour payer les frais de poursuites intentées contre les personnes vendant des liqueurs aux Sauvages des bandes des anciennes provinces n'ayant pas de fonds propres, \$250, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Nouvelle-Ecosse :—Appointements, \$1,200 ; secours et grains de semence, \$3,000 ; soins de médecins et médicaments, \$2,000 ; diverses dépenses, \$100 ; pour pourvoir aux réparations du chemin et ponts conduisant à l'école et à l'église de la réserve de la rivière au Saumon, N.-E., \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Nouveau-Brunswick :—Appointements, \$1,705 ; secours et grains de semence, \$2,700 ; soins de médecins et médicaments, 1,295 ; diverses dépenses, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Ile du Prince-Edouard :—Appointements et frais de voyage, \$300 ; secours et grains de semence, \$1,125 ; soins de médecins et médicaments, 350 ; bureau et dépenses diverses, \$75 ; pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et dix mille cent six piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest :—Annuités et commutations, \$128,575 ; instruments aratoires et outils, etc., \$9,481 ; grains de semence, \$1,700 ; bétail, \$7,001 ; provisions pour les Sauvages sans ressources, \$215,693 ; habillements—distribution triennale, \$5,182 ; écoles du jour, internats et écoles d'industrie, \$233,000 ; arpentages, \$4,000 ; gages des instructeurs d'agriculture, \$24,713 ; fournitures à ces instructeurs, \$11,484 ; Sioux, \$4,597 ; bâtiments, \$5,953 ; dépenses générales, \$114,256 ; moulins et scieries, \$4,471, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre mille sept cent douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Colombie-Britannique :—Appointements, \$19,140 ; secours, \$5,000 ; grains de semence, instruments aratoires et outils, \$1,200 ; soins de médecins et médicaments, \$6,000 ; écoles du jour, \$8,500 ; internats et écoles d'industrie, \$36,200 ; frais de voyage, \$5,000 ; dépenses de bureau et diverses, \$4,000 ; vapeur *Vigilant*, \$2,000 ; arpentages, \$9,672 ; commission des réserves, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, en général :—J. A. Macrae, inspecteur des agences des Sauvages, \$1,400 ; G. L. Chitty, inspecteur des forêts, \$1,000 ; frais de voyage de ces deux fonctionnaires, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir :—Solde de l'état-major, des corps permanents, et la milice active, y compris les allocations, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et gages des employés civils de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour propriétés militaires, ouvrages et bâtiments, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et six mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour munitions de guerre et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour armes à feu modernes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour habillements et capotes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour provisions, fournitures et remotes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour transport et fret, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour aide aux associations de carabiniers et d'artillerie, et aux musiciens, et instituts militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses diverses et imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le collège militaire royal du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la fabrique de cartouches du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour monuments pour les champs de bataille du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour gratifications à des officiers de l'état-major de la milice active qui doivent être portés sur la liste de retraite, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour défense d'Esquimaux, C.-B. :—Contribution de l'Etat aux dépenses à même le capital pour travaux et édifices, \$80,000; solde d'un détachement de l'artillerie de la marine royale ou des ingénieurs royaux, \$47,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir :—Dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues, sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour commutation de remises de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et douze mille cinq cent neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires

du Nord-Ouest :—Dépenses se rattachant au bureau du lieutenant-gouverneur, \$10,575 ; écoles dans les districts non organisés, \$5,000 ; dépenses casuelles, justice, etc., \$6,640 ; augmentation des appointements du greffier de l'Assemblée législative, \$400 ; aviseur légal, \$1,200 ; registraires, \$18,160 ; aliénés malades, Manitoba, \$30,000 ; écoles, commis, impressions, etc., \$200,534, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-sept mille cent trente-huit piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales :—Appointements du commissaire, \$5,000 ; appointements du surintendant des mines, \$3,200 ; appointements de l'inspecteur des agences, \$2,200 ; appointements du secrétaire, \$2,000 ; appointements du sous-secrétaire, \$1,500 ; appointements des inspecteurs des établissements, \$8,400 ; appointements des agents des terres fédérales et des bois de la couronne, \$24,000 ; appointements des commis du service extérieur, des gardes-forestiers et des guides, \$43,726.25 ; frais de voyage de l'inspecteur des mines et des inspecteurs des établissements ; dépenses imprévues du surintendant des mines, du bureau des terres, des agents des terres fédérales et des bois de la couronne, et du bureau central ; compte des frais de déménagements, papeterie et impressions, et frais de la commission chargée du règlement des réclamations des Métis, \$40,180 ; pour payer les membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux, (l'autorisation voulue par l'Acte du service civil est par le présent donnée pour payer à même ce crédit les sommes nécessaires pour les services des membres du conseil qui sont aussi membres du service civil), \$1,000 ; papeterie, loyer de salles et dépenses imprévues du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux, \$200 ; appointements des commis surnuméraires au bureau central, Ottawa ; annonces, transcription, etc., \$5,000 ; pour pourvoir au salaire d'un menuisier, \$732, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales :—Arpentages, examen des rapports d'arpentages, impressions de plans, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la pisciculture :—Construction et entretien des piscifactories et des homarderies, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour bâtiments employés à la protection des pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Construction de passes-migratoires et nettoyage des rivières, \$5,000 ; dépenses judiciaires et imprévues, \$5,000 ; exposition des pêcheries du Canada, \$1,000 ; pour payer les frais se rattachant à la distribution des primes de pêche, \$5,000 ; huîtrières et ostréiculture, \$7,500 ; commission internationale des pêcheries, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier :—Achèvement et construction de phares et de signaux de brume, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses du gouvernement du district de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien des aliénés de Kéwatin et autres à la charge de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la mise à exécution de l'Acte de tempérance du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour indemniser les membres de la police à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements de M. Fabre et dépenses casuelles de son bureau, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais des affaires en litige (justice), pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour arpentage, construction de chemins, ponts et autres travaux nécessaires à la réserve de Hot Spring, près de la station de Banff, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie des Beaux-Arts, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des travaux de la Société Royale, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle nécessaire pour le matériel de l'imprimerie de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais de l'arbitrage relatif aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et de Québec, (Des paiements pour services rendus pourront être faits à des membres du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil) pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à l'exploration du lit du détroit de Northumberland, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses relatives à la détermination de la ligne frontière entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, du point le plus au sud de l'Île du Prince de Galles au 141^e méridien de longitude ouest, et dans la Baie de Passamaquoddy, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la classification des vieilles archives du Canada au bureau du Conseil privé, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'enquête au sujet des comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de l'Acte du revenu consolidé et de l'audition; et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes lui ayant aidé à estimer la valeur des impressions faites pour les officiers-rapporteurs et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial:—Plus grandes facilités à Halifax, \$53,000; matériel roulant, \$10,000; construction (première), \$2,000; embranchement Saint-Charles, \$17,000; embranchement d'Indiantown, \$3,000; prolongement de l'embranchement de Sydney-Nord jusqu'en eau profonde, \$20,000; plus grandes facilités à Moncton, \$7,500; embranchement de ou près de Bedford à Dartmouth, \$198,000; plus grandes facilités à Feron, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent vingt-quatre mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et dépenses casuelles des différents ports :—Dans la province de la Nouvelle-Ecosse, \$111,470; dans la province du Nouveau-Brunswick, \$92,035; dans la province de l'Île du Prince-Edouard, \$19,225; dans la province de Québec, \$215,175; dans la province d'Ontario, \$299,850; dans la province de Manitoba, \$34,900; dans les Territoires du Nord-Ouest, \$4,900; dans la province de la Colombie-Britannique, \$62,195; provinces en général—pour faire face aux changements qui pourraient être nécessaires dans le personnel, \$5,000; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyage d'autres préposés en tournée d'inspection, \$21,350; commission des douanes et service préventif extérieur—pour couvrir les dépenses s'y rattachant, y compris les appointements de \$400 du commissaire des douanes, comme président de la commission, \$26,150; laboratoire de la douane—frais des épreuves polariscopiques des sucres, etc., y compris les appointements des fonctionnaires nommés ou employés à cette fin, \$5,150; divers—journaux, grands-livres, reliure, impressions et papeterie, abonnement à des journaux de commerce, pavillons, estampes à dater, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée et pour frais judiciaires, \$15,000; pour payer les frais d'entretien du croiseur fédéral *Constance*, pour le service préventif dans le bas du Saint-Laurent, \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

La première résolution étant lue la seconde fois, l'item huit en est amendé en retranchant les mots "de ou près de Bedford à Dartmouth" et en les remplaçant par les mots "depuis quelque point sur le chemin de fer Intercolonial, entre la jonction de Windsor et Bedford, jusqu'à Dartmouth."

Et la dite résolution telle qu'amendée, est adoptée comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial, savoir :—Plus grandes facilités à Halifax, \$53,000; matériel roulant, \$10,000; construction (première), \$2,000; embranchement Saint-Charles, \$17,000; embranchement d'Indianatown, \$3,000; prolongement de l'embranchement de Sidney-Nord jusqu'en eau profonde, \$20,000; plus grandes facilités à Moncton, \$7,500; embranchement depuis quelque point sur le chemin de fer Intercolonial entre la jonction de Windsor et Bedford, jusqu'à Dartmouth, \$198,000; plus grandes facilités à Feron, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Alors la résolution subséquente étant lue la seconde fois, est adoptée.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'embranchement de Wind-or, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la commission de géologie :—Somme nécessaire pour la commission de géologie, impressions et publications de rapports et cartes, gages des géologues-adjoints, dessinateurs, commis, etc., achat de spécimens, livres, instruments, papeterie, matériaux pour le montage des cartes, entretien du musée, appareil de laboratoire, substances chimiques, etc., imprimeur de la reine, frais de messagerie, télégrammes, etc., avancées aux géologues, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à mardi prochain.

Mardi, 3 juillet 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Ross (Lisgar),—la pétition du conseil municipal de Saint-François-Xavier, Manitoba.

Par M. Lowell,—la pétition du conseil municipal du comté de Welland, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal du comté de Grey ; de Samuel Wilson, préfet (reeve), et autres, de Bathurst et autres lieux, comté de Lanark ; de John B. Barrett et autres, de Plantagenet-Sud, comté de Prescott, et du conseil municipal du comté de Victoria, d'Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau les Actes concernant le service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu est lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 10 avril 1894, demandant un état dressé suivant la formule de la Table C, dans le livre bleu déjà publié sur le traité français, pour les années expirées les 30 juin 1892 et 1893. (*Document de la Session No 56a.*)

Un bill concernant l'utilisation des eaux des Territoires du Nord-Ouest pour des fins d'irrigation et autres, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill concernant certaines subventions accordées à la province de Québec par le chapitre huit des statuts de 1884 ;

Sir John Thompson propose, secondé par M. Haggart,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Laurier propose comme amendement, secondé par M. Edgar, que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " mais qu'il soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en prescrivant que la dite somme sera versée, conformément aux dispositions du Statut de la province de Québec, 49-50 Vic., chap. 2, savoir:—au fonds créé pour le rachat de l'emprunt effectué en vertu des dispositions de l'Acte 37 Vic., chap. 2, et sera affectée au paiement de la partie de l'emprunt effectué en vertu de cet acte, et formera partie du fonds d'amortissement créé pour le rachat de cet emprunt."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise :—elle est résolue négativement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill concernant le fonds des écoles communes, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Bergeron, du comité des Subsidés fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'embranchement de Windsor, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la commission de géologie :—Somme nécessaire pour la commission de géologie, impressions et publications de rapports et cartes, gages des géologues-adjoints, dessinateurs, commis, etc., achat de spécimens, livres, instruments, papeterie, matériaux pour le montage des cartes, entretien du musée, appareil de laboratoire, substances chimiques, etc., imprimeur de la reine, frais de messagerie, télégrammes, etc., avances aux géologues, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

La première résolution étant lue la seconde fois ;

Sir John Thompson propose, secondé par M. Haggart,—que la dite résolution soit adoptée.

M. Laurier propose comme amendement, secondé par M. Edgar,—que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—

Qu'en 1888, le département des Chemins de fer, alors administré par l'honorable John Henry Pope, ministre des Chemins de fer, décida d'élargir le canal de Cornwall :

Que des observations furent alors faites au dit ministre des Chemins de fer par différentes personnes qui le pressèrent d'abandonner la partie du dit canal qui se trouve entre Mille-Roches et Moulinette et de la remplacer par un nouveau chenal en y construisant deux barrages, l'un au pied et l'autre à la tête de l'île Sheik ;

Qu'il fut représenté au dit ministre que le nouveau chenal présenterait des avantages plus considérables que la partie du canal entre Mille-Roches et Moulinette ;

Qu'après avoir fait étudier le projet par des ingénieurs compétents, le dit ministre des Chemins de fer décida que dans l'intérêt public il ne devait pas y avoir de changement dans le tracé du dit canal, lequel serait élargi d'après le tracé primitif ;

Que le parlement vota des crédits pour l'élargissement du dit canal entre Mille-Roches et Moulinette, et qu'un contrat pour la construction des travaux nécessaires fut passé, le 2 novembre 1888, entre le département des Chemins de fer et la compagnie dite "The Gilbert Blasting and Dredging Company," dont la soumission était la plus basse;

Qu'après l'achèvement partiel de ces travaux et qu'une somme de \$125,000 eut été payée à la dite Compagnie Gilbert aux termes de son contrat, le département annula, vers 1891, le dit contrat avec la dite compagnie, afin de faire construire le dit canal le long de l'île Sheik, conformément aux observations adressées au département des Chemins de fer en 1888 et alors repoussées par lui,—le dit département infligeant ainsi aux contribuables du Canada une perte de \$125,000 payées comme susdit à la dite compagnie, et une perte additionnelle de plus de \$30,000 réclamées par la dite compagnie à titre d'indemnité pour rupture de son contrat par le dit département;

Que plus tard un nouveau contrat pour la construction de deux barrages, l'un au pied et l'autre à la tête de l'île Sheik, fut passé par le gouvernement avec William Davis et Fils, au prix de \$384,000, et que le dit contrat fut ainsi accordé sans demander de soumissions;

Que le fait du département des Chemins de fer d'annuler un contrat pour des travaux approuvés par le parlement et de leur en substituer d'autres, sans avoir l'autorisation et la sanction du parlement, était inconstitutionnel et préjudiciable aux intérêts publics;

Que le fait du département des Chemins de fer d'annuler le contrat avec la Compagnie Gilbert, alors qu'une somme de \$125,000 avait été payée à la dite compagnie pour des travaux qui, par suite devinrent complètement inutiles, et alors qu'une somme additionnelle de plus de \$30,000 était réclamée par la dite compagnie à titre d'indemnité, parce que le département refusait d'exécuter sa part du contrat, a infligé aux contribuables de ce pays une perte de plus de \$150,000;

Que le fait du département des Chemins de fer de donner le contrat de construction des barrages à l'île Sheik sans demander de soumissions, a été une violation flagrante et délibérée des lois du pays, et que toute la conduite du gouvernement en cette affaire mérite la censure la plus sévère de la part de cette Chambre."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

YEAS :

Messieurs

Allan,	Choquette,	Innes,	Mulock,
Bain (Wentworth),	Christie,	Landerkin,	Paterson (Brant),
Béchar, d,	Colter,	Laurier,	Perry,
Bernier,	Edgar,	Legris,	Proulx,
Borden,	Forbes,	Lister,	Rinfret,
Bourassa,	Fraser,	Lowell,	Rowand,
Bowers,	Geoffrion,	Macdonald (Huron),	Sanborn,
Brodeur,	Gibson,	McGregor,	Scriver,
Bruneau,	Gillmor,	McMillan,	Semple,
Carroll,	Grieve,	McMullen,	Sutherland, et
Casey,	Guay,	Mills (Bothwell),	Yeo.—47.
Charlton,	Harwood,	Monet,	

NAYS :

Messieurs

Adams,	Earle,	Macdonell (Algoma),	Prior,
Amyot,	Fairbairn,	McAlister,	Putnam,
Bain (Soulanges),	Ferguson (Leeds & Gren.),	McDonald (Assiniboia),	Robillard,
Baker,	Fréchette,	McDonald (Victoria),	Roome,
Belley,	Gillies,	McDougald (Pictou),	Ross (Lisgar),
Bennett,	Girouard (D.-Montagnes),	McDougald (Cap-Breton),	Simard,
Bergeron,	Grandbois,	McInerney,	Stairs,

Blanchard,	Grant (Sir James),	McKay,	Taylor,
Boyd,	Haggart,	McLean (King's),	Temple,
Cameron,	Hazen,	McLeod,	Thompson (Sir John),
Cargill,	Hodgins,	McNeill,	Tisdale,
Cleveland,	Hughes,	Madill,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Coatsworth,	Hutchins,	Mara,	Tyrwhitt,
Cochrane,	Ingram,	Masson,	Wallace,
Corbould,	Ives,	Miller,	Weldon,
Costigan,	Kaulbach,	Mills (Annapolis),	White (Cardwell),
Curran,	Kenny,	Montague,	White (Shelburne),
Daly,	Lachapelle,	Ouimet,	Wilmot,
Davin,	Langevin (Sir Hector),	Patterson (Colchester),	Wilson,
Davis,	La Rivière,	Patterson (Huron),	Wood (Brockville), et
Dupont,	Macdonald (King's),	Pridham,	Wood (West'land),—85.
Dyer,			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre appelé à considérer une certaine résolution concernant les traitements des juges de cours de comté dans la province de la Colombie-Britannique, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que les traitements des juges des cours de comté de Caribou, New-Westminster, Yale, Nanaïmo et Kootenay, dans la province de la Colombie-Britannique, seront de \$2,400 chacun, par année.

La dite résolution étant lue la seconde fois est adoptée.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre appelé à considérer une certaine résolution concernant la cour Supérieure dans la province de Québec, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter, au sujet de la cour Supérieure dans la province de Québec, que si le juge-en-chef réside à Québec, le juge résidant à Montréal qui sera nommé par le Gouverneur général en conseil pour remplir les fonctions de juge-en-chef dans le district de Montréal, comme il est entendu et défini pour les fins de la cour de Revision,—ou si le juge-en-chef réside à Montréal, le juge résidant à Québec qui sera nommé par le Gouverneur général en conseil pour remplir les fonctions de juge-en-chef dans le district de Québec, comme il est entendu et défini pour les fins de la cour de Revision, recevra en sus de son autre traitement, \$1,000.

La dite résolution étant lue la seconde fois est adoptée.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale," lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 12.—Retranchez "foin."

Page 1, ligne 29.—Après "séché" insérez "Le foin mêlé sera du foin ne tombant pas sous la désignation de mil ou de trèfle, et qui sera en bonne condition, de bonne couleur, sain et bien séché."

Page 1, ligne 32.—Retranchez depuis "foin" jusqu'à "sain" dans la ligne 33 et insérez "en bonne condition, pressé."

Les dits amendements étant lus la seconde fois sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de réprimer les ventes et marques frauduleuses.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre ce bill en considération.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant l'inspection de la lumière électrique; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des assurances; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se forme de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant un drawback sur certains articles destinées à l'exportation.

(En comité.)

1. Résolu,—que le département du Revenu de l'intérieur pourra, sous l'autorité de règlements faits à cette fin, permettre, sur l'exportation de marchandises manufacturées avec des articles sujets à un droit d'accise et sur lesquels tel droit d'accise aura été acquitté, un drawback égal au droit ainsi payé, avec la déduction qui sera prescrite dans ces règlements.

2. Résolu,—Que le département du Revenu de l'intérieur pourra, sous l'autorité de règlements faits à cette fin, accorder pour la destruction, sous le contrôle de l'accise, d'articles sujets à un droit d'accise et sur lesquels ce droit a été acquitté, un

drawback égal au droit ainsi payé sur ces articles, avec la déduction qui sera prescrite dans ces règlements.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé des résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau le Code criminel, 1892.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsidés ;

Sir John Thompson propose, secondé par M. Haggart,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Edgar propose comme amendement, secondé par M. Lister,—que tous les mots après “ que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ il appert du procès public et de la condamnation de Thomas McGreevy et N. K. Connolly, pour conspiration et fraude, et de la preuve et des documents déjà soumis à cette Chambre, que de fortes sommes d'argent que l'on a démontré, lors du dit procès, avoir été reçues criminellement par le dit Thomas McGreevy des entrepreneurs du gouvernement, ont été ainsi reçues par lui pour être dépensées pour des élections dans l'intérêt du parti conservateur et pour être distribuées par Sir Hector Langevin, M.P., et Sir Adolphe Caron, M.P., pour leurs propres élections et celles d'autres partisans du gouvernement aux élections générales qui eurent lieu en février 1887 ;

“ Qu'il appert, de plus, qu'une forte partie des dits deniers, ainsi que d'autres sommes considérables recueillies par Sir Adolphe Caron de personnes intéressées dans les subventions de chemins de fer accordées par le gouvernement, ont été dépensées et distribuées abondamment et illégalement par Sir Hector Langevin et Sir Adolphe Caron, pour aider à leurs propres élections et à celles d'autres partisans du gouvernement, dans le district de Québec, aux élections générales de 1887 ;

“ Que le dit Sir Hector Langevin et Sir Adolphe Caron étaient alors et sont encore membres de cette Chambre et sur la liste des conseillers privés de Sa Majesté, en Canada, et que le dit Sir Adolphe Caron est membre du cabinet et ministre des Postes ;

“ Que dans l'opinion de cette Chambre, les dits Sir Hector Langevin et Sir Adolphe Caron méritent la censure la plus sévère pour la part qu'ils ont prise à ces transactions, et que le fait de voir Sir Adolphe Caron continuer de remplir la charge de ministre de la Couronne, constitue un scandale public entachant la réputation du Canada.”

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Allan,
Bain (Wentworth),
Beausoliel,
Bécharde,

Casey,
Charlton,
Choquette,
Christie,

Grieve,
Guay,
Harwood,
Innes,

Mills (Bothwell),
Monet,
Mulock,
Paterson (Brant),

Beith,	Colter,	Landerkin,	Perry,
Bernier,	Dawson,	Laurier,	Proulx,
Borden,	Devlin,	Leduc,	Rider,
Boston,	Edgar,	Legris,	Rinfret,
Bourassa,	Edwards,	Lister,	Rowand,
Bowers,	Featherston,	Lowell,	Sanborn,
Bowman,	Forbes,	Macdonald (Huron),	Scriver,
Brodeur,	Fraser,	McGregor,	Semple,
Brown,	Geoffrion,	McMillan,	Somerville,
Bruneau,	Gibson,	McMullen,	Sutherland,
Campbell,	Gillmor,	Martin,	Vaillancourt, et
Carroll,	Godbout,	Mignault,	Yeo.—65.
Cartwright (Sir Richard),			

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Dickey,	Leclair,	Patterson (Huron),
Bain (Soulanges),	Dugas,	Lépine,	Pope,
Baker,	Dupont,	Lippé,	Pridham,
Belley,	Dyer,	Macdonald (King's),	Prior,
Bennett,	Earle,	Macdonell (Algona),	Putnam,
Bergeron,	Fairbairn,	McAlister,	Rosamond,
Bergin,	Ferguson (Leeds & Gren.),	McDonald (Assiniboia),	Ross (Dundas),
Blanchard,	Ferguson (Renfrew),	McDonald (Victoria),	Ross (Lisgar),
Boyd,	Fréchette,	McDougald (Pictou),	Sinard,
Boyle,	Gillies,	McDougall (Cape Breton),	Smith (Ontario),
Cameron,	Girouard (Jacq. Cartier),	McInerney,	Stairs,
Cargill,	Girouard (Deux-Mont'ns),	McKay,	Taylor,
Carscallen,	Grandbois,	McLean (King's),	Temple,
Chesley,	Grant (Sir James)	McLennan,	Thompson (Sir John),
Cleveland,	Haggart,	McLeod,	Tisdale,
Coatsworth,	Haslam,	McNeill,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Cochrane,	Hazen,	Madill,	Tyrwhitt,
Cockburn,	Henderson,	Mara,	Wallace,
Corbould,	Hughes,	Masson,	Weldon,
Costigan,	Ingram,	Miller,	White (Cardwell),
Craig,	Ives,	Mills (Annapolis),	White (Shelburne),
Curran,	Jeannotte,	Moncrieff,	Wilmot,
Daly,	Kaulbach,	Montague,	Wilson,
Davin,	Kenny,	Ouimet,	Wood (Brockville), et
Davis,	Lachapelle,	Patterson (Colchester),	Wood (West'land).—102.
Desaulniers,	LaRivière,		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au contrôle des compagnies d'assurance, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

2. Résolu, qu'une somme n'excedant pas trois mille quatre cent soixante et dix-neuf piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, département du Conseil privé du Canada—Pour payer, nonobstant les dispositifs de la loi du service civil à ce contraire, aux commis suivants leurs appointements depuis le 1er janvier jusqu'au 30 juin 1894, savoir :—W. C. DesBrisay, \$415 ; F. Chadwick, \$452.50 ; J. R. Fraser, \$362 ; pour pourvoir au paiement, depuis le 1er janvier jusqu'au 30 juin 1894, à H. P. Buck, de la somme allouée pour examen sur deux sujets facultatifs, \$50 ; pour refaire au crédit des dépenses imprévues la somme affectée aux faux frais de ce département, \$2,200, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excedant pas deux mille cent soixante et dix-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Jus-

tice :—Pour payer à M. J. W. Hughes ses services depuis le 1er jusqu'au 31 janvier 1894, nonobstant les dispositions de la loi du service civil à ce contraire, \$77.50; A. R. F. Harris, pour deux sujets facultatifs, depuis le 1er juillet 1893 jusqu'au 1er juillet 1894, \$100; nouvelle somme requise pour dépenses imprévues, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le secrétariat d'Etat :—Pour payer à G. de La Porte, ses services de commis surnuméraire dans la division des archives, \$62; pour couvrir les dépenses encourues pour traduire en justice des personnes coupables de s'être substituées à des candidats aux examens du service civil à Montréal, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre piastres et soixante et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Revenu de l'intérieur :—A Achille Fréchette, pour traduction, \$4.70; nouvelle somme requise pour dépenses imprévues, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cent quarante-cinq piastres et vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes—Somme estimée en moins en 1892-93 et payée à même le budget de 1893-94 :—pour commis et autres aides, juin 1893, \$663.31; pour impressions (mai et juin 1893), \$2,839 25; pour papeterie (mai et juin 1893), \$843.87; pour télégrammes, etc., juin 1893, \$98.81; somme estimée en moins dans le budget de 1893-94 :—Pour commis et autres aides, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six piastres et quarante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Chemins de fer et Canaux :—Pour payer à M. J. E. W. Currier, ses appointements de secrétaire particulier du ministre des Chemins de fer et Canaux, depuis le 1er avril jusqu'au 1er mai 1893, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Travaux publics :—Nouvelle somme requise pour dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour la cour de l'Echiquier du Canada :—Pour pourvoir à l'augmentation des appointements du registraire à raison de \$50 par année, depuis le 1er janvier 1894, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille cent seize piastres et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Kingston :—Pour pourvoir au traitement du révérend J. V. Neville, aumônier; à \$1,200 par année, depuis le 1er décembre 1893 au 30 juin 1894, nonobstant les dispositions de la loi des pénitenciers à ce contraire, \$116.67; pour pourvoir à une machine à ficelle d'engravage, \$29,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Manitoba :—Pour pourvoir à l'augmentation des appointements de D. Farquhar, instructeur de maçonnerie et de carrière, à \$1,000, depuis le 1er juillet 1893 jusqu'au 30 juin 1894, nonobstant les dispositifs de la loi des pénitenciers à ce contraire, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze piastres et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de la Colombie-Britannique :—Pour payer au révérend H. H. Gowan, aumônier protestant, nommé le 21 mai 1894, à raison de \$600 par année, nonobstant les dispositifs de la loi des pénitenciers à ce contraire, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Sénat :—Pour 4 pages pendant 15 jours supplémentaires, à raison de \$1.50 chacun par jour, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille deux cent quatre-vingt-seize piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes :—Pour couvrir la somme dépensée pour traduction française depuis le 1er juillet 1893, \$1,600; pour deux commis surnuméraires pendant la session de 1894, à \$300, \$600; pour 5 valises

en cuir pour nouveaux membres élus depuis la dernière session, \$125; pour pourvoir, à raison de \$50 par année, à l'augmentation prévue par le statut, depuis le 1er janvier 1894, des appointements de M. M. Chamberlain et Cameron, \$50; pour une gratification à la veuve T. J. Richardson, en son vivant l'un des sténographes officiels de la Chambre des Communes, \$1,000; sommes additionnelles requises par le fait que la session dépasse 100 jours—commis de la session, \$800; traducteurs français de la session, \$200; frais de comités—sténographes et témoins, \$1,500; secrétaires des sténographes des Débats, \$200; estimations du sergent d'armes—messagers, \$900; pages, \$216; femmes de journée, \$75; préposé au gaz, \$10; serviteurs, \$20, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du parlement:—Pour donner une gratification de 15 jours de gages supplémentaire à \$2.50 par jour, en considération du peu de durée de la session de 1893, aux messagers de session dont les noms suivent: Joseph Lafontaine et T. W. Hodgins, \$37.50 chacun, \$75; pour le paiement des gages des messagers de session pour cent jours pendant la saison de 1894 à \$2.50 par jour, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quatre-vingt-deux piastres et quatre-vingt-dix-cent centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Ontario:—Bassin de radoub de Kingston, balance due pour la construction du caisson en fer, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cent dix-sept piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouvelle-Ecosse:—Station de quarantaine d'Halifax sur l'île de Lawlor, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouveau-Brunswick:—Douanes de Saint-Jean, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille quatre cent soixante piastres et quatre-vingt-dix centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Colombie-Britannique:—Station de quarantaine de Williams-Head—édifices, service d'eau, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1894.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations, mobilier, chauffage, etc.:—Édifices du parlement—renouvellement des chaudières, \$5,000; chauffage des édifices publics à Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs, préposés aux ascenseurs et surveillants, \$9,000; service téléphonique—édifices publics, Ottawa, \$400; éclairage des édifices publics—montant additionnel nécessaire, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques:—Améliorations, renouvellements, réparations, etc., aux édifices, clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1894.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, Ile du Prince-Edouard:—Creek des Neuf-Milles, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent trente-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, Nouveau-Brunswick:—Quai de ballastage de Campbellton, etc., \$1,732.50; quai de Tracadie, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin ;

Mercredi, 4 juillet 1894.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et trente-deux minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

Mercredi, 4 juillet 1894.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Taylor,—la pétition de la Compagnie du pont de Brockville et de New-York.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatorzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique bicycle de Boynton, et est convenu de le rapporter avec des amendements.

Votre comité a également pris en considération le bill constituant en corporation la Compagnie des ponts de chemin de fer électrique des Châtes de Niagara, et les promoteurs ayant exprimé leur intention de ne pas procéder plus loin avec cette mesure durant la présente session, votre comité recommande que ce bill soit retiré et que les honoraires payés à son sujet soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Sproule, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande que la Chambre ordonne l'impression de 500 exemplaires de la preuve faite devant le comité pendant cette session par chaque membre du personnel de la Ferme expérimentale centrale, et que ces exemplaires soient remis à chacun d'eux pour en faire la distribution.

Sur motion de M. Tisdale, secondé par M. Sproule,

Ordonné, que le bill constituant en corporation la Compagnie des ponts de chemin de fer électrique des Chutes de Niagara soit retiré, et que les honoraires et les frais payés au sujet de ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le quatorzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Tisdale, secondé par M. Sproule,

Ordonné, que le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Émélie soit retiré, et que les honoraires et les frais payés au sujet de ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le douzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Bryson,

Ordonné, que la pétition de la Compagnie de pont de Brockville et de New-York, présentée ce jour, soit maintenant lue ;

Et la dite pétition est lue et regue,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition pour l'adoption d'un acte prolongeant d'un an à dater du 9 juillet courant, le délai fixé pour le commencement de la construction de son pont sur le fleuve Saint-Laurent,—nonobstant l'expiration du délai prescrit pour présenter des pétitions au sujet de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsidés ;

Sir John Thompson propose, secondé par Sir Adolphe P. Caron,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général appelé à considérer le bill concernant la Compagnie du chemin de fer du parc et de l'Île de Montréal ;

L'heure réservée pour les bills privés, par la règle 19, étant expirée,—M. l'Orateur reprend le fauteuil.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés ;

Et la question étant posée ;

M. Mulock propose, comme amendement, secondé par M. Charlton,—que tous les mots après " Que " jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :

" Le gouvernement impérial avait frappé le bétail des Etats-Unis d'interdiction à raison de l'existence de la pleuro-pneumonie et autres maladies contagieuses en ce pays ; que le gouvernement canadien désirait que le bétail américain pût être transporté par voie ferrée de l'ouest à l'est à travers le Canada ; que le transport du dit bétail devait provoquer la mise en interdiction du Canada, par la Grande-Bretagne, si le gouvernement canadien ne prevait de mesures suffisantes pour empêcher l'introduction d'animaux infectés des Etats-Unis en Canada ; qu'afin d'empêcher cette interdiction, il était nécessaire d'assurer les autorités impériales de la suffisance de toutes les mesures projetées ; qu'à la condition que le Canada ne fut pas mis en interdiction, le gouvernement canadien devait s'engager envers les autorités impériales à faire exécuter certains règlements spéciaux de manière à convaincre le gouvernement impérial que le transit du bétail américain serait surveillé de façon à donner une garantie raisonnable contre l'importation en Canada de bétail contaminé ; que, comptant que le gouvernement canadien mettrait en vigueur

les règlements nécessaires et remplirait ses engagements, le gouvernement impérial consentit au transport du bétail américain par voie du Canada, avec l'entente formelle que toutes les mesures nécessaires seraient prises à l'égard de ce trafic, afin d'éviter au Canada l'application de l'Acte impérial concernant l'interdiction ; que le gouvernement canadien n'a pas rempli ses promesses et a négligé d'appliquer les règlements nécessaires, de manière à rassurer le gouvernement impérial à ce sujet ; qu'au cours de l'autorisation accordée par les autorités impériales pour la continuation de ce trafic, le gouvernement anglais a représenté au gouvernement canadien que la pleuro-pneumonie sévissait dans les Etats de l'Ouest ; que le gouvernement était tenu d'appliquer des règlements sévères pour empêcher sa propagation en Canada ; que malgré cet avis le gouvernement canadien a laissé continuer le dit trafic d'une manière relâchée et a aussi toléré l'importation des Etats-Unis dans les Territoires du Nord-Ouest de grandes quantités de bestiaux américains, alors que la pleuro-pneumonie sévissait chez nos voisins ; qu'après ces avis répétés, et par suite de la négligence et de la mauvaise foi du gouvernement canadien dans l'espèce, les autorités impériales ont, dans le mois de novembre 1892, mis le Canada en interdiction, au grand détriment, non seulement de la classe agricole, mais du commerce de tout le pays, et que cette interdiction est due à la négligence du gouvernement ; que vu les faits qui précèdent, cette Chambre est d'opinion que le gouvernement mérite la censure du parlement pour cette négligence et cette mauvaise foi."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, jeudi matin ;

Jeudi, 5 juillet 1894.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Choquette,	Landerkin,	O'Brien,
Bain (Wentworth),	Christie,	Laurier,	Paterson (Brant),
Beausoliel,	Dawson,	Lavergne,	Perry,
Beith,	Edgar,	Leduc,	Proulx,
Borden,	Edwards,	Legris,	Rider,
Boston,	Featherston,	Lister,	Rinfret,
Bowman,	Flint,	McCarthy,	Rowand,
Brodeur,	Forbes,	McGregor,	Sanborn,
Brown,	Fraser,	McMillan,	Semple,
Bruneau,	Frémont,	McMullen,	Somerville,
Campbell,	Gibson,	Martin,	Sutherland,
Carroll,	Godbout,	Mignault,	Tarte,
Cartwright (Sir Richard),	Grieve,	Mills (Bothwell),	Vaillancourt, et
Casey,	Harwood,	Monet,	Yeo.—59.
Charlton,	Innes,	Mulock,	

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Dickey,	Langevin (Sir Hector),	Pope,
Amyot,	Dugas,	Lippé,	Pridham,
Bain (Soulanges),	Dupont,	Macdonald (King's),	Prior,
Belley,	Dyer,	Macdonell (Algoma),	Roome,
Bennett,	Earle,	McAlister,	Rosamond,
Bergeron,	Fairbairn,	McDonald (Assiniboia),	Ross (Lisgar),
Blanchard,	Ferguson (Renfrew),	McDonald (Victoria),	Ryckman,
Boyd,	Fréchette,	McDougald (Pictou),	Simard,
Boyle,	Gillies,	McInerney,	Smith (Ontario),
Calvin,	Girouard (Jacq. Cartier),	McKay,	Sproule,
Cargill,	Girouard (Deux-Mont's),	Maclean (King's),	Stairs,
Cargnan,	Grant (Sir James),	McLennan,	Stevenson,
Carling (Sir John),	Guillet,	McLeod,	Taylor,
Caron (Sir Adolphe),	Haggart,	Madill,	Thompson (Sir John),
Carscallen,	Haslam,	Mara,	Tisdale,

Cleveland,	Hazen,	Marshall,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Cochrane,	Henderson,	Masson,	Tyrwhitt,
Cockburn,	Hodgins,	Metcalfe,	Wallace,
Corbould,	Hutchins,	Miller,	White (Cardwell),
Craig,	Ingram,	Mills (Annapolis),	White (Shelburne),
Curran,	Ives,	Moncrieff,	Wilmot,
Daly,	Jeannotte,	Montague,	Wilson,
Davin,	Joncas,	Ouimet,	Wood (Brockville), ct
Davis,	Kenny,	Patterson (Colchester),	Wood, (West'land).—99.
Desaulniers,	Lachapelle,	Pelletier,	

Ainsi la question est résolue négativement.

La question étant alors posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'administration:—Nouvelle somme payée à M. Thomas Skinner pour services se rattachant au transfert de l'agence financière à Londres, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour payer aux agents de la couronne pour les colonies une demie de 1 pour 100 de commission et un quart de 1 pour 100 de courtage sur la somme de l'emprunt racheté de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

La Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures et dix minutes, jeudi matin, s'ajourne à ce jour.

Jeudi, 5 juillet 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Dawson,—la pition d'Augustus Porter et autres, de MacLean et Parham, comté de Addington, Ontario.

Par M. Mills (Annapolis),—la pétition de Charles Brinton et autres, pêcheurs, de Port Lorne et des environs, comté d'Annapolis, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Taylor,—la pétition de la Compagnie du pont de Brockville et de New-York.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de *Saint-François-Xavier, Manitoba*, et du conseil municipal du comté de *Welland, Ontario*, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, 5 juillet 1894.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-cinquième jour du mois de juin dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à *G. W. Ostrom*, écuier, avocat, de *Trenton, Ontario*, comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Hastings-Ouest*, dans la province d'*Ontario*, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de *Henry Corby*, écuier, qui a résigné son siège, *Henry Corby*, écuier, de *Belleville*, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAMUEL E. ST. O. CHAPLEAU.

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

J. G. BOUBINOT, C.M.G., LL.D.,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

Henry Corby, écuier, député du district électoral de *Hastings-Ouest*, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quinzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Lac Supérieur, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

M. Mills (*Annapolis*), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le seizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné la requête de la Compagnie du pont de *Brockville* et de *New-York*,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai fixé pour commencer ses travaux, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions au sujet de bills privés, et il recommande que l'autorisation nécessaire soit donnée dans ce cas.

M. Bergin, du comité mixte des impressions des deux Chambres du Parlement, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le document suivant, et recommande qu'il soit imprimé, savoir :—

90. Réponse à Adresse du 7 mai 1894,—Copie de toute correspondance échangée depuis 1882 jusqu'à 1891 inclusivement, entre *J. B. Wright*, médecin-vétérinaire, et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre le chemin de fer *Grand-Tronc* et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre *M. A. Brush* et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre les autorités impériales ou quelqu'un en son nom et le gouvernement canadien ou aucun de ses membres, départements ou officiers, concernant l'inspection du bétail des États-Unis passant par le Canada.

Votre comité a aussi examiné les documents qui suivent, et recommande qu'ils ne soient pas imprimés, savoir :—

33e. Réponse à Ordre du 14 mai, 1894.—Copie de toute correspondance et recommandations reçues depuis le 1er janvier 1892, jusqu'à date, des officiers des pêcheries et autres des comtés de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, et du comté de Charlotte, dans le Nouveau-Brunswick, concernant la pêche du homard et la grosseur qu'il doit avoir; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries et ses subordonnés et autres personnes, concernant la clôture de la saison de la pêche du hareng au havre des Deux Iles, Grand Manan, et des nasses qui y sont employées.

33f. Réponse à Adresse du 26 avril 1894.—Copie de tous ordres du conseil et administratifs actuellement en vigueur dans la province d'Ontario, relativement aux pêcheries de cette province, et de toutes pétitions reçues par le département à ce sujet.

44a. Réponse à Adresse du 30 mars 1894.—Copie de tous papiers, correspondance, télégrammes, rapports au conseil ou arrêtés du conseil, ou arrêtés administratifs n'ayant pas encore été présentés au parlement, relativement à l'achat de la propriété Harris, en la cité de Saint-Jean, pour le chemin de fer Intercolonial, ou au paiement du prix d'acquisition de cette propriété, ou aux objets ou fins auxquels elle a été affectée depuis; aussi, une liste de tous les prétendants au titre de cette propriété ou à quelque droit à cette propriété, avec les montants à eux respectivement payés, et un sommaire ou résumé de tous les actes ou conventions consentis par les prétendants; aussi, un état de toutes les sommes dépensées depuis sur cette propriété, et de tout ce qu'elle a coûté jusqu'à ce jour.

48b. Autre réponse supplémentaire à Ordre du 29 mars, 1894.—Etat indiquant,—

1. Le nombre d'étudiants gradués au collège militaire royal depuis son établissement.

2. Le nombre de ces gradués dans le service public du Canada, et au service du gouvernement impérial.

3. Le montant dépensé sur le compte du capital et sur celui du revenu depuis l'établissement du collège.

4. Le nombre d'étudiants gradués en 1893.

5. Le nombre d'étudiants actuellement au collège.

6. Le montant total des appointements payés, chaque année, aux personnes employées dans ce collège.

7. Le nom du commandant de ce collège, son traitement, ses revenants-bons, s'il en est, sous forme de logement graduit, d'entretien de ce logement, d'approvisionnement, de domestiques, etc.

8. Le coût de la maison d'habitation pour le commandant, si elle a été achetée, et le montant que le gouvernement a dépensé pour cette habitation depuis qu'elle a été achetée.

57c. Réponse à Ordre du 16 avril 1894.—Copie de toutes annonces demandant des soumissions pour la construction des sections 1 et 2 du canal de Soulanges; aussi, copie des devis se rapportant aux dites sections; copie des extensions des devis et soumissions avec les quantités estimatives et les travaux à faire d'après les calculs de l'ingénieur; aussi, copie de toutes les soumissions, des contrats donnés, de la correspondance échangée entre les entrepreneurs qui ont soumissionné pour ces travaux et l'entrepreneur qui a obtenu les contrats et le département des chemins de fer et canaux à ce sujet; aussi, copie de tous rapports d'ingénieurs depuis l'adjudication du contrat.

72a. Réponse supplémentaire à Adresse du 7 mai 1894.—Copie de l'ordre du conseil autorisant la vente du lot 16, concession 12, du township de Luther, comté de Wellington, pour la somme de \$800 à John McNab et John Gallagher.

77c. Réponse supplémentaire à Adresse du 30 mars 1894.—Copie de toutes lettres, documents et états ayant rapport à l'adjudication, à William H. Davis et Fils, de l'entreprise de la construction d'un barrage à l'île Sheiks, se rattachant au canal Cornwall.

85. Réponse à Adresse du 6 février 1893,—Copie de toute correspondance, papiers et documents non encore soumis à la Chambre au sujet des négociations et communications entre le gouvernement et les Etats-Unis concernant la réciprocité, les péages de canaux et les naufrages et remorquage.

86. Réponse à Adresse du 30 mars 1894,—Copie de la correspondance, instructions, arrêtés du conseil et rapports qui n'ont pas encore été présentés à la Chambre relatifs à la ligne frontière entre l'Alaska et la Colombie-Britannique.

87. Réponse à Ordre du 7 mai 1894,—Etat donnant le relevé détaillé des sommes d'argent déposées entre les mains du gouvernement comme garantie de l'exécution de travaux actuellement complétés, le nom de chaque entrepreneur qui a fait le dépôt, la date de chacun de ces dépôts et le montant d'intérêt dû sur chaque dépôt.

88. Réponse à Adresse du 30 mars 1894,—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports au conseil, arrêtés du conseil ou instructions administratives ayant trait à l'emploi de capitaines ou seconds, porteurs de certificats de capacité sur les vapeurs naviguant dans les eaux fédérales ou faisant le service de traversiers, ou à l'exploitation de ces vapeurs ou bacs sans ces capitaines ou seconds.

89. Réponse à Adresse du 14 mai 1894,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre des Chemins de fer et le révérend A. E. Burke et autres, au sujet du changement de la halte de voyageurs (*flag station*) de Mill River, sur le chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, à Howland Road, et de tous télégrammes et documents s'y rapportant; aussi, copie de toutes pétitions, etc., adverses au dit changement.

91. Réponse à Ordre du 16 avril 1894,—Etat indiquant toutes les terres assignées en partage à des Métis de Manitoba, pour lesquelles il n'a pas été émis de lettres patentes, et donnant, avec une désignation de la terre, le nom du concessionnaire et les raisons pour lesquelles la lettre patente n'a pas été émise.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Bryson,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le seizième rapport du comité des Ordres Permanents, la pétition de la Compagnie du pont de Brockville et New-York, présentée ce jour, soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition est lue et reçue, et elle est comme suit :—

De la Compagnie du pont de Brockville et New-York, demandant l'adoption d'un acte prolongeant d'une année le délai fixé pour commencer la construction de son pont sur le fleuve Saint-Laurent.

M. Haggart propose, secondé par M. Ouimet,—que demain cette Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et obtenus pour être employés à la construction du chemin de fer canadien du Pacifique.

M. Haggart, l'un des membres du conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer la dite résolution.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence du 7 mai 1894, demandant copie de toutes lettres, propositions, correspondance et câblesgrammes, échangés depuis le 1er janvier 1890, entre le gouvernement et aucun de ses membres et toute personne, maison ou compagnie, concernant la création d'un service de steamers transatlantiques rapides entre le Canada et la Grande-Bretagne et entre le Canada et la France, et concernant les subventions demandées pour l'exécution de ces services ou que le gouvernement a proposé de payer pour les dits services; aussi, copie de tout contrat ou projet de contrat au sujet de ce service de steamers. (*Document de la Session No 84b.*)

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité des Subsidés ; Sir John Thompson propose, secondé par Sir Adolphe P. Caron,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Sir Richard J. Cartwright propose, secondé par M. Charlton,—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

La question étant alors posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice :—Habillage et petit équipement, \$12,000 ; gratifications à des officiers de la milice active en retraite, \$4,400, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer :—Chemins de fer Canadien du Pacifique—construction, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial—construction, à voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Annapolis et Digby—construction, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de ligne courte Montréal et Europe—pour payer une note de Borden, Ritchie et Cie, dans la cause du chemin de fer de ligne courte Montréal et Europe *vs* La Reine, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux :—Canal de Soulanges—construction, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cent quarante-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Gronville—paiement final de F. Toms pour la reconstruction des murs en aile à la demi-écluse, \$3,365 ; paiement de 158 verges cubes de pierre pour les murs en pierres sèches, \$277, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille trois cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Vallée de la Trent—Jugement de la cour de l'Echiquier, W. H. Hall *vs* La Reine, \$975 ; frais dans la cause W. H. Hall *vs* La Reine, \$400 ; paiement final de Beaty et Fils pour dragage (Mandat du Gouverneur général), \$3,000 ; pour contribuer à la construction d'un pont tournant à la chute Fénélon, \$13,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille huit cent quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine—frais, y compris appointements de la Commission chargée de l'enquête relative aux sommes dépensées pour le canal Lachine (Mandat du Gouverneur général), \$1,351.79, \$10,000 ; réparation d'une brèche à l'écluse de Saint-Gabriel, \$1,804, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le barrage de Carillon—Coût des réparations à la culée du barrage de Carillon (Mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille deux cent trente-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau—pour la pile de planches du Deep Cut, Ottawa—(Mandat du Gouverneur général), \$10,000 ; à la municipalité de Redford pour l'exhaussement de la chaussée au lac Rideau West, \$350 ; aux veuves

des anciens éclusiers Deane et McGilvery pour bâtiments, \$451 ; balance sur l'entreprise de la cloison à Hog's Back, \$1,431, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cent soixante et douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland—pour réparer environ 500 pieds de la levée du canal qui se sont éboulés le 24 août, 1891, \$4,000 ; indemnité à l'évaluateur nommé par l'État au sujet de la réclamation de M. John Carlston, \$200 ; pour payer à M. G. W. Reid le temps qu'il a dû chômer à raison de blessures, \$72, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille sept cent cinquante-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canal Lachine—personnel, \$7,600 ; pour payer une gratification de 2 mois d'appointements à Antoine Nantelle, sous-gardien de pont, pont No 3, sur canal Lachine, dont la résignation a été acceptée, \$76 ; pour payer une gratification de 2 mois d'appointements à Napoléon Guérin, éclusier, à l'écluse n° 4, côte Saint-Paul, canal Lachine, qui a été blessé le 2 juin 1893 dans l'exercice de ses fonctions, \$76, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante-trois piastres et soixante centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland—pour le remboursement de moitié des droits de péage payés par le capitaine D. Manson, sur 7,536 tonnes de houille, au taux de 10 centins par tonne, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Williamsburg—personnel, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Beauharnois—personnel, \$1,350 ; réparations, \$1,600, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six piastres et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre—pour payer à Dan. Fugère le temps où il a été retenu chez lui par suite de blessures, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'écluse Sainte-Anne—personnel, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et de steamers—subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Saint-Jean, N.-B., Halifax, N.-E., et Londres, G.-B., \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur entre Halifax, N.-E., et Terre-Neuve, *via* ports du Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour 3 lignes de steamers faisant le service entre Halifax et Saint-Jean, N.-B., ou l'un d'eux, et les Antilles de l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service à la vapeur entre San-Francisco, Cal., et Victoria, C.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1894, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre les îles de la Madeleine et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1894, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant l'exercice 1894-95, *i.e.*,

depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre le bassin de Gaspé, Québec et Dalhousie, N.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1894, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Pictou, N.-E., et Chéticamp, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1894, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean, N.-B., et les ports du Bassin des Mines, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service à la vapeur durant la saison de 1894, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre Baddeck, Grand-Narrows et Iona; entre Saint-Pierre et Port-Mulgrave; entre Grand-Narrows, East-Bay et Irish-Cove, et Saint-Pierre, Irish-Cove et Grand-Narrows, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1894, *i.e.*, pour pas moins de 32 voyages d'aller et retour entre Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., *via* Yarmouth et ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, du 1er juillet 1894 au 30 juin 1895, entre Saint-Jean, Digby et Annapolis, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, pendant la saison de 1894 au 30 juin 1895, entre Pictou, N.-E., Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, I.P.-E., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cent soixante et six piastres et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, du 1er mai 1894 au 30 juin 1895, entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, du 1er avril 1894 au 30 juin 1895, entre Port-Mulgrave, Arichat et Canso, et entre Port-Mulgrave et Guysboro, et du 1er avril au 30 novembre 1894, entre Port-Mulgrave et Port-Hood, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur entre Victoria, C.-B., et Nanaïmo (trois fois par semaine) et entre Nanaïmo, Comox et l'Île Valdez (deux fois par semaine), arrêtant aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille sept cent quarante-quatre piastres et soixante et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Nouvelle-Ecosse:—Station de la quarantaine d'Halifax—quai sur l'île Lawlor, \$5,470.98; Port-Maitland—réparations au brise-lames—pour indemniser A. McKinnon, entrepreneur, de la dépense supplémentaire encourue par lui, en se procurant en été au lieu d'en hiver, comme il avait calculé de le faire, le bois nécessaire pour les travaux entrepris, \$273.75, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général:—Réparations en général et travaux dans les ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Québec:—Réparations en général, travaux dans les ports et rivières et ponts, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent quatre-vingt-neuf piastres et quarante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Ontario:—Port d'Owen-Sound, \$1,389.41; réparations en général, travaux dans les ports et rivières et ports, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille trois cent quatre-vingt-quatorze piastres et vingt-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les havres et

rivières, Colombie-Britannique :—Station de la quarantaine de Williams Head—quai, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dragage :—Dragage dans la Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick, \$1,000; Québec et Ontario, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent vingt-sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour ponts et chaussées :—Cité d'Ottawa—ponts sur la rivière Ottawa, les glissoirs, le canal Rideau et ses abords—montant du compte de la Compagnie Canadienne de Granit, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Études topographiques et inspections, \$1,000; services des commis et autres employés temporaires, y compris ceux de toutes personnes dont l'emploi est d'une date postérieure au 1er juillet 1882, nonobstant les dispositions contraires de la loi sur le service civil, \$3,100; galerie nationale des beaux-arts, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille cinq cent trente-trois piastres et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et subventions aux paquebots :—Somme à payer à la Compagnie de paquebots Allan pour le service entre la Grande-Bretagne et le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour service de vapeurs entre Pictou, N.-E., Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, I.P.-E., du 10 mai à la clôture de la navigation en 1892, et à l'ouverture de la navigation au 30 juin 1893, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent seize piastres et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur vapeur entre Saint-Jean, N.-B., Digby et Annapolis, N.-E., pendant les mois de janvier et février 1893, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur entre Baddeck et Grand-Narrows, N.-E., du 19 février au 6 avril 1893, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et fluvial :—Somme supplémentaire nécessaire pour le service postal en hiver, \$1,500; somme supplémentaire pour récompenser des personnes qui ont fait des sauvetages, \$500; soldes d'appointements dus à des inspecteurs de bestiaux, en 1893-94, \$1,333.33, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour phares et services côtier :—Gratification de retraite à John Haor, ci-devant gardien du phare à Hope-Island, après 25 ans de service, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-six mille cent quarante-huit piastres et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries :—Somme supplémentaire pour frais se rattachant aux affaires de la mer de Behring, \$7,500; frais se rattachant à l'arbitrage relatif à la mer de Behring et préparatifs préliminaires. Paiements pour services rendus, à faire à des membres du service civil, nonobstant les dispositions contraires de la loi sur le service civil, \$50,000; somme supplémentaire nécessaire pour le service de la protection des pêcheries, \$15,000; pour transformer le *Druid* en steamer à hélice, et renouveler ses machines, \$9,250; pour frais d'hommes de loi et dépenses incidentes, \$2,150; pour payer le solde dû à W. B. Deacon pour services rendus comme employé de la commission du homard en 1887, \$21; pour payer aux personnes suivantes \$15 chacune, pour la compilation et l'envoi de bordereaux quotidiens au bureau de renseignements sur les pêches, durant la saison 1893, savoir :—J. P. Brennan, R. Benoit, C. P. Le

Lacheur, E. G. Randall, T. C. Cook, A. J. Clark, S. Aucoin, J. M. Viets, Isaiah Thurber, R. McLean, Chas. Owen, E. A. Calder, J. C. Bourinot, J. H. Dunlop, Geo. Stalker, P. O'Toole, L. McKeen, J. M. McNutt, M. A. Dunn, Geo. Rowlings, A. G. Hamilton, P. T. Fougère, E. D. Tremaine, J. W. Taylor, F. E. Letson, D. Murray, J. A. D'Entremont, R. H. Bolman, W. C. Henley, D. McAulay, D. Urquhart, \$465 ; pour le paiement de certains percepteurs de douanes pour services dans la distribution de permis de pêche aux navires américains, dans le cours de la saison 1893, 462.15 ; somme supplémentaire nécessaire pour dépenses diverses, \$1,000 ; somme supplémentaire pour l'exposition des pêches canadiennes ; achat de spécimens pour l'exposition du département de l'Agriculture à Chicago, lesquels ont été subséquemment transférés au département de la Marine et des Pêcheries, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

50. Résolu, qu'une somme n'excedant pas douze mille deux cent cinquante-deux piastres et soixante et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et relevés hydrographiques :—Pour payer la part du gouvernement fédéral dans les frais du relevé de la côte méridionale de l'île Anticosti, \$10,031.41 ; arrérages de solde dus au capitaine de frégate J. G. Boulton, de la marine royale, en conformité des *Queen's Naval Regulations*, pour le temps pendant lequel il a eu la charge des relevés de la baie Georgienne, \$2,062.97 ; pour payer deux mois de gratification à la veuve de feu W. A. Ashe, ci-devant directeur de l'observatoire à Québec, \$158.32, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

51. Résolu, qu'une somme n'excedant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Nouvelle-Ecosse :—Somme supplémentaire pour services de médecins, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

52. Résolu, qu'une somme n'excedant pas six cent soixante et six piastres et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Nouveau-Brunswick :—Pour permettre au département d'acheter une réserve pour les Sauvages d'Oromocto, et d'envoyer à Oromocto les Sauvages de Kingsclear et de St. Mary, \$600 ; pour payer la somme déjà votée et qui devrait avoir été payée à la succession de feu Charles Sargeant, ci-devant principal officier de la surintendance Nord-est du Nouveau-Brunswick, cette somme étant son traitement des mois d'avril et de mai 1893, \$66.66, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

53. Résolu, qu'une somme n'excedant pas soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Ontario et Québec :—Pour faire poser une gouttière à la maison construite pour le commis à Manitowaning, et faire peindre cette maison, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

54. Résolu, qu'une somme n'excedant pas sept cent cinquante-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest :—Pour payer à P. Aylen, médecin, les soins professionnels qu'il a rendus à H. H. Nash, victime d'un coup de feu reçu pendant qu'il était de service, \$59 ; montant additionnel nécessaire pour arpentages, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

55. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quatorze mille cinq cent onze piastres et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Colombie-Britannique :—Pour payer la proportion, imputable au gouvernement fédéral, des dépenses faites pour l'affrètement du vapeur *Quadra* et l'engagement de constables pour réprimer les troubles parmi les Sauvages de la côte du Nord-Ouest, \$761.34 ; pour acheter le privilège de la chute d'eau, du canal d'écluse et du fossé de la Compagnie chinoise de mines, \$250 ; somme additionnelle pour frais de voyage, \$500 ; pour soins médicaux, \$8,000 ; somme additionnelle nécessaire pour distribution de secours, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

56. Résolu, qu'une somme n'excedant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest :—Somme nécessaire pour compléter le service de l'exercice, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

57. Résolu, qu'une somme n'excedant pas six mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :—Somme additionnelle nécessaire pour subvenir aux dépenses se rattachant au bureau du lieutenant-Gouverneur, \$1,950 ; somme additionnelle nécessaire pour l'entretien des malades aliénés, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques :—Pour faire face aux frais de l'Exposition d'Anvers (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du *Patent Record* :—Somme supplémentaire nécessaire pour payer à l'imprimeur de la reine l'impression et la gravure du *Patent Record*, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour statistique :—Pour payer à l'imprimeur de la reine le coût de l'Annuaire, \$2,300; pour la compilation de données statistiques demandées par le parlement, non prévues dans le crédit spécial voté à la même fin, \$2,750, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les fermes expérimentales :—Somme supplémentaire nécessaire pour combler les déficits de \$3,000 pour 1890-91, de \$1,580 pour 1891-92, et de \$2,220 pour 1892-93, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent trente-trois piastres et onze centins soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration :—Pour payer à Henry Merrick et Thomas Connolly, ci-devant agents d'immigration, une gratification de retraite de \$1,200 chacun, \$2,400; pour permettre de payer à Wm. Anderson, interprète à Québec, en conséquence de l'arrêté du conseil du 11 janvier 1893, en sus de la somme votée pour son traitement en 1892-93, \$33.11, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille quatre cent soixante et huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine :—Quarantaine des bestiaux—pour rembourser à la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest une part des frais spéciaux encourus par elle dans le service de la quarantaine des bestiaux des colons dans les Territoires du Nord-Ouest, en conséquence de l'arrêté du conseil du 22 mars 1893, \$5,090; somme supplémentaire nécessaire pour appointements et salaires du personnel et autres frais d'existence de stations de quarantaine organisées ou encore à organiser et pour combattre les maladies qui pourraient se manifester, \$6,378, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent quatre-vingt-cinq piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, ministère de l'Agriculture :—Pour payer aux commis surnuméraires suivants leurs appointements depuis le 1er jusqu'au 31 janvier 1894, nonobstant les dispositifs de la loi du service civil à ce contraire :—John Thomson, \$50; R. E. Armstrong, \$38.75; T. H. Morgan, \$50; T. B. Bessett, \$46.50; pour pourvoir à un solde adverse reporté de 1892-93, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Somme à affecter en secours aux Canadiens indigents en pays étrangers, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les douanes :—Pour payer à Miles Cowan, en sus de ses appointements comme commis au service de Sa Majesté, ses services en qualité de percepteur intérimaire des douanes à Windsor, Ont., de décembre 1889 à décembre 1892, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le revenu des terres fédérales :—Somme nécessaire pour payer les appointements de J. C. Moore depuis le 19 novembre 1893, jusqu'au 20 mars 1894, à raison de \$2.50 par jour, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-deux mille cinq cent soixante et dix-huit piastres et dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les item auxquels il n'a pas été pourvu, comme il appert par le rapport de l'Auditeur général, page A-24, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, vendredi matin ;

Vendredi, 6 juillet 1894.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Bergeron fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :—

Bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau le Statut révisé concernant l'intérêt."

Bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte du revenu consolidé et de l'audition."

Bill intitulé : " Acte concernant la Seigneurie du Sault Saint-Louis."

Aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : " Acte constituant la Corporation de garantie générale du Canada," sans amendement.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant les maisons de refuge pour les femmes en Ontario," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Daly,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte concernant les maisons de refuge pour les femmes en Ontario," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins quatre minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

Vendredi, 6 juillet 1894.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Metcalfe,—la pétition du conseil municipal de la cité de Kingston, Ontario.

M. Taylor, du comité mixte des Impressions des deux Chambres du Parlement, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

1. Vu que le rapport du 29 mars 1893, ne contient pas toutes les matières comprises dans le rapport sur l'Industrie laitière, de 1892-93, votre comité recommande que la publication et la distribution du dit rapport soient complétées sans délai.

2. Votre comité recommande que des statistiques détaillées sur l'Australasie soient imprimées pour l'usage des députés, en sus du sommaire déjà publié.

3. Vu que le comité ne tiendra plus de séances durant cette session, il recommande que son président soit autorisé à ordonner l'impression, etc., de tous rapports ou réponses qui pourraient venir des deux Chambres, et de régler toutes autres questions qui sont du ressort du comité.

M. LaRivière, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

L'attention du comité a été attirée sur le fait que les rapporteurs officiels ont jusqu'à présent reçu leurs salaires avant le premier de chaque mois, à l'exception de MM. Campbell et Desjardins qui, tout en étant payés en même temps que leurs collègues, se trouvent à retirer, au lieu du salaire du mois courant, celui du mois écoulé, pour la raison que leur nomination a été faite postérieurement à celle des autres rapporteurs. Dans le but donc, de mettre MM. Campbell et Desjardins sur le même pied que leurs collègues et de rendre les paiements uniformes, votre comité recommande que le traitement de ces deux officiers de la Chambre leur soit aussi payé à l'avance.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dix-septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du pont de Brockville et New-York, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge d'un an le délai fixé pour le commencement de ses travaux, et il constate qu'aucun avis n'a été publié, mais comme la nécessité de la demande ne s'est présentée que récemment, et qu'il s'agit d'enlever tout doute au sujet de l'application de l'article 89 de l'Acte des chemins de fer, votre comité recommande la suspension de la règle 51 à ce sujet.

Comme le délai prescrit pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande aussi que la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour la présentation des bills privés, soit suspendue en tant qu'elle se rapporte au bill à être présenté par la compagnie susdite.

Vu que la session tire à sa fin, votre comité recommande aussi que le bill soit placé sur la liste des ordres pour seconde lecture, ce jour, et aussi que la règle 60 soit suspendue.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le seizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la Compagnie des Estacades de la Rivière des Français (à responsabilité limitée).

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié à la Rivière Détroit et la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley, et le :

Bill constituant en corporation la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Huron.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Tisdale,

Résolu, que cette Chambre concoure dans les cinquième et sixième rapports du comité mixte des Impressions des deux Chambres du Parlement.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Tisdale.

Ordonné, que la 51ème règle et la partie de la 49ème règle qui limite le temps fixé pour présenter des bills privés soient suspendues au sujet de la pétition de la Compagnie du pont de Brockville et New-York, conformément à la recommandation contenue dans le dix-septième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Tisdale,

Ordonné, que le bill à l'effet de faire revivre et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie du Pont de Brockville et New-York, soit inscrit sur la liste des Ordres pour seconde lecture, ce jour, et que la règle 60 soit suspendue à ce sujet, conformément à la recommandation contenue dans le dix-septième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Taylor ait la permission de présenter un bill à l'effet de faire revivre et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie du Pont de Brockville et New-York.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour ce jour.

M. Wood (Brockville), met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général, Rapport, Relevés et Statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1893; Partie III, Inspection des poids et mesures et du gaz. (*Document de la Session No 7b.*)

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,
Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera en comité général, pour considérer une certaine résolution concernant les billets fédéraux.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au contrôle des compagnies d'assurance, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille quatre cent soixante et dix-neuf piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, département du Conseil privé du Canada—Pour payer, nonobstant les dispositions de la loi du service civil à ce contraire, aux commis suivants leurs appointements depuis le 1er janvier jusqu'au 30 juin 1894, savoir :—W. C. DesBrisay, \$415; F. Chadwick, \$452.50; J. R. Fraser, \$362; pour pourvoir au paiement, depuis le 1er janvier jusqu'au 30 juin 1894, à H. P. Buck, de la somme allouée pour examen sur deux sujets facultatifs, \$50; pour refaire au crédit des dépenses imprévues la somme affectée aux faux frais de ce département, \$2,200, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent soixante et dix-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Justice :—Pour payer à M. J. W. Hughes ses services depuis le 1er jusqu'au 31 janvier 1894, nonobstant les dispositions de la loi du service civil à ce contraire, \$77.50; A. R. F. Harris, pour deux sujets facultatifs, depuis le 1er juillet 1893 jusqu'au 1er juillet 1894, \$100; nouvelle somme requise pour dépenses imprévues, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le secrétariat d'Etat :—Pour payer à G. de La Porte, ses services de commis surnuméraire dans la division des archives, \$62; pour couvrir les dépenses encourues pour traduire en justice des personnes coupables de s'être substituées à des candidats aux examens du service civil à Montréal, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre piastres et soixante et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Revenu de l'intérieur :—A Achille Fréchette, pour traduction, \$4.70; nouvelle somme requise pour dépenses imprévues, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cent quarante-cinq piastres et vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes—Somme estimée en moins en 1892-93 et payée à même le budget de 1893-94 :—pour commis et autres aides, juin 1893, \$663.31; pour impressions (mai et juin 1893), \$2,839.25; pour papeterie (mai et juin 1893), \$843.87; pour télégrammes, etc., juin 1893, \$98.81; somme estimée en moins dans le budget de 1893-94 :—Pour commis et autres aides, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six piastres et quarante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Chemins de fer et Canaux :—Pour payer à M. J. E. W. Currier, ses appointements de secrétaire particulier du ministre des Chemins de fer et Canaux, depuis le 1er avril jusqu'au 1er mai 1893, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Travaux publics:—Nouvelle somme requise pour dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour la cour de l'Echiquier du Canada:—Pour pourvoir à l'augmentation des appointements du registraire à raison de \$50 par année, depuis le 1er janvier 1894, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille cent seize piastres et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Kingston:—Pour pourvoir au traitement du révérend J. V. Neville, aumônier, à \$1,200 par année, depuis le 1er décembre 1893 au 30 juin 1894, nonobstant les dispositions de la loi des pénitenciers à ce contraire, \$116.67; pour pourvoir à une machine à ficelle d'engrèbage, \$29,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Manitoba:—Pour pourvoir à l'augmentation des appointements de D. Farquhar, instructeur de maçonnerie et de carrière, à \$1,000, depuis le 1er juillet 1893 jusqu'au 30 juin 1894, nonobstant les dispositifs de la loi des pénitenciers à ce contraire, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze piastres et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de la Colombie-Britannique:—Pour payer au révérend H. H. Gowan, aumônier protestant, nommé le 21 mai 1894, à raison de \$600 par année, nonobstant les dispositifs de la loi des pénitenciers à ce contraire, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Sénat:—Pour 4 pages pendant 15 jours supplémentaires, à raison de \$1.50 chacun par jour, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille deux cent quatre-vingt-seize piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes:—Pour couvrir la somme dépensée pour traduction française depuis le 1er juillet 1893, \$1,600; pour deux commis surnuméraires pendant la session de 1894, à \$300, \$600; pour 5 valises en cuir pour nouveaux membres élus depuis la dernière session, \$125; pour pourvoir, à raison de \$50 par année, à l'augmentation prévue par le statut, depuis le 1er janvier 1894, des appointements de M.M. Chamberlain et Cameron, \$50; pour une gratification à la veuve T. J. Richardson, en son vivant l'un des sténographes officiels de la Chambre des Communes, \$1,000; sommes additionnelles requises par le fait que la session dépasse 100 jours—commis de la session, \$800; traducteurs français de la session, \$200; frais de comités—sténographes et témoins, \$1,500; secrétaires des sténographes des Débats, \$200; estimations du sergent-d'armes—messagers, \$900; pages, \$216; femmes de journée, \$75; préposé au gaz, \$10; serviteurs, \$20, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du parlement:—Pour donner une gratification de 15 jours de gages supplémentaires à \$2.50 par jour, en considération du peu de durée de la session de 1893, aux messagers de session dont les noms suivent: Joseph Lafontaine et T. W. Hodgins, \$37.50 chacun, \$75; pour le paiement des gages des messagers de session pour cent jours pendant la saison de 1894 à \$2.50 par jour, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quatre-vingt-deux piastres et quatre-vingt-dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Ontario:—Bassin de radoub de Kingston, balance due pour la construction du caisson en fer, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cent dix-sept piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouvelle-Ecosse:—Station de quarantaine d'Halifax sur l'île de Lawlor, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouveau-Brunswick:—Douanes de Saint-Jean, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille quatre cent soixante piastres et quatre-vingt-dix centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Colombie-Britannique :—Station de quarantaine de Williams-Head—édifices, service d'eau, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1894.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations, mobilier, chauffage, etc. :—Édifices du parlement—renouvellement des chaudières, \$5,000; chauffage des édifices publics à Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs, préposés aux ascenseurs et surveillants, \$9,000; service téléphonique—édifices publics, Ottawa, \$400; éclairage des édifices publics—montant additionnel nécessaire, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques :—Améliorations, renouvellements, réparations, etc., aux édifices, clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1894.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, Ile du Prince-Edouard :—Creek des Neuf-Milles, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent trente-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, Nouveau-Brunswick :—Quai de ballastage de Campbellton, etc., \$1,732.50; quai de Tracadie, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour irais d'administration :—Nouvelle somme payée à M. Thomas Skinner pour services se rattachant au transfert de l'agence financière à Londres, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour payer aux agents de la couronne pour les colonies une demie de 1 pour 100 de commission et un quart de 1 pour 100 de courtage sur la somme de l'emprunt racheté de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice :—Habillement et petit équipement, \$12,000; gratifications à des officiers de la milice active en retraite, \$4,400, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer :—Chemins de fer Canadien du Pacifique—construction, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial—construction, à voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Annapolis et Digby—construction, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de ligne courte Montréal et Europe—pour payer une note de Borden, Ritchie et Cie, dans la cause du chemin de fer de ligne courte Montréal et Europe vs La Reine, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux :—Canal de Soulanges—construction, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cent quarante-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Grenville—paiement final de F. Toms pour la reconstruction des murs en aile à la demi-écluse, \$3,365 ; paiement de 158 verges cubes de pierre pour les murs en pierres sèches, \$277, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille trois cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Vallée de la Trent—Judgement de la cour de l'Echiquier, *W. H. Hall vs La Reine*, \$975 ; frais dans la cause *W. H. Hall vs La Reine*, \$400 ; paiement final de Beatty et Fils pour dragage (Mandat du Gouverneur général), \$3,000 ; pour contribuer à la construction d'un pont tournant à la chute Fénélon, \$13,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille huit cent quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine—frais, y compris appointements de la Commission chargée de l'enquête relative aux sommes dépensées pour le canal Lachine (Mandat du Gouverneur général), \$1,351.79, \$10,000 ; réparation d'une brèche à l'écluse de Saint-Gabriel, \$1,804, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le barrage de Carillon—Coût des réparations à la culée du barrage de Carillon (Mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille deux cent trente-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau—pour la pile de planches du Deep Cut, Ottawa—(Mandat du Gouverneur général), \$10,000 ; à la municipalité de Redford pour l'exhaussement de la chaussée au lac Rideau West, \$350 ; aux veuves des anciens éclusiers Deane et McGilvery pour bâtiments, \$451 ; balance sur l'entreprise de la cloison à Hog's Back, \$1,431, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cent soixante et douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland—pour réparer environ 500 pieds de la levée du canal qui se sont écroulés le 24 août, 1891, \$4,000 ; indemnité à l'évaluateur nommé par l'Etat au sujet de la réclamation de M. John Carlston, \$200 ; pour payer à M. G. W. Reid le temps qu'il a dû chômer à raison de blessures, \$72, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille sept cent cinquante-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canal Lachine—personnel, \$7,600 ; pour payer une gratification de 2 mois d'appointements à Antoine Nantelle, sous-gardien de pont, pont No 3, sur canal Lachine, dont la résignation a été acceptée, \$76 ; pour payer une gratification de 2 mois d'appointements à Napoléon Guérin, éclusier, à l'écluse n° 4, côte Saint-Paul, canal Lachine, qui a été blessé le 2 juin 1893 dans l'exercice de ses fonctions, \$76, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante-trois piastres et soixante centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland—pour le remboursement de moitié des droits de péage payés par le capitaine D. Manson, sur 7,536 tonnes de houille, au taux de 10 centins par tonne, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Williamsburg—personnel, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Beauharnois—personnel, \$1,350 ; réparations, \$1,600, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six piastres et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre—pour payer à Dan. Fugère le temps où il a été retenu chez lui par suite de blessures, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'écluse Sainte-Anne—personnel, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et de steamers—subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Saint-Jean, N.-B., Halifax, N.-E., et Londres, G.-B., \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur entre Halifax, N.-E., et Terre-Neuve, *via* ports du Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour 3 lignes de steamers faisant le service entre Halifax et Saint-Jean, N.-B., ou l'un d'eux, et les Antilles de l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service à la vapeur entre San-Francisco, Cal., et Victoria, C.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1894, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre les îles de la Madeleine et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1894, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant l'exercice 1894-95, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre le bassin de Gaspé, Québec et Dalhousie, N.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1894, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Pictou, N.-E., et Chéticamp, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1894, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean, N.-B., et les ports du Bassin des Mines, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service à la vapeur durant la saison de 1894, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre Baddeck, Grand-Narrows et Iona; entre Saint-Pierre et Port-Mulgrave; entre Grand-Narrows, East-Bay et Irish-Cove, et Saint-Pierre, Irish-Cove et Grand-Narrows, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1894, *i.e.*, pour pas moins de 32 voyages d'aller et retour entre Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., *via* Yarmouth et ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, du 1er juillet 1894 au 30 juin 1895, entre Saint-Jean, Digby et Annapolis, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, pendant la saison de 1894 au 30 juin 1895, entre Pictou, N.-E., Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, I.P.-E., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cent soixante et six piastres et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, du 1er mai 1894 au 30 juin 1895, entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, du 1er avril 1894 au 30 juin 1895, entre

Port-Mulgrave, Arichat et Canso, et entre Port-Mulgrave et Guysboro, et du 1er avril au 30 novembre 1894, entre Port-Mulgrave et Port-Hood, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur entre Victoria, C.-B., et Nanaimo (trois fois par semaine) et entre Nanaimo, Comox et l'île Valdez (deux fois par semaine), arrêtant aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille sept cent quarante-quatre piastres et soixante et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Nouvelle-Ecosse:—Station de la quarantaine d'Halifax—quai sur l'île Lawlor, \$5,470.98; Port-Maitland—réparations au brise-lames—pour indemniser A. McKinnon, entrepreneur, de la dépense supplémentaire encourue par lui, en se procurant en été au lieu d'en hiver, comme il avait calculé de le faire, le bois nécessaire pour les travaux entrepris, \$273.75, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général:—Réparations en général et travaux dans les ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Québec:—Réparations en général, travaux dans les ports et rivières et ponts, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent quatre-vingt-neuf piastres et quarante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Ontario:—Port d'Owen-Sound, \$1,389.41; réparations en général, travaux dans les ports et rivières et ponts, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille trois cent quatre-vingt-quatorze piastres et vingt-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Colombie-Britannique:—Station de la quarantaine de Williams Head—quai, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dragage:—Dragage dans la Nouvelle-Ecosse, l'île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, \$1,000; Québec et Ontario, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent vingt-sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour ponts et chaussées:—Cité d'Ottawa—ponts sur la rivière Ottawa, les glissoirs, le canal Rideau et ses abords—montant du compte de la Compagnie Canadienne de Granit, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Études topographiques et inspections, \$1,000; services des commis et autres employés temporaires, y compris ceux de toutes personnes dont l'emploi est d'une date postérieure au 1er juillet 1882, nonobstant les dispositions contraires de la loi sur le service civil, \$3,100; galerie nationale des beaux arts, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille cinq cent trente-trente-trois piastres et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et subventions aux paquebots:—Somme à payer à la Compagnie de paquebots Allan pour le service entre la Grande-Bretagne et le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour service de vapeurs entre Pictou, N.-E., Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, I.P.-E., du 10 mai à la clôture de la navigation en 1892, et à l'ouverture de la navigation au 30 juin 1893, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent seize piastres et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur vapeur entre Saint-Jean, N.-B., Digby et Annapolis, N.-E., pendant les mois de janvier et février 1893, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur entre Baddeck et Grand-Narrows, N.-E., du 19 février au 6 avril 1893, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et fluvial :—Somme supplémentaire nécessaire pour le service postal en hiver, \$1,500 ; somme supplémentaire pour récompenser des personnes qui ont fait des sauvetages, \$500 ; soldes d'appointements dus à des inspecteurs de bestiaux, en 1893-94, \$1,333.33, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour phares et services cotier :—Gratification de retraite à John Haor, ci-devant gardien du phare à Hope-Island, après 25 ans de service, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-six mille cent quarante-huit piastres et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries :—Somme supplémentaire pour frais se rattachant aux affaires de la mer de Behring, \$7,500 ; frais se rattachant à l'arbitrage relatif à la mer de Behring et préparatifs préalables. Paiements pour services rendus, à faire à des membres du service civil, nonobstant les dispositions contraires de la loi sur le service civil, \$50,000 ; somme supplémentaire nécessaire pour le service de la protection des pêcheries, \$15,000 ; pour transformer le *Druid* en steamer à hélice, et renouveler ses machines, \$9,250 ; pour frais d'hommes de loi et dépenses incidentes, \$2,150 ; pour payer le solde dû, à W. B. Deacon pour services rendus comme employé de la commission du homard en 1887, \$21 ; pour payer aux personnes suivantes \$15 chacune, pour la compilation et l'envoi de bordereaux quotidiens au bureau de renseignements sur les pêches, durant la saison 1893, savoir :—J. P. Brennan, R. Benoit, C. P. Le Lacheur, E. G. Randall, T. C. Cook, A. J. Clark, S. Aucoin, J. M. Viets, Isaiah Thurber, R. McLean, Chas. Owen, E. A. Calder, J. C. Bourinot, J. H. Dunlop, Geo. Stalker, P. O'Toole, L. McKeen, J. M. McNutt, M. A. Dunn, Geo. Rowlings, A. G. Hamilton, P. T. Fougère, E. D. Tremaine, J. W. Taylor, E. E. Letson, D. Murray, J. A. D'Entremont, R. H. Bolman, W. C. Henley, D. McAulay, D. Urquhart, \$465 ; pour le paiement de certains percepteurs de douanes pour services dans la distribution de permis de pêche aux navires américains, dans le cours de la saison 1893, 462.15 ; somme supplémentaire nécessaire pour dépenses diverses, \$1,000 ; somme supplémentaire pour l'exposition des pêches canadiennes ; achat de spécimens pour l'exposition du département de l'Agriculture à Chicago, lesquels ont été subséquemment transférés au département de la Marine et des Pêcheries, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille deux cent cinquante-deux piastres et soixante et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et relevés hydrographiques :—Pour payer la part du gouvernement fédéral dans les frais du relevé de la côte méridionale de l'île Anticosti, \$10,031.41 ; arrérages de solde dus au capitaine de frégate J. G. Boulton, de la marine royale, en conformité des *Queen's Naval Regulations*, pour le temps pendant lequel il a eu la charge des relevés de la baie Georgienne, \$2,062.97 ; pour payer deux mois de gratification à la veuve de feu W. A. Ashe, ci-devant directeur de l'observatoire à Québec, \$158.32, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Nouvelle-Ecosse :—Somme supplémentaire pour services de médecins, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante et six piastres et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Nouveau-Brunswick :—Pour permettre au département d'acheter une réserve pour les Sauvages d'Oromocto, et d'envoyer à Oromocto les Sauvages de Kingsclear et de St. Mary, \$600 ; pour payer la somme déjà votée et qui devrait avoir été payée à la succession de feu Charles Sargeant, ci-devant principal officier de la surintendance Nord-est du Nouveau-Brunswick, cette somme étant son traitement des mois d'avril et de mai 1893, \$66.66, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Ontario et Québec :—Pour faire poser une gouttière à la maison construite pour le commis à Manitowaning, et faire peindre cette maison, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest :—Pour payer à P. Aylen, médecin, les soins professionnels qu'il a rendus à H. H. Nash, victime d'un coup de feu reçu pendant qu'il était de service, \$59 ; montant additionnel nécessaire pour arpentages, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cent onze piastres et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Colombie-Britannique :—Pour payer la proportion, imputable au gouvernement fédéral, des dépenses faites pour l'affrètement du vapeur *Quadra* et l'engagement de constables pour réprimer les troubles parmi les Sauvages de la côte du Nord-Ouest, \$761.34 ; pour acheter le privilège de la chute d'eau, du canal d'écluse et du fossé de la Compagnie chinoise de mines, \$250 ; somme additionnelle pour frais de voyage, \$500 ; pour soins médicaux, \$3,000 ; somme additionnelle nécessaire pour distribution de secours, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest :—Somme nécessaire pour compléter le service de l'exercice, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :—Somme additionnelle nécessaire pour subvenir aux dépenses se rattachant au bureau du lieutenant-Gouverneur, \$1,950 ; somme additionnelle nécessaire pour l'entretien des malades aliénés, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques :—Pour faire face aux frais de l'Exposition d'Anvers (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du *Patent Record* :—Somme supplémentaire nécessaire pour payer à l'imprimeur de la reine l'impression et la gravure du *Patent Record*, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour statistique :—Pour payer à l'imprimeur de la reine le coût de l'Annuaire, \$2,300 ; pour la compilation de données statistiques demandées par le parlement, non prévues dans le crédit spécial voté à la même fin, \$2,750, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les fermes expérimentales :—Somme supplémentaire nécessaire pour combler les déficits de \$3,000 pour 1890-91, de \$1,580 pour 1891-92, et de \$2,220 pour 1892-93, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent trente-trois piastres et onze centins soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration :—Pour payer à Henry Merrick et Thomas Connolly, ci-devant agents d'immigration, une gratification de retraite de \$1,200 chacun, \$2,400 ; pour permettre de payer à Wm. Anderson, interprète à Québec, en conséquence de l'arrêté du conseil du 11 janvier 1893, en sus de la somme votée pour son traitement en 1892-93, \$33.11, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille quatre cent soixante et huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine :—Quarantaine des bestiaux—pour rembourser à la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest une part des frais spéciaux encourus par elle dans le service de la quarantaine des bestiaux des colons dans les Territoires du Nord-Ouest, en conséquence de l'arrêté du conseil du conseil du 22 mars 1893, \$5,090 ; somme supplémentaire nécessaire pour appointements et salaires du personnel et autres frais d'existence de stations de quarantaine

organisées ou encore à organiser et pour combattre les maladies qui pourraient se manifester, \$6,378, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent quatre-vingt-cinq piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, ministère de l'Agriculture :—Pour payer aux commis surnuméraires suivants leurs appointements depuis le 1er jusqu'au 31 janvier 1894, nonobstant les dispositifs de la loi du service civil à ce contraire :—John Thomson, \$50 ; R. E. Armstrong, \$38.75 ; T. H. Morgan, \$50 ; T. B. Bessett, \$46.50 ; pour pourvoir à un solde adverse reporté de 1892-93, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Somme à affecter en secours aux Canadiens indigents en pays étrangers, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les douanes :—Pour payer à Miles Cowan, en sus de ses appointements comme commis au service de Sa Majesté, ses services en qualité de percepteur intérimaire des douanes à Windsor, Ont., de décembre 1889 à décembre 1892, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le revenu des terres fédérales :—Somme nécessaire pour payer les appointements de J. C. Moore depuis le 19 novembre 1893, jusqu'au 20 mars 1894, à raison de \$2.50 par jour, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-deux mille cinq cent soixante et dix-huit piastres et dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les item auxquels il n'a pas été pourvu, comme il appert par le rapport de l'Auditeur général, page A-24, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill modifiant de nouveau le Code criminel, 1892 ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre ce bill en considération.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que M. Wood (Brockville) ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'intérieur.

Je présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la réception du rapport du comité général sur certaines résolutions concernant un drawback accordé pour certains articles, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cent soixante et quatre piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour l'accise:—Pour payer à la Compagnie anglo-américaine de billets de banque les dommages-intérêts adjugés par la cour d'Echiquier pour les estampilles qu'elle avait en mains lors de l'adoption du changement de système—montant adjugé, \$3,503.90 ; frais du procès, \$485.90 ; somme additionnelle nécessaire, \$5,000 ; commission d'accise aux préposés des douanes—somme additionnelle nécessaire, \$600 ; pour payer M. A. E. Mills, de Smith's-Falls, de l'ouvrage fait pour ce département, de mai 1892 au 30 juin 1893, "inspection des huiles canadiennes," \$75, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection du gaz:—Pour défrayer l'inspection du gaz à Vancouver, New-Westminster et Nanaïmo, 3 inspecteurs à \$100 par année, du 1er décembre 1893, 7 mois, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre-vingt-une piastres et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les poids et mesures.—Pour payer M. T. H. McKenzie, ex-inspecteur à Hamilton, un montant égal à la différence existant entre sa pension de retraite et son traitement comme inspecteur, ses services ayant été requis durant le mois qui a suivi sa retraite—traitement mensuel comme inspecteur, \$114.33 ; pension de retraite comme inspecteur, \$32.67, (\$81.66) ; dépenses casuelles, poids et mesures, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les postes:—Pour compléter les paiements pour le service des malles par chemins de fer et paquebots, étant la différence entre le montant voté par le parlement et le montant nécessaire à cet effet, \$44,800 ; somme nécessaire pour compléter les paiements pour le service des malles, exercice 1893-94, \$30,000 ; somme requise pour compléter les paiements au taux autorisé pour l'allocation provisoire au Manitoba et dans la Colombie-Britannique, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend, en comité général la considération du bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant l'ordonnance No 32, de 1893, des Territoires du Nord-Ouest, autorisant la municipalité de la ville d'Edmonton à construire et exploiter un tramway ; et,

après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Urbain d'Edmonton."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Ottawa; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique bicycle de Boynton; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de faire revivre et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de Brockville et New-York."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce:—Pour pourvoir à l'application de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des départements du commerce et des douanes, \$4,000; pour faire face à la proportion de dépenses payables par le Canada pour le conseil international des douanes à Bruxelles, \$600; agences commerciales, y compris les dépenses se rapportant à la négociation des traités ou à l'extension des relations commerciales, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour fonds de retraite:—Allocation supplémentaire à M. Wallace, ci-devant directeur de poste à Victoria, C.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux:—Canal de Lachine—construction, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique:—Somme supplémentaire nécessaire pour faire face aux frais de l'exposition universelle de Chicago (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté:—Somme nécessaire pour rembourser la prime payée sur une coupe de bois, et aussi pour rembourser les dépenses d'arpentage de certaines coupes de bois, toutes situées dans les territoires en litige, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, somme nécessaire pour rembourser à la police à cheval du Nord-Ouest les secours distribués aux Métis indigents du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille neuf cent trois piastres et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire des avances de grain de semence aux colons des Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille soixante et cinq piastres et soixante et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Classification des anciennes archives de la province du Canada au bureau du Conseil privé, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis), fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre lundi prochain.

M. Mills (Annapolis), informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que ce comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance du Saint-Laurent."

Bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier et refondre les Actes concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte à l'effet de refondre et modifier certains actes relatifs à la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la vallée de la Gatineau, et d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 9 juillet 1894.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De Augustus Porter et autres, de McLean et Parham, comté de Addington, et du conseil municipal de la cité de Kingston, Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

De Charles Brinton et autres, pêcheurs, de Port-Lorne et des environs, comté de Annapolis, Nouvelle-Ecosse, demandant qu'il soit enjoint aux pêcheurs de homard de ne pas causer de dommages aux pêcheries de hareng dans ces localités.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dix-septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Gleichen au lac aux Castors et à Victoria; et le

Bill à l'effet de faire revivre et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de Brockville et New-York.

Vu l'époque avancée de la session, votre comité recommande que ces bills soient inscrits sur les ordres du jour de ce jour immédiatement après les affaires de routine, pour être pris en considération en comité général.

M. Tisdale propose, secondé par M. Taylor,—que le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Gleichen au lac aux Castors et à Victoria, et le bill à l'effet de faire revivre et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de Brockville et New-York" soient inscrits sur les ordres du jour de ce jour, immédiatement après les affaires de routine, pour être pris en considération en comité général, conformément à la recommandation contenue dans le dix-septième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Attention ayant été appelée sur le fait que la motion propose de changer, sans avis préalable, les règles de la procédure;

M. l'Orateur décide: "Qu'elle est irrégulière et ne peut pas être faite."

M. Wallace présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 27 avril 1892, demandant copie de toute correspondance, mémoires, ordonnances ministérielles et ordres du conseil se rapportant en quelque manière à la suppression du droit d'exportation sur les billots et autres bois non manufacturés exportés du Canada aux États-Unis. (*Document de la Session No 96.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 9 mai 1892, demandant la production de copie du rapport de l'inspecteur des douanes, dans la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'établissement d'un port d'entrée à Whycomah, comté d'Inverness. (*Document de la Session No 97.*)

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'île de Montréal;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé de nouveau en comité général.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie des Estacades de la rivière des Français (à responsabilité limitée); et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Érié à la rivière Détroit et la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Huron; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte constituant en corporation la Compagnie du canal de Montréal, Huron et Baie Géorgienne."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte à l'effet de refondre et modifier certains actes relatifs à la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la vallée de la Gatineau, et d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau," lequel est lu comme suit :—

Page 10, ligne 23.—A l'article 1 substituez le suivant :—

" 31. Les droits, pouvoirs et immunités conférés à la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, par les actes y relatifs, en ce qui concerne la construction, l'entretien et l'exploitation d'un pont sur la rivière Ottawa, à ou près la cité d'Ottawa, et des ouvrages se rattachant à ce pont, sont, nonobstant toute disposition des dits actes, déclarés par le présent avoir continué de subsister et être encore en vigueur; et le dit pont devra se commencer dans l'année qui suivra la sanction du présent acte; sans quoi, les pouvoirs accordés pour sa construction par les actes susmentionnés cesseront et prendront fin."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à James St. George Dillon."

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés, ainsi que la preuve faite et les documents sur lesquels le dit bill est basé.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill modifiant de nouveau le Code criminel, 1892;

Sir John Thompson propose, secondé par Sir Adolphe P. Caron,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. McCarthy propose comme amendement, secondé par M. Taylor,—que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé en comité général avec instructions d'en amender l'article 22 du dit bill.

Et la question étant posée sur le dit amendement, elle est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cent soixante et quatre piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour l'accise :—Pour payer à la Compagnie anglo-américaine de billets de banque les dommages-intérêts adjugés par la cour d'Echiquier pour les estampilles qu'elle avait en mains lors de l'adoption du changement de système—montant adjugé, \$3,503.90; frais du procès, \$485.90; somme additionnelle nécessaire, \$5,000; commission d'accise aux préposés des douanes—somme additionnelle nécessaire, \$600; pour payer M. A. E. Mills, de Smith's-Falls, de l'ouvrage fait pour ce département, de mai 1892 au 30 juin 1893, " inspection des huiles canadiennes," \$75, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection du gaz :—Pour défrayer l'inspection du gaz à Vancouver, New-Westminster et Nanaimo, 3 inspecteurs à \$100 par année, du 1er décembre 1893, 7 mois, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre-vingt-une piastres et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les poids et mesures.—Pour payer M. T. H. McKenzie, ex-inspecteur à Hamilton, un montant égal à la différence existant entre sa pension de retraite et son traitement comme inspecteur, ses services ayant été requis durant le mois qui a suivi sa retraite—traitement mensuel comme inspecteur, \$114.33; pension de retraite comme inspecteur, \$32.67, (\$81.66); dépenses casuelles, poids et mesures, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les postes :—Pour compléter les paiements pour le service des malles par chemins de fer et paquebots, étant la différence entre le montant voté par le parlement et le montant nécessaire à cet effet, \$44,800; somme nécessaire pour compléter les paiements pour le service des malles, exercice 1893-94, \$30,000; somme requise pour compléter les paiements au taux autorisé pour l'allocation provisoire au Manitoba et dans la Colombie-Britannique, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce :—Pour pourvoir à l'application de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des départements du commerce et des douanes, \$4,000; pour faire face à la proportion de dépenses payables par le Canada pour le conseil international des douanes à Bruxelles, \$600; agences commerciales, y compris les dépenses se rapportant à la négociation des traités ou à l'extension des relations commerciales, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour fonds de retraite :—Allocation supplémentaire à M. Wallace, ci-devant directeur de poste à Victoria, C.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux :—Canal de Lachine—construction, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique :—Somme supplémentaire nécessaire pour faire face aux frais de l'exposition universelle de Chicago (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté :—Somme nécessaire pour rembourser la prime payée sur une coupe de bois, et aussi pour rembourser les dépenses d'arpentage de certaines coupes de bois, toutes situées dans les territoires en litige, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, somme nécessaire pour rembourser à la police à cheval du Nord-Ouest les secours distribués aux Métis indigents du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille neuf cent trois piastres et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire des avances de grain de semence aux colons des Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille soixante et cinq piastres et soixante et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Classification des anciennes archives de la province du Canada au bureau du Conseil privé, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau les Actes concernant le service civil ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant les juges des Cours provinciales ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte concernant les maisons de refuge pour les femmes en Ontario ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour examiner la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire que les mots " construction première " dans le premier article du chapitre 7 des Statuts de 1882, concernant une remise de droits ou drawback sur certains articles fabriqués en Canada et devant servir à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, seront interprétés comme s'appliquant au premier pont en fer ou en acier construit dans une localité, mais non à sa réfection ou à sa réparation ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses de la convention internationale, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les services de W. Gliddon, d'après demande à cet effet, comme expert pour la vérification du prix de revient de certains ouvrages d'impression tels qu'énumérés dans la liste annexée au rapport des arbitres dans la cause de McLean, Roger et Cie contre la Reine, nonobstant toute disposition contraire de la loi sur le service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour appliquer une somme additionnelle au paiement des dépenses relatives à la commission royale sur le commerce des spiritueux, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille trois cent quatre-vingt-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour frais divers :— Acheter 325 exemplaires du *Government in the Colonies*, de Todd, à \$7.30 chacun, fret et autres frais, \$2,383.33 ; à déduire—la somme déjà votée, \$2,000, (\$383.33) ; pour payer pour l'impression et la traduction du rapport de la commission royale sur le trafic des spiritueux, \$18,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Sauvages."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill, et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 12.—Après le mot " réserve " insérez " excepté lorsque le don ou legs de terrain sera fait à la fille, la sœur ou les petits enfants du testateur."

Page 3, ligne 46.—Après " qui " insérez " sans l'autorisation du surintendant général."

Page 4, ligne 30.—Après " séparer " insérez " ou qui sera séparé de sa famille par emprisonnement."

Page 5, ligne 48.—Après " Sauvages " insérez ce qui suit comme article 9 :—
" 9. L'article cent trente-deux ajouté à l' " Acte des Sauvages " par l'article cinq du chapitre vingt-deux des Statuts de 1888, est révoqué, et remplacé par le suivant :

" 132. Toute amende, peine pécuniaire ou confiscation, sous l'application du présent acte, excepté la part du dénonciateur ou poursuivant, appartiendra à Sa Majesté au profit de la bande de Sauvages à l'égard de laquelle ou d'un ou plusieurs

membres de laquelle l'infraction aura été commise, ou dont le contrevenant, si c'est un Sauvage, fera partie ; mais le Gouverneur général en conseil pourra en tout temps ordonner que le montant de l'amende, peine pécuniaire ou confiscation soit remis à toute autorité provinciale, municipale, ou locale supportant en tout ou en partie les frais d'administration de la loi en vertu de laquelle cette pénalité aura été imposée, ou que le dit montant soit employé de toute autre manière que l'on estimera la plus propre à atteindre les objets de cette loi ou à en assurer la bonne administration ; et il pourra, en cas de doute, décider quelle bande a droit de profiter de l'amende, peine pécuniaire ou confiscation."

Page 7, ligne 4.—Après "ans" insérez ce qui suit comme paragraphe 3 :—

"3. Ces règlements pourront pourvoir de la manière que le Gouverneur en conseil jugera la meilleure à l'emploi des annuités et intérêts afférents aux enfants confiés à l'école industrielle ou au pensionnat, soit à l'entretien de ces établissements respectifs ou à l'entretien des enfants eux-mêmes."

Page 7, ligne 18.—Après "effectif" insérez ce qui suit comme article 12 :—

"12. Tous les règlements faits par le Gouverneur en conseil en vertu du présent acte seront publiés dans la *Gazette du Canada* et soumis aux deux Chambres du Parlement dans les quinze premiers jours de la session qui suivra leur date."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements pour lesquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre, ce jour.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution imposant un droit sur la préparation du homard.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'un droit de dix piastres soit payé pour une licence permettant de préparer le homard et de le mettre en boîte.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Denison, en conséquence, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'un droit de dix piastres soit payé pour une licence permettant de préparer le homard et de le mettre en boîte.

La dite résolution étant lue la seconde fois est adoptée et renvoyée au comité général chargé d'examiner le bill modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries, avec instruction d'y insérer des dispositions conformes à la dite résolution.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants, sans amendement :—

Bill intitulé : “ Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur.”

Bill intitulé : “ Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires.”

Bill intitulé : “ Acte concernant le fonds des écoles communes.”

Bill intitulé : “ Acte concernant certaines subventions accordées à la province de Québec par le chapitre huit des Statuts de 1884.”

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 10 juillet 1894.

PRIÈRE.

M. Scriver, du comité mixte de la Bibliothèque des deux Chambres du parlement, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement, s'est réuni pour la troisième fois le 10 juillet, dans le bureau du Président du Sénat.

Le rapport du sous-comité a été adopté après lecture faite, et se trouve ci-joint. Le comité s'est ensuite ajourné.

JOHN J. ROSS,
Président.

BUREAU DU PRÉSIDENT DU SÉNAT, le 10 juillet 1894.

Le sous-comité chargé par le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement pour la session de 1894, de faire l'audition des comptes des recettes et des dépenses de la Bibliothèque pour l'année dernière, présente le rapport suivant :—

Le sous-comité a examiné les comptes, livres et pièces justificatives qui lui ont été soumis par le comptable intérimaire et numérotés 2647 à 3191 (inclusivement), ainsi que les pièces justificatives des lettres de change expédiées aux agents de Londres, Angleterre, et portant les lettres E et F de 1892-93 et A, B, C et D de 1893-94 respectivement, et a constaté qu'ils correspondent les uns aux autres.

Le sous-comité annexe au présent pour l'information du Parlement, un relevé du compte courant de la Bibliothèque à partir du jour de la dernière audition (24 mars 1893) à venir au mai 1894, aussi, un état de la dépense faite en achats de livres (classés par sujets) pendant la même période.

A. R. McCLELAN,
J. SCRIVER,
N. W. WHITE.

OTTAWA, 15 juin 1894.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
OTTAWA, 1er juin 1894.

ÉTAT DE LA DÉPENSE MENSUELLE, CLASSÉE SOUS SES DIFFÉRENTS TITRES.

Du 24 mars 1893 (date de la dernière audition) au 31 mai 1894.

	Livres pour la bibliothèque générale.		Livres sur l'histoire d'Amérique.	Reliure.	Totaux.
	Anglais.	Français.			
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Du 24 au 31 mars 1893.....	29 50	26 55	56 05
En avril do.....	1,521 26	236 80	58 38	450 07	2,266 51
Mai do.....	63 91	192 47	22 01	612 62	891 01
Juin do.....	1,204 71	57 44	148 10	353 29	1,763 54
Juillet do.....	949 70	37 75	40 30	1,027 75
Août do.....	100 85	14 00	68 09	182 94
Septembre do.....	232 04	541 86	9 60	2 09	785 59
Octobre do.....	1,231 05	8 75	120 84	284 49	1,645 13
Novembre do.....	743 19	360 56	15 19	1,118 94
Décembre do.....	98 42	68 50	8 37	175 29
Janvier 1894.....	1,664 75	325 74	53 09	361 09	2,404 67
Février do.....	114 15	374 73	54 22	543 10
Mars do.....	282 71	31 00	132 98	208 80	655 53
Avril do.....	1,819 21	67 82	176 25	4 16	2,067 44
Mai do.....	94 00	480 57	129 39	562 88	1,266 84
	\$10,149 45	\$2,797 99	\$1,063 36	\$2,839 58	\$16,850 38

JOHN SMITH,

Faisant fonction de comptable.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,

OTTAWA, 1er juin 1894.

RELEVÉ—CLASSÉ PAR SUJETS—DES DÉPENSES POUR LIVRES ET RELIURE

Du 24 mars 1893 (date de la dernière audition) au 31 mai 1894, inclusivement.

	\$ c.
Religion, Philosophie et Education.....	501 81
Histoire et Biographie.....	2,329 88
Géographie et Voyages.....	585 80
Science.....	784 39
Arts utiles.....	670 43
Beaux-arts.....	440 43
Jeux et amusements.....	41 78
Philologie, Histoire de la Littérature et Bibliographie.....	320 36
Belles-lettres.....	1,382 53
Encyclopédies et Revues.....	1,662 73
Loi, Histoire constitutionnelle, Documents parlementaires, etc.....	4,008 51
Economie sociale et politique, Statistiques, etc.....	661 97
Almanachs d'adresses.....	90 05
Reliure canadienne.....	2,839 58
Assurance, Commission, Frais de port, etc.....	530 13
	\$16,850 38

JOHN SMITH,

Faisant fonction de comptable.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,

OTTAWA, 1er juin 1894.

LISTE DES CHÈQUES NON SOLDÉS TIRÉS SUR LA BANQUE DE MONTRÉAL, OTTAWA.

Date.	Nom de la personne ou compagnie en faveur de laquelle le chèque a été souscrit.	Numéro	Montant.
1894.			\$ c.
2 mai ..	Adolphe Poisson.....	3153	2 00
28 do ..	La Cie J. E. Bryant.....	3180	5 00
28 do ..	Garretson, Cox et Cie.....	3181	1 50
28 do ..	Arthur Weir.....	3182	15 00
29 do ..	Boulangier et Marcotte.....	3183	3 00
30 do ..	Joséphine Gaulan.....	3185	15 50
30 do ..	B. Ambrose.....	3187	15 50
30 do ..	E. Bartlett.....	3188	15 50
30 do ..	H. Turcotte.....	3189	2 00
31 do ..	Granger, Frères.....	3190	89 62
31 do ..	Thomas Lynton.....	3191	12 00
			\$176 62

JOHN SMITH,

Faisant fonction de comptable.

M. Girouard (Jacques-Cartier), du comité des Privilèges et Elections, auquel ont été référées certaines accusations portées contre Arthur J. Turcotte, écrivain, député du district électoral de Montmorency, présente ce qui suit comme son quatrième rapport :—

Votre comité a étudié avec soin les accusations portées contre Arthur J. Turcotte, député du district électoral de Montmorency, telles que contenues dans l'ordre de renvoi au comité en date du 17 mai dernier, et il soumet comme résultat de son enquête la résolution suivante qui a été adoptée à la séance du comité tenue ce jour, savoir :—

Attendu que ce comité a reçu instruction de s'assurer si M. Arthur Joseph Turcotte, membre de la Chambre des Communes, a, personnellement ou en qualité de membre de la société Turcotte et Provost, ou comme membre de la société A. J. Turcotte et Cie, eu, possédé et exécuté, de la part du gouvernement du Canada ou pour lui, un ou des contrats qui étaient à son seul profit et avantage, et à raison duquel ou desquels il aurait touché des deniers publics—les dits contrats couvrant les années 1892, '93 et '94, et pourvoyant à la fourniture d'épicerie et autres semblables marchandises à l'usage : 1^o du département de la Milice à Québec, et 2^o du département de la Marine et des Pêcheries ;

Et attendu que deux des témoins entendus à l'appui de l'accusation sont MM. Jean-Baptiste Provost et Omer Edouard Larose ;

Et attendu que le dit Provost a juré et établi par des documents qu'il a, de bonne foi, soumissionné et obtenu un contrat pour la fourniture de semblables articles au département de la Milice, pour les années 1892, '93 et '94, qu'il a rempli et exécuté son contrat et qu'il en a été payé par des chèques administratifs à son ordre ; et comme il n'apparaît pas que M. Turcotte soit en aucune façon intervenu entre lui et le gouvernement, et que M. Provost a toujours été libre de disposer de son ou de ses contrats comme bon lui semblait et de donner des sous-contrats à qui il voulait, tandis que lui seul était tenu de remplir ses engagements avec le gouvernement ;

Et attendu que le dit Larose a pareillement, c'est-à-dire par sa déclaration et par des documents, établi que lui seul a soumissionné et obtenu le contrat de pareille fourniture du département de la Marine et des Pêcheries, et que ce département la

lui a payée, et qu'il ne paraît pas que M. Turcotte soit en aucune manière intervenu entre le dit Larose et le dit département au sujet de la fourniture entreprise par M. Larose ;

Et attendu qu'il est établi par acte notarié remontant au 2 février 1893, que le dit Provost a cédé à Omer Edouard Larose tous ses intérêts dans le dit contrat ;

Et attendu que les marchandises délivrées par le dit Turcotte, soit en son propre nom, soit comme membre de la dite société, n'ont été vendues par lui qu'au dit Provost et au dit Larose, ainsi qu'il avait le droit de le faire, et non au gouvernement du Canada ;

Et attendu qu'il n'est pas prouvé que le contrat avec le département de la Milice ait donné des profits, et que Larose reconnaît avoir eu les marchandises au prix coûtant et gardé pour lui tous les profits ;

Qu'il soit résolu :

Que de l'avis de ce comité les dites accusations ne sont pas prouvées, et que ce comité fasse immédiatement rapport à la Chambre des Communes de la preuve produite. (Appendice No 3.)

M. Girouard (Jacques-Cartier), du comité des Privilèges et Elections, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

M. J. A. Charlebois, notaire public, de la cité de Québec, l'un des témoins assignés à comparaître devant votre comité, ayant présenté une demande d'indemnité pour perte subie par suite de son absence, dans ses affaires professionnelles, votre comité soumet la résolution suivante à titre de recommandation :—

Résolu,—Que le comité recommande que la somme de dix (\$10) piastres par jour soit payée à M. J. A. Charlebois, de la cité de Québec, notaire, pour les trois jours pendant lesquels il a été à la disposition du comité, comme témoin.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président de la République Française ;

M. Foster propose, secondé par M. Daly,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. O'Brien propose comme amendement, secondé par M. McCarthy,—que tous les mots après " Que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" bien que la Chambre soit disposée à sanctionner en aucun temps tout traité qui, par ses conditions justes et équitables, serait de nature à augmenter le commerce du Canada, il lui est impossible de ratifier le traité passé avec la France, pour la raison que ses résultats ne nous seront pas favorables, vu que la France en retirait plus d'avantages que le Canada ; qu'il est injuste et inégal en ce que, d'après l'une des clauses, la France a droit de bénéficier de tout avantage commercial que le Canada pourrait par la suite accorder à toute autre nation étrangère, même sur des matières autres que celles de tarif, tandis que le Canada ne pourrait que participer aux réductions de droits accordées à toute autre nation sur chacun des articles énumérés dans le traité. Il est, de plus, injuste et inégal parce que la France peut dénoncer le traité si les droits sont augmentés sur la classe de vins dont, en vertu du traité, la France retire des bénéfices, tandis que le Canada ne se trouve pas à jouir du même privilège si la France élève le tarif minimum qui doit être appliqué aux produits canadiens énumérés dans le dit traité ; et cette Chambre est d'opinion qu'il est injuste et désavantageux pour la grande masse des consommateurs que les droits soient diminués, comme ils le seront en vertu du traité, sur des articles de luxe, tandis que des droits élevés seront maintenus sur beaucoup d'articles nécessaires à la vie, et cela dans un temps où l'on peut difficilement abaisser les droits, eu égard à la diminution du revenu."

Et un débat s'ensuivant ;

Et la question étant posée sur l'amendement,—

M. Edgar propose comme sous-amendement, secondé par M. Landerkin,—que les mots suivants lui soient ajoutés :—" Qu'il ressort des documents soumis à la

Chambre et des déclarations faites à la Chambre par le ministre des Finances que ce traité qui accorde à la France le traitement de la nation la plus favorisée a été signé sans autorisation du gouvernement; et, de plus, que le traité a été conclu sous la fausse impression de la part du gouvernement, que le commerce avec la colonie française de Saint-Pierre et Miquelon serait affecté par le traité."

Et le débat se continuant;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin;

Mercredi, 11 juillet 1894.

Et la question étant posée sur le sous-amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Allan,	Colter,	Landerkin,	O'Brien,
Bain (Wentworth),	Dawson,	Laurier,	Paterson (Brant),
Beausoleil,	Edgar,	Lavergne,	Perry
Beith,	Edwards,	Leduc,	Rider,
Boston,	Featherston,	Lister,	Rinfret,
Bowman,	Flint,	Livingston,	Rowand,
Brown,	Fraser,	Lowell,	Sanborn,
Campbell,	Gibson,	Macdonald (Huron),	Scriver,
Cartwright (Sir Richard),	Gillmor,	McCarthy,	Semple,
Casey,	Grieve,	McGregor,	Somerville,
Charlton,	Guay,	McMillan,	Sutherland, et
Choquette,	Harwood,	McMullen,	Tarte.—51.
Christie,	Innes,	Mills (Bothwell),	

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Denison,	Lachapelle,	Pope,
Bain (Soulanges),	Desaulniers,	Langelier,	Pridham,
Baker,	Devlin,	Langevin (Sir Hector),	Prior,
Béchar, d,	Dickey,	Leclair,	Proulx,
Belley,	Dugas,	Legrin,	Robillard,
Bennett,	Dupont,	Lépine,	Roome,
Bergeron,	Dyer,	Lippé,	Rosmond,
Bergin,	Earle,	Macdonald (King),	Ross (Dundas),
Bernier,	Fairbairn,	Macdonell (Algoma),	Ross (Lisgar),
Blanchard,	Ferguson (Leedsset Gren.),	McAlister,	Ryckman,
Boyd,	Ferguson (Renfrew),	McDougald (Pictou),	Simard,
Boyle,	Foster,	McDougall (Cap-Breton),	Smith (Ontario),
Brodeur,	Fréchette,	McInerney,	Sproule,
Bruneau,	Frémont,	McKay,	Stairs,
Bryson,	Gillies,	McLennan,	Stevenson,
Cameron,	Girouard (Jacq.-Cartier),	McNeill,	Taylor,
Carignan,	Girouard (Deux-Mont.),	Madill,	Temple,
Carling (Sir John),	Godbout,	Marshall,	Thompson (Sir John),
Caron (Sir Adolphe),	Grandbois,	Masson,	Tisdale,
Carroll,	Haggart,	Metcalfe,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Carscallen,	Haslam,	Mignault,	Tyrwhitt,
Chesley,	Hazen,	Miller,	Vaillancourt,
Cleveland,	Henderson,	Moncrieff,	Wallace,
Cochrane,	Hughes,	Monet,	Weldon,
Cockburn,	Ingram,	Montague,	White (Shelburne),
Corbould,	Ives,	Northrup,	Wilmot,
Costigan,	Jeanotte,	Ouimet,	Wilson,
Curran,	Joncas,	Patterson (Colchester),	Wood (Brockville), et
Daly,	Kaulbach,	Patterson (Huron),	Wood (Westland).—119.
Davin,	Kenny,	Pelletier,	

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Cockburn,	Innes,	Mills (Bothwell),
Bain (Wentworth),	Colter,	Landerkin,	O'Brien,
Beith,	Dawson,	Lister,	Paterson (Brant),
Boston,	Edgar,	Livingston,	Perry,
Bowman,	Edwards,	Lowell,	Rider,
Brown,	Featherston,	Macdonald (Huron),	Rowand,
Campbell,	Flint,	McCarthy,	Sanborn,
Cartwright (Sir Richard),	Fraser,	McGregor,	Scriver,
Casey,	Gibson,	McMillan,	Semple,
Charlton,	Gillmor,	McMullen,	Somerville, et
Christie,	Grieve,	McNeill,	Sutherland.—44.

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Desaulniers,	Kenny,	Pelletier,
Bain (Soulanges),	Devlin,	Lachapelle,	Pope,
Baker,	Dickey,	Langelier,	Pridham,
Beausoliel,	Dugas,	Langevin (Sir Hector),	Prior,
Bécharde,	Dupont,	Laurier,	Proulx,
Belley,	Dyer,	Lavergne,	Rinfret,
Bennett,	Earle,	Leclair,	Robillard,
Bergeron,	Fairbairn,	Leduc,	Romeo,
Bergin,	Ferguson (Leedset Gren.),	Legris,	Rosamond,
Bernier,	Ferguson (Renfrew),	Lépine,	Ross (Dundas),
Blanchard,	Foster,	Lippé,	Ross (Lisgar),
Boyd,	Fréchette,	Macdonald (King),	Ryckman,
Boyle,	Frémont,	Macdonell (Algoma),	Simard,
Brodeur,	Geoffrion,	McAlister,	Smith (Ontario),
Bruneau,	Gillies,	McDougald (Pictou),	Sproule,
Bryson,	Girouard (Jacq.-Cartier),	McDougall (Cap-Breton),	Stairs,
Cameron,	Girouard (Deux-Mont.),	McInerney,	Stevenson,
Carignan,	Godbout,	McKay,	Tarte,
Carling (Sir John),	Grandlois,	McLennan,	Taylor,
Caron (Sir Adolphe),	Grant (Sir James),	Madill,	Temple,
Carroll,	Guay,	Marshall,	Thompson (Sir John),
Carscallen,	Haggart,	Masson,	Tisdale,
Chesley,	Harwood,	Metcalfe,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Choquette,	Haslam,	Mignault,	Tyrwhitt,
Cleveland,	Hazen,	Miller,	Vaillancourt,
Cochrane,	Henderson,	Moncrieff,	Wallace,
Corbould,	Hughes,	Monet,	Weldon,
Costigan,	Ingram,	Montague,	White (Shelburne),
Curran,	Ives,	Northrup,	Wilmot,
Daly,	Jeannotte,	Ouimet,	Wilson,
Davin,	Joncas,	Patterson (Colchester),	Wood (Brockville), et
Denison,	Kaulbach,	Patterson (Huron),	Wood (Westland).—128.

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant posée sur la motion principale ;

M. Laurier propose comme amendement, secondé par M. Langelier,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"le traité avec la France ayant été négocié avec l'assurance donnée par les plénipotentiaires anglais aux plénipotentiaires français que la politique du gouvernement canadien était d'établir une ligne directe de steamers entre le Canada et la France,—la dite assurance étant comprise spécialement dans la lettre adressée par Lord Dufferin et Sir Charles Tupper à M. Develle, ministre des affaires étrangères, en date du 6 février 1893, et qui est formulée comme suit :—

“ Nous profitons de l'occasion pour confirmer à Votre Excellence ce que nous lui avons déjà fait connaître au cours des pourparlers, à savoir : que le parlement canadien désirant favoriser le développement des relations commerciales entre les deux pays, a voté une subvention de £100,000 à une ligne de paquebots dont le point de départ sera un port canadien et le point terminus un port français.

“ Qu'il était du devoir du gouvernement, avant de proposer la ratification du traité, d'accepter la déclaration des dits plénipotentiaires ou de notifier le gouvernement français que le gouvernement canadien ne serait pas lié par cette déclaration.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Choquette,	Landerkin,	Mignault,
Bain (Wentworth),	Colter,	Langelier,	Mills (Bothwell),
Beausoliel,	Dawson,	Laurier,	Monet,
Bécharde,	Edgar,	Lavergue,	O'Brien,
Beith,	Edwards,	Leduc,	Perry,
Boston,	Featherston,	Legris,	Rider,
Bowman,	Flint,	Lister,	Rinfret,
Brodeur,	Fraser,	Lowell,	Rowand,
Brown,	Gibson,	Macdonald (Huron),	Sanborn,
Campbell,	Gillmor,	McCarthy,	Scriven,
Carroll,	Godbout,	McGregor,	Semple,
Cartwright (Sir Richard),	Guay,	McMillan,	Sutherland,
Casey,	Harwood,	McMullen,	Tarte, et
Charlton,	Innes,	McNeill,	Vaillancourt.—56.

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Desaulniers,	Kaulbach,	Pridham,
Bain (Soulanges),	Devlin,	Kenny,	Prior,
Baker,	Dickey,	Lachapelle,	Proulx,
Belley,	Dugas,	Langevin (Sir Hector),	Robillard,
Bennett,	Dupont,	Leclair,	Roome,
Bergeron,	Dyer,	Lépine,	Rosmond,
Bergin,	Earle,	Lippé,	Ross (Dundas),
Bernier,	Fairbairn,	Macdonald (King),	Ross (Lisgar),
Blanchard,	Ferguson (Leeds et Gren.),	Macdonell (Algoma),	Ryckman,
Boyd,	Ferguson (Kenfrew),	McDougall (Picton),	Simard,
Boyle,	Foster,	McDougall (Cap-Breton),	Smith (Ontario),
Bruneau,	Fréchette,	McInerney,	Sproule,
Bryson,	Frémont,	McKay,	Stairs,
Cameron,	Gillies,	McLennan,	Stevenson,
Carignan,	Girouard (Jacq.-Cartier),	Madill,	Taylor,
Carling (Sir John),	Girouard (Deux-Mont.),	Marshall,	Temple,
Caron (Sir Adolphe),	Grandbois,	Masson,	Thompson (Sir John),
Carscallen,	Grant (Sir James),	Metcalfe,	Tisdale,
Chesley,	Haggart,	Miller,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Cleveland,	Haslam,	Moncrieff,	Tyrwhitt,
Cochrane,	Hazen,	Montague,	Wallace,
Cockburn,	Henderson,	Northrup,	Weldon,
Corbould,	Hughes,	Quimet,	White (Shelburne),
Costigan,	Ingram,	Patterson (Colchester),	Wilnot,
Curran,	Ives,	Patterson (Huron),	Wilson,
Daly,	Jeannotte,	Pelletier,	Wood (Brockville), et
Davin,	Joncas,	Pope,	Wood (Westland).—109.
Denison,			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Amiot,	Denison,	Kaulbach,	Pelletier,
Bain (Soulanges),	Desaulniers,	Kenny,	Pope,
Baker,	Devlin,	Lachapelle,	Pridham,
Beausoliel,	Dickey,	Langelier,	Prior,
Béchar, d,	Dugas,	Langevin (Sir Hector),	Proulx,
Belley,	Dupont,	Laurier,	Rinfret,
Bennett,	Dyer,	Lavergne,	Robillard,
Bergeron,	Earle,	Leclair,	Rome,
Bernier,	Fairbairn,	Leduc,	Rosmond,
Blanchard,	Ferguson (Leeds et Gren.),	Legris,	Ross (Lisgar),
Boyd,	Ferguson (Renfrew),	Lépine,	Simard,
Boyle,	Foster,	Lippé,	Smith (Ontario),
Brodeur,	Fréchette,	Macdonald (King),	Sproule,
Bruneau,	Frémont,	McDougald (Picton),	Stairs,
Bryson,	Geoffrion,	McDougall (Cap-Breton),	Stevenson,
Cameron,	Gillies,	McInerney,	Tarte,
Carignan,	Girouard (Jacq.-Cartier),	McKay,	Taylor,
Carling (Sir John),	Girouard (Deux-Mont.),	McLennan,	Temple,
Caron (Sir Adolphe),	Godbout,	Madill,	Thompson (Sir John),
Carroll,	Grandbois,	Masson,	Tisdale,
Carscallen,	Grant (Sir James),	Metcalfe,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Chesley,	Guay,	Mignault,	Tyrwhitt,
Choquette,	Haggart,	Miller,	Vaillancourt,
Cleveland,	Harwood,	Moncrieff,	Wallace,
Cochrane,	Haslam,	Monet,	Weldon,
Corbould,	Hazen,	Montague,	White (Shelburne),
Costigan,	Henderson,	Northrup,	Wilmot,
Curran,	Hughes,	Ouimet,	Wilson,
Daly,	Jeannotte,	Patterson (Colchester),	Wood (Brockville), et
Davin,	Joncas,	Patterson (Huron),	Wood (West'land).—120.

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Dawson,	Landerkin,	Mills (Bothwell),
Bain (Wentworth),	Edgar,	Lister,	O'Brien,
Beith,	Edwards,	Livingston,	Perry,
Bergin,	Featherston,	Lowell,	Rider,
Bowman,	Flint,	Macdonald (Huron),	Rowand,
Brown,	Fraser,	McCarthy,	Sanborn,
Cartwright (Sir Richard),	Gibson,	McGregor,	Scriver,
Casey,	Gillmor,	McMillan,	Semple,
Charlton,	Grieve,	McMullen,	Somerville, et
Cockburn,	Innes,	McNeill,	Sutherland.—41.
Colter,			

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte des inspecteurs-mesureurs," sans amendement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à trois heures moins quinze minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à ce jour.

Mercredi, 11 juillet 1894.

PRIÈRE.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a examiné le bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à James St. George Dillon," et est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que cette Chambre concoure dans le quatrième rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill concernant la subvention en terres à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill concernant les terres fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Charlton propose, secondé par M. Landerkin, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée, elle est résolue négativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président de la République Française; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit pris en considération demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant une subvention pour l'établissement d'un service hebdomadaire rapide par steamers entre le Canada et le Royaume-Uni.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre concernant les bills privés est appelé en vertu d'un ordre spécial.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Gleichen au lac aux Castors et à Victoria; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de faire revivre et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie du Pont de Brockville et New-York ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors le cours de ses délibérations, en comité général, sur la résolution concernant une subvention pour l'établissement d'un service hebdomadaire rapide par steamers entre le Canada et le Royaume-Uni.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra passer un contrat, pour une période n'excédant pas dix ans, avec toute personne ou compagnie, pour l'exécution d'un service hebdomadaire rapide par steamers entre le Canada et le Royaume-Uni, avec correspondance à un port français, aux termes et conditions, quant au transport des malles et autrement, que le Gouverneur en conseil jugera opportuns, pour une subvention n'excédant pas la somme de sept cent cinquante mille piastres par année.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest," sans amendement.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant l'utilisation des eaux des Territoires du Nord-Ouest pour des fins d'irrigation et autres," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 12 juillet 1894.

PRIÈRE.

Sur motion de M. La Rivière, secondé par M. Girouard (Deux-Montagnes),
Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de cette Chambre.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente.—la réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1894, demandant un état indiquant tous les permis de coupe de bois accordés depuis le 1er janvier 1887; l'étendue de ces coupes; le nom du commissionnaire; le bonus, s'il y en a, payé sur les permis; si on a disposé des coupes de bois;

(a.) A l'enchère publique, régulièrement annoncée, invitant le public à enchérir;

(b.) A l'enchère, lorsque ceux qui avaient demandé des permis pour la coupe du bois furent seuls invités à enchérir;

(c.) Par demande particulière;

(d.) Si ce n'est d'aucune des manières ci-dessus mentionnées, alors de quelle manière a-t-on disposé des coupes de bois et comment les a-t-on concédées;

(e.) Durée de l'annonce publiée dans chaque cas lorsque les fonds de bois ont été vendus à l'enchère publique ou par tout autre système de concurrence publique; aussi, un état sommaire indiquant l'étendue totale concédée et le montant total des boni reçus. (*Document de la Session No 79c.*)

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Ordonné, que le quatrième rapport du comité des Privilèges et Elections soit pris en considération, demain, après les affaires de routine.

M. Ouimet, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente.—la réponse à une adresse à Son Excellence du 18 juin 1894, demandant la production de copie de toutes accusations, plaintes, lettres, télégrammes, correspondance, rapports ou ordres concernant la destitution de John McLeod de la charge d'inspecteur des travaux de réparation à la jetée de Broad Cove Marsh, Cap-Breton. (*Document de la Session No 98.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1893, demandant la production d'un état indiquant:—1. Le montant total dépensé par le gouvernement depuis la Confédération, dans chaque province du Canada, pour les travaux publics suivants:—(1) Havres, jetées et brise-lames; (2) Améliorations des rivières; et (3) Dragage et dragueurs.

2. Quelle partie de la somme ainsi dépensée dans la province de Québec a été affectée aux travaux du havre de Montréal.

3. (1) Quelles sommes le gouvernement a prêtées aux commissaires du havre de Québec pour exécuter les nouveaux travaux dans le havre de cette cité; (2) Quel montant d'intérêt provenant des recettes des dits travaux des dits commissaires du havre ont payé au gouvernement pour l'intérêt dû sur les dits emprunts; (3) Combien d'années d'intérêt (s'il en est) sont dues.

4. (1) Quelles sommes le gouvernement a prêtées aux commissaires du havre de Montréal pour exécuter des travaux dans le havre de cette cité; (2) Quel montant d'intérêt est dû sur ce compte. (*Document de la Session No 75d.*)

Aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 25 avril 1894, demandant la production de copie de tous arrêtés du conseil, correspondance et instructions données aux officiers du département des Travaux Publics, et rapports de ces officiers, au sujet des améliorations des rapides de St. Andrews, dans la Rivière Rouge du Nord, Manitoba. (*Document de la Session No 99.*)

Et aussi,—la réponse partielle à un ordre de la Chambre du 30 mars 1894 demandant la production d'un état donnant le coût total des quai et bassin de l'île, Cockburn (lac Huron), le nom ou les noms de l'entrepreneur ou des entrepreneurs, la date de l'achèvement des quai et bassin, le nombre des navires à voiles qui y ont touché, la quantité du fret importé et exporté depuis l'achèvement de cette construction, ainsi que le nombre des steamers qui, durant la saison de navigation, ont touché régulièrement au quai depuis qu'il est terminé. (*Document de la Session No 75e.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération du bill concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le président de la République française, tel qu'amendé en comité général.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre appelé à considérer une certaine résolution concernant une subvention pour un service rapide par steamers entre le Canada et le Royaume-Uni, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en conseil pourra passer contrat, pour un terme de pas plus de dix ans, avec toute personne ou compagnie, pour l'exécution d'un service hebdomadaire de steamers rapides entre le Canada et le Royaume-Uni, avec correspondance à un port français, aux termes et conditions, quant au transport des malles ou autrement, que le Gouverneur en conseil jugera convenables, moyennant une subvention n'excédant pas la somme de sept cent cinquante mille piastres par année.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses de la convention internationale, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les services de W. Gliddon, d'après demande à cet effet, comme expert pour la vérification du prix de revient de certains ouvrages d'impression tels qu'énumérés dans la liste annexée au rapport des arbitres dans la cause de MacLean, Roger et Cie contre la Reine, nonobstant toute disposition contraire de la loi sur le service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour appliquer une somme additionnelle au paiement des dépenses relatives à la commission royale sur le commerce des spiritueux, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille trois cent quatre-vingt-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour frais divers :—Acheter 325 exemplaires du *Government in the Colonies*, de Todd, à \$7.30 chacun, fret et autres frais, \$2,383.33 ; à déduire—la somme déjà votée, \$2,000, (\$383.33) ; pour payer pour l'impression et la traduction du rapport de la commission royale sur le trafic des spiritueux, \$18,000 pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des Voies et Moyens, ;

M. Foster propose, secondé par M. Daly,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat,—la motion est adoptée.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

Résolu,—Que les modifications suivantes soient faites aux droits de douane.

ANNEXE A.

Ressorts pour lampes, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
Couvertures de cheval, en jute, façonnées ou autrement ouvrees, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
Bulbes de verre pour lumières électriques, dix pour cent <i>ad valorem</i> ...	10 p.c.
Montures, agrafes et fermoirs pour albums, boîtes et bourses, chatainelaines, ou ridicules, n'ayant pas plus de 7 pouces de largeur, lorsqu'importés par les fabricants de bourses, chatainelaines ou ridicules pour usage dans leurs fabriques, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
Sucre d'érable, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
Glaces allemandes non étumées, dix-sept et demi pour cent..... ..	17½ p.c.
Ajouter à l'article 277 du bill (No 135) les mots " mais pas moins que trente-cinq pour cent."	
Satinettes pour l'usage des fabricants de corsets, etc., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.

ANNEXE B.

Bois de campêche et fustet moulus et teintures préparées brevetées.

Ajouter machine à clouer "Champion" à l'article 724 du bill (No 135).

Peaux d'oiseaux et peaux d'animaux étrangers au Canada pour l'usage des taxidermistes, préparées seulement pour les conserver.

Copeaux de fer.

Ajouter "fer" à l'article 521 du bill (No 135).

Intérieurs d'albums, faites en papier, et coussinets de brosse à cheveux.

Blanc fixe et blanc satiné.

Nitrate d'ammoniaque.

ANNEXE C.

Thé, falsifié avec des feuilles étrangères ou ayant déjà servi, ou qui contient une si forte addition de substances délétères ou chimiques qu'il est impropre à la consommation.

Résolution à rapporter.

M l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur, un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1895, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, juillet 1894.

(Document de la Session No 2c.)

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Daly,

Ordonné, que les dits messages et budget soient renvoyés au comité des Subsidés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant l'utilisation des eaux des Territoires du Nord-Ouest pour des fins d'irrigation et autres," lesquels sont lus comme suit :—

Page 3, ligne 3.—Après " acte," insérez " à l'exception de celles prévues à l'article sept.

Page 14, ligne 6.—Après " recevoir" insérez " ou toutes autres personnes autorisées à recevoir des affidavits dans les Territoires du Nord-Ouest."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill du Sénat, intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des assurances."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, vendredi matin ;

Vendredi, 13 juillet 1894.

Et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement.

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de New-York, de la Nouvelle-Angleterre et du Canada.

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'Acierie de la Nouvelle-Ecosse."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet de refondre et modifier les Actes relatifs aux biens-fonds dans les Territoires " pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Daly, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet de refondre et modifier les Actes relatifs aux biens-fonds dans les Territoires," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures, vendredi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à ce jour.

Vendredi, 13 juillet 1894.

PBIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Taylor,—la pétition du conseil municipal des Comtés-unis de Leeds et Grenville, Ontario.

Par M. Martin,—la pétition de G. McGregor et autres, de Moline, comté de Marquette, Manitoba.

M. Sproule, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité soumet son dernier rapport; et la preuve faite aux différentes séances du comité pendant la session forme partie de ce rapport.

M. Saunders, directeur des fermes expérimentales, a comparu devant le comité le 26 avril et le 1er mai. Il a donné un compte rendu sommaire des opérations de la ferme centrale à Ottawa et des succursales établies dans les provinces; ces questions sont du plus haut intérêt pour les cultivateurs et démontrent en même temps les grands avantages que le pays en général retire de ces fermes.

Il a débuté en relatant le trouble causé à la ferme centrale par l'apparition de la tuberculose parmi les bestiaux, et il a informé le comité que sur 54 animaux inoculés avec la lymphe de Koch, appelée tuberculine, 26 ont continué à donner des signes de l'infection après l'inoculation, et sur ce nombre 21 ont été abattus. L'autopsie a, dans tous les cas, démontré la présence de la maladie. Les cinq autres ont été réservés pour de nouvelles expériences.

Pour démontrer l'intérêt croissant que prennent les cultivateurs aux expériences de la ferme centrale, il a déclaré que 6,864 lettres demandant des renseignements ont été reçues en 1889; ce chiffre a toujours été en augmentant, tellement, qu'en 1893, il s'est élevé à 25,657, et pendant cette dernière année, 244,833 bulletins ont été adressés aux cultivateurs par la ferme centrale. Ce fait dénote l'intérêt croissant que l'on porte à la ferme, étant donné que ces bulletins ont été envoyés sur demande expresse. Les rapports reçus des diverses fermes expérimentales dans le pays démontrent que l'intérêt est le même dans les provinces.

En ce qui concerne les rapports annuels des fermes, il a dit que 5,000 exemplaires étaient suffisants dans le principe pour satisfaire aux demandes, mais qu'il en faut maintenant 45,000 exemplaires.

Quant à la distribution des grains qui constitue l'une des opérations importantes de la ferme, il a déclaré que jusqu'au 15 février de la présente année, 12,000 demandes avaient été reçues; et qu'à la date du 25 avril, 20,171 échantillons, de trois livres chacun, avaient été distribués. Le nombre total d'échantillons distribués depuis la création des fermes a été de 88,501. Comme résultat de cette distribution, le direc-

teur a mentionné le fait qu'un cultivateur de l'Île du Prince-Edouard lui a écrit, il y a trois ans, pour avoir un échantillon d'avoine dite "Prize Cluster"; et, l'an dernier, il a pu vendre à ses voisins, comme grain de semence, 700 minots d'avoine provenant de cet échantillon. La seule mention de ce fait démontre l'importance de ce système de distribution, et comment il peut arriver à enrichir le pays.

Il a donné des renseignements intéressants pour les cultivateurs sur la meilleure manière de cultiver et conserver le foin; il a aussi donné sur les expériences faites avec les engrais des notions précieuses pour la classe agricole.

Lorsqu'il a comparu la deuxième fois devant le comité, le directeur a parlé des expériences faites sur la vitalité des grains et sur le temps des semailles. Il a mentionné les résultats obtenus avec diverses espèces de grains semés à une semaine d'intervalle dans des parcelles de terrain présentant les mêmes conditions quant au sol et à la semence. Les faits résultants de cette série d'expériences pratiques méritent toute l'attention des agriculteurs de ce pays. Les semailles à bonne heure donnent invariablement de meilleurs résultats que celles faites tard, bien que dans des conditions favorables.

Il a fait un rapport verbal sur les diverses stations expérimentales, en indiquant la nature de leurs opérations.

M. J. W. Robertson, commissaire de l'industrie laitière à la ferme centrale, s'est présenté devant le comité les 8, 11 et 15 mai. Son témoignage, qui fait partie de la preuve annexée aux présentes, renferme des matières de grand intérêt pour le pays.

Le premier jour de sa comparution, il a décrit au long ses travaux dans l'Île du Prince-Edouard, les provinces maritimes et la province de Québec. Les cultivateurs ont pris le plus grand intérêt aux procédés introduits dans l'industrie laitière. Les progrès réalisés sont très encourageants; ils ont dépassé les espérances conçues dès le principe, et ils ne peuvent qu'aller en augmentant. Les produits de laiterie des provinces maritimes et de Québec peuvent maintenant soutenir la comparaison avec les meilleurs produits d'Ontario et d'autres pays.

Le 11, le commissaire a donné des renseignements semblables au sujet d'Ontario. Il a démontré l'importance de continuer pendant toute l'année les opérations se rattachant à l'industrie laitière, et que le fait de traire une vache pendant toute l'année, au lieu d'être une cause de faiblesse pour l'animal, produit plutôt un effet contraire. Les bonnes races d'animaux donnent les meilleurs produits.

Il a informé le comité que des efforts vont être faits pour introduire, plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, des méthodes améliorées en ce qui concerne l'industrie laitière dans Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et, si possible, dans la Colombie-Britannique. A son avis, la réussite dans cette industrie est nécessaire pour assurer le développement de ces parties importantes du pays.

Il a donné à entendre au comité qu'il y avait raison de croire que le président de la Compagnie du Pacifique canadien avait accueilli favorablement une proposition tendant à faire pour les beurrieres et fromageries ce qui a été fait par la compagnie pour les élévateurs à grain, c'est-à-dire d'en construire pour les louer aux cultivateurs dans les localités présentant des conditions favorables à ces industries, et il a informé le comité que le gouvernement avait l'intention d'aider, par son entremise, au développement de l'industrie laitière dans le Manitoba et l'ouest, autant qu'il sera possible.

Le commissaire a donné d'intéressants détails sur la concurrence probable et la nature des produits fournis par les pays étrangers aux marchés anglais où sont expédiés les produits du Canada. Il a démontré qu'au moyen des procédés actuels employés dans les beurrieres, on obtient un tiers en plus de beurre du lait de vaches vèlées depuis six mois qu'on en obtient par le procédé ordinaire de laisser reposer le lait dans les vaisseaux. Il a aussi fait comprendre comment était fabriqué l'oléomargarine, la concurrence qu'elle fait au beurre et les procédés en usage dans les autres pays pour se protéger contre les fraudes pratiquées avec cet article.

Lors de sa troisième comparution devant le comité, le commissaire a indiqué les résultats obtenus dans les expériences faites pour l'alimentation du bétail et la production des fourrages. Il a exposé que cette année, à la ferme centrale, on avait pris la quatrième récolte sur un lot de 40 acres servant aux expériences, et qu'il

espérait pouvoir nourrir plus de 30 animaux en y ajoutant du maïs, des fèves et des tournesols. Il a signalé combien il était important de retirer la meilleure nourriture possible d'un espace restreint; et après avoir mentionné les résultats de divers systèmes d'alimentation, il a exprimé sa conviction que les cultivateurs canadiens ne cultivent pas assez de seigle comme fourrage. Il prétend que le seigle est peut-être la meilleure nourriture pour les porcs.

M. J. C. Chapais, assistant-commissaire de l'industrie laitière, a comparu devant le comité le 12 juin, et il a expliqué les progrès rapides que fait cette industrie dans la province de Québec. Il a exposé qu'en 1884, Québec n'avait encore que 300 beurrieres et fromageries, tandis qu'on en compte 1,400 maintenant, et que le fromage est sinon supérieur au moins aussi bon que le meilleur produit dans Ontario. Il a montré les qualités que possède la vache canadienne par suite de son habitude du climat, surtout dans les parties de la province où les hivers sont plus longs et plus rigoureux. Les expériences faites dans la province de Québec démontrent que cette vache donne un lait plus riche et en plus grande quantité que les vaches de race plus forte, comparativement à la quantité de nourriture absorbée. Il a aussi indiqué les diverses espèces de nourriture les plus propres à l'alimentation dans cette province, ainsi que le succès obtenu dans la culture des fruits adaptés à son climat. Il a dit qu'il y avait actuellement 2,000 silos dans la province, principalement dans sa partie occidentale.

M. James Fletcher, entomologiste et botaniste de la ferme centrale, a comparu devant le comité les 5 et 12 juin, et a donné des détails intéressants pour les fermiers sur les moyens à prendre pour se protéger contre les insectes et les maladies qui attaquent les produits du sol, et causent tous les ans des pertes considérables, non seulement en Canada, mais dans tous les pays agricoles du continent. M. Fletcher a clairement prouvé que les pertes, de ce chef, se chiffrent par millions, et que l'application continue et judicieuse des remèdes simples et peu coûteux qu'il indique peut amener un changement notable dans la richesse du pays. Au lieu de donner des détails sur les renseignements fournis par M. Fletcher à ce sujet, ce qui surchargerait trop ce rapport, nous préférons renvoyer les intéressés à sa déposition même.

M. John Craig, horticulteur de la ferme centrale, a comparu devant le comité les 22 et 31 mai. Il a fait part au comité des principaux travaux faits au sujet de la culture des diverses espèces de fruits cultivés en Canada, des insectes et maladies qui les attaquent et des meilleures modes de culture. Sa déposition a porté sur les menus fruits aussi bien que sur les pommes, les poires et les pêches cultivées en Canada. L'attention des cultivateurs et des horticulteurs du pays est attirée sur les détails énumérés dans sa déposition ci-jointe. Il a appuyé sur l'importance qu'il y a pour les horticulteurs de trouver une bonne méthode pour conserver les fruits et tirer tout le bénéfice possible de leur précieuse culture. Il a expliqué comment l'on procède à la ferme centrale pour la distribution des arbres fruitiers, surtout ceux adaptés au climat de Manitoba et du Nord-Ouest. Les renseignements qu'il a fournis sur la culture du tabac dans la province de Québec, aussi bien que dans celle d'Ontario, sont très intéressants. Il a fait voir comment, une personne qui avait consacré 100 acres à cette culture, avait retiré un bénéfice de \$180 par acre. Le climat et le sol dans certaines régions de Québec et d'Ontario paraissent être très favorables à la culture de cette plante.

M. F. T. Shutt, chimiste de la ferme centrale, a comparu devant le comité le 18 mai, et son témoignage démontre l'importance, pour le fermier, de posséder des connaissances au sujet des parties constituantes du sol, des engrais et de l'alimentation des bestiaux, qui lui permettent de conduire ses travaux avec intelligence et économie. Il a signalé spécialement l'importance de bien connaître, en ce qui concerne les herbages, le meilleur temps de les faire servir à l'alimentation, afin qu'ils soient parfaitement digestibles et qu'ils fournissent une nourriture plus riche, car ce sont deux qualités qui varient à des périodes différentes de la vie des plantes. Quant à la moisson du foin, il a déclaré que le meilleur temps était peu après la floraison, alors que les propriétés nutritives ont atteint leur point

maximum. Il a démontré l'importance de cultiver les légumes afin d'obtenir par ce moyen le nitrogène, l'acide phosphorique et la potasse. Il a fait voir que le nitrogène pouvait être obtenu de l'air par ce moyen, à meilleur marché, et que c'était l'un des engrais artificiels les plus dispendieux, vu qu'il coûte 15 centins la livre, tandis que l'acide phosphorique et la potasse ne coûtent que 5 ou 7 centins la livre.

Au sujet des fourrages, il a démontré que la substance la plus importante et la plus dispendieuse était l'albumine dont l'élément caractéristique est le nitrogène. Il a fait voir que l'on devrait s'efforcer d'obtenir cette substance au plus bas prix possible, tant pour la nourriture des plantes que pour celle des animaux ; de là l'importance de cultiver les légumes. Il a prétendu que les meilleurs collecteurs de nitrogène étaient le trèfle, les pois, les fèves, les vesces et les lupins.

Il a démontré comment, en pratique, la chimie pouvait être utile aux cultivateurs, et il a fourni des détails intéressants au sujet de la pureté de l'eau, les essais faits à la ferme durant la saison ayant démontré que beaucoup d'eau malsaine est en usage dans le pays, ce qui pourrait être très dangereux en temps d'épidémie. Il dit que le fait d'être claire n'indique pas que l'eau soit pure, et que quelques-uns des échantillons les plus clairs avaient démontré, à l'analyse, qu'ils étaient les moins purs.

Il a fait part au comité que, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, il avait été nommé jury chimiste expert pour les céréales par le commissaire impérial anglais à Chicago ; et, comme résultat des renseignements obtenus dans cette position, il a déclaré que les essais faits à Chicago corroborent ce qui a été dit sur la qualité supérieure des céréales du Canada, surtout le blé de Manitoba et du Nord-Ouest.

M. A. G. Gilbert, préposé à la basse-cour de la ferme centrale, a comparu devant le comité le 31 mai. Il a parlé des expériences faites à la ferme avec les diverses espèces de volailles et leurs produits. Il a démontré qu'une méthode judicieuse appliquée systématiquement au traitement des volailles contribuerait, par son rendement, à augmenter considérablement le revenu d'une ferme bien conduite. Il a indiqué les qualités et les meilleurs modes de traitement des diverses espèces, pour en retirer le plus de profits, tant sous le rapport des œufs que sous celui de l'élevage pour le marché. Son témoignage est annexé en entier aux présentes.

Le professeur McEachran a comparu devant le comité le 14 juin. Il a déclaré qu'il n'y avait aucune maladie contagieuse parmi les animaux en Canada, à l'exception de la tuberculose et de l'actinomycose. Il a nié tout particulièrement qu'il y eut de la pleuro-pneumonie, et il a affirmé que les rapports déjà publiés dans les livres bleus établissaient parfaitement la position prise par lui à ce sujet.

Il a décrit les moyens adoptés pour faire disparaître la gale des moutons dans les Territoires du Nord-Ouest l'an dernier. Il a démontré que la maladie avait sévi sur une région assez étendue, mais qu'elle était maintenant sous son contrôle. Il a donné au comité des renseignements sur l'étendue de la tuberculose en Canada, et il a déclaré qu'il était du devoir du gouvernement d'entreprendre son extirpation. Quelle que soit la dépense à encourir, il ne faut pas reculer lorsqu'il s'agit de faire disparaître la maladie du Canada, et il a fait remarquer qu'avec la méthode actuelle de diagnostic au moyen de la tuberculine, l'extirpation de la maladie pourrait être entreprise plus sûrement qu'il était possible de le faire par le passé, et il a indiqué le système à suivre.

Le comité a déjà fait à ce sujet des représentations au ministre de l'Agriculture dans une lettre à lui adressée par le président du comité, en date du 21 juin dernier, renfermant copie du rapport du comité, de cette même date, accompagnée du rapport approuvé du sous-comité auquel la question avait été référée le 14 juin, recommandant l'adoption de mesures pour extirper la maladie, sous la direction du professeur McEachran, en sa qualité de vétérinaire aviseur du département de l'Agriculture.

M. A. M. Burgess, sous-ministre du département de l'Intérieur qui est chargé des affaires d'immigration a comparu devant le comité le 4 juillet. Il a fait un exposé général des opérations du département pendant l'année pour promouvoir l'immigration en Canada et établir les immigrants dans le pays sur des terres du gouvernement. Le détail des opérations se trouve consigné dans les rapports publiés dans

les livres bleus de son département. Le trait le plus saillant des opérations de l'année pourrait être la diminution dans le nombre des immigrants du Royaume-Uni et du continent européen, diminution qui, du reste, s'est fait sentir d'une manière plus accentuée aux États-Unis qu'ici. Le sous-ministre de l'Intérieur a aussi déclaré qu'il y a une baisse marquée dans la tendance à émigrer, tant dans le Royaume-Uni que sur le continent d'Europe. Le détail des renseignements fournis par M. Burgess se trouve dans sa déposition qui est annexée aux présentes.

M. E. P. Bender a aussi comparu devant le comité pour donner des explications au sujet de l'établissement d'abattoirs et de la conservation, au moyen de réfrigérateurs, des marchandises périssables, viandes, etc., destinées à l'exportation du Canada en Angleterre. Il a informé le comité qu'il considérait le moyen suggéré par lui pour la conservation de ces articles comme très important pour le public en ce qu'il a pour objet d'augmenter le commerce d'exportation du Canada et d'accroître la richesse des cultivateurs. Il a demandé qu'on lui assure une garantie sur le capital nécessaire aux constructions requises pour cet objet. Les raisons données à l'appui de sa demande se trouvent dans sa déposition qui est annexée aux présentes.

M. Arthur Johnson, de Pickering, Ontario, a comparu devant le comité le 2 mai, de la part de l'Association des éleveurs de bestiaux. Il a dit que son but était d'obtenir l'appui du comité auprès du gouvernement, afin de faire des représentations au sujet des registres pour l'inscription des animaux de race (*Stud and stock books*) aux États-Unis. Il a relaté que jusqu'à il y a 18 mois, les registres d'inscription du Canada étaient considérés comme ayant la même valeur que ceux des États-Unis et qu'ils y étaient acceptés au même titre que ceux d'Allemagne, de France et de la Grande-Bretagne ; mais que depuis 18 mois, on avait passé, aux États-Unis, des règlements qui excluent les registres canadiens et ne reconnaissent plus les animaux de race du Canada à moins qu'ils ne soient inscrits dans les registres des États-Unis. M. Johnson dit que cette pratique prive le bétail de race du Canada du privilège d'être expédié aux États-Unis sans payer de droits, comme cela se faisait ci-devant et se pratique encore en faveur des animaux venant des pays ci-dessus mentionnés. Il pensait que des efforts devraient être faits pour faire disparaître, s'il est possible, cette injuste distinction.

M. Henry Wade, secrétaire de l'Association d'agriculture et des Arts, de Toronto, a fait un exposé semblable, ainsi que M. J. R. Ormsby, de Danville, P.Q. M. Robert Miller, de Brome, P.Q., a démontré l'importance du but que se propose l'Association des éleveurs de bestiaux et a prié instamment le comité de faire un rapport dans ce sens. M. Ormsby a aussi demandé le concours du comité pour obtenir une aide en faveur de l'Association, afin de lui permettre de payer les frais d'impression de rapports, de faire des recherches ou de se livrer à d'autres travaux d'intérêt public, ce que les souscriptions des membres ne lui permettent pas de faire. Il a suggéré au comité de recommander au gouvernement d'accorder une somme de \$1,000 à l'association pour exécuter ses projets.

Après avoir entendu les observations de la délégation, une résolution a été passée par le comité, sur motion du major Carpenter, appuyé par M. McMillan, recommandant que vu l'importance de cette association pour la classe agricole en Canada, le gouvernement soit prié de lui donner une aide pécuniaire.

Afin de faire bénéficier la classe agricole des renseignements fournis sur l'agriculture par les fermes expérimentales, le comité recommande que la Chambre autorise, pour distribution aux députés, l'impression de 10,000 exemplaires du rapport du comité pour la session actuelle en sus du nombre usuel de 2,475 et de 200 exemplaires pour l'usage du comité, dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français.

Il recommande aussi l'impression de 90,000 exemplaires du rapport de la ferme expérimentale, pour 1893, dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, pour distribution aux membres.

Le comité recommande qu'à l'avenir, le rapport annuel des fermes expérimentales et celui du commissaire de l'industrie laitière soient publiés en un seul volume et sous une forme plus condensée qu'à présent.

Le comité recommande que A. G. Gilbert, préposé à la basse-cour de la ferme centrale, soit placé sur la liste du personnel permanent de la dite ferme. (*Appendice No 4.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération du quatrième rapport du comité des Privilèges et Elections, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié avec soin les accusations portées contre Arthur J. Turcotte, député du district électoral de Montmorency, telles que contenues dans l'ordre du renvoi au comité en date du 17 mai dernier, et il soumet comme résultat de son enquête la résolution suivante qui a été adoptée à la séance du comité tenue ce jour, savoir:—

Attendu que ce comité a reçu instruction de s'assurer si M. Arthur Joseph Turcotte, membre de la Chambre des Communes, a, personnellement, ou en qualité de membre de la société Turcotte et Provost, ou comme membre de la société A. J. Turcotte et Cie, eu, possédé et exécuté, de la part du gouvernement du Canada ou pour lui, un ou des contrats qui étaient à son seul profit et avantage, et à raison duquel ou desquels il aurait touché des deniers publics—les dits contrats couvrant les années 1892, '93 et '94 et se rattachant à la fourniture d'épiceries et autres semblables marchandises à l'usage: 1^o du département de la Milice à Québec, et 2^o du département de la Marine et des Pêcheries;

Et attendu que deux des témoins entendus à l'appui de l'accusation sont MM. Jean-Baptiste Provost et Omer Edouard Larose;

Et attendu que le dit Provost a juré et établi par des documents qu'il a, de bonne foi, soumissionné et obtenu un contrat pour la fourniture de semblables articles au département de la Milice, pour les années 1892, '93, et '94, qu'il a rempli et exécuté son contrat et qu'il a été payé par des chèques administratifs à son ordre; et comme il n'apparaît pas que M. Turcotte soit en aucune façon intervenu entre lui et le gouvernement, et que M. Provost a toujours été libre de disposer de son contrat ou de ses contrats comme bon lui semblait et de donner des sous-contrats à qui il voulait, tandis que lui seul était tenu de remplir ses engagements avec le gouvernement;

Et attendu que le dit Larose a pareillement, c'est-à-dire par sa déclaration et par des documents, établi que lui seul a soumissionné et obtenu le contrat de pareille fourniture du département de la Marine et des Pêcheries, et que ce département la lui a payée, et qu'il ne paraît pas que M. Turcotte soit en aucune manière intervenu entre le dit Larose et le dit département au sujet de la fourniture entreprise par M. Larose;

Et attendu qu'il est établi par acte notarié remontant au 2 février 1893, que le dit Provost a cédé à Omer Edouard Larose tous ses intérêts dans le dit contrat;

Et attendu que les marchandises délivrées par le dit Turcotte, soit en son propre nom, soit comme membre de la dite société, n'ont été vendues par lui qu'au dit Provost et au dit Larose, ainsi qu'il avait le droit de le faire, et non au gouvernement du Canada;

Et attendu qu'il n'est pas prouvé que le contrat avec le département de la Milice ait donné des profits, et que Larose reconnaît avoir eu les marchandises au prix coûtant et gardé pour lui tous les profits;

Qu'il soit résolu:

Que de l'avis de ce comité les dites accusations ne sont pas prouvées, et que ce comité fasse immédiatement rapport à la Chambre des Communes de la preuve produite. (*Appendice No 3.*)

M. Girouard (Jacques-Cartier) propose, secondé par M. Bryson,—que le rapport soit adopté.

M. Edgar propose comme amendement, secondé par M. Bruneau,—que tous les mots après "enquête" dans le premier paragraphe du dit rapport soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—

"Sur le premier article de l'ordre de renvoi, la décision du comité est que Arthur Joseph Turcotte et Jean-Baptiste Provost faisaient le commerce de marchands

d'épicerie en la cité de Québec, durant la période écoulée entre le 11 mars 1892 et le 1er février 1893, sous la raison sociale de Turcotte et Provost, chaque associé ayant une part égale dans le commerce.

“ Que le 30 novembre 1891, une soumission avait été faite, pour la fourniture d'épicerie à la milice de Québec pour l'année 1892, au nom de J. B. Provost. L'écriture, dans le corps de la soumission, était celle de M. A. J. Turcotte, et la signature J. B. Provost était de la main de M. Larose, un employé de la maison. Que la soumission fut régulièrement acceptée par le département de la Milice, le contrat régulièrement rempli par la dite maison, et les fournitures payées par des chèques officiels s'élevant cette année-là à \$4,112.85, et tous payables à l'ordre de J. B. Provost, au nom de qui la soumission avait été faite. Les chèques furent tous endossés par J. B. Provost personnellement, ou en son nom par M. Larose en vertu d'une procuration. Ces chèques furent ensuite endossés pour être mis en dépôt, par Turcotte et Cie, quelquefois de la main de M. Turcotte et quelquefois de la main M. Provost. Les chèques furent ensuite tous déposés au crédit de la maison Turcotte et Cie. Et les produits des chèques furent reçus par la maison et employés par la maison comme tout autre denier de la société, quoique M. Provost affirme sous serment,—et il n'a pas été contredit,—que “ pendant que la société existait, j'ai toujours placé l'argent au crédit de M. Turcotte et je n'en ai retiré aucun bénéfice.”

En vertu d'un autre contrat passé avec le département, pour l'année 1893, au nom du dit J. B. Provost, la dite société entreprit la fourniture d'épicerie à la citadelle de Québec, fournit les dites épicerie et en reçut paiement jusqu'au 2 février 1893, alors que la dite société fut dissoute de consentement mutuel.

Sur le deuxième article de l'ordre de renvoi, la décision du comité est comme suit :—

Le 2 février 1893, la société Turcotte et Provost fut dissoute de consentement mutuel, et le même jour A. J. Turcotte entra dans le commerce d'épicerie à son propre compte, en la cité de Québec, sous la raison sociale Turcotte, Provost et Cie.

Par acte de la même date, J. B. Provost vendit tous ses intérêts dans l'ancien commerce à A. J. Turcotte pour une somme de \$12,000. Par un autre acte de la même date (Exhibit No. 108.) J. B. Provost déclare vendre à O. E. Larose tous ses droits et intérêts dans son susdit contrat avec le département de la Milice pour la fourniture d'épicerie à la citadelle. Aucune somme n'est mentionnée comme considération, mais il est dit dans l'acte que la vente est faite pour bonne et suffisante compensation. En ce qui concerne l'acte en dernier lieu mentionné (Exhibit No 108), J. B. Provost ne se souvient pas avoir signé pour Larose un document portant cette date, sauf une procuration. Il ne se souvient pas avoir vendu à Larose ses droits dans le contrat de la citadelle, et il n'en a jamais reçu compensation de Larose. Ce dont M. Larose se souvient à ce sujet, c'est qu'il est allé chercher une procuration, qu'il a été prié de signer et qu'il a signé cet acte, mais qu'il n'a rien payé à Provost pour cela, et n'a pas exécuté le contrat. La nouvelle société Turcotte, Provost et Cie, composée de M. A. J. Turcotte seul, a rempli le contrat pour le reste de l'année, fourni les marchandises et reçu l'argent du département au moyen de chèques faits à l'ordre de J. B. Provost, endossés par lui, remis à la nouvelle société et déposés au crédit de cette dernière.

Le contrat pour 1894 n'a pas été accordé à J. B. Provost à la suite d'une soumission comme auparavant, mais par une lettre de l'aide-adjutant général en date du 10 janvier 1894 (Exhibit No 3) et a été exécuté jusqu'au 1er février 1894, et jusqu'à la date à laquelle va cette enquête, au nom de J. B. Provost, mais au profit exclusif de M. A. J. Turcotte.

Sur le troisième article de l'ordre de renvoi, la décision du comité est comme suit :—

Que le 1er février 1894, le dit A. J. Turcotte cessa d'employer le nom de Turcotte, Provost et Cie (Exhibit No 106) pour ses affaires, et adopta les noms et raison sociale de A. J. Turcotte et Cie (Exhibit No 107) et sous ce nom continua jusqu'à la date à laquelle va cette enquête à faire affaire en qualité d'épicier à Québec et à fournir au département de la Milice des épicerie pour la citadelle de Québec, et à reco-

voir pour son propre bénéfice le produit des chèques officiels, bien que le contrat fût au nom de J. B. Provost et que les chèques fussent émis au nom de J. B. Provost et endossés par lui en faveur du dit A. J. Turcotte.

Que la seule convention par écrit entre J. B. Provost et A. J. Turcotte, relativement à ces contrats du gouvernement, est un papier portant la date du 2 février 1893 (Exhibit No 2) signé par M. Turcotte et conçu dans les termes suivants :—“ Par la présente je m'engage à payer à M. J. B. Provost la somme de quatre cents piastres par année à partir du 1er janvier 1894, à condition que le contrat soit accordé à M. Provost ; mais à défaut de ce contrat je ne m'engage à ne lui payer que trois cents piastres par année, à partir de la même date et, bien entendu, pourvu que mon commerce soit florissant.”

M. Provost explique que les \$300 en question étaient pour sa clientèle, et les \$100 pour le contrat avec le gouvernement, et que cette somme de \$100 était tout ce qu'il devait retirer du contrat.

Sur le quatrième article de l'ordre de renvoi, la décision du comité est comme suit :—

Quelque temps avant le 3 mai 1893, O. E. Larose, qui était le gérant ou commis du magasin d'épicerie de M. A. J. Turcotte, à Québec, avec un salaire de \$950 par année, demanda une augmentation de ce salaire parce qu'il avait plus à faire, M. Provost s'étant retiré de la société. M. Turcotte consentit à porter ce salaire à \$1,200 par année, avec l'entente que si M. Larose obtenait le contrat de l'approvisionnement du département de la Marine et des Pêcheries à Québec, son salaire serait de \$950 par année, plus ses profits provenant de ce contrat.

M. Larose obtint d'une façon régulière et exécuta le contrat, en retirant au cours de la saison 1893, un profit de \$400 ou \$450, et il regut de M. Turcotte en sus de ce montant, \$950 à titre de salaire pour ses services en qualité de commis ou gérant de la maison de commerce de ce dernier.

Le comité, en conséquence, trouve que Arthur Joseph Turcotte, écrivain, député du district électoral de Montmorency, après son élection pour le dit district électoral et jusqu'au 2 février 1893, a été associé en affaires avec le nommé Jean-Baptiste Provost, et que, comme tel associé, il a obtenu et exécuté, ou a été intéressé dans un contrat avec le département de la Milice et de la Défense, en vertu duquel des deniers publics du Canada ont été payés, et qu'en qualité d'associé de la dite maison, il a sciemment vendu au gouvernement des marchandises pour lesquelles des deniers publics ont été payés, bien que ce contrat fût fait au nom de Jean-Baptiste Provost seul, comme agent ou tiers de cette personne pour le bénéfice de la dite association, et que l'élection du dit Arthur Joseph Turcotte est par le fait devenue nulle.

Le comité trouve, de plus, que le dit Arthur Joseph Turcotte, écrivain, après le dit 2 février 1893, et jusqu'au 1er avril 1894, a obtenu et exécuté, et était seul intéressé dans un contrat avec le département de la Milice et de la Défense, en vertu duquel des deniers publics du Canada ont été payés, bien que ce contrat fut fait au nom de Jean-Baptiste Provost comme agent ou tierce personne, en réalité pour le bénéfice du dit Arthur Joseph Turcotte.

Et que l'élection du dit Arthur Joseph Turcotte est, par le fait, devenue nulle.”

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général sur le bill du Sénat intitulé : “ Acte pour faire droit à James St. George Dillon.”

M. Sutherland propose, secondé par M. Edgar—que M. l'Orateur quitte le fauteuil.

M. Masson propose comme amendement, secondé par M. Henderson,—que tous les mots après “ Que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient

remplacés par les suivants :—“ le bill soit renvoyé au comité des Bills Privés pour plus amples informations.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Amyot,	Christie,	Harwood,	Proulx,
Bain (Soulanges),	Costigan,	Henderson,	Rinfret,
Beausoliel,	Davin,	Jeannotte,	Robillard,
Béchar, d,	Denison,	Langevin (Sir Hector),	Simard,
Belley,	Desaulniers,	LaRivière,	Somerville,
Bernier,	Dugas,	Laurier,	Sproule,
Blanchard,	Dupont,	Leclair,	Tarte,
Brown,	Ferguson (Renfrew),	Leduc,	Temple,
Bruneau,	Fréchette,	Lippé,	Thompson (Sir John),
Bryson,	Gillies,	McDougall (Cap-Breton),	Tupper (Sir C. Hibbert),
Burnham,	Girouard (Jacq. Cartier),	Masson,	Vaillancourt,
Carignan,	Godbout,	Mignault,	Wallace,
Carling (Sir John),	Grandbois,	Monet,	Weldon,
Carpenter,	Grant (Sir James)	Ouimet,	White (Shelburne),
Caron (Sir Adolphe),	Guay,	Patterson (Huron),	Wood (Brockville), et
Carroll,	Guillet,	Pelletier,	Wood (West'land).—64.

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Edgar,	Macdonell (Algoma),	Fridham,
Bain (Wentworth),	Fairbairn,	McCarthy,	Prior,
Beith,	Ferguson (Leeds & Gren.),	McDonald (Assiniboia),	Rider,
Bennett,	Flint,	McMillan,	Rosamond,
Boston,	Gibson,	McMullen,	Ross (Lisgar),
Bowers,	Grieve,	McNeill,	Rowand,
Boyd,	Hughes,	Madill,	Sanborn,
Campbell,	Hutchins,	Mara,	Semple,
Carscallen,	Ingram,	Martin,	Smith (Ontario),
Casey,	Innes,	Metcalfe,	Sutherland,
Charlton,	Landerkin,	Mills (Bothwell),	Taylor,
Coatsworth,	Lister,	Montague,	Tisdale,
Cochrane,	Livingston,	Mulock,	Tyrwhitt,
Corbould,	Lowell,	O'Brien,	Wilmot et
Dyer,	Macdonald (Huron),	Paterson (Brant),	Wilson,—61
Earle,			

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale telle qu'amendée étant posée,—elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposant l'adoption du quatrième rapport du comité des Privilèges et Elections, et sur l'amendement au dit rapport.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Charlton,	Lister,	O'Brien,
Bain (Wentworth),	Christie,	Livingston,	Paterson (Brant),
Beausoliel,	Edgar,	Lowell,	Proulx,
Béchar, d,	Edwards,	Macdonald (Huron),	Rider,

Beith,	Flint,	McCarthy,	Rinfret,
Bernier,	Geoffrion,	McGregor,	Rowand,
Boston,	Gibson,	McMillan,	Sanborn,
Bowers,	Grieve,	McMullen,	Semple,
Brown,	Guay,	McNeill,	Somerville,
Bruneau,	Harwood,	Mignault,	Sutherland,
Campbell,	Innes,	Mills (Bothwell),	Tarte,
Carroll,	Landerkin,	Monet,	Vaillancourt, et
Cartwright (Sir Richard),	Laurier,	Mulock,	Weldon,—54
Casey,	Leduc,		

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Desaulniers,	Ingram,	Patterson (Colchester),
Bain (Soulanges),	Dickey,	Ives,	Patterson (Huron),
Belley,	Dugas,	Jeannotte,	Pelletier,
Bennett,	Dupont,	Kaulbach,	Pope,
Bergeron,	Dyer,	Kenny,	Pridham,
Blanchard,	Earle,	Lachapelle,	Prior,
Boyd,	Fairbairn,	Langevin (Sir Hector),	Robillard,
Bryson,	Ferguson (Leeds & Gren.),	La Rivière,	Roome,
Burnham,	Ferguson (Renfrew),	Leclair,	Rosamond,
Carignan,	Foster,	Lippé,	Ross (Lisgar),
Carling (Sir John)	Fréchette,	Macdonell (Algoma),	Simard,
Carpenter,	Gillies,	McDonald (Assiniboia),	Stairs,
Caron (Sir Adolphe),	Girouard (Jacq. Cartier),	McDougall (Cap-Breton),	Taylor,
Chesley,	Girouard (Deux-Mont's),	Madill,	Thompson (Sir John),
Coatsworth,	Grandbois,	Mara,	Tisdale,
Cochrane,	Grant (Sir James),	Masson,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Costigan,	Guillet,	Metcalfe,	Tyrwhitt,
Curran,	Haggart,	Miller,	Wallace,
Daly,	Henderson,	Moncrieff,	White (Shelburne),
Davis,	Hughes,	Montague,	Wood (Brockville), et
Denison,	Hutchins,	Ouimet,	Wood (West'land),—84.

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Amyot,	Dugas,	Kaulbach,	Pelletier,
Bain (Soulanges),	Dupont,	Kenny,	Pope,
Belley,	Earle,	Lachapelle,	Pridham,
Bennett,	Fairbairn,	Langevin (Sir Hector),	Prior,
Bergeron,	Ferguson (Leeds & Gren.),	La Rivière,	Robillard,
Blanchard,	Ferguson (Renfrew),	Leclair,	Roome,
Boyd,	Foster,	Lippé,	Rosamond,
Boyle,	Fréchette,	Macdonell (Algoma),	Ross (Lisgar),
Bryson,	Gillies,	McDonald (Assiniboia),	Simard,
Carignan,	Girouard (Jacq. Cartier),	McDougall (Cap-Breton),	Stairs,
Carling (Sir John),	Girouard (Deux-Mont's),	McLennan,	Taylor,
Carpenter,	Grandbois,	Madill,	Thompson (Sir John),
Caron (Sir Adolphe),	Grant (Sir James),	Mara,	Tisdale,
Chesley,	Guillet,	Masson,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Coatsworth,	Haggart,	Metcalfe,	Tyrwhitt,
Cochrane,	Henderson,	Miller,	Wallace,
Costigan,	Hughes,	Montague,	White (Shelburne),
Daly,	Hutchins,	Ouimet,	Wilson,
Davis,	Ingram,	Patterson (Colchester),	Wood (Brockville), et
Denison,	Ives,	Patterson (Huron),	Wood, (West'land).—82.
Desaulniers,	Jeannotte,		

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Charlton,	Leduc,	O'Brien,
Bain (Wentworth),	Christie,	Livingston,	Paterson (Brant),
Beausoleil,	Dickey,	Lowell,	Proulx,
Béchar, d,	Edgar,	Macdonald (Huron),	Rider,
Beith,	Edwards,	McCarthy,	Rinfret,
Bernier,	Flint,	McGregor,	Rowand,
Boston,	Geoffrion,	McMillan,	Sanborn,
Bowers,	Grieve,	McMullen,	Semple,
Brown,	Guay,	McNeill,	Somerville,
Bruneau,	Harwood,	Mignault,	Sutherland,
Campbell,	Innes,	Mills (Bothwell),	Tarte,
Carroll,	Landerkin,	Monet,	Vaillancourt, et
Cartwright (Sir Richard),	Laurier,	Mulock,	Weldon.—53.
Casey,			

Ainsi la question est résolue affirmativement,

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—que demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la déduction de huit piastres par jour mentionnée à l'article ving-six de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, formant le chapitre onze des Statuts révisés.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en tel comité.

M. Daly propose, secondé par M. Foster,—que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les subventions en terres à être octroyées à certaines compagnies de chemin de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer ci-après mentionnés.

M. Daly, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Foster,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera, ce jour, elle restera ajournée jusqu'à trois heures p.m., samedi, et que les mesures du gouvernement auront la priorité, ce jour là.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques.

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée, la Chambre se divise; elle est résolue affirmativement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, samedi matin;

Samedi, 14 juillet 1894.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement.

Bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole."

Bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau les Actes concernant le service civil."

Bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales."

Aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : "Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Sauvages," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à trois heures, p.m. ce jour.

Samedi, 14 juillet 1894.

Trois heures P.M.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Masson,—la pétition du conseil municipal du comté de Grey, Ontario.

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les item inscrits au chapitre "Canal Lachine-Capital," pages C 116, 117, 118, 119 et 120 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice clos le 30 juin 1893 ; il a interrogé des témoins sous serment, et pour l'information de la Chambre, il transmet avec ce rapport la preuve faite par ces témoins et les exhibits produits au cours de l'enquête. Votre comité recommande que la preuve et les exhibits soient imprimés, à l'exception des registres des heures de travail. (*Appendice No 2.*)

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Conformément à l'ordre de la Chambre du 13 juillet courant, votre comité a de nouveau pris en considération le bill du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à James St. George Dillon," et il est de nouveau convenu de le rapporter, sans amendement.

Sur motion de M. Baker, secondé par M. Davin,

Résolu, que le dixième rapport du comité des Comptes Publics soit adopté, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 14 mai 1894, demandant la production de,—1. Copie de

toute correspondance échangée entre le département des Chemins de fer, le ministre des Travaux Publics et toutes autres personnes au sujet des sections 12 et 13 du canal de Soulanges;

2. Copie de l'avis des soumissions demandées et des soumissions reçues ;

3. Copie des contrats qui ont été donnés. (*Document de la Session No 57d.*)

M. Foster, l'un des membres du conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 9 mai 1892, demandant la production de copie du rapport de l'inspecteur des douanes, dans la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'établissement d'un port d'entrée à West Bay, comté d'Inverness. (*Document de la Session No 97a.*)

Aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 6 février 1893, demandant la production de copie de tous ordres du conseil, passés sous l'autorité de l'article 93, chapitre 32 des Statuts révisés du Canada et actuellement en vigueur, réglant l'abattage en entrepôt des porcs destinés à l'exportation; aussi, copie des règlements de quarantaine relatifs à l'importation en Canada de porcs devant être abattus en entrepôt. (*Document de la Session No 100.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1894, demandant la production de copie du rapport détaillé des récompenses accordées par les juges ou le jury, lors de l'Exposition Colombienne de Chicago, aux travaux des élèves des écoles primaires et spéciales de toutes sortes et de tout degré, et aussi aux élèves des institutions d'enseignement secondaire de chacune des provinces du Canada.—*Document de la Session No 101.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer le bill modifiant de nouveau l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques.

A six heures P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre concernant les bills privés est appelé en vertu d'un ordre spécial.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal," lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 36.—Après "majorité" insérez "en somme."

Page 2, ligne 6.—Retranchez "premier" et insérez "troisième."

Page 2, ligne 12.—Retranchez "sept" et insérez "cinq."

Page 4, ligne 19.—Retranchez "et" et insérez "pourra faire une convention avec."

Page 4, ligne 20.—Retranchez depuis "Montréal" jusqu'à "pour."

Page 4, ligne 30.—Retranchez depuis "par" jusqu'à "sera" dans la ligne 31 et insérez "la compagnie."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur," lequel est lu comme suit:—

Page 2, ligne 25.—Après "effet" insérez "à laquelle assemblée devront être présents en personne ou représentés par fondés de pouvoirs des actionnaires représentant au moins les deux tiers en somme du capital."

Le dit amendement étant lu la seconde fois est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en comité général, reprend alors la considération du bill modifiant de nouveau l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur une certaine résolution concernant la remise de droits ou drawbacks sur certains articles fabriqués en Canada et devant servir à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que les mots "construction première" dans le 1er article du chapitre 7 des Statuts de 1882, concernant la remise de droits ou drawbacks sur certains articles fabriqués en Canada et devant servir à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique seront interprétés comme s'appliquant au premier pont en fer ou acier construit dans une localité, mais non à sa réfection ou à sa réparation.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la déduction de huit piastres par jour mentionnée dans l'article vingt-six de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, formant le chapitre onze des Statuts Révisés.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que, pour la présente session du parlement, la déduction de huit piastres par jour mentionnée à l'article vingt-six de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, formant le chapitre onze des Statuts Révisés, ne sera pas faite pour douze jours dans le cas d'un député qui aura été absent des séances de la Chambre dont il fait partie, ou de quelqu'un de ses comités, pendant ce nombre de jours; mais la présente disposition n'aura pas l'effet d'accroître le chiffre maximum mentionné à l'article vingt-cinq du dit acte, et dans le cas d'un député élu depuis le commencement de la présente session, elle ne s'appliquera pas, non plus, aux jours antérieurs à son élection.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les billets fédéraux.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'Acte concernant les billets fédéraux, chapitre 31 des Statuts Révisés, en substituant les mots "vingt-cinq" au mot "vingt" dans la quatrième ligne de l'article 3.

2. Résolu,—Que le ministre des Finances et Receveur général n'émettra pas de billets fédéraux au delà de la limite fixée à vingt millions de piastres sans avoir l'or nécessaire à leur rachat pour un montant égal à l'émission additionnelle.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. Bergeron, du comité des Voies et Moyens, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Que les modifications suivantes soient faites aux droits de douane.

ANNEXE A

Ressorts pour lampes, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
Couvertures de cheval, en jute, façonnées ou autrement ouvrées, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
Bulbes de verre pour lumières électriques, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
Montures, agrafes et fermoirs pour albums, boîtes et bourses, chatelaines, ou ridicules, n'ayant pas plus de 7 pouces de largeur, lorsqu'importés par les fabricants de bourses, chatelaines ou ridicules pour usage dans leurs fabriques, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
Sucre d'érable, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
Glaces allemandes non étamées, dix-sept et demi pour cent.....	17½ p.c.
Ajouter à l'article 277 du bill (No 135) " Acte à l'effet de refondre et modifier les actes concernant les droits de douane, 1894 " les mots " mais pas moins que trente-cinq pour cent."	
Satinettes pour l'usage des fabricants de corsets, etc., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.

ANNEXE B.

Bois de campêche et fustet moulus et teintures préparées brevetées.

Ajouter machine à clouer " Champion " à l'article 724 du bill (No 135).

Peaux d'oiseaux et peaux d'animaux étrangers au Canada pour l'usage des taxidermistes préparées seulement pour les conserver.

Copeaux de fer.

Ajouter " fer " à l'article 521 du bill (No 135).

Intérieurs d'albums, faites en papier, et coussinets de brosses à cheveux.

Blanc fixe et blanc satiné.

Nitrate d'ammoniaque.

ANNEXE C.

Thé, falsifié avec des feuilles étrangères ou ayant déjà servi, ou qui contient une si forte addition de substances délétères ou chimiques qu'il est impropre à la consommation.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la subvention en terres à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 16 juillet 1894.

PRIÈRE.

M. l'Orateur informe la Chambre que l'honorable député de Québec-Est ayant, de son siège, appelé son attention sur le fait du décès de John Hearn, écrivain, député du district électoral de Québec-Ouest, il a, en conformité de l'article huit du chapitre treize des Statuts révisés du Canada, adressé son mandat au greffier de la couronne en chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal des Comtés-Unis de Leeds et Grenville, Ontario, et de G. McGregor et autres, de Moline, comté de Marquette, Manitoba, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toute injustice de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

La pétition du conseil municipal du comté de Grey, Ontario, demandant à la Chambre d'accorder à l'Association d'exposition industrielle de Toronto une aide suffisante pour lui permettre de tenir une exposition fédérale en cette cité en 1895, —étant lue ;

M. l'Orateur décide : " Qu'elle ne peut être reçue vu que ses conclusions impliquent la dépense des deniers publics."

Ordonné, que M. Haggart ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte concernant la vente des billets de chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, —lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à James St. George Dillon " ; et, après avoir siégé ainsi quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui enjoint de faire rapport sans amendement.

Et la question étant posée, —que le bill soit lu la troisième fois demain, —la Chambre se divise : et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

M. Haggart propose, secondé par M. Foster, —que demain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les sub-

ventions à être octroyées à certaines compagnies de chemin de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Ordonné, que demain, la Chambre se formera en tel comité.

Le bill modifiant de nouveau l'Acte concernant, les subventions aux steamers transocéaniques, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre chargé de considérer une certaine résolution concernant la déduction de huit piastres par jour mentionnée à l'article vingt-six de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, formant le chapitre onze des Statuts révisés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que, pour la présente session du parlement, la déduction de huit piastres par jour mentionnée à l'article vingt-six de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, formant le chapitre onze des Statuts révisés, ne sera pas faite pour douze jours dans le cas d'un député qui aura été absent des séances de la Chambre dont il fait partie, ou de quelqu'un de ses comités, pendant ce nombre de jours; mais la présente disposition n'aura pas l'effet d'accroître le chiffre maximum mentionné à l'article vingt-cinq du dit acte, et dans le cas d'un député élu depuis le commencement de la présente session, elle ne s'appliquera pas, non plus, aux jours antérieurs à son élection.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre pour considérer certaines résolutions concernant les billets fédéraux fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'Acte concernant les billets fédéraux, chapitre 31 des Statuts révisés, en substituant les mots "vingt-cinq" au mot "vingt" dans la quatrième ligne de l'article 3.

2. Résolu,—Que le ministre des Finances et receveur général n'émettra pas de billets fédéraux au delà de la limite fixée à vingt millions de piastres sans avoir l'or nécessaire à leur rachat pour un montant égal à l'émission additionnelle.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte concernant les billets fédéraux.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération du bill du Sénat, intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Assurances" tel qu'amendé en comité général, lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 5.—Après le préambule insérez ce qui suit comme article A :—

Article A.

"L'alinéa coté (k) de l'article deux du dit acte est par le présent modifié en y ajoutant à la fin les mots et tout autre contrat d'assurance passé par écrit, qu'il soit contenu en un seul ou en plusieurs documents."

Page 1, ligne 25.—Après “partie” insérez ce qui suit comme paragraphe 5.”

“5. Si en aucun temps il appert qu’une compagnie a déposé entre les mains du ministre une somme supérieure à celle requise en vertu des dispositions du présent acte, le Conseil de la Trésorerie pourra, s’il est d’avis que les intérêts des assurés canadiens de la compagnie n’en souffriront pas, et en donnant l’avis et prenant les autres précautions qu’il croira convenables, autoriser le retrait du montant de cet excédent ou de toute portion de cet excédent qui sera jugée à propos, pourvu que ce retrait puisse être autorisé sans en donner avis.”

Page 2, ligne 13.—Après “gérant” insérez “l’actuaire.”

Page 2, ligne 38.—Après “affaires” insérez “à la date de l’établissement du bilan de la compagnie l’année précédente.”

Page 2, ligne 43.—Retranchez depuis “forme” jusqu’à “qu’elles.”

Page 3, ligne 5.—Retranchez depuis “compagnie” jusqu’à “et,” dans la 7^e ligne.

Page 3, ligne 9.—Retranchez le premier “ou,” et après “vice-président” insérez “ou du directeur-gérant.”

Page 3, ligne 11.—Retranchez “Chaque agent” et insérez “L’agent.”

Page 3, ligne 16.—Après “écritures” insérez “pourvu que, dans le cas de toute compagnie ayant en Canada, outre cet agent principal, un ou plusieurs agents généraux tenus de faire rapport au bureau central et non à cet agent principal, les prescriptions du présent paragraphe seront suffisamment remplies si l’agent principal garde en liasse à l’agence principale, en sus des registres et documents se rattachant aux opérations faites par lui-même ou par son canal, des états annuels des opérations de chacun de ces agents généraux, dûment attestés par le serment de chacun de ces agents généraux, et les registres et documents supplémentaires transmis par le bureau central de la compagnie qui, pris dans leur ensemble, montreront toutes les opérations canadiennes de la compagnie.”

Page 3, ligne 17.—Retranchez depuis “4” jusqu’à “acte” inclusivement, ligne 24, et insérez :—

“4. Les états des opérations des agents généraux mentionnés au paragraphe précédent seront établis jusqu’au trente-unième jour de décembre de chaque année, et les modèles à employer pour ces états seront fournis, sur demande, par le surintendant.

“5. Dans le cas où quelque compagnie ne se prévaudrait pas du proviso contenu au paragraphe trois du présent acte, ce paragraphe se lira et s’interprétera sans égard à ce proviso et comme si le dit proviso et le paragraphe qui précède immédiatement celui-ci n’existaient pas.

“6. Dans tous les cas où une compagnie constituée ou légalement formée ailleurs qu’en Canada a déjà fait et déposé entre les mains du ministre des états vérifiés sous la foi du serment, il est par le présent déclaré que ces états et cette attestation étaient suffisants, et seront réputés avoir été et être suffisants suivant l’intention et le sens de l’article vingt du présent acte.”

Page 3, ligne 25.—Retranchez “5” et insérez “7.”

Page 3, ligne 28.—Retranchez “trois” et insérez “deux.”

Page 3, ligne 29.—Retranchez “6” et insérez “8.”

Page 4, ligne 12.—Après “personne” insérez ce qui suit comme article B :—

ARTICLE B.

“8. Le premier paragraphe de l’article trente-cinq du dit acte est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :—

“35. En calculant ou déterminant la réserve nécessaire pour satisfaire à ses engagements envers ses assurés en Canada, chaque compagnie pourra se servir des tables de mortalité régulatrices dont elle aura déjà fait usage pour dresser ses propres tables, mais il sera mis à part et porté au crédit de cette réserve, chaque année, sur les intérêts acquis durant l’année, une somme égale à quatre et demi pour cent par année sur le montant de la réserve à la fin de l’année précédente, en

“ y ajoutant telles autres sommes, provenant des primes reçues durant l'année, s'il en est, qui seront nécessaires pour porter la réserve au chiffre prescrit par le paragraphe dix de l'article vingt-cinq du présent acte; pourvu qu'en aucun cas une compagnie ne soit tenue de garder une réserve plus élevée que celle prescrite par le dit paragraphe de l'article vingt-cinq du présent acte; mais s'il paraît au surintendant que la réserve telle que calculée par la compagnie tombe au-dessous du chiffre ci-dessus prescrit, il en fera rapport au ministre, qui pourra alors lui ordonner de la calculer, ou de la faire calculer sous sa surveillance, sur la base mentionnée à cet article; et si le montant établi de la sorte diffère notablement du chiffre présenté par la compagnie, il pourra être substitué à ce dernier dans l'état annuel de l'actif et du passif; en pareil cas, la compagnie fournira au surintendant, à demande, tous les détails de chacune de ses polices qui seront nécessaires au calcul, et paiera au surintendant un droit de trois centins pour chaque police ou addition de boni soumise à cette supputation,—lequel droit sera remis au ministre.”

Page 4, ligne 16.—Après “ qui ” insérez “ est autorisée à garantir ou qui ”

Page 4, ligne 18.—Retranchez depuis “ ne ” jusqu'à “ licence,” ligne 19, et insérez “ pourra obtenir de ”.

Page 5, ligne 42.—Après “ 10 ” insérez ce qui suit :—

“ Le dit acte est de plus par le présent modifié en y ajoutant l'article suivant immédiatement après l'article six, pourvu que l'article ainsi ajouté n'empêche pas le renouvellement des licences déjà délivrées, ou ne nuise à aucune demande de licence pendant le premier jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze :—

“ 6 A.”

Page 6, ligne 30.—Retranchez depuis “ 6 ” jusqu'à “ 1894,” dans la ligne 32, tous deux inclusivement.

Page 6, ligne 31.—Après “ 11 ” insérez ce qui suit :—

“ Le dit acte est de plus par le présent modifié en y ajoutant l'article suivant immédiatement après l'article 6 A, pourvu que l'article ainsi ajouté n'empêche pas le renouvellement des licences déjà délivrées :—”

“ 6 B.”

Page 7, ligne 5.—Retranchez depuis “ de ” inclusivement jusqu'à “ en,” et insérez “ du présent acte.”

Page 7, ligne 13.—Retranchez depuis “ 12 ” jusqu'à “ assemblée,” dans la ligne 26, tous deux inclusivement.

Page 7, ligne 27.—Après “ 13 ” insérez ce qui suit :—

“ Le dit acte est de plus par le présent modifié en y ajoutant l'article suivant immédiatement après l'article 28, pourvu que l'article ainsi ajouté ne s'applique à aucun contrat d'assurance sur la vie actuellement existant ou qui sera passé à l'avenir :—

“ 28 A.”

Page 7, ligne 29.—Retranchez “ de l'Acte des assurances ” et insérez “ du présent acte.”

Page 7, ligne 46.—Retranchez “ l'Acte des assurances ” et insérez “ le présent acte.”

Page 7, ligne 46.—Après “ assurances ” insérez ce qui suit comme articles C et D :—

ARTICLE C.

“ Le dit acte est de plus par le présent modifié en y ajoutant l'article suivant immédiatement après l'article 25 :—

“ 25A. Pour la mise à exécution du présent acte, le surintendant des assurances est par le présent autorisé à adresser toutes questions à toute compagnie d'assu-

rances qui aura obtenu une licence en vertu du présent acte, ou à son président, gérant, actuaire ou secrétaire, au sujet de son actif, de ses placements, dettes ou engagements ou opérations, ou de sa situation, ou au sujet de toute autre matière se rattachant à ses affaires ou opérations, et il sera du devoir de toute compagnie à qui il s'adressera ainsi de répondre promptement par écrit à ces questions."

ARTICLE D.

"Le dit acte est de plus par le présent modifié en y ajoutant l'article suivant immédiatement après l'article 18, pourvu que l'article ainsi ajouté ne nuise pas au droit de placements en achat de propriétés foncières maintenant possédés par toute compagnie mentionnée au dit article :—

"18a. Nonobstant tout ce que contenu dans sa charte ou acte constitutif, ou ses amendements, nulle compagnie d'assurance sur la vie qui tire ses pouvoirs ou partie de ses pouvoirs corporatifs, d'un acte du parlement du Canada, ou qui est soumise au contrôle législatif du parlement du Canada, n'aura, à l'avenir, le droit de placer ses fonds ou partie de ses fonds que dans les valeurs ou sur les garanties et de la manière suivante, savoir :—En débetures, obligations, fonds, effets publics ou autres du Canada ou de toute province du Canada, ou en effets de toute corporation municipale en Canada, ou en débetures de toute société de construction, compagnie de prêt ou de placement, compagnie d'aqueduc, compagnie de gaz, compagnie de tramway, quelle qu'en soit la force motrice, compagnie d'éclairage ou de force électrique, compagnie de chemin de fer électrique lorsque sa ligne ne dépasse pas quinze milles en longueur, tout en n'étant pas seulement un chemin de fer urbain, chacune de ces compagnies étant constituée en corporation en Canada, ou sur la garantie de polices d'assurances sur la vie, y compris ses propres polices, ou sur la garantie d'aucune de ces débetures, obligations, fonds ou effets, ou sur la garantie d'actions libérées de toute société de construction, compagnie de prêt ou autres compagnies ci-dessus mentionnées, ces actions libérées ayant une valeur d'au moins vingt-cinq pour cent de prime, ou sur la garantie d'actions d'aucune des banques constituées en Canada, en conformité de tels règlements qui seront établis par ordre du Conseil du Trésor, et soit que ces débetures, obligations, fonds, effets, polices ou actions soient transférés absolument ou conditionnellement, ou par cession sous forme de charge ou d'hypothèque sur ces effets, en faveur de la compagnie ou de tout officier de la compagnie ou autre personne en fidéicommiss pour la compagnie, et en fonds consolidés, effets publics, débetures, obligations ou autres effets du Royaume-Uni ou des États-Unis, ou sur la garantie de propriétés foncières, ou en hypothèques sur biens-fonds, ou sur la garantie de propriétés tenues à bail emphytéotique, ou en constituts ou rentes sur biens-fonds ou autres droits ou intérêts dans des biens-fonds ou des hypothèques sur biens-fonds ou toute province du Canada; et elle pourra prendre, recevoir et posséder ces effets et garanties au nom de la compagnie, ou au nom de fidéicommissaires pour la compagnie comme susdit, soit pour fonds avancés ou payés pour l'acquisition de ces valeurs, ou prêtés par la compagnie sur la garantie de quelque classe d'effets ou propriétés ci-dessus mentionnés.

"2. Tout placement ou prêt ci-dessus autorisé pourra être fait aux termes et conditions, de la manière, aux époques, pour les sommes, et aux conditions de remboursement du capital ou des intérêts, ou du capital et des intérêts, que les directeurs détermineront de temps à autre, et soit aussi en paiement ou comme garantie collatérale du paiement de dettes dues à la compagnie ou de jugement obtenus par elle contre toute personne ou corporation, ou en garantie de leur paiement en tout ou en partie.

"3. Pourvu que la compagnie puisse prendre toute garantie additionnelle de toute nature afin d'assurer davantage le remboursement de toute créance de la compagnie, ou d'assurer davantage la suffisance d'aucun des effets sur lesquels la compagnie est par le présent autorisée à prêter ses fonds.

“ 4. Pourvu aussi que toute telle compagnie puisse placer ou déposer en effets “ étrangers la portion de ses fonds qu’il sera nécessaire ou désirable pour le maintien “ de toute succursale à l’étranger; et ce placement ou dépôt, lorsqu’il ne sera pas “ exigé par la loi du pays où sera établie cette succursale, mais sera jugé à propos “ dans l’intérêt de cette succursale, ne dépassera pas cent mille piastres du cours “ monétaire canadien.

“ 5. Pourvu aussi que toute telle compagnie faisant des affaires aux Etats-Unis, “ dans le cas où la réserve ou l’évaluation de la contre-assurance de ses risques courants dans les Etats-Unis excéderait le montant qui pourra être placé ou déposé “ sous l’empire de l’avant-dernier paragraphe ci-dessus, puisse placer ses fonds en “ obligations ou débiteures de tout Etat des Etats-Unis ou de toute municipalité dans “ les Etats-Unis, ou en hypothèques sur propriétés foncières dans les dits Etats-Unis; “ mais dans ce cas, le montant ainsi placé dans les Etats-Unis, y compris toute “ somme placée ou déposée sous l’empire du dit avant-dernier paragraphe, ne devra, “ en aucun temps, dépasser la dite réserve ou l’évaluation de la contre-assurance de “ ses risques courants dans les Etats-Unis.

“ 6. Pourvu aussi que toute telle compagnie faisant affaire dans le Royaume- “ Uni, dans le cas où la réserve ou l’évaluation de la contre-assurance de ses risques “ courants dans le Royaume-Uni, excéderait le montant qui pourra être placé ou “ déposé sous l’empire du paragraphe quatre du présent article, puisse placer ses “ fonds en obligations ou débiteures de toute municipalité du Royaume-Uni, ou en “ hypothèques sur biens-fonds dans le dit Royaume-Uni; mais, dans ce cas, le montant ainsi placé ou déposé sous l’empire du dit paragraphe quatre du présent article, “ ne devra en aucun temps excéder la dite réserve ou l’évaluation de la contre-assurance de ses risques courants dans le Royaume-Uni. La réserve ou valeur réassurée “ mentionnée dans le présent paragraphe et le précédent devra être calculée, d’après “ le système suivi actuellement par le gouvernement fédéral.

“ 7. Toute telle compagnie est par le présent autorisée à placer ses fonds dans “ les effets ou valeurs, sur les garanties, en la manière et aux conditions mentionnées “ au présent article.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois sont adoptés.

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise,—elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant posée,—que le bill passe avec les amendements, la Chambre se divise;—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l’a passé avec plusieurs amendements pour lesquels elle demande leur concours.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre chargé de considérer une certaine résolution concernant une remise de droits ou drawback sur certains articles employés à la construction du chemin de fer du Pacifique Canadien, fait rapport d’une résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu’il est expédient de décréter que les mots “ construction première ” dans le premier article du chapitre 7 des Statuts de 1882, concernant une remise de droits ou drawbacks sur certains articles fabriqués en Canada et devant servir à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, seront interprétés comme s’appliquant au premier pont en fer ou acier construit dans une localité, mais non à sa réfection ou à sa réparation.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Haggart ait la permission de présenter un bill modifiant l’Acte à l’effet d’autoriser un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et obtenus pour être employés à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant les terres fédérales.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les subventions à être octroyées à certaines compagnies de chemin de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Que le Gouverneur en conseil pourra accorder les subventions en terres ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer ci-après mentionnés, savoir :—

A la Compagnie de chemin de fer et de charbonnages des Montagnes Rocheuses des terres fédérales n'excedant pas en étendue 6,400 acres par mille pour une voie ferrée depuis un point situé à ou près de la station Olds sur la ligne du chemin de fer de Calgary à Edmonton, dans une direction ouest, jusqu'à la rivière la Biche, et de là le long de la dite rivière, dans une direction ouest, jusqu'aux terrains houillers, distance d'environ 60 milles.

A la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien des terres fédérales n'excedant pas en étendue 6,400 acres par mille, pour une voie ferrée depuis un point avoisinant Souris, sur l'embranchement du chemin de fer du Pacifique Canadien sur Souris, dans une direction ouest, jusqu'à la vallée de la Pipestone, distance d'environ 32 milles.

A la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest des terres fédérales n'excedant pas en étendue 6,400 acres par mille pour une voie ferrée depuis un point situé dans le township 1, soit dans le rang 23, soit dans le rang 24, à l'ouest du premier méridien principal, jusqu'à un point situé à ou près Deloraine, distance d'environ 17 milles.

2. Résolu, que les dites subventions et chacune d'elles pourront être accordées pour aider à la construction des dits chemins de fer respectivement, dans les proportions et aux conditions fixées par des arrêtés du conseil pris à leur sujet; et sauf ces conditions, les dites subventions seront accordées à titre gratuit, sauf le paiement, par les concessionnaires respectifs, des frais d'arpentage de ces terres et des dépenses incidentes, au taux de dix centins par acre, argent comptant, lors de l'émission des lettres patentes pour ces terres.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet de refondre et modifier les Actes relatifs aux biens-fonds dans les Territoires."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill à l'effet de modifier de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest;

Sir John Thompson propose, secondé par M. Ouimet,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. McCarthy propose comme amendement, secondé par M. Denison,—que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en ajoutant au premier article les mots suivants: "et le dit sous-paragraphe est de nouveau amendé en y insérant après le treizième paragraphe les mots suivants:—

"14. Au sujet de l'éducation. Mais cet amendement ne prendra effet qu'après la prochaine élection générale des membres de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest."

2. Et en amendant le deuxième article en insérant les mots "quatorze et" après le mot "article," dans la première ligne.

M. Hughes propose, comme sous-amendement, secondé par M. McDonald (Assiniboia),—que tous les mots de l'amendement soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais,—admettant que les pouvoirs les plus étendus au sujet de l'éducation, et compatibles avec le bien général du Canada, devraient être conférés aux législatures des provinces et des Territoires, et que ces pouvoirs devraient tendre à donner à la jeunesse l'éducation nécessaire,—

1. Sous le rapport intellectuel, afin que chacun sache lire et écrire et compter et puisse acquérir des connaissances en géographie, histoire, langues et littérature;

2. Sous le rapport physique, afin de faire des corps bien portants et des intelligences saines;

3. Sous le rapport politique, afin que chacun comprenne les devoirs et les droits du citoyen et se familiarise avec les divers formes, pouvoirs et fonctions des administrations fédérales et provinciales en ce qui concerne l'instruction, la justice et les affaires municipales en Canada;

4. Sous le rapport moral, afin que chacun sache distinguer ce qui est bien et ce qui est mal et connaisse ce que l'on doit à son prochain.

Et admettant, de plus, qu'au point de vue national il est mal et contraire à l'esprit du gouvernement responsable de conférer à une législature de province ou de territoire le pouvoir d'établir ou de légiférer en vue d'établir un système d'écoles séparées ou confessionnelles où l'on puisse enseigner la théologie ou la religion;

Que le bill soit renvoyé en comité général avec instruction d'amender l'article 14, paragraphe 1, de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, en retranchant tous les mots dans le dit paragraphe après le mot "décrété" dans la 3^{me} ligne, et les remplaçant par les suivants: "Nul pouvoir ne sera conféré au lieutenant-gouverneur en conseil ou à l'Assemblée législative des Territoires l'autorisant à passer des ordonnances ou à promulguer des lois permettant ou admettant l'enseignement ou la pratique de quelque croyance religieuse, ou théologie ou formules confessionnelles dans aucune maison d'éducation recevant l'aide du public, ou à permettre l'établissement d'écoles séparées ou confessionnelles maintenues en tout ou en partie par des taxes publiques ou recevant de l'aide provenant de taxes nationales, provinciales, territoriales, municipales ou locales."

Et la question étant posée sur le sous-amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Hughes, et McDonald (Assiniboïa).— 2.

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Curran,	Henderson,	Mulock,
Amyot,	Daly,	Ingram,	Ouimet,
Bain (Soulanges),	Davin,	Innes,	Patterson (Colchester),
Bain (Wentworth),	Davis,	Ives,	Patterson (Huron),
Baker,	Dawson,	Jeannotte,	Pelletier,
Beausoleil,	Delisle,	Joncas,	Pope,
Béchar, d,	Denison,	Kenny,	Prior,
Beith,	Desaulniers,	Lachapelle,	Proulx,
Belley,	Devlin,	Langevin (Sir Hector),	Rider,
Bergeron,	Dickey,	La Rivière,	Rinfret,
Bernier,	Dugas,	Laurier,	Robillard,
Blanchard,	Dupont,	Leclair,	Rosamond,
Boston,	Earle,	Leduc,	Ross (Dundas),
Boyd,	Edgar,	Legris,	Ross (Lisgar),
Boyle,	Fairbairn,	Lippe,	Rowand,
Brodeur,	Featherston,	Lowell,	Sanborn,
Brown,	Ferguson (LeedsetGren.),	Macdonald (Huron),	Semple,
Bruneau,	Ferguson (Renfrew),	McCarthy,	Simard,
Bryson,	Flint,	McDougald (Pictou),	Smith (Ontario),
Calvin,	Foster,	McDougall (Cap Breton),	Somerville,
Carignan,	Fréchette,	McLennan,	Sproule,
Carling (Sir John),	Frémont,	McMillan,	Stairs,
Caron (Sir Adolphe),	Geoffrion,	McMullen,	Sutherland,
Carroll,	Gillies,	McNeill,	Tarte,
Cartwright (Sir Richard),	Girouard (Jacq.-Cartier),	Madill,	Taylor,
Casey,	Girouard (Deux-Mont.),	Mara,	Thompson (Sir John),
Charlton,	Godbout,	Marshall,	Tisdale,
Chesley,	Grandbois,	Masson,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Choquette,	Grant (Sir James),	Metcalfe,	Turcotte,
Christie,	Guay,	Mignault,	Tyrwhitt,
Cleveland,	Guillet,	Mills (Bothwell),	Wilmot, et
Costigan,	Haggart,	Monet,	Wood (Brockville).—131.
Craig,	Harwood,	Montague,	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mardi matin ;

Mardi, 17 juillet 1894.

Et la question étant posée sur l'amendement ;

M. MacDonald (Huron) propose, secondé par M. McMillan,—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant ;

La dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Davin,	McMillan,	Rowand,
Bain (Wentworth),	Denison,	McNeill,	Smith (Ontario),
Beith,	Innes,	Madill,	Somerville,
Boston,	Macdonald (Huron),	Marshall,	Sproule, et
Carscallen,	McCarthy,	Mulock,	Tyrwhitt.—21.
Charlton,			

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Curran,	Henderson,	Montague,
Bain (Soulanges),	Daly,	Hughes,	Ouimet,
Baker,	Davis,	Ives,	Patterson (Colchester),
Beausoleil,	Delisle,	Jeannotte,	Patterson (Huron),
Béchar, d,	Desaulniers,	Joncas,	Pelletier,
Belley,	Devlin,	Kaulbach,	Pope,
Bennett,	Dickey,	Kenny,	Prior,
Bergeron,	Dugas,	Lachapelle,	Proulx,
Bernier,	Dupont,	Landerkin,	Rider,
Blanchard,	Dyer,	Langevin (Sir Hector),	Rinfret,
Boyd,	Earle,	LaRivière,	Robillard,
Boyle,	Edgar,	Laurier,	Rosamond,
Brodeur,	Fairbairn,	Lavergne,	Ross (Dundas),
Brown,	Ferguson (Leeds et Gren.),	Leclair,	Ross (Lisgar),
Bruneau,	Ferguson (Renfrew),	Leduc,	Sanborn,
Bryson,	Flint,	Legris,	Simard,
Calvin,	Fréchette,	Lippé,	Stairs,
Carignan,	Frémont,	Lowell,	Tarte,
Carling (Sir John),	Geoffrion,	McDonald (Assiniboia),	Taylor,
Caron (Sir Adolphe),	Gillies,	McDougald (Pictou),	Temple,
Carroll,	Girouard (Jacq.-Cartier),	McDougall (Cap Breton),	Thompson (Sir John),
Cartwright (Sir Richard),	Girouard (Deux-Mont.),	McLennan,	Tisdale,
Casey,	Godbout,	McMullen,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Chesley,	Grandbois,	Masson,	Turcotte,
Choquette,	Grant (Sir James),	Metcalfe,	White (Shelburne),
Christie,	Guay,	Mignault,	Wilmot,
Cleveland,	Guillet,	Mills (Bothwell),	Wood (Brockville), et
Cochrane,	Haggart,	Monet,	Wood (Westland.)—114.
Costigan,	Harwood,		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :—

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer urbain d'Edmonton."

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit et la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du canal de Montréal, Huron et Baie Georgienne."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique bicycle de Boynton," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi,—le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Postes," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir Adolphe P. Caron, secondé par Sir John Thompson,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Postes, soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures et dix minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à ce jour.

Mardi, 17 juillet 1894.

PRIÈRE.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant l'Acte concernant les billets fédéraux.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain ;

M. Bergeron, du comité général de la Chambre chargé de considérer certaines résolutions concernant la concession de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu,—Que le Gouverneur en conseil pourra accorder les subventions en terres ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer ci-après mentionnés, savoir :—

A la Compagnie de chemin de fer et de charbonnages des Montagnes Rocheuses des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour une voie ferrée depuis un point situé à ou près de la station Olds sur la ligne du chemin de fer de Calgary à Edmonton, dans une direction ou est, jusqu'à la rivière la Biche, et de là le long de la dite rivière, dans une direction ouest, jusqu'aux terrains houillers, distance d'environ 60 milles.

A la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille, pour une voie ferrée depuis un point avoisinant Souris, sur l'embranchement du chemin de fer du Pacifique Canadien sur Souris, dans une direction ouest, jusqu'à la vallée de la Pipestone, distance d'environ 32 milles.

A la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour une voie ferrée depuis un point situé dans le township 1, soit dans le rang 23, soit dans le rang 24, à l'ouest du premier méridien principal, jusqu'à un point situé à ou près Deloraine, distance d'environ 17 milles.

2. Résolu,—Les dites subventions et chacune d'elles pourront être accordées pour aider à la construction des dits chemins de fer respectivement, dans les proportions et aux conditions fixées par des arrêtés du conseil à ce sujet ; et sauf ces conditions, les dites subventions seront accordées à titre gratuit, sauf le paiement, par les concessionnaires respectifs, des frais d'arpentage de ces terres et dépenses incidentes, au taux de dix centins par acre, argent comptant, lors de l'émission des lettres patentes pour ces terres.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'intérieur,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de refondre et modifier les Actes concernant les droits de douane, 1894.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsidés ;

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Charlton, propose comme amendement, secondé par M. Laurier,—que tous les mots après " Que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—le montant de taxation, par les droits de douane en Canada, était de \$12,782,824 en 1878, et de \$20,954,003 en 1893, soit une augmentation de \$8,171,179.

" Que la dépense du Canada à compte du fonds consolidé était de \$23,503,158 en 1878, et de \$36,814,052 en 1893, soit une augmentation de \$13,310,894.

" Que les dépenses afférentes à l'administration de la justice—les arts, l'agriculture et les statistiques, les pêcheries, les quarantaines, les Sauvages, la législation, la milice et la défense, les travaux publics, les pensions de retraite, l'accise, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, les subventions postales et de steamers, gouvernement civil, la falsification des substances alimentaires, la police à cheval et les dépenses diverses—s'élevaient à \$5,256,424 en 1878, et à \$10,384,272 en 1893, soit une augmentation de \$5,127,846 soit 97 pour 100.

" Que bien que l'augmentation de la population du Canada, entre le 1er juillet 1878 et le juillet 1893, n'ait pas dépassé 20 pour 100, l'augmentation de la taxation représentée par les droits de douane pendant la même période a été de 63 pour 100, et l'accroissement de la dépense, pour cette même période, a été de 56 pour 100.

" Que cette Chambre regrette que l'augmentation de la taxation représentée par les droits de douane, et des dépenses, ait atteint un chiffre trois fois plus considérable que l'accroissement de la population depuis 1878 ; que l'on ait laissé la dépense contrôlable atteindre un chiffre encore plus élevé, et qu'une partie considérable des dépenses annuelles ait été absorbée par des subventions accordées pour des fins politiques ou de parti et non dans l'intérêt public ; et que cette Chambre exprime l'opinion que l'énormité des dépenses annuelles inflige au Canada un fardeau si pesant que l'honnêteté et l'économie dans l'administration future des finances du pays devraient être pratiquées de la manière la plus stricte et la plus rigide, afin de diminuer les charges imposées au public."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

Allan,
Bain (Wentworth),
Beausoleil,
Béchar, d,
Beith,

Charlton,
Choquette,
Christie,
Dawson,
Delisle,

Laurier,
Leduc,
Legris,
Livingston,
Lowell,

Monet,
Mulock,
Proulx,
Rider,
Rinfret,

Boston,	Edwards,	Macdonald (Huron),	Sanborn,
Brown,	Geoffrion,	McMillan,	Scriver,
Campbell,	Guay,	McMullen,	Semple,
Carroll,	Harwood,	Mignault,	Sutherland, et
Cartwright (Sir Richard),	Innes,	Mills (Bothwell),	Tarte.—42.
Casey,	Landerkin,		

CONTRE :

Messieurs

Bain (Soulanges),	Dugas,	Kenny,	Prior,
Baker,	Dupont,	Lachapelle,	Robillard,
Belley,	Dyer,	Langevin (Sir Hector),	Rosamond,
Bennett,	Fairbairn,	LaRivière,	Ross (Dundas),
Bergeron,	Ferguson (Leeds et Gren.),	Leclair,	Ross (Lisgar),
Bergin,	Foster,	Lippé,	Smith (Ontario),
Blanchard,	Fréchette,	McDonald (Assiniboia),	Sproule,
Boyd,	Gillies,	McDougald (Pictou),	Stairs,
Boyle,	Girouard (Jacq.-Cartier),	McLennan,	Stevenson,
Bryson,	Girouard (Deux-Mont.),	McNeill,	Taylor,
Carignan,	Grandbois,	Madill,	Temple,
Carling (Sir John),	Grant (Sir James),	Mara,	Thompson (Sir John),
Caron (Sir Adolphe),	Guillet,	Marshall,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Carscallen,	Haggart,	Masson,	Turcotte,
Chesley,	Henderson,	Metcalfe,	Tyrwhitt,
Coatsworth,	Hughes,	Mills (Annapolis),	White (Cardwell'),
Costigan,	Hutchins,	Montague,	White (Shelburne),
Curran,	Ingram,	Onimet,	Wilmot,
Daly,	Ives,	Patterson (Colchester),	Wilson,
Davin,	Jeannotte,	Patterson (Huron),	Wood (Brockville), et
Davis,	Joncas,	Pelletier,	Wood (Westland).—87.
Denison,	Kaulbach,	Pope,	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires Indiennes :—Pour payer à Mademoiselle A. C. Taylor, une matière facultative, la clavigraphie, du 1er janvier au 30 juin 1895, \$25; pour transférer J. J. Campbell du service extérieur au service intérieur, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil \$1,400, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur :—Nouvelle somme requise pour les appointements de B. L. York, pour l'exercice financier qui se terminera le 30 juin 1895, \$225; pour porter les appointements de M. G. H. Newcomb, de \$1,100 à \$1,200, depuis le 1er juillet 1893, tel qu'autorisé par arrêté du Conseil, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice :—Pour payer à M. A. Power, C.R., comme addition à ses appointements actuels, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, \$200; pour payer à G. L. B. Fraser, pour service spécial, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries :—Pour payer les appointements de W. B. Dawson, en qualité de sous-ingénieur du département, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Milice et Défense :—Pour payer l'augmenta-

tion statutaire des appointements de MM. Holt et Knight, \$25 chacun, pour le semestre qui finira le 30 juin 1895, \$50; pour pourvoir à la différence entre les appointements de MM. Bliss et Campbell, \$200; pour payer des matières facultatives à M. Roy, \$100; pour pourvoir à une matière facultative dans les appointements d'un commis de 3e classe, \$50, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excedant pas mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Secrétariat d'Etat:—Pour un nouveau commis de seconde classe en remplacement d'un commis de troisième classe à être retranché dans le budget général, \$1,100; pour couvrir les frais de poursuites contre les personnes accusées d'irrégularités dans les examens du service civil, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excedant pas deux mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Conseil privé:—Pour payer les appointements, aux taux respectifs suivants, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, de:—Wm. C. DeBrisay, \$800; Francis Chadwick, \$800; John R. Fraser, \$600; Lawrence Burns, \$300; pour pourvoir à une augmentation des appointements de H. P. Buck, commis de troisième classe, pour deux matières facultatives, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excedant pas mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes:—Pour les appointements d'un nouveau commis de troisième classe, M. C. P. V. Béroard, \$950; pour augmenter les appointements de M. Thomas Ainsborough, de \$750 à \$900, savoir, les arrérages acquis en vertu de l'Acte du service civil, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excedant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Impresions et de la Papeterie:—Commis et autres aides, nouvelle somme nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excedant pas deux mille cinq cent vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture:—Pour payer un commis de première classe à la place d'un commis de seconde classe retranché dans le budget général, \$1,400; pour payer les appointements de G. H. Lemaitre, \$547.50; pour payer les appointements d'un commis de 3e classe, \$400; pour porter à \$2,100 les appointements de J. B. Jackson, registraire des droits d'auteurs, des marques de commerce et de bois et des desseins industriels, \$175, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cent trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes:—Pour payer des augmentations statutaires omises dans le budget général, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excedant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la Justice, Cour Suprême du Canada:—Pour pourvoir aux appointements d'un sténographe pour le juge en chef et les juges de la cour, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excedant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la province d'Ontario, Cour de Comté:—Pour payer le traitement d'un juge additionnel de cour de Comté, province d'Ontario, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excedant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour allocation de voyage, à un nouveau juge de cour de Comté, province d'Ontario, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excedant pas deux mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la province du Manitoba, Cour de Comté:—Pour payer le traitement d'un juge additionnel de cour de Comté, province du Manitoba, \$2,000 allocation de voyage, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la province de la Colombie-Britannique:—Nouvelle somme nécessaire pour les allocations de circuit des juges, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent soixante et huit piastres et vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Pour réviser et refondre la correspondance, les rapports et arrêtés de conseil relatifs aux lois provinciales et réservées, à payer nonobstant toute disposition dans l'Acte du service civil, \$800 ; pour payer à la succession de feu A. F. Scott, juge de la cour de Comté du comté de Peel, pour traitement et pension, du 12 mars au 10 avril 1894, \$168.24 ; pour aider à publier les décisions de la cour de l'Amirauté du Nouveau-Brunswick (à voter de nouveau, \$500), \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres et soixante et cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale :—Pour payer à la veuve de James Stewart, décédé, ci-devant constable de la police fédérale, une gratification égale à deux mois de son salaire, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers :—Kingston—Pour payer une augmentation d'appointements au comptable (R. R. Creighton) à partir du 1er juillet 1894, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers, \$100 ; pour acheter de la fibre en manille, \$33,000 ; appointements du 1er aide-surintendant dans la fabrique de la ficelle à lier, \$900 ; appointements du 2e aide-surintendant dans la fabrique de la ficelle à lier, \$720 ; salaire de P. O'Connor, surveillant et garde, \$700 ; 1 chaudière à vapeur et garnitures, \$1,200 ; brique réfractaire, argile, etc, \$200 ; un réservoir pour les égouts (main-d'œuvre extérieure), \$200 ; somme additionnelle pour le charbon, \$3,750 ; réparations des bouilloires de la cuisine, \$700 ; nouvelle pompe aspirante, garnitures, etc, \$625 ; un tour en fer (à voter de nouveau), \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Manitoba :—Pour porter les appointements de l'aumônier catholique romain de \$600 à \$800, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers, \$200 ; pour payer à John Mustard, depuis le 1er juillet 1894, la différence entre \$800 et \$1,000, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers, \$200 ; pour payer à B. F. Power, à partir du 1er juillet 1894, la différence en \$800 et \$900, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Dorchester :—Pour payer une augmentation d'appointements au chirurgien R. Mitchell, M.D., à partir du 1er juillet 1894, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers, \$200 ; pour payer à John McDougall le maximum du salaire des gardes à partir du 1er juillet 1894, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers, \$40, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quarante-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Sénat :—Pour payer aux héritiers des sénateurs décédés ci-dessous nommés, la balance de leur indemnité sessionnelle :—Honorable sénateur Flint, \$411 ; honorable sénateur Glasier, \$132, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinquante-trois piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes :—Pour payer aux héritiers de feu M. Hearn, son indemnité sessionnelle \$1,000 et ses frais de route \$53.80, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer six valises en cuir pour les nouveaux députés à \$25 chacune, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice :—Habillements et effets de campement, \$20,000 ; ouvrages et bâtiments militaires, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les appointements d'un inspecteur de magasin, \$1,200 ; pour payer la solde du major de brigade Roy, \$1,200 ; appointements et

gages des employés civils (\$8,700—1893-94.) \$17,200, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour armes à feu modernes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions aux associations d'artillerie et de tir, et aux musiciens, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de transport et fret (1893-94), pour l'année finissant le 30 juin 1895.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour munitions gratuites aux concours de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour fabrique de cartouches (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1895.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour gratification à Thomas Rainsford pour blessures permanentes reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour propriétés, ouvrages et bâtiments militaires, savoir :— Annulation des baux de la propriété, terrain de campement de Barriefield, Kingston, \$2,000 ; Québec—jointoiment des murs, \$10,000 ; Sussex, N.-B.—préparation des terrains de campement, \$1,500 ; New-Westminster, C.-B.—pour salle d'exercices, \$1,000 pour l'année finissant le 30 juin 1895.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour monuments, champs de bataille du Canada, \$4,000 ; pour l'érection, à Toronto, d'un monument aux volontaires qui ont pris part à la rébellion dans les Territoires du Nord-Ouest en 1885, \$1,000 pour l'année finissant le 30 juin 1895.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique :— Balance nécessaire pour payer à l'imprimeur de la Reine l'achèvement de l'impression ainsi que la lecture des épreuves des volumes III, IV, et V du recensement de 1891, y compris les services rendus en 1893-94, \$5,700 ; statistique générale, \$2,500 ; pour l'achat d'une lisière de terrain pour porter la ligne de bornage sud de la ferme agronomique de Brandon, jusqu'à la rivière Assiniboine, \$1,000 ; impression et distribution des rapports et bulletins des fermes agronomiques et distribution de graines de semence aux cultivateurs pour en faire l'essai, ainsi que des arbres et graines d'arbres, \$2,000 ; somme additionnelle pour encourager l'industrie de la laiterie dans la Nouvelle-Ecosse, Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Instructeurs-voyageurs additionnels dans la Nouvelle-Ecosse, pour toute l'année, \$300 ; deux laiteries-voyageuses dans Manitoba et le Nord-Ouest, quatre hommes à \$500 chacun, \$2,000 ; frais de voyages, \$350 chacun, \$1,400 ; trois stations laitières dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, à \$500 chacune, \$1,500 ; contribution à une exposition dans les Territoires du Nord-Ouest, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille six cent quarante-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine :—Pour porter le crédit No 74 du budget général à \$31,000 comme l'an dernier, pour faire face aux dépenses relatives aux mesures de précaution contre l'entrée de la petite vérole dans les territoires non organisés, \$21,000 ; pour aider à payer les dépenses de la visite de l'association américaine de salubrité à la Grosse-Île, \$800 ; quarantaine de bestiaux—pour construire une nouvelle clôture à la quarantaine de Lévis, \$843, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin ;

Mercredi, 18 juillet 1894.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté l'adresse ci-jointe de félicitations à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine pour la féliciter de la naissance d'un fils à Leurs Altesses Royales le Duc et la Duchesse d'York, pour laquelle il demande le concours de cette Chambre.

A Sa Très Excellente Majesté la Reine :

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE :

Nous, les dévoués et loyaux sujets de Votre Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons très humblement qu'il nous soit permis de présenter à Votre Majesté nos félicitations sincères à l'occasion de la naissance d'un fils à Son Altesse Royale le Duc et à Son Altesse Royale la Duchesse d'York ; et nous prions très respectueusement Votre Majesté d'agréer l'assurance des sentiments de joie et de satisfaction que nous inspire cet heureux événement.

JOHN J. ROSS,

Orateur du Sénat.

CHAMBRE DU SÉNAT, 16 juillet 1894.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Ordonné, que l'adresse de félicitations à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine pour la féliciter de la naissance d'un fils à Leurs Altesses Royales le Duc et la Duchesse d'York soit prise en considération demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :—

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Ottawa."

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie de chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Gleichen au lac aux Castors et à Victoria."

Bill intitulé : " Acte à l'effet de faire revivre et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie du Pont de Brockville et New-York."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie des Estacades de la rivière des Français (à responsabilité limitée)."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau le Code criminel, 1892," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant l'inspection de la lumière électrique," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et quinze minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à ce jour.

Mercredi, 18 juillet 1894.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Laurier, la pétition du conseil municipal de la ville de Niagara, Ontario.

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le onzième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris de nouveau en considération les items inscrits au chapitre "Canal Lachine-Capital," pages C 116, 117, 118, 119 et 120 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice clos le 30 juin 1893, et le ministre des Travaux Publics ayant fait une déclaration sous serment à ce sujet, votre comité rapporte, annexée aux présentes, la dite déclaration en recommandant qu'elle soit comprise dans la preuve soumise à la Chambre le 14 juillet 1894. (A ajouter à l'appendice n° 2.)

Sur motion de M. Baker, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Résolu, que le onzième rapport du comité des Comptes Publics soit adopté, et que la règle 94 soit suspendue à cet égard.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Résolu,—que pendant le reste de la session, la Chambre se réunira chaque jour à 11 a.m., y compris le samedi, et qu'il y aura deux séances distinctes, chaque jour,—la première de 11 a.m. à 6 p.m.,—et la seconde de 8 p.m. jusqu'à l'heure de l'ajournement; et que pendant la première séance, M. l'Orateur quittera le fauteuil à 1 p.m., pour le reprendre à 3 heures.

M. Daly propose, secondé par M. Haggart,—que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la concession de subventions en terres à la compagnie de chemin de fer de la Saskatchewan et de l'Ouest, et pour aider à la construction du chemin de fer y mentionné.

M. Daly, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Ordonné, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

M. Haggart, propose, secondé par M. Daly, que demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la concession de subventions à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, demain.

M. Daly, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 21 mai 1894, demandant une liste des personnes qui, dans la province de Manitoba, n'ont pas encore remboursé les prêts qui leur ont été faits vers 1876, pour grains de semence, etc., etc., avec le montant dû par chacune d'elles et les intérêts réclamés jusqu'au 1er janvier 1894, sur chacun de ces montants;

Aussi, liste et montants des hypothèques reçues comme garantie supplémentaire de chaque emprunt, avec la description du terrain hypothéqué et le nom du propriétaire de ce terrain, ainsi que le nom de l'emprunteur, si c'est une autre personne. (*Document de la Session No 102.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte concernant les billets fédéraux; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant la subvention en terres à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill autorisant l'octroi des subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la concession de subventions à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer ci-après mentionnés, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer de Bracebridge à Baysville, pour 15 milles de sa voie, de Bracebridge vers Baysville, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$ 48,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, ne dépassant pas \$3,200 par mille, et aussi la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, qui a été accordée de nouveau par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, n'excédant pas en totalité.....	86,800 00
A la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, Lac Érié et Pacifique, pour 16 milles de sa voie de Port-Burwell à Tilsonburg, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	51,200 00

A la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié, pour 18 milles de sa voie depuis la ville de Brantford jusqu'au village de Hagersville ou le village de Waterford, ou quelque point intermédiaire sur le chemin de fer du sud du Canada, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	4,790 00
A la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, pour 34 milles de sa voie depuis la cité de Sainte-Catherine jusqu'à la cité de Hamilton, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	108,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa (ci-devant la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil à Prescott), pour 30 milles de sa voie de Vaudreuil vers Hawkesbury, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24; et pour 30 milles de sa voie depuis l'extrémité occidentale des 30 milles subventionnés par le dit Acte 50-51 Vic., chap. 24, vers Ottawa, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité...	118,400 00
Nonobstant l'expiration du délai fixé par l'Acte 53 Vic., chap. 2, et par le contrat passé avec la Compagnie du chemin de fer Central de Québec, et nonobstant ce que contenu dans le dit acte, le Gouverneur en conseil pourra payer la subvention accordée par le dit acte à la dite compagnie suivant la valeur actuelle des vingt paiements annuels mentionnés dans le dit acte (intérêt calculé à quatre pour cent), pour et lors de l'achèvement de sa voie s'étendant depuis un point entre la rivière Chaudière et la station de Tring jusqu'à un point sur le chemin de fer International à ou près le lac Mégantic, et après inspection et acceptation du dit chemin par l'ingénieur en chef des chemins de fer et canaux, n'excédant pas en totalité.....	288,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction et de carrières de Philipsburg pour 6 $\frac{67}{100}$ mille de sa voie depuis la station de Stanbridge jusqu'à Philipsburg, dans le comté de Missisquoi et embranchement sur la Baie de Missisquoi, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	2,912 00
A la Compagnie du chemin de fer de Joliette à Saint-Jean de Matha, pour 8 milles de sa voie, de Saint-Félix de Valois à Saint-Jean de Matha, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	25,600 00
A la Compagnie du chemin de fer de colonisation du lac Témiscamingue, pour sa voie depuis Mattawa jusqu'au pied du lac Kippewa, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité \$160,000; aussi 15 pour 100 sur la valeur d'un pont en bois sur la rivière Ottawa près de Mattawa, ne devant pas dépasser \$15,000 en totalité, au lieu des subventions accordées par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5,—aussi la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, pour sa ligne entre le Long Sault et le lac Kippewa, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille de voie ferrée et 15 pour 100 sur la valeur des ponts,—aussi une somme supplémentaire de \$1,750 par mille pour sa dite voie depuis Mattawa jusqu'au pied du lac Kippewa, n'excédant pas en totalité.....	274,940 00
Pour un chemin de fer de Saint-Placide à Saint-André, 8 milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	25,600 00

Pour un chemin de fer de Saint-Eustache à Saint-Placide, dans le comté des Deux-Montagnes, pour 18 milles de ce chemin, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	57,600 00
Pour un chemin de fer depuis un point sur la ligne du Pacifique Canadien, sur l'île Jésus, dans le comté Laval, vers Saint-Eustache, pour 12 milles de ce chemin, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, à la Compagnie du chemin de fer de Carillon à Grenville pour 12 milles de son chemin de Saint-Eustache au Sault-au-Récollet, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,400 00
Pour un chemin de fer depuis Saint-Rémi, dans le comté de Napierville, jusqu'à Saint-Cyprien, dans le dit comté, pour 12 milles de ce chemin, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,400 00
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique pour ponts jetés sur les divers chenaux de la rivière Ottawa à Culbute et à l'ouest de ce point, une subvention de \$31,500 à être payée mensuellement, au fur et à mesure des travaux, sur le certificat de l'ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement, proportionnellement à la valeur des travaux exécutés comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise,—et pour trois milles à l'est de Pembroke, dans la province de l'Ontario, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité \$9,600, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 51 Vic., chap. 3, pourvu que tous les travaux subventionnés sur ce chemin de fer soient complétés dans les quatre ans qui suivront l'adoption du présent acte, —la subvention accordée par le présent acte ne devant pas excéder en totalité.....	41,100 00
A la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, pour la construction ou l'achat de 7½ milles d'un chemin de fer entre Hull et Aylmer, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	24,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, pour 85 milles de sa voie entre Aylmer et Pembroke, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 47 Vic., chap. 8, moins la subvention accordée entre Hull et Aylmer, pourvu que la rivière Ottawa soit traversée à quelque point non situé à l'est de Lapasse, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	73,172 00
A la Compagnie du chemin de fer d'embranchement de Harvey, pour 3 milles de sa voie depuis le terminus sud du chemin de fer d'Albert jusqu'à Harvey Bank, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	4,046 00
Pour un chemin de fer, depuis un point sur l'Intercolonial près de Newcastle ou <i>via</i> Douglstown, jusqu'à un point sur la rivière Miramichi, vis-à-vis la ville de Chatham, dans la province du Nouveau-Brunswick, distance de 6 milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	19,200 00
Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer des Joggins, près de la rivière Hébert jusqu'aux moulins de Young, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, distance de 5 milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	16,000 00

A la Compagnie du chemin de fer de Woodstock à Centreville, pour un chemin de fer de Woodstock à la frontière internationale entre le Nouveau-Brunswick et l'État du Maine, 26 milles, au lieu des subventions accordées par les Actes 50-51 Vic., chap. 24, et 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité..... 83,200 00

2. Résolu, que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, accordées à ces compagnies respectivement; les autres subventions pourront être accordées aux compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi, à sa satisfaction, les moyens qu'elles ont de construire et compléter les dits chemins de fer respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté du conseil; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil.

3. Résolu, que la concession de ces subventions, respectivement, sera subordonnée à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

4. Résolu, que toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard des subventions pour lesquelles il a été ci-dessus autrement pourvu.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsidés;

M. Foster propose, secondé par M. Daly,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

À six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demi p.m.

Sept heures et demi p.m.

L'ordre concernant les bills privés est appelé en vertu d'un ordre spécial.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à James St. George Dillon."

M. Taylor propose, secondé par M. Davis,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Sir Hector L. Langevin propose comme amendement, secondé par M. Belley,—que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants "dans six mois à dater d'aujourd'hui."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Bain (Soulanges)	Denison,	Langevin (Sir Hector),	Pelletier.
Belley,	Dupont,	LaRivière,	Rinfret,
Bernier,	Grandbois,	Laurier,	Thompson (Sir John), et
Carignan,	Henderson,	Leduc,	Tupper, (Sir C. Hibbert).
Caron (Sir Adolphe),	Jeannotte,	Masson,	—22.
Costigan,	Kaulbach,	Quimet,	

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Davis,	Macdonald (Huron),	Prior,
Bain (Wentworth),	Dawson,	Maclean (York),	Rider,
Beith,	Dyer,	McCarthy,	Rosamond,
Bennett,	Earle,	McLennan,	Ross (Lisgar),
Boston,	Edgar,	McMillan,	Sanborn,
Bowman,	Fairbairn,	McMullen.	Scrifer,
Boyd,	Flint,	Madill,	Semple,
Boyle,	Grant (Sir James),	Mara,	Smith (Ontario),
Campbell,	Grieve,	Metcalfe,	Stairs,
Carscallen,	Haggart,	Miller,	Stevenson,
Cartwright (Sir Richard),	Hughes,	Mills (Annapolis),	Taylor,
Casey,	Hutchins,	Mills (Bothwell),	Tyrwhitt,
Charlton,	Ingram,	Montague,	White (Cardwell),
Coatsworth,	Innes,	Mulock,	Wilmot,
Cochrane,	Landerkin,	O'Brien,	Wilson, et
Daly,	Livingston,	Patterson (Colchester),	Wood (Brockville).—67.
Davin,	Lowell.	Patterson (Huron),	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale,—la Chambre se divise :—elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant posée,—que le bill passe ; la Chambre se divise :—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides).

Et la question étant posée de nouveau,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

Sir Richard J. Cartwright propose comme amendement, secondé par M. Mills (Bothwell), que tous les mots après " Que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" il ressort du rapport en date du 19 janvier 1894, fait par les commissaires qui ont institué une enquête sur certaines matières se rapportant à la construction, par le gouvernement, des ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc, sur le canal Lachine, dans la cité de Montréal ; et de la preuve faite devant le comité des Comptes Publics pendant la présente session,—

" 1. Que les dits ponts ont été construits principalement durant les quatre premiers mois de l'année 1893, par le département des Chemins de fer et Canaux, et que les superstructures ont été entreprises et terminées par la Compagnie de ponts de la Puissance sans dépasser le coût prévu par le département à cet égard.

" 2. Que le département a décidé de faire exécuter les gros œuvres à la journée, au moyen d'un contrat pour fournir la main-d'œuvre, et qu'un contrat pour cette

main-d'œuvre a été conclu par le département avec un entrepreneur qui a exécuté les travaux d'après les plans du département et sous sa surintendance et sa direction.

"3. Que l'estimation primitive du coût des gros œuvres était de \$122,000, et les commissaires estiment que tout entrepreneur entendu aurait pu exécuter la même somme de travail dans la même saison et dans le même temps pour \$160,000, tandis que les comptes présentés au département pour ces travaux s'élèvent à \$430,325, dont \$394,000 ont été payées.

"4. Que la quantité de bois de service et de construction certifiée par les officiers en charge des travaux pour le département, est de plus d'un million de pieds, mesure de planche, de plus qu'il ne fallait pour l'exécution des dits travaux.

"5. Que le coût de la taille de la pierre au pont Wellington, au morceau, aurait pu s'élever à environ \$3,000, tandis que le montant exigé du gouvernement, y compris les bénéfices de l'entrepreneur, est de \$16,715, et que le coût de la taille de la pierre pour le pont du Grand Tronc est encore plus élevé.

"6. Que les prix payés par le département à l'entrepreneur pour la main-d'œuvre ont dépassé de beaucoup les prix courants, et que dans certains cas ils se sont élevés à \$12 pour un travail que l'entrepreneur ne payait que \$4.50, et à \$9.20 pour d'autres travaux que l'entrepreneur ne payait que \$3.75.

"7. Que sous beaucoup d'autres rapports, la construction des dits ponts a été conduite d'une manière extravagante et négligente.

"8. Que, dans l'opinion de cette Chambre, le département de Chemins de fer et Canaux mérite la censure la plus sévère pour l'inefficacité, la négligence, l'extravagance et l'incurie coupable dont fait preuve la conduite de ces travaux."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, jeudi matin ;

Jeudi, 19 juillet 1894.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :
Messieurs

Allan,	Carroll,	Guay,	Mignault,
Bain (Wentworth),	Cartwright (Sir Richard),	Harwood,	Mills (Bothwell),
Beausoliel,	Casey,	Innes,	O'Brien,
Beith,	Choquette,	Laurier,	Rider,
Bernier,	Christie,	Leduc,	Rinfret,
Boston,	Dawson,	Livingston,	Sanborn,
Bowman,	Delisle,	Lowell,	Scriver,
Bruneau,	Devlin,	McMillan,	Semple, et
Campbell,	Girouard (Deux-Mont'ns),	McMullen,	Tarte.—36.

CONTRE :
Messieurs

Bain (Soulanges),	Davis,	LaRivière,	Ross (Dundas),
Baker,	Denison,	Leclair,	Ross (Lisgar),
Belley,	Dugas,	Lippé,	Smith (Ontario),
Bennett,	Dupont,	McLean (York),	Sproule,
Bergeron,	Dyer,	McDougald (Pictou),	Stairs,
Bergin,	Fairbairn,	McDougall (Cap Breton),	Stevenson,
Blanchard,	Ferguson (Renfrew),	McLennan,	Taylor,
Boyd,	Fréchette,	Madill,	Tenple,
Boyle,	Gillies,	Mara,	Thompson (Sir John),
Bryson,	Grandbois,	Marshall,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Carignan,	Grant (Sir James),	Masson,	Turcotte,
Carling (Sir John),	Haggart,	Metcalfe,	Tyrwhitt,
Caron (Sir Adolphe),	Henderson,	Miller,	White (Cardwell),
Carscallen,	Hughes,	Mills (Annapolis),	White (Shelburne),
Coatsworth,	Hutchins,	Montagne,	Wilmot,
Cochrane,	Joncas,	Patterson (Huron),	Wilson,
Costigan,	Kaulbach,	Pope,	Wood (Brockville), et
Curran,	Kenny,	Rosamond,	Wood (West'land).—74.
Daly,	Langevin (Sir Hector),		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale,—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six mille huit cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial:—Nouvelles améliorations à Halifax (à voter de nouveau), \$89,375; construction des sections du Cap-Breton et d'Oxford et New-Glasgow, \$57,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques."

Bill intitulé: "Acte concernant les terres fédérales."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte à l'effet de réprimer les ventes et marques frauduleuses," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et trente minutes, jeudi matin, s'ajourne à ce jour.

Jeudi, 19 juillet 1894.

Onze heures A.M.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par Sir John Carling,—cinq pétitions de l'Union typographique de London,
No 133.

M. Wood (Brockville), présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1894, demandant un état indiquant,—1. Les quantités de liqueurs distillées et fermentées sous les différents noms donnés dans les tableaux du commerce, importées et achetées pour la consommation en Canada, de 1883 à 1893 inclusivement, en gallons impériaux, ainsi que leur valeur et le montant de droits payés; 2. La quantité de liqueurs distillées et fermentées sous les différents noms donnés dans les rapports du Revenu de l'intérieur, fabriquées en Canada et achetées pour la consommation domestique, ainsi que leur valeur et le montant des droits acquittés, durant la période susdite; 3. Le montant des matériaux employés pour brasser et distiller des liqueurs alcooliques dans les diverses provinces du Canada pendant la même période. (*Document de la Session No 103.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1894, demandant un état indiquant le nombre de brasseries et distilleries en Canada en 1891, le montant de capitaux placés dans ces établissements, la valeur de leur production, le montant des gages payés, le nombre de personnes employées et le revenu que donnent ces établissements. (*Document de la Session No 104.*)

M. Haggart propose, secondé par M. Daly,—que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance, pour considérer certaines résolutions concernant la concession de subventions à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes;

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise :—elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le bill modifiant l'Acte concernant les billets fédéraux, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre chargé de considérer certaines résolutions concernant la concession de subventions à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer ci-après mentionnés, savoir :—
- A la Compagnie du chemin de fer de Bracebridge à Baysville, pour 15 milles de sa voie, de Bracebridge vers Baysville, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité. ... \$ 48,000 00
- A la Compagnie du chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, ne dépassant pas \$3,200 par mille, et aussi la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, qui a été accordée de nouveau par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, n'excédant pas en totalité 86,800 00
- A la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, Lac Érié et Pacifique, pour 16 milles de sa voie de Port-Burwell à Tilsonburg, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.... 51,200 00
- A la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Érié, pour 18 milles de sa voie depuis la ville de Brantford jusqu'au village de Hagarville ou le village de Waterford, ou quelque point intermédiaire sur le chemin de fer du sud du Canada, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité..... 4,790 00
- A la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, pour 34 milles de sa voie depuis la cité de Sainte-Catherine jusqu'à la cité de Hamilton, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité..... 108,000 00
- A la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa (ci-devant la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil à Prescott), pour 30 milles de sa voie de Vaudreuil vers Hawkesbury, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24; et pour 30 milles de sa voie depuis l'extrémité occidentale des 30 milles subventionnés par le dit Acte 50-51 Vic., chap. 24, vers Ottawa, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité. 118,400 00
- Nonobstant l'expiration du délai fixé par l'Acte 53 Vic., chap. 2, et par le contrat passé avec la Compagnie du chemin de fer Central de Québec, et nonobstant ce que contenu dans le dit acte, le Gouverneur en conseil pourra payer la subvention accordée par le dit acte à la dite compagnie suivant la valeur actuelle des vingt paiements annuels mentionnés dans le dit acte (intérêt calculé à quatre pour cent), pour et lors de l'achèvement de sa voie s'étendant depuis un point entre la rivière Chaudière et la station de Tring jusqu'à un point sur le chemin de fer International à ou près le lac Mégantic, et après inspection et acceptation du dit chemin par l'ingénieur en chef des chemins de fer et canaux, n'excédant pas en totalité. . . . 288,000 00
- A la Compagnie du chemin de fer de Jonction et de carrières de Philipsburg pour 6 $\frac{67}{100}$ mille de sa voie depuis la station de Stanbridge jusqu'à Philipsburg, dans le comté de Missisquoi et embranchement sur la Baie de Missisquoi, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité..... 2,912 00

A la Compagnie du chemin de fer de Joliette à Saint-Jean de Matha, pour 8 milles de sa voie, de Saint-Félix de Valois à Saint-Jean de Matha, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	25,600 00
A la Compagnie du chemin de fer de colonisation du lac Témiscamingue, pour sa voie depuis Mattawa jusqu'au pied du lac Kippewa, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité \$160,000; aussi 15 pour 100 sur la valeur d'un pont en bois sur la rivière Ottawa près de Mattawa, ne devant pas dépasser \$15,000 en totalité, au lieu des subventions accordées par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5,—aussi la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, pour sa ligne entre le Long-Sault et le lac Kippewa, une subvention ne dépassant pas \$3,290 par mille de voie ferrée et 15 pour 100 sur la valeur des ponts,—aussi, une somme supplémentaire de \$1,750 par mille pour sa dite voie depuis Mattawa jusqu'au pied du lac Kippewa, n'excédant pas en totalité.....	274,940 00
Pour un chemin de fer de Saint-Placide à Saint-André, 8 milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	25,600 00
Pour un chemin de fer de Saint-Eustache à Saint-Placide, dans le comté des Deux-Montagnes, pour 18 milles de ce chemin, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	57,600 00
Pour un chemin de fer depuis un point sur la ligne du Pacifique Canadien, sur l'île Jésus, dans le comté de Laval, vers Saint-Eustache, pour 12 milles de ce chemin, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, à la Compagnie du chemin de fer de Carillon à Grenville pour 12 milles de son chemin de Saint-Eustache au Sault-au-Récollet, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,400 00
Pour un chemin de fer depuis Saint-Rémi, dans le comté de Napierville, jusqu'à Saint-Cyprien, dans le dit comté, pour 12 milles de ce chemin, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,400 00
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique pour ponts jetés sur les divers chenaux de la rivière Ottawa à Culbute et à l'ouest de ce point, une subvention de \$31,500 à être payée mensuellement, au fur et à mesure des travaux, sur le certificat de l'ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement, proportionnellement à la valeur des travaux exécutés comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise,—et pour trois milles à l'est de Pembroke, dans la province de l'Ontario, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité \$9,600, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 51 Vic., chap. 3, pourvu que tous les travaux subventionnés sur ce chemin de fer soient complétés dans les quatre ans qui suivront l'adoption du présent acte, —la subvention accordée par le présent acte ne devant pas excéder en totalité.....	41,100 00
A la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, pour la construction ou l'achat de 7½ milles d'un chemin de fer entre Hull et Aylmer, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	24,000 00

A la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, pour 85 milles de sa voie entre Aylmer et Pembroke, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 47 Vic., chap. 8, moins la subvention accordée entre Hull et Aylmer, pourvu que la rivière Ottawa soit traversée à quelque point non situé à l'est de Lapasse, une subvention ne dépassant pas \$ 3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	73,172 00
A la Compagnie du chemin de fer d'embranchement de Harvey, pour 3 milles de sa voie depuis le terminus sud du chemin de fer d'Albert jusqu'à Harvey Bank, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	4,046 00
Pour un chemin de fer, depuis un point sur l'Intercolonial près de Newcastle ou <i>via</i> Douglstown, jusqu'à un point sur la rivière Miramichi, vis-à-vis la ville de Chatham, dans la province du Nouveau-Brunswick, distance de 6 milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.	19,200 00
Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer des Joggins, près de la rivière Hébert jusqu'aux moulins de Young, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, distance de 5 milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité. ...	16,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Woodstock à Centreville, pour un chemin de fer de Woodstock à la frontière internationale entre le Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine, 26 milles, au lieu des subventions accordées par les Actes 50-51 Vic., chap. 24, et 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	83,200 00

2. Résolu, que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, accordées à ces compagnies respectivement ; les autres subventions pourront être accordées aux compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi, à sa satisfaction, les moyens qu'elles ont de construire et compléter les dits chemins de fer respectivement ; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté du conseil ; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure ; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil.

3. Résolu, que la concession de ces subventions, respectivement, sera subordonnée à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

4. Résolu, que toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard des subventions pour lesquelles il a été ci-dessus autrement pourvu.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries," lesquels sont lus comme suit :—

Page 2, ligne 1.—Retranchez depuis " 5 " jusqu'à " 6 " dans la 10e ligne et insérez :—

" Chaque caisse ou colis de homard mis en boîtes, en conserves ou préparé en Canada, devra avant d'être sorti de la fabrique ou établissement où ce homard aura été mis en boîtes, en conserves ou préparé, recevoir une marque, empreinte ou étiquette portant le nom et l'adresse du propriétaire de la fabrique ou établissement, avec l'année où ce homard aura été mis en boîtes, en conserves ou préparé, et telles autres indications qui pourraient être prescrites par ordre ou conseil."

Page 4, ligne 17.—Retranchez depuis " marée " jusqu'à " 5 " dans la ligne 23 et insérez :—

" Les tentures et claies stationnaires, les filets à enclos et filets-pièges, les seines, rets à mailles et autres engins employés pour prendre le poisson en vertu d'une licence, devront être levés, clos ou disposés de manière à laisser librement circuler le poisson ou à lui permettre de les traverser ou d'en sortir ; et durant ces intervalles, nul ne pourra prendre le poisson dans ces tentures et claies stationnaires, filets à enclos, filets-pièges, seines, rets à mailles ou autres engins de pêches employés en vertu d'une licence."

Page 5, ligne 35.—Retranchez depuis " continuera " jusqu'à " 7 " dans la ligne 40 et insérez : " pourvu toujours que les dispositions du présent article ne s'appliquent point avant le premier mai 1895 aux propriétaires de moulins et aux employés de moulins situés sur un cours d'eau qui était exempté, en totalité ou en partie, de la mise à exécution du dit paragraphe deux de l'article quinze par le présent abrogé."

Page 6, ligne 27.—Retranchez depuis " 7 " jusqu'à " si " dans la ligne 36.

Les dits amendements étant lus la seconde fois sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant l'inspection de la lumière électrique," lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 32.—Retranchez depuis " quatre " et insérez " trois."

Page 3, ligne 18.—Après " pourront " insérez : " après avoir subir un examen de capacité."

Page 3, ligne 42.—Après " employés " insérez : " si l'abonné n'y objecte pas."

Page 4, ligne 21.—Après " susdite " insérez : " et l'abonné ou le fournisseur pourra, en tout temps, aux frais de la partie en défaut, exiger la vérification du mètre en usage."

Page 4, ligne 40.—Après " finale " insérez ce qui suit comme paragraphe deux.

2. L'abonné pourra en tout temps, sur paiement d'un honoraire que fixera le Gouverneur en conseil, appeler un inspecteur pour faire constater la pression de l'électricité fournie et obtenir de tel inspecteur un certificat de cette pression."

Page 5, ligne 21.—Retranchez depuis " acte " jusqu'à " et " dans la ligne 22.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte à l'effet de réprimer les ventes et marques frauduleuses," lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 22.—Après " piastres " insérez " au plus."

Dans l'annexe B.

Page 2.—Retranchez la disposition relative au miel.

Page 1, ligne 31.—Substituez “deuxième” à “troisième,” comme conséquence de l'amendement fait à l'annexe B.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : “Acte modifiant de nouveau le Code Criminel, 1892,” lequel est lu comme suit :—

Page 1.—Retranchez l'amendement que le bill propose de faire à la page 185 du Code Criminel, 1892, savoir, le huitième amendement de l'annexe du bill.

Le dit amendement étant lu la seconde, fois est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et, M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages :—Pour payer à Mademoiselle A. C. Taylor, une matière facultative, la clavigraphie, du 1er janvier au 30 juin 1895, \$25 ; pour transférer J. J. Campbell du service extérieur au service intérieur, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil \$1,400, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur :—Nouvelle somme requise pour les appointements de B. L. York, pour l'exercice financier qui se terminera le 30 juin 1895, \$225 ; pour porter les appointements de M. G. H. Newcomb, de \$1,100 à \$1,200, depuis le 1er juillet 1893, tel qu'autorisé par arrêté du Conseil, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice :—Pour payer à M. A. Power, C.R., comme addition à ses appointements actuels, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, \$200 ; pour payer à G. L. B. Fraser, pour service spécial, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries :—Pour payer les appointements de W. B. Dawson, en qualité de sous-ingénieur du département, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Milice et Défense :—Pour payer l'augmentation statutaire des appointements de MM. Holt et Knight, \$25 chacun, pour le semestre qui finira le 30 juin 1895, \$50 ; pour pourvoir à la différence entre les appointements de MM. Bliss et Campbell, \$200 ; pour payer des matières facultatives à M. Roy, \$100 ; pour pourvoir à une matière facultative dans les appointements d'un commis de 3e classe, \$50, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Secrétariat d'Etat :—Pour un nouveau commis de seconde classe en remplacement d'un commis de troisième classe à être retranché dans le budget général, \$1,100 ; pour couvrir les frais de poursuites contre les personnes accusées

d'irrégularités dans les examens du service civil, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Conseil privé:—Pour payer les appointements, aux taux respectifs suivants, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, de:—Wm. C. DeBrisay, \$800; Francis Chadwick, \$800; John R. Fraser, \$600; Lawrence Burns, \$300; pour pourvoir à une augmentation des appointements de H. P. Buck, commis de troisième classe, pour deux matières facultatives, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes:—Pour les appointements d'un nouveau commis de troisième classe, M. C. P. V. Béroard, \$950; pour augmenter les appointements de M. Thomas Ainsborough, de \$750 à \$900, savoir, les arrrages acquis en vertu de l'Acte du service civil, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Impresions et de la Papeterie:—Commis et autres aides, nouvelle somme nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture:—Pour payer un commis de première classe à la place d'un commis de seconde classe retranché dans le budget général, \$1,400; pour payer les appointements de G. H. Lemaitre, \$547.50; pour payer les appointements d'un commis de 3e classe, \$400; pour porter à \$2,100 les appointements de J. B. Jackson, registraire des droits d'auteurs, des marques de commerce et de bois et des desseins industriels, \$175, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes:—Pour payer des augmentations statutaires omises dans le budget général, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la Justice, Cour Suprême du Canada:—Pour pourvoir aux appointements d'un sténographe pour le juge en chef et les juges de la cour, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la province d'Ontario, Cour de Comté:—Pour payer le traitement d'un juge additionnel de cour de Comté, province d'Ontario, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour allocation de voyage, à un nouveau juge de cour de Comté, province d'Ontario, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la province du Manitoba, Cour de Comté:—Pour payer le traitement d'un juge additionnel de cour de Comté, province du Manitoba, \$2,000 allocation de voyage, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la province de la Colombie-Britannique:—Nouvelle somme nécessaire pour les allocations de circuit des juges, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent soixante et huit piastres et vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Pour reviser et refondre la correspondance, les rapports et arrêtés de conseil relatifs aux lois provinciales et réservées, à payer nonobstant toute disposition dans l'Acte du service civil, \$800; pour payer à la succession de feu A. F. Scott, juge de la cour de Comté du comté de Peel, pour traitement et pension, du 12 mars au 10 avril 1894, \$168.24; pour aider à publier les décisions de la cour de l'Amirauté du Nouveau-Brunswick (à voter de nouveau, \$500), \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres et soixante et cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale:—Pour payer à la veuve de James Stewart, décédé, ci-devant constable de la police fédérale, une gratification égale à deux mois de son salaire, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers:—Kingston—Pour payer une augmentation d'appointements au comptable (R. R. Creighton) à partir du 1er juillet 1894, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers, \$100; pour acheter de la fibre en manille, \$33,000; appointements du 1er aide-surintendant dans la fabrique de la ficelle à lier, \$900; appointements du 2e aide-surintendant dans la fabrique de la ficelle à lier, \$720; salaire de P. O'Connor, surveillant et garde, \$700; 1 chaudière à vapeur et garnitures, \$1,200; brigue réfractaire, argile, etc, \$200; un réservoir pour les égouts (main-d'œuvre extérieure), \$200; somme additionnelle pour le charbon, \$3,750; réparations des bouilloires de la cuisine, \$700; nouvelle pompe aspirante, garnitures, etc., \$625; un tour en fer (à voter de nouveau), \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Manitoba:—Pour porter les appointements de l'aumônier catholique romain de \$600 à \$800, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers, \$200; pour payer à John Mustard, depuis le 1er juillet 1894, la différence entre \$800 et \$1,000, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers, \$200; pour payer à B. F. Power, à partir du 1er juillet 1894, la différence en \$800 et \$900, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Dorchester:—Pour payer une augmentation d'appointements au chirurgien R. Mitchell, M.D., à partir du 1er juillet 1894, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers, \$200; pour payer à John McDougall le maximum du salaire des gardes à partir du 1er juillet 1894, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers, \$40, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quarante-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Sénat:—Pour payer aux héritiers des sénateurs décédés ci-dessous nommés, la balance de leur indemnité sessionnelle:—Honorable sénateur Flint, \$411; honorable sénateur Glasier, \$132, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinquante-trois piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes:—Pour payer aux héritiers de feu M. Hearn, son indemnité sessionnelle \$1,000 et ses frais de route \$53.80, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer six valises en cuir pour les nouveaux députés à \$25 chacune, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice:—Habillements et effets de campement, \$20,000; ouvrages et bâtiments militaires, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les appointements d'un inspecteur de magasin, \$1,200; pour payer la solde du major de brigade Roy, \$1,200; appointements et gages des employés civils (\$8,700—1893-94,) \$17,200, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour armes à feu modernes, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions aux associations d'artillerie et de tir, et aux musiciens, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de transport et fret (1893-94), pour l'année finissant le 30 juin 1895.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour munitions gratuites aux concours de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour fabrique de cartouches (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1895.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour gratification à Thomas Rainsford pour blessures permanentes reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour propriétés, ouvrages et bâtiments militaires, savoir :— Annulation des baux de la propriété, terrain de campement de Barrield, Kingston, \$2,000 ; Québec—jointement des murs, \$10,000 ; Sussex, N.-B.—préparation des terrains de campement, \$1,500 ; New-Westminster, C.-B.—pour salle d'exercices, \$1,000 pour l'année finissant le 30 juin 1895.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour monuments, champs de bataille du Canada, \$4,000 ; pour l'érection, à Toronto, d'un monument aux volontaires qui ont pris part à la rébellion dans les Territoires du Nord-Ouest en 1885, \$1,000 pour l'année finissant le 30 juin 1895.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique :— Balance nécessaire pour payer à l'imprimeur de la Reine l'achèvement de l'impression ainsi que la lecture des épreuves des volumes III, IV, et V du recensement de 1891, y compris les services rendus en 1893-94, \$5,700 ; statistique générale, \$2,500 ; pour l'achat d'une lisière de terrain pour porter la ligne de bornage sud de la ferme agronomique de Brandon, jusqu'à la rivière Assiniboine, \$1,000 ; impression et distribution des rapports et bulletins des fermes agronomiques et distribution de graines de semence aux cultivateurs pour en faire l'essai, ainsi que des arbres et graines d'arbres, \$2,000 ; somme additionnelle pour encourager l'industrie de la laiterie dans la Nouvelle-Ecosse, Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Instructeurs-voyageurs additionnels dans la Nouvelle-Ecosse, pour toute l'année, \$300 ; deux laiteries-voyageuses dans Manitoba et le Nord-Ouest, quatre hommes à \$500 chacun, \$2,000 ; frais de voyages, \$350 chacun, \$1,400 ; trois stations laitières dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, à \$500 chacune, \$1,500 ; contribution à une exposition dans les Territoires du Nord-Ouest, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille six cent quarante-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine :—Pour porter le crédit No 74 du budget général à \$31,000 comme l'an dernier, pour faire face aux dépenses relatives aux mesures de précaution contre l'entrée de la petite vérole dans les territoires non organisés, \$21,000 ; pour aider à payer les dépenses de la visite de l'association américaine de salubrité à la Grosse-Île, \$800 ; quarantaine de bestiaux —pour construire une nouvelle clôture à la quarantaine de Lévis, \$843, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsides, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six mille huit cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial :—Nouvelles améliorations à Halifax (à voter de nouveau), \$89,375 ; construction des sections du Cap-Breton et d'Oxford et New-Glasgow, \$57,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant l'Acte à l'effet d'autoriser un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et obtenus pour être employés à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique.

M. Haggart propose, secondé par M. Foster,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Mulock propose comme amendement, secondé par M. Charlton, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "mais que la seconde lecture en soit renvoyée à trois mois d'aujourd'hui."

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Campbell,	Macdonald (Huron),	O'Brien,
Bain (Wentworth),	Casey,	McMillan,	Scriver, et
Beith,	Charlton,	McMullen,	Semple.—15.
Boston,	Lowell,	Mulock,	

CONTRE :

Messieurs

Bain (Soulanges),	Daly,	Kenny,	Patterson (Colchester),
Baker,	Davin,	Lachapelle,	Patterson (Huron),
Beausoleil,	Davis,	Langevin (Sir Hector),	Pelletier,
Belley,	Dawson,	LaRivière,	Rinfret,
Bennett,	Delisle,	Laurier,	Robillard,
Bergeron,	Denison,	Leclair,	Roome,
Bergin,	Dugas,	Leduc,	Rosamond,
Bernier,	Dupont,	Lippé,	Ross (Dundas),
Blanchard,	Dyer,	Livingston,	Ross (Lisgar),
Bowman,	Fairbairn,	Macleam (York),	Sanborn,
Boyle,	Ferguson (Renfrew),	McDougald (Pictou),	Smith (Ontario),
Bryson,	Foster,	McDougall (Cap Breton),	Sproule,
Carignan,	Fréchette,	McGregor,	Stevenson,
Carling (Sir John),	Gillies,	McLennan,	Tarte,
Caron (Sir Adolphe),	Girouard (Deux Mont.),	Madill,	Temple,
Carroll,	Grandbois,	Mara,	Thompson (Sir John),
Carscallen,	Grant (Sir James),	Marshall,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Cartwright (Sir Richard),	Guay,	Masson,	Turcotte,
Chesley,	Guillet,	Metcalfe,	Tyrwhitt,
Choquette,	Haggart,	Mignault,	White (Cardwell),
Christie,	Harwood,	Miller,	White (Shelburne),
Coatsworth,	Hughes,	Mills (Annapolis),	Wilmot,
Cochrane,	Ingram,	Mills (Bothwell),	Wilson,
Costigan,	Jeannotte,	Montague,	Wood (Brockville), et
Curran,	Joncas,	Ouimet,	Wood (West'land.—100.

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale,—elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'octroi de terres fédérales à la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et de l'Ouest.

(En comité.)

1. Résolu,—que le Gouverneur en conseil pourra accorder à la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et de l'Ouest des terres fédérales n'excédant pas

en étendue 6,400 acres par mille pour une voie ferrée allant de Minnedosa à Rapid City, distance d'environ 15 milles.

2. Résolu,—que la dite subvention pourra être accordée pour venir en aide au dit chemin de fer aux conditions fixées par l'ordre du conseil qui pourra être passé à ce sujet ; et que sauf ces conditions la dite subvention sera accordée à titre gratuit, à charge du paiement, par la dite compagnie des frais d'arpentage de ces terres et des dépenses incidentes, au taux de dix centins par acre, argent comptant, lors de l'émission des lettres patentes pour ces terres.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Postes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit :—

Page 1, ligne 8.—Après “ almanachs ” insérez “ en feuilles.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec l'amendement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Lenrs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la concession de subventions aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer ci-après mentionnés, savoir :—

Pour 90 milles du chemin de fer de Newport ou Windsor à Truro ou à un point situé entre Truro et Stewiacke, et depuis un point situé sur le dit chemin de fer jusqu'à un point situé à ou près Eastville, et de Eastville à travers la vallée de la rivière Musquodoboit vers un point situé sur l'embranchement projeté de l'Intercolonial sur Dartmouth, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, au lieu des subventions accordées par l'Acte 55-56 Vict., chap. 5 ; et aussi pour un pont de chemin de fer sur la rivière Shubénacadie sur la ligne du-dit chemin de fer, une subvention de 15 pour 100 sur la valeur de sa construction, n'excedant pas en totalité..... \$300,000 00

A la Compagnie du chemin de fer du Nipissingue à la Baie de James, pour 25 milles de son chemin depuis la station de North Bay ou les environs, sur la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien, vers la Baie de James, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi pour 43 milles de son chemin allant à North Bay vers le lac Tamagamang, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	217,000 00
A la Compagnie du chemin de fer Lotbinière à Mégantic, pour 15 milles de sa voie en addition aux 15 milles déjà subventionnés et construits, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	48,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, pour 30 milles de sa voie allant de Saint-Léonard dans une direction nord vers une jonction avec le chemin de fer Intercolonial et la station de la Chaudière, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000 00
Pour un chemin de fer allant de Lime Ridge, dans le comté de Wolfe, dans la province de Québec, dans une direction nord à travers le comté de Wolfe et dans le comté de Mégantic, distance n'excédant pas 50 milles depuis Lime Ridge, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	160,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Strathroy et des comtés de l'Ouest, pour 25 milles de sa voie allant de Saint-Thomas, à travers les comtés d'Elgin et Middlesex vers la station Forest ou Park Hill, sur la ligne du Grand-Tronc, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Parry-Sound, pour 20 milles de sa voie depuis Parry-Sound, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Manitouline et de la Rive Nord, pour 10 milles de sa voie depuis Little Current jusqu'à Nelson sur l'embranchement Algoma de la ligne du Pacifique Canadien, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	32,000 00
A la Compagnie du chemin de fer des Comtés-Unis, pour 32 milles de sa voie depuis Iberville jusqu'à Sorel, en sus des 32 milles déjà subventionnés, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	102,400 00
A la Compagnie du chemin de fer de Joliette à Saint-Jean de Matha, pour 12 milles de sa voie depuis Saint-Jean de Matha jusqu'à Sainte-Émélie de l'Énergie, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,400 00
A la Compagnie du chemin de fer du Grand Nord, pour 22 milles de sa voie depuis l'extrémité orientale des 15 milles subventionnés par l'Acte 56 Vic., chap. 2, jusqu'à un point situé entre Joliette et Saint-Félix de Valois, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	70,400 00
A la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, pour 2 milles de l'embranchement de sa voie sur Chicoutimi, depuis l'extrémité orientale des 50 milles déjà subventionnés et construits dans une direction est jusqu'aux 52 milles qui atteignent l'eau profonde à Chicoutimi, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi, pour 12 milles à partir des 52 milles, sur l'embranchement de Chicoutimi jusqu'à la Baie de Ha Ha, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	44,800 00

A la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Ottawa, pour 23 milles de sa voie depuis le point de séparation avec le chemin de Pontiac jusqu'à Ferguson's Point, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	73,600 00
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, pour 20 milles de sa voie depuis l'extrémité orientale des 62 milles déjà subventionnés vers le Désert, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de l'Est du Canada, pour 6 milles de sa voie depuis la ville de Chatham jusqu'à Black Brook, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi pour 4 milles de sa voie pour un embranchement sur le village de Nelson, une subvention ne dépassant pas \$3,200 et n'excédant pas en totalité.....	32,000 00
Pour un chemin de fer depuis la station de Cross Creek, sur le chemin de fer de l'Est du Canada jusqu'au village de Stanley, dans le comté de York, province du Nouveau-Brunswick, 6 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	19,200 00
A la Compagnie du chemin de fer de Ristigouche à Victoria, pour 20 milles de sa voie depuis l'extrémité occidentale des 15 milles subventionnés par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, en allant vers Grand Falls, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer central du Nouveau-Brunswick, pour 15 milles de sa voie depuis la station de Chipman jusqu'aux houillères de Newcastle, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	48,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de la vallée de la Tobique, pour 15 milles de sa voie depuis le terminus actuel à Plaister Rock en allant vers l'est, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000 00
Pour restaurer ou renouveler le pont de chemin de fer, sur le chemin de fer du Sud-Est, qui traverse la rivière Yamaska, à Yamaska, une subvention égale au tiers du coût réel de la reconstruction du pont, mais la subvention ne devant pas excéder en totalité.....	50,000 00
A la Compagnie de charbonnages et de chemin de fer de Boston et de la Nouvelle-Ecosse, pour 12½ milles de sa voie depuis l'extrémité nord de la section déjà mentionnée jusqu'à Broadcove, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi, pour 25 milles de sa voie depuis un point situé sur la ligne du chemin de fer du Cap-Breton à ou près Orangedale vers Broadcove, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, n'excédant pas en totalité	113,600 00
Pour un chemin de fer depuis Port-Hawkesbury vers Chéticamp, 25 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du Nord-Ouest du Manitoba, pour 100 milles du prolongement de sa ligne principale depuis son présent terminus occidental en allant vers Prince-Albert, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille,—la Compagnie abandonnant 3,200 acres de sa subvention en terres par mille, et à la condition que tout le chemin sera exploité comme ligne continue de chemin de fer sous une direction unique,—et n'excédant pas en totalité.....	320,000 00
Pour une ligne ferrée depuis la jonction des rivières de l'Élan et de Kootenay jusqu'à Coal Creek, distance de 34 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	108,800 00

Pour une ligne ferrée depuis la station d'Abbotsford, sur l'embranchement du Pacifique Canadien sur la Mission jusqu'à la ville de Chilliwack, 21 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	67,200 00
A la Compagnie du chemin de fer de la vallée Nicola, pour 28 milles de sa voie depuis l'extrémité occidentale de la section de sa ligne subventionnée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, en allant vers le lac Nicola, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	89,600 00
A la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocum, pour 38 milles de sa voie depuis la ville de Nakusp jusqu'à un point situé à ou près de la fourche de la crique Carpenter, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	121,600 00
A la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Kingston, pour 22 milles d'un chemin de fer depuis Portage du Fort jusqu'à Upper Thorne Centre, <i>via</i> Shawville, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	70,400 00
A la Compagnie de fer, de charbon et de chemin de fer de New-Glasgow, pour 5 milles de sa voie, depuis Sunnybrae jusqu'à Kerrowgare, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	16,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud, pour 35 milles de sa voie à partir de Yarmouth en allant vers Shelburne et Lockport, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	112,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de prolongement du Cap-Breton, pour 30 milles de voie entre Port-Hawkesbury et St. Peters', sur sa ligne de Port-Hawkesbury à Louisbourg, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	96,000 00
Pour un chemin de fer depuis un point situé sur l'Intercolonial entre les stations de Norton et de Sussex vers Havelock, 20 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	64,000 00
Pour un chemin de fer depuis Saint-Jean jusqu'à Barneville, pour une distance de 10 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	32,000 00
Pour une ligne ferrée à partir du Cap de la Madeleine et se raccordant avec l'embranchement sur les Piles du chemin de fer du Pacifique Canadien, 3 milles, une subvention ne dépassant \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité	9,600 00
A la Compagnie du chemin de fer de l'Est du Canada, pour un prolongement d'un mille depuis l'extrémité occidentale de sa voie, pour se raccorder au Pacifique Canadien, une subvention n'excédant pas.	3,200 00
A la Compagnie du chemin de fer du Grand Nord, pour 30 milles de sa jonction avec le chemin de fer des Basses-Laurentides, près de Saint-Tite, dans le voisinage de la rivière Saint-Maurice, en allant vers l'ouest, au lieu des subventions accordées à la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé au lac Nipissingue par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000 00
A la compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool, pour 16 milles de sa voie depuis Bobcaygeon jusqu'au chemin de fer Midland, et pour 16 autres milles depuis l'extrémité des dits 16 milles jusqu'à Pontypool, au lieu des subventions accordées par les actes 53 Vic., chap. 2, et 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	102,400 00

2. Résolu,—Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, accordées à ces compagnies respectivement; les autres subventions pourront être accordées aux compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi, à sa satisfaction, les moyens qu'elles ont de construire et compléter les dits chemins de fer respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté du conseil; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil.

3. Résolu,—Que la concession de ces subventions, respectivement, sera subordonnée à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

4. Résolu,—Que toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard des subventions pour lesquelles il a été ci-dessus autrement pourvu.

5. Résolu, que la subvention accordée à la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord par l'Acte 56 Vic., chap. 2, pour 15 milles de Montcalm à la ligne du Pacifique Canadien, sera payé comme suit:—Lors de l'achèvement des 18 milles depuis New-Glasgow jusqu'à Montcalm et de 2 milles sur les 15 milles de Montcalm au Pacifique Canadien, un versement proportionné à la valeur des 10 milles sur toute l'étendue subventionnée par l'Acte 56 Vic., chap. 2, qui sera établie comme il est dit ci-dessus, et la balance de la dite subvention, lors de l'achèvement des derniers 13 milles du dit chemin de fer.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à huit heures P.M., ce jour.

SECONDE SÉANCE.

JEUDI, 19 juillet 1894.

Huit heures P.M.

PRIÈRE.

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—que demain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant le paiement d'une prime sur tout le fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions les recommande à la considération de la Chambre.

Ordonné, que demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer les dites résolutions.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre appelé à considérer certaines résolutions concernant la concession de terres fédérales à la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et de l'Ouest, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu,—Que le Gouverneur en conseil pourra accorder à la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et de l'Ouest des terres fédérales n'excédant pas en étendue 5,400 acres par mille pour une voie ferrée depuis Minnedosa jusqu'à Rapid City, distance d'environ 15 milles.

2. Résolu,—Que la dite subvention pourra être accordée pour venir en aide au dit chemin de fer aux conditions fixées par l'ordre du conseil qui pourra être passé à ce sujet ; et que sauf ces conditions, la dite concession sera faite à titre gratuit, à charge du paiement, par la dite compagnie, des frais d'arpentage de ces terres et des dépenses incidentes, au taux de dix centins par acre, argent comptant, lors de l'émission des lettres patentes pour ces terres.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill autorisant la concession de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer ;

Sir John Thompson propose, secondé par Sir Adolphe P. Caron,—que l'ordre soit rescindé et que le bill soit renvoyé en comité général avec instruction d'insérer dans le dit bill des dispositions conformes aux résolutions rapportées du comité général, et adoptées par la Chambre, aujourd'hui, au sujet de la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et de l'Ouest.

Et la question étant posée,—elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, renvoyé à un comité général avec instruction de l'amender.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a amendé le bill.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre appelé à considérer certaines résolutions concernant l'octroi de subventions aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu,—qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer ci-après mentionnés, savoir :—

Pour 90 milles du chemin de fer de Newport ou Windsor à Truro ou à un point situé entre Truro et Stewiacke, et depuis un point situé sur le dit chemin de fer jusqu'à un point situé à ou près Eastville, et de Eastville à travers la vallée de la rivière Musquodoboit vers un point situé sur l'embranchement projeté de l'Intercolonial sur Dartmouth, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, au lieu des subventions accordées par l'Acte 55-56 Vict., chap. 5; et aussi pour un pont de chemin de fer sur la rivière Shubénacadie sur la ligne du dit chemin de fer, une subvention de 15 pour 100 sur la valeur de sa construction, n'excédant pas en totalité.....	\$300,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du Nipissingue à la Baie de James, pour 25 milles de son chemin depuis la station de North Bay ou les environs, sur la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien, vers la Baie de James, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi pour 43 milles de son chemin allant à North Bay vers le lac Tamagamang, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	217,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Lotbinière à Mégantic, pour 15 milles de sa voie en addition aux 15 milles déjà subventionnés et construits, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, pour 30 milles de sa voie allant de Saint-Léonard dans une direction nord vers une jonction avec le chemin de fer Intercolonial et la station de la Chaudière, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000 00
Pour un chemin de fer allant de Lime Ridge, dans le comté de Wolfe, dans la province de Québec, dans une direction nord à travers le comté de Wolfe et dans le comté de Mégantic, distance n'excédant pas 50 milles depuis Lime Ridge, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	160,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Strathroy et des comtés de l'Ouest, pour 25 milles de sa voie allant de Saint-Thomas, à travers les comtés d'Elgin et Middlesex vers la station Forest ou Park Hill, sur la ligne du Grand-Tronc, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Parry Sound, pour 20 milles de sa voie depuis Parry-Sound, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Manitouline et de la Rive Nord, pour 10 milles de sa voie depuis Little Current jusqu'à Nelson sur l'embranchement-Algoma de la ligne du Pacifique Canadien, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	32,000 00
A la Compagnie du chemin de fer des Comtés-Unis, pour 32 milles de sa voie depuis Iberville jusqu'à Sorel, on sus des 32 milles déjà subventionnés, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	102,400 00

A la Compagnie du chemin de fer de Joliette à Saint-Jean de Matha, pour 12 milles de sa voie depuis Saint-Jean de Matha jusqu'à Sainte-Émélie de l'Énergie, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,400 00
A la Compagnie du chemin de fer du Grand Nord, pour 22 milles de sa voie depuis l'extrémité orientale des 15 milles subventionnés par l'Acte 56 Vic., chap. 2, jusqu'à un point situé entre Joliette et Saint-Félix de Valois, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	70,400 00
A la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, pour 2 milles de l'embranchement de sa voie sur Chicoutimi, depuis l'extrémité orientale des 50 milles déjà subventionnés et construits dans une direction est jusqu'aux 52 milles qui atteignent l'eau profonde à Chicoutimi, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi, pour 12 milles à partir des 52 milles, sur l'embranchement de Chicoutimi jusqu'à la Baie de Ha Ha, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	44,800 00
A la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Ottawa, pour 23 milles de sa voie depuis le point de séparation avec le chemin de Pontiac jusqu'à Ferguson's Point, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	73,600 00
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, pour 20 milles de sa voie depuis l'extrémité orientale des 62 milles déjà subventionnés vers le Désert, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de l'Est du Canada, pour 6 milles de sa voie depuis la ville de Chatham jusqu'à Black Brook, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi pour 4 milles de sa voie pour un embranchement sur le village de Nelson, une subvention ne dépassant pas \$3,200 et n'excédant pas en totalité.....	32,000 00
Pour un chemin de fer depuis la station de Cross Creek, sur le chemin de fer de l'Est du Canada jusqu'au village de Stanley, dans le comté de York, province du Nouveau-Brunswick, 6 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	19,200 00
A la Compagnie du chemin de fer de Ristigouche à Victoria, pour 20 milles de sa voie depuis l'extrémité occidentale des 15 milles subventionnés par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, en allant vers Grand Falls, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer central du Nouveau-Brunswick, pour 15 milles de sa voie depuis la station de Chipman jusqu'aux houillères de Newcastle, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de la vallée de la Tobique, pour 15 milles de sa voie depuis le terminus actuel à Plaister Rock en allant vers l'est, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000 00
Pour restaurer ou renouveler le pont de chemin de fer, sur le chemin de fer du Sud-Est, qui traverse la rivière Yamaska, à Yamaska, une subvention égale au tiers du coût réel de la reconstruction du pont, mais la subvention ne devant pas excéder en totalité.....	50,000 00
A la Compagnie de charbonnages et de chemin de fer de Boston et de la Nouvelle-Écosse, pour 12½ milles de sa voie depuis l'extrémité nord de la section déjà mentionnée jusqu'à Broadcove, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi, pour 25 milles de sa voie depuis un point situé sur la ligne du chemin de fer du Cap-	

Breton à ou près Orangedale vers Broadcove, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, n'excédant pas en totalité.....\$	113,600 00
Pour un chemin de fer depuis Port-Hawkesbury vers Chéticamp, 25 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du Nord-Ouest du Manitoba, pour 100 milles du prolongement de sa ligne principale depuis son présent terminus occidental en allant vers Prince-Albert, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille,—la Compagnie abandonnant 3,200 acres de sa subvention en terres par mille, et à la condition que tout le chemin sera exploité comme ligne continue de chemin de fer sous une direction unique,—et n'excédant pas en totalité.....	320,000 00
Pour une ligne ferrée depuis la jonction des rivières de l'Elan et de Kootenay jusqu'à Coal Creek, distance de 34 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	108,800 00
Pour une ligne ferrée depuis la station d'Abbotsford, sur l'embranchement du Pacifique Canadien sur la Mission jusqu'à la ville de Chilliwack, 21 milles, une subvention ne dépassent pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	67,200 00
A la Compagnie du chemin de fer de la vallée Nicola, pour 28 milles de sa voie depuis l'extrémité occidentale de la section de sa ligne subventionnée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, en allant vers le lac Nicola, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	89,600 00
A la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocum, pour 38 milles de sa voie depuis la ville de Nakusp jusqu'à un point situé à ou près de la fourche de la crique Carpenter, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	121,600 00
A la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Kingston, pour 22 milles d'un chemin de fer depuis Portage du Fort jusqu'à Upper Thorne Centre, via Shawville, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	70,400 00
A la Compagnie de fer, de charbon et de chemin de fer de New-Glasgow, pour 5 milles de sa voie, depuis Sunnybrae jusqu'à Kerrowgare, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	16,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud, pour 35 milles de sa voie à partir de Yarmouth en allant vers Shelburne et Lockeport, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	112,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de prolongement du Cap-Breton, pour 30 milles de voie entre Port-Hawkesbury et St. Peter's, sur sa ligne de Port-Hawkesbury à Louisbourg, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et d'excédant pas en totalité.....	96,000 00
Pour un chemin de fer depuis un point situé sur l'Intercolonial entre les stations de Norton et de Sussex vers Havelock, 20 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000 00
Pour un chemin de fer depuis Saint-Jean jusqu'à Barneville, pour une distance de 10 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	32,000 00
Pour une ligne ferrée à partir du Cap de la Madeleine et se raccordant avec l'embranchement sur les Piles du chemin de fer du Pacifique Canadien, 3 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	9,600 00

A la Compagnie du chemin de fer de l'Est du Canada, pour un prolongement d'un mille depuis l'extrémité occidentale de sa voie, pour se raccorder au Pacifique Canadien, une subvention n'excédant pas	3,200 00
A la Compagnie du chemin de fer du Grand Nord, pour 30 milles de sa jonction avec le chemin de fer des Bas-es-Laurentides, près de Saint-Tite, dans le voisinage de la rivière Saint-Maurice, en allant vers l'ouest, au lieu des subventions accordées à la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé au lac Nipissingue par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	96,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool, pour 16 milles de sa voie depuis Bobcaygeon jusqu'au chemin de fer Midland, et pour 16 autres milles depuis l'extrémité des dits 16 milles jusqu'à Pontypool, au lieu des subventions accordées par les actes 53 Vic., chap. 2, et 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	102,400 00

2. Résolu,—Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, accordées à ces compagnies respectivement ; les autres subventions pourront être accordées aux compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi, à sa satisfaction, les moyens qu'elles ont de construire et compléter les dits chemins de fer respectivement ; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté du conseil ; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure ; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil.

3. Résolu,—Que la concession de ces subventions, respectivement, sera subordonnée à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

4. Résolu,—Que toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versement, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard des subventions pour lesquelles il a été ci-dessus autrement pourvu.

5. Résolu,—Que la subvention accordée à la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord par l'Acte 56 Vic., chap. 2, pour 15 milles de Montcalm à la ligne du Pacifique Canadien, sera payé comme suit :—Lors de l'achèvement des 18 milles depuis New-Glasgow jusqu'à Montcalm et de 2 milles sur les 15 milles de Montcalm au Pacifique Canadien, un versement proportionné à la valeur des 10 milles sur toute l'étendue subventionnée par l'Acte 56 Vic., chap. 2, qui sera établie comme il est dit ci-dessus, et la balance de la dite subvention, lors de l'achèvement des derniers 13 milles du dit chemin de fer.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. Haggart ait la permission de présenter un bill autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'octroi de subventions à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnés.

(En comité.)

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer ci-après mentionnés, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Montfort, pour 12 milles de sa voie depuis l'extrémité des 21 milles déjà subventionnés dans la direction ouest jusqu'à un point situé sur la rivière Rouge, dans le comté d'Argenteuil, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$38,400 00
Pour un chemin de fer depuis un point situé sur le chemin de fer de Caraque à ou près le garage de Pokemouche vers le village de Tracadie, 12 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,400 00

2. Résolu,—Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, accordées à ces compagnies respectivement ; les autres subventions pourront être accordées aux compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi, à sa satisfaction, les moyens qu'elles ont de construire et compléter les dits chemins de fer respectivement ; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté du conseil ; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure ; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil.

3. Résolu,—Que la concession de ces subventions, respectivement, sera subordonnée à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péage uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

4. Résolu,—Que toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard des subventions pour lesquelles il a été ci-dessus autrement pourvu.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte à l'effet d'autoriser un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et obtenus pour être employés à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour, appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Laurier propose comme amendement, secondé par M. Mills (Bothwell),—que tous les mots après “ Que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ en mars 1889, un contrat pour la construction d'un bassin de radoub à Kingston, Ontario, fut passé par le gouvernement avec un entrepreneur qui avait soumissionné sous le nom de A. C. Bancroft, mais qui en réalité était une personne fictive, et que ce nom était employé pour représenter les entrepreneurs associés, N. K. et M. Connolly, lesquels furent acceptés par le gouvernement comme entrepreneurs et complétèrent les travaux.

“ Que le 8 avril 1892, une poursuite fut intentée en cour de l'Echiquier au nom du gouvernement du Canada, réclamant des dits N. K. et M. Connolly et autres des deniers que l'on prétendait avoir été obtenus frauduleusement du gouvernement par les défendeurs et qui se montaient, d'après la poursuite, à \$570,064.51.

“ Que les défendeurs, N. K. et M. Connolly, produisirent, le 7 mai 1892, en réponse à cette réclamation, une contre réclamation contre le gouvernement pour la somme de \$123,941.85.

“ Que la cause est encore pendante—

“ Qu'il ressort du rapport de l'Auditeur général et de la déclaration du ministre des Travaux Publics en cette Chambre, que le gouvernement a payé, en date du 13 juillet, 1892 aux dits N. K. et M. Connolly, la somme de \$43,621.50 par suite de leur réclamation pour travaux faits au bassin de radoub de Kingston sous le nom d'emprunt de A. C. Bancroft :—

“ Que le dit paiement aux dits N. K. et M. Connolly était suprêmement inconvenant dans les circonstances ci-dessus relatées et mérite la censure de cette Chambre.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Bruneau,	Harwood,	McMillan,
Bain (Wentworth),	Cartwright (Sir Richard),	Laurier,	McMullen,
Beausoliel,	Casey,	Leduc,	Mignault,
Beith,	Dawson,	Livingston,	Mulock,
Boston,	Geoffrion,	Lowell,	Sriver, et
Brodeur,	Guay,	McGregor,	Simple.—24.

CONTRE :

Messieurs

Bain (Soulanges)	Davis,	Jeannotte,	Roome,
Belley,	Desaulniers,	Lachapelle,	Rosamond,
Bergeron,	Dugas,	Langevin (Sir Hector),	Ross (Dundas),
Blanchard,	Fairbairn,	La Rivière,	Ross (Lisgar),
Boyd,	Ferguson (Leeds et Gren.),	Leclair,	Smith (Ontario),
Boyle,	Ferguson (Renfrew),	Lippé,	Sproule,
Bryson,	Fréchette,	McDougald (Pictou),	Stevenson,
Carling (Sir John),	Gillies,	McLennan,	Temple,
Caron (Sir Adolphe),	Girouard (Deux-Mont'nes),	Madill,	Thompson (Sir John),
Carscallen,	Guillet,	Marshall,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Chesley,	Haggart,	Masson,	Tyrwhitt,

Coatsworth,
Cochrane,
Costigan,
Daly,
Davin,

Henderson,
Hughes,
Hutchins,
Ingram,

Metcalfe,
Miller,
Ouimet,
Pelletier,

White (Cardwell),
White (Shelburne),
Wilson, et
Wood (Brockville).—61.

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors, la question étant posée sur la motion principale,—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer d'Annapolis et Digby—Construction, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux—Canal du Rapide Plat, agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Lachine—Agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la vallée de la Trent—Construction, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Canal Rideau—Pour achever la palée de palplanches à la Deep-Cut, \$10,000; pour construire un brise-glace à Hog's-Back, \$600; pour indemniser des riverains, \$5,000; pour prendre contrôle du pont Lorne et le reconstruire, \$6,500; reconstruction de bajoyers à l'écluse 4, \$2,000; reconstruction de pont, lot 16, con. 4 chemin de Green Bay, \$600; construction de pont tournant, écluse de Jones, Smith's Falls, \$1,800, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Cornwall—Pour réparer les vieilles écluses Nos 15 et 19, \$7,500; pour réparer la nouvelle écluse No 10, \$1,500; pour établir une ligne téléphonique, \$2,000; pour prolonger l'égout de Cornwall, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Canal de Williamsburg—Pour construire des portes neuves à l'écluse No 23, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cinq cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Canal Welland—Pour curer et approfondir le fossé du côté nord de la rigole d'alimentation, \$2,800; pour faire un drain sur la propriété de John Chariston, \$200; pour pourvoir à la reconstruction de 1,300 pieds de mur en maçonnerie le long du lit au canal sur le bief en amont de l'écluse No 24, \$14,500; pour la reconstruction de la jetée est, à Port-Dalhousie, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Canal de Beauharnois—Construction de batardeau et réparation de buses et de plates-formes, écluses 14, Valleyfield, \$2,500; pour renouveler les fondements du pont tournant à l'écluse de prise d'eau, \$1,000; drain à la Grande-Ile, Valleyfield, \$4,500; renouvellement de maçonnerie à 9 écluses, \$3,000; pour reconstruire le pont du Chenal Perdu (Lost Channel) à Saint-Timothée, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Canal de Chambly—Pour reconstruction de bajoyers, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'écluse de Sainte-Anne—Pour achever une porte d'écluse, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la vallée de la Trent—Pour achever la tranchée à l'embouchure de la rivière Scugog, \$500 ; pour construire un pertuis dans le barrage d'Healy, \$1,200 ; pour construire une passe migratoire à Bobcaygeon, \$200 ; pour payer la construction d'un pont tournant aux Narrows de la Trent, \$8,500 ; pour aider à reconstruire le pont de Rosa sur la rivière Otonabee, \$1,700, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Carillon et Grenville—Pour reconstruire la culée nord du pont tournant, à l'écluse de prise d'eau, Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Lachine—Pour indemniser des riverains, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent quatre-vingt-onze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour divers—Pour réparations et modifications au wagon " Victoria ", \$3,200 ; pour payer deux mois de gages, à titre de gratification, aux héritiers de feu Vigile Chevalier, chef des journaliers, canal de Beauharnois, \$91.50 ; pour payer une gratification à James Rutherford qui a été blessé à un croisement du chemin de fer Intercolonial, près de New-Glasgow, le 17 septembre 1889, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille soixante et quatorze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer une gratification de deux mois de salaire aux employés du canal Welland qui ont été remerciés lors de la réduction du personnel en 1894, \$2,654 ; pour pourvoir aux appointements d'ingénieurs, de dessinateurs et de commis surnuméraires, lesquels peuvent être payés nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil—1 à \$2,800, 1 à \$2,600, 1 à \$3,400, 1 à \$1,620, 2 à \$1,600, 3 à \$600, 1 à \$500, 2 à \$450, et 4 à \$400, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour indemniser M. A. H. Archibald de la perte qu'il a subie par le fait que la construction du chemin de fer du Cap-Breton a eu pour résultat de défoncer les routes (sur lesquelles il transportait alors les malles) entre Sydney-Nord et Port-Hastings, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial—Gratification par compassion aux victimes de l'accident arrivé sur le chemin de fer Intercolonial, Lévis, \$12,000 ; compensation à M. Martin pour blessures reçues sur le chemin de fer Intercolonial, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Carillon et Grenville—Réparations générales, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau—A Thomas Sweetman, pour dommages à son terrain, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Pour payer, dans les cas d'urgence, les services du personnel régulier du canal lorsqu'il est détourné de ses travaux journaliers pour faire à des canaux des réparations qui exigent l'attention immédiate pour que la navigation soit interrompue le moins longtemps possible—à être portés, dans chaque cas, au compte du canal où ces réparations seraient exécutées, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil à ce contraire, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cent cinquante-deux piastres et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour entretien et réparations :—

Glissoires et estacades—district de la rivière Trent et de Newcastle—montant d'un jugement rendu par la cour de l'Échiquier contre la Couronne dans le procès de Mossom, Boyd et Cie, marchands de bois, vs E. T. Smith, percepteur des taxes de glissoires et estacades, pour saisie illégale du bois du demandeur à Bobcaygeon, comme garantie de péages prétendus dus pour usage de la glissoire, ainsi que les frais recouverts, \$1,152.16; ligne de télégraphe et de câble maritimes et des îles et des rivières d'en bas et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes—renouvellement d'appareils, à bord du navire à vapeur *Newfield*, pour lever et poser les câbles, etc., \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent cinquante-huit piastres et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour les postes :—Compensation à M. E. C. Powell, commis de la 3e classe préposé au service postal sur chemin de fer, dans la division de la Colombie-Britannique, pour pertes d'effets personnels en sauvant les malles, etc., \$38.75; pour le personnel permanent du bureau de poste de Vancouver, C.-B.,—1 directeur de la poste, \$2,000; 1 sous-directeur, \$1,400; 2 commis de la 2e classe à \$900, \$1,800; 4 commis de la 3e classe à \$400, \$1,600; 1 messenger, \$360; 4 facteurs, \$1,600; somme requise pour permettre au directeur général des Postes de payer à M. J. H. Bartlett, à part ses appointements actuels de commis de la seconde classe, la somme de \$60 pour veiller au service de l'horloge du bureau de poste d'Ottawa, \$60; pour les appointements de M. Théodore Pope comme commis de la 3e classe au service extérieur, sans augmentation, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour menus services, terres de l'artillerie :—Aide à Basile Beaulieu pour la reconstruction du pont de la Petite-Rivière, Nouveau-Brunswick, détruit par l'incendie, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Ontario :—Rivière Kaministiquia, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouvelle-Ecosse :—Bureau de poste, douane, etc., de Lunenburg—Pour l'achèvement des travaux (à voter de nouveau, \$4,500), \$6,600; station de quarantaine d'Halifax, sur l'île Lawlor (à voter de nouveau), \$5,000; station de quarantaine de Sydney, à la Pointe Keating (à voter de nouveau), \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent treize piastres et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Ile du Prince-Édouard :—Pour payer à W. C. Harris, les services qu'il a rendus comme architecte, de 1886 à 1893, relativement à la construction et à l'entretien d'édifices publics à Charlottetown, Montague et Summerside, y compris aménagements intérieurs, réparation de murs, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouveau-Brunswick :—Caisse d'épargne de Saint-Jean—Gratification au concierge Thos. H. Lawlor pour avoir veillé sur le trésor public gardé dans le bureau du sous-receveur général, pendant que l'on réparait la serrure à combinaison de l'armoire de sûreté, du 16 juillet au 1er août 1892, \$10; bureau de poste, douane, etc., de Chatham—Crédit supplémentaire (à voter de nouveau), \$5,000; station de quarantaine de l'île aux Perdrix, port de Saint-Jean (à voter de nouveau), \$2,000; édifice public de Marysville, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille huit cent vingt piastres et soixante et onze centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Québec :—Bureau de poste de Montréal—changements, améliorations, réparations, ascenseurs, accessoires, etc., \$20,090; édifices publics fédéraux de Montréal—amélioration, changements, renouvellements, réparations, etc., \$10,000; bureau de poste du Québec—nouvelle aile, y compris des changements aux anciens bâtiments, meubles, etc., \$6,000; bâtiments des immigrants à Québec sur le quai de la Reine, la

jetée et le brise-lames Louise, \$3,500; bureau de poste, douane, etc., de Saint-Hyacinthe—balance périmée à voter de nouveau, \$3,742.95; station de quarantaine de la Grosse-Isle, \$5,000; salle d'exercices de Québec—balance due aux entrepreneurs—à voter de nouveau, \$77.76; bureau de poste, douane, etc., de Rimouski, l'emplacement devant être donné gratuitement par la municipalité, \$7,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-et-treize piastres et soixante et quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Ontario:—Douane, entrepôt de vérification, bureaux de la caisse d'épargne postale et du sous-receveur général à Toronto—toitures à recevoir, plancher à renouveler, horloges électriques, voûtes, réparations, etc., \$5,000; salle d'exercices de Toronto, la cité ayant fourni un lot de terre tel que convenu—achèvement, \$20,000; Rideau-Hall—appareil de chauffage, éclairage à l'électricité, nouvelle laiterie, etc., \$13,000; édifice public de Strafford—pour réparer les dommages causés par l'incendie du 21 avril 1894, \$10,000; édifice public de Port-Arthur—balance périmée à voter de nouveau pour compléter les paiements de sommes arriérées aux entrepreneurs et pour accessoires et meubles additionnels nécessaires, etc., \$4,605; édifices publics de Petrolia—pour compléter les paiements de sommes arriérées aux entrepreneurs et pour accessoires, et meubles additionnels nécessaires—les \$8,717.30 périmées le 30 juin 1893 à voter de nouveau, \$9,700; édifice public d'Orillia—pour compléter les paiements de sommes arriérées aux entrepreneurs et accessoires, trottoirs, clôtures, etc., additions—balance périmée à voter de nouveau, \$4,617.32; galerie des Beaux-Arts et exposition de pêcheries, Ottawa—toiture à recouvrir, etc., \$1,600; bureau de poste, douane, etc., d'Arnprior, \$7,500; collège militaire royal de Kingston—local à affecter aux modèles du génie, \$2,500; Toronto—nouvelle poudrière, \$4,000; somme requise pour payer les réparations et améliorations au bâtiment du bureau de poste de Lucan, Ontario, \$351.42; maison de correction fédérale, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Manitoba:—Bureau des agents des terres fédérales et des bois de la Couronne et des inspecteurs des affaires indiennes—appareil de chauffage, plombage, etc., \$2,500; école d'industrie de Brandon—achèvement, \$6,150; bureau de poste, etc., de Portage-la-Prairie, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, vendredi matin ;

Vendredi, 20 juillet 1894.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :—

Bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes."

Bill intitulé : " Acte concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président de la République Française."

Bill intitulé : " Acte concernant la subvention en terres à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique."

Aussi, le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre au bill intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Postes," sans amendement.

Et aussi, qu'un autre message informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements 1 à 26 inclusivement, aux amendements 28 et 29 et à l'article C du 27e amendement faits au bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des Assurances," sans amendement.

Que le Sénat n'a pas acquiescé à l'article D du dit 27e amendement, parce que le Sénat pense que toute mesure législative sur le sujet dont il s'agit dans le dit article devrait être différée jusqu'à la prochaine session.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins cinq minutes, vendredi matin, s'ajourne jusqu'à onze heures a.m., ce jour.

Vendredi, 20 juillet 1894.

Onze heures A.M.

PRIÈRE.

La pétition du conseil municipal de la ville de Niagara, Ontario, présentée mercredi dernier, demandant à la Chambre d'accorder à l'Association d'Exposition Industrielle de Toronto une aide suffisante pour lui permettre de tenir une exposition fédérale en cette cité en 1895,—étant lue ;

M. l'Orateur décide : " Qu'elle ne peut être reçue vu que ses conclusions entraînent la dépense de deniers publics."

Sur motion de M. Taylor, secondés par M. Mills (Annapolis),

Résolu,—qu'un message soit envoyé au Sénat, renvoyant à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat auquel a été renvoyé le bill suivant :—

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à James St. George Dillon."

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Le bill modifiant l'Acte à l'effet d'autoriser un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et obtenus pour être employés à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre appelé à considérer certaines résolutions concernant l'octroi de subventions à certaines compagnies de chemins de

fer et pour aider à la construction de chemins de fer y mentionnés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir :—

A la compagnie du chemin de fer de colonisation de Monfort, pour 12 milles de sa voie depuis l'extrémité des 21 milles déjà subventionnés dans la direction ouest jusqu'à un point situé sur la rivière Rouge, dans le comté d'Argenteuil, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$38,400 00
Pour un chemin de fer depuis un point situé sur le chemin de fer de Caraquet ou à près le garage de Pokemouche dans la direction du village de Tracadie, 12 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,400 00

2. Résolu,—Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, accordées à ces compagnies respectivement; les autres subventions pourront être accordées aux compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi, à sa satisfaction les moyens qu'elles ont de construire et compléter les dits chemins de fer respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté du conseil; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil.

3. Résolu,—Que la concession de ces subventions, respectivement, sera subordonnée à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péage uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

4. Résolu,—Que toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard des subventions pour lesquelles il a été ci-dessus autrement pourvu.

M. Haggart propose, secondé par M. Foster,—que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois.

M. Laurier propose comme amendement secondé par M. Mills (Bothwell),—que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "que les dites résolutions soient renvoyées en comité général afin de les amender comme suit:—

"Que dans les quatre jours qui suivront l'ouverture de chaque session, le ministre des Chemins de fer déposera sur le bureau de la Chambre, copie de toutes conventions conclues entre les compagnies et le gouvernement, avec un relevé de tous paiements faits par le gouvernement jusqu'à date, au sujet de subventions gagnées par chacune des dites compagnies, et les ordres du conseil autorisant ces paiements.

"Que dans le mois qui suivra le paiement de toute partie des subventions à aucune compagnie quelconque, le président et le gérant de la dite compagnie fourniront à l'auditeur général un rapport sous serment démontrant que la totalité des subventions ainsi payées à la compagnie a été appliquée de la manière indiquée dans le

dit rapport, et qu'un semblable état sera fourni par chaque entrepreneur de la compagnie qui devra recevoir ou qui aura reçu des paiements à même ces subventions ou leurs produits; et que dans les quatre jours qui suivront l'ouverture de chaque session, l'auditeur général soumettra tous ces rapports à la Chambre.

"Que tous les documents ainsi déposés sur le bureau de la Chambre seront référés au comité des Comptes Publics qui en fera l'examen de la même manière que pour les comptes publics.

"Que chaque officier et directeur des dites compagnies, et chaque personne ayant un contrat avec aucune des compagnies pour l'exécution de travaux ou choses quelconques, ou la fourniture d'aucuns articles, effets ou matériaux, et ayant ou s'attendant à présenter quelque réclamation ou demande contre la compagnie à raison de tel contrat, qui, directement ou indirectement, par lui-même ou par quelque personne de sa part, souscrit, fournit ou donne, ou promet de souscrire, fournir ou donner quelqu'argent ou autre valeur dans le but de favoriser l'élection d'aucun candidat à une législature ou au parlement, ou avec l'intention d'influencer ou affecter en quelque manière le résultat d'une élection provinciale ou fédérale,—se rendra coupable d'un délit et sera passible d'une amende de cent piastres au moins et de mille piastres au plus; à moins que la valeur du montant ou de la chose payée, offerte, donnée, prêtée, promise, reçue ou souscrite, suivant le cas, dépasse les sommes en dernier lieu mentionnées, auquel cas l'amende pourra être portée à un chiffre n'excédant pas cette valeur,—et aussi à un terme d'emprisonnement ne dépassant pas une année et de pas moins d'un mois, et à défaut du paiement de cette amende, à l'emprisonnement pour un autre terme ne dépassant pas six mois."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise,—et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Allan,	Cartwright (Sir Richard),	Laurier,	Mills (Bothwell),
Bain (Wentworth),	Dawson,	Livingston,	Mulock,
Beausoliel,	Delisle,	McGregor,	Rider,
Beith,	Devlin,	McMullen,	Scriven, et
Brodeur,	Geoffrion,	Mignault,	Sutherland.—20.

CONTRE :

Messieurs

Bain (Soulanges),	Davis,	Lachapelle,	Rosamond,
Belley,	Dupont,	Langevin (Sir Hector),	Ross (Dundas),
Bergeron,	Fairbairn,	LaRivière,	Ross (Lisgar),
Bergin,	Ferguson (Leedset Gren.),	Leclair,	Smith (Ontario),
Boyd,	Foster,	Lippé,	Sproule,
Bryson,	Fréchette,	McDougald (Picton),	Taylor,
Carling (Sir John),	Gillies,	Madill,	Thompson (Sir John),
Carscallen,	Guillet,	Masson,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Coatsworth,	Haggart,	Metcalfe,	Tyrwhitt,
Cochrane,	Henderson,	Ouimet,	White (Cardwell),
Costigan,	Hughes,	Pope,	Wilmot, et
Daly,	Hutchins,	Roome,	Wood (Brockville).—50.
Davin,	Jeannotte,		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale;

Sir Richard J. Cartwright propose comme amendement, secondé par M. Mulock, —qu'en ce qui concerne le second paragraphe de la première résolution relative à un chemin de fer partant d'un point situé sur le chemin de fer de Caraquet,—vu le fait que le dit chemin est un embranchement du chemin de Caraquet et que ce dernier, tel qu'il ressort du rapport récemment déposé sur le bureau de cette Chambre par le ministre des Chemins de fer, est absolument insolvable et dans l'impossibilité de payer ses frais d'exploitation et de conserver sa ligne en bon état; et aussi, vu que

les relevés sur la foi desquels la subvention primitive a été accordée, ont été entièrement démentis par les résultats,—il n'y a rien qui justifie la concession de nouvelles sommes de deniers publics à une telle entreprise.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise comme dans la division précédente.

Ainsi, elle est résolue négativement.

Les dites résolutions sont, en conséquence, lues la seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger à la seconde séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant le paiement d'une prime sur tout le fer en gueuse, etc., fabriqué en Canada avec du minerai canadien.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en conseil pourra autoriser le paiement d'une prime de deux piastres par tonne sur tout le fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien ; une prime de deux piastres par tonne sur toutes les barres en fer puddlé en Canada avec du minerai canadien ; et une prime de deux piastres par tonne sur toutes billettes d'acier fabriquées en Canada avec du fer en gueuse (fabriqué en Canada avec du minerai canadien) et tous autres ingrédients qui sont nécessaires et employés dans la fabrication de ces billettes d'acier,—la proportion de ces ingrédients à être déterminée par ordre du Gouverneur en conseil.

2. Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que dans le cas des produits de fourneaux actuellement en opération, les dites primes seront applicables seulement à ceux des produits qui y auront été fabriqués entre le 27 mars 1894 et le 26 mars 1899, ces deux jours compris ; et que dans le cas des produits de tout fourneau qui commencera ses opérations ci-après, mais antérieurement au 27 mars 1899, les dites primes seront applicables à ceux des produits qui y auront été fabriqués durant une période de cinq ans à dater du commencement des opérations.

3. Résolu,—Qu'en calculant la prime, nul paiement ne sera fait pour des minerais étrangers employés à la fabrication des produits susmentionnés.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des raisons données par le Sénat pour ne pas acquiescer à l'article D, dans le 27e amendement fait par cette Chambre le 16 courant au bill du Sénat intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des assurances."

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,
Résolu, que la Chambre n'insiste pas sur l'article D, dans le 27e amendement fait au dit bill.

Résolu, qu'un message soit porté au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre n'insiste pas sur l'article D, dans le 27e amendement fait au bill.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. Patterson (Huron), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Effectif de la Milice active pour l'exercice 1894-95. (*Document de la Session No 19a.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cent cinquante-huit piastres et quarante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Territoires du Nord-Ouest:—Wolsley—palais de justice—à voter de nouveau, \$4,000; palais de justice, dépôt, et bureau de police, \$2,000; école d'industrie de La Biche, \$4,000; résidence du lieutenant-gouverneur, Régina—améliorations, réparations et meubles, y compris les étables, la serre, les services d'eau et de protection contre l'incendie, \$2,500; douane de Lethbridge—coffre de sûreté, \$600; palais de justice de Moosomin—addition, etc., \$3,700; bureaux des agents des terres et des bois de la Couronne, Prince-Albert—les \$3,559 périmées à voter de nouveau, \$6,700; bureaux d'enregistrement et des agents des terres et des bois de la Couronne, Edmonton—balance périmée à voter de nouveau, \$2,779; palais de justice, bureaux des terres et d'enregistrement de Régina, \$8,000; résidence du lieutenant-gouverneur, Régina—pour payer les comptes dus pour exécution de travaux indispensables et pour meubles, accessoires, etc., fournis pour mettre la nouvelle résidence prête à être occupée—somme périmée à voter de nouveau, \$2,879.46, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et neuf mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Colombie-Britannique:—Salle d'exercices de Victoria et bâtiments accessoires, \$5,000; nouveau bureau de poste de Victoria—\$24,000 à voter de nouveau, \$54,000; station de quarantaine de William's-Head—bâtiments de détention, etc.—à voter de nouveau, \$10,000; pénitencier de la Colombie-Britannique, New-Westminster—pour le mur de soutènement en face des maisons de gardes, rue Columbia, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations, meubles, etc., station de quarantaine des bestiaux—travaux de réparation, renouvellement et améliorations aux bâtiments, clôtures, etc., \$2,000; édifices du parlement, Ottawa—renouvellement des chaudières, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille cinq cent cinquante-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Nouvelle-Écosse:—Nyanza—quai—à voter de nouveau, \$600; chenal de Whitehaven, \$1,500; Ingonish-Sud—pour fermer la brèche entre le caisson de défense du côté nord du chenal et le rivage, \$1,000; quai D'Escousse—somme périmée à voter de nouveau, \$1,000; baie des Vaches—réparations urgentes au brise-lames, \$4,000; île de la Boularderie—quai du côté sud—à voter de nouveau, \$3,000; Broad-Cove—réparations au brise-lames, \$500; Port-Mouton—réparations au brise-lames, \$850; Louis-Head—somme périmée à voter de nouveau, \$1,002; Pointe de la Chapelle, \$350; Margaretville—

réparations au quai, \$500; Port-George—réparations urgentes, \$1,400; quai de Parrsboro—réparations, \$1,500; rivière de l'Achigan—quai sur pilotis, \$3,200; Grand-Village—réparations au quai, \$450; Arisaig—réparations au quai, \$1,000; Margaree—réparations au brise-lames, \$500; Seaside—quai, la localité contribuant pour un montant égal, \$2,000; Blanche-Harbour, \$300; pour pratiquer un chenal à Monk's-Head depuis le lac jusqu'au havre d'Antigonish, \$500; McNair's-Cove—pour faciliter aux pêcheurs l'usage du quai et du débarcadère, \$400; Georgeville—réparation du quai, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Ile du Prince-Edouard :—Brise-lames de Campbell's Cove—travaux de reconstruction et de réparation, \$2,000; Kier's-Shore—prolongement du quai et réparations, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille sept cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Nouveau-Brunswick :—Fleuve Saint-Jean—protection des bords des îles Oromocto et Thatch, \$2,220; Cap Hopewell—réparations au quai, \$600; quai de Bouctouche—réparations, \$1,500; Quaco-Ouest—réparations au barrage, \$400; Burnt-Church—quai, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Québec :—Port-Daniel—réparations à la jetée, \$1,000; New-Carlisle—réparations générales du quai, \$500; bas du Saint-Laurent—pour l'établissement de débarcadères sûrs pour les bateaux-pêcheurs le long de la rive sud du golfe Saint-Laurent, en aval de Matane, \$2,000; Rimouski—prolongement du quai, \$10,000; Matane—réparations de la jetée, \$1,000; Pointe-aux-Esquimaux—quai, \$5,000; District du lac Saint-Jean—quais, \$2,000; Jetée de Cacouna—prolongement, \$2,000; Jetée de l'Île Verte—réparations, \$1,000; Trois-Pistoles—réparations, \$1,000; Baie Saint-Paul—pour achever le quai de la Pointe-aux-Corbeaux, \$8,700; Baie Saint-Paul—réparations à la jetée du large, \$1,500; Saint-Irénée—prolongement de la jetée, crédit à voter de nouveau, \$2,000; Saint-Michel de Bellechasse—réparations à la jetée, \$800; Cap de la Madeleine—prolongement du quai, \$2,800; Rivière Richelieu—jetées directrices du chenal de Belœil, \$3,000; Lacolle—réparations au quai, \$800; Pointe-Claire—réparations au quai, \$2,500; Rivière du Lièvre—pour permettre de régler les réclamations d'indemnités pour dommages causés aux propriétés riveraines par les eaux refoulées par la construction de l'écluse et du barrage des Petits-Rapides, \$5,000; Baie des Pères, lac Témiscamingue—réparations au quai, \$1,000; Phillipsburg—pour la construction d'une jetée—crédit à voter de nouveau, \$4,000; quai de Magog, \$2,500; rivière Saint-Anne (La Pérade) \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Ontario :—Rivière Beaudette—pour continuer les travaux du nettoyage du chenal—crédit périmé à voter de nouveau, \$3,000; Rivière Nation, bras nord—achat de droits de riverains, et enlèvement d'un barrage; les intéressés fournissant une égale somme—a voter de nouveau, \$2,500; Trenton Harbour—dragage—a voter de nouveau, \$2,000; port de Toronto—travaux à l'entrée de l'est, etc.; la ville de Toronto ayant contribué \$100,000, \$50,000; Port-Arthur—dragage—solde non employé du crédit de 1893-94, à voter de nouveau, \$1,500; Owen-Sound—travaux dans le port, \$10,000; Thessalon—nouveau quai, la municipalité fournissant l'emplacement—a voter de nouveau, \$5,000; enlèvement des roches de Robertson dans le passage principal entre Clapperton et l'île de Croker, dans la baie Georgienne—continuation des travaux, \$2,000; lacs Simcoe et Couchiching—aménagement des eaux, \$5,500; Port-Dover—dragage, \$5,000; Port-Stanley—à voter de nouveau, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour un quai sur le lac Winnipeg, Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Colombie-Britannique:—Protection des rives et de la rivière du Cheval-qui-rue à Golden, le gouvernement provincial fournissant \$500, \$500; rivière Kootenay (Est)—Travaux entre Canal-Flat et Fort Steele, \$5,000; fleuve Columbia—protection de la rive à Revelstoke et dans les environs pour en empêcher la dégradation; le gouvernement provincial contribuant une somme égale—la dépense devant se faire quand le titre sera réglé, \$5,000; fleuve Fraser—relevé (à voter de nouveau, \$1,000), \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour glissoires et estacades:—District d'Ottawa—pour payer à Mme George Guertin un morceau de sa propriété le long de la rive sud de la rivière Petewawa, vis-à-vis la Ire chute, ce terrain étant nécessaire pour améliorer la descente du bois; la somme devant couvrir tout droit de chute ou privilèges et droits de riverain, dommages à son vieux moulin, etc., résultat du passage du bois dans le pertuis du barrage de l'Etat du côté sud de la rivière, et un droit de passage sur ses terres jusqu'au chemin public, \$750; district du Saguenay—pour jetées à la Décharge du lac Saint-Jean, pour obvier à la nécessité de tendre des barages flottants en automne, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour ponts et chaussées:—Ponts sur la Saskatchewan à Edmonton, dans les Territoires du Nord-Ouest; la municipalité fournissant 25 pour 100 du coût, \$25,000; ponts tournant sur le chenal de Burlington, \$5,000; pont des Joachims sur l'Ottawa—réparations, \$1,250; pont du Portage-du-Fort sur l'Ottawa—travaux de reconstruction et de réparation, \$1,250; pont sur le ruisseau de Pond, \$3,000; pour régler la réclamation de Kennedy et Heney relative à la construction du pont de la rivière Bataille—à voter de nouveau, \$525, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour télégraphes:—Télégraphes aériens et sous-marins pour les côtes maritimes et les îles du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes—réparations générales et déblayage de la ligne sur la péninsule de Manicouagan et reconstruction de ponts de piétons détruits par des tempêtes entre Bersimis et le Sault-au-Cochon, sur la rive nord du Saint-Laurent, \$1,800; ligne de Meat-Cove, C.-B.—déblayage de la ligne et réparation, \$1,000; gratification à la Compagnie de télégraphe Great North-Western, pour le coût des matériaux employés par elle pour faciliter les communications entre Québec et Saint-Joachim, et la correspondance avec le télégraphe de la rive nord appartenant à l'Etat, \$500; lignes télégraphiques, Colombie-Britannique—lignes Ashcroft-Barkerville—replantement des poteaux et réparations générales, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour un monument à feu Sir John A. Macdonald—montant à voter de nouveau, \$7,700, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'érection d'un monument à Maisonneuve, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois piastres et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour allocation de retraite à M. Joseph Rosa, ingénieur civil, après 37 années consacrées au service public, égale à ses appointements durant six mois, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois piastres et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour allocation de retraite à M. C. E. Michaud, ingénieur civil, après 30 années consacrées au service public, égale à ses appointements durant six mois, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre-vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour allocation de retraite à M. John Bowes, architecte, après 36

années consacrées au service public, égale à ses appointements durant six mois, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour allocation de retraite à W. B. Snow, ingénieur civil, après 13 années consacrées au service public, égale à ses appointements durant trois mois, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour gratification à la veuve de John C. Allison, ancien ingénieur local du département des Travaux Publics à Saint-Jean, N.-B., égale aux appointements retirés par lui durant deux mois, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'aide de commis, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille cinq cent trente-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et aux steamers :—Montant nécessaire pour payer à la Compagnie des steamers Allan le transport des malles entre la Grande-Bretagne et le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle pour communication à la vapeur durant la saison de 1894, *i. e.*, de l'ouverture à la fermeture de la navigation entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et pluvial :—Pour pourvoir à l'érection d'un nouveau steamer actuellement en voie de construction en Angleterre, \$10,000 ; pour établir une station de sauvetage à l'île aux Phoques, \$2,000 ; gratification de deux mois de gages à la veuve de feu Archibald Warner, en son vivant mécanicien-chef du steamer de l'Etat *Newfield*, \$160 ; pour faire face aux dépenses se rattachant à la conférence qui doit avoir lieu à Londres au sujet de l'équipement des navires, \$500 ; pour payer à McDonald, Frères, leurs services en sauvant la chaudière et la machine du steamer *Napoléon III* (à voter de nouveau), \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour pêcheries :—Montant nécessaire pour payer à George Ganley l'affermage d'un remorqueur durant l'automne de 1891, pendant qu'il était employé, au service des pêcheries sur le lac Supérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent vingt-neuf piastres et cinquante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour commission géologique :—Pour pourvoir aux frais de percement pour pétrole à la rivière Athabaska, \$7,000 ; pour payer à J. W. Powell, Victoria, C. A., la balance du coût d'une collection de curiosités sauvages fournies au département de l'Intérieur en 1879-80, \$129.51, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille trois cent quarante-neuf piastres et cinquante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, provinces de l'Est :—Pour pourvoir à la dépense à Caughnawaga, P.Q., pour la construction d'écoles, réparations des chemins et ponts, et pour évincer les violateurs de propriétés ainsi que pour les arpentages, \$3,500 ; pour arpentages des réserves sur la rivière Saint-Maurice, \$500 ; pour aider à la construction du pont Bonnechère, pied de la réserve du lac d'Or, \$200 ; pour augmenter l'allocation de George Long, l'agent des Iroquois de Saint-Régis, \$50 ; pour augmenter les appointements de l'instituteur de l'école sauvage à la réserve de la rivière Nipigon, de \$200 à \$250, \$50 ; pour pourvoir aux frais d'entretien de 20 autres élèves (filles), à \$60 par année chacune à l'école d'industrie C.R. de Wilkwemikong, \$1,200 ; pour pourvoir aux arrérages des appointements de J. Jacobs, instituteur de l'école des garçons de Caughnawaga, pour le trimestre de décembre 1892, et ceux de mars et de juin 1893, au taux de \$450 par année, M. Jacobs n'ayant reçu que \$300 pour ces trimestres, \$112.50 ; pour pourvoir au renouvellement et au peinturage de la toiture de la

maison de l'agent, sur la réserve de la Pointe Bleue, Lac Saint-Jean, \$75 ; pour rembourser à A. C. Macrae le montant payé de trop sur les lots 24 et 25, 9e concession de Gordon, \$102,90, plus l'intérêt à 6 pour 100, du 1er décembre 1884 au 30 juin 1894, \$59,17, \$162,07 ; à voter de nouveau le montant nécessaire pour le déplacement de la maison d'école du poste de la Compagnie de la Baie-d'Hudson à la réserve sauvage de Michipicoten, \$100 ; pour aider à la construction d'une maison d'école pour les Micmacs de Sainte-Anne de Ristigouche, P.Q, \$1,000 ; pour pourvoir au paiement du compte pour services d'avocats de MM. Borden, Ritchie, Parker et Chisholm, relativement à l'éviction des personnages qui avaient empiété sur les réserves de Whycocomagh et Malagawatch, comté d'Inverness, \$100 ; pour pourvoir aux appointements de l'instituteur de l'école sauvage à Shubénacadie, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest :— Pour pourvoir au crédit ordinaire accordé aux deux écoles catholiques romaines situées en dehors des limites convertes par traité, à la mission Nativité, près du fort Chipewyan et à la mission Providence, sur la Mackenzie, \$400 ; pour pourvoir à un montant additionnel pour l'achat de grains de semence pour le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, \$2,500 ; pour pourvoir à l'achat de médicaments qui seront fournis aux missionnaires à l'usage des Sauvages demeurant en dehors des limites convertes par traité, \$400, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Colombie-Britannique :— Pour aider à la construction d'une maison pour les filles à l'école d'industrie, Alberni, \$1,500 ; pour la construction d'une école d'industrie à Lytton, \$5,000 ; subvention pour l'entretien d'un hôpital d'industrie à Lytton, sous les auspices de l'Eglise d'Angleterre, \$400 ; pour la construction d'une maison destinée à l'école d'industrie au lac Williams, \$2,000 ; pour grain de semence aux Sauvages qui ont souffert des inondations de la rivière Fraser, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :— Nouvelle somme requise pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers :— Somme destinée au secours de Canadiens sans ressources dans des pays étrangers autres que les Etats-Unis, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à des déboursés pour matières en litige (Intérieur), pour l'année finissant le 30 juin 1895.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de la commission royale concernant le commerce des boissons, \$10,000 ; impressions, \$20,000, pour l'année finissant le 20 juin 1895.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour commissions chargées d'instituer des enquêtes publiques, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'accise, appointements :— Pour augmenter les appointements de A. F. Simpson, percepteur, division de Sherbrooke, par suite d'une classification plus élevée de sa division, \$120 ; pour un sous-percepteur dans la division de Sherbrooke, \$800 ; pour un sous-percepteur dans la division de Perth (Eganville), \$200 ; pour les appointements de N. McLenaghan, sous-percepteur, division de Perth, \$1,000 ; moins le budget principal, \$800, \$200 ; pour un préposé à l'accise de la classe, division de Vancouver, \$600 ; pour augmenter les appointements de U. H. McKimm, Pembroke, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour timbres à tabac pour les tabacs canadiens et importés— nouvelle somme requise, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour poids et mesures, appointements:—Pour augmenter les appointements de S. Irwin, \$100; Wm. Johnson, \$200; A. E. Wheatly, \$50; A. Guay, \$100; pour les appointements de T. H. Elliot, omis du budget principal, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection de la lumière électrique:—Pour l'achat d'instruments, etc., pour le service de l'inspection, le paiement d'experts et pour d'autres fins prévues par l'acte, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolutions à rapporter.

M. L'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Bergeron, informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. L'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'intérieur," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Wood (Brockville), secondé par M. Daly,

Ordonné, que la Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'intérieur," lequel est lu comme suit:

Page 1, ligne 9.—Retranchez depuis "frais" jusqu'à "appartiendront," et insérez "s'y rapportant."

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à 8 heures p.m., ce jour.

SECONDE SÉANCE.

Vendredi, 20 juillet 1894.

Huit heures P.M.

PRÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Metcalfe,—la pétition de la chambre de commerce de Belleville.

Sur motion de M. Masson, secondé par M. Sproule,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le cinquième rapport du comité des Privilèges et Elections.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique bicycle de Boynton," lequel est lu comme suit :—

Page 1, ligne 20.—Après " Winnipeg," insérez " jusqu'à un point sur la rivière Niagara."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, M. Gillies propose, secondé par M. Masson,—que le dit amendement ne soit pas accepté, parce qu'il n'est pas couvert par la pétition demandant la charte, et la question est résolue affirmativement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau les documents suivants :—Etats des baptêmes, mariages et sépultures, pour l'année 1893, dans les districts de Bellechasse, Chicoutimi, Gaspé, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Ottawa et Saguenay. (*Document de la session No 105.*)

Aussi, un état des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de Prêt et de Placement (limitée), à la date du 31 décembre 1893. (*Document de la session No 20.*)

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général sur le bill autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées, étant lu ;

M. Haggart propose, secondé par M. Foster, que le comité reçoive instruction qu'il a le pouvoir d'y faire des dispositions conformes aux résolutions adoptées ce jour.

Résolu, Que la Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre chargé de considérer certaines résolutions concernant le paiement d'une prime sur le fer en gueuse, etc., fabriqué en Canada avec du minerai canadien, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en conseil pourra autoriser le paiement d'une prime de deux piastres par tonne sur tout le fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien ; une prime de deux piastres par tonne sur toutes les barres en fer puddlé fabriqué en Canada avec du minerai canadien ; et une prime de deux piastres par tonne sur toutes billettes d'acier fabriquées en Canada avec du fer en gueuse (fabriqué en Canada avec du minerai canadien) et tous autres ingrédients qui sont nécessaires et employés dans la fabrication de ces billettes d'acier,—la proportion de ces ingrédients à être déterminée par ordre du Gouverneur en conseil.

2. Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que dans le cas des produits de fourneaux actuellement en opération, les dites primes seront applicables seulement à ceux des produits qui y auront été fabriqués entre le 27 mars 1894 et le 26 mars 1899, ces deux jours compris; et que dans le cas des produits de tout fourneau qui commencera ses opérations ci-après, mais antérieurement au 27 mars 1889, les dites primes seront applicables à ceux des produits qui y auront été fabriqués durant une période de cinq ans, à dater du commencement des opérations.

3. Résolu,—Qu'en calculant la prime, nul paiement ne sera fait pour des minerais étrangers employés à la fabrication des produits susmentionnés.

Les dites résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill à l'effet de pourvoir au paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués avec du minerai canadien.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer d'Annapolis et Digby—Construction, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux—Canal du Rapide Plat, agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Lachine—Agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la vallée de la Trent—Construction, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Canal Rideau—Pour achever la palée de palplanches à la Deep-Cut, \$10,000; pour construire un brise-glace à Hog's-Back, \$600; pour indemniser des riverains, \$5,000; pour prendre contrôle du pont Lorne et le reconstruire, \$6,500; reconstruction de bajoyers à l'écluse 4, \$2,000; reconstruction de pont, lot 16, con. 4 chemin de Green Bay, \$600; construction de pont tournant, écluse de Jones, Smith's Falls, \$1,800, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Cornwall—Pour réparer les vieilles écluses Nos 15 et 19, \$7,500; pour réparer la nouvelle écluse No 10, \$1,500; pour établir une ligne téléphonique, \$2,000; pour prolonger l'égout de Cornwall, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Canal de Williamsburg—Pour construire des portes neuves à l'écluse No 23, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cinq cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Canal Welland—Pour curer et approfondir le fossé du côté nord de la rigole d'alimentation, \$2,800; pour faire un drain sur la propriété de John Charlston, \$200; pour pourvoir à la reconstruction de 1,300 pieds de mur en maçonnerie le long du lit au canal sur le bief en amont de l'écluse No 24, \$14,500; pour la reconstruction de la jetée est, à Port-Dalhousie, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Canal de Beauharnois—Construction de batardeau et réparation de buses et de plates-formes, écluses 14, Valleyfield, \$2,500; pour renouveler les fondements du pont tournant à l'écluse de prise d'eau, \$1,000; drain à la Grande-Ile, Valleyfield, \$4,500; renouvellement de maçonnerie à 9 écluses, \$3,000;

pour reconstruire le pont du Chenal Perdu (Lost Channel) à Saint-Timothée, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Canal de Chambly—Pour reconstruction de bajoyers, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'écluse de Sainte-Anne—Pour achever une porte d'écluse, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la vallée de la Trent—Pour achever la tranchée à l'embouchure de la rivière Scugog, \$500 ; pour construire un pertuis dans le barrage d'Healy, \$1,200 ; pour construire une passe migratoire à Bobcaygeon, \$200 ; pour payer la construction d'un pont tournant aux Narrows de la Trent, \$3,500 ; pour aider à reconstruire le pont de Rosa sur la rivière Otonabee, \$1,700, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Carillon et Grenville—Pour reconstruire la culée nord du pont tournant, à l'écluse de prise d'eau, Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Lachine—Pour indemniser des riverains, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent quatre-vingt-onze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour divers—Pour réparations et modifications au wagon " Victoria ", \$3,200 ; pour payer deux mois de gages, à titre de gratification, aux héritiers de feu Vigile Chevalier, chef des journaliers, canal de Beauharnois, \$91.50 ; pour payer une gratification à James Rutherford qui a été blessé à un croisement du chemin de fer Intercolonial, près de New-Glasgow, le 17 septembre 1889, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille soixante et quatorze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer une gratification de deux mois de salaire aux employés du canal Welland qui ont été remerciés lors de la réduction du personnel en 1894, \$2,654 ; pour pourvoir aux appointements d'ingénieurs, de dessinateurs et de commis surnuméraires, lesquels peuvent être payés nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil—1 à \$2,800, 1 à \$2,600, 1 à \$2,400, 1 à \$1,620, 2 à \$1,600, 3 à \$600, 1 à \$500, 2 à \$450, et 4 à \$400, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour indemniser M. A. H. Archibald de la perte qu'il a subie par le fait que la construction du chemin de fer du Cap-Breton a eu pour résultat de défoncer les routes (sur lesquelles il transportait alors les malles) entre Sydney-Nord et Port-Hastings, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial—Gratification par compassion aux victimes de l'accident arrivé sur le chemin de fer Intercolonial, Lévis, \$12,000 ; compensation à M. Martin pour blessures reçues sur le chemin de fer Intercolonial, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Carillon et Grenville—Réparations générales, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau—A Thomas Sweetman, pour dommages à son terrain, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Pour payer, dans les cas d'urgence, les services du personnel régulier du canal lorsqu'il est détourné de ses travaux journaliers pour faire à des canaux des réparations qui exigent l'attention immédiate pour que la navigation soit

interrompue le moins longtemps possible—à être portés, dans chaque cas, au compte du canal où ces réparations seraient exécutées, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil à ce contraire, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cent cinquante-deux piastres et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour entretien et réparations :—Glissoires et estacades—district de la rivière Trent et de Newcastle—montant d'un jugement rendu par la cour de l'Echiquier contre la Couronne dans le procès de Mossom, Boyd et Cie, marchands de bois, vs E. T. Smith, percepteur des taxes de glissoires et estacades, pour saisie illégale du bois du demandeur à Bobcaygeon, comme garantie de péages prétendus dus pour usage de la glissoire, ainsi que les frais recouvrés, \$1,152.16; ligne de télégraphe et de câble maritimes et des îles et des rivières d'en bas et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes—renouvellement d'appareils, à bord du navire à vapeur *Newfield*, pour lever et poser les câbles, etc., \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent cinquante-huit piastres et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour les postes :—Compensation à M. E. C. Powell, commis de la 3e classe préposé au service postal sur chemin de fer, dans la division de la Colombie-Britannique, pour pertes d'effets personnels en sauvant les malles, etc., \$38.75; pour le personnel permanent du bureau de poste de Vancouver, C.-B.,—1 directeur de la poste, \$2,000; 1 sous-directeur, \$1,400; 2 commis de la 2e classe à \$900, \$1,800; 4 commis de la 3e classe à \$400, \$1,600; 1 messenger, \$360; 4 facteurs, \$1,600; somme requise pour permettre au directeur général des Postes de payer à M. J. H. Bartlett, à part ses appointements actuels de commis de la seconde classe, la somme de \$60 pour veiller au service de l'horloge du bureau de poste d'Ottawa, \$60; pour les appointements de M. Théodore Pope comme commis de la 3e classe au service extérieur, sans augmentation, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour menus services, terres de l'artillerie :—Aide à Basile Beaulieu pour la reconstruction du pont de la Petite-Rivière, Nouveau-Brunswick, détruit par l'incendie, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Ontario :—Rivière Kaministiquia, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouvelle-Ecosse :—Bureau de poste, douane, etc., de Lunenburg—Pour l'achèvement des travaux (à voter de nouveau, \$4,500), \$6,600; station de quarantaine d'Halifax, sur l'île Lawlor (à voter de nouveau), \$5,000; station de quarantaine de Sydney, à la Pointe Keating (à voter de nouveau), \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent treize piastres et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Ile du Prince-Edouard :—Pour payer à W. C. Harris, les services qu'il a rendus comme architecte, de 1886 à 1893, relativement à la construction et à l'entretien d'édifices publics à Charlottetown, Montague et Summerside, y compris aménagements intérieurs, réparation de murs, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouveau-Brunswick :—Caisse d'épargne de Saint-Jean—Gratification au concierge Thos. H. Lawlor pour avoir veillé sur le trésor public gardé dans le bureau du sous-receveur général, pendant que l'on réparait la serrure à combinaison de l'armoire de sûreté, du 16 juillet au 1er août 1892, \$10; bureau de poste, douane, etc., de Chatham—Crédit supplémentaire (à voter de nouveau), \$5,000; station de quarantaine de l'île aux Perdrix, port de Saint-Jean (à voter de nouveau), \$2,000; édifice public de Marysville, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille huit cent vingt piastres et soixante et onze centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics,

Québec :—Bureau de poste de Montréal—changements, améliorations, réparations, ascenseurs, accessoires, etc., \$20,000; édifices publics fédéraux de Montréal—améliorations, changements, renouvellements, réparations, etc., \$10,000; bureau de poste du Québec—nouvelle aile, y compris des changements aux anciens bâtiments, meubles, etc., \$6,000; bâtiments des immigrants à Québec sur le quai de la Reine, la jetée et le brise-lames Louise, \$3,500; bureau de poste, douane, etc., de Saint-Hyacinthe—balance périmée à voter de nouveau, \$3,742.95; station de quarantaine de la Grosse-Isle, \$5,000; salle d'exercices de Québec—balance due aux entrepreneurs—à voter de nouveau, \$77.76; bureau de poste, douane, etc., de Rimouski, l'emplacement devant être donné gratuitement par la municipalité, \$7,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-et-treize piastres et soixante et quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Ontario :—Douane, entrepôt de vérification, bureaux de la caisse d'épargne postale et du sous-receveur général à Toronto—toitures à recevoir, plancher à renouveler, horloges électriques, voûtes, réparations, etc., \$5,000; salle d'exercices de Toronto, la cité ayant fourni un lot de terre tel que convenu—achèvement, \$20,000; Rideau-Hall—appareil de chauffage, éclairage à l'électricité, nouvelle laiterie, etc., \$13,000; édifice public de Strafford—pour réparer les dommages causés par l'incendie du 21 avril 1894, \$10,000; édifice public de Port-Arthur—balance périmée à voter de nouveau pour compléter les paiements de sommes arriérées aux entrepreneurs et pour accessoires et meubles additionnels nécessaires, etc., \$4,605; édifices publics de Petrolia—pour compléter les paiements de sommes arriérées aux entrepreneurs et pour accessoires, et meubles additionnels nécessaires—les \$8,717.30 périmées le 30 juin 1893 à voter de nouveau, \$9,700; édifice public d'Orillia—pour compléter les paiements de sommes arriérées aux entrepreneurs et accessoires, trottoirs, clôtures, etc., additions—balance périmée à voter de nouveau, \$4,617.32; galerie des Beaux-Arts et exposition de pêcheries, Ottawa—toiture à recouvrir, etc., \$1,600; bureau de poste, douane, etc., d'Arnprior, \$7,500; collège militaire royal de Kingston—local à affecter aux modèles du génie, \$2,500; Toronto—nouvelle poudrière, \$4,000; somme requise pour payer les réparations et améliorations au bâtiment du bureau de poste de Lucan, Ontario, \$351.42; maison de correction fédérale, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Manitoba :—Bureau des agents des terres fédérales et des bois de la Couronne et des inspecteurs des affaires des Sauvages,—appareil de chauffage, plombage, etc., \$2,500; école d'industrie de Brandon—achèvement, \$6,150; bureau de poste, etc., de Portage-la-Prairie, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cent cinquante-huit piastres et quarante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Territoires du Nord-Ouest :—Wolseley—palais de justice—à voter de nouveau, \$4,000; palais de justice, dépôt, et bureau de police, \$2,000; école d'industrie de La Biche, \$4,000; résidence du lieutenant-gouverneur, Regina—améliorations, réparations et meubles, y compris les étables, la serre, les services d'eau et de protection contre l'incendie, \$2,500; douane de Lethbridge—coffre de sûreté, \$600; palais de justice de Moosomin—addition, etc., \$3,700; bureaux des agents des terres et des bois de la Couronne, Prince-Albert—les \$3,559 périmées à voter de nouveau, \$3,700; bureaux d'enregistrement et des agents des terres et des bois de la Couronne, Edmonton—balance périmée à voter de nouveau, \$2,779; palais de justice, bureaux des terres et d'enregistrement de Regina, \$8,000; résidence du lieutenant-gouverneur, Regina—pour payer les comptes dus pour exécution de travaux indispensables et pour meubles, accessoires, etc., fournis pour mettre la nouvelle résidence prête à être occupée

—somme périmée à voter de nouveau, \$2,879.46, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et neuf mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Colombie-Britannique:—Salle d'exercices de Victoria et bâtiments accessoires, \$5,000; nouveau bureau de poste de Victoria—\$24,000 à voter de nouveau, \$54,000; station de quarantaine de William's-Head—bâtiments de détention, etc.—à voter de nouveau, \$10,000; pénitencier de la Colombie-Britannique, New-Westminster—pour le mur de scutènement en face des maisons de gardes, rue Columbia, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations, meubles, etc., station de quarantaine des bestiaux—travaux de réparation, renouvellement et améliorations aux bâtiments, clôtures, etc., \$2,000; édifices du parlement, Ottawa—renouvellement des chaudières, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille cinq cent cinquante-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Nouvelle-Écosse:—Nunza—quai—à voter de nouveau, \$600; chenal de Whitehaven, \$1,500; Ingonish-Sud—pour fermer la brèche entre le caisson de défense du côté nord du chenal et le rivage, \$1,000; quai D'Escousse—somme périmée à voter de nouveau, \$1,000; baie des Vaches—réparations urgentes au brise-lames, \$4,000; île de la Boularderie—quai du côté sud—à voter de nouveau, \$3,000; Broad-Cove—réparations au brise-lames, \$500; Port-Mouton—réparations au brise lames, \$850; Louis-Head—somme périmée à voter de nouveau, \$1,002; Pointe de la Chapelle, \$350; Margaretville—réparations au quai, \$500; Port-George—réparations urgentes, \$1,400; quai de Parr-boro—réparations, \$1,500; rivière de l'Achigan—quai sur pilotis, \$3,200; Grand-Village—réparations au quai, \$450; Arisaig—réparations au quai, \$1,000; Margaree—réparations au brise-lames, \$500; Seaside—quai, la localité contribuant pour un montant égal, \$2,000; Blanche-Harbour, \$300; pour pratiquer un chenal à Monk's-Head depuis le lac jusqu'au havre d'Antigonish, \$500; McNair's-Cove—pour faciliter aux pêcheurs l'usage du quai et du débarcadère, \$400; Georgeville—réparation du quai, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Île du Prince-Édouard:—Brise-lames de Campbell's Cove—travaux de reconstruction et de réparation, \$2,000; Kier's-Shore—prolongement du quai et réparations, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille sept cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Nouveau-Brunswick:—Fleuve Saint-Jean—protection des bords des îles Oromocto et Thatch, \$2,220; Cap Hopewell—réparations au quai, \$600; quai de Bouctouche—réparations, \$1,500; Quaco-Ouest—réparations au barrage, \$400; Burnt-Church—quai, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Québec:—Port-Daniel—réparations à la jetée, \$1,000; New-Carlisle—réparations générales du quai, \$500; bas du Saint-Laurent—pour l'établissement de débarcadères sûrs pour les bateaux-pêcheurs le long de la rive sud du golfe Saint-Laurent, en aval de Matane, \$2,000; Rimouski—prolongement du quai, \$10,000; Matane—réparations de la jetée \$1,000; Pointe-aux-Esquimaux—quai, \$5,000; District du lac Saint-Jean—quais, \$2,000; Jetés de Cacouna—prolongement, \$2,000; Jetés de l'Île Verte—réparations, \$1,000; Trois-Pistoles—réparations, \$1,000; Baie Saint-Paul—pour achever le quai de la Pointe-aux-Corbeaux, \$8,700; Baie Saint-Paul—réparations à la jetée du large, \$1,500; Saint-Iréné—prolongement de la jetée, crédit à voter de nouveau, \$2,000; Saint-Michel de Bellechasse—réparations à la jetée, \$800; Cap de la Madeleine—prolongement du quai, \$2,800; Rivière Richelieu—jetées directrices du chenal de Belœil, \$3,000; LaColle—réparations au quai, \$800; Pointe-Cluire—réparations au quai, \$2,500; Rivière du Lièvre—pour permettre de régler les réclamations d'indemnités

pour dommages causés aux propriétés riveraines par les eaux refoulées par la construction de l'écluse et du barrage des Petites-Rapides, \$5,000 ; Baie des Pères, lac Témiscamingue—réparations au quai, \$1,000 ; Phillipsburg—pour la construction d'une jetée—crédit à voter de nouveau, \$4,000 ; quai de Magog, \$2,500 ; rivière Saint-Anne (La Pérade) \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Ontario :—Rivière Beaudette—pour continuer les travaux du nettoyage du chenal—crédit périmé à voter de nouveau, \$3,000 ; Rivière Nation, bras nord—achat de droits de riverains, et enlèvement d'un barrage ; les intéressés fournissant une égale somme—a voter de nouveau, \$2,500 ; Trenton Harbour—dragage—a voter de nouveau, \$2,000 ; port de Toronto—travaux à l'entrée de l'est, etc. ; la ville de Toronto ayant contribué \$100,000, \$50,000 ; Port Arthur—dragage—solde non employé du crédit de 1893-94, à voter de nouveau, \$1,500 ; Owen-Sound—travaux dans le port, \$10,000 ; Thessalon—nouveau quai, la municipalité fournissant l'emplacement—a voter de nouveau, \$5,000 ; enlèvement des roches de Robertson dans le passage principal entre Clapperton et l'île de Croker, dans la baie Georgienne—continuation des travaux, \$2,000 ; lacs Simcoe et Couchiching—aménagement des eaux, \$5,500 ; Port-Dover—dragage, \$5,000 ; Port-Stanley—à voter de nouveau, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour un quai sur le lac Winnipeg, Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Colombie-Britannique :—Protection des rives et de la rivière du Cheval-qui-rue à Golden, le gouvernement provincial fournissant \$500, \$500 ; rivière Kootenay (Est)—Travaux entre Canal-Flat et Fort Steele, \$5,000 ; fleuve Columbia—protection de la rive à Revelstoke et dans les environs pour en empêcher la dégradation ; le gouvernement provincial contribuant une somme égale—la dépense devant se faire quand le titre sera réglé, \$5,000 ; fleuve Fraser—relevé (à voter de nouveau, \$1,000), \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour glissoires et estacades :—District d'Ottawa—pour payer à Mme George Guertin un morceau de sa propriété le long de la rive sud de la rivière Petewawa, vis-à-vis la 1re chute, ce terrain étant nécessaire pour améliorer la descente du bois ; la somme devant couvrir tout droit de chute ou privilèges et droits de riverain, dommages à son vieux moulin, etc., résultat du passage du bois dans le pertuis du barrage de l'Etat du côté sud de la rivière, et un droit de passage sur ses terres jusqu'au chemin public, \$750 ; district du Saguenay—pour jetées à la Décharge du lac Saint-Jean, pour obvier à la nécessité de tendre des barages flottants en automne, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour ponts et chaussées :—Ponts sur la Saskatchewan à Edmonton, dans les Territoires du Nord-Ouest ; la municipalité fournissant 25 pour 100 du coût, \$25,000 ; ponts tournant sur le chenal de Burlington, \$5,000 ; pont des Joachims sur l'Ottawa—réparations, \$1,250 ; pont du Portage-du-Fort sur l'Ottawa—travaux de reconstruction et de réparation, \$1,250 ; pont sur le ruisseau de Pond, \$3,000 ; pour régler la réclamation de Kennedy et Heney relative à la construction du pont de la rivière Bataille—à voter de nouveau, \$525, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour télégraphes :—Télégraphes aériens et sous-marins pour les côtes maritimes et les flots du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes—réparations générales et déblayage de la ligne sur la péninsule de Manicouagan et reconstruction de ponts de piétons détruits par des tempêtes entre Bersimis et le Sault-au-Cochon, sur la rive nord du Saint-Laurent, \$1,800 ; ligne de

Meat-Cove, C.-B.—déblayage de la ligne et réparation, \$1,000; gratification à la Compagnie de télégraphe Great North-Western, pour le coût des matériaux employés par elle pour faciliter les communications entre Québec et Saint-Joachim, et la correspondance avec le télégraphe de la rive nord appartenant à l'Etat, \$500; lignes télégraphiques, Colombie-Britannique—lignes Ashcroft-Barkerville—replantement des poteaux et réparations générales, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour un monument à feu Sir John A. Macdonald—montant à voter de nouveau, \$7,700, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'érection d'un monument à Maisonneuve, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois piastres et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour allocation de retraite à M. Joseph Rosa, ingénieur civil, après 37 années consacrées au service public, égale à ses appointements durant six mois, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois piastres et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour allocation de retraite à M. C. E. Michaud, ingénieur civil, après 30 années consacrées au service public, égale à ses appointements durant six mois, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre-vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour allocation de retraite à M. John Bowes, architecte, après 36 années consacrées au service public, égale à ses appointements durant six mois, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour allocation de retraite à W. B. Snow, ingénieur civil, après 13 années consacrées au service public, égale à ses appointements durant trois mois, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour gratification à la veuve de John C. Allison, ancien ingénieur local du département des Travaux Publics à Saint-Jean, N.-B., égale aux appointements retirés par lui durant deux mois, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'aide de commis, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille cinq cent trente-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et aux steamers :—Montant nécessaire pour payer à la Compagnie des steamers Allan le transport des malles entre la Grande-Bretagne et le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle pour communication à la vapeur durant la saison de 1894, i. e., de l'ouverture à la fermeture de la navigation entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et pluvial :—Pour pourvoir à l'érection d'un nouveau steamer actuellement en voie de construction en Angleterre, \$10,000; pour établir une station de sauvetage à l'île aux Phoques, \$2,000; gratification de deux mois de gages à la veuve de feu Archibald Warner, en son vivant mécanicien-chef du steamer de l'Etat *Newfield*, \$160; pour faire face aux dépenses se rattachant à la conférence qui doit avoir lieu à Londres au sujet de l'équipement des navires, \$500; pour payer à McDonald, Frères, leurs services en sauvant la chaudière et la machine du steamer *Napoléon III* (à voter de nouveau), \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour pêcheries :—Montant nécessaire pour payer à George Ganley l'affermage d'un remorqueur durant l'automne de 1891, pendant qu'il était employé, au service des pêcheries sur le lac Supérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent vingt-neuf piastres et cinquante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour commission géologique :—Pour pourvoir aux frais de perçement pour pétrole à la rivière Athabaska, \$7,000 ; pour payer à J. W. Powell, Victoria, C. B., la balance du coût d'une collection de curiosités sauvages fournies au département de l'Intérieur en 1879-80, \$129.51, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille trois cent quarante-neuf piastres et cinquante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, provinces de l'Est :—Pour pourvoir à la dépense à Caughnawaga, P.Q., pour la construction d'écoles, réparations des chemins et ponts, et pour évincer les violateurs de propriétés ainsi que pour les arpentages, \$3,500 ; pour arpentages des réserves sur la rivière Saint-Maurice, \$500 ; pour aider à la construction du pont Bonnechère, pied de la réserve du lac d'Or, \$200 ; pour augmenter l'allocation de George Long, l'agent des Iroquois de Saint-Régis, \$50 ; pour augmenter les appointements de l'instituteur de l'école sauvage à la réserve de la rivière Nipigon, de \$200 à \$250, \$50 ; pour pourvoir aux frais d'entretien de 20 autres élèves (filles), à \$60 par année chacune à l'école d'industrie C.R. de Wilkwemikong, \$1,200 ; pour pourvoir aux arpentages des appointements de J. Jacobs, instituteur de l'école des garçons de Caughnawaga, pour le trimestre de décembre 1892, et ceux de mars et de juin 1893, au taux de \$450 par année, M. Jacobs n'ayant reçu que \$300 pour ces trimestres, \$112.50 ; pour pourvoir au renouvellement et au peinturage de la toiture de la maison de l'agent, sur la réserve de la Pointe Bleue, Lac Saint-Jean, \$75 ; pour rembourser à A. C. Macrae le montant payé de trop sur les lots 24 et 25, 9e concession de Gordon, \$102.90, plus l'intérêt à 6 pour 100, du 1er décembre 1884 au 30 juin 1894, \$59.17, \$162.07 ; à voter de nouveau le montant nécessaire pour le déplacement de la maison d'école du poste de la Compagnie de la Baie-d'Hudson à la réserve sauvage de Michipicoten, \$100 ; pour aider à la construction d'une maison d'école pour les Micmacs de Sainte-Anne de Ristigouche, P.Q., \$1,000 ; pour pourvoir au paiement du compte pour services d'avocats de MM. Borden, Ritchie, Parker et Chisholm, relativement à l'éviction des personnages qui avaient empiété sur les réserves de Whyccomagh et Malagawatch, comté d'Inverness, \$100 ; pour pourvoir aux appointements de l'instituteur de l'école sauvage à Shubénacadie, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest :—Pour pourvoir au crédit ordinaire accordé aux deux écoles catholiques romaines situées en dehors des limites couvertes par traité, à la mission Nativité, près du fort Chipewyan et à la mission Providence, sur la Mackenzie, \$400 ; pour pourvoir à un montant additionnel pour l'achat de grains de semence pour le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, \$2,500 ; pour pourvoir à l'achat de médicaments qui seront fournis aux missionnaires à l'usage des Sauvages demeurant en dehors des limites couvertes par traité, \$400, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Colombie-Britannique :—Pour aider à la construction d'une maison pour les filles à l'école d'industrie, Alberni, \$1,500 ; pour la construction d'une école d'industrie à Lytton, \$5,000 ; subvention pour l'entretien d'un hôpital d'industrie à Lytton, sous les auspices de l'Église d'Angleterre, \$400 ; pour la construction d'une maison destinée à l'école d'industrie au lac Williams, \$2,000 ; pour grain de semence aux Sauvages qui ont souffert des inondations de la rivière Fraser, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :—Nouvelle somme requise pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Somme destinée au secours de Canadiens sans ressources dans des pays étrangers autres que les États-Unis, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à des déboursés pour matières en litige (*Intérieur*), pour l'année finissant le 30 juin 1895.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de la commission royale concernant le commerce des boissons, \$10,000; impressions, \$20,000, pour l'année finissant le 20 juin 1895.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour commissions chargées d'instituer des enquêtes publiques, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'accise, appointements:—Pour augmenter les appointements de A. F. Simpson, percepteur, division de Sherbrooke, par suite d'une classification plus élevée de sa division, \$120; pour un sous-percepteur dans la division de Sherbrooke, \$800; pour un sous-percepteur dans la division de Perth (*Eganville*), \$200; pour les appointements de N. McLenaghan, sous-percepteur, division de Perth, \$1,000; moins le budget principal, \$800, \$200; pour un préposé à l'accise de la classe, division de Vancouver, \$600; pour augmenter les appointements de U. H. McKimm, Pembroke, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour timbres à tabac pour les tabacs canadiens et importés—nouvelle somme requise, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour poids et mesures, appointements:—Pour augmenter les appointements de S. Irwin, \$100; Wm. Johnson, \$200; A. E. Wheatly, \$50; A. Guay, \$100; pour les appointements de T. H. Elliot, omis du budget principal, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection de la lumière électrique:—Pour l'achat d'instruments, etc., pour le service de l'inspection, le paiement d'experts et pour d'autres fins prévues par l'acte, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1894, la somme de \$1,217,956.15 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1895, la somme de \$23,361,712.65 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général sur le bill à l'effet de refondre et modifier les actes concernant les droits de douanes, 1894, étant lu;

M. Foster propose, secondé par M. Haggart, que le comité reçoive instruction qu'il a le pouvoir d'y faire des dispositions conformes aux résolutions rapportées du comité des Voies et Moyens et adoptées par la Chambre le 14 courant.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé: " Acte à l'effet de refondre et modifier les actes relatifs aux biens-fonds dans les Territoires ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit:—

Page 5, ligne 21.—Retranchez " fournira " et insérez " pourra fournir."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise:—elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant posée,—que le bill passe avec l'amendement, la Chambre se divise:—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté avec un amendement pour lequel elle demande leur concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant l'Acte concernant la vente des billets de chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à onze heures a.m., demain.

Samedi, 21 juillet 1894.

Onze heures A.M.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Union typographique de London, No 133, demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union typographique de London, No 133, demandant que les questions du maintien de l'état colonial, de la fédération impériale, de l'indépendance du Canada, et de l'union politique avec les Etats-Unis, soient soumises à un vote populaire.

De l'Union typographique de London, No 133, demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de "Jour du Travail."

De l'Union typographique de London, No 133, demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

De l'Union typographique de London, No 133, demandant que les lois de chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport des voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

Le bill autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Bergeron, du comité des Voies et Moyens, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1894, la somme de \$1,217,956.15 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1895, la somme de \$23,361,712.65 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Les dites résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1894 et le 30e jour de juin 1895, et pour d'autres objets liés au service public."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de pourvoir au paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués avec du minerai canadien.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant le cens électoral.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau les Actes concernant les territoires du Nord-Ouest," lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 22.—Après " tribunal " insérez " à moins que sa présence ne soit " nécessaire pour en composer le quorum."

Page 3, ligne 29.—Après " quatre " insérez ce qui suit comme paragraphe deux : " 2. Cet article n'affecte pas la durée de la présente Assemblée Législative."

Page 3, ligne 39.—Après " nommés " insérez ce qui suit comme paragraphe trois :

“ 3. L'Assemblée législative pourra statuer par ordonnance toute disposition nécessaire pour remplir les vacances qui surviendraient dans le comité exécutif pendant l'intervalle des sessions de l'Assemblée, soit que ces vacances aient lieu par décès, démission, ou autrement ; pourvu que tout acte accompli en vertu d'une telle ordonnance, soit soumis à la confirmation de l'Assemblée à sa première session “ qui se tiendra après l'accomplissement de cet acte.”

M. Daly propose, secondé par M. Haggart, que les dits amendements soient adoptés.

Et la question étant posée, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement.

Bill intitulé : “ Acte modifiant l'Acte concernant les bills fédéraux.”

Bill intitulé : “ Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.”

Bill intitulé : “ Acte modifiant l'acte à l'effet d'autoriser un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et obtenus pour être employés à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill intitulé : “ Acte concernant les unités de mesure électrique.”

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'adresse du Sénat à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, la félicitant de la naissance d'un fils à Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de York.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Laurier,

Résolu,—que cette Chambre concoure dans la dite adresse à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine en remplissant le blanc avec les mots “ et la Chambre des Communes.”

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté la dite adresse.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Laurier,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre à Sa Très Gracieuse Majesté l'adresse conjointe de félicitations des deux Chambres au sujet de la naissance d'un fils à Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de York, en la manière que Son Excellence jugera convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté la dite adresse à Son Excellence le Gouverneur général et demande le concours de Leurs Honneurs.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Laurier,

Résolu, qu'il soit envoyé un message de félicitations par cette Chambre à Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de York à l'occasion du joyeux événement de la naissance d'un fils à Leurs Altesses.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Laurier,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants :

A Son Excellence le Très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen; vicomte de Formartine, baron de Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, dans le comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse; Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, les Communes du Canada, réunis en Parlement, avons résolu d'envoyer un message de félicitations à Leurs Altesses Royales le Duc et la Duchesse de York, à l'occasion du joyeux événement de la naissance d'un fils à Leurs Altesses.

Nous désirons approcher Votre Excellence pour vous prier respectueusement de vouloir bien transmettre le dit message à Leurs Altesses Royales le Duc et la Duchesse de York, de la manière que Votre Excellence jugera convenable.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,
Résolu,—que lorsque la Chambre s'ajournera, elle restera ajournée jusqu'à lundi prochain à onze heures A.M.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à onze heures A.M.

Lundi, 23 juillet 1894.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante est lue et reçue :—

La pétition de la Chambre de Commerce de Belleville,—demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, relativement à la faillite, ne devienne pas loi,—est lue et reçue.

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la lettre suivante qu'il a reçue du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 21 juillet 1894.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat pour proroger le Parlement du Canada, lundi, le 23 courant, à trois heures p.m.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

ARTHUR GORDON,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

M. Wood (Brockville) présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 4 juin 1894, demandant copie de toute correspondance, requêtes et mémoires au sujet de la réduction ou de l'abolition des droits sur le tabac canadien, ou au sujet des modifications qui pourraient être apportées aux lois du Revenu de l'intérieur à ce sujet. (*Document de la Session No 106.*)

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence du 25 avril 1894, demandant copie de toutes pétitions présentées par les Sauvages de la réserve de Saugeen, réclamant le droit exclusif de pêcher dans la baie des Français, lac Huron, de toutes les réponses faites à ces pétitions, et de tous les ordres administratifs donnés à ce sujet. (*Document de la Session No 65c.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat informe cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté l'adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien transmettre à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine l'adresse de félicitations des deux Chambres au sujet de la naissance d'un fils à Leurs Altesse Royales, le duc et la duchesse de York, en la manière que Son Excellence jugera convenable, pour qu'elle soit déposée au pied du Trône, en remplissant le blanc avec les mots " le Sénat et."

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants, sans amendement :

Bill intitulé : " Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées."

Bill intitulé: "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1894 et le 30e jour de juin 1895, et pour d'autres objets liés au service public."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de pourvoir au paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués avec du minerai canadien."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales."

Bill intitulé: "Acte concernant le cens électoral."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de refondre et modifier les Actes concernant les droits de douanes, 1894."

Aussi, le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre au bill intitulé: "Acte à l'effet de refondre et modifier les Actes relatifs aux biens-fonds dans les Territoires," sans amendement.

Et aussi, le Sénat n'insiste pas sur l'amendement fait par Leurs Honneurs au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique bicycle de Boynton."

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, par R. E. Kimber, écuyer, gentilhomme huissier de la verge noire.

M. l'ORATEUR.—J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général d'informer cette honorable Chambre que c'est le bon plaisir de Son Excellence que les membres de cette Chambre se rendent sans délai dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent auprès de Son Excellence, qui donne alors, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants:

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à qu'Appelle.

Acte à l'effet de remettre en vigueur et de modifier de nouveau l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Acte concernant la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan.

Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell.

Acte concernant la Compagnie de gaz d'Outaouais.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'assurance du Canada sur les chaudières à vapeur et les glaces.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest.

Acte concernant la Compagnie du pont de la Grande-Ile de Niagara.

Acte concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Elgin à Havelock.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la baie d'Hudson et à l'effet d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer le Grand-Nord de Winnipeg.

Acte constituant en corporation l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada.

Acte modifiant l'Acte concernant les Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus.

Acte modifiant l'Acte des maîtres de havre.

Acte modifiant l'Acte concernant les phares, bouées et balises et l'île de Sable.

Acte contenant de nouvelles modifications aux Actes concernant le havre de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse.

Acte pour faire droit à Caroline Jane Downey.

Acte constituant en corporation la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Érié.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Duluth à Népigon et à la baie de James.

Acte à l'effet d'autoriser l'achat du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis par la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée), et de changer le nom de cette dernière compagnie en celui de Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction de Guelph.

Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille de Medicine-Hat.

Acte modifiant l'Acte d'inspection des navires.

Acte modifiant l'Acte des chemins de fer.

Acte modifiant les Actes relatifs à la Compagnie de chemin de fer et de baes de Moncton et de l'Île du Prince-Edouard.

Acte pour remettre en vigueur et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de houille de la vallée du Daim.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley et Fort-Qu'Appelle.

Acte concernant la Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée.)

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre l'incendie.

Acte concernant la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre les accidents.

Acte constituant en corporation la Compagnie canadienne d'assurance sur la vie dite Northern.

Acte modifiant les Actes concernant la Compagnie du pont suspendu de Clifton.

Acte à l'effet de ratifier une convention entre la Compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa et la Compagnie du tramway électrique d'Ottawa, et une convention entre les dites compagnies et la corporation de la cité d'Ottawa, et de fusionner les dites compagnies sous le nom de "Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa."

Acte à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre.

Acte constituant en corporation l'Association mutuelle sur la vie "La Coloniale."

Acte constituant en corporation la Compagnie de gaz et d'électricité dite Dominion.

Acte constituant en corporation la Compagnie électrique d'Ottawa.

Acte autorisant la Compagnie du pont suspendu des Chutes de Niagara à émettre des débentures, et à d'autres fins.

Acte constituant en corporation la Compagnie du canal de force motrice et de fourniture de Welland, à responsabilité limitée.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du lac Mégantic.

Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage des Montagnes Rocheuses.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Érié et Huron.

Acte concernant les havres publics.

Acte concernant la Compagnie d'assurance mutuelle d'Ontario sur la vie.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Caribou.

Acte concernant la Compagnie de lumière et de force électriques de la Chaudière (à responsabilité limitée).

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Métis à Matane et Gaspé.

Acte concernant la Compagnie de cordage des Consommateurs, à responsabilité limitée.

- Acte concernant la Compagnie de prêt et de débetures d'Ontario.
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud d'Alberta.
 Acte modifiant de nouveau la loi relative aux jours de fête.
 Acte à l'effet de modifier l'*Acte des matelots*.
 Acte à l'effet de pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par le Sénat et la Chambre des Communes.
 Acte abrogeant l'*Acte des biens de famille insaisissables*.
 Acte portant modification et refonte des Actes relatifs aux commissaires du havre de Montréal.
 Acte contenant de nouvelles modifications aux Statuts révisés, chapitre soixante-dix-sept, concernant la sûreté des navires.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.
 Acte pour faire droit à Joshua Nicholas Filman.
 Acte pour faire droit à William Samuel Piper.
 Acte pour faire droit à Joseph Thompson.
 Acte pour faire droit à Orlando George Richmond Johnson.
 Acte concernant la Compagnie d'irrigation de Calgary.
 Acte ayant pour objet d'assurer la conservation du gibier dans les régions non organisées des Territoires du Nord-Ouest du Canada.
 Acte modifiant l'*Acte concernant la garde des jeunes délinquants dans la province du Nouveau-Brunswick*.
 Acte modifiant l'*Acte concernant la constitution des chambres de commerce*.
 Acte concernant l'arrestation, le procès et l'emprisonnement des jeunes délinquants.
 Acte constituant en corporation l'Alliance de l'Eglise anabaptiste réformée du Canada et les diverses Eglises s'y rattachant.
 Acte concernant le chemin de fer du Sud du Canada.
 Acte modifiant de nouveau l'*Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest*.
 Acte concernant l'Orateur du Sénat.
 Acte modifiant de nouveau l'*Acte d'inspection générale*.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal.
 Acte constituant la Corporation de garantie générale du Canada.
 Acte modifiant de nouveau le Statut révisé concernant l'intérêt.
 Acte modifiant l'*Acte du revenu consolidé et de l'audition*.
 Acte concernant la Seigneurie du Sault-Saint-Louis.
 Acte concernant la Compagnie d'assurance du Saint-Laurent.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.
 Acte à l'effet de modifier et refondre les Actes concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest.
 Acte modifiant de nouveau l'*Acte d'inspection des bateaux à vapeur*.
 Acte modifiant de nouveau l'*Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires*.
 Acte concernant le fonds des écoles communes.
 Acte concernant certaines subventions accordées à la province de Québec par le chapitre huit des Statuts de 1884.
 Acte modifiant de nouveau l'*Acte des inspecteurs-mesureurs*.
 Acte à l'effet de refondre et modifier certains Actes relatifs à la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, et d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau.
 Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.
 Acte concernant les maisons de refuge pour les femmes en Ontario.

Acte constituant en corporation la Compagnie de New-York, de la Nouvelle-Angleterre et du Canada.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Acte contenant de nouvelles modifications à l'*Acte des Sauvages*.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l' *Acte d'inspection du pétrole*.

Acte modifiant de nouveau les Actes concernant le service civil.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l' *Acte concernant les juges des cours provinciales*.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer urbain d'Edmonton.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié au Détroit et la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Acte constituant en corporation la Compagnie du Canal de Montréal, Huron et de la baie Georgienne.

Acte concernant l'utilisation des eaux des Territoires du Nord-Ouest pour des fins d'irrigation et autres.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Ottawa.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Gleichen au lac aux Castors et à Victoria.

Acte à l'effet de faire revivre et modifier de nouveau l'*Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de Brockville et New-York*.

Acte constituant en corporation la Compagnie des estacades de la rivière des Français (à responsabilité limitée).

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du parc et de l'île de Montréal.

Acte concernant les terres fédérales.

Acte modifiant de nouveau l'*Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques*.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Acte contenant de nouvelles modifications à l'*Acte des postes*.

Acte concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président de la République Française.

Acte concernant la subvention en terres à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte modifiant de nouveau l'*Acte des pêcheries*.

Acte concernant l'inspection de la lumière électrique.

Acte modifiant de nouveau le Code criminel, 1892.

Acte à l'effet de réprimer les ventes et marques frauduleuses.

Acte pour faire droit à James St. George Dillon.

Acte modifiant l'Acte concernant les billets fédéraux.

Acte modifiant l'Acte à l'effet d'autoriser un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et obtenus pour être employés à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.

Acte concernant les unités de mesure électrique.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique bicycle de Boynton.

Acte modifiant de nouveau l'*Acte des assurances*.

Acte à l'effet de refondre et modifier les Actes relatifs aux biens-fonds dans les Territoires.

Acte modifiant de nouveau l'*Acte du Revenu de l'Intérieur*.

Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte pourvoyant au paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués avec le minerai canadien.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales.

Acte à l'effet de modifier de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Acte concernant le cens électoral.

Acte à l'effet de refondre et modifier les Actes concernant les droits de douane.

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit :—

“ QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

“ Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

“ Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill intitulé : “ Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1894 et le 30e jour de juin 1895, et pour d'autres objets liés au service public,” que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.”

A ce bill, la sanction royale est donnée dans les termes suivants :—

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de clore la quatrième session du septième Parlement de la Puissance par le discours suivant :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En terminant cette laborieuse session du parlement, je dois vous remercier pour l'assiduité et le zèle avec lesquels vous vous êtes occupés des diverses mesures qui vous ont été soumises.

Je vous félicite sur le fait notable que l'invitation transmise par mon gouvernement aux gouvernements des autres colonies d'envoyer des représentants au Canada dans le but de conférer sur des matières touchant leurs intérêts mutuels, a été si promptement acceptée; et que le gouvernement de Sa Majesté a aussi rehaussé la dignité et l'utilité de la Conférence en envoyant un représentant pour prendre part à ses délibérations. On a grand espoir que les résultats de la Conférence seront avantageux aux colonies et à l'empire généralement.

La ratification du Traité de commerce avec la France aura l'effet, je l'espère, d'accroître considérablement nos exportations, et d'étendre les relations amicales entre les deux pays.

J'ai confiance que le travail ardu que vous a imposé le rajustement des droits de douane aura le résultat tant désiré, celui d'adapter le tarif aux conditions actuelles des diverses classes de notre population.

Les statuts de la session feront voir que, grâce à vos efforts, les lois touchant un grand nombre d'intérêts publics ont été revisées et grandement améliorées; et j'observe que vous avez aussi pourvu généreusement aux améliorations publiques qui sont destinées à augmenter les facilités de voyage et de transport par tout le pays.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie des estimations libérales que vous avez faites pour les services de l'année courante.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous relevant de vos devoirs, je fais des vœux pour que vos travaux soient une source de bien pour le pays, et que de retour dans vos foyers vous constatiez qu'une abondante moisson va récompenser le labeur de nos cultivateurs, et que les bénédictions de la Providence ont aussi été abondamment répandues sur tous les autres intérêts de la population que vous représentez.

Alors l'honorable Président du Sénat dit :

Honorables Messieurs du Sénat et Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général, que ce parlement soit prorogé jusqu'à samedi, le premier jour de septembre prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à samedi, le premier jour de septembre prochain.

INDEX

DU

VINGT-HUITIÈME VOLUME

57-58 VICTORIA, 1894.

ABATTOIRS:—M. E. P. Bender expose devant le comité de l'Agriculture et de la Colonisation son projet d'abattoirs et de réfrigérateurs pour les viandes destinées à l'exportation, 441.

ABSENCE DES DÉPUTÉS ET SÉNATEURS:—Résolution de M. Foster au sujet du nombre de jours que pourra durer l'absence des députés ou sénateurs, sans déduction de leur indemnité, 447, 450, 453. Son adoption. Voir *Bill No 164*.

ACIER :

1. Motion de M. Charlton demandant un état du fer et de l'acier importés pour les ponts depuis 1886, 44.
2. Bill de M. Foster pourvoyant au paiement de primes pour la fabrication de billettes d'acier avec du minéral canadien. Voir *Bill No 170*.

ACIER À CREUSET:—Motion de M. Charlton demandant un état de la valeur de l'acier à creuset importé en franchise depuis 1885, 144; réponse à l'ordre de la Chambre, 230. (*Non imprimé.*) (*Document No 81.*) Voir *Fer*.

ACIERIE, COMPAGNIE D':—Pétition demandant une charte, 164. Voir *Nouvelle-Ecosse*.

Adresses :

1. Motion de Sir James A. Grant proposant de présenter une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général, en réponse au discours du Trône, 11; débat sur l'adresse, son adoption et sa présentation, 15, 16, 17.
2. Message du Gouverneur général concernant l'adresse en réponse au discours du Trône, 125.
3. Message du Sénat transmettant une adresse à la Reine pour la féliciter de la naissance d'un fils à Leurs Altesses Royales le Duc et la Duchesse d'York, 468; son adoption, 526, 527, 528.
4. Motion de M. Landerkin au sujet des adresses votées et dont les réponses n'ont pas été produites, 69.

AGENCES MERCANTILES:—Bill de M. Sproule concernant les—, 106. Voir *Bill No 92*

AGENTS DE REPATRIEMENT:—Voir *Repatriement*.

AGRICULTURE :—Sir John Thompson dépose le rapport du ministère de l'Agriculture pour l'année civile 1893, 295. (*Imprimé.*) (*Document No 8.*)

AGRICULTURE ET COLONISATION :

1. Comité à nommer, 10; rapport du comité de sélection et liste des membres, 38; obtient permission d'employer un sténographe pour prendre les témoignages, 96.
2. **PREMIER RAPPORT** du comité recommandant l'impression et la distribution du rapport des fermes expérimentales pour 1893, 124.
3. **DEUXIÈME RAPPORT** du comité recommandant d'aider l'Association canadienne des éleveurs de bestiaux à établir un système d'enregistrement de ses animaux, 124.
4. **TROISIÈME RAPPORT** au sujet de la pleuro-pneumonie chez le bétail exporté, 242.
5. **QUATRIÈME RAPPORT** recommandant la publication de 500 exemplaires de la preuve faite par les officiers de la ferme expérimentale devant le comité, 388; son adoption, 431.
6. **CINQUIÈME RAPPORT** relatif aux opérations et aux rapports de la ferme expérimentale centrale et des autres fermes provinciales, ainsi qu'à l'examen de certains officiers devant le comité, sur différentes questions se rattachant à l'agriculture et à la publication des rapports de l'industrie laitière et des fermes en question, 437. (*Appendice No 4.*)

AJOURNEMENTS DE LA CHAMBRE :

1. Depuis le 21 jusqu'au 27 mars, 15.
2. Depuis le 26 avril à six heures p.m., jusqu'au lendemain à 3 heures p.m., 113.
3. Depuis mercredi, 2 mai, jusqu'à vendredi, 4 mai, à 3 heures p.m., 119.
4. Depuis mercredi, 23 mai, jusqu'à lundi, 28 mai, à 3 heures p.m., 171.
5. Depuis mercredi, 27 juin, jusqu'à vendredi, 29 juin, à 3 heures p.m., 354.
6. Depuis vendredi, 29 juin jusqu'à mardi, 3 juillet, à 3 heures p.m., 358.
7. Depuis vendredi, 13 juillet, jusqu'au lendemain, samedi, 14 juillet, à trois heures p.m., 447.

ALASKA ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE :—Motion de Sir Hector Langevin pour la production de documents au sujet de la ligne frontière entre l'—, 40; réponse à l'ordre de la Chambre, 289. (*Non imprimé.*) (*Document No 86.*)

ALBERTA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU SUD D' :—Pétition demandant une charte, renvoyée au comité des Ordres Permanents, 106; **PREMIER RAPPORT** du comité recommandant la réception de la pétition, 113; suspension de la règle 49, 115; **SECOND RAPPORT** favorable du comité, 119. Voir *Bill No 101.*

ALLIANCE DE L'ÉGLISE ANABAPTISTE RÉFORMÉE DU CANADA :—Pétition demandant une charte, 65; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 65; **PREMIER RAPPORT** sur l'avis, 72; suspension de la règle 49, 73; **SECOND RAPPORT** favorable, 77. Voir *Bill No 84.*

ANIMAUX :

1. Bill de M. Coatsworth pour prévenir la cruauté envers les—, 10. Voir *Bill No 4*.
2. Le comité d'Agriculture recommande l'enregistrement des animaux par l'Association canadienne des éleveurs, 124, 441.
3. Motion de M. Sproule pour la production de documents relatifs au transport sur les chemins de fer aux Etats-Unis, en passant par le Canada des—, 314.

ANNEXION DU CANADA AUX ETATS-UNIS :—Voir *Union politique*.

ARBITRAGE :

1. Pétitions demandant la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves ou de différends entre patrons et ouvriers, 14, 24, 29, 33, 34, 46, 52, 55, 64, 71, 77, 82, 86, 92, 95, 138, 524.
2. Motion de M. Edgar au sujet du règlement par arbitrage des difficultés qui pourraient surgir entre l'Angleterre et les Etats-Unis, 167.

ARCHIVES :—Sir John Thompson dépose le rapport sur les archives du Canada, par Douglas Brymner, archiviste, 1893, 294. (*Imprimé.*) (*Document No 8a.*)

ASSINIBOIA, CONSEIL D' :—Ce qu'il a fait et décrété au sujet des écoles et de l'éducation. (*Non imprimé.*) (*Document No. 40a.*)

ASSOCIATION CANADIENNE DES ÉLEVEURS :—Le comité d'Agriculture et de Colonisation recommande de l'aider à établir un système d'enregistrement des animaux, 124, 441.

ASSOCIATION CANADIENNE MUTUELLE SUR LA VIE :

1. Pétition demandant une charte, 46 ; rapport du comité sur l'avis, 71.
2. Motion de M. Sproule pour la production de documents concernant l'enregistrement de l'association susdite et du projet de fusion avec l'Association de bienfaisance de Boston, Mass., E.-U., 111.

ASSOCIATION DE PRÉVOYANCE (DITE PLUS TARD ; " DE SECOURS MUTUELS ") DU CANADA :—Pétition demandant d'amender sa charte, 57 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 67. Voir *Bill No 76*.

ASSOCIATION MUTUELLE SUR LA VIE " LA CANADIENNE," (DITE PLUS TARD " LA COLONIALE :—Bill du Sénat concernant l'—, 158. Voir *Bill No 114*.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS, DES CHEMINS DE FER CANADIENS, COMPAGNIE D' :—Pétition demandant une charte, 23 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 36*.

ASSURANCE DES CHEMINS DE FER CANADIENS CONTRE L'INCENDIE, COMPAGNIE D' :—Pétition demandant une charte, 23 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 42*.

ASSURANCE DU CANADA SUR LES CHAUDIÈRES À VAPEUR ET LES GLACES, COMPAGNIE D' :—Pétition demandant un acte qui étende ses pouvoirs, 36 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 35*.

ASSURANCE DU SAINT-LAURENT, COMPAGNIE CANADIENNE D'—Pétition demandant une charte, 71; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 75; **PREMIER RAPPORT** du comité et suspension de la règle 49, 78; **AUTRES RAPPORTS** favorables du comité, 97, 119. Voir *Bill No 99*.

ASSURANCE DU SERVICE CIVIL:—Motion de Sir Hector Langevin demandant des documents sur le fonctionnement de l'—, 40; réponse à l'ordre de la Chambre, 83. (*Non imprimé.*) (*Document No 51.*)

ASSURANCE MUTUELLE D'ONTARIO SUR LA VIE, COMPAGNIE D'—Pétition demandant un acte qui étende ses pouvoirs, 14. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 48. Voir *Bill No 28*.

ASSURANCE SUR LA VIE DITE "NORTHERN," COMPAGNIE CANADIENNE D'—Pétition demandant une charte, 46. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 51*.

ASSURANCES :

1. M. Foster soumet un état préliminaire des opérations des compagnies d'assurance canadiennes sur la vie pour 1893; aussi, un sommaire de leurs opérations d'après le système de cotisation, 19. (*Imprimé.*) (*Document No 4a.*)
2. Sir John Thompson dépose les sommaires des rapports des compagnies d'assurance en Canada pour 1893, 127. (*Imprimé.*) (*Document No 4b.*)
3. Bill du Sénat modifiant l'Acte des—, 147. Voir *Bill No 111*.

ATLANTIQUE AU LAC SUPÉRIEUR, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE L'—Pétition demandant un acte qui ratifie certaines conventions entre cette compagnie et les compagnies de chemin de fer de la Baie des Chaleurs, du Grand Oriental, de Montréal et Sorel, de la vallée de l'Outaouais, du Pacifique d'Ontario, et avec la Compagnie de construction de ponts de Montréal, et pour d'autres fins, 33. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 78. Voir *Bill No 73*.

ATLANTIQUE AU NORD-OUEST, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE L'—Pétition demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, 28. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 30*.

AUDITEUR GÉNÉRAL :

1. M. Foster soumet le rapport de l'Auditeur général pour l'exercice expiré le 30 juin 1893, 19. (*Imprimé.*) (*Document No 1.*)
2. Motion de M. Davies demandant de renvoyer au comité des Comptes Publics la correspondance de l'Auditeur général avec les différents ministères publics, —ne peut être faite, décide l'Orateur, parce qu'aucun avis n'en a été donné, 131, 132.

AUDITION:—Bill de Sir John Thompson modifiant l'Acte du revenu consolidé et de l'—, 176. Voir *Bill No 127*.

AUSTRALASIE:—Rapport du comité mixte des Impressions recommandant la publication de statistiques détaillées sur l'—, 401.

AUSTRALIE:—Sir John Thompson dépose le rapport du ministre du Commerce sur sa mission en—, 230. (*Imprimé.*) (*Document No 5a.*)

AUTEURS, DROITS D' :—Motion de M. Edgar demandant copie de toute correspondance concernant la question des droits d'auteurs, 21. Réponse à l'ordre de la Chambre, 83. (*Imprimé.*) (*Document n° 50.*)

BAIE DES CHALEURS, Compagnie du chemin de fer de la :—Voir *Atlantique au Lac Supérieur.*

BAIE D'HUDSON :

1. Motion de M. Mills (Bothwell), pour mettre des phoques dans la—, débat ajourné, 180.
2. Motion de M. Mills (Bothwell), pour la production de documents relatifs à la souveraineté de Sa Majesté sur la—, 180. Voir *James et Hudson.*

BAILEY, GEORGE :—Son examen sous serment devant le comité des Comptes Publics, 118, 119.

BAIN, JAMES W. :—Son élection dans Soulanges, ratifiée, 2.

BAIRD, GEORGE F :—Voir *Queen, N.-B.*

BALISES :—Bill du Sénat concernant les—, 58. Voir *Bill No 46.*

BANCROFT, A. C. :—Voir *Votes pris en Chambre.*

BANDES MÉTALLIQUES :—Motion de M. Charlton demandant un état de la valeur des bandes métalliques à pointes ou unies pour les clôtures, importées en franchise en 1885, 145 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 231. (*Non imprimé.*) (*Document No 81a.*)

BANQUES :—

1. M. Foster dépose la liste des actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du 31 décembre 1893, 97. (*Imprimé.*) (*Document No 3.*)
2. M. Foster soumet le rapport des dividendes impayés et des montants ou balances non réclamés depuis cinq ans ou plus, avant le 31 décembre 1893, dans les—, 289. (*Imprimé.*) (*Document No 3a.*)

BANQUES ET COMMERCE, COMITÉ DES :—A nommer, 10 ; rapport du comité spécial et liste des membres, 38 ; PREMIER RAPPORT, 97 ; DEUXIÈME RAPPORT, 155 ; TROISIÈME RAPPORT, 226 ; QUATRIÈME RAPPORT, 244 ; CINQUIÈME RAPPORT, 320.

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :—Etat de 1893 pour les districts de Bellechasse, Chicoutimi, Gaspé, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Ottawa et Saguenay, 513. (*Non imprimé.*) (*Document No 105.*)

BATEAUX À VAPEUR :—Résolution de Sir Charles Hibbert Tupper pour imposer un droit de tonnage sur les—, 295, 316 ; adoptée et renvoyée au comité général sur le bill (No 137) modifiant l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 321.

BÂTIMENTS CANADIENS :

1. Motion de M. Amyot pour la production de tout arrêté du conseil en vigueur au Canada en 1858, (provinces du Haut et du Bas-Canada) concernant toute remise de droits ou primes se rapportant à la construction de navires, barques et autres bâtiments canadiens, et de tous ordres du conseil amendant ou concernant les précédents depuis 1858 jusqu'à la confédération, 87; réponse à l'ordre de la Chambre, 175. (*Non imprimé.*) (*Document No 74.*)
2. Motion de M. Amyot pour la production de tout arrêté du conseil, depuis l'origine de la confédération jusqu'à l'an 1879 inclusivement, concernant toute remise de droit (*drawback*) et tout *bonus* se rapportant à la construction des navires, barques ou autres bâtiments canadiens, 68; réponse à l'ordre de la Chambre, 222. (*Non imprimé.*) (*Document No 74a.*)

BEHRING :

1. Motion de M. Laurier pour la production des pétitions des pêcheurs de la Colombie-Britannique demandant des indemnités pour les pertes résultant pour eux de la sentence du tribunal d'arbitrage de la mer de—, 93.
 2. TROISIÈME RAPPORT du comité des Comptes Publics concernant les dépenses de l'arbitrage de la mer de Behring et l'examen des témoins sous serment, 102, 109.
- BELL, COMPAGNIE CANADIENNE DE TÉLÉPHONE, 27. Voir *Téléphone et Bill No 34.*

BENDER:—M. T. P. Bender expose devant le comité de l'Agriculture et de la Colonisation son projet de construction d'abattoirs et de réfrigérateurs pour les viandes destinées à l'exportation, 441.

BESTIAUX :

1. Motion de M. Mulock demandant des documents relatifs au ranche ou parc à bestiaux du gouvernement à Fort-McLeod, T.N.-O., 39; réponse à l'ordre de la Chambre, 122. (*Non imprimé.*) (*Document No 66.*)
2. Pétitions demandant d'adopter des mesures législatives pour protéger les commerçants de bestiaux contre les exactions des intéressés dans le commerce de transport, 124, 134, 136, 138, 143, 150, 155, 159, 164, 174, 179, 222, 223, 226, 229, 237, 244, 288, 303, 313, 320, 325, 357, 379, 392, 415.
3. Rapport du comité de l'Agriculture parlant de l'alimentation des bestiaux, et déclarant que la tuberculose et l'actinomycosesévisent parmi nos animaux, mais qu'il n'y a pas de pleuro-pneumonie, 437 à 442.

BÉTAIL :

1. Motion de M. Mulock pour la production de documents concernant l'importation au Canada du bétail américain, ou à l'expédition du bétail canadien en Europe, par les ports américains, 42.
2. Pétitions demandant l'adoption du bill relatif au tarif de transport océanique du bétail, 124.
3. M. Daly dépose un rapport sur l'interdiction qui frappe le bétail du Canada en Angleterre, 125. (*Imprimé.*) (*Document No 8d.*)

BÉTAIL CANADIEN EN ANGLETERRE:—Motion de M. McMullen pour la production de documents concernant l'embargo mis en Angleterre sur le—, 100.

BÉTAIL DES ÉTATS-UNIS:—Motion de M. Mulock pour la production de documents relatifs à l'inspection du bétail des États-Unis passant par le Canada, 130; réponse à l'ordre de la Chambre, 325. (*Imprimé.*) (*Document No 90.*)

BÉTAIL, ENREGISTREMENT DU :

1. Le comité de l'Agriculture et de la Colonisation recommande d'aider l'Association canadienne des éleveurs de bestiaux à établir un système d'enregistrement de ses animaux, 124, 441.
2. M. Arthur Johnson comparait devant le comité de l'Agriculture, au nom de l'Association des éleveurs de bestiaux, ainsi que M. Henry Wade, secrétaire de l'Association de l'agriculture et des arts, et M. J. R. Ormsby, et Robert Miller, pour demander de l'aide dans le même sens, 441.

BÉTAIL EXPORTÉ :

1. Rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation au sujet de la pleuro-pneumonie chez le—, 242.
2. Motion de M. Mulock censurant le gouvernement qu'il rend responsable de l'interdiction dont est frappé le bétail canadien exporté en Angleterre, rejetée par 99 voix contre 59, 389, 390, 391.

BÉTAIL, TRANSPORT DU:—Bill de M. Mulock concernant le tarif imposé par les compagnies océaniques pour le transport du bétail, 20. Voir *Bill No 8.*

BETTERAVES:—Pétitions pour changer l'étalon de poids des—, 27.

BEURRE, SA FABRICATION:—Voir *Crèmeries expérimentales.*

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :

1. Rapport des bibliothécaires, 10.
2. Comité de sélection du comité de la—, 10. (*Imprimé.*) (*Document No 17.*)
3. Comité spécial de la Chambre et message au Sénat, 47; message du Sénat nommant ses membres pour le comité mixte des deux Chambres, 50.
4. PREMIER RAPPORT constatant que des sous-comités avaient été nommés pour étudier la question de la commémoration du départ de Québec, en 1833, du premier bâtiment, le *Royal William*, qui ait traversé l'Atlantique au moyen seul de la vapeur, de même que pour vérifier les comptes de la bibliothèque; et aussi, qu'il avait été résolu d'acheter un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage de M. Clements sur notre constitution, et de l'histoire du Canada, de M. Kingsford, 124.
5. DEUXIÈME RAPPORT contenant celui du sous-comité nommé pour s'enquérir de l'affaire du *Royal William*, et recommandant de poser une plaque contenant une inscription convenable dans le mur du corridor conduisant à la bibliothèque, 174.
6. Adoption du PREMIER RAPPORT du comité, 325, et du DEUXIÈME, 307.
7. TROISIÈME RAPPORT contenant celui du sous-comité d'audition, 422, 423, 424, 425.

BIENS DE FAMILLE INSAISSISSABLES:—Bill de M. Daly concernant les—, 122. Voir *Bill No 104.*

BILLETS DE RETOUR DE CHEMINS DE FER:—Bills de MM. McLennan et Haggart concernant les. Voir *Bills Nos 70 et 163.*

BILLETS FÉDÉRAUX:—Résolutions de Sir John Thompson pour amender l'Acte concernant les billets fédéraux, 403; en comité général, 450; leur adoption, 453. Voir *Bill No 165.*

BILLOTS:

1. Pétitions demandant d'imposer un droit d'exportation sur les—, 164, 179.
2. M. Wallace dépose les documents relatifs à l'abolition du droit d'exportation sur les billots expédiés aux Etats-Unis, 416. (*Non imprimé.*) (*Document No 96.*)

BILLS:

1. Bill concernant la prestation des serments d'office (Sir John Thompson)—1re lecture, 8.
2. Bill à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur ordinairement appelé Dimanche (M. Charlton)—1re lecture, 15; motion pour la 2e lecture et renvoyé à un comité général de la Chambre, 122, 123; en comité général et amendé, 223, 233; sur motion pour troisième lecture, il est décidé de renvoyer de nouveau le bill au comité général qui l'amende, 291; pétition demandant de retrancher l'article qui prohibe la publication des journaux le dimanche, 288.
3. Bill à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de le remplacer par d'autres dispositions (M. Charlton)—1re lecture, 15.
4. Bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux, et de modifier le code criminel de 1892 (M. Coatsworth)—1re lecture, 15; 2e lecture et rapport de progrès, 233, 293; le comité se lève sans faire de rapport, 315.
5. Bill modifiant de nouveau l'Acte des Territoires du Nord-Ouest (M. Daly)—1re lecture, 15; 2e lecture et en comité général, 132, 149; 3e lecture et titre changé en celui de "Bill amendant de nouveau l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest", 157, 158; adopté par le Sénat avec des amendements, 347; concours de la Chambre, 350; sanctionné, 533.—57-58 Vic., chap. 15.
6. Bill à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre (M. Weldon)—1re lecture, 15; 2e lecture et renvoyé à un comité spécial, 123; rapporté avec des amendements, 131; en comité général, 134, 135, 154, 182, 222; rapporté avec des amendements, 223; 3e lecture, 233; adopté par le Sénat, 306; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 14.
7. Bill à l'effet d'établir le vote au scrutin secret dans les Territoires du Nord-Ouest (M. Martin)—1re lecture, 15; 2e lecture et renvoyé à un comité général de la Chambre, 123; bill retiré, 293.
8. Bill concernant le tarif du fret transatlantique sur le bétail (M. Mulock)—1re lecture, 20; motion proposant la 2e lecture et débat ajourné, 315.
9. Bill modifiant de nouveau les actes concernant les droits de douane (M. Charlton)—1re lecture, 20; ordre du jour pour la 2e lecture rescindé et bill retiré, 123.
10. Bill modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest (M. McCarthy)—1re lecture, 20.

BILLS—*Suite.*

11. Bill à l'effet de modifier l'“ Acte de tempérance du Canada ” (M. Davies)—1^{re} lecture, 25.
12. Bill modifiant l'Acte du cens électoral en exigeant un cens domiciliaire de tous les électeurs (M. Edgar)—1^{re} lecture, 30.
13. Bill à l'effet de modifier l'“ Acte des matelots ” (Sir Charles Hibbert Tupper)—1^{re} lecture, 31 ; 2^e lecture, en comité général et 3^e lecture, 141 ; adopté par le Sénat avec un amendement, 287 ; concours de la Chambre, 316 ; sanctionné, 531.—57-58 Vic. chap. 43.
14. Bill modifiant l'Acte des chemins de fer, (M. Mulock)—1^{re} lecture, 35 ; 2^e lecture, en comité général et 3^e lecture, 182-183 ; adopté par le Sénat, 302 ; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 53.
15. Bill à l'effet de modifier l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes (M. Mulock)—1^{re} lecture, 35.
16. Bill à l'effet de modifier le code criminel de 1892 pour empêcher plus efficacement les loteries (M. Charlton)—1^{re} lecture, 35.
17. Bill à l'effet de modifier l'“ Acte des pensions du service civil ” (M. McMullen)—1^{re} lecture, 25.
18. Bill modifiant le code criminel, 1892, afin d'établir des dispositions plus efficaces pour la punition de la séduction et de l'enlèvement (M. Charlton)—1^{re} lecture, 39.
19. Bill intitulé “ Acte à l'effet de modifier l'Acte des poids et mesures. ” (M. Wilson)—1^{re} lecture, 39.
20. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle, (M. McDonald, Assiniboia-Est)—1^{re} lecture, 49 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 53 ; rapporté avec des amendements, 82 ; en comité général et 3^e lecture, 86 ; adopté par le Sénat sans amendement, 116 ; sanctionné, 529.—57-58 Vic., chap. 96.
21. Bill constituant en corporation la Compagnie du canal à navires de Sainte-Clair et Erié, (M. Tisdale)—1^{re} lecture, 49 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 53 ; rapporté avec des amendements, 108 ; en comité général, 116 ; de nouveau en comité général, 3^e lecture et adopté, 125 ; adopté par le Sénat avec des amendements, 158 ; concours de la Chambre, 166 ; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 104.
22. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie-d'Hudson, et à l'effet d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer le Grand Nord de Winnipeg (M. Ross, Lisgar)—1^{re} lecture, 49 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 53 ; rapporté avec des amendements, 121 ; en comité général et 3^e lecture, 128 ; adopté par la Sénat, 158 ; sanctionné, 529.—57-58 Vic., chap. 94.
23. Bill concernant l'ordonnance n° 32 de 1893, des Territoires du Nord-Ouest, autorisant la municipalité de la ville d'Edmonton à construire et exploiter un tramway (M. Davis)—1^{re} lecture, 49 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, 53 ; rapporté avec des amendements, 357 ; en comité général, 3^e lecture et titre changé en celui de “ Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer urbain d'Edmonton, ” 412-413 ; adopté par le Sénat, 461 ; sanctionné, 532—57-58 Vic., c. 71.

BILLS—*Suite.*

24. Bill à l'effet de réduire à sept le nombre de grands jurés nécessaire pour prononcer une mise en accusation dans la province d'Ontario, (M. Edgar)—1re lecture, 50; 2e lecture et renvoyé à un comité général de la Chambre, 123; en comité général et amendé, 314.
25. Bill concernant la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan, (M. Montague)—1re lecture, 52; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 61; rapporté avec des amendements, 82; en comité général et 3e lecture, 87; adopté par le Sénat, 137; sanctionné, 529.—57-58 Vic., chap. 101.
26. Bill concernant la Compagnie de gaz d'Outaouais, (M. Robillard)—1re lecture, 52; 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 61; rapporté avec des amendements, 108; en comité général et 3e lecture, 116; adopté par le Sénat, 147; sanctionné, 529.—57-58 Vic., chap. 112.
27. Bill concernant la Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs, (à responsabilité limitée) (M. Sproule)—1re lecture, 52; 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 61; rapporté avec des amendements, 155; en comité général et 3e lecture, 163; adopté par le Sénat, 305; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 121.
28. Bill concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie, (M. Bowman)—1re lecture, 52; 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 62; rapporté avec des amendements, 97; en comité général et 3e lecture, 115, 116; adopté par le Sénat avec des amendements, 306; concours de la Chambre, 308, 309; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 123.
29. Bill à l'effet de remettre de nouveau en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool, (M. Fairbairn)—1re lecture, 52; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 62; rapporté sans amendement, 82; en comité général et 3e lecture, 87; adopté par le Sénat sans amendement, 116; sanctionné, 529.—57-58 Vic., chap. 78.
30. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest (M. Baker)—1re lecture, 52; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 62; rapporté avec des amendements, 96; 3e lecture et adopté, 98; adopté par le Sénat avec un amendement, 137; concours de la Chambre, 141; sanctionné, 529.—57-58 Vic., chap. 62.
31. Bill concernant la Compagnie de cordage des consommateurs (à responsabilité limitée) (M. Rosamond)—1re lecture, 52; 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 62; rapporté avec des amendements, 155; en comité général et 3e lecture, 155; adopté par le Sénat, 330; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 114.
32. Bill concernant la Compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara (M. Ingram)—1re lecture, 52; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 62; rapporté avec des amendements, 121; en comité général et 3e lecture, 126; adopté par le Sénat, 158; sanctionné, 529.—57-58 Vic., chap. 99.
33. Bill concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire (M. Ingram)—1re lecture, 52; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 62; rapporté avec des amendements, 121; en comité général et 3e lecture, 126; adopté par le Sénat, 158; sanctionné, 529.—57-58 Vic., chap. 100.

BILLS—*Suite.*

34. Bill concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell (M. White, Cardwell)—1^{re} lecture, 56 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 62 ; rapporté avec des amendements, 96 ; 3^e lecture et adopté, 98 ; adopté par le Sénat, 137 ; sanctionné, 529.—57-58 Vic., chap. 108.
35. Bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'assurance du Canada sur les chaudières à vapeur et les glaces (M. Davies)—1^{re} lecture, 56 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 62 ; rapporté avec des amendements, 97 ; en comité général et 3^e lecture, 100 ; adopté par le Sénat, 158 ; sanctionné, 529.—57-58 Vic., chap. 125.
36. Bill constituant en corporation la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre les accidents (Sir James Grant)—1^{re} lecture, 56 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 62 ; rapporté avec des amendements, 155 ; en comité général et 3^e lecture, 166 ; adopté par le Sénat, 306 ; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 118.
37. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Duluth à Népigon et la Baie de James (M. Masson)—1^{re} lecture, 56 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 62 ; rapporté avec des amendements, 96 ; en comité général et 3^e lecture, 112 ; adopté par le Sénat avec des amendements, 158 ; concours de la Chambre, 166 ; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 70.
38. Bill concernant la Compagnie de prêt et de débetures d'Ontario (M. Moncrieff)—1^{re} lecture, 56 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 62 ; rapporté avec des amendements, 155 ; en comité général et 3^e lecture, 166 ; adopté par le Sénat, 330 ; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 116.
39. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack (M. Baker)—1^{re} lecture, 56 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 63 ; rapporté avec des amendements, 121 ; en comité général et 3^e lecture, 127 ; adopté par le Sénat, 158 ; sanctionné, 529.—57-58 Vic., chap. 93.
40. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Elgin à Havelock (M. Hazen)—1^{re} lecture, 56 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 63 ; rapporté avec des amendements, 121 ; en comité général et 3^e lecture, 127 ; adopté par le Sénat, 158 ; sanctionné, 529.—57-58 Vic., chap. 72.
41. Bill modifiant les Actes concernant la Compagnie du pont suspendu de Clifton (M. Coatsworth)—1^{re} lecture, 56 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 63 ; rapporté avec des amendements, 121 ; en comité général et 3^e lecture, 127 ; adopté par le Sénat, 306 ; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 97.
42. Bill constituant en corporation la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre l'incendie (Sir James Grant)—1^{re} lecture, 56 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 63 ; rapporté avec des amendements, 155 ; en comité général et 3^e lecture, 166 ; adopté par le Sénat, 305 ; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 119.

BILLS—*Suite.*

43. Bill modifiant l'Acte concernant les Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus (M. LaRivière)—1^{re} lecture, 56; 2^e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 63; rapporté avec un amendement, 121; en comité général et 3^e lecture, 125; recommandation par le comité des Bills Privés de rembourser les honoraires et frais perçus sur le bill, moins le coût de l'impression et de la traduction, 153; motion de M. Weldon dans ce sens, 154; adopté par le Sénat, 158; sanctionné, 529.—57-58 Vic., chap. 128.
44. Bill modifiant de nouveau le chapitre dix des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant les serments et sociétés illicites (M. White, Cardwell)—1^{re} lecture, 57.
45. Bill (du Sénat) modifiant l'“ Acte des maîtres de havre ” (M. Bowell)—message, 58; 1^{re} lecture, 59; 2^e lecture et en comité général, 141; 3^e lecture, 149; sanctionné, 529.—57-58 Vic., chap. 50.
46. Bill du Sénat (M. Bowell)—modifiant l'“ Acte concernant les phares, bouées et balises et l'île de Sable ”—message, 58; 1^{re} lecture, 59; 2^e lecture et en comité général, 141; 3^e lecture, 149; sanctionné, 529.—57-58 Vic., chap. 41.
47. Bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest (M. Davin)—1^{re} lecture, 59; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 74; rapporté sans amendement, 121; en comité général et 3^e lecture, 128; adopté par le Sénat, 158; sanctionné, 529.—57-58 Vic., chap. 65.
48. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa (M. Baker)—1^{re} lecture, 60; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 74; rapporté avec des amendements, 121; en comité général et 3^e lecture, 128; adopté par le Sénat, 158; sanctionné, 529.—57-58 Vic., chap. 85.
49. Bill constituant en corporation la Compagnie du canal de force motrice et de fourniture de Welland, à responsabilité limitée (M. McKay)—1^{re} lecture, 60; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 74; ordre de renvoi rescindé et bill renvoyé au comité des Bills Privés, 99; rapporté avec des amendements, 134; en comité général, 140; 3^e lecture, 161; adopté par le Sénat, 319; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 102.
50. Bill à l'effet d'autoriser l'achat du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis par la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée), et de changer le nom de cette dernière compagnie en celui de Compagnie du chemin de fer “ Dominion Atlantic ” (M. Kenny)—1^{re} lecture, 60; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 74; rapporté avec des amendements, 126; en comité général et 3^e lecture, 128; adopté par le Sénat, 293; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 69.
51. Bill constituant en corporation la Compagnie canadienne d'assurance sur la vie dite “ Northern ” (M. Mulock)—1^{re} lecture, 60; 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 74; rapporté avec des amendements, 226; en comité général, amendé et 3^e lecture, 231, 232; adopté par le Sénat, 305; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 122.

BILLS—*Suite.*

52. Bill concernant la Compagnie de téléphone de New-Westminster à Burrard Inlet (à responsabilité limitée) (M. Mara)—1^{re} lecture, 60; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 74; rapporté avec la recommandation de le retirer, 230; motion de M. Tisdale pour retirer le bill, rembourser les honoraires payés, moins le coût de l'impression et de la traduction, 230.
53. Bill concernant la compagnie d'irrigation de Calgary (M. Davis)—1^{re} lecture, 60; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 75; rapporté avec des amendements, 134; en comité général et 3^e lecture, 140; adopté par le Sénat avec des amendements, 330; débat sur ces amendements, ajourné en Chambre, 337, 338; rejet du premier amendement et adoption du second, 343; le Sénat n'insiste pas sur le premier amendement, 356; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 106.
54. Bill établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest (M. Daly)—1^{re} lecture, 60, 61; 2^e et 3^e lectures, 345; adopté par le Sénat, 432; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 24.
55. Bill modifiant l'Acte du cens électoral (M. Dickey)—1^{re} lecture, 61.
56. Bill constituant en corporation l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada (M. Scriver)—1^{re} lecture, 65; 2^e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 75; rapporté avec des amendements, et la recommandation de rembourser les honoraires et frais payés en vertu de la règle 53, moins les dépenses d'impression et de traduction, 108; en comité général et 3^e lecture, 116; adopté par le Sénat, 158; sanctionné, 529.—57-58 Vic., chap. 127.
57. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Gleichen au lac aux Castors et à Victoria (M. Davis)—1^{re} lecture, 65; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 75; rapporté avec des amendements, 415; en comité général et 3^e lecture, 431; adopté par le Sénat, 468; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 74.
58. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du lac Mégantic (M. Adams)—1^{re} lecture, 67; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 75; rapporté avec des amendements, 230; en comité général et 3^e lecture, 283; adopté par le Sénat, 319; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 77.
59. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal (M. Bergeron)—1^{re} lecture, 67; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 75; rapporté avec des amendements, 238; en comité général, amendé et 3^e lecture, 284; adopté par le Sénat avec des amendements, 347; concours de la Chambre, 355; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 83.
2. Pétition demandant le rejet de ce bill, 288.
60. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Caribou (M. Mara)—1^{re} lecture, 67; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 75; rapporté avec des amendements, 153; en comité général et 3^e lecture, 162; adopté par le Sénat avec des amendements, 306; concours de la Chambre, 308; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 67.

BILLS—*Suite.*

61. Bill modifiant l'Acte des chemins de fer, en établissant un tarif maximum pour les voyageurs (M. Maclean, York)—1re lecture, 67.
62. Bill concernant la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario (M. Taylor)—1re lecture, 67 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 75 ; rapporté avec des amendements, 226 ; en comité général et 3e lecture, 232 ; adopté par le Sénat, 306 ; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 105.
63. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph (M. Henderson)—1re lecture, 72 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 83 ; rapporté avec des amendements, 134 ; en comité général et 3e lecture, 140 ; adopté par le Sénat, 293 ; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 75.
64. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer et de houille de Medecine Hat (M. Ross, Lisgar)—1re lecture, 72 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 83 ; rapporté sans amendement, 134 ; en comité général et 3e lecture, 140 ; adopté par le Sénat, 293 ; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 80.
65. Bill à l'effet de ratifier une convention entre la Compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa et la Compagnie du tramway électrique d'Ottawa et une convention entre les dites compagnies et la corporation de la cité d'Ottawa et de fusionner les dites compagnies sous le nom de "Compagnie de chemin de fer électrique d'Ottawa" (M. Robillard)—1re lecture, 72 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 83 ; rapporté avec des amendements, 153 ; en comité général et 3e lecture, 162 ; adopté par le Sénat, 306 ; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 86.
66. Bill autorisant la Compagnie du pont suspendu des Chûtes de Niagara à émettre des débentures et à d'autres fins (M. Lowell)—1re lecture, 73 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 83 ; ordre de renvoi rescindé et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 92 ; rapporté avec des amendements, 174 ; en comité général et 3e lecture, 179, 180 ; adopté par le Sénat, 319 ; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 98.
67. Bill constituant en corporation la Compagnie des ponts de chemins de fer électrique des Chûtes de Niagara (M. Montague)—1re lecture, 73 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 83 ; rapport du comité annonçant le retrait du bill et recommandant que les honoraires payés à son sujet soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, 388 ; motion de M. Tisdale dans ce sens, adoptée, 388.
68. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du parc et de l'île de Montréal (M. Girouard, Jacques-Cartier), 1re lecture, 73 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 83 ; rapporté avec des amendements, 357 ; en comité général et amendé, 389, 412 ; ordre pour la 3e lecture rescindé et renvoyé en comité général pour y être amendé, et, finalement lu la 3e fois, 416 ; adopté par le Sénat, avec des amendements, 448 ; concours de la Chambre, 449 ; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 84.
2. Pétition hostile au bill, 306.
69. Bill concernant la responsabilité de l'Etat et des compagnies publiques à l'égard de la main-d'œuvre employée dans l'exécution de travaux publics (M. McLennan)—1re lecture, 73.

BILLS—Suite.

70. Bill concernant la vente de billets de retour par chemins de fer (M. McLennan)—1^{re} lecture, 73.
71. Bill constituant en corporation la Compagnie de New-York, de la Nouvelle-Angleterre et du Canada (M. Flint)—1^{re} lecture, 78; 2^e lecture et renvoyée au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 83; rapporté avec des amendements, 325; en comité général et 3^e lecture, 341; adopté par le Sénat, 436; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 113.
72. Bill à l'effet de refondre et modifier certains actes relatifs à la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, et d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau (M. Bryson)—1^{re} lecture, 78; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 84; rapporté avec des amendements, 313; 3^e lecture, 323; adopté par le Sénat avec un amendement, 415; concours de la Chambre, 417; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 87.
73. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur (M. Bergin)—1^{re} lecture, 78; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 134; rapporté avec des amendements, 392; 3^e lecture, 413; adopté par le Sénat avec amendement, 448; concours de la Chambre 449; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 63.
74. Bill constituant en corporation la Compagnie électrique d'Ottawa (Sir James Grant)—1^{re} lecture, 78; 2^e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 94; rapporté avec des amendements, 153; en comité général et 3^e lecture, 162; adopté par le Sénat, 312; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 111.
75. Bill concernant la Compagnie de lumière et de force électriques de la Chaudière (à responsabilité limitée) et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie électrique d'Ottawa" (Sir James Grant)—1^{re} lecture, 78; 2^e lecture et renvoyé en comité des Bills Privés, 94; rapporté avec des amendements, 153; en comité général et 3^e lecture, 163; adopté par le Sénat avec un amendement, 312; concours de la Chambre, 313; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 109.
76. Bill modifiant l'Acte constitutif de l'Association de secours mutuels du Canada (Sir James Grant)—1^{re} lecture, 79; 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 98; rapport défavorable, 320; bill retiré et honoraires remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, 320.
77. Bill constituant en corporation la Compagnie de gaz et d'électricité dite "Dominion" (M. Boyd)—1^{re} lecture, 79; 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 84; ordre de renvoi rescindé et renvoyé au comité des Bills Privés, 93; rapporté avec des amendements, 115; en comité général, 166; 3^e lecture, 179; adopté par le Sénat, 312; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 110.
78. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Métis à Matane et Gaspé (M. Turcotte)—1^{re} lecture, 79; 2^e lecture, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 84; rapporté avec des amendements, 230; en comité général et 3^e lecture, 283; adopté par le Sénat, 330; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 81.
79. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara (M. Carpenter)—1^{re} lecture, 79; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 94; rapporté avec des amendements, 325; en comité général et 3^e lecture, 337; adopté par le Sénat, 415; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 92.

BILLS—*Suite.*

80. Bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage des Montagnes Rocheuses (M. Davis)—1re lecture, 79 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 98 ; rapporté avec des amendements, 230 ; en comité général et 3e lecture, 283 ; adopté par le Sénat, 319 ; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 91.
81. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron (M. Cockburn)—1re lecture, 79 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 84 ; rapporté sans amendement, 230 ; en comité général et 3e lecture, 284 ; adopté par le Sénat, 319 ; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 73.
82. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la Rivière Détroit, et la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley (M. McGregor)—1re lecture, 79 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 84 ; rapporté avec des amendements, 402 ; 3e lecture, 416 ; adopté par le Sénat, 461 ; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap., 76.
83. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Émilie (M. Pelletier)—1re lecture, 79 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 84 ; rapport défavorable, 325 ; motion de M. Tisdale, recommandant de rembourser les honoraires payés au sujet de ce bill, moins les frais d'impression et de traduction, adoptée, 326.
84. Bill constituant en corporation l'Alliance de l'Église Anabaptiste réformée du Canada, et les diverses Églises s'y rattachant (M. Colter)—1re lecture, 79 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 98 ; rapporté avec des amendements et la recommandation de rembourser les honoraires et frais perçus, moins le coût de l'impression et de la traduction, 153 ; motion de M. Weldon dans ce sens, 154 ; en comité général et 3e lecture, 162 ; adopté par le Sénat avec des amendements, 339 ; concours de la Chambre, 343 ; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 126.
85. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique bicycle de Boynton (M. Gillies)—1re lecture, 79 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 98 ; rapporté avec des amendements, 388 ; 3e lecture, 413 ; adopté par le Sénat avec un amendement, 461 ; la Chambre rejette l'amendement du Sénat, 513 ; celui-ci n'insiste pas sur son amendement, 529 ; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 64.
86. Bill modifiant de nouveau l'Acte des Territoires du Nord-Ouest (M. Davin)—1re lecture, 86.
87. Bill à l'effet de faciliter le vote des employés aux élections des députés à la Chambre des Communes (M. Rider)—1re lecture, 93.
88. Bill (du Sénat) (M. Bowell) contenant de nouvelles modifications aux actes concernant le havre de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse ; message, 99 ; 1re lecture, 99 ; 2e lecture et en comité général, 142 ; 3e lecture, 157 ; sanctionné, 529.—57-58 Vic., chap. 49.
89. Bill (du Sénat) (M. Angers) concernant l'Orateur du Sénat. Message, 99 ; 1re lecture, 100 ; 2e lecture et en comité général, 347 ; 3e lecture, 350 ; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 11.

BILLS—*Suite*.

90. Bill à l'effet de pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par le Sénat et la Chambre des Communes (M. Mulock)—1re lecture, 100; transféré des Bills et Ordres Publics aux Ordres du Gouvernement, 115; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 136; adopté par le Sénat avec des amendements, 163; concours de la Chambre, 317, 318; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 16.
91. Bill modifiant de nouveau l'Acte concernant la falsification des substances alimentaires, des drogues et des engrais agricoles (M. Sproule)—1re lecture, 100.
92. Bill concernant les corporations de police secrète et les agences mercantiles (M. Sproule)—1re lecture, 106.
93. Bill fixant le traitement du Gouverneur général (M. Mulock)—1re lecture, 107.
94. Bill modifiant de nouveau l'Acte des liquidations (M. Stairs)—1re lecture, 109.
95. Bill (du Sénat) (M. Lougheed) concernant les havres publics; message, 116; 1re lecture, 117; 2e lecture, en comité général et amendé, 142; 3e lecture, 149; concours du Sénat dans les amendements faits par la Chambre, 319; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 47.
96. Bill (du Sénat) (M. Lougheed) constituant la corporation de Garantie du Canada. Message, 116; 1re lecture, 120; 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 123; rapporté avec des amendements, et titre changé en celui de "Corporation de Garantie Générale du Canada", 226; en comité général, amendé et 3e lecture, 232; concours du Sénat dans les amendements de la Chambre, 401; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 115.
97. Bill concernant la seigneurie du Sault Saint-Louis (M. Daly)—1re lecture, 117; 2e lecture, renvoyé en comité général, et 3e lecture, 345, 346; adopté par le Sénat, 401; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 25.
98. Bill (du Sénat) (M. Bowell) contenant de nouvelles modifications aux Statuts Révisés, chapitre soixante-dix-sept, concernant la sûreté des navires. Message, 118; 1re lecture, 119; 2e lecture et amendé en comité général, 316, 317; amendé de nouveau et 3e lecture, 321; concours du Sénat dans les amendements, 356; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 44.
99. Bill concernant la compagnie d'assurance du Saint-Laurent (M. White, Cardwell)—1re lecture, 119; 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 128; rapporté avec des amendements, 320; en comité général et 3e lecture, 337; adopté par le Sénat, 414; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 124.
100. Bill constituant en corporation la Compagnie des Estacades de la Rivière des Français (à responsabilité limitée) (M. Maclean, York)—1re lecture, 120; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 128; rapporté avec des amendements, 402; 3e lecture, 416; adopté par le Sénat, 468; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 107.
101. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud d'Alberta (M. Davis)—1re lecture, 120; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 134; rapporté avec des amendements, 230; en comité général et 3e lecture, 283; adopté par le Sénat, 339; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 61.

BILLS—*Suite.*

102. Bill (du Sénat) (M. Lougheed) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley et du Fort-Qu'Appelle. Message, 120; 1re lecture et renvoyé au comité des Ordres Permanents, 122; rapport favorable sur l'avis, 160; inscrit à l'ordre du jour pour 2e lecture, 160; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 167; rapporté avec des amendements, 230; en comité général, amendé et 3e lecture, 283, 284; concours du Sénat, 302; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 95.
103. Bill (du Sénat) (M. Poirier) modifiant les actes relatifs à la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard. Message, 121; 1re lecture, 122; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 129; rapporté sans amendement, 230; en comité général et 3e lecture, 284; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 82.
104. Bill abrogeant l'Acte des biens de famille insaisissables (M. Daly)—(1re lecture, 122; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 317; adopté par le Sénat, 347; sanctionné, 531—57-58 Vic. chap. 29.
105. Bill (du Sénat) (M. Clemow) pour faire droit à Caroline Jane Downey. Message, 123; 1re lecture, 125; 2e lecture sur division—motion adoptée par 76 contre 31, 135; renvoyé au comité des Bills Privés, avec la preuve faite devant le comité spécial du Sénat sur les Divorcés, 135; rapporté sans amendement, 153; en comité général et 3e lecture, 162; renvoi de la preuve au Sénat, 165; sanctionné, 529—57-58 Vic., chap. 130.
106. Bill modifiant de nouveau la loi relative aux jours de fête (sir John Thompson)—1re lecture, 106; 2 et 3e lecture 318; adopté par le Sénat, 339; sanctionné, 531—57-58 Vic. chap. 55.
107. Bill, (du Sénat) M. Lougheed) pour remettre en vigueur et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim. Message, 137; 1re lecture et renvoyé au comité des Ordres Permanents, 148; rapport favorable sur l'avis, 160; inscrit à l'ordre du jour pour 2e lecture, 160; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 167; rapporté sans amendement, 230; en comité général et 3e lecture, 284; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 90.
108. Bill (du Sénat) (M. Lougheed) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada. Message, 137; 1re lecture et renvoyé au comité des Ordres Permanents, 148; rapport favorable sur l'avis, 160; inscrit à l'ordre du jour pour 2e lecture, 160; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 167; rapporté sans amendement, 230; en comité général, 289; amendé en comité général et 3e lecture, 323; concours du Sénat dans les amendements, 356; sanctionné, 531—57-58 Vic. chap. 79.
109. Bill (du Sénat) (M. Clemow) pour faire droit à Joshua Nicholas Filman. Message, 137; 1re lecture, 157; 2e lecture sur division et renvoyé au comité des Bills Privés avec la preuve faite devant le comité du Sénat sur les divorcés, 180; rapporté sans amendement, 331; 3e lecture sur division, 341; renvoi de la preuve au Sénat, 342; sanctionné, 531.—57-58 Vic. chap. 131.
- 110 (du Sénat) (M. Howell) portant modification et refonte des actes relatifs aux commissaires du havre de Montréal. Message, 141; 1re lecture, 141; 2e lecture, amendé en comité général et 3e lecture, 322, 323; concours du Sénat dans les amendements, 356; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 48.

BILLS—*Suite.*

111. Bill (du Sénat) (M. Angers) modifiant de nouveau l'Acte des assurances. Message, 147; 1re lecture, 148; 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 161; rapporté avec des amendements, 244; ordonné que le bill tel qu'amendé soit réimprimé, 245; en comité général et rapport de progrès, 383; rapporté avec des amendements, 436; prise en considération des amendements et 3e lecture, 453 à 457; concours du Sénat dans les amendements, sauf l'article D du 27 amendement, 503; la Chambre n'insiste pas sur ce dernier amendement, 506; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 20.
112. Bill (du Sénat) (M. Allan) concernant l'arrestation, le procès et l'emprisonnement des jeunes délinquants. Message, 147; 1re lecture, 148; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 348; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 58.
113. Bill modifiant l'Acte d'inspection des navires (Sir Charles Hibbert Tupper)—1re lecture, 154; 2e lecture, en comité, 226, 227; adopté par le Sénat, 302; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 45.
114. Bill (du Sénat) (M. Cochrane) constituant en corporation l'Association mutuelle sur la vie "La Canadienne" (Titre changé par le Sénat en celui de "La Coloniale"). Message, 158; 1re lecture, 165; 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 180; rapporté avec des amendements, 244; en comité général, amendé et 3e lecture, 290; concours du Sénat dans les amendements, 306; sanctionné, 530.—57-58 Vic., chap. 120.
115. Bill (du Sénat) (M. Bowell) ayant pour objet d'assurer la conservation du gibier dans les régions non organisées des Territoires du Nord-Ouest du Canada. Message, 158; 1re lecture, 160; 2e lecture, amendé en comité général et 3e lecture, 227; rejet par le Sénat d'un amendement de la Chambre, 293; la Chambre n'insiste pas sur son amendement, 345; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 31.
116. Bill (du Sénat) (M. Bowell) contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Sauvages. Message, 158; 1re lecture, 160; 2e lecture, amendé en comité général et 3e lecture, 420, 421; concours du Sénat dans les amendements, 348; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 32.
117. Bill concernant les unités de mesure électrique (M. Wood, Brockville)—1re lecture, 161; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 355; adopté par le Sénat, 526; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 38.
118. Bill concernant l'inspection de la lumière électrique (M. Wood, Brockville)—1re lecture, 161; 2e lecture, en comité général et rapport de progrès, 355; de nouveau en comité général, amendé et 3e lecture, 383; adopté par le Sénat avec des amendements, 468; concours de la Chambre, 481, 482; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 39.
119. Bill (du Sénat) (M. Clemow) pour faire droit à William Samuel Piper. Message, 169; 1re lecture, 171; 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, avec la preuve faite devant le comité du Sénat sur les divorces, 223; rapporté sans amendement, 331; 3e lecture sur division, 341; renvoi de la preuve au Sénat, 342; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 133.
120. Bill (du Sénat) (M. Clemow) pour faire droit à Joseph Thompson. Message, 169; 1re lecture, 171; ordre pour la seconde lecture rescindé et bill renvoyé sur division, au comité des Ordres Permanents, 175; rapport favorable, 226; motion de M. Mills (Annapolis), pour l'inscription sur l'ordre du jour pour 2e lecture, 226; 2e lecture sur division et renvoyé au comité des Bills Privés, 285; rapporté sans amendement, 331; 3e lecture sur division, 342; renvoi de la preuve au Sénat, 342; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 134.

BILLS—*Suite.*

121. Bill à l'effet de modifier et refondre les Actes concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest (M. Ives)—1re lecture, 175; 2e lecture, 318; en comité général, 323; amendé en comité général, 323; 3e lecture, 335; adopté par le Sénat, 415; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 27.
122. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole (M. Wood, Brockville)—1re lecture, 176; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 411; adopté par le Sénat, 447; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 40.
123. Bill à l'effet de réprimer les ventes et marques frauduleuses (M. Wood, Brockville)—1re lecture, 176; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 383; adopté par le Sénat avec des amendements, 476; concours de la Chambre, 481-2; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 37.
124. Bill modifiant de nouveau l'Acte des inspecteurs-mesureurs (M. Wood, Brockville)—1re lecture, 176; 2e et 3e lectures, 349; adopté par le Sénat, 430; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 52.
125. Bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale (M. Wood, Brockville) 1re lecture, 176; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 226, 227; adopté par le Sénat avec des amendements, 312; concours de la Chambre, 382; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 36.
126. Bill modifiant de nouveau le code criminel, 1892 (Sir John Thompson)—1re lecture, 176; 2e lecture, en comité général et rapport de progrès, 384; rapporté avec des amendements, 411; de nouveau en comité et 3e lecture, 417; adopté par le Sénat, avec des amendements, 468; concours de la Chambre, 482; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 57.
127. Bill modifiant l'Acte du revenu consolidé et de l'audition (Sir John Thompson) —1re lecture, 176; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 348; adopté par le Sénat, 401; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 19.
128. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales (Sir John Thompson)—1re lecture, 184; 2e lecture, amendé en comité général et 3e lecture, 506; adopté par le Sénat, 529; sanctionné, 533.—57-58 Vic., chap. 13.
129. Bill modifiant de nouveau le Statut révisé concernant l'intérêt. (Sir John Thompson)—1re lecture, 184; 2e lecture, en comité général, et 3e lecture, 348; adopté par le Sénat, 401; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 22.
130. Bill modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats des capitaines et seconds de navires (Sir Charles Hibbert Tupper)—1re lecture, 222; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 346; adopté par le Sénat, 422; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 42.
131. Bill constituant en corporation la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (M. Fraser)—1re lecture, 234; 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 285; rapporté avec des amendements, 330; en comité général et 3e lecture, 341; adopté par le Sénat, 436; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 117.
132. Bill concernant la compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique (M. Guillet)—1re lecture, 235; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 285; rapporté sans amendement, 357; 3e lecture, 413; adopté par le Sénat, 468; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 68.
133. Bill modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest (M. Daly)—1re lecture, 235; ordre pour la 2e lecture rescindé, et substitution d'un autre bill (n° 149) p. 344.

BILLS—*Suite.*

134. Bill concernant l'utilisation des eaux des Territoires du Nord-Ouest, pour des fins d'irrigation et autres (M. Daly)—1re lecture, 235; 2e lecture, en comité général et rapport de progrès, 349, 355, 359; 3e lecture, 379; adopté par le Sénat avec des amendements, 432; concours de la Chambre, 436; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 30.
135. Bill à l'effet de refondre et modifier les Actes concernant les droits de douane, 1894 (M. Foster)—1re lecture, 287; 2e lecture, 463; modifié en comité général, suivant les résolutions rapportées du comité des Voies et Moyens le 14 juillet, et 3e lecture, 522-523; adopté par le Sénat, 529; sanctionné, 533.—57-58 Vic., chap. 33.
136. Bill (du Sénat) (M. Clemow) pour faire droit à Orlando George Richmond Johnson. Message, 287; 1re lecture et renvoyé au comité des Ordres Permanents, 288; rapport sur l'avis, 294; 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés avec la preuve faite devant le comité du Sénat sur les divorces, 313; rapporté sans amendement, 331; 3e lecture sur division, 342; renvoi de la preuve au Sénat, 342; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 132.
137. Bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur (Sir Charles Hibbert Tupper)—1re lecture, 288; 2e lecture, et renvoyé à un comité général, 316; 3e lecture, 346; adopté par le Sénat, 422; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 46.
138. Bill constituant en corporation la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Huron (M. Macdonell)—1re lecture, 294; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 301; rapporté avec des amendements, 402; 3e lecture et titre changé en celui de "Acte constituant en corporation la compagnie du canal de Montréal, Huron et de la Baie Georgienne," 416; adopté par le Sénat, 461; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 103.
139. Bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Pontiac à Ottawa (M. Bryson)—1re lecture, 294; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 309; rapporté avec des amendements, 357; 3e lecture, 413; adopté par le Sénat, 468; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 88.
140. Bill (du Sénat) (M. Read) modifiant la loi relative aux conspirations et aux coalitions formées dans le but de gêner le commerce. Message, 302; 1re lecture, 306.
141. Bill (du Sénat) (M. MacInnes) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada. Message, 1re lecture et renvoyé au comité des Ordres Permanents, 302, 303; rapport du comité et suspension de la règle 51, 307; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 309; rapporté avec des amendements, 325; en comité général, amendé et 3e lecture, 337; adopté par le Sénat, 356; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 66.
142. Bill (du Sénat) (M. Bowell) modifiant l'Acte concernant la constitution des chambres de commerce. Message, 302; 1re lecture, 307; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 348; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 23.
143. Bill concernant le cens électoral (Sir John Thompson)—1re lecture, 304; 2e lecture, en comité général, et 3e lecture, 525; adopté par le Sénat, 529; sanctionné, 533.—57-58 Vic., chap. 12.

BILLS—*Suite.*

144. Bill (du Sénat) (M. Bowell) modifiant l'Acte concernant la garde des jeunes délinquants dans la province du Nouveau-Brunswick. Message et 1^{re} lecture, 315; 2^e lecture, en comité général et 3^e lecture, 346; sanctionné, 531. —57-58 Vic., chap. 59.
145. Bill modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries (sir Charles Hibbert Tupper)—1^{re} lecture, 316; 2^e lecture, et renvoyé à un comité général, 421; 3^e lecture, 422; adopté par le Sénat avec des amendements, concours de la Chambre, 481; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 51.
146. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant le ministère des Chemins de fer et Canaux (M. Bergin)—1^{re} lecture, 316.
147. Bill concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président de la République Française (M. Foster)—1^{re} lecture, 321; motion de M. Foster proposant la 2^e lecture, suivie d'un amendement de M. O'Brien, lequel est rejeté par 128 voix contre 44, 428, et d'un sous-amendement de M. Edgar, lequel est rejeté par 119 voix contre 51, 427; la question principale étant posée, M. Laurier propose un autre amendement, rejeté par 109 voix contre 56, 429; et la motion de M. Foster est adoptée par 120 voix contre 41, 430; amendé en comité général, 431; 3^e lecture, 434; adopté par le Sénat, 502; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 2.
148. Bill (du Sénat) (M. O'Gilvie) pour faire droit à James St. George Dillon, Message, 339; 1^{re} lecture et renvoyé au comité des Ordres Permanents, 340; ordre rescindé et bill mis sur les ordres du jour pour 2^e lecture, 341; 2^e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés avec la preuve faite devant le comité du Sénat sur les divorces, 417; rapporté 431; motion de M. Sutherland proposant que la Chambre se forme en comité général, suivie d'un amendement de M. Masson, proposant de renvoyer le bill au comité des Bills Privés pour plus amples informations, lequel est adopté par 64 voix contre 61, 445; rapporté de nouveau sans amendement, 448; en comité général et rapporté, 452; motion de M. Taylor proposant la 3^e lecture, suivie d'un amendement de Sir Hector Langevin demandant le renvoi à six mois, lequel est rejeté par 67 voix contre 22, 473-4; 3^e lecture sur division, 474; renvoi de la preuve au Sénat, 503; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 129.
149. Bill (substitué au Bill n° 133) à l'effet de modifier de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest (M. Daly)—1^{re} lecture, 344; 2^e lecture, 383; motion de Sir John Thompson proposant la 3^e lecture, suivie d'un amendement de M. McCarthy, à l'effet de conférer à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, le pouvoir absolu de légiférer en matière d'éducation, après les prochaines élections générales, lequel est rejeté par 114 voix contre 21, 460, 461; et d'un sous-amendement de M. Hughes supprimant tout enseignement religieux et les écoles confessionnelles, lequel est rejeté par 131 voix contre 2, 460; 3^e lecture, 461; adopté par le Sénat avec des amendements, 525; concours de la Chambre, 526; sanctionné, 533.—57-58 Vic., chap. 17.
150. Bill concernant certaines subventions accordées à la province de Québec par le chapitre huit des Statuts de 1884 (Sir John Thompson)—1^{re} lecture, 344; 2^e lecture, 359; amendement de M. Laurier en troisième lecture, rejeté sur division, 380; 3^e lecture, 379, 380; adopté par le Sénat, 422; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 5.

-
151. Bill concernant le fonds des écoles communes (Sir John Thompson)—1re lecture, 345 ; 2e lecture, 359 ; 3e lecture, 380 ; adopté par le Sénat, 422 ; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 3.
 152. Bill (du Sénat) (M. Bowell) relatif à la faillite. Message et 1re lecture, 347.
 153. Bill (du Sénat) (M. Bowell) concernant la constitution en corporation et la régie des compagnies par actions. Message et 1re lecture, 347.
 154. Bill modifiant de nouveau les Actes concernant le service civil, (M. Costigan)—1re lecture, 379 ; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 419 ; adopté par le Sénat, 448 ; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 18.
 155. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales (Sir John Thompson)—1re lecture, 382 ; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 419 ; adopté par le Sénat, 448 ; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 56.
 156. Bill (du Sénat) (M. Angers) concernant les maisons de refuge pour les femmes en Ontario. Message et 1re lecture, 401 ; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 419 ; sanctionné, 531.—57-58 Vic., chap. 60.
 157. Bill à l'effet de faire revivre et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie du Pont de Brockville et New-York—(M. Taylor)—1re lecture, 403 ; inscription sur les Ordres du Jour pour 2e lecture et suspension de la règle 60, 402 ; 2e lecture et renvoyée au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 413 ; rapporté avec des amendements, 415 ; en comité général et 3e lecture, 432 ; adopté par le Sénat, 468 ; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 89.
 158. Bill modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'intérieur (M. Wood, Brockville)—1re lecture, 411 ; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 462, 463 ; adopté par le Sénat avec un amendement, 512 ; concours de la Chambre, 512 ; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 35.
 159. Bill concernant la subvention en terres à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique (M. Daly)—1re lecture, 431 ; 2e lecture et en comité général, 451 ; 3e lecture, 470 ; adopté par le Sénat, 503 ; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 7.
 160. Bill concernant les terres fédérales (M. Daly)—1re lecture, 431 ; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 458 ; adopté par le Sénat, 476 ; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 26.
 161. Bill modifiant de nouveau l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques (M. Foster)—1re lecture, 434 ; 2e lecture, sur division, 447 ; en comité général, 449, 450 ; 3e lecture, 453 ; adopté par le Sénat, 476 ; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 8.
 162. Bill (du Sénat) (M. Angers) à l'effet de refondre et modifier les Actes relatifs aux biens-fonds dans les Territoires. Message et 1re lecture, 436 ; 2e lecture, en comité général et rapport de progrès, 458, 459 ; de nouveau en comité général, amendé et 3e lecture, 523 ; concours du Sénat, 523 ; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 28.
 163. Bill modifiant l'Acte concernant la vente des billets de chemins de fer (M. Haggart)—1re lecture, 452 ; 2e lecture en comité général et rapport de progrès, 523.
 164. Bill modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes (M. Foster)—1re lecture, 453 ; 2e lecture, 462 ; en comité général, 469 ; 3e lecture sur division, 477 ; adopté par le Sénat, 502 ; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 10.

BILLS—Fin.

165. Bill modifiant l'Acte concernant les billets fédéraux (M. Foster)—1re lecture, 453 ; 2e lecture, 462 ; en comité général, 470 ; 3e lecture, 477 ; adopté par le Sénat, 526 ; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 21.
166. Bill modifiant l'Acte à l'effet d'autoriser un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et obtenus pour être employés à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique (M. Haggart)—1re lecture, 457 ; motion de M. Haggart proposant la 2e lecture, suivie d'un amendement de M. Mulock demandant le renvoi à six mois, lequel est rejeté par 100 voix contre 15, 486 ; 2e lecture, 486 ; 3e lecture, 503 ; adopté par le Sénat, 526 ; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 34.
167. Bill (du Sénat) (M. Angers) contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Postes—Message, 461 ; 1re lecture, 461 ; 2e lecture, amendé en comité général et 3e lecture, 487 ; concours du Sénat, 503 ; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 54.
168. Bill autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer (M. Daly)—1re lecture, 462 ; 2e lecture, 470 ; en comité général, 482 ; 3e lecture, 492 ; adopté par le Sénat, 526 ; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 6.
169. Bill autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées (M. Haggart)—1re lecture, 496 ; 2e lecture, 506 ; en comité général, 513 ; 3e lecture, 524 ; adopté par le Sénat, 528 ; sanctionné, 532.—57-58 Vic., chap. 4.
170. Bill à l'effet de pourvoir au paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués avec du minerai canadien (M. Foster)—1re lecture, 514 ; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 525 ; adopté par le Sénat, 529 ; sanctionné, 533.—57-58 Vic., chap. 9.
171. Bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1894 et le 30e jour de juin 1895, et pour d'autres objets liés au service public (M. Foster)—1re et 2e lectures, amendé en comité général, et 3e lecture, 524, 525 ; adopté par le Sénat, 529 ; sanctionné, 533.—57-58 Vic., chap. 1.

BILLS PRIVÉS, COMITÉ DES :—A nommer, 10 ; Rapport du comité de sélection et liste des membres, 37 ; PREMIER RAPPORT, 108 ; DEUXIÈME RAPPORT, 115 ; TROISIÈME RAPPORT, 121 ; QUATRIÈME RAPPORT, 134 ; CINQUIÈME RAPPORT, 153 ; SIXIÈME RAPPORT, 330 ; SEPTIÈME RAPPORT, 431 ; HUITIÈME RAPPORT, 448.

BILLS RETIRÉS :

1. Bill (No 9) modifiant de nouveau les Actes concernant les droits de douane, 123.
2. Bill (No 52) concernant la Compagnie de téléphone de New-Westminster à Burrard-Inlet, 230.
3. Bill (No 7) à l'effet d'introduire le scrutin secret dans les Territoires du Nord-Ouest, 293.
4. Bill (No 76) modifiant l'Acte constitutif de l'Association de secours mutuels du Canada, 320.
5. Bill (No 83) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Émélie, 325, 326.
6. Bill (No 133) modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest, et substitution d'un autre bill, No 149, 344.
7. Bill No 67) constituant en corporation la Compagnie des ponts de chemin de fer électrique de Niagara, 388. Voir *Honoraires remboursés*.

BLANCHARD, THÉOTIME :—Son élection dans le comté de Gloucester, N.-B., 165 ; prête serment et prend son siège, 179.

BLÉ D'INDE :—Voir *Maïs*.

BLÉ DU NORD-OUEST :—Sa qualité supérieure constatée à l'Exposition Colombienne de Chicago, 440.

BOIS :

1. Motion de M. Mills (Bothwell) au sujet de la vente du bois par encan public sur les réserves des Sauvages, 88, 89 ; amendement de Sir John Thompson, adopté par 68 contre 45 voix, 89.
2. Motion de M. Charlton demandant un état relatif aux permis de coupe de bois accordés depuis janvier 1887, 110 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 433. (*Non imprimé.*) (*Document No 79c.*)
3. Motions de M. Devlin pour la production de documents relatifs au bois sur les réserves des Sauvages, 111, 181.
4. Motion de M. Martin pour la production de documents au sujet de la vente de bois dans certains townships de Manitoba, et sur la rivière Whitemouth, 129 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 358. (*Non imprimé.*) (*Document No 79b.*) Voir *Sauvages*.

BOIS DE CONSTRUCTION :

1. Motion de M. McMullen pour la production d'un état des droits perçus depuis dix ans sur le bois de construction mesuré à Québec, les salaires, etc., 69 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 222. (*Non imprimé.*) (*Document No. 79.*)
2. Autre motion dans le même sens pour Montréal, 69 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 222. (*Non imprimé.*) (*Document No 79a.*)

BOISSONS ENIVRANTES :

1. Pétition du synode de Toronto et de Kingston, de l'Eglise presbytérienne, en faveur de la prohibition des—, 23.
2. Pétitions contre la ratification du traité franco-canadien qui pourvoit à l'importation des—, 33, 77, 92, 99. Voir *Liqueurs et Tempérance*.

BOÎTES D'HORLOGES ET DE MONTRES :

1. Pétitions concernant les droits sur les—, 64.
2. Pétitions demandant d'obliger les fabricants de boîtiers de montres d'estampiller leurs noms et la qualité de leurs matériaux sur chaque article, 85.

BOUÉES :—Bill (du Sénat) concernant les—, 58. Voir *Bill No 46*.

BOYNTON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE BICYCLE DE :—Pétition demandant une charte, 57 ; rapport défavorable du comité des Ordres Permanents sur l'avis, et pétition renvoyée de nouveau au comité pour être reprise en considération, 72 ; SECOND RAPPORT favorable, 77. Voir *Bill No 85*.

BRADY ET FARTHING, LES RÉVÉREND :—Motion de M. McCarthy pour la production de documents relatifs à l'importation d'articles destinés au culte, par le révérend Père Brady, de l'Eglise catholique, et le révérend J. C. Farthing, de l'Eglise anglicane, de Woodstock, Ontario, 168 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 357. (*Non imprimé.*) (*Document No 92.*)

BRANDON ET DU SUD-OUEST, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition demandant un acte qui fasse revivre et amende sa charte, 46; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 55. Voir *Bill No 47*.
2. Subventions en terres fédérales à la Compagnie du chemin de fer de—, 458, 462. Voir *Bill No 168*.

BRASSEBIES ET DISTILLERIES :—Motion de M. Flint pour la production de documents relatifs à ces établissements en 1891, leur production, etc., 182; réponse à l'ordre de la Chambre, 477. (*Non imprimé.*) (*Document No 104.*)

BROCKVILLE ET NEW-YORK, COMPAGNIE DU PONT DE :—Pétition demandant un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement des travaux, renvoyé au comité des Ordres Permanents, 389; PREMIER RAPPORT favorable, 392; pétition lue et reçue, 394; DEUXIÈME RAPPORT également favorable et suspension des règles, 402. Voir *Bill No 157*.

BRUNEAU, Arthur Aimé, député de Richelieu, accuse de son siège en Chambre, M. Arthur Joseph Turcotte d'être intéressé dans des contrats avec le gouvernement, qui le rendent inhabile à représenter le comté de Montmorency. Motion proposant de faire instituer une enquête par le comité des Privilèges et Elections adoptée par 103 contre 69 votes, avec un amendement de Sir John Thompson, 155, 156, 157. Voir *Turcotte et Provost*.

BUDGETS :—Message du gouverneur général transmettant le budget des sommes nécessaires au service public pour l'année expirant le 30 juin 1895, 20; renvoyé au comité des Subsidés, 20. (*Imprimé.*) (*Document No 2a.*)

2. Message du gouverneur général transmettant les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1894, 320; renvoyé au comité des Subsidés, 320. (*Imprimé.*) (*Document No 2b.*)
3. Message du gouverneur général transmettant les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1895, 436; renvoyé au comité des Subsidés, 436. (*Imprimé.*) (*Document No 2c.*)

BUFFALO, PORT DE :—Pétition demandant un acte qui défende de faire décharger des matières de dragage et autres rebuts du port de Buffalo dans la rivière Niagara, 23.

BURGESS, A. M., sous-ministre du département de l'Intérieur, traite la question de l'immigration devant le comité de l'Agriculture et de la Colonisation, 440.

BURNS, député de Gloucester, N.-B., nommé sénateur; nouveau bref d'élection, 86.

CABLE MÉTALLIQUE :—Motion de M. Charlton demandant un état de la valeur du câble métallique importé en franchise depuis 1885, 145; réponse à l'ordre de la Chambre, 231. (*Non imprimé.*) (*Document No 81a.*)

CABLE SOUS-MARIN :—Voir *Canada et Australie*.

CAISSES D'ÉPARGNES :—

1. Pétitions relatives au retrait des dépôts dans les—, 15, 24, 29, 34, 46, 52, 55, 64, 71, 77, 82, 85, 95, 108 et 137.
2. Motion de Sir Richard Cartwright demandant un état relatif aux dépôts dans les caisses d'épargnes du gouvernement et des bureaux de poste, 111; réponse à l'ordre de la Chambre, 161. (*Non imprimé.*) (*Document No 71.*)

- CALGARY, COMPAGNIE D'IRRIGATION DE :—Pétition demandant un acte qui amende sa charte, 28, 92 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 59. Voir *Bill No 53*.
- CAMPBELL ET DESJARDINS :—Rapport du comité des *Débats* au sujet de leurs traitements, 402.
- CAMPBELL, SAMUEL C. :—Motion de M. Davies pour la production de documents concernant sa destitution comme surintendant de l'Île Saint-Paul et gardien de l'Île Ingonish, ou sa mise à la retraite, 43 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 175. (*Non imprimé.*) (*Document No 33d.*)
- CANADA ET AUSTRALIE :—Motion de Sir Hector Langevin pour la production de documents relatifs à la pose d'un câble sous-marin entre—, 40.
- CANADA ET MICHIGAN :—Voir *Tunnel*.
- CANADA, GRANDE BRETAGNE ET FRANCE :—Voir *Steamers transatlantiques rapides*.
- CANADA-OUEST, CORPORATION DE GARANTIE DU :—Pétition demandant une charte, 28 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 67. Voir *Bill No 96*.
- CANAL :—Voir *Lachine, Montréal*.
- CANAL À NAVIRES, COMPAGNIE DE :—Voir *Sainte-Claire et Erié*.
- CANAL DE MONTRÉAL, OTTAWA ET HURON, COMPAGNIE DE :—Voir *Montréal et Bill No 138*.
- CANAUX :—M. Haggart présente le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux pour 1892-93. (*Imprimé.*) (*Document No 10.*)
- CANAUX CANADIENS :—Motion de M. Denison demandant de creuser à une profondeur uniforme de vingt pieds les ; débat ajourné, 117.
- CANAUX DU SAINT-LAURENT :—Pétition du conseil municipal de Toronto, au sujet du creusement des, 223.
- CANAUX, PÉAGES DE :—Production de papiers concernant les—, 289. (*Non imprimé.*) (*Document No 85.*)
- CANSO, DÉTROIT DE :—Motion de M. Cameron pour la production de documents relatifs au service de traversiers à vapeur à—, 129.
- CAP TORMENTINE ET CAP TRAVERSE :—Motion de M. Perry pour la production de documents relatifs au transport des malles entre—, 314.
- CAPITAINES ET SECONDS DE NAVIRES :
1. Résolution de Sir Charles Hibbert Tupper concernant les honoraires à percevoir pour les certificats de—, 157, 317 ; adoptée et renvoyée au comité général sur le bill (No 130) modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de—, 321, 322.
 2. Motion de M. Davies pour la production de documents relatifs à l'emploi de capitaines ou de seconds porteurs de certificats de capacité sur les vapeurs ou bacs naviguant dans les eaux du Canada, 42 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 315. (*Non imprimé.*) (*Document No 88.*)

CARAQUET, ENBRANCHEMENT DE POKEMOUCHE À TRACADIE SUR LE CHEMIN DE FER DE :
—Voir *Votes pris en Chambre*.

CARIBOU, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 57 ;
rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 67. Voir *Bill No 60*.

CARON, SIR ADOLPHE :—Motion de censure de M. Edgar. Voir *Votes pris en Chambre*.

CAROTTES :—Pétitions pour changer l'étalon de poids des—, 27.

CAUTIONNEMENT POUR GARANTIE DE L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PUBLICS :—Voir *Travaux publics*.

CENS ÉLECTORAL :

1. Bill de M. Charlton pour abroger l'Acte du cens électoral et le remplacer par un autre, 15. Voir *Bill No 3*.
2. Bill de M. Edgar à l'effet de modifier l'Acte du cens électoral en exigeant un cens domiciliaire de tous les électeurs, 30. Voir *Bill No 12*.
3. Motion de Sir Hector Langevin pour la production de la liste complète des reviseurs sous l'empire de l'Acte du cens électoral, 40 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 56. (*Non imprimé.*) (*Document No 43.*)
4. Bill de M. Dickey modifiant l'Acte du cens électoral, 61. Voir *Bill No 55*.
5. Pétitions demandant l'application aux femmes du cens électoral, 64, 77, 85, 138, 159.
6. Motion de M. Mills (Annapolis) pour amender l'Acte du cens électoral, 169.
7. Bill de Sir John Thompson concernant le cens électoral, 304. Voir *Bill No 143*.

CÉRÉALES, DU CANADA :—Leur qualité supérieure constatée à l'Exposition Colombie de Chicago, 440.

CHAMBLY, CANAL DE :—Motion de M. Béchard pour la production de documents relatifs à la construction d'un pont tournant, 110 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 231. (*Non imprimé.*) (*Document No 57a.*) Voir *Lacouture*.

CHAMBRE DES COMMUNES :

1. Nomination de la commission de l'économie interne de la—, 19.
2. Bill de M. Mulock modifiant l'Acte concernant le Sénat et la—, 35. Voir *Bill No 15*.
3. Résolution de M. Foster concernant l'indemnité des Sénateurs et des membres de la—, 447 ; en comité général, 450 ; son adoption, 453. Voir *Bill No 164*.
4. Comparution de J.-B. Provost et O. E. Larose à la barre de la—, 289, 300, 301.
5. Sièges deux fois par jour depuis jeudi, le 19 juillet, jusqu'à la prorogation, 469.

CHAMBRES DE COMMERCE :—Bill du Sénat concernant la constitution des—, 302
Voir *Bill No 142*.

CHAMPLAIN, SAMUEL DE :—Pétition demandant de l'aide pour ériger un monument à la mémoire de—, déclarée irrégulière, vu que ses conclusions impliquent la dépense de deniers publics, 299.

CHAPAIS, J. C. :—Traite la question de l'industrie laitière—dont il est l'assistant commissaire—devant le comité de l'Agriculture, 439.

CHAPEAUX :—Motion de M. Charlton demandant un état de la valeur des bandes, bordures pour les chapeaux, importées en franchise depuis 1885, 145; réponse à l'ordre de la Chambre, 230, 231. (*Non imprimé.*)
(*Document No 81a.*)

CHAUDIÈRE, COMPAGNIE DE LUMIÈRE ET DE FORCE ÉLECTRIQUES DE LA :—Pétition demandant un acte qui change son nom et étende ses pouvoirs, 23; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 67. Voir *Bill No 75.*

CHEMINS DE FER :

1. Leur tarif dans Ontario :—Pétitions demandant de fixer les taux de transport dans cette province, 13, 23, 27, 33, 37, 58, 71.
2. Autres pétitions dans le même sens pour le Canada en général, 24, 29, 33, 46, 52, 55, 64, 77, 82, 86, 92, 95, 108, 138.
3. Pétition demandant un acte qui oblige les compagnies de chemins de fer à tenir en bon état les voies publiques traversées par leurs lignes et à protéger ces croisements, 23, 28, 33, 59, 82.
4. Bill de M. Mulock à l'effet de modifier l' "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer", 35. Voir *Bill No 14.*
5. Bill de Sir James Grant constituant en corporation la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre les accidents, 23. Voir *Bill No 36.*
6. Bill de Sir James Grant constituant en corporation la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre l'incendie. Voir *Bill No 42.*
7. Bill de M. Maclean (York) pour établir un tarif maximum pour les voyageurs sur nos chemins de fer, 67. Voir *Bill No 61.*
8. Bill de M. McLennan concernant les billets de retour sur les chemins de fer, 73. Voir *Bill No 70.*
9. M. Daly soumet des documents relatifs aux subventions en terres accordées aux compagnies de chemins de fer, 93. (*Non imprimé.*) (*Document No 54.*)
10. Résolution de Sir John Thompson concernant le chemin de fer de Québec à Ottawa, 326.

CHEMINS DE FER :—Subventions aux compagnies de :—

1. Résolutions de M. Haggart accordant des subventions à certaines compagnies, 452, 469, 470, 477, 497; rapportées et adoptées, 478 à 480, 487 à 491, 493 à 496, 503 à 506. Voir *Bill No 169.*)
2. Motion de M. Laurier au sujet du paiement et du contrôle des subventions accordées aux compagnies de chemins de fer et proposant d'imposer des pénalités dans le cas de corruption électorale se rattachant à l'octroi de ces subventions, 504-5; rejetée par 50 voix contre 20, 505.

CHEMINS DE FER :—Subventionnés en argent :—

1. De Bracebridge à Baysville, de Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie, de Tilsonburg, Lac Érié et Pacifique, de Brantford, Waterloo et Lac Érié, du Central de Sainte-Catherine à Niagara, de Montréal à Ottawa, (ci-devant de Vaudreuil à Prescott), du central de Québec, de jonction et de carrières de Philipsburg, de Joliette à Saint-Jean de Matha, de colonisation du lac Témiscamingue, de Saint-Placide à Saint-André, de Saint-Eustache à Saint-Placide, de l'île Jésus, sur un point du Pacifique, à Saint-Eustache, de Saint-Rémi à Saint-Cyprien, de Jonction de Pontiac au Pacifique, de l'embranchement

CHEMINS DE FER :—Subventionnés en argent :—*Suite.*

de Harvey, N.-B., de Newcastle ou *via* Douglstown, sur l'Intercolonial, à la rivière Miramichi, en face de Chatham, N.-B., des Joggins, près de la rivière Hébert aux moulins de Young, N.-E., de Woodstock et Centreville, 470 à 473 et de 478 à 480 ; de Newport ou Windsor à Truro, ou entre Truro et Stewiacke, et depuis un certain point sur ce chemin de fer jusqu'à Eastville, de Nipissingue à la Baie de James, de Lotbinière à Mégantic, du comté de Drummond, de Lime Ridge à travers les comtés de Wolfe et Mégantic, au nord, de Strathroy et des Comtés de l'Ouest, de colonisation de Parry-Sound, de Manitouline et de la rive nord, des Comtés Unis, d'Iberville à Sorel, de Joliette et Saint-Jean de Matha, du Grand Nord, de Québec et du lac Saint-Jean, de Pontiac et Ottawa, d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, de l'Est du Canada, de Ristigouche et Victoria, du Central du Nouveau-Brunswick, de la vallée de la Tobique, du Sud-est, de charbonnages et de chemin de fer de Boston et de la Nouvelle-Ecosse, de Hawkesbury et Chéticamp, du Nord-Ouest de Manitoba, de la jonction des rivières de l'Élan et de Kootenay jusqu'à Coal Creek, du Pacifique, depuis Abbotsford, embranchement de la Mission jusqu'à Chilliwack, de la Vallée de la Nicola, de Nakusp et Slocum, de Pontiac et Kingston, de New-Glasgow, de la rive sud, du Cap-Breton, de Port-Hawkesbury à St. Peters, de Norton et de Sussex vers Havelock, sur l'Intercolonial, de Saint-Jean à Barneville, du cap de la Madeleine se reliant à l'embranchement des Piles sur le Pacifique, de l'Est du Canada, du Grand Nord, de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool, 487 à 491 et 493 à 496 ; de colonisation de Montford, de Caraque, entre Pokemouche et Tracadie, 497, 503, 504. Voir *Bill No 169.*

2. Subventionnés en terres : Chemin de fer et de charbonnages des Montagnes Rocheuses, du Pacifique, de Souris à Pipestone, de Brandon et du Sud-ouest de la Saskatchewan et de l'ouest. Résolutions de M. Daly, 447 ; en comité général, 458 ; leur adoption, 462. Voir *Bill No 168.*
3. Bill de M. Daly concernant une subvention en terres à la Compagnie du Pacifique canadien, 431. Voir *Bill No 159.*

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES :—

Comité à nommer, 10 ; Rapport du comité spécial le nommant et liste des membres, 37 ; PREMIER RAPPORT, 82 ; DEUXIÈME RAPPORT, 96 ; TROISIÈME RAPPORT, 108 ; QUATRIÈME RAPPORT, 121 ; CINQUIÈME RAPPORT, 126 ; SIXIÈME RAPPORT, 134 ; SEPTIÈME RAPPORT, 153 ; HUITIÈME RAPPORT, 174 ; NEUVIÈME RAPPORT, 230 ; DIXIÈME RAPPORT, 238 ; ONZIÈME RAPPORT, 313 ; DOUZIÈME RAPPORT, 325 ; TREIZIÈME RAPPORT, 357 ; QUATORZIÈME RAPPORT, 388 ; QUINZIÈME RAPPORT, 392 ; SEIZIÈME RAPPORT, 402 ; DIX-SEPTIÈME RAPPORT, 415.

CHEMINS DE FER ÉLECTRIQUES :—Pétition du conseil municipal de Toronto contre l'adoption du bill qui protège les employés des,—138.

CHEMINS DE FER ET CANAUX :

1. M. Haggart présente le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux pour 1892-93, 30. (*Imprimé.*) (*Document No 10.*)
2. Bill de M. Bergin concernant le ministère des.—Voir *Bill No 146.*

CHEVALIER, J. B. :—Motion de M. Béchard pour la production de documents relatifs à la destitution comme garde-pêche de,—110 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 140. (*Non imprimé.*) (*Document No 33c.*)

CHICAGO, EXPOSITION COLOMBIENNE DE :—

1. Motion de M. McMullen pour la production d'un état indiquant les noms des personnes employées pour notre exposition à,—leurs fonctions, les sommes payées, et le coût général de l'exposition, 40.
2. Motion de M. Patterson (Colchester) demandant la production d'un état donnant les noms des fonctionnaires originaires de la Nouvelle-Ecosse, qui ont été employés par le gouvernement canadien pour l'Exposition Colombienne de Chicago, leur position officielle, le montant des salaires payés et les dates auxquelles leur emploi a cessé, 70 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 98. (*Non imprimé.*) (*Document No 55.*)
3. Motion de M. Charlton dans le sens de celle de M. McMullen, 88.
4. Rapport spécial du Commissaire exécutif sur les prix décernés pour les instruments agricoles, 127. (*Imprimé.*) (*Document No 8e.*)
5. Motion de M. Lachapelle demandant la production de la liste des prix accordés pour l'éducation au Canada, 181 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 449. (*Imprimé.*) (*Document No 101.*)

CHIENS :—Pétitions demandant de défendre de les laisser errer en liberté sur les réserves des Sauvages du comté de Middlesex, Ontario, 85.

CLEMENTS :—Achat par le comité de la bibliothèque de 25 exemplaires d'un ouvrage sur la constitution du Canada par M.—, 124.

CLIFTON, COMPAGNIE DU PONT SUSPENDU DE :—Pétition demandant un acte qui l'autorise à émettre des obligations hypothécaires, et à construire un autre pont sur la rivière Niagara, 11 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 55. Voir *Bill No 41.*

COALITIONS :—Bill du Sénat modifiant la loi relative aux conspirations et coalitions formées pour gêner le commerce, 302. Voir *Bill No 140.*

COBOURG, NORTHUMBERLAND ET PACIFIQUE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte qui amende sa charte, 64 ; renvoyé au comité des Ordres Permanents, 65 ; RAPPORT de ce comité sur l'avis, 72 ; suspension de la règle 49 pour la réception de la pétition, 82 ; SECOND RAPPORT favorable, 119. Voir *Bill No 132.*

COCKBURN, ILE (LAC HURON) :—Motion de M. McMullen pour la production de documents au sujet de la construction du quai et du bassin de l'île Cockburn, 41 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 434. (*Non imprimé.*) (*Document No 75e.*)

CODE CRIMINEL :

1. Bill de M. Coatsworth pour prévenir la cruauté envers les animaux et modifier le code criminel de 1892, 15. Voir *Bill No 4.*
2. Bill de M. Charlton à l'effet de modifier le code criminel de 1892 pour empêcher plus efficacement les loteries, 35. Voir *Bill No 16.*
3. Bill de M. Charlton à l'effet de modifier le code criminel de 1892, au sujet de la séduction et de l'enlèvement, etc., 39. Voir *Bill No 18.*
4. Bill de Sir John Thompson modifiant le,—176. Voir *Bill No 126.*

COFFIN, CHARLES :—Motion de M. Davies pour la production de documents relatifs à la réclamation de,—43 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 120. (*Non imprimé.*) (*Document No 63.*)

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL :

1. Motion de M. Mulock demandant un état indiquant le nombre d'étudiants gradués depuis sa fondation, le nombre de ces gradués au service public du Canada ou de l'Angleterre, le coût de l'institution, les noms, traitement du commandant, le nombre actuel des étudiants, etc., 34; production des documents, 79. (*Imprimé.*) (*Document No 48.*)
2. Etat supplémentaire, 139. (*Non imprimé.*) (*Document No 48a.*)
3. Autre état supplémentaire, 288. (*Imprimé.*) (*Document No 48b.*)

COLOMBIE-BRITANNIQUE :

1. Motion de M. Mulock pour la production de documents relatifs à des enquêtes faites au pénitencier de la,—41; réponse à l'ordre de la Chambre, 120. (*Non imprimé.*) (*Document No 59c.*)
2. Deux réponses supplémentaires, 147. (*Non imprimés.*) (*Documents No 59d et 59e.*)
3. M. Daly soumet les documents relatifs à la délimitation de la zone des chemins de fer dans la,—65. (*Non imprimé.*) (*Document No 45.*)
4. Motion de M. Laurier pour la production des pétitions des pêcheurs de phoques de la Colombie-Britannique relatives à des demandes d'indemnités, 93. Voir *Juges.*

COLOMBIE-BRITANNIQUE, FRONTIÈRES ENTRE L'ALASKA ET LA :—Voir *Alaska.*

COLONIE DU CANADA :—Voir *Etat colonial.*

COLONS VENANT DES ÉTATS-UNIS :—Voir *Immigration.*

COMITÉS PERMANENTS :—À nommer, 10; comité de sélection, 17; rapport de ce comité chargé de dresser les listes des, 37; Privilèges et Elections, 37; Lois Expirantes, 37; Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, et Bills Privés, 37; Ordres Permanents, 38; Impressions, 38; Comptes Publics, 83; Banques et Commerce, 38; Agriculture et Colonisation, 38; adoption du rapport, 39.

COMITÉS SPÉCIAUX :

1. Pour dresser la liste des comités permanents, 17; présentation et adoption du rapport de ce comité, 37, 38, 39.
2. Nomination du comité spécial des *Débats*, 10. Voir *Débats.*
3. Nomination du comité spécial de la bibliothèque du parlement et message au Sénat, 47. Voir *Bibliothèque.*
4. Nomination du comité mixte des impressions des deux Chambres du parlement, 47. Voir *Impressions.*
5. Pour examiner le bill (*No 6*) à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre, 123.

COMMERÇANTS DE BESTIAUX :—Pétitions pour les protéger. Voir *Bestiaux.*

COMMERCE :—Sir John Thompson dépose le rapport du département du Commerce pour l'année expirée le 30 juin 1893, 159. (*Imprimé.*) (*Document No 5.*)

COMMERCE ET NAVIGATION :

1. M. Wallace présente les tableaux du commerce et de la navigation pour 1892-93, 30. (*Imprimé.*) (*Document No 6.*)
2. Motion de M. Mulock demandant un état concernant la distribution des tableaux du—, 21; réponse à l'ordre de la Chambre, 39. (*Non imprimé.*) (*Document No 39.*)

COMMISSION DU TARIF :—Voir *Tarif.*

COMMISSION GÉOLOGIQUE :—M. Daly soumet le rapport sommaire de la commission géologique pour l'année 1893, 20. (*Imprimé.*) (*Document No 13a.*)

COMMISSION INTERNE :—Voir *Chambre des Communes.*

COMMISSIONS :—Voir *Fonctionnaires publics.*

COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER :—Subventions aux. Voir *Chemins de fer.*

COMPAGNIES PAR ACTIONS :—Bill (du Sénat) concernant les—, 347. Voir *Bill No 153.*

COMPTES DE CRÉDITS :—Motion de M. Mulock demandant un état concernant leur distribution, etc., 21; réponse à l'ordre de la Chambre, 39. (*Non imprimé.*) (*Document No 39.*)

COMPTES PUBLICS :—Comité à nommer, 10; rapport du comité de sélection et liste des membres, 38; PREMIER RAPPORT concernant les dépositions des témoins sous serment dans les enquêtes, 71; DEUXIÈME RAPPORT sur le même sujet, 90, 91; prise en considération des deux rapports et adoption par 110 voix contre 64, d'une proposition de Sir Charles Hibbert Tupper, à l'effet de donner à tout comité le pouvoir d'interroger les témoins sous serment, lorsqu'il le jugera à propos, 95; TROISIÈME RAPPORT concernant les dépenses faites *in re* arbitrage de la mer de Behring et l'examen des témoins sous serment, 102; son adoption, 109; QUATRIÈME RAPPORT demandant l'autorisation d'interroger certains témoins sous serment, au sujet des comptes de M. D. O'Connor, C.R., et qu'une enquête soit aussi instituée par le comité sur les comptes du canal Lachine (*re* construction de ponts) avec pouvoir d'employer un sténographe, 102, 103; adoption du QUATRIÈME RAPPORT, 106; motion de Sir Richard Cartwright au sujet de l'examen sous serment des témoins devant le comité des Comptes Publics, retirée, 107; M. Martin nommé membre du comité pour remplacer M. Charlton, 117; M. Craig substitué comme membre du comité à M. Tisdale, et le nom de M. McInerney ajouté à la liste, 119; CINQUIÈME RAPPORT recommandant d'autoriser le comité à examiner M. George Bailey et autres sous serment, 118; son adoption, 119; SIXIÈME RAPPORT concernant l'impression du rapport de la commission d'enquête du canal Lachine, au sujet du pont Curran, 139; SEPTIÈME RAPPORT et motion de M. Baker recommandant l'impression immédiate de certains témoignages, 148; HUITIÈME RAPPORT recommandant de renvoyer au comité des Comptes Publics les documents se rattachant à l'affaire dite *Hard pan*, 160; motion à cet effet adoptée, 160; NEUVIÈME RAPPORT recommandant l'impression jour par jour des témoignages donnés dans l'enquête se rapportant aux ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc, sur le canal Lachine, 244; motion à cet effet adoptée, 245; le nom de M. Curran est ajouté à la liste des membres, 303; DIXIÈME RAPPORT transmettant la preuve faite et les exhibits produits au cours de l'enquête sur les ponts susnommés du canal Lachine, adopté, 448; ONZIÈME RAPPORT contenant une déclaration assermentée du ministre des travaux publics; adopté, 469; (Voir *Appendice No 2*); motion de Sir Richard Cartwright censurant le département des Chemins de fer et Canaux, rejetée par 74 voix contre 36, 474, 475.

COMPTES PUBLICS DU CANADA :

1. M. Foster soumet les comptes publics du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1893, 19; renvoyés au comité des Comptes Publics, 57. (*Imprimé.*) (*Document No 2.*)
2. Motion de M. Mulock demandant un état concernant leur distribution, 21; réponse à l'ordre de la Chambre, 39. (*Non imprimé.*) (*Document No 39.*)

CONNOLLY ET MCGREEVY :—Motion de M. Mulock demandant copie des documents relatifs à l'élargissement de MM.—, 20; réponse à l'ordre de la Chambre, 35. (*Non imprimé.*) (*Document No 37.*)

CONNOLLY, N. K. ET M. :—Voir *Votes pris en Chambre.*

CONSTANCE :—Motion de M. Davies pour la production de documents relatifs à la construction du steamer—, 181.

CONTRATS, pour travaux publics. Voir *Travaux publics.*

CORBY, HENRY, résigne son mandat de député de Hastings-Ouest, 340; sa réélection, 392.

CORDAGE, COMPAGNIE DE—, DES CONSOMMATEURS :—Pétition demandant un acte qui lui permette de convertir partie de son capital-actions en actions privilégiées, 46; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 31.*

CORNWALL, CANAL DE :—Voir *Sheiks et Votes pris en Chambre.*

CORPORATION DE GARANTIE DU CANADA :—Bill (du Sénat) concernant la—. Voir *Bill No 96.*

COUPE DE BOIS, PERMIS DE :—Voir *Bois.*

COURS PROVINCIALES :—Résolution de Sir John Thompson, concernant la cour du Banc de la Reine et la Cour Supérieure dans Québec, 354; (Cour Supérieure), 358, 382. Voir *Bill No 155.*

CRAIG, JOHN, horticulteur de la ferme expérimentale centrale, traite de la culture des fruits, devant le comité de l'Agriculture, 439.

CRAIG, M., M. P. :—Substitué à M. Tisdale comme membre du comité des Comptes Publics, 119.

CRÈMERIES EXPÉRIMENTALES À ELGIN-OUEST ET WOODSTOCK :—Motion de M. McMillan pour la production d'un état de la quantité de beurre fabriqué et vendé dans ces fabriques, et du rapport de Clement et Fils, de Glasgow, 42; réponse à l'ordre de la Chambre, 144. (*Non imprimé.*) (*Document No 69.*)

CROISEMENTS DES VOIES PUBLIQUES :—Voir *Chemins de fer.*

CUIR À DOUBLURE :—Motion de M. Charlton demandant un état de la valeur du cuir à doublure importé en franchise depuis 1886, 145; réponse à l'ordre de la Chambre, 231. (*Non imprimé.*) (*Document No 81c.*)

CURLEW:—Motion de M. Davies pour la production de documents relatifs à la construction du steamer, 181.

CURRAN, LE PONT:—Motion de M. Gibson pour la production de documents relatifs au pont Curran, sur le canal Lachine, 41. Voir *Comptes publics, Comité des, et Lachine*.

DAIM, (RIVIÈRE LA BICHE), BILL (DU SÉNAT) CONCERNANT LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE HOUILLE DE LA VALLÉE DU:—137. Voir *Bill No 107*.

DAVIS, WILLIAM H. ET FILS:—Voir *Sheiks*.

DÉBATS :

1. Nomination du comité spécial des *Débats*, 10.
2. PREMIER RAPPORT, recommandant que M. A. C. Campbell soit nommé sténographe officiel; qu'une gratuité de \$1,000 soit accordée à la veuve de M. Thomas J. Richardson; que le quorum soit de cinq membres, qu'une certaine somme soit votée aux copistes des sténographes pour la dernière session, 24.
3. Motion de M. LaRivière proposant l'adoption du PREMIER RAPPORT, retirée, 31.
4. PREMIER RAPPORT adopté, à l'exception des deuxième et troisième paragraphes, 34.
5. DEUXIÈME RAPPORT recommandant que le président du comité soit autorisé à employer un traducteur additionnel pour le reste de la session, 241; son adoption, 203.
5. TROISIÈME RAPPORT au sujet du paiement à l'avance des traitements de MM. Campbell et Desjardins, pour les mettre sur le même pied que leurs collègues, 402; son adoption, 433.

DÉLINQUANTS :

1. Bill du Sénat concernant l'arrestation, le procès et l'emprisonnement des jeunes—, 147. Voir *Bill No 112*.
2. Bill du Sénat concernant la garde des jeunes—. Voir *Bill No 144*.

DÉPENSES IMPRÉVUES:—M. Foster soumet un état des dépenses imprévues depuis le 1er juillet 1893, jusqu'à date, 19. (*Non imprimé.*) (*Document No 26.*)

DÉPENSES PUBLIQUES :

1. Motion de M. Davies proposant de renvoyer au comité des Comptes Publics, la correspondance échangée entre l'Auditeur et les divers ministères au sujet des, 131.—l'Orateur décide qu'elle ne peut être faite en l'absence d'avis préalable, 132.
2. Motion de M. Charlton censurant le gouvernement au sujet de l'augmentation annuelle croissante des dépenses publiques, rejetée par 87 voix contre 42, 463, 464.

DÉPÔTS:—Voir *Caisses d'épargnes et Postes*.

DÉPUTATION, VACANCES DANS LA:—Voir *Vacances*.

 DÉPUTÉS prêtent serment et prennent leur siège en Chambre :

Page des journaux.	Députés.	Divisions électorales.
179	Blanchard, Théotime	Gloucester, N.-B.
392	Corby, Henry	Hastings-Ouest.
8	Grant, Sir James A.....	Cité d'Ottawa.
8	Harwood, Henry Stanislaus.	Vaudreuil.
8	Haslam, Andrew.....	Vancouver.
8	Martin, Joseph.....	Winnipeg.

DESJARDINS ET CAMPBELL :—Rapport du comité des *Débats* au sujet de leurs traitements, 402.

DILLON, JAMES. Voir *Divorce et Bill No 148*.

DIMANCHE :

1. Bill de M. Charlton pour assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, appelé le,—15. Voir *Bill No 2*.
2. Pétitions demandant un acte concernant l'observance du—, 33.
3. Pétition relative à la publication des journaux le—, 288.

DISCOURS DU TRÔNE :—A l'ouverture de la session, prononcé par le Gouverneur général au Sénat et lu en Chambre par l'Orateur, 8, 9, 10; à prendre en considération, 10; adresse en réponse, 11, 12, 15, 16, 17.

2. Message du Gouverneur général transmettant ses remerciements pour l'adresse adoptée en réponse au—, 125.
3. Discours de prorogation par le Gouverneur général, 533, 534.

DISTILLERIES :—Voir *Brasseries*.

DIVISIONS ÉLECTORALES :—Pétitions demandant le vote plural et le groupement des—, 24, 29.

DIVORCE :

1. Dillon, James St. George :—Pétition demandant un acte de divorce, 27; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 77. Voir *Bill No 148*.
2. Downey, Caroline Jane :—Pétition demandant un acte de divorce, 45. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 105*.
3. Filman, Joshua Nicholas :—Pétition demandant un acte de divorce, 27; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 109*.
4. Johnson, Orlando George Richmond :—Pétition demandant un acte de divorce, 164; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 294. Voir *Bill No 136*.
5. Piper, William Samuel :—Pétition demandant un acte de divorce, 57; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 67. Voir *Bill No 119*.
6. Thompson, Joseph :—Bill (du Sénat) pour faire droit à,—169. Voir *Bill No 120*.

DOCUMENTS : non produits, 69. Voir *Adresses et Ordres*.

DOCUMENTS DÉPOSÉS :	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
1. <i>Agriculture</i> :—Rapport du ministre de l'Agriculture pour l'année civile 1893. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 8.</i>)	Par ordre de S. E. 295	—
2. <i>Alaska et Colombie-Britannique</i> :—Correspondance, instructions, arrêtés du conseil et rapports qui n'ont pas encore été présentés à la Chambre au sujet de la ligne frontière entre l'Alaska et la Colombie-Britannique. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 86.</i>)	Adresse 30 mars 1894. 40	289
3. <i>Archives</i> :—Rapport sur les archives du Canada, par Douglas Bryunner, archiviste, 1893. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 8a.</i>)	Par ordre de S. E. 294	—
4. <i>Assurance du service civil</i> :—Rapport indiquant le fonctionnement de l'assurance du service civil, le nombre des employés civils qui ont assuré leur vie dans cette assurance et pour quelles sommes respectives, sans mention des noms. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 51.</i>)	Par ordre 30 mars 1894. 40	83
5. <i>Assurances</i> :—Sommaires des rapports des compagnies d'assurance en Canada pour l'année civile 1893. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 4b.</i>)	Par acte 127	—
6. <i>Assurances canadiennes</i> :—Etat préliminaire des opérations des compagnies d'assurances canadiennes sur la vie durant l'année expirée le 31 décembre 1893; aussi, un sommaire des affaires des compagnies d'assurances canadiennes sur la vie d'après le système de cotisation pour 1893. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 4a.</i>)	Par acte 19	—
7. <i>Auditeur général</i> :—Rapport de l'Auditeur général sur les comptes de crédits pour l'exercice expiré le 30 juin 1893. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 1.</i>)	Par ordre de S. E. 19	—
8. <i>Australie</i> :—Rapport du ministre du Commerce sur sa mission en Australie, 230. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 5a.</i>)	—	—
9. <i>Banques chartées</i> :—1. Liste des actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du 31 décembre 1893. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 3.</i>)	Par acte 97	—
10. 2. Rapport des dividendes restant impayés et des montants ou balances non réclamés depuis cinq ans ou plus, avant le 31 décembre 1893, dans les banques chartées du Canada. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 3a.</i>)	Par acte 289.	—
11. <i>Baptêmes, mariages et sépultures</i> :—Etats de 1893 pour les districts de Bellechasse, Chicoutimi, Gaspé, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Ottawa et Saguenay. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 105.</i>)	Par acte	513

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<p>12. <i>Bâtiments Canadiens</i> :—1. Ordres du conseil en vigueur au Canada (provinces du Haut et du Bas-Canada) en 1858, concernant toute remise de droit (<i>drawback</i>) ou prime se rapportant à la construction de navires, barques et autres vaisseaux canadiens; aussi, copie de tous ordres du conseil amendant ou concernant les précédents, depuis 1858 jusqu'au commencement de la confédération. (<i>Non imprimé.</i>) <i>Document No 74.</i></p>	<p>Adresse 16 avril 1894 87</p>	175
<p>13. 2. <i>Arrêtés</i> du conseil, depuis l'origine de la confédération jusqu'à l'an 1879 inclusivement, concernant toute remise de droit (<i>drawback</i>) et tout <i>bonus</i> en rapport avec la construction des navires, barques, ou autres bâtiments canadiens. (<i>Non imprimé.</i>) <i>Document No 74a.</i></p>	<p>Adresse 10 avril 1894 68</p>	222
<p>14. <i>Bestiaux, Parc à</i> :—Documents et correspondance se rattachant à l'établissement d'un <i>ranche</i> à bestiaux par le gouvernement près de Fort-McLeod, T. N.-O., y compris les achats de bestiaux, ce qui est advenu de ces animaux, l'administration du <i>ranche</i> et ce qui en a été fait; aussi un état des sommes payées pour les bestiaux parqués dans ce <i>ranche</i> et de toutes autres dépenses faites à son sujet; aussi, un état de la somme totale reçue de la vente des bestiaux de ce <i>ranche</i> et de toutes autres sources s'y rattachant, lequel état devra indiquer la balance restant au crédit ou au débit du dit <i>ranche</i> au premier jour de janvier dernier, ainsi que les noms de toutes les personnes endettées envers le dit <i>ranche</i> pour bestiaux achetés ou pour tous autres effets ou matériaux, avec le montant dû par chacune de ces personnes, s'il en est. (<i>Non imprimé.</i>) <i>Document No 66.</i></p>	<p>Par ordre 30 mars 1894 39</p>	122
<p>15. <i>Bétail canadien en Angleterre</i> :—Rapport sur l'interdiction qui frappe le bétail canadien en Angleterre, lequel est annexé au rapport du ministre de l'Agriculture pour 1893. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 8d.</i>)</p>	<p>Par ordre de S. E. 125</p>	—
<p>16. <i>Bétail des Etats-Unis</i> :—Correspondance échangée depuis 1882 jusqu'à 1891 inclusivement, entre J. B. Wright, médecin-vétérinaire, et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre le chemin de fer Grand-Tronc et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre M. A. Brush et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre les autorités impériales ou quelqu'un en son nom et le gouvernement canadien ou aucun de ses membres, départements ou officiers, concernant l'inspection du bétail des Etats-Unis passant par le Canada. (<i>Imprimé.</i>) <i>Document No 90.</i></p>	<p>Adresse 7 mai 1894 130</p>	325

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
17. <i>Bibliothèque</i> :—Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 17.</i>)	Par acte 10	
18. <i>Billots</i> :—Correspondance, mémoires, ordonnances ministérielles et ordres du conseil se rapportant en quelque manière à l'abolition du droit d'exportation sur les billots et autres bois non manufacturés exportés du Canada aux Etats-Unis. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 96.</i>)	Adresse 27 avril 1892	416
19. <i>Bois de construction à Montréal</i> :—Etat indiquant la quantité de bois de construction examinée par les inspecteurs-mesureurs, à Montréal, chaque année, pendant les derniers dix ans; le montant des droits perçus chaque année durant la même période, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs-mesureurs à Montréal pendant le même temps. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 79a.</i>)	Par ordre 10 avril 1894 69	222
20. <i>Bois de construction à Québec</i> :—Etat indiquant le montant des droits sur le bois de construction perçus à Québec, chaque année, durant les derniers dix ans, la quantité de bois inspectée chaque année, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs-mesureurs. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 79.</i>)	Par ordre 10 avril 1894. 69	222
21. <i>Bois, Permis pour la coupe du</i> :—Etat indiquant tous les permis pour la coupe du bois accordés depuis le 1er janvier 1888; l'étendue de ces coupes; le nom du concessionnaire; le bonus, s'il y en a, payé sur ce permis; si on en a disposé; (<i>a.</i>) A l'enchère publique, régulièrement annoncée, invitant le public à enchérir; (<i>b.</i>) A l'enchère, lorsque ceux qui avaient demandé des permis furent seuls invités à enchérir; (<i>c.</i>) Par demande particulière; (<i>d.</i>) Si ce n'est d'aucune des manières ci-dessus mentionnées, alors de quelle manière a-t-on disposé des coupes de bois, et comment les a-t-on concédées; (<i>e.</i>) Durée de l'annonce publiée dans chaque cas lorsque les fonds de bois ont été vendus à l'enchère publique ou par tout autre système de concurrence publique; aussi, un état sommaire indiquant l'étendue totale concédée et le montant total des boni reçus. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 79c.</i>)	Par ordre 25 avril 1894. 110	433
22. <i>Bois, Vente de</i> :—Etat indiquant :—1. De quelle quantité de bois on a disposé dans les townships 1, 2, 3 et 4, dans les rangs 14, 15, 16 et 17, à l'est du premier méridien principal, et aussi sur la rivière White-mouth; 2. En faveur de qui a-t-on disposé de ce bois; 3. De quelle manière en a-t-on disposé; 4. Les prix obtenus; 5. Copie de toutes annonces publiées à ce sujet, et les noms des journaux qui les ont fait paraître, ainsi que les dates des insertions; 6. Quelle quantité de bois reste encore non vendue dans les dits townships. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 79b.</i>)	Par ordre 7 mai 1894. 129	358

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<p>23. <i>Brady et Farthing, Les révérends</i> :—Ordre, minute ou instructions autorisant le percepteur des douanes à Woodstock, Ontario, à admettre en franchise certaines marchandises consistant en vêtements ou autres articles servant au culte, pour l'usage de l'église catholique romaine de Woodstock et consignés au révérend père Brady, de cette ville, dans le mois de février 1894. 1. La décision en vertu de laquelle le percepteur a admis ces articles en franchise. 2. Toute correspondance entre le contrôleur des Douanes ou autres personnes du département des Douanes à ce sujet. 3. Copie des lettres et de la correspondance échangées entre le révérend J. C. Farthing, de Woodstock et le contrôleur des Douanes au sujet de l'admission de ces articles, et de la prétendue injustice avec laquelle le révérend Farthing a été traité quand il a importé une classe similaire d'articles pour l'usage de l'église anglicane de Woodstock dont il est le recteur. 4. Et si le droit a été imposé depuis sur les dits articles ou sur aucun d'eux,—copie de la déclaration ou minute à ce sujet, et le montant des droits payés sur ces articles. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 92.</i>)</p>	<p>Par ordre 21 mai 1894. 168</p>	357
<p>24. <i>Brasseries et distilleries</i> :—Etat indiquant le nombre de brasseries et distilleries en Canada en 1891, le montant de capitaux placés dans ces établissements, la valeur de leur production, le montant des gages payés, le nombre de personnes employées et le revenu que donnent ces établissements. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 104.</i>)</p>	<p>Par ordre 28 mai 1894. 182</p>	477
<p>25. <i>Budgets, service public</i> :— 1. Budget pour 1894-95. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 2a.</i>) 2. Budget supplémentaire pour l'année expirant le 30 juin 1894. (<i>Imprimé pour la distribution.</i>) (<i>Document No 2b.</i>) 3. Budget supplémentaire additionnel pour l'année expirant le 30 juin 1895. (<i>Imprimé pour la distribution.</i>) (<i>Document No 2c.</i>)</p>	<p>Messages 20 320 436</p>	
<p>26. <i>Caisse d'épargne, Dépôts dans les</i> :—Etat indiquant :— 1. Le nombre de personnes ayant des dépôts dans les caisses d'épargne du gouvernement et des bureaux de poste; 2. Le nombre de personnes qui ont des dépôts de \$1,000 et plus, et le montant total à leur crédit; 3. Le nombre de personnes qui ont des dépôts depuis \$500 jusqu'à \$1,000, et le montant total à leur crédit; 4. Le nombre de personnes qui ont des dépôts moindres que \$500 et le montant total à leur crédit; 5. Le nombre de déposants qui ne résident pas en Canada, et le montant total à leur crédit. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 71.</i>)</p>	<p>Par ordre 25 avril 1894. 111</p>	161

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
27. <i>Campbell, Samuel C.</i> :—Documents, correspondance, télégrammes, rapports au conseil et arrêtés du conseil ainsi que de tous arrêtés administratifs se rapportant à la destitution de M. Samuel C. Campbell, comme surintendant de l'île Saint-Paul et gardien de l'île Ingonish, ou ayant trait à sa pension de retraite. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 33d.</i>)	Adresse 30 mars 1894. 43	175
28. <i>Capitaines et seconds</i> :—Correspondance, télégrammes, rapports au conseil, arrêtés du conseil ou instructions administratives ayant trait à l'emploi de capitaines ou seconds porteurs de certificats de capacité sur les vapeurs naviguant dans les eaux du Canada ou faisant le service de traversiers, ou à l'exploitation de ces vapeurs ou bacs sans ces capitaines ou seconds. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 88.</i>)	Adresse 30 mars 1894. 42	315
29. <i>Chambly, Pont sur le canal de</i> :—Copie de toute correspondance échangée sous forme de lettres, requêtes et rapports, depuis le premier avril 1887, jusqu'au premier mars 1894, entre le gouvernement et M. J. B. Many, ou le conseil municipal de la municipalité de Saint-Luc, dans le comté de Saint-Jean, relativement à la construction d'un pont-tournant sur le canal de Chambly, vis-à-vis l'extrémité sud de l'île Sainte-Thérèse, dans la rivière Richelieu. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 57a.</i>)	Adresse 25 avril 1894. 110	231
30. <i>Chemins de fer et Canaux</i> :—Rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour le dernier exercice, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1893. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 10.</i>)	Par ordre de S. E. 30	—
31. <i>Chemins de fer, Subventions en terres aux</i> :—Correspondance échangée entre le gouvernement et aucune des compagnies de chemins de fer qui ont reçu des subventions en terres pour aider à la construction de leurs lignes, concernant les prix demandés pour ces terres et les mesures prises par ces compagnies pour remplir leurs obligations en concédant rapidement les terres ainsi octroyées. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 54.</i>)	Par ordre 1er mars 1893. 93	—
32. <i>Chevalier, J. B.</i> :—Documents, lettres, requêtes, rapports, etc., communiqués au ministère des Pêcheries, depuis le premier octobre 1893 jusqu'à date, concernant la destitution de J. B. Chevalier, de la ville d'Iberville, de sa charge de garde-pêche; et aussi, copie de toute communication adressée au dit J. B. Chevalier par le gouvernement à ce sujet. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 33c.</i>)	Adresse 25 avril 1894. 110	140

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
33. <i>Chicago, Prix pour l'éducation à l'Exposition Colombienne de</i> :—Rapport détaillé des récompenses accordées par les juges ou le jury, lors de l'Exposition Colombienne de Chicago, aux travaux des élèves des écoles primaires et spéciales de toutes sortes et de tout degré, et aussi aux élèves des institutions d'enseignement secondaire de chacune des provinces du Canada. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 101.</i>)	Par ordre 28 mai 1894. 181	449
34. <i>Cockburn, Quai et bassin de l'île</i> :—Etat donnant le coût total des quai et bassin de l'île Cockburn (lac Huron), le nom ou les noms de l'entrepreneur ou des entrepreneurs, la date de l'achèvement des quai et bassin, le nombre des navires à voiles qui y ont touché, la quantité du fret importé et exporté depuis l'achèvement de cette construction, ainsi que le nombre des steamers qui, durant la saison de navigation, ont touché régulièrement au quai depuis qu'il est terminé. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 75e.</i>)	Par ordre 30 mars 1894. 41	434
35. <i>Coffin, Charles</i> :—Documents et correspondance se rattachant à une demande de compensation faite au ministère des Chemins de fer par un nommé Charles Coffin, de Midgell, I. P.-E. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 63.</i>)	Par ordre 30 mars 1894. 43	120
36. <i>Collège militaire royal</i> : 1. Etat indiquant le nombre d'étudiants gradués au collège militaire royal depuis son établissement ; 2. Le nombre de ces gradués dans le service public du Canada, et au service du gouvernement impérial ; 3. Le montant dépensé sur le compte du capital et sur celui du revenu depuis l'établissement du collège ; 4. Le nombre d'étudiants gradués en 1893 ; 5. Le nombre d'étudiants actuellement au collège ; 6. Le montant total des appointements payés, chaque année, aux personnes employées dans ce collège ; 7. Le nom du commandant de ce collège, son traitement, ses revenants-bons, s'il en est, sous forme de logement gratuit, d'entretien de ce logement, d'approvisionnements, de domestiques, etc. ; 8. Le coût de la maison d'habitation pour le commandant, si elle a été achetée, et le montant que le gouvernement a dépensé pour cette habitation depuis qu'elle a été achetée. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 48.</i>)	Par ordre 29 mars 1894. 34	79
2. Etat supplémentaire. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 48a.</i>)		139
3. Autre état supplémentaire. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 48b.</i>)		288

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
37. <i>Colombie-Britannique</i> :—Correspondance entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et le ministre de l'Intérieur concernant la délimitation de la zone des chemins de fer dans cette province. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 45)	Adresse 20 mars 1893.	65
38. <i>Commerce</i> :—Rapport du département du Commerce pour l'année expirée le 30 juin 1893. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 5.)	Par ordre de S. E. 159	—
39. <i>Commerce et Navigation</i> :—Tableaux du commerce et de la navigation du Canada, pour l'exercice expiré au 30 juin 1893. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 6.)	Par ordre de S. E. 30	—
40. <i>Commission géologique</i> :—Rapport sommaire de la commission géologique pour l'année 1893. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 13a.)	Par ordre de S.E. 20	—
41. <i>Comptes publics, de crédit, et tableaux du commerce et de la navigation</i> :—Etat donnant, pour chaque année depuis le 5 mai 1887, les dates auxquelles les comptes publics, les comptes de crédits et les tableaux du commerce et de la navigation du Canada, de chaque année financière précédente, ont été publiés et prêts à être distribués; et quand les dits comptes et tableaux ont été adressés aux sénateurs et aux membres de la Chambre des Communes du Canada dans chacune des années susdites. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 39.)	Par ordre 20 mars 1894. 21	39
42. <i>Comptes publics du Canada</i> :—Pour l'exercice expiré le 30 juin 1893. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 2.)	Par ordre de S.E. 19	—
43. <i>Crèmeries expérimentales</i> :—Etat indiquant la quantité de beurre fabriqué aux crèmeries expérimentales de West-Eigin et de Woodstock, dans la province d'Ontario, depuis la date de leur établissement jusqu'au 1er janvier 1894; le nombre des ventes opérées, où elles ont été faites et les prix obtenus; aussi, lettres, rapports et correspondance, particulièrement le rapport de Clement et Fils, de Glasgow, au sujet des prix obtenus et de la condition des marchandises quand elles ont été offertes en vente; les sommes d'argent dépensées et les différentes fins pour lesquelles l'argent a été employé. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 69.)	Par ordre 30 mars 1894. 42	144
44. <i>Dépenses imprévues</i> :—Etat des dépenses faites à compte de frais divers imprévus, depuis le 1er juillet 1893 jusqu'à date. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 26.)	Par ordre de S.E. 19	—
45. <i>Droit d'auteurs</i> :—Correspondance et autres documents non encore produits, concernant la question des droits d'auteurs. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 50.)	Par ordre 20 mars 1894. 21	82

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
46. <i>Echiquier, Cour d' :—</i> Ordonnance établissant certaines règles au sujet des matières y mentionnées, dans la Cour d'Echiquier du Canada. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 32.</i>)	Par acte 21	—
47. <i>Elgin, Comté de :—</i> Correspondance échangée entre D. J. Hughes, juge du comté d'Elgin, Ontario, et les fonctionnaires de l'imprimerie du gouvernement au sujet de l'impression de la dernière liste révisée des électeurs du comté d'Elgin. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 80.</i>)	Par ordre 28 mai 1894 180	230
48. <i>Ellis, V. :—</i> Copie de la sentence rendue l'année dernière par la cour Suprême de la province du Nouveau-Brunswick contre V. Ellis, rédacteur du <i>St. John's Globe</i> , pour un prétendu mépris de cour, ainsi que les noms des juges qui composaient cette cour lorsque la sentence fut rendue. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 49.</i>)	Par ordre 30 mars 1894. 44	80
49. <i>Exposition Colombienne à Chicago :—</i> Etat donnant les noms des fonctionnaires originaires de la Nouvelle-Ecosse, qui ont été employés par le gouvernement canadien pour l'Exposition Colombienne, leur position officielle, le montant des salaires payés et les dates auxquelles leur emploi a cessé. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 55.</i>)	Par ordre 10 avril 1894. 70	98
50. <i>Fer en gueuse :—</i> Etat indiquant les différentes sommes payées en primes sur le fer en gueuse produit au Canada, les quantités produites, les personnes ou collectivités auxquelles ces primes ont été payées, et les provinces dans lesquelles sont situées leurs usines, depuis la date du dernier état similaire présenté. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 46.</i>)	Par ordre 30 mars 1894. 42	67
51. <i>Fermes expérimentales :—</i> Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales pour 1893. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 8.c</i>)	Par acte 97	—
52. <i>Fonctionnaires publics :—</i> Liste des fonctionnaires publics à qui il a été délivré des commissions en vertu du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada durant l'année 1893. (<i>Imprimé avec le No 16.</i>) (<i>Document No 31.</i>)	Par acte. 21	—
53. <i>Galops, Rapides des :—</i> Rapports et plans d'explorations du chenal des Rapides des Galops dressés par M. Kennedy. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 60.</i>)	Par ordre 1er mars 1893.	113
54. <i>Goodwin, George :—</i> Correspondance échangée entre le gouvernement et George Goodwin au sujet du transfert de ses entreprises et contrats ou d'aucune de ses entreprises sur le canal de Soulanges. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 57.</i>)	Par ordre 30 mars 1894. 39	100

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
55. <i>Gosselin, Michel</i> :—Pièces relatives à la demande de Michel Gosselin, métis, résidant à Roseberry, Manitoba, réclamant une indemnité à raison des pertes qu'il a subies pendant les troubles de 1869-70 ; aussi, la correspondance échangée entre le gouvernement et le dit Michel Gosselin au sujet de cette réclamation. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 41.</i>)	Adresse du Sénat du 20 mars 1893.	—
56. <i>Grand Etang, Cap-Breton</i> :—Demandes de soumissions, soumissions reçues, contrats passés, et correspondance, télégrammes, lettres et papiers concernant les travaux publics (quai ou brise-lames) exécutés au Grand Etang, Cap-Breton ; aussi, un relevé de toutes sommes payées ou avancées pour ces travaux et les dates de paiement. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 75.</i>)	Par ordre 7 mai 1894. 129	183
57. <i>Harris, La propriété</i> :—Papiers, correspondance, télégrammes, rapports au conseil ou arrêtés du conseil, ou arrêtés administratifs n'ayant pas encore été présentés au Parlement, relativement à l'achat de la propriété Harris, en la cité de Saint-Jean, pour le chemin de fer Intercolonial, ou au paiement du prix d'acquisition de cette propriété, ou aux objets ou fins auxquels elle a été affectée depuis ; aussi, une liste de tous les prétendants au titre de cette propriété ou à quelque droit à cette propriété, avec les montants à eux respectivement payés, et un sommaire ou résumé de tous les actes ou conventions consentis par les prétendants respectivement ; aussi, un état de toutes les sommes dépensées depuis sur cette propriété, et de tout ce qu'elle a coûté jusqu'à ce jour. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 44a.</i>)	Adresse 30 mars 1894. 43	316
58. <i>Homard et Hareng, Pêche du</i> :—Correspondance et recommandations reçues depuis le 1er janvier 1892 jusqu'à date, des officiers des pêcheries et autres des comtés de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, et du comté de Charlotte, dans le Nouveau-Brunswick, concernant la pêche du homard et la grosseur réglementaire qu'il doit avoir ; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries et ses subordonnés et autres personnes, concernant la saison fermée pour la pêche du hareng au havre des Deux Iles, Grand Manan, et les filets qui y sont employés. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 33e.</i>)	Par ordre 14 mai 1894 146	289
59. <i>Ile du Prince-Edouard, Chemin de fer de l'</i> :—Etat donnant le nombre d'employés renvoyés du service du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard depuis le 1er mars 1892, le nom de chacun, la date et les motifs de chaque destitution ; aussi, les noms des employés, s'il en est, qui ont été réinstallés. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 23.</i>)	Par ordre 15 mars 1893	18

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
60. <i>Ile du Prince-Edouard, Ecoles de l'—</i> Papiers, requêtes, correspondance, rapports, minutes et ordres du conseil, concernant la loi des écoles de l'Ile du Prince-Edouard, intitulée: " <i>The Public Schools' Act, 1877.</i> " (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 40b.</i>)	Par ordre 30 mars 1894 40	100
61. <i>Ile Sheiks:—</i> Lettres, documents et états ayant rapport à l'adjudication, à William H. Davis et Fils, de l'entreprise de la construction d'un barrage à l'Ile Sheiks, se rattachant au canal Cornwall. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 77b.</i>)	Adresse 30 mars 1894 43	234
2. Réponse supplémentaire. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 77c.</i>)		307
<i>Importations:—</i>		
62. 1. Etat indiquant le montant et la valeur de l'acier à creuset importé en franchise au Canada, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 6 novembre 1885; aussi, le montant et la valeur des serges et étoffes moirées importées en Canada en franchise, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 6 novembre 1885. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 81.</i>)	Par ordre 14 mai 1894 144	230
63. 2. Etat donnant le montant et la valeur des bandes, bordures, bouts et côtés, et doublures des bouts et côtés à l'usage des chapeliers, importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 5 juillet 1886; aussi, le montant et la valeur des bandes métalliques à pointes ou unies pour la fabrication des clôtures importées en franchise, en Canada depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 17 juillet 1886; aussi, le montant et la valeur de câble métallique importé en Canada en franchise depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 17 juillet 1886; aussi, le montant et la valeur du fil de cuivre jaune ou rouge tordu importé en franchise en Canada, depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 20 juillet 1886; aussi, le montant et la valeur de la laine filée du poil de l'alpaca ou de la chèvre angora importée en franchise en Canada, depuis 1885, aux termes de l'ordre du conseil du 18 novembre 1886. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 81a.</i>)	Par ordre 14 mai 1894 144	230-231
64. 3. Etat indiquant la quantité et la valeur des jantes de roues en noyer dur importées en franchise en Canada chaque année, depuis 1887, aux termes de l'ordre du 16 novembre 1868; aussi, la quantité et la valeur du fil d'acier à ressorts Homo plus fin que le No 9, et pas plus fin que No 15, importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887, pour servir aux fabricants de sommiers élastiques, aux termes de l'ordre du conseil du 6 décembre 1888. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 81b.</i>)	Par ordre 14 mai 1894 145	231

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<p>65. 4. Etat donnant la valeur du cuir à doublure importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre du conseil du 1er juillet 1887; aussi, la valeur des centres en roseau carré ou en cuir cru, les têtes, manches et bouts en caoutchouc ou en cuir textile, et les douilles en acier, en fer ou en nickel pour les longes de fouet importés en Canada en franchise, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre du conseil du 2 juillet 1887; aussi, la valeur des rouleaux en cuivre devant servir à l'impression des calicots importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre du conseil du 22 novembre 1887; aussi, la quantité et la valeur du fil d'acier du No 12 jusqu'au No 30, importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887 aux termes de l'ordre du conseil du 11 juillet 1888; aussi, la quantité et la valeur du fil de laine et du fil de laine peignée, importés en Canada en franchise pour l'usage des fabricants, chaque année, depuis 1887, aux termes de l'ordre du conseil du 11 juillet 1888; aussi, la quantité et la valeur du fil de jute et du fil de coton plus fin que le No 40; et du fil de fer galvanisé ou étamé ou cuivré ou non, du No 16 ou plus fin, importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887, aux termes des ordres du conseil du 11 juillet 1888. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 81c.)</p>	<p>Par ordre 14 mai 1894 145</p>	<p>231</p>
<p>66. <i>Imprimerie et Papeterie publiques</i> :—Rapport annuel du département de l'imprimerie et de la papeterie publiques, pour l'année expirée le 30 juin 1893, avec un rapport partiel sur ces services pendant le dernier semestre de 1893. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 16c.)</p>	<p>Par acte. 175</p>	<p>—</p>
<p>67. <i>Industrie laitière</i> :—Troisième rapport annuel du commissaire de l'industrie laitière du Canada pour 1892-93. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 8b.)</p>	<p>Par acte 160</p>	<p>—</p>
<p>68. <i>Instruments agricoles</i> :—Rapport spécial du commissaire exécutif sur les prix décernés pour les instruments agricoles à l'Exposition Universelle de Chicago, 1893—lequel est annexé au rapport annuel du ministre de l'Agriculture. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 8e.)</p>	<p>Par ordre de S. E. 127</p>	<p>—</p>
<p>69. <i>Intercolonial, Chemin de fer</i> :—Etat indiquant le tarif, soit général, soit spécial, imposé par le chemin de fer Intercolonial sur le fret d'entier parcours, de Lévis à Halifax, avec la date de la mise en vigueur de tel tarif, et dans les cas où des changements ont été faits à ce tarif, la nature du changement. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 44.)</p>	<p>Par ordre 20 mars 1894. 20</p>	<p>60</p>

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
70. <i>Intérieur</i> :—Rapport annuel du département de l'Intérieur pour 1893. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 13.</i>)	Par ordre de S. E. 25	—
71. <i>James et Hudson, Baies de</i> :—Rapports, documents, cartes, manuscrits et correspondance se rattachant aux expéditions d'explorations faites aux baies de James et d'Hudson. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 36.</i>)	Par ordre du 1er mars 1893. 30	—
72. <i>Johnstone, Le juge</i> :—Correspondance concernant la demande d'augmentation de traitement faite par le juge Johnstone, de la cour de comté du comté d'Halifax, N.-E. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 58.</i>)	Par ordre 27 juillet 1891. 109	—
73. <i>Juges puînés dans Ontario</i> :—Etat donnant les noms des juges puînés dans la province d'Ontario, les dates de leur nomination, le nom et le chiffre de la population du comté pour lequel ils ont été nommés, ainsi que le traitement et les allocations de chacun de ces juges. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 83.</i>)	Par ordre 28 mai 1894. 182	234
74. <i>Lacouture, Joseph, sa réclamation</i> :—Copie de tous documents, réclamations, requêtes, correspondance, rapports du surintendant du canal de Chambly, rapports d'experts et autres, plans, conventions, propositions et décisions du gouvernement, concernant la réclamation de Joseph Lacouture, de la paroisse de Saint-Luc, pour dommages causés à sa propriété par les eaux du canal Chambly. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 24.</i>)	Par ordre 20 mars 1893.	18
75. <i>Liqueurs distillées et fermentées</i> :—Etat indiquant,—1. Les quantités de liqueurs distillées et fermentées sous les différents noms donnés dans les tableaux du commerce, importées et achetées pour la consommation en Canada, de 1883 à 1893 inclusivement, en gallons impériaux, ainsi que leur valeur et le montant de droits payés ; 2. La quantité de liqueurs distillées et fermentées sous les différents noms donnés dans les rapports du Revenu de l'intérieur, fabriquées en Canada et achetées pour la consommation domestique, ainsi que leur valeur et le montant des droits acquittés, durant la période susdite ; 3. Le montant des matériaux employés pour brasser et distiller des liqueurs alcooliques dans les diverses provinces du Canada pendant la même période. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 103.</i>)	Par ordre 28 mai 1894 182	477
76. <i>Mandats du Gouverneur général</i> :—Relevé des mandats émis par le Gouverneur général depuis la dernière session du parlement, à compte des exercices de 1892-93 et 1893-94, conformément à l'Acte du revenu consolidé et de l'audition, article 32, alinéa b. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 27.</i>)	Par ordre de S. E. 19	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
77. <i>Manitoba, Colonisation à :—</i> Etat indiquant le nombre des inscriptions d'établissement gratuit dans Manitoba faites au cours des années 1892 et 1893, et le nombre de ces inscriptions annulées au cours des dites années, ainsi que, dans chaque cas, le nom de la municipalité dans laquelle se trouve le terrain. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 70.)	Par ordre 30 mars 1894 40	161
<i>Manitoba, Ecoles de :</i>		
78. 1. Pétitions, mémoires et correspondance concernant l'appel institué au nom de la minorité catholique romaine de la province de Manitoba au sujet des lois scolaires de cette province; aussi, copie des rapports au conseil et des ordres du conseil à ce sujet; aussi, copie de la cause soumise à la cour Suprême du Canada concernant le dit appel, y compris les factums et autres pièces s'y rapportant, et copie de tous jugements rendus et de toutes réponses faites par la dite cour sur les questions ou aux questions qui lui furent soumises. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 40c.)	Adresse 21 mars 1894. 25	354
79. 2. Réponse supplémentaire à l'adresse du Sénat du 3 février 1893, se rapportant aux Actes de l'ancien conseil d'Assiniboia sur la question des écoles et de l'éducation. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 40a.)		
80. <i>Manitoba et Territoires du Nord-Ouest :—</i> Etat indiquant le montant payé aux compagnies de chemins de fer et de vapeurs, en primes pour colons amenés à Manitoba ou dans les Territoires, en 1891, 1892 et 1893; aussi, une liste nominative des colons ainsi amenés, avec indication des endroits où ils se sont établis. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 67.)	Par ordre 10 avril 1894. 69	139
81. <i>Manitoba, Prêts aux colons de :—</i> Liste des personnes qui, dans Manitoba, n'ont pas encore remboursé les prêts, qui leur ont été faits vers 1876, pour grains de semence, etc., etc., avec le montant dû par chacune d'elles et les intérêts réclamés jusqu'au 1er janvier 1894, sur chacun de ces montants; aussi, liste et montants des hypothèques reçues comme sûreté supplémentaire de chaque emprunt, avec la description du terrain hypothéqué et le nom du propriétaire de ce terrain, ainsi que le nom de l'emprunteur, si c'est une autre personne. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 102.)	Par ordre 21 mai 1894. 168	470
82. <i>Marine et Pêcheries :—</i>		
1. Vingt-sixième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, 1893—Marine. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 11.)	Par ordre de S. E. 120	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
83. 2. Vingt-sixième rapport annuel du ministère de la Marine et Pêcheries pour l'exercice expiré le 30 juin 1893. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 11*.</i>)	73	—
84. <i>McGreevy et Connolly</i> :—Copie de toutes pétitions ou communications adressées au gouvernement ou à aucun de ses membres, ou à Son Excellence, demandant d'intervenir au sujet de la sentence prononcée par Son Honneur le juge Rose contre MM. McGreevy et Connolly; copie de toutes réponses faites à ces pétitions ou communications, et de toute correspondance entre aucun membre du gouvernement ou aucune autre personne relativement à la commutation de la dite sentence; copie de tous rapports médiæux concernant les dits McGreevy ou Connolly pendant qu'ils purgeaient leur sentence, de tous rapports ou recommandations à ce sujet adressés à aucun membre du gouvernement ou à Son Excellence, et de toutes réponses qui y ont été faites; aussi, copie de tous ordres du conseil se rapportant en quelque manière à la commutation de la dite sentence. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 37.</i>)	Adresse 20 mars 1894. 20	35
85. <i>McLeod, John, sa destitution</i> :—Accusations, plaintes, lettres, télégrammes, correspondance, rapports ou ordres concernant la destitution de John McLeod, de la charge d'inspecteur des travaux de réparation à la jetée de Broad Cove March, Cap-Breton. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 98.</i>)	Adresse 18 juin 1894. 314	433
86. <i>McNab, John, et Gallagher, John</i> :— 1. Ordre du Conseil autorisant la vente du lot 16, concession 12, du township de Luther, comté de Wellington, pour la somme de \$800 à John McNab et John Gallagher. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 72.</i>) 2. Réponse supplémentaire. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 72a.</i>)	Adresse 7 mai 1894. 130 303	173 —
87. <i>McQueen, Timothy</i> :—Télégrammes, lettres, pétitions, arrêtés du conseil, et de toute correspondance se rapportant au renvoi d'office de Timothy McQueen comme garde-pêche dans le comté de Kent, Ontario. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 33b.</i>)	Adresse 26 avril 1894. 112-114	132
88. <i>Métis de Manitoba</i> :—Etat indiquant toutes les terres assignées en partage à des Métis de Manitoba, pour lesquelles il n'a pas été émis de lettres patentes, et donnant, avec une désignation de la terre, le nom du concessionnaire et les raisons pour lesquelles la lettre patente n'a pas été émise. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 91.</i>)	Par ordre 16 avril 1894. 88	326

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
89. <i>Milice active</i> :—Effectif de la milice active pour l'exercice 1894-95. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 19a.</i>)	Par ordre de S. E. 507	—
90. <i>Milice et Défense</i> :—Rapport du ministre de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1893. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 19.</i>)	Par ordre de S. E. 96	—
91. <i>Mill River,—Chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard</i> : Correspondance échangée entre le ministre des Chemins de fer et le révérend A. E. Burke et autres, au sujet du changement de la halte de voyageurs (<i>flag station</i>) de Mill River, sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, à Howlan Road, et de tous télégrammes et documents s'y rapportant; aussi, copie de toutes pétitions, etc., adverses au dit changement. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 89.</i>)	Adresse 14 mai 1894. 146	315
92. <i>Mille-Iles</i> :—Rapports faits au ministre de l'Intérieur ou au surintendant général des Affaires des Sauvages sur la valeur des Mille-Iles, et de toutes offres reçues pour l'achat de ces îles. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 61.</i>)	Adresse 30 mars 1894. 42	114
93. <i>Mines, outillage pour leur exploitation</i> :—Etat indiquant, par province, la valeur de l'outillage propre à l'exploitation des mines, admis en franchise depuis l'année 1890. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 47.</i>)	Par ordre 30 mars 1894. 43	68
94. <i>Navires de pêche américains</i> :—Arrêté du conseil, en date du 17 janvier 1894, autorisant l'émission de licences aux navires de pêche des Etats-Unis pour leur permettre d'acheter de la boitte, etc., etc., dans les ports du Canada, sur la côte de l'Atlantique,—et aussi, une copie de la forme de licence devant être émise aux dits navires. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 33.</i>)		25
95. <i>Obligations et garanties</i> :—Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées au Secrétariat d'Etat depuis le dernier relevé de 1893, soumis au parlement du Canada, en conformité de l'article 23, chapitre 19 des Statuts révisés du Canada. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 38.</i>)	Par acte. 34	—
<i>Pacifique Canadien, Chemin de fer du :</i>		
96. 1. Documents et correspondance relatifs au paiement fait à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique des sommes déduites de sa subvention en l'année 1893. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 28.</i>)	Par ordre 19	—
97. 2. Liste de tous les terrains vendus par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique depuis le 1er octobre 1892 jusqu'au 1er octobre dernier. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 34.</i>)	Par acte. 25	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
98. 3. Rapport fait en vertu de la résolution du 20 février 1882, et tel que fourni par le ministère de l'Intérieur, au sujet de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 34a.</i>)	Par résolution. 31	—
99. 4. Etat indiquant les prix actuellement exigés par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien pour le transport des voyageurs et des marchandises, y compris les prix exigés de Saint-Paul et Minneapolis au bord de la mer. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 34c.</i>)	Adresse du Sénat. 5 avril 1894.	—
100. <i>Palmer, le juge</i> :—Copie des documents et de la correspondance se rattachant aux accusations portées contre M. le juge Palmer, ou à sa résignation de sa charge et à l'acceptation de cette résignation. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 29.</i>)	Par ordre 20 mars 1894. 19	19
101. <i>Pêcheries d'Ontario</i> :—Ordres du conseil et administratifs actuellement en vigueur dans la province d'Ontario, relativement aux pêcheries de cette province, et de toutes pétitions reçues par le département à ce sujet. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 33f.</i>)	Adresse 26 avril 1894. 93-114	326
<i>Pénitencier de Kingston :</i>		
102. 1. Etat indiquant le montant des recettes mensuelles provenant des deniers reçus à titre de droit d'entrée des visiteurs au pénitencier de Kingston, entre le 1er janvier 1887 et le 1er janvier 1894, et de quelle manière on a disposé de ces fonds; aussi, indiquant le montant de tels deniers déposé dans aucune banque quelconque, avec le nom de la banque et de la personne au crédit de laquelle ces dépôts ont été faits. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 59a.</i>)	Adresse 10 avril 1894 69	113
103. 2. Etat indiquant :—(a.) Le montant d'argent reçu à titre de droit d'entrée, des visiteurs du pénitencier de Kingston, chaque année, depuis le 31 janvier 1885 jusqu'au 1er février 1893; (b.) Les paiements faits à même ces deniers, au crédit du receveur général, et l'emploi de ces fonds; (c.) Détails sur les articles fabriqués et les travaux exécutés dans cet établissement pour aucun de ses officiers,—indiquant qui a fournis les matériaux pour ces articles, quelles sommes ont été portées au compte des dits officiers pour les dits articles, et quelles sommes ont été réellement payées pour les dits articles pendant chacune des dites années; (d.) Quantité d'huile de charbon et de gaz fournie à ces officiers, le montant payé pour ces articles et la date du paiement; (e.) Blanchissage dans cet établissement pendant les dites années, pour qui, le montant exigé et payé pour ce travail, les dates de ces paiements et les noms des personnes qui les ont faits. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 59b.</i>)	Adresse 13 mars 1893	113

DOCUMENTS — <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
104. <i>Pénitenciers</i> :—1. Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1893. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 18.</i>)	Par ordre de S. E. 18	—
105. 2. Etat indiquant les noms de tous les détenus morts dans les pénitenciers du Canada durant les dernières dix années, ainsi que la cause de la mort et la durée de la dernière maladie dans chaque cas. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 59.</i>)	Par ordre 30 mars 1894 40	109
106. 3. Accusations portées à l'attention du gouvernement ou d'aucun des départements depuis 1891, à propos de toutes affaires relatives au pénitencier de Kingston et au pénitencier de la Colombie-Britannique; de toutes nominations de personnes chargées de faire des enquêtes sur aucune de ces accusations, y compris leurs instructions; de toute correspondance échangée entre aucune de ces personnes et aucun des membres du gouvernement ou des départements; de tous témoignages recueillis au cours d'aucune de ces enquêtes; de tous rapports s'y rattachant, y compris toutes annexes à ces rapports, et de tous autres documents et papiers relatifs à toutes prétendues irrégularités dans l'administration de ces institutions depuis 1891. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 59c.</i>)	Par ordre 30 mars 1894 41	120
4. Deux réponses supplémentaires. (<i>Non imprimés.</i>) (<i>Documents No 59d et 59e.</i>)		147
107. <i>Pensions et allocations de retraite</i> :—Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, etc., durant l'année expirée le 31 décembre 1893. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 25.</i>)	Par acte 18	—
108. <i>Pickets, Quai de</i> :—Lettres, rapports d'ingénieurs et autres documents entre les mains du gouvernement, qui se rapportent à l'état du quai de Pickets et au défaut d'emploi de la somme votée l'année dernière pour la réparation de ce quai. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 76.</i>)	Par ordre 14 mai 1894 144	183
109. <i>Police à cheval du Nord-Ouest</i> :—Rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, 1893. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 15.</i>)	Par acte 82	—
110. <i>Police fédérale</i> :—Rapport du commissaire de la police fédérale pour l'année 1893. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 22.</i>)	Par acte 18	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
111. <i>Porcs exportés et importés, leur abattage en entrepôt</i> :— Ordre du conseil passé en vertu de l'article 93, chapitre 32 des Statuts révisés du Canada et actuellement en vigueur, réglementant l'abattage en entrepôt des porcs destinés à l'exportation; aussi, copie des règlements de quarantaine relatifs à l'importation en Canada de porcs devant être abattus en entrepôt. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 100.)	Adresse 6 février 1893	449
112. <i>Postes</i> :—Rapport du maître général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1893. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 12.)	Par ordre de S. E. 65	—
113. <i>Prêt et placement, Compagnie Anglo-Canadienne de</i> :— Etat de ses affaires pour 1893. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 20.)		513
114. <i>Primes de pêche</i> :—Etat des paiements des primes de pêche faits pour 1892-93, conformément au chapitre 96 des Statuts révisés. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 35b.)	Par acte 32	—
<i>Recettes et dépenses :</i>		
115. 1. Relevé des recettes et dépenses à la date du 10 avril 1894 et du 10 avril 1893. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 52.)	Par ordre 16 avril 1894. 88	—
116. 2. Etat indiquant le montant total des recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé, du 1er juillet 1893 au 1er mai 1894, et aussi du 1er juillet 1892 au 1er mai 1893. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 52a.)	Par ordre 7 mai 1894. 130	139
117. <i>Réciprocité, péages de canaux, naufrages, etc</i> :—Correspondance, papiers et documents non encore soumis à la Chambre au sujet des négociations et communications entre le gouvernement et les Etats-Unis concernant la réciprocité, les péages de canaux et les naufrages et remorquage. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 85.)	Adresse 6 février 1893.	289
118. <i>Repatriement</i> :—Etat indiquant les noms de toutes les personnes nommées pour agir en qualité d'agents de repatriement en rapport avec l'immigration, le temps pendant lequel chacune d'elles a travaillé, la somme d'argent payée à chacune d'elles, les noms des colons amenés au Canada par chaque agent de repatriement et les endroits où ces colons se sont établis; aussi, un état faisant connaître les arrangements faits avec ces agents. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 93.)	Par ordre 7 mai 1894. 130	358

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
119. <i>Retraites et pensions</i> :—Etat indiquant le nombre d'employés civils permanents dans le service intérieur et extérieur de chaque ministère ou département qui contribuent au fonds de retraite, et le montant brut des salaires payés. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 25a.)	Par ordre 10 avril 1894. 70	109
<i>Revenu de l'intérieur :</i>		
120. 1. Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'intérieur du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1893. Partie I, Accise, etc. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 7.)	Par ordre de S. E. 19	—
121. 2. Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'intérieur du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1893; Partie II, Falsification des substances alimentaires. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 7a.)	Par ordre de S. E. 303	—
122. 3. Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'intérieur du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1893; Partie III, Inspection des poids et mesures et gaz. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 7b.)	Par ordre de S. E. 403	—
123. <i>Reviseurs</i> :—Liste complète des reviseurs sous l'empire de l'Acte du cens électoral, donnant leurs noms, leurs divisions électorales et la date de leur nomination. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 43.)	Par ordre 30 mars 1894. 40	56
124. <i>Rivière-aux-Roseaux, aux Rats, et la Seine</i> :—Rapport de l'ingénieur du département des Travaux Publics, qui a fait l'inspection de la Rivière-aux-Roseaux, de la Rivière-aux-Rats, ainsi que de la Seine, dans le district électoral de Provencher, Manitoba. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 62.)	Par ordre 16 avril 1894. 87	120
125. <i>Rocheleau, Joseph Placide</i> :—Plaintes faites par un nommé Etienne Tremblay, depuis le 1er novembre 1893, contre Joseph Placide Rocheleau, maître de poste de Pauline, dans le comté de Rouville, P.Q., et aussi, copie du rapport de l'inspecteur des postes qui a fait l'enquête sur cette plainte, ou de tout autre officier chargé de faire cette enquête. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 82.)	Par ordre 25 avril 1894. 112	234
126. <i>Rustico</i> :—Rapports, correspondance et autres documents non encore produits, concernant la condition du brise-lames de Rustico, I.P.-E. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 75c.)	Par ordre 15 mars 1893.	184

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
127. <i>Sabourin, Théophile, et Julien Monpetit</i> :—1. Ordre du conseil nommant Théophile Sabourin, garde-pêche, pour la division du lac des Deux-Montagnes et l'Île Perrot ;	Adresse 16 avril 1894. 87	234
2. Ordre du conseil nommant Julien Monpetit, garde-pêche, pour la même division ;		
3. Instructions et ordres donnés par le département des Pêcheries, aux dits gardes-pêche ;		
4. Rapports des deux gardes-pêche, pour les années 1891-1892. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 33a.</i>)		
128. <i>Saint-Michel d'Yamaska, Pont à</i> :—Documents, mémoires, requêtes et correspondance échangée entre le gouvernement, la chambre de commerce de la cité de Sorel et autres personnes, concernant une subvention en faveur de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, pour la reconstruction d'un pont à Saint-Michel d'Yamaska. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 34b.</i>)	Par ordre 15 mars 1893. 68	—
129. <i>Sandford, N.-E., Brise-lames de</i> :—Lettres, pétitions, études et rapport concernant la destruction et la réparation du brise-lames de Sandford, comté de Yarmouth, N.-E. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 75a.</i>)	Par ordre 6 février 1893. 183	—
130. <i>Sauvages</i> :—Rapport annuel du département des Affaires des Sauvages pour l'année expirée le 31 décembre 1893. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 14.</i>)	Par ordre de S. E. 20	—
131. <i>Sauvages de Saugeen</i> :—1. Pétitions présentées par les Sauvages de la réserve de Saugeen, réclamant le droit exclusif de pêcher dans la baie des Français, lac Huron, de toutes les réponses faites à ces pétitions, et de tous les ordres administratifs donnés à ce sujet. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 65b.</i>)	Adresse 25 avril 1894. 110	153
2. Réponse supplémentaire. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 65c.</i>)		528
<i>Sauvages des Six Nations :</i>		
132. 1. Etat donnant le montant payé à même le fonds des Sauvages des Six Nations (à titre de cadeau ou de prêt) à quelques-uns d'entre eux depuis l'année 1886 jusqu'à date, et indiquant dans chaque cas,—le nom de la personne; si c'est à titre de cadeau ou de prêt; la date du paiement; le montant; le motif du cadeau ou du prêt; l'autorité en vertu de laquelle a été fait ce cadeau ou prêt; les conditions auxquelles le prêt a été fait; les conditions du remboursement; le montant remboursé. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 65.</i>)	Par ordre 25 avril 1894. 111	122

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
133. 2. Etat indiquant le montant d'argent pris sur les fonds des Sauvages des Six Nations pour payer des dettes contractées par quelques-uns d'entre eux depuis l'année 1886, et donnant,—1. Les noms des diverses personnes qui ont contracté ces dettes, le montant dans chaque cas, la date ou les dates auxquelles ces dettes ont été contractées et la partie d'icelles qui a été soldée ; 2. Les noms des créanciers auxquels des paiements ont été faits, les dates auxquelles ils ont été faits, ainsi que la somme totale payée à chacun de ces créanciers. Aussi, indiquant, dans chaque cas, en vertu de quelle autorité la dette a été contractée et payée, et si ces montants ont été remboursés en tout ou en partie aux fonds des Sauvages à même les annuités des débiteurs en faveur desquels les paiements ont été faits, et si c'était à cette condition que des paiements ont été autorisés. <i>(Non imprimé.)</i> <i>(Document No 65a.)</i>	Par ordre 16 avril 1894. 87	143
134. <i>Secrétaire d'Etat</i> :—Rapport du secrétaire d'Etat pour l'année expirée le 31 décembre 1893. <i>(Imprimé.)</i> <i>(Document No 16.)</i>	Par ordre de S.E. 21	—
<i>Service Civil :</i>		
135. 1. Liste du service civil en Canada, 1893. <i>(Imprimé.)</i> <i>(Document No 16a.)</i>	Par acte 21	—
136. 2. Rapport du bureau des examinateurs du service civil, pour l'année terminée le 31 décembre 1893. <i>(Imprimé.)</i> <i>(Document No 16b.)</i>	Par acte 39	—
137. <i>Sillery, Hurons de Lorette</i> :—Requêtes, lettres, plans, titres et autres documents ayant trait à la réclamation des Hurons de Lorette au sujet de la seigneurie de Sillery. <i>(Non imprimé.)</i> <i>(Document No 78.)</i>	Adresse 10 avril 1894. 69	184
<i>Soulanges, canal de :</i>		
138. 1. Rapports d'ingénieurs recommandant certains changements dans le contrat originaire en ce qui concerne la nature des travaux et les matériaux employés dans la construction des écluses et autres ouvrages en maçonnerie sur les sections 1 et 2 du canal de Soulanges, avec les raisons données pour ces changements et les noms des ingénieurs qui les ont recommandés ; aussi, correspondance échangée entre les ingénieurs, le département des Chemins de fer et Canaux, l'entrepreneur et autres personnes, au sujet de ces changements, et de tous ordres du conseil s'y rapportant. <i>(Non imprimé.)</i> <i>(Document No 57b.)</i>	Adresse 28 mai 1894. 181	237

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	FRÉ- SENTÉS.
<p>139. 2. Annonces demandant des soumissions pour la construction des sections 1 et 2 du canal de Soulanges ; aussi, copie des devis se rapportant aux dites sections et des extension- des devis et soumissions avec les quantités estimatives et les travaux à faire d'après les calculs de l'ingénieur ; aussi, copie de toutes les soumissions, des contrats donnés, de la correspondance échangée entre les entrepreneurs qui ont soumissionné pour ces travaux et l'entrepreneur qui a obtenu les contrats et le département des Chemins de fer et Canaux à ce sujet ; aussi, copie de tous rapports d'ingénieurs depuis l'adjudication du contrat. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 57c.)</p>	<p>Par ordre 16 avril 1894. 88</p>	302-303
<p>140. 3. Correspondance échangée entre le département des Chemins de fer, le ministre des Travaux Publics et toutes autres personnes au sujet des sections 12 et 13 du canal de Soulanges ; 2. Copie de l'avis des soumissions demandées et des soumissions reçues ; 3. Copie des contrats qui ont été donnés. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 57d.)</p>	<p>Par ordre 14 mai 1894. 146</p>	448
<p><i>St. Andrew's Rapides de :</i></p>		
<p>141. Arrêtés du conseil, correspondance et instructions données aux officiers du département des Travaux Publics, et rapports de ces officiers, au sujet des améliorations des rapides de St. Andrew's, dans la Rivière Rouge du Nord, Manitoba. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 99.)</p>	<p>Adresse 25 avril 1894. 110</p>	433
<p>142. <i>Stanley, le steamer</i> :—Etat indiquant à quelle date le steamer <i>Stanley</i> a commencé ses voyages entre Charlottetown, I.P.-E., et Pictou, N.-E. ; à quelle date le dit steamer a commencé ses voyages entre Georgetown, I.P.-E., et Pictou, combien de voyages il a faits, la date de chaque voyage et combien de sacs de malle ont été transportés à chaque voyage ; à quelle date le dit steamer a cessé de transporter les malles ; le nombre de voyageurs et le montant de fret transportés à et de l'Île du Prince-Edouard ; le chiffre des dépenses et des recettes du dit service, pour l'hiver de 1893-94. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 94.)</p>	<p>Par ordre 28 mai 1894. 182</p>	358
<p>143. <i>Statistiques, Bureau de</i> :—Correspondance reçue par le ministère de l'Agriculture au sujet de l'établissement du bureau de statistiques du travail du Canada. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 68.)</p>	<p>Par ordre 30 avril 1894. 117</p>	144

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Steamers transatlantiques rapides :</i>		
144. 1. Lettres, propositions, câblegrammes et correspondance, depuis le 1er janvier 1890, entre le gouvernement et aucun de ses membres et toute personne, maison ou compagnie, concernant la création d'un service de steamers transatlantiques rapides entre le Canada et la Grande-Bretagne et le Canada et la France, et concernant les subventions demandées pour l'exécution de ces services ou que le gouvernement a proposé de payer pour les dits services; aussi, copie de tout contrat ou projet de contrat au sujet de ce service de steamers. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 84.)	Adresse, 7 mai 1894. 129	238
2. Réponse supplémentaire. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 84a.)		358
3. Autre réponse supplémentaire. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 84b.)		394
145. <i>Tabac Canadien</i> :—Correspondance, requêtes et mémoires au sujet de la réduction ou de l'abolition des droits sur le tabac canadien, ou au sujet des modifications qui pourraient être apportées aux lois du Revenu de l'intérieur à ce sujet. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 106.)	Adresse, 4 juin 1894. 232	528
146. <i>Tarif</i> :—Etat indiquant les changements apportés au tarif depuis la mise en vigueur de la politique nationale en 1879; avec mention de chaque marchandise, du droit primitivement imposé, de l'augmentation ou de la diminution de droit, des articles mis sur la liste de franchise, ainsi que la date de toutes les modifications ainsi faites au tarif. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 42.)	Adresse du Sénat du 21 fév. 1893.	—
<i>Terres fédérales :</i>		
147. 1. Arrêtés du conseil en conformité de l'alinéa (<i>d</i>) de l'article 38 des règlements relatifs à l'arpentage, l'administration et la concession des terres fédérales comprises dans la zone de 40 milles du chemin de fer dans la Colombie-Britannique. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 35.)	Par acte. 30	—
148. 2. Arrêtés du Conseil de 1893, relatifs au ministère de l'Intérieur en conformité de l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, chapitre 54, des Statuts Révisés du Canada. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 35a.)	Par acte. 30	—
<i>Territoires du Nord-Ouest, écoles des :</i>		
149. 1. Etat indiquant le nombre de maîtres d'écoles employés à l'enseignement dans les Territoires du Nord-Ouest et la durée de l'engagement de chacun pendant le cours de l'année dernière, ainsi que le salaire reçu; aussi, le nombre d'élèves fréquentant chaque école, et toutes les sources de revenu pour le maintien des écoles. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 40.)	Par ordre 13 mars 1893.	47

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>		ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
150.	2. Ordonnances scolaires, règlements scolaires (ainsi que des amendements apportés à ces ordonnances et règlements) adoptés par l'Assemblée législative, l'Exécutif, et tout bureau ou conseil d'éducation relativement à la création, l'entretien et l'administration d'écoles dans les Territoires du Nord-Ouest depuis 1885; aussi, copie de toutes pétitions, mémoires et correspondance sur ce sujet, ainsi que de tous rapports présentés au Gouverneur général en conseil, de tous ordres adoptés en conseil, et de toutes communications et représentations faites aux autorités des Territoires du Nord-Ouest. (<i>Imprimé.</i>) <i>Document No 40c.</i>	Adresse du Sénat 9 avril 1894.	—
<i>Traité franco-canadien :</i>			
151.	1. Etat dressé suivant la formule de la Table C, dans le livre bleu déjà publié sur le traité franco-canadien pour l'année expirée les 30 juin 1892 et 1893. (<i>Imprimé.</i>) <i>(Document No 56.)</i>	Par ordre, 10 avril 1894. 70	98
	2. Etat supplémentaire. (<i>Imprimé.</i>) <i>(Document No 56a.)</i>		379
<i>Travaux publics :</i>			
152.	1. Rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice expiré le 30 juin 1893. (<i>Imprimé.</i>) <i>(Document No 9.)</i>	Par ordre de S.E. 70	—
153.	2. Relevé détaillé des sommes d'argent déposées entre les mains du gouvernement comme garantie de l'exécution de travaux publics actuellement complétés, le nom de chaque entrepreneur qui a fait le dépôt, la date de chacun de ces dépôts et le montant d'intérêt dû sur chaque dépôt. (<i>Non imprimé.</i>) <i>Document No 87.)</i>	Par ordre 7 mai 1894. 130	289
<i>Travaux publics depuis la Confédération :</i>			
154.	1. Le montant total dépensé par le gouvernement depuis la Confédération, dans chaque province du Canada, pour les travaux publics suivants: (1) Havres, jetées et brise-lames; (2) Améliorations des rivières; et (3) Dragage et dragueurs.	Par ordre 1er mars 1893.	433
	2. Quelle partie de la somme ainsi dépensée dans la province de Québec a été affectée aux travaux du havre de Montréal.		
	3. (1) Quelles sommes le gouvernement a prêtées aux commissaires du havre de Québec pour construire les nouveaux travaux dans le havre de cette cité; (2) Quel montant d'intérêt provenant des recettes des dits travaux, les dits commissaires du havre ont payé au gouvernement pour l'intérêt dû sur les dits emprunts; (3) Combien d'années d'intérêt (s'il en est) sont dues.		
	4. (1) Quelles sommes le gouvernement a prêtées aux commissaires du havre de Montréal pour construire des travaux dans le havre de cette cité; (2) Quel montant d'intérêt est dû sur ce compte. (<i>Non imprimé.</i>) <i>(Document No 75d.)</i>		

DOCUMENTS— <i>Fin.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
155. <i>Trent, Canal de la vallée de la</i> :—Rapport de la commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne le canal de la vallée de la Trent. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 64.</i>)	Par ordre 23 avril 1894. 100	120
156. <i>Unions ouvrières</i> :—Etat des demandes d'enregistrement faites en vertu des dispositions du chapitre 131, Statuts rovisés du Canada, "Acte concernant les unions ouvrières." (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 30.</i>)	Par acte 21	—
157. <i>Vankoughnet, L., sa mise à la retraite</i> :—Correspondance entre M. Vankoughnet et le gouvernement ou aucun de ses membres, ou aucun département au sujet de sa mise à la retraite et de toutes communications ou rapports au conseil ou au conseil du Trésor, ou à aucun membre du gouvernement relativement à cette mise à la retraite, et de tous arrêtés du conseil s'y rattachant. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 53.</i>)	Adresse 10 avril 1894. 68	90
158. <i>West Bay, N.-E.</i> :—Rapport de l'inspecteur des douanes, dans la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'établissement d'un port d'entrée à West Bay, comté d'Inverness. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 97a.</i>)	Par ordre 9 mai 1892.	449
159. <i>Whycocomagh, N.-E.</i> :—Rapport de l'inspecteur des douanes dans la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'établissement d'un port d'entrée à Whycocomagh, comté d'Inverness. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 97.</i>)	Par ordre 9 mai 1892.	416
160. <i>Wood, A. F.</i> :—Rapport indiquant les sommes d'argent payées à M. A. F. Wood, évaluateur du gouvernement, pour services, entretien et frais de route durant les années 1891, 1892 et 1893, et le détail des terrains ou autres propriétés évalués par lui durant ces années. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 73.</i>)	Par ordre 30 mars 1894. 44	175
161. <i>Wood Island</i> :—Rapport des explorations ordonnées par le gouvernement, concernant le brise-lames de Wood Island, I.P.-E. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 75b.</i>)	Par ordre 6 février 1893.	183
<i>Yamaska</i> :		
162. 1. Relevé de toutes les sommes payées par le gouvernement, pour la construction de la digue de la rivière Yamaska depuis et y compris le premier contrat jusqu'à cette date. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 77.</i>)	Par ordre 18 avril 1894. 93	183
163. 2. Enquête faite par le département des Travaux Publics pour constater les dommages causés aux propriétaires de la commune d'Yamaska, par l'érection d'une digue dans la rivière de ce nom. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 77a.</i>)	Par ordre 2 mai 1892.	230

"DOMINION ATLANTIC," COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER:—Voir *Windsor à Annapolis*.

DOMINION, COMPAGNIE DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ DITE:—Pétition demandant une charte, 55; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 78. Voir *Bill No 77*.

DOUANE, DROITS DE:—

1. Bill de M. Charlton modifiant de nouveau les Actes concernant les droits de douane, 20. Voir *Bill No 9*.
2. La Chambre se forme en comité des Voies et Moyens pour reviser et refondre les actes relatifs aux droits de—, 184 à 220,—228, 245 à 282, 285 à 287, 435, 451.
3. Bill de M. Foster pour refondre et modifier les Actes concernant les droits de douane, 1894, 287. Voir *Tarif et Bill No 135*.

DOWNEY, CAROLINE, JANE:—Voir *Divorce et Bill No 105*.

DRAINAGE:—

1. Pétitions demandant un acte qui donne un débouché à toutes les fosses de drainage et à tous les cours d'eau naturels dans le canal Sainte-Claire et Erié, 28, 85, 92.
2. Pétitions demandant un acte qui protège le drainage des municipalités que traverserait un canal, 28.

DRAWBACKS:—Voir *Droits*.

DROGUES:—Bill de M. Sproule concernant la falsification des—, 100. Voir *Bill No 91*.

DROIT DE VOTE;—Voir *Elections*.

DROITS D'AUTEURS:—Motion de M. Edgar demandant copie de documents concernant la question des—, 21; réponse à l'ordre de la Chambre, 83. (*Imprimé.*) (*Document No 50*.)

DROITS, REMISES DE (*Drawbacks*):

1. Motion de M. Casey pour la production de documents au sujet des drawbacks ou remises de droits faites en vertu du paragraphe *m* de l'article 245 de l'Acte des douanes, 88.
2. Motion de M. McMullen demandant un état des remises de droits sur articles de fabrication canadienne, etc., 130.
3. Résolution de sir John Thompson concernant une remise de droits sur les articles fabriqués, exportés et sujets à l'accise; en comité général, 343, 383; Ordre du jour pour la réception du comité général, rescindé, 412. Voir *Bâtiments Canadiens, Bois de construction, Douane, Pacifique Canadien*.
4. Résolution de M. Haggart au sujet d'une remise de droit ou drawback pour ponts en fer ou acier sur le chemin de fer du Pacifique, 394; en comité général, 419, 450; son adoption, 457. Voir *Bill No 166*.

DULUTH, NÉPIGON ET LA BAIE DE JAMES, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE:—Pétition demandant une charte, 28; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 55. Voir *Bill No 37*.

ECHIQUIER, COUR DE L' :—M. Costigan dépose une ordonnance établissant certaines règles au sujet des matières y mentionnées, dans la cour de l'Echiquier du Canada, 21. (*Non imprimé.*) (*Document No 32.*)

ECOLES :—Voir *Assiniboia, Chicago, Manitoba, Ile du Prince-Edouard, Territoires du Nord-Ouest.*

ECOLES COMMUNES :—Voir *Fonds des écoles communes.*

EDMONTON, T.N.-O. :—Pétition de la municipalité de cette ville, demandant un acte qui l'autorise à construire et exploiter un tramway, 23; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 23.*

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT EN CANADA :—Prix décernés à l'Exposition Colombienne pour l'—, 181, 449. Voir *Chicago.*

EGLISE ANABAPTISTE RÉFORMÉE DU CANADA, ALLIANCE DE L' :—Pétition demandant une charte, 64; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 65, rapports du comité, 72, 77. Voir *Bill No 84.*

ELECTIONS :—

1. Bill de M. Charlton pour abroger l'Acte du cens électoral, 15. Voir *Bill No 3.*
2. Bill de M. Weldon, à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre, 15. Voir *Bill No 6.*
3. Bill de M. Martin pour établir le vote au scrutin dans les Territoires du Nord-Ouest, 15. Voir *Bill No 7.*
4. Pétitions demandant de grouper les collèges électoraux et d'établir le vote plural, 24, 29.
5. Bill de M. Edgar à l'effet de modifier l'Acte du cens électoral en exigeant un cens domiciliaire de tous les électeurs, 30. Voir *Bill No 12.*
6. Vacance dans le district électoral de Gloucester, N.-B., par suite de la nomination de Kennedy F. Burns, comme sénateur, et nouveau bref d'élection, 86.
7. Bill de M. Rider pour faciliter le vote des employés aux élections des membres des Communes, 93. Voir *Bill No 87.*
8. Election de M. Théotime Blanchard dans Gloucester, N.-B., 165.
9. Bill de Sir John Thompson modifiant l'Acte des élections fédérales, 184. Voir *Bill No 128.*
10. Election du comté de Queen, N.-B., emprisonnement de J. V. Ellis, rédacteur du *Globe* de Saint-Jean, N.-B., 235, 236, 238, 239.
11. M. Corby résigne son mandat et nouveau bref d'élection pour Hastings-Ouest 340; sa réélection, 392.
12. Décès de M. John Hearn, député de Québec-ouest, et nouveau bref d'élection, 452. Voir *Cens électoral et employés publics.*

ELECTIONS CONTESTÉES :—Certificats et rapports de juges :—

1. L'Islet :—Election de Joseph Israël Tarte, ratifiée, 3, 4.
2. Soulanges :—Election de James W. Bain, ratifiée, 2.
3. Vaudreuil :—Election de Henry Stanislaus Harwood, ratifiée, 5, 6.

ELECTIONS de députés à la Chambre des Communes; certificats du greffier de la

Couronne en Chancellerie :—

Divisions électorales.	Députés.
Gloucester, N.-B.	Théotime Blanchard, 165.
Hastings-Ouest	Henry Corby, 392.
Ottawa, cité.....	Sir James A. Grant, 8.
Vancouver.....	Andrew Haslam, 7.
Vaudreuil.....	Henry Stanislaus Harwood, 7.
Winnipeg.	Joseph Martin, 8.

ELECTRICITÉ :

1. Compagnie de chemin de fer électrique d'Ottawa, 28. Voir *Ottawa et Bill No 65*.
2. Compagnie de gaz et d'électricité dite " Dominion," 55. Voir *Dominion et Bill No 77*.
3. Compagnie électrique d'Ottawa, 23. Voir *Ottawa et Bill No 74*.
4. Compagnie de lumière et de force électriques de la Chaudière; pétition demandant certains pouvoirs, y compris celui de changer son nom en celui de " Compagnie électrique d'Ottawa," 23. Voir *Chaudière et Bill No 75*.
5. Bill de M. Wood (Brockville) concernant les unités de mesure électrique, 161. Voir *Bill No 117*.
6. Bill de M. Wood (Brockville) concernant l'inspection de la lumière électrique, 161. Voir *Bill No 118*.

ELEVEURS :—Voir *Association Canadienne des* ;ELGIN À HAVELOCK, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 13; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 48, 49. Voir *Bill No 40*.ELGIN, COMTÉ DE :—Motion de M. Casey pour la production de documents concernant la dernière liste révisée des électeurs du comté d'—, 180; réponse à l'ordre de la Chambre, 230. (*Non imprimé.*) (*Document No 80.*)ELGIN-OUEST, FABRICATION DU BEURRE DANS. Voir *Crèmeries expérimentales*.ELLS, JOHN V., rédacteur du *Globe* de Saint-Jean, N.-B.; motion de M. Davies pour la production de la sentence rendue pour mépris de cour par la cour Suprême du Nouveau-Brunswick, au sujet de l'élection de Queen, contre,—44; réponse à l'ordre de la Chambre, 80. (*Non imprimé.*) (*Document No 49.*) Voir *Queen, N.-B.*

EMPLOYÉS PUBLICS :

1. Pétitions demandant l'adoption d'un acte qui permette la saisie des deniers destinés à payer les traitements des fonctionnaires du gouvernement, 14.
2. Bill de M. Rider pour faciliter le vote des employés aux élections des députés aux Communes, 93. Voir *Bill No 87*.
3. Motion de M. Mills pour amender le cens électoral au sujet des—, 169.

ENGRAIS AGRICOLES :—Bill de M. Sproule concernant la falsification des—, 100. Voir *Bill No 91*.

- ENLÈVEMENT ET SÉDUCTION :—Bill de M. Mulock concernant l'—, 39. Voir *Bill No 18*.
- ERIÉ ET HURON, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER D' :—Pétition demandant un acte qui proroge le délai fixé pour commencer et achever la ligne d'—, 28 ; rapports du comité des Ordres Permanents et suspension de la règle 49, 71. Voir *Bill No 81*.
- ESPAGNOLS :—Motion de M. Devlin pour la production de documents relatifs à la rivière des, 182.
- ESTACADES, COMPAGNIE D' :—Voir *Rivière des Français*.
- ETABLISSEMENTS GRATUITS DANS MANITOBA :—Voir *Homesteads*.
- ETAT COLONIAL, SON MAINTIEN :—Pétitions demandant de soumettre la question au vote populaire, 14, 24, 29, 33, 46, 51, 71, 138, 524.
- ETATS-UNIS :—Voir *Exportations, importations, arbitrage*.
- ETOFFES NOIRÉES :—Motion de M. Charlton demandant un état de la valeur de ces marchandises importées depuis 1885, 144 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 230. (*Non imprimé.*) (*Document No 81.*)
- EXAMENS DU SERVICE CIVIL :—Voir *Service civil*.
- EXAMINATEURS DU SERVICE CIVIL :—Rapport du bureau des, 39. (*Imprimé.*) (*Document No 166.*)
- EXPORTATIONS :—Motion de M. Charlton demandant un état relatif à nos exportations aux Etats-Unis, et amendement de M. Wallace, pour y inclure l'Angleterre, 100, 101. Voir *Importations et droits, remise de*.
- EXPOSITION COLOMBIENNE :—Voir *Chicago*.
- EXPOSITION FÉDÉRALE, EN 1895 :—Voir *Toronto*.

FAILLITE:

1. Pétitions contre le bill de—, 138, 226, 528.
2. Bill du Sénat concernant la faillite, 347. Voir *Bill No 152*.

FARTHING, RÉVÉREND J. C. :—Voir *Brady*.

FÉDÉRATION IMPÉRIALE :—Pétitions demandant de soumettre la question au vote populaire, 14, 24, 29, 33, 51, 71, 138, 524.

FEMMES :—Pétitions demandant un acte qui donne aux femmes les droits dont jouissent les hommes et leur applique le cens électoral au même titre, 64, 67.

FEMMES DANS ONTARIO :—Bill du Sénat concernant les maisons de refuge pour les—, 401. Voir *Bill No 156*.

FER :—Pétitions demandant de réduire les droits sur le—, 115.

FER EN GUEUSE:—Motion de M. Edgar pour la production de documents concernant les primes sur le—, 42, 43; réponse à l'ordre de la Chambre, 67. (*Imprimé.*) (*Document No 46.*)

FER EN GUEUSE ET EN BARRES PUDDLÉ:—Résolutions de Sir John Thompson concernant le paiement d'une prime sur le fer en gueuse et en barres puddlé, etc., fabriqué en Canada avec le minerai canadien, 506; leur adoption, 513, 514. Voir *Bill No 170.*

FER ET ACIER:—Motion de M. Charlton pour la production d'un état relatif à l'importation du fer et de l'acier pour les ponts depuis 1886, 44.

FERMES EXPÉRIMENTALES :

1. M. Foster dépose le rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales pour 1893, 97. (*Imprimé.*) (*Document No 8c.*)
2. Rapports des comités des Impressions, de l'Agriculture et de la Colonisation, recommandant la publication et la distribution des rapports des fermes expérimentales, 118, 124.
3. Rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation comprenant les témoignages rendus par les officiers sur le fonctionnement et les opérations des—, 437 à 442.

FIL D'ACIER À RESSORT HOMO:—Motion de M. Charlton demandant un état de son importation en franchise depuis 1887, 145; réponse à l'ordre de la Chambre, 231. (*Non imprimé.*) (*Document No 81b.*)

FIL D'ACIER No 12 à 30:—Motion de M. Charlton demandant un état indiquant la quantité et la valeur de ce fil d'acier importé en franchise, depuis 1887, 145; réponse à l'ordre de la Chambre, 231. (*Non imprimé.*) (*Document No 81c.*)

FIL DE CUIVRE:—Motion de M. Charlton demandant un état du fil de cuivre jaune ou rouge tordu, importé en franchise depuis 1885, 145; réponse à l'ordre de la Chambre, 231. (*Non imprimé.*) (*Document No 81a.*)

FIL DE JUTE, DE COTON, DE FER GALVANISÉ:—Motion de M. Charlton demandant un état de la quantité et de la valeur du fil de jute, de coton, de fer galvanisé, étamé, cuivré ou non, importés en franchise, depuis 1887, 145; réponse à l'ordre de la Chambre, 231. (*Non imprimé.*) (*Document No 81c.*)

FIL DE LAINE:—Motion de M. Charlton demandant un état indiquant la quantité et de la valeur du fil de laine et du fil de laine peignée, importés en Canada, depuis 1887, 145; réponse à l'ordre de la Chambre, 231. (*Non imprimé.*) (*Document No 81c.*)

FIL D'ENGERBAGE:—

1. Motion de M. Mulock proposant de placer sur la liste des articles admis en franchise le—, 21;
2. Motion de M. Mulock pour la production de documents au sujet de la fabrication dans le pénitencier de Kingston du—, 42;
3. Pétition demandant de réduire les droits sur le—, 115.

FILMAN, JOSHUA NICHOLAS:—Voir *Divorce et Bill No 109.*

FLETCHER, JAMES:—Entomologiste et botaniste de la Ferme Expérimentale centrale, traite la question des moyens à prendre par nos cultivateurs afin de se protéger contre les insectes, et les maladies qui attaquent les produits du sol, devant le comité de l'Agriculture, 439.

FONCTIONNAIRES PUBLICS:—M. Costigan présente la liste des fonctionnaires publics auxquels il a été délivré des commissions en vertu du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada en 1893, 21. (Annexé au No 16.) (*Document No 31.*)

FONDS DES ECOLES COMMUNES:—Résolution de Sir John Thompson pour le paiement aux provinces de Québec et d'Ontario de la part qui leur revient dans le—, 326, 335; son adoption, 341, 345. Voir *Bill No 151.*

FOUETS:—Motion de M. Charlton demandant un état de la valeur des centres en roseau carré ou en cuir cru, des têtes, manches et bouts en caoutchouc ou en cuir textile, et des douilles en acier, en fer ou en nickel pour les longues de fouet, importés en franchise depuis 1886, 145; réponse à l'ordre de la Chambre, 231. (*Non imprimé.*) (*Document No 81c.*)

FRANÇAIS:—Voir *Langue Française et Territoires du Nord-Ouest.*

FRANCE ET CANADA:

1. Motion de M. Tarte pour la production de documents relatifs à l'établissement d'une ligne de paquebots entre la France et le Canada, 146.
2. Motion de M. Laurier pour la production de documents relatifs aux déclarations de Lord Dufferin et de Sir Charles Tupper au ministre des affaires étrangères en France, sur l'établissement d'une ligne de steamers entre un port canadien et un port terminal français, 90. Voir *Traité Franco-Canadien et Steamers transatlantiques rapides.*

"FREE PRESS" D'OTTAWA:—Motion de Sir John Thompson dénonçant les attaques de ce journal contre l'Orateur, accusé de partialité, 108, 109.

FRONTIÈRES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC:—Voir *Québec.*

GALLAGHER, JOHN:—Voir *McNab.*

GALOPS, RAPIDES DES:—M. Haggart produit les rapports et plans d'exploration par M. Kennedy du chenal des—, 113. (*Non imprimé.*) (*Document No 60.*)

GARANTIE DE LA PUISSANCE CONTRE LES VOLEURS, COMPAGNIE DE:—Pétition demandant un acte qui augmente ses pouvoirs, 27; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 27.*

GARANTIE DU CANADA, SOCIÉTÉ DE GARANTIE DU CANADA-OUEST:—Pétition demandant une charte, 28; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 67. Voir *Bill (titre changé) No 96.*

GARANTIES:—Voir *Obligations.*

GARDES-PÊCHE:—Voir *Pêcheries.*

- GATINEAU, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE DE LA :—Pétition demandant un acte qui prolonge le temps fixé pour l'achèvement de sa ligne et change son nom, 57; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 66. Voir *Bill No 72*.
- GAZ, COMPAGNIE D'OUTAOUAIS DE—, 23. Voir *Outaouais et Bill No 26*.
- GAZ ET ÉLECTRICITÉ DU CANADA (DITE DOMINION), COMPAGNIE DE :—Pétition demandant une charte, 55; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 78. Voir *Bill No 77*.
- GÉOLOGIQUE, COMMISSION :—Rapport pour 1893, 20 (*Imprimé.*) (*Document No 13a.*)
- GIBIER :—Bill (du Sénat) de M. Bowell concernant la conservation du gibier dans les Territoires du Nord-Ouest, 158. Voir *Bill No 115*,
- GILBERT, A. G. :—Préposé à la basse-cour de la ferme expérimentale centrale, traite la question de l'élevage des volailles devant le comité de l'Agriculture qui recommande sa nomination comme officier permanent, 442.
- GLEICHEN, LAC AUX CASTORS ET VICTORIA, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 28; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 57*.
- GLOUCESTER, N.-B. :—Vacance et bref d'élection pour le district électoral de—, 86; élection de M. T. Blanchard, 165.
- GOODNOW, MAÎTRE DE POSTE DE GEORGETOWN, ONT., DESTITUÉ :—Motion de M. Landerkin censurant le gouvernement pour cette destitution, rejetée par 88 voix contre 36, 326, 327.
- GOODWIN, GEORGE :—Motion de M. Charlton pour la production de la correspondance entre le gouvernement et George Goodwin, au sujet du transfert de ses contrats pour la construction du Canal de Soulanges, 39; réponse à l'ordre de la Chambre, 100. (*Non imprimé.*) (*Document No 57.*)
- GORDON, DAVID WILLIAM :—Député de Vancouver, décédé, 7; élection de Andrew Haslam, 7.
- GOSSÉLIN, MICHEL, MÉTIS DE MANITOBA :—Réponse à adresse du Sénat au sujet d'une réclamation pour pertes subies pendant les troubles de 1869-70. (*Non imprimé.*) (*Document No 41.*)
- GOUVERNEUR GÉNÉRAL :
1. Informe l'Orateur de la Chambre des Communes qu'il ouvrira le parlement, 1.
 2. Message requérant la présence au Sénat des membres de la Chambre des Communes, 1.
 3. Discours de Son Excellence à l'ouverture de la session lu par l'Orateur dans la Chambre des Communes, 8, 9, 10.
 4. Adresse à Son Excellence en réponse au discours du Trône, 11; débat et présentation, 15, 16, 17.
 5. Message concernant la nomination de la commission interne de la Chambre des Communes, 19.

 GOUVERNEUR GÉNÉRAL—*Suite.*

6. Relevé des mandats émis par Son Excellence depuis la dernière session, 19.
7. Bill de M. Mulock pour fixer le traitement du Gouverneur général, 107. Voir *Bill No 93.*
8. Message remerciant la Chambre de l'adresse adoptée en réponse au discours du Trône à l'ouverture de la session, 125.
9. Message transmettant le budget du service public pour 1895, 20. (*Imprimé.*) (*Document No 2a.*)
10. Message transmettant le budget supplémentaire pour l'année expirant le 30 juin 1894, 320. (*Imprimé.*) (*Document No 2b.*)
11. Message transmettant le budget supplémentaire additionnel pour l'année expirant le 30 juin 1895, 436. (*Imprimé.*) (*Document No 2c.*)
12. Lettre à l'Orateur des Communes, annonçant la prorogation, 528.
13. Message demandant aux membres des Communes de se rendre au Sénat pour la prorogation, 529.
14. Sanctionne les bills, 529.
15. Discours de clôture de la session, 533, 534.

GRAIN DE SEMENCE POUR LES COLONS DE MANITOBA :—Voir *Manitoba.*

GRAND CENTRAL DU NORD-OUEST, CHEMIN DE FER DU :—Pétitions demandant que cette ligne soit continuée, 14, 64.

GRAND ETANG, CAP-BRETON :—Motion de M. Davies pour la production de documents relatifs à des travaux publics au—, 129 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 183. (*Non imprimé.*) (*Document No 75.*)

GRAND NORD, CHEMIN DE FER LE :—Motion de M. Tarte pour la production de documents relatifs au "Great Northern Railway," 145.

GRAND ORIENTAL, CHEMIN DE FER :—Voir *Atlantique au Lac Supérieur.*

GRAND TRONC, PONT DU :—Voir *Comptes publics et Lachine.*

GRANDE-BRETAGNE ET ETATS-UNIS :—Motion de M. Edgar au sujet des relations de ces deux pays, et des tribunaux d'arbitrage pour les difficultés internationales, 167.

GRANT, SIR JAMES A.:—Son élection dans la cité d'Ottawa, 8 ; prête serment, 8.

GREFFIER DE LA CHAMBRE DES COMMUNES :

1. Dépose sur le bureau un état des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de prêt et de placement (limitée) à la date du 31 décembre 1893, 513. (*Non imprimé.*) (*Document No 20.*)
2. Aussi, un état des baptêmes, mariages et sépultures pour 1893, dans les districts de Bellechasse, Chicoutimi, Gaspé, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Ottawa et Saguenay. (*Non imprimé.*) (*Document No 105.*)

GRÈVES :—Voir *Arbitrage.*

GUELPH :— Voir *Jonction de*—.

GUYSBORO' :— Motion de M. Fraser demandant un état des industries dans le comté de—, 181.

HARD PAN :— Motion de Sir John Thompson pour la production de documents relatifs aux causes dites *Hard Pan*, etc., 139 ; le comité des Comptes Publics recommande que toutes les pièces concernant cette affaire lui soient soumises, 160 ; motion à cet effet adoptée, 160.

HARENG :

1. Motion de M. Bowers pour la production de documents relatifs à la pêche du—, 146 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 289. (*Non imprimé.*) (*Document No 33e.*)
2. Pétition des pêcheurs du comté d'Annapolis, N.-E., au sujet de la protection des pêcheries de hareng, 415.

HARRIS, LA PROPRIÉTÉ :— Motion de M. Davies pour la production de documents relatifs à l'achat de la propriété Harris, sur l'Intercolonial, 43 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 316. (*Non imprimé.*) (*Document No 44a.*)

HARWOOD, HENRY STANISLAUS :— Son élection dans Vaudreuil ratifiée, 5, 6 ; prête serment, 8.

HASLAM, ANDREW :— Son élection dans Vancouver, 7 ; prête serment, 8.

HASTINGS-OUEST, bref d'élection pour, 340 ; réélection de M. Corby, 392.

HAVRE DE MONTRÉAL :— Bill du Sénat concernant les commissaires du—, 141. Voir *Bill No 110.*

HAVRES :— Bill du Sénat concernant les maîtres de—, 58. Voir *Bill No 45.*

HAVRES PUBLICS :— Bill du Sénat concernant les—, 116. Voir *Bill No 95.*

HEARN, JOHN :— Député de Québec-Ouest, son décès et nouveau bref d'élection, 452.

HERBES NUISIBLES :— Pétitions pour leur destruction sur les réserves des Sauvages du comté de Middlesex Ontario, 85.

HOMARD :—

1. Motion de M. Bowers pour la production de documents relatifs à la pêche du—, 146 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 289. (*Non imprimé.*) (*Document No 33e.*)
2. Résolution de Sir Charles Hibbert Tupper concernant une licence pour la mise en boîte du—, 326 ; adoptée et renvoyée au comité général sur le bill (No 145) modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries, 421.
3. Pétition demandant d'empêcher les pêcheurs de homard de ne pas causer de dommages aux pêcheries de hareng, dans le voisinage de Port Lorne, N.-E., 415.

HOMESTEADS ou établissements gratuits; inscriptions de:—Motion de M. Martin pour la production d'un état indiquant le nombre de homesteads inscrits pour Manitoba au cours des années 1892 et 1893, le nombre d'annulés, etc., 40; réponse à l'ordre de la Chambre, 161.

HONORAIRES ET FRAIS:—Leur remboursement moins les dépenses d'impression et de traduction, pour certains bills, savoir :

1. Bill (No 56) concernant l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada, 108.
2. Bill (No 43) modifiant l'Acte concernant les Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus, 153.
3. Bill (No 52) concernant la Compagnie de téléphone de New-Westminster à Burrard Inlet, 230.
4. Bill (No 84) constituant en corporation l'Alliance de l'Eglise Anabaptiste Reformée du Canada, 153.
5. Bill (No 76) concernant l'Association de secours mutuels du Canada, 320.
6. Bill (No 83) concernant la Compagnie du chemin de fer de Sainte Emélie, 325, 326, 389.
7. Bill (No 67) concernant la Compagnie des ponts de chemin de fer électrique des Chutes de Niagara, 388.

HORTICULTURE:—M. John Craig, de la Ferme expérimentale centrale, traite la question de la culture des fruits, devant le comité de l'Agriculture, 439.

HUILE DE CHARBON :

1. Pétitions demandant une réduction de droit sur l'—, 36, 115.
2. Motion de M. Macdonald (Huron) demandant un état relatif à l'importation de l'huile de charbon ou pétrole des États-Unis, dans des wagons-réservoirs, avec le montant des droits payés, 47.

HURONS DE LORETTE:—Motion de M. Frémont pour la production de documents relatifs à la réclamation des Hurons de Lorette, au sujet de la seigneurie de Sillery, 69; réponse à l'ordre de la Chambre, 184. (*Non imprimé.*) (*Document No 78.*)

ILE DE SABLE:—Bill du Sénat concernant l'—, 58. Voir *Bill No 46.*

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD, ÉCOLES DE L' :

1. Motion de M. Leclair pour la production de documents concernant la loi des écoles de l'—, 40; réponse à l'ordre de la Chambre, 100. (*Imprimé.*) (*Document No 40b.*)
2. M. Haggart soumet un état des employés renvoyés du service du chemin de fer de l'—, 18. (*Non imprimé.*) (*Document No 23.*)

ILE McCORMICK:—Motion de M. Mills (Bothwell), pour la production de documents au sujet de l'—, 111.

ILE SAINTE-THÉRÈSE, RIVIÈRE RICHELIEU, PONT À L'—, 110. Voir *Chambly.*

IMMIGRANTS:—Motion de M. Laurier pour production de documents relatifs à la demande du gouvernement américain d'avoir à Québec une inspection des immigrants qui y débarquent pour se rendre aux Etats-Unis, 89.

IMMIGRATION :

1. Motion de M. Martin pour la production de documents relatifs à l'œuvre des agents de repatriement, 130; réponse à l'ordre de la Chambre, 358. (*Non imprimé.*) (*Document No 93.*)
2. Aussi, pour ce qui concerne les colons amenés des Etats du Dakota, de Washington, de l'Idaho, de l'Orégon et de Chicago, dans le district de Calgary, 130.
3. M. A. M. Burgess, sous-ministre du département de l'Intérieur, traite la question de l'immigration devant le comité de l'Agriculture et de la Colonisation, 440.

IMPORTATIONS :

1. Fer et acier importés pour les ponts depuis 1886, 44.
2. Articles importés des Etats-Unis pour le service public, au cours du dernier exercice, 180.
3. Bandes métalliques pour clôtures importées en franchise depuis 1885, 145, 231.
4. Jantes de roues importées en franchise depuis 1887, 145, 231.
5. Acier à creuset importé en franchise depuis 1885, 144, 230.
6. Cable métallique importé en franchise depuis 1885, 145, 231.
7. Bandes, doublures de chapeaux, importées en franchise depuis 1885, 145, 230, 231.
8. Cuir à doublure importé en franchise depuis 1886, 145, 231.
9. Serges et étoffes moirées importées en franchise depuis 1885, 144, 230.
10. Fil de cuivre jaune ou rouge tordu, fil d'acier, fil de laine, laine filée du poil de l'alpaca ou de la chèvre, fil de jute et de coton, importés depuis 1886 et 1887, 145, 231.
11. Centres en veau jarré ou en cuir cru, têtes, manches et bouts en caoutchouc, douilles en acier ou en nikel pour fouets, rouleaux en cuivre pour l'impression des calicots, importés en franchise depuis 1886, 145, 231.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS :

1. Motion de Sir Richard Cartwright demandant l'état dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations du 1er juillet 1893 au 1er mars 1894, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays; et des états comparatifs du 1er juillet 1892 au 1er mars 1893, 21.
2. Importation et exportation de porcs, 449. (*Non imprimé.*) (*Document No 100.*)

IMPRESSIONS DU PARLEMENT:—Comité à nommer, 10; rapport du comité de sélection, 38; message au Sénat et liste des membres de la Chambre devant faire partie du comité mixte, 47; message du Sénat nommant ses membres pour ce comité, 50; **PREMIER RAPPORT** concernant l'impression de documents

IMPRESSIONS DU PARLEMENT—*Suite.*

de la session, 103; son adoption, 109. **DEUXIÈME RAPPORT** recommandant l'impression des rapports de la ferme expérimentale et de l'industrie laitière, 118; motion de M. Bergin proposant l'adoption du deuxième rapport, retirée, 132. **TROISIÈME RAPPORT** concernant l'impression de documents de la session, 150. **QUATRIÈME RAPPORT**, 331, et **CINQUIÈME RAPPORT**, tous deux sur le même sujet, 392. **SIXIÈME ET DERNIER RAPPORT** relatif à la publication et à la distribution du rapport de l'industrie laitière de 1892-93, ainsi qu'à la publication de statistiques sur l'Australasie, 401; adoption des cinquième et sixième rapports, 402.

IMPRIMERIE ET PAPETERIE PUBLIQUES:—M. Costigan dépose le rapport annuel du département de l'imprimerie et de la papeterie publiques pour 1892-93, 175. (*Imprimé.* (*Document No 16c.*))

INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE:—Voir *Absence des députés et sénateurs.*

INDÉPENDANCE DU CANADA:—Pétitions demandant de soumettre la question au vote populaire, 14, 24, 29, 33, 46, 51, 71, 138, 524.

INDUSTRIE LAITIÈRE :

1. Troisième rapport annuel du commissaire de l'industrie laitière pour 1892-93, 160. (*Imprimé.*) (*Document No 8b.*)
2. Rapport du comité mixte des Impressions recommandant la publication et la distribution des rapports de l'—, 118.
3. Rapport du comité mixte des Impressions des deux Chambres du parlement, au sujet de la publication et de la distribution du rapport sur l'industrie laitière de 1892-93, 401.
4. Rapport du comité de l'Agriculture, relativement à l'industrie laitière et à la publication des rapports la concernant, 438, 441.

INSECTES:—M. James Fletcher traite devant le comité de l'Agriculture la question des moyens à prendre par nos cultivateurs pour se protéger contre les insectes et les maladies qui attaquent les produits du sol, 439.

INSPECTEURS-MESUREURS:—Bill de M. Wood (Brockville) concernant les—, 176. Voir *Bill No 124.*

INSPECTION GÉNÉRALE:—Bill de M. Wood (Brockville) modifiant l'Acte d'—, 176. Voir *Bill No 125.*

INSTRUMENTS AGRICOLES :

1. Pétition demandant une réduction de droits sur les—, 36.
2. Rapport spécial du commissaire exécutif sur les prix décernés pour les instruments agricoles à l'Exposition Universelle de Chicago, 1893, 127. (*Imprimé.*) (*Document No 8c.*)

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER:—Motion de M. Davies demandant un état du tarif de transport sur l'Intercolonial, 20; réponse à l'ordre de la Chambre, 60. (*Non imprimé.*) (*Document No 44.*) Voir *Harris.*

INTÉRÊT:—Bill de Sir John Thompson modifiant le Statut révisé concernant l'—, 184. Voir *Bill No 129.*

INTÉRIEUR:—M. Daly présente le rapport annuel pour 1893, du département de l'—, 25. (*Imprimé.*) (*Document No 13.*)

ISLET:—Election ratifiée de J. I. Tarte dans L'—, 3, 4.

JAMES ET HUDSON, BAIES DE:—M. Daly soumet tous les documents se rattachant à l'exploration de la baie de James et de la baie d'Hudson, 30. (*Non imprimé.*) (*Document No 36.*)

JANTES DE ROUES EN NOYER NOIR:—Motion de M. Charlton demandant un état de leur importation en franchise depuis 1887, 145; réponse à l'ordre de la Chambre, 231. (*Non imprimé.*) (*Document No 81b.*)

JOHNSON, ORLANDO GEORGE RICHMOND:—Bill pour faire droit à,—Voir *Divorce et Bill No 136.*

JOHNSTONE:—Juge de la cour de comté du comté de Halifax,—production de la correspondance relative à son traitement, 109. (*Non imprimé.*) (*Document No 58.*)

JONCTION DE GUELPH, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA:—Pétition demandant un acte qui prolonge le temps fixé pour l'achèvement des travaux, 57; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 71. Voir *Bill No 63.*

JOUR DU SEIGNEUR:—Bill de M. Charlton concernant le—, 15. Voir *Dimanche et Bill No 2.*

JOUR DU TRAVAIL:—Pétition demandant que le premier mardi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de—, 14, 24, 29, 34, 46, 51, 55, 64, 71, 77, 82, 86, 92, 95, 108, 137.

JOURNAUX:—Pétition de l'Union typographique de Montréal demandant que l'article du Bill (No 2) qui prohibe la publication des journaux le dimanche, soit biffé, 288.

JUGES:

1. Résolution de Sir John Thompson concernant le traitement des juges des cours de comté dans la Colombie-Britannique, 224, 228; son adoption, 382.
2. Résolution de Sir John Thompson concernant les juges de la cour Suprême, de l'Echiquier, de Vice-Amirauté, des cours Supérieures, 344, 351; motion de M. Laurier pour son rejet, perdue par 51 voix contre 42, 351.
3. Résolution de Sir John Thompson, concernant les juges de la cour Supérieure de Québec, 354, 358. Voir *Bill No 155.*

JUGES PUIÑÉS:—Motion de M. Lister demandant un état des noms de ces magistrats, des dates de leur nomination, de leurs traitements, etc., dans Ontario, 182; réponse à l'ordre de la Chambre, 234. (*Non imprimé.*) (*Document No 83.*) Voir *Johnstone et Palmer.*

JURÉS, GRANDS:—Bill de M. Edgar pour réduire à sept le nombre de grands jurés nécessaire pour prononcer une mise en accusation dans la province d'Ontario, 50. Voir *Bill No 24.*

KAMLOPS, ASHCROFT ET BASKEVILLE, DANS LE DISTRICT DE CARIBOU, C.-B. :—
Chemin de fer entre,— Voir *Caribou*.

KING, GEORGE, G. Voir *Queen, N.-B.*

KINGSFORD :—Achat par le comité de la bibliothèque de 50 exemplaires de l'*Histoire du Canada*, par M.—, 124.

KINGSTON, BASSIN DE RADOUB DE :—Motion de M. Laurier proposant de censurer le gouvernement, au sujet de la construction de ce bassin; rejetée par 61 voix contre 24, 498, 499.

KINGSTON, PÉNITENCIER DE :—

1. Motion de M. Mulock pour la production de documents relatifs à des enquêtes faites au—, 41; réponse à l'ordre de la Chambre, 120. (*Non imprimé.*) (*Document No 59c.*)
2. Deux réponses supplémentaires, 147. (*Non imprimés.*) (*Documents Nos 59d et 59e.*)
3. Motion de M. Mulock pour la production de documents concernant la fourniture de l'outillage nécessaire à la fabrication du fil d'engrèbage au—, 42.
4. Production d'un état demandé à la dernière session et relatif aux recettes provenant du droit d'entrée des visiteurs de janvier 1885 à février 1893.—à certaines fournitures et aux travaux exécutés dans le—, 113. (*Non imprimé.*) (*Document No 59b.*)
5. Motion de M. Mulock demandant un état relatif aux recettes provenant du droit d'entrée des visiteurs de janvier 1887 à janvier 1894, 69; réponse à l'ordre de la Chambre, 113. (*Non imprimé.*) (*Document No 59a.*)

LA CANADIENNE :—Bill constituant en corporation l'Association mutuelle sur la vie, (titre changé par le Sénat en celui de l'Association mutuelle sur la vie "La Coloniale.") Voir *Bill No 114.*

LA COLONIALE, ASSOCIATION MUTUELLE SUR LA VIE LA :—Titre substitué par le Sénat à celui de "La Canadienne." Voir *Bill No 114.*

LAC ERIÉ ET RIVIÈRE DÉTROT, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition demandant un Acte qui ratifie l'affermage du chemin de fer de London à Port-Stanley etc., 60; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 60; PREMIER RAPPORT du comité sur l'avis et suspension de la règle 49, 72; DEUXIÈME RAPPORT favorable, 77. Voir *Bill No 82.*

LAC MANITOBA, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE CANAL DU :—Pétition demandant un acte qui modifie sa charte, 164; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 167; rapport du comité en faveur de la réception de la requête, 170; pétition lue et reçue, 179; le comité fait rapport que les avis sont insuffisants, 294.

LAC MÉGANTIC, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition demandant une charte, 46; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 59. Voir *Bill No 58.*

- LAC SEUL, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition demandant une charte, 33 ; Rapport du comité des Ordres Permanents constatant que la règle 51 n'a pas été observée, 78.
- LACHINE, CANAL DE :—Demande par le comité des Comptes Publics dans son quatrième rapport d'une enquête sur les dépenses encourues pour la construction des ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc, 103 ; adoption du quatrième rapport, 106 ; autre demande d'imprimer le rapport de la commission d'enquête, 139 ; aussi, certains témoignages pour l'usage des députés, 139, 148 ; recommandation du comité d'imprimer jour par jour la preuve relative au coût des ponts en question et motion à cet effet, 244, 245 ; rapport du comité transmettant la preuve faite et les exhibits produits, adopté, 448 ; rapport final contenant une déclaration assermentée du ministre des Travaux Publics, adopté, 469. (Voir *Appendice No 2.*) Motion de Sir Richard Cartwright censurant le département des Chemins de fer et Canaux, rejetée par 74 voix contre 36, 474, 475.
- LACOUTURE, JOSEPH :—M. Haggart dépose copie des documents relatifs à la réclamation de Joseph Lacouture, pour dommages causés à sa propriété par les eaux du canal Chambly, 18. (*Non imprimé.*) (*Document No 24.*)
- LAINES :—Motion de M. Charlton demandant un état de la valeur de la laine filée du poil de l'alpaca ou de la chèvre angora importée en franchise depuis 1885, 145 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 231. (*Non imprimé.*) (*Document No 81a.*)
- LANGÉVIN, SIR HECTOR :—Motion de censure de M. Edgar. Voir *Votes pris en Chambre.*
- LANGUE FRANÇAISE AU NORD-OUEST :—Pétitions demandant d'abolir l'usage officiel du français dans l'Assemblée législative et les cours de justice des Territoires du Nord-Ouest, 59, 77, 138, 159. Voir *Territoires du Nord-Ouest.*
- LAROSE, O. E. :—Voir *Turcotte et Provost.*
- LAWRENCE, G. C. :—Motion de M. Cameron pour la production de documents relatifs aux accusations portées contre cet officier préposé à la vente des billets de passage à Port-Hastings, Inverness, N.-E., 129.
- LÉGISLATURE D'ONTARIO :—Voir *Membres de la législature d'Ontario.*
- LETTRES :—Motion de M. Coatsworth demandant de réduire le taux des frais de port sur les—, 118.
- LIBERTÉ DE CONSCIENCE :—Pétitions demandant qu'il ne soit pas adopté de lois contraires à la—, 64, 71.
- LINDSAY, BOBCAYGEON ET PONTYPOOL, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant du délai pour la construction de la ligne, 32 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 29.*
- LIQUEURS DISTILLÉES ET FERMENTÉES :—Motion de M. Flint pour la production de documents relatifs aux—, 182 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 477. (*Non imprimé.*) (*Document No 103.*)
- LIQUEURS ENIVRANTES :—Motion de M. Flint demandant l'adoption d'une loi pour prohiber la vente des—, 131. Voir *Boissons et Tempérance.*

LIQUIDATIONS :—Bill de M. Stairs concernant les—, 109. Voir *Bill No 94*.

L'ISLET :—Jugement dans l'élection contestée de—, 3, 4.

LOIS EXPIRANTES, COMITÉ DES :—A nommer, 10; liste des membres, 37.

LOISELLE, B. :—Motion de M. Brodeur pour la production de documents concernant la destitution, comme maître de poste de Sainte-Angèle de Monnoir, de—, 144.

LONDON À PORT-STANLEY, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte qui lui permette d'emprunter \$110.000. 57; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 78. Voir *Bill No 82*.

LOTÉRIES :—Bill de M. Charlton pour empêcher plus efficacement les loteries, 35. Voir *Bill No 16*.

LUNENBURG :—Motion de M. Forbes demandant un état des industries, d'après le dernier recensement, dans le comté de—, 112.

MACDONALD, HUGH JOHN :—Résigne son mandat comme député de Winnipeg, 6.

MACKINTOSH, CHARLES H. :—Résigne son mandat comme député de la cité d'Ottawa, pour devenir lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, 7.

MAIN-D'ŒUVRE :—Bill de M. McLennan concernant la—, 73. Voir *Bill No 69*.

MAÏS :

1. Pétitions demandant une réduction de droits sur le—, 36.
2. Motion de M. Charlton demandant un état concernant l'importation du maïs depuis 1889, et les remises de droits, etc., 43.

MAISONS DE REFUGE :—Bill (du Sénat) concernant les, 401. Voir *Bill No 156*.

MAÎTRES DE HAVRES :—Bill (du Sénat) concernant les—, 58. Voir *Bill No 45*.

MANDATS de l'Orateur au greffier de la Couronne en chancellerie pour l'émission de brefs d'élection, 6, 86, 340, 452.

MANDATS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—M. Foster soumet un relevé des mandats émis par Son Excellence depuis la dernière session, 19; renvoyé au comité des Comptes Publics, 44. (*Non imprimé.*) (*Document No 27.*)

MANITOBA :

1. Motion de M. Mulock demandant un rapport sur les terres publiques vendues dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest aux corporations religieuses, églises, etc., 39.
2. Motion de M. Martin demandant un état concernant les inscriptions de homesteads en 1892 et 1893 dans—, 40; réponse à l'ordre de la Chambre, 161. (*Non imprimé.*) (*Document No 70.*)
3. Motion de M. McMullen pour la production de documents au sujet du coût des édifices de l'Etat, de leur entretien et des travaux publics à—, 41.

MANITOBA—*Suite.*

4. Motion de M. Martin pour la production d'un état indiquant le montant payé aux compagnies de chemins de fer et de vapeurs, en primes pour colons amenés à Manitoba ou dans les territoires, en 1891, 1892 et 1893; aussi, d'une liste nominative des colons ainsi amenés, avec indication des endroits où ils se sont établis, 69; réponse à l'ordre de la Chambre, 139. (*Non imprimé.*) (*Document No 67.*)
5. Motion de M. LaRivière pour la production de la liste des colons qui n'ont pas remboursé les prêts faits en 1876, pour l'achat de grain de semence, etc., 168; réponse à l'ordre de la Chambre, 470. (*Non imprimé.*) (*Document No 102.*)
6. Subventions à des chemins de fer de—. Voir *Chemins de fer et Bill No 168.*
7. Blé de :—Sa qualité supérieure constatée à l'Exposition Colombienne de Chicago, 440.

MANITOBA, ECOLES DE :

1. Motion de M. LaRivière demandant copie de tous les documents concernant l'appel fait au nom des catholiques de Manitoba au sujet des lois scolaires de cette province, et les réponses ou jugements rendus par la cour Suprême du Canada, 25; réponse à l'ordre de la Chambre, 354. (*Imprimé.*) (*Document No 40c.*)
2. Motion de M. Tarte pour la production de documents concernant les écoles de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, 25; débat ajourné et repris, 94, 112, 114.
3. Production de nouvelles pièces au sujet des écoles de Manitoba. (*Imprimé.*) (*Document No 40a.*)
4. Pétition du cardinal archevêque de Québec, et des archevêques et évêques de l'Église catholique romaine du Canada, exposant les griefs des catholiques de Manitoba et du Nord-Ouest, au sujet de l'éducation, et demandant leur redressement, 138.

MANITOBA ET DU NORD-OUEST DU CANADA :—Bill (du Sénat) concernant la Compagnie du chemin de fer du—, 137. Voir *Bill No 108.*

MARIAGES, SÉPULTURES ET BAPTÊMES :—État de 1893 pour les districts de Bellechasse, Chicoutimi, Gaspé, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Ottawa et Saguenay, 513. (*Non imprimé.*) (*Document No 105.*)

MARINE ET PÊCHERIES :—Voir *Pêcheries.*

MARQUES DE COMMERCE FRAUDULEUSES :—Bill de M. Wood (Brockville) concernant les—, 176. Voir *Bill No 123.*

MARTIN, JOSEPH :

1. Son élection dans Winnipeg, 8; prête serment, 8.
2. Nommé membre du comité des Comptes Publics en remplacement de M. Charlton, 117.

MATELOTS :—Bill de Sir Charles Hibbert Tupper, à l'effet de modifier l'Acte des matelots, 31. Voir *Bill No 13.*

McCORMICK, ILE :—Motion de M. Mills (Bothwell) pour la production de documents au sujet de sa propriété réclamée par certains Sauvages, 111.

McGREEVY ET CONNOLLY :—Motion de M. Mulock demandant copie de tous les documents relatifs à l'élargissement de M.M., 29; production des documents, 35. (*Non imprimé*) (*Document No 37.*)

McGREEVY, THOMAS :—Motion de M. Edgar, au sujet des sommes recueillies par lui des entrepreneurs, pour être distribuées par Sir H. Langevin et Sir Adolphe Caron, pendant les élections générales de 1887, 384; rejetée par 102 voix contre 65, 384, 385.

McINERNEY, M., M.P., ajouté à la liste des membres du comité des Comptes Publics, 119.

McLEOD, JOHN :—Motion de M. Davies pour la production de documents concernant la destitution de, 314; réponse à l'ordre de la Chambre, 433. (*Non imprimé.*) (*Document No 98.*)

McNAB, JOHN, ET GALLAGHER, JOHN :

1. Motion de M. McMullen pour la production de l'ordre du conseil autorisant la vente du lot 16, concession 12, du township de Luther, comté de Wellington à—. 1.0; réponse à l'ordre de la Chambre, 173. (*Non imprimé.*) *Document No 72.*

2. Réponse supplémentaire, 303. (*Non imprimé.*) (*Document No 72a.*)

McQUEEN, TIMOTHY :—Sa destitution comme garde-pêche. Voir *Pêcheries*.

MEDICINE-HAT, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE HOUILLE DE :—Pétition demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, 46; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 71. Voir *Bill No 64.*

MEMBRES DE LA LÉGISLATURE D'ONTARIO :—Deux motions de M. Macdonald (Huron) demandant un état donnant les noms des députés de l'Assemblée locale d'Ontario qui ont eu des emplois lucratifs du gouvernement fédéral depuis 1879, 44.

MER DE BEHRING. Voir *Phoques, Behring et Pêcheries*.

MESURES :—Bill de M. Wilson à l'effet de modifier l'Acte des poids et—, 39. Voir *Bill No 19.*

MESURES DU GOUVERNEMENT :

1. Leur priorité, les jeudis, après les interpellations, à partir du 3 mai, et l'ordre des affaires du jeudi (règle 19) devenant l'ordre des affaires le mercredi, pendant le reste de la session, 107.
2. Leur priorité sur les autres affaires, mercredi, 23 mai, après les interpellations, 171.
3. Leur priorité, les mercredis, après les interpellations, à partir du 6 juin, et l'ordre des affaires du mercredi (règle 19) devenant, jusqu'à la fin de la session, l'ordre des affaires pour les lundis, après sept heures et demie, p.m., à l'exception des bills privés qui ne seront pas pris en considération pendant la première heure, 224.
4. Leur priorité, les lundis, pendant le reste de la session, après les interpellations et les bills privés, à partir de lundi, le 25 juin, 335.

- MÉTIS DE MANITOBA** :—Motion de M. Martin pour la production d'un état concernant les terres concédées aux—, 88; réponse à l'ordre de la Chambre, 326. (*Non imprimé.*) (*Document No 91.*)
- MÉTIS, MATANE À GASPÉ, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE** :—Pétition demandant une charte 46; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 78. Voir *Bill No 78.*
- MILICE ACTIVE** :—M. Patterson soumet un état de la milice active pour 1894-95, 507. (*Imprimé.*) (*Document No 19a.*)
- MILICE CANADIENNE** :—Motion de M. Prior proposant d'accorder une pension pour les officiers de la—, retirée, 167.
- MILICE ET DÉFENSE** :—M. Patterson (Huron) dépose le rapport du ministère de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1893, 96. (*Imprimé.*) (*Document No 19.*)
- MILICIENS** :—Bill de M. Daly établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest, 60. Voir *Bill No 51.*
- MILL RIVER** :—Motion de M. Perry pour la production de documents relatifs au changement de la halte de voyageurs (*flag station*) de Mill River, sur le chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, Howlan Road, 14; réponse à l'ordre de la Chambre, 315. (*Non imprimé.*) (*Document No 89.*)
- MILLE-ÎLES** :
1. Motion de M. Mills pour la production des rapports faits sur la valeur des Mille-Îles, et des offres reçues pour leur achat, 42. Réponse à l'ordre de la Chambre, 114. (*Imprimé.*) (*Document No 61.*)
 2. Motion de sir Richard Cartwright s'opposant au projet du gouvernement de vendre les Mille-Îles, 307; rejetée par 64 voix contre 32, 308.
- MINÉRAI CANADIEN** :—Résolution de Sir John Thompson, autorisant le paiement de primes pour la fabrication du fer en gueuse, de barres en fer puddlé, et de billettes d'acier, avec du—, 506, 513, 514. Voir *Bill No 170.*
- MINES** :—Motion de M. Mara pour la production d'un état de la valeur, par province, de l'outillage propre à l'exploitation des mines et admis en franchise depuis 1890, 43; réponse à l'ordre de la Chambre, 68. (*Non imprimé.*) (*Document No 47.*)
- MONCTON À L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ET DE BACS DE** :—Pétition demandant que sa charte soit modifiée de manière à proroger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement des travaux, 28; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 103.*
- MONPÉTIT, JULIEN** :—Motion de M. Harwood, pour la production de l'ordre du conseil relatif à la nomination de ce monsieur comme garde-pêche pour la division du Lac des Deux-Montagnes, ses instructions et ses rapports, 87; réponse à l'ordre de la Chambre, 234. (*Non imprimé.*) (*Document No 33a.*)
- MONTAGNE DE BOIS À QU'APPELLE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA** :—Pétition demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, 45; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 20.*

MONTAGNES ROCHEUSES, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE CHARBONNAGE DES :

1. Pétition demandant de remettre en vigueur et de modifier sa charte, 46 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 55. Voir *Bill No 80*.
2. Subventions en terres fédérales ; résolution de M. Daly, 458, 462. Voir *Bill No 168*.

MONTREAL :—Bill (du Sénat, M. Bowell) concernant les commissaires du havre de—, 141. Voir *Bill No 110*.

MONTREAL A OTTAWA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE :—Pétition demandant un acte qui prolonge le temps fixé pour l'achèvement de ses travaux, 57 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 59. Voir *Bill No 48*.

MONTREAL, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE CEINTURE DE L'ILE DE :

1. Pétition de la Compagnie demandant un acte qui décrète que ce chemin est d'utilité générale au Canada, que sa charte provinciale soit ratifiée, etc., 14 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 67. Voir *Bill No 59*.
2. Pétition demandant le rejet du bill, 288.

MONTREAL, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU PARC ET DE L'ILE DE :

1. Pétition demandant un acte qui étende ses pouvoirs, 45 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 71.
2. Pétition hostile au bill, 306. Voir *Bill No 68*.

MONTREAL, COMPAGNIE DU PONT DE :—Voir *Atlantique au Lac Supérieur*.

MONTREAL ET SOREL, CHEMIN DE FER DE :—Voir *Atlantique au Lac Supérieur*.

MONTREAL, HAVRE DE :—Production d'un état relatif aux travaux du havre de Montréal, et aux prêts faits aux commissaires par le gouvernement, 433.

MONTREAL, OTTAWA ET HURON, COMPAGNIE DE CANAL DE :—Pétition demandant une charte, 147 ; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 148, 149 ; premier rapport défavorable sur l'avis, 160 ; renvoyée de nouveau au comité des Ordres Permanents pour y être reconsidérée, 165 ; **SECOND RAPPORT** favorable à la réception de la pétition, 170 ; lecture et réception de la pétition, 171 ; **TROISIÈME RAPPORT** recommandant la suspension de la règle 49, 294. Voir *Bill No 138*.

MONTRES, BOITIERS DE :—Pétitions demandant un acte qui obligerait les fabricants de boîtiers de montres à étamper leurs noms et la qualité des matériaux sur chacun de ces articles, 85.

MOTION IRRÉGULIÈRE :—De M. Tisdale, proposant de changer, sans avis préalable, les règles de procédure, au sujet du bill de la Compagnie du chemin de fer de Gleichen au lac aux Castors et à Victoria, 415.

MOUTONS :—Le professeur McEachran signale au comité de l'Agriculture les moyens adoptés au Nord-Ouest, pour y faire disparaître la gale des—, 440.

NAUFRAGES :—Production de papiers concernant les—, 289. (*Imprimé.*) (*Document No 85.*)

NAVETS :—Pétitions pour changer l'étalon de poids des—, 27.

NAVIGATION :

1. Motion de M. Mulock demandant un état au sujet de la distribution des tableaux du commerce et de la navigation, 21; réponse à l'ordre de la Chambre, 39. (*Non imprimé.*) (*Document No 39.*)
2. M. Wallace présente les tableaux du commerce et de la navigation pour 1892-93, p. 30. (*Imprimé.*) (*Document No 6.*)

NAVIRES :

1. Bill du Sénat (M. Bowell) concernant la sûreté des—, 118. Voir *Bill No 98.*
2. Bill de Sir C. H. Tupper concernant l'inspection des—, 154. Voir *Bill No 113.*
3. Résolution de Sir C. H. Tupper concernant les capitaines et seconds de—, 157. Voir *Bill No 130.*

NAVIRES DE PÊCHE AMÉRICAINS :—Permis délivrés aux—, 25. (*Non imprimé.*) (*Document No 33.*)

NEW-YORK, NOUVELLE-ANGLETERRE ET CANADA, COMPAGNIE DE :—Pétition demandant une charte, 33; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 67. Voir *Bill No 71.*

NIAGARA, COMPAGNIE DES PONTS DE CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE DES CHUTES DE :

1. Pétition demandant une charte, 27; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 67; AUTRE RAPPORT du comité des Chemins de fer recommandant que le bill soit retiré, 388. Voir *Bill No 67.*
2. Pétitions en faveur du bill, 117, 121.

NIAGARA, COMPAGNIE DU PONT DE LA GRANDE ÎLE DE :—Pétition demandant un acte qui proroge le temps fixé pour l'achèvement de ses travaux, 33; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 32.*

NIAGARA, COMPAGNIE DU PONT SUSPENDU DES CHUTES DE :—Pétition demandant un acte qui lui permette d'agrandir et améliorer son pont, 51; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 72, 174. Voir *Bill No 66.*

NIAGARA, RIVIÈRE :—Pétition demandant un acte qui défende de jeter les matières de dragage et autres déchets du port de Buffalo dans la—, 23.

NORD-OUEST :—Voir *Territoires du.*

NOUVELLE-ÉCOSSE :

1. Motion de M. Fraser demandant un état indiquant le montant dépensé depuis 1878, pour chemins de fer, havres, brise-lames, quais, et autres travaux publics dans la—, 34.
2. Motion de M. Patterson (Colchester) demandant les noms des fonctionnaires originaires de la Nouvelle-Ecosse, qui ont été employés à l'Exposition Colombienne de Chicago, 70; réponse à l'ordre de la Chambre, 98. (*Non imprimé.*) (*Document No 55.*)

NOUVELLE-ECOSSE, COMPAGNIE D'ACIÉRIE DE LA :—Pétition demandant une charte, 164; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 167; RAPPORT sur pétition, 170; SECOND RAPPORT favorable, 174; règles suspendues, 175. Voir *Bill No 131*.

OBLIGATIONS ET GARANTIES :—Relevé des obligations et garanties enregistrées au Secrétariat d'Etat depuis le dernier état de 1893, 34. (*Non imprimé.*) (*Document No 38.*)

O'CONNOR, D., C. R.—Ses comptes devant le comité des Comptes Publics, 91; son interrogatoire et celui d'autres témoins sous serment, 102.

OIGNONS :—Pétitions pour changer l'étalon de poids des—, 27.

ONTARIO, COMPAGNIE DE PRÊT ET DÉBENTURES D' :—Demandant un acte qui lui permette d'opérer dans tout le Canada, 23; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 55. Voir *Bill No 38*.

ONTARIO :—Voir *Membres de la législature d'*.

ORATEUR DE LA CHAMBRE DES COMMUNES :

1. Communication d'une lettre du Gouverneur général annonçant l'ouverture de la session, 1.
2. Réception d'un message du Gouverneur général requérant la présence des membres des Communes au Sénat, 1.
3. Réception et communication à la Chambre des jugements confirmant les élections de M. J. W. Bain, dans Soulanges, de M. J. Israël Tarte, dans L'Islet, et de M. Stanislaus Harwood, dans Vaudreuil, 2, 3, 4, 5, 6.
4. Informe la Chambre que depuis la dernière session, il avait reçu avis de vacances survenues dans la représentation de Vancouver, par suite du décès de M. D. W. Gordon, 6; de Winnipeg, par suite de la résignation de M. J. Hugh Macdonald, 6; de la cité d'Ottawa, par suite de la nomination de M. Charles H. Mackintosh, comme lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, 7; aussi, qu'il avait émis des mandats pour de nouveaux brefs d'élection, 6, 7.
5. Annonce qu'il a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie des certificats d'élection de M. Andrew Haslam, dans Vancouver, 7; de M. Henry Stanislaus Harwood, dans Vaudreuil, 7; de Sir James A. Grant, dans la cité d'Ottawa, 8; de M. Joseph Martin, dans Winnipeg, 8.
6. Fait rapport et donne lecture à la Chambre du discours prononcé par le Gouverneur général à l'ouverture de la session, 8, 9, 10.
7. Dépose le rapport des bibliothécaires conjoints, 10. (*Document No 17.*)
8. Donne lecture du message de Son Excellence concernant le budget de 1895, 20; le budget supplémentaire de 1894, 320; et celui de 1895, 436.
9. Annonce la nomination du député de Gloucester, N.-B., comme sénateur, et l'émission d'un nouveau bref d'élection, 86.
10. Attaques du journal le *Free Press*, d'Ottawa, contre l'Orateur, accusé de partialité, 108, 109.

ORATEUR DE LA CHAMBRE DES COMMUNES :—*Suite.*

11. Donne lecture du message du Gouverneur général remerciant la Chambre de la loyale adresse en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, 125.
12. Motion de M. Davies proposant que toute la correspondance échangée entre l'Auditeur général et les divers départements du service public au sujet des dépenses publiques, telles que contenues dans le rapport de l'Auditeur général sur les Comptes Publics pour la dernière année fiscale, soit référée au comité des Comptes Publics, 131. Et objection étant faite à la motion, pour le motif qu'aucun avis n'en a été donné.—M. l'Orateur décide : " Que l'objection est bien fondée, et que la motion ne peut être faite," 132.
13. Annonce l'élection de M. Théotime Blanchard, dans Gloucester, N.-B., 165.
14. Décide que la pétition du conseil municipal de Toronto demandant de l'aide pour une exposition fédérale en 1895, ne pouvait être reçue, parce que ses conclusions impliquaient la dépense de deniers publics, 288; même décision pour la pétition du conseil municipal d'York, Ont., 306, 307; de Chatham, 313; de Woodstock, 320; des comtés-unis de Northumberland et Durham, 340; du conseil municipal de Grey, 452; de Niagara, 503.
15. Refuse de recevoir pour semblable raison une pétition demandant de l'aide pour ériger un monument à la mémoire de Samuel de Champlain, 299.
16. Informe la Chambre de la résignation de M. H. Corby dans Hastings-Ouest, 340; de sa réélection, 392.
17. Déclare irrégulière une motion de M. Tisdale, inconciliable avec la 22e règle de procédure, 415.
18. Annonce que par suite du décès de John Hearn, député de Québec-Ouest, il a ordonné l'émission d'un nouveau bref d'élection, 452.
19. Annonce la réception d'une lettre du Gouverneur général concernant la prorogation du parlement, 528.
20. Présente le bill des subsides à Son Excellence qui le sanctionne, 533.

ORDRES ET ADRESSES :—Motion de M. Landerkin, pour la production d'un état indiquant le nombre d'ordres et d'adresses votés par cette Chambre pendant les trois dernières sessions et dont les réponses n'ont pas encore été produites, les raisons pour lesquelles ces réponses ne l'ont pas été, 69.

ORDRES PERMANENTS :—Comité à nommer, 10; liste des membres, 38; PREMIER RAPPORT, 48, 49; DEUXIÈME RAPPORT, 55; TROISIÈME RAPPORT, 59; QUATRIÈME RAPPORT, 66; CINQUIÈME RAPPORT, 71; SIXIÈME RAPPORT, 78; SEPTIÈME RAPPORT, 97; HUITIÈME RAPPORT, 113; NEUVIÈME RAPPORT, 119; DIXIÈME RAPPORT, 160; ONZIÈME RAPPORT, 170; DOUZIÈME RAPPORT, 174; TREIZIÈME RAPPORT, 226; QUATORZIÈME RAPPORT, 294; QUINZIÈME RAPPORT, 307; SEIZIÈME RAPPORT, 392; DIX-SEPTIÈME RAPPORT, 402.

OTTAWA, CITÉ D' :—Résignation de M. Charles W. Mackintosh, député de la cité d'—, 7; 2. Election de Sir James A. Grant, comme successeur de M. Mackintosh, 8.

OTTAWA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER À PASSAGERS DE LA CITÉ D' :—Pétition demandant un acte qui augmente son capital et change son nom, 28; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 59. Voir *Bill No 65*.

OTTAWA, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER À PASSAGERS DE LA CITÉ D'OTTAWA ET COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE D' :—Pétition demandant un acte qui confirme un arrangement fait entre elles, 28; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 59. Voir *Bill No 65*.

OTTAWA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER À PASSAGERS DE LA CITÉ D'OTTAWA, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE D'OTTAWA, ET CORPORATION DE LA CITÉ D' :—Pétition demandant un acte qui confirme un arrangement fait entre elles, 28; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 59. Voir *Bill No 65*.

OTTAWA, COMPAGNIE ÉLECTRIQUE D' :—Pétition demandant une charte, 23; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 74*.

OTTAWA ET VALLÉE DE LA GATINEAU, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition demandant un acte qui lui permette d'augmenter son capital-actions et de changer son nom, 57; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 66. Voir *Bill No 72*.

OUTAOUAIS, COMPAGNIE DE GAZ D' :—Pétition demandant un acte qui modifie sa charte de manière à lui conférer le pouvoir d'émettre des obligations hypothécaires, etc., 23; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 26*.

OUVRIERS :—Différends entre patrons et,—Voir *Arbitrage*.

PACIFIQUE CANADIEN, CHEMIN DE FER DU :

1. M. Foster dépose les documents concernant le paiement fait à la compagnie des sommes déduites de sa subvention en 1893, 19. (*Non imprimé.*) (*Document No 28.*)
2. M. Daly dépose une liste des terrains vendus depuis octobre 1893 jusqu'à octobre dernier, 25. (*Non imprimé.*) (*Document No 34.*)
3. M. Daly soumet le rapport fait en réponse à une résolution du 20 février 1882, et tel que fourni par le ministère de l'Intérieur, au sujet de la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, 31. (*Imprimé.*) (*Document No 34a.*)
4. Adresse du Sénat demandant un état des prix de transport de Saint-Paul et Minneapolis au bord de la mer. (*Imprimé.*) (*Document No 34c.*)
5. Résolution de M. Haggart au sujet d'une remise de droits ou drawback sur articles servant à la construction de ponts en fer ou en acier pour le chemin de fer du—, 394; en comité général, 419, 450; son adoption, 457. Voir *Bill No 166*.
6. Bill de M. Daly concernant la subvention en terres à la compagnie du—, 431. Voir *Bill No 159*.
7. Subvention en terres fédérales pour un embranchement près de Souris jusqu'à Pipestone, 458, 462.

PALMER, LE JUGE :—Motion de M. Davies demandant copie des documents concernant les accusations portées contre ce magistrat, concernant aussi sa résignation et production des papiers, 19. (*Non imprimé.*) (*Document No 29.*)

PANETS:—Pétitions pour changer l'étalon de poids des—, 27.

PAQUEBOTS:—Service entre la France et le Canada. Voir *France et Canada*.

PARC NATIONAL:—Voir *Pointe aux Pins*.

PARLEMENT:—

1. Convocation du—, 1.
2. Prorogation du—, 534.

PATRONS ET OUVRIERS:—Voir *Arbitrage*.

PAYNE, M.:—Motion de M. Mills (Bothwell) demandant production de la preuve prise par cet officier pour la commission du tarif, retirée, 181.

PÉAGES DE CANAUX:—Production de papiers concernant les—, 289. (*Non imprimé.*) (*Document No 85.*)

PÊCHERIES:—

1. Pétitions demandant de supprimer toutes les restrictions qui gênent la pêche dans la province d'Ontario et le pays en général, 14, 23, 28, 37, 85, 97, 138, 313.
2. Délivrance aux navires de pêche des Etats-Unis, de permis pour entrer dans les ports canadiens pour y acheter de l'appât, 25. (*Non imprimé.*) (*Document No 33.*)
3. Etat des paiements des primes de pêche faits pour 1892-93, conformément au chapitre 96 des Statuts révisés, 32. (*Non imprimé.*) (*Document No 35b.*)
4. Sir Charles Hilbert Tupper dépose le 26e rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice expiré le 30 juin 1893, 73. (*Imprimé.*) (*Document No 11*.*)
5. Motion de M. Harwood au sujet de la nomination, des instructions et des rapports des gardes-pêches Théophile Sabourin et Julien Monpetit pour la division du Lac des Deux-Montagnes et de l'Île Perrot, 87; réponse à l'ordre de la Chambre, 234. (*Non imprimé.*) (*Document No 33a.*)
6. Motion de M. Laurier au sujet des indemnités demandées pour les pêcheurs de poques de la Colombie-Britannique, 93.
7. Motion de M. McGregor demandant copie des règlements relatifs aux pêcheries dans la province d'Ontario, 93; reprise en considération, 114; réponse à l'ordre de la Chambre, 326. (*Non imprimé.*) (*Document No 33f.*)
8. Motion de M. Laurier demandant copie des pétitions relatives au droit exclusif de pêche dans la baie des Français, lac Huron, réclamé par les Sauvages de la réserve de Saugenee, 110; réponse à l'ordre de la Chambre, 153. (*Non imprimé.*) (*Document No 65b.*)
9. Motion de M. Béchard demandant copie des documents concernant la destitution de J. B. Chevalier comme garde-pêche, 110; réponse à l'ordre de la Chambre, 140. (*Non imprimé.*) (*Document No 33c.*)
10. Sir Charles Hilbert Tupper dépose le 26e rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries—Marine, 120. (*Imprimé.*) (*Document No 11.*)

PÊCHERIES :—*Suite.*

11. Motion de M. Campbell pour la production de documents relatifs à la destitution de Timothy McQueen, garde-pêche du comté de Kent, Ontario, 112; reprise en considération, 114; réponse à l'ordre de la Chambre, 132. (*Non imprimé.*) (*Document No 33b.*)
12. Motion de M. Bowers pour la production de documents relatifs à la pêche du homard et du hareng, 146; réponse à l'ordre de la Chambre, 289. (*Non imprimé.*) (*Document No 33e.*)
13. Pétition de certains habitants d'Essex, demandant d'être exempts de l'application des lois de pêche pour ce qui concerne les rivières et lacs situés sur les limites de ce comté, 313.
14. Bill modifiant de nouveau l'Acte des Pêcheries, 316—(Sir Charles Hilbert Tupper.) Voir *Bill No 145.*
15. Pétition des pêcheurs du comté de Annapolis, N.-E., au sujet de la protection des pêcheries de hareng, 415.

PÉNITENCIERS —

1. Sir John Thompson présente le rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1893, 18. (*Imprimé.*) (*Document No 18.*)
2. Motion de M. Martin demandant un état indiquant le nombre de détenus morts depuis dix ans dans nos, 40; réponse à l'ordre de la Chambre, 109. (*Non imprimé.*) (*Document No 59.*)
3. Motion de M. Mulock pour la production de documents relatifs à des enquêtes faites aux pénitenciers de la Colombie-Britannique et de Kingston, 41. Réponse à l'ordre de la Chambre, 120. (*Non imprimé.*) (*Document No 59c.*)
3. Deux réponses supplémentaires, 147. (*Non imprimés.*) (*Documents Nos 59d et 59e.*)

PENSIONS ET RETRAITES DES EMPLOYÉS PUBLICS: Voir *Service civil.*

PÉTITIONS :—Déposées sur le bureau de la Chambre, après avoir été présentés, 10, 11, 13, 18, 22, 23, 26, 31, 32, 36, 45, 48, 51, 54, 55, 58, 64, 66, 71, 76, 82, 90, 92, 95, 97, 99, 102, 108, 115, 117, 118, 121, 127, 131, 133, 134, 136, 143, 147, 150, 155, 159, 164, 170, 173, 179, 183, 222, 223, 226, 229, 234, 237, 241, 244, 288, 294, 299, 303, 306, 313, 315, 320, 325, 350, 357, 379, 388, 391, 401, 437, 448, 469, 477, 513.

PÉTITIONS :—Lues et reçues, 13, 14, 15, 23, 24, 27, 32, 36, 45, 51, 52, 55, 58, 59, 64, 71, 77, 82, 92, 95, 97, 99, 108, 115, 117, 121, 124, 134, 137, 138, 139, 143, 150, 155, 159, 164, 165, 173, 174, 179, 222, 223, 226, 229, 237, 241, 244, 288, 303, 306, 313, 320, 325, 340, 357, 379, 392, 415, 452, 524, 528.

PÉTITIONS IRRÉGULIÈRES :

1. Le conseil municipal de Toronto demandant de l'aide pour une exposition fédérale en 1895, l'Orateur décide que cette requête impliquant la dépense de deniers publics ne pouvait être reçue, 288.
2. L'Orateur donne la même décision pour des pétitions semblables des conseils municipaux de York, 306; de Chatham, 313; de Woodstock, 320; de Northumberland et Durham, 340; du conseil municipal de Grey, 452, de Niagara, 503.
3. Aussi pour une pétition demandant de l'aide pour l'érection d'un monument à la mémoire de Samuel de Champlain, 299.

PETREL :—Motion de M. Davies pour la production de documents relatifs à la construction du steamer—181.

PÉTROLE :—Bill de M. Wood (Brockville) concernant l'inspection du—, 176. Voir *Bill No 122*.

PÉTROLE :—Voir *Huile de charbon*.

PHARES :—Bill (du Sénat, M. Bowell) concernant les—, 58. Voir *Bill No 46*.

PHOQUES :

1. Motion de M. Laurier demandant copie des pétitions des pêcheurs de phoques de la Colombie-Britannique réclamant des indemnités pour pertes résultant de la sentence rendue par le tribunal d'arbitrage *re mer de Behring*, 93.
2. Motion de M. Mills (Bothwell), pour mettre des phoques dans la Baie d'Hudson et autres eaux de la côte orientale du Canada : débat ajourné, 180.

PICKETS :—Motion de M. Borden pour la production de documents relatifs au quai de, 144 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 183. (*Non imprimé.*) (*Document No 76.*)

PICTOU, N.-E. :—Bill (du Sénat, M. Bowell) concernant le havre de—, 99. Voir *Bill No 88*.

PILOTAGE :—Voir *Port de Saint-Jean, N.-B.*

PIPER, WILLIAM SAMUEL :—Voir *Divorce et Bill No 119*.

PLEURO-PNEUMONIE :—Le professeur McEachran nie que cette maladie existe parmi nos bestiaux, 440. Voir *Bétail exporté*.

POIDS ET MESURES :—Bill de M. Wilson à l'effet de modifier l'Acte des—, 39. Voir *Bill No 19*.

POINTE-AUX-PÈRES, QUAI À LA :—Pétition de MM. H. et A. Allan recommandant la construction d'un quai pour les steamers océaniques à la—, 45.

POINTE-AUX-PINS :—Pétitions demandant que la Pointe-aux-Pins sur le lac Erié soit convertie en parc national, 36, 85.

POINTE PELÉE :—Motion de M. Mills (Bothwell) pour la production de documents au sujet de sa propriété réclamée par certains Sauvages, 111.

POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST :

1. M. Ives dépose le rapport du commissaire de la—, 82. (*Imprimé.*) (*Document No 15.*)
2. Résolution de M. Ives concernant la solde de certains officiers de ce corps, et un fonds destiné au paiement de récompenses, à la création de bibliothèques, de salles d'amusement, 176, 318 ; adoptée et renvoyée au comité général sur le bill (No 121) à l'effet de refondre et amender les Actes concernant la—, 322.

POLICE FÉDÉRALE :—Sir John Thompson présente le rapport du commissaire de la police fédérale, pour 1893, 18. (*Non imprimé.*) (*Document No 22.*)

POLICE SECRÈTE:—Bill de M. Sproule concernant les corporations de. Voir *Bill No 92*.

POMMES DE TERRE:—Pétitions pour changer l'étalon de poids des—, 27.

PONTIAC À OTTAWA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétition demandant une charte, 164; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 167; **RAPPORT** favorable à la pétition, 170; réception de la pétition, 171; **AUTRE RAPPORT** recommandant la suspension de la règle 49 et motion à cet effet, 294. Voir *Bill No 139*.

PORCS, EXPORTÉS ET IMPORTÉS:—Leur abattage en entrepôt en vertu d'ordres du conseil, 449. (*Non imprimé.*) (*Document No 100.*)

PORT-MULGRAVE, HAWKESBURY ET HASTINGS, AU DÉTROIT DE CANSO:—Motion de M. Cameron pour la production de documents concernant le service de traversiers à vapeur entre, 129.

PORT SUR LES LETTRES:—Motion de M. Coatsworth concernant le—, 118. Voir *Postes*.

POSTES:—

1. Pétitions demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts aux caisses d'épargne des bureaux de poste sans avis préalable, 15, 24, 29, 34, 47, 52, 55, 64, 71, 77, 82, 85, 108, 136.
2. Sir A. P. Caron présente le rapport du maître général des Postes, pour 1892-93, 65. (*Imprimé.*) (*Document No 12.*)
3. Motion de M. Laurier demandant la production de documents relatifs à la destitution de Famase Saint-Pierre, comme directeur de poste de Saint-Fortunat de Wolfeston, 68.
4. Motion de Sir Richard Cartwright demandant un état relatif aux dépôts faits dans les caisses d'épargnes du gouvernement et des bureaux de poste, 111; réponse à l'ordre de la Chambre, 161. (*Non imprimé.*) (*Document No 71.*)
5. Motion de M. Fréchette demandant production du rapport d'une enquête instituée sur la conduite de Joseph Placide Rocheleau, maître de poste de Pauline, comté de Rouville, P. Q., 112; réponse à l'ordre de la Chambre, 234. (*Non imprimé.*) (*Document No 82.*)
6. Motion de M. Tarte demandant production de certains documents relatifs au bureau de poste de Saint-François-de-Sales, comté de Laval, 117.
7. Motion de M. Coatsworth, proposant de réduire le taux général des frais de port sur les lettres, 118.
8. Motion de M. Brodeur pour la production de documents relatifs à la destitution de M. B. Loisselle, comme maître de poste de Sainte-Angèle de Monnoir, 144.
9. Motion de M. Choquette pour la production de documents concernant le bureau de poste de Saint-Roch, de Québec, 144.
10. Motion de M. Somerville pour la production de documents, se rapportant à l'envoi de matières imprimées affranchies par un membre du Congrès des Etats-Unis, et envoyées au bureau des lettres mortes, 168.
11. Motion de M. Landerkin au sujet de la destitution de Lafayette W. Goodnow, comme maître de poste de Georgetown, Ont., rejetée par 88 voix contre 36, 326, 327.
12. Bill du Sénat amendant de nouveau l'acte des—, 461. Voir *Bill No 167*.

- PRÊT ET DÉBENTURES D'ONTARIO, COMPAGNIE DE :—Pétition demandant l'autorisation de faire affaires dans tout le Canada, 23; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 55. Voir *Bill No 38*.
- PRÊT ET PLACEMENT, COMPAGNIE ANGLO-CANADIENNE DE :—Etat de ses affaires pour 1893, 513. (*Non imprimé.*) (*Document No. 20.*)
- PRÉVOYANCE :—Voir *Association de*.
- PRIMES DE PÊCHE :—Voir *Pêcheries*.
- PRINCE-ÉDOUARD :—Voir *Ile du*.
- PRIVILÈGES ET ELECTIONS, COMITÉ DES :—A nommer, 10; liste des membres, 37; PREMIER RAPPORT recommandant que le quorum fut réduit de vingt-deux à onze membres, adopté, 183; motion du président, M. Girouard (Jacques-Cartier), demandant l'adoption du premier rapport et la permission d'employer un sténographe, 184; motion de M. Bruneau accusant M. Arthur Joseph Turcotte, député de Montmorency d'avoir violé l'Acte de l'indépendance du Parlement, et proposant de renvoyer l'affaire au comité, adoptée, 155, 156, 157; DEUXIÈME RAPPORT, adopté, 242; TROISIÈME RAPPORT, adopté, 354; QUATRIÈME RAPPORT, déclarant non-fondées les accusations portées contre M. Turcotte, 425; son adoption (Appendice No 3), 447; CINQUIÈME RAPPORT recommandant de payer \$10 au témoin, J. A. Charlebois, notaire, comme indemnité, 426; son adoption, 513. Voir *Turcotte*.
- PROHIBITION :—Motion de M. Flint demandant de décréter la prohibition pour la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes au Canada; débat ajourné, 131. Voir *Boissons, Liqueurs enivrantes, Tempérance*.
- PROVOST, J.-B. :—Voir *Turcotte*.
- QUAIS :—Pétition de MM. W. et A. Allan, recommandant de choisir à l'avenir pour la construction de quais des endroits convenables pour leurs steamers, 45.
- QUÉBEC :—Motion de Sir Hector Langevin pour la production de documents relatifs aux frontières du nord et du nord-est de la province de Québec, 93.
- QUÉBEC :—Production d'un état relatif aux travaux du havre de Québec, aux sommes prêtées aux commissaires par le gouvernement, 433.
- QUÉBEC A OTTAWA :—Résolution de Sir John Thompson pour paiements à la province de Québec au sujet de la construction du chemin de fer de Québec à Ottawa, 326, 335; son adoption, 344. Voir *Bill No 150*.
- QUÉBEC-OUEST :—Décès de M. John Hearn et nouveau bref d'élection pour—, 452.
- QUEEN, N.-B., ELECTION DE :—Motion de M. Davies au sujet de l'élection du comté de—, comme amendement à la motion de M. Foster proposant que la Chambre se formât en comité des Voies et Moyens, 235, 238, 239; rejetée par 110 voix contre 66, 240.
- QUEEN, INDUSTRIES DE :—Motion de M. Forbes, demandant un état des industries d'après le dernier recensement dans le comté de—, 111.

RANCHE (PARC) À BESTIAUX:—Motion de M. Charlton pour la production de documents relatifs à l'établissement d'un ranche ou parc à bestiaux par le gouvernement près de Fort-McLeod, T.N.-O, 39; réponse à l'ordre de la Chambre, 122. (*Non imprimé.* (*Document No 66.*))

RECETTES ET DÉPENSES :

1. Motion de Sir Richard Cartwright demandant un état des recettes et dépenses à la date du 10 avril 1894 et du 10 avril 1893, 88; production du document par M. Foster, 88. (*Non imprimé.*) (*Document No 52.*)
2. Motion de Sir Richard Cartwright demandant un état des recettes et dépenses de juillet 1893 à mai 1894, et de juillet 1892 à mai 1893, 130; réponse à l'ordre de la Chambre, 139. (*Non imprimé.*) (*Document No 52a.*)

RÉCIPROCITÉ:—Production de papiers concernant la—, 289. (*Non imprimé.*) (*Document No 85.*)

REMORQUAGE:—Production de papiers concernant le—, 289. (*Imprimé.*) (*Document No 85.*)

REPATRIEMENT:—Motion de M. Martin au sujet de l'œuvre des agents du—, 130; réponse à l'ordre de la Chambre, 358. (*Non imprimé.*) (*Document No 93.*)

RÉSERVES DES SAUVAGES:—Voir *Sauvages.*

RETRAITES ET PENSIONS DES EMPLOYÉS PUBLICS:—Voir *Service civil.*

REVENU CONSOLIDÉ:—Bill de Sir John Thompson modifiant l'Acte de l'audition et du—, 176. Voir *Bill No 127.*

REVENU DE L'INTÉRIEUR :

1. M. Wood (Brockville) dépose le rapport, les relevés et statistiques du Revenu de l'intérieur du Canada pendant l'exercice expiré le 30 juin 1893. Partie I, Accise, etc., 19. (*Imprimé.*) (*Document No 7.*)
2. M. Wood (Brockville) dépose le rapport, les relevés et statistiques du Revenu de l'intérieur pour l'exercice expiré le 30 juin 1893. Partie II, falsification des substances alimentaires, 303. (*Imprimé.*) (*Document No 7a.*)
3. M. Wood (Brockville) dépose le rapport, les relevés et statistiques du Revenu de l'intérieur pour l'exercice expiré le 30 juin 1893. Partie III, Inspection des poids et mesures et du gaz, 403. (*Imprimé.*) (*Document No 7b.*)
4. Bill de M. Wood (Brockville) modifiant de nouveau l'Acte du, 411. Voir *Bill No 158.*

REVISEURS:—Motion de Sir Hector Langevin pour la production de la liste complète des reviseurs sous l'empire de l'Acte du cens électoral 40; réponse à l'ordre de la Chambre, 56. (*Non imprimé.*) (*Document No 43.*)

RICHELIEU ET ONTARIO, COMPAGNIE DE NAVIGATION:—Pétition demandant un acte pour le rachat et l'émission d'obligations, 36; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 67. Voir *Bill No 62.*

RIMOUSKI:—Motion de M. Tarte demandant les rapports d'explorations, sondages dans le comté de—, 180.

RIVIÈRE-AUX-RATS, MAN. :—Motion de M. LaRivière demandant copie du rapport de l'ingénieur chargé d'inspecter la—, 87; réponse à l'ordre de la Chambre, 120. (*Non imprimé.*) (*Document No 62.*)

RIVIÈRE-AUX-ROSEAUX, MAN. :—Motion de M. LaRivière, demandant copie du rapport de l'ingénieur chargé d'inspecter la—, 87; réponse à l'ordre de la Chambre, 120. (*Non imprimé.*) (*Document No 62.*)

RIVIÈRE DES FRANÇAIS, COMPAGNIE D'ESTACADES DE LA :—Pétition demandant une charte, renvoyée au comité des Ordres Permanents, 92; PREMIER RAPPORT du comité sur l'avis et suspension de la règle 49, pour la réception de la requête, 98; SECOND RAPPORT favorable du comité, 119. Voir *Bill No 100.*

ROBERTSON, JAS. W. :—Traite la question de l'industrie laitière dont il est commissaire devant le comité de l'Agriculture, 438.

ROCHELEAU, JOSEPH PLACIDE :—Motion de M. Fréchette demandant production du rapport d'une enquête instituée au sujet du maître de poste de Pauline, comté de Rouville, P.Q., 112; réponse à l'ordre de la Chambre, 234. (*Non imprimé.*) (*Document No 82.*)

ROSA, NARCISSE :—Motion de M. Amyot demandant un état indiquant en détail les sommes payées de 1865 à 1869, au constructeur de navires, 314.

ROULEAUX EN CUIVRE :—Motion de M. Charlton demandant un état de la valeur des rouleaux en cuivre pour l'impression des calicots importés en franchise depuis 1886, 145; réponse à l'ordre de la Chambre, 231. (*Non imprimé.*) (*Document No 81c.*)

ROYAL WILLIAM, le premier steamer qui ait traversé l'Atlantique :—Recommandation du comité de la Bibliothèque au sujet de la commémoration de ce fait, 174.

RUSTICO, I.P.-E. :—Production de documents concernant le brise-lames de—, 184. (*Non imprimé.*) (*Document No 75c.*)

SABOURIN, THÉOPHILE :—Motion de M. Harwood pour la production de l'ordre du conseil relatif à la nomination de ce monsieur comme garde-pêche pour la division du Lac des Deux-Montagnes et de l'île Perrot, ses instructions et ses rapports, 87; réponse à l'ordre de la Chambre, 234. (*Non imprimé.*) (*Document No 33a.*)

SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, CITÉ DE MONTRÉAL, DAMES RELIGIEUSES DU :—Pétition demandant un acte qui amende leur charte, 45; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 43.*

SAINTE-CLAIRE ET ÉRIÉ, COMPAGNIE DU CANAL À NAVIRES DE :

1. Pétition demandant une charte, 23, 32, 36; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 21.*
2. Pétitions concernant le drainage dans le canal Sainte-Claire et Érié, 28, 85, 92.

SAINTE-CLAIRE, PONT ET TUNNEL DE LA RIVIÈRE :—Pétitions de la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et de la Compagnie du Pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire, demandant un acte qui proroge le délai fixé pour l'achèvement de leurs travaux, 33; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 33.*

- SAINT-FRANÇOIS DE SALES, COMTÉ DE LAVAL** :—Motion de M. Tarte demandant certains papiers relatifs au bureau de poste de—, 117.
- SAINT-JEAN, PORT DE** :—Pétition demandant un service effectif de pilotage, 46.
- SAINT-LAURENT ET ADIRONDACK, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU** :—Pétition demandant un acte qui lui permette de transporter à Montréal son siège d'affaires, 46; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 55. Voir *Bill No 39*.
- SAINT-MICHEL D'YAMASKA** :—M. Haggart dépose les documents relatifs à une subvention en faveur de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, pour la reconstruction d'un pont, 68. (*Non imprimé.*) (*Document No 34b.*)
- SAINT-PIERRE, DAMASE** :—Sa destitution comme maître de poste de Saint-Fortunat de Wolfeston, 68. Voir *Postes*.
- SAINT-ROCH DE QUÉBEC** :—Motion de M. Choquette pour la production de documents relatifs à l'achat ou à la location d'un immeuble pour la tenue d'un bureau de poste à—, 144.
- SAINTE-CATHERINE À NIAGARA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE** :—Pétition demandant un acte qui prolonge le temps fixé pour l'achèvement de sa ligne, 46; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 55. Voir *Bill No 79*.
- SAINTE-ÉMÉLIE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE** :—Pétition demandant une chartre, 57; rapport défavorable du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 325. Voir *Bill No 83*.
- SANDFORD, N.-E** :—Production de documents concernant le brise-lames de—, 183. (*Non imprimé.*) (*Document No 75a.*)
- SASKATCHEWAN ET DE L'OUEST** :—Résolution de M. Daly, pour accorder une subvention en terre, à la Compagnie du chemin de fer de la—, 469; son adoption, 486-87.
- SAUGEEN, RÉSERVE DE** :—Voir *Sauvages et Pêcheries*.
- SAULT SAINT-LOUIS** :—Bill de M. Daly concernant la seigneurie du—, 117. Voir *Bill No 97*.
- SAULT SAINTE-MARIE** :—Motion de M. Macdonald (Huron) pour la production d'un état relatif aux vaisseaux, navires, bâtiments ayant passé, depuis 1885, par le canal du—, 69.
- SAUNDERS, WM** :—Directeur des fermes expérimentales, donne témoignage devant le comité de l'Agriculture et de la Colonisation sur ses opérations, 437.
- SAUVAGES** :
1. M. Daly présente le rapport annuel du département des Affaires des Sauvages pour 1893, 20. (*Imprimé.*) (*Document No 14.*)
 2. Pétitions demandant de rendre obligatoire la destruction des plantes nuisibles sur les réserves des Sauvages du comté de Middlesex, Ontario, et de défendre de laisser les chiens y errer en liberté, 85.

SAUVAGES :—*Suite.*

3. Motion de M. Paterson (Brant), pour la production de documents relatifs aux dettes des—, 87; réponse à l'ordre de la Chambre, 143. (*Non imprimé.*) (*Document No 65a.*)
4. Motion de M. Mills (Bothwell) concernant la vente du bois par encan public, sur les réserves des—, 88, 89; amendement proposé par Sir John Thompson, et adopté par 68 voix contre 45, 89.
5. Motion de M. Laurier pour la production des pétitions des Sauvages de la Réserve de Saugéen, réclamant le droit exclusif de pêche dans la baie des Français, lac Huron, 110; réponse à l'ordre de la Chambre, 153. (*Non imprimé.*) *No 65b.*
6. Réponse supplémentaire, 528. (*Non imprimé.*) (*Document No 65c.*)
7. Motion de M. Paterson (Brant) demandant un état des sommes payées à même les fonds des Sauvages des Six-Nations depuis 1886, etc., etc.; 111; réponse à l'ordre de la Chambre, 122. (*Non imprimé.*) (*Document No 65.*)
8. Motion de M. Mills (Bothwell) demandant copie de la correspondance relative à l'île McCormick et à la Pointe Pelée, dont la propriété est réclamée par une bande de—, 111.
9. Motion de M. Devlin pour la production de documents relatifs au bois sur les réserves des—, 111.
10. Autre motion de M. Devlin, sur le même sujet, 181.
11. Motion de M. Paterson (Brant) au sujet de la distribution du rapport du département des Affaires des Sauvages, parmi ces derniers, 146.
12. Bill du Sénat (M. Bowell) modifiant de nouveau l'Acte des Sauvages, 158. Voir *Bill No 116.*

SCRUTIN SECRET :—Voir *Elections, Territoires du Nord-Ouest.*

SECONDS DE NAVIRES :—Résolution de Sir Charles Hibbert Tupper concernant les certificats de capitaines et—, 137-317, 321, 322. Voir *Bill No 130.*

SECOUS MUTUELS DU CANADA, ASSOCIATION DE—, (appelée d'abord "DE PRÉVOYANCE") :—Pétition demandant un acte qui amende sa charte, 57; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 67. Voir *Bill No 76.*

SECRETARIAT D'ÉTAT :—M. Costigan présente le rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour 1893, 21. (*Imprimé.*) (*Document No 16.*)

SÉDUCTION ET ENLÈVEMENT :—Bill de M. Mulock concernant la—, 39. Voir *Bill No 18.*

SEINE, MANITOBA, RIVIÈRE LA :—Motion de M. LaRivière demandant copie du rapport de l'ingénieur chargé d'inspecter la—, 87; réponse à l'ordre de la Chambre, 120. (*Non imprimé.*) (*Document No 62.*)

SÉNAT :

1. Bill de M. Mulock concernant la Chambre des Communes et le—, 35. Voir *Bill No 15.*
2. Bill du Sénat (M. Angers) concernant l'Orateur du—, 100. Voir *Bill No 89.*
3. Résolution de M. Foster concernant la Chambre des Communes et le Sénat, au sujet de l'absence des députés et sénateurs, 447; en comité général, 450; son adoption, 453. Voir *Bill No 164.*

SÉPULTURES, MARIAGES ET BAPTÊMES:—Etat de 1893 pour les districts de Bellechasse, Chicoutimi, Gaspé, Kamouraska, L'I-let, Montmagny, Ottawa et Saguenay, 513. (*Non imprimé.*) (*Document No 105.*)

SERGES:—Motion de M. Charlton demandant un état de la valeur des serges et étoffes moirées importées en franchise depuis 1885, 144; réponse à l'ordre de la Chambre, 230. (*Non imprimé.*) (*Document No 81.*)

SERMENTS:

1. Bill de M. White (Cardwell) concernant les sociétés illicites et les—, 57. Voir *Bill No 44.*
2. Bill de M. Mulock concernant l'interrogatoire sous serment des témoins par le Sénat et la Chambre des Communes, 100. Voir *Bill No 90.*
3. Proposition de Sir Charles Hibbert Tupper à l'effet de donner à tout comité le pouvoir d'interroger les témoins sous serment, lorsqu'il sera jugé à propos de le faire: adoptée par 110 voix contre 64, 95, 96. Voir *Comptes Publics, comité des.*

SERMENTS D'OFFICE:—Bill de Sir John Thompson concernant la prestation des—, 8. Voir *Bill No 1.*

SERVICE CIVIL:

1. Pétition demandant que les traitements des fonctionnaires publics soient saisissables, 14.
2. M. Foster dépose un état des pensions et allocations de retraite accordées aux employés publics, donnant le nom, l'âge, le traitement de chaque fonctionnaire pensionné, pour l'année expirée le 31 décembre 1893, 18. (*Non imprimé.*) (*Document No 25.*)
3. Liste des fonctionnaires publics auxquels il a été délivré des commissions en vertu du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada en 1893, 21. (*Imprimé avec No 16.*) (*Document No 31.*)
4. Liste du service civil du Canada, pour 1893; 21. (*Imprimé.*) (*Document No 16a.*)
5. Bill de M. McMullen à l'effet de modifier l'Acte des pensions du—, 35. Voir *Bill No 17.*
6. M. Costigan dépose le rapport du bureau des examinateurs du service civil, pour 1893, 39. (*Non imprimé.*) (*Document No 16b.*)
7. Motion de Sir Hector Langevin pour la production de documents concernant le fonctionnement de l'assurance du service civil, 40; réponse à l'ordre de la Chambre, 83. (*Non imprimé.*) (*Document No 51.*)
8. Motion de M. McMullen pour la production d'un état indiquant le nombre d'employés civils permanents dans le service intérieur et extérieur de chaque ministère ou département qui contribuent au fonds de retraite, 70; réponse à l'ordre de la Chambre, 109. (*Non imprimé.*) (*Document No 25a.*)
9. Motion de M. Brodeur demandant la nomination d'un comité chargé de s'enquérir des irrégularités survenues dans les examens du service civil en novembre 1893, rejetée par 68 voix contre 40, 290.
10. Motion de M. McMullen condamnant l'administration du fonds de retraite du service civil, rejetée par 91 voix contre 55, 304, 305.
11. Bill de M. Costigan modifiant de nouveau les Actes concernant le, 379. Voir *Bill No 154.*

SERVICES ET FRAIS LÉGAUX:—Motion de M. Taylor demandant un état des sommes payées de 1873-74 à 1878-9, dans chaque département pour—, 129.

SHEIKS, L'ILE:—

1. Motion de M. Charlton pour la production des documents relatifs au contrat accordé à William H. Davis et Fils, pour la construction d'un barrage à l'île—, 43; réponse à l'ordre de la Chambre, 234. (*Non imprimé.*) (*Document No 77b.*)
2. Réponse supplémentaire, 307. (*Non imprimé.*) (*Document No 77c.*)
3. Motion de censure de M. Laurier contre le gouvernement pour avoir conclu un contrat avec William H. Davis et Fils, sans demander de soumissions; rejetée par 85 voix contre 47, 380, 381, 382.

SHELburne, N.-E.:—Motion de M. Forbes, demandant un état des industries d'après le dernier recensement dans le comté de—, 111.

SHUTT, F. T.:—Chimiste de la ferme expérimentale centrale, traite devant le comité de l'Agriculture, les questions de composition du sol, d'engrais, d'alimentation des animaux, 439.

SILLERY:—Motion de M. Frémont pour la production de documents concernant la réclamation des Hurons de Lorette, au sujet de la seigneurie de—, 69; réponse à l'ordre de la Chambre, 184. (*Non imprimé.*) (*Document No 78.*)

SIX NATIONS, SAUVAGES DES:—Voir *Sauvages*.

SOCIÉTÉ DE GARANTIE:—Voir *Garantie*.

SOCIÉTÉS ILLICITES:—Bill de M. White (Cardwell), concernant les serments et les—, 57. Voir *Bill No 44*.

SOULANGES:—Jugement dans l'élection contestée de—, 2.

SOULANGES, CANAL DE:—

1. Motion de M. Charlton pour la production de documents relatifs au transfert des contrats de M. George Goodwin sur le canal Soulanges, 39; réponse à l'ordre de la Chambre, 100. (*Non imprimé.*) (*Document No 57.*)
2. Motion de M. Tarte pour la production de documents relatifs aux changements faits dans les contrats de construction des sections 1 et 3—, 181; réponse à l'ordre de la Chambre, 237. (*Non imprimé.*) (*Document No 57b.*)
3. Motion de M. Tarte, demandant copie des soumissions, devis, contrats, concernant les sections 1 et 2, 88; réponse, 302, 303. (*Non imprimé.*) (*Document No 57c.*)
4. Motion de M. Tarte pour la production de documents relatifs aux sections 12 et 13, 146; réponse à l'ordre de la Chambre, 448. (*Non imprimé.*) (*Document No 57d.*)

SPIRITUEUX:—Voir *Liqueurs*.

ST. ANDREW'S, MANITOBA:—Motion de M. Martin pour la production de documents relatifs à l'amélioration des rapides de Saint-Andrew's, dans la rivière Rouge du nord, 110; réponse à l'ordre de la Chambre, 433. (*Non imprimé.*) (*Document No 99.*)

STANLEY, LE STEAMER :—Motion de M. Perry pour la production de documents relatifs au service de ce navire entre Charlottetown, I.P.-E. et Pictou, N.-E., 182; réponse à l'ordre de la Chambre, 358. (*Non imprimé.*)

(*Document No 94.*)

STATISTIQUE DU TRAVAIL, BUREAU DE,—Motion de M. Lépine pour la production de documents relatifs à l'établissement d'un bureau fédéral de—, 117; réponse à l'ordre de la Chambre, 144. (*Non imprimé.*) *Document No 68.*

STEAMERS TRANSATLANTIQUES RAPIDES :

1. Motion de M. Mulock pour la production de documents se rattachant au service de steamers rapides entre le Canada, la Grande-Bretagne et la France, 129; réponse à l'ordre de la Chambre, 238. (*Imprimé.*) *Document No 84.*)
2. Réponse supplémentaire, 358. (*Imprimé.*) *Document No 84a.*)
3. Autre réponse supplémentaire, 394. (*Imprimé.*) *Document No 84b.*)
4. Motion de M. Laurier demandant la production de documents relatifs à une déclaration faite par Lord Dufferin et Sir Charles Tupper au ministre des affaires étrangères en France à l'égard d'une subvention devant aider à l'établissement d'une ligne de steamers entre un port canadien et un port terminal français, 90.

SUBSIDES, VOIES ET MOYENS :

1. La Chambre décide, sur motion de Sir John Thompson, de se former en comité des Voies et Moyens pour prélever des subsides à Sa Majesté, 17, 30, 31; en comité, 31, 84, 90, 99, 107, 116, 120, 126, 132, 136, 140, 149, 153, 163, 171, 176, 184, 221, 224, 228, 245, 285, 286, 287, 296, 302, 305, 309, 318, 324, 327, 336, 338, 346, 347, 352, 356, 359 à 379, 380, 385, 391, 395 à 400, 403 à 411, 412, 414, 417, 418, 420, 434, 435, 464 à 468, 476, 482 à 486, 499 à 502, 507 à 512, 514 à 522, 524.
2. Motion de Sir Richard Cartwright—comme amendement à la précédente—déclarant insuffisante la réforme du tarif, 31, 35, 44; rejetée par 128 voix contre 72,—80-81.
3. Message du Gouverneur général transmettant le budget des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1895, 20; renvoyé au comité des Subsidés, 20. (*Imprimé.*) (*Document No 2a.*)
4. Ajournement du débat sur les Subsidés et motion de Sir John Thompson à l'effet que ce débat soit inscrit comme premier ordre du jour mercredi, le 28 mars, et les jours suivants jusqu'à ce qu'il soit terminé, après les interpellations, 30.
5. Résolution de M. Foster au sujet d'un service hebdomadaire rapide par steamers entre le Canada et le Royaume-Uni, avec correspondance à un port français, 224, 431, 432; son adoption, 434. Voir *Bill No 161.*
6. Motion de M. Foster proposant que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, suivie d'un amendement de Sir Richard Cartwright au sujet de l'examen sous serment de témoins appelés devant les comités de la Chambre, lequel est retiré, 107.
7. Message du Gouverneur général transmettant le budget supplémentaire pour l'année expirant le 30 juin 1894, 320; renvoyé au comité des Subsidés, 320. (*Imprimé.*) (*Document No 2b.*)
8. Message du Gouverneur général transmettant le budget supplémentaire additionnel pour l'année expirant le 30 juin 1895, 436; renvoyé au comité des Subsidés, 436. (*Imprimé.*) (*Document No 2c.*)
9. Bill de M. Foster accordant des subsides pour le service public des années fiscales expirant le 30 juin 1894 et le 30 juin 1895, 524. (Voir *Bill No 171.*)

SUBSTANCES ALIMENTAIRES :—Bill de M. Sproule concernant la falsification des—, 100.
Voir *Bill No 91*.

SUBVENTIONS :—Voir *Chemins de fer, Québec à Ottawa*.

SUD DU CANADA, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU :—Pétition demandant un acte qui proroge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux, 33; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 141*.

SYNDICS OFFICIELS :—Motion de M. M. Fauvel demandant un état des noms de ces officiers qui ont obtenu une décharge légale, 181.

TABAC CANADIEN :—Motion de M. Brodeur au sujet des droits sur le—, 232; réponse à l'ordre de la Chambre, 528. (*Non imprimé.*) (*Document No 106.*)

TACHÉ, CHARLES :—Motion de M. Tarte pour la production des rapports faits par cet officier et autres, pour explorations, sondages, dans le comté de Rimouski, 180.

TARIF :

1. Motion de M. Mulock proposant de placer le fil d'engergage sur la liste des articles admis en franchise, 21.
2. Motion de Sir Richard Cartwright déclarant insuffisante la réforme du tarif, 31, 35, 44, 47, 50, 54, 57, 61, 63, 65, 70, 73, 75; rejetée par 128 contre 72, 80-81.
3. Motion de M. Martin pour la production d'un état des dépenses de la commission du tarif, 40.
4. Pétitions demandant de réduire les droits sur les instruments agricoles, et l'huile de charbon, ainsi que d'admettre en franchise le maïs pour l'alimentation du bétail, 36, 115.
5. Motion de M. Charlton pour la production de documents relatifs aux tournées du ministre des Finances et autres ministres de la Couronne et du contrôleur des Douanes et du contrôleur du Revenu de l'intérieur, dans le but de se renseigner au sujet du tarif et des modifications du tarif, 68.
6. Changements apportés au tarif depuis 1879. (*Non imprimé.*) (*Document No 42.*)
7. Voir *Douane et chemins de fer*.

TARIF DOUANIER :

1. La Chambre se forme en comité des Voies et Moyens pour examiner et adopter certaines résolutions modifiant les Actes relatifs aux droits de douane, 184 à 220, 228, 245 à 282, 285 à 287, 435, 451.
2. Bill de M. Foster pour refondre et modifier les actes concernant les droits de douane, 287. Voir *Bill No 135*.
3. Motion de M. Somerville demandant copie du compte de la publication de l'index analytique du, 169.
4. Motion de M. Mills (Bothwell) demandant copie de la preuve prise par M. Payne, pour la commission du tarif, retirée, 181.

TARTE, JOSEPH ISRAEL :—Son élection dans L'Islet, ratifiée, 3, 4.

TAY, CANAL DE LA :—Motion de M. Charlton déclarant injustifiables les dépenses faites pour le canal de la, 295 ; rejetée par 101 voix contre 58, 296.

TÉLÉPHONE BELL, COMPAGNIE CANADIENNE DE :—Pétition demandant un acte qui lui permette d'émettre de nouvelles obligations, 27 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 34*.

TÉLÉPHONE DE NEW-WESTMINSTER ET DE BURRARD-INLET, COMPAGNIE DE :—Pétition demandant une charte qui étende les pouvoirs accordés par la législature de la Colombie-Britannique, 45 ; rapports du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 51, 59. Voir *Bill No 52*.

TÉMOINS :

1. Leur interrogatoire sous serment par le Sénat et la Chambre des Communes, 71, 91, 95, 100.
2. Motion de Sir Richard Cartwright au sujet de l'interrogatoire sous serment des témoins devant le comité des Comptes Publics, retirée, 107. Voir *Comité des Comptes Publics et Bill No 90*.

TEMPÉRANCE, UNION CHRÉTIENNE DE TEMPÉRANCE DES FEMMES DU CANADA :

1. Pétition demandant une charte, 23 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 59. Voir *Bill No 56*.
2. Pétition du synode de Toronto et Kingston, de l'Eglise presbytérienne, en faveur de la prohibition des boissons enivrantes, 23.
3. Bill de M. Davies à l'effet de modifier "l'Acte de tempérance du Canada," 25. Voir *Bill No 11*.
4. Pétition contre la ratification du traité français qui pourvoit à l'importation de boissons enivrantes, 33, 77, 99.

TERRES FÉDÉRALES :—

1. M. Daly dépose les arrêtés du conseil relatifs à l'arpentage, la gestion et la concession des terres fédérales dans la zone de 40 milles du chemin de fer dans la Colombie-Britannique, 30. (*Non imprimé.*) (*Document No 35.*)
2. M. Daly dépose les arrêtés du Conseil de 1893 relatifs au département de l'Intérieur, en conformité de l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, chapitre 54 des Statuts Révisés du Canada, 30. (*Imprimé.*) (*Document No 35a.*)
3. Bill de M. Daly concernant les terres fédérales, 431. Voir *Bill No 160*.

TERRES PUBLIQUES :—

1. Motion de M. Charlton pour la production d'un rapport sur les terres publiques concédées dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, depuis le 1er janvier 1880, à des corporations, sectes religieuses, églises, etc., 39.
2. Autre motion de M. Charlton au sujet de la vente des, 229 ; rejetée par 100 voix contre 47, 243.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST :

1. Bill de M. Daly modifiant de nouveau l'Acte des—, 15. Voir *Bill No 5*.
2. Bill de M. Martin pour établir le vote au scrutin secret dans les—, 15. Voir *Bill No 7*.
3. Bill de M. McCarthy modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du—, 20. Voir *Bill No 10*.
4. Motion de M. LaRivière pour la production de documents concernant les écoles dans les Territoires du Nord-Ouest, 25.
5. Motion de M. McMullen pour la production de documents au sujet du coût des édifices de l'Etat, de leur entretien et des travaux publics dans les, 41.
6. Motion de M. Tarte pour la production de documents relatifs aux ordonnances de 1892 de la législature du Nord-Ouest, sur les écoles, etc., 25 ; débat ajourné et repris, 94, 112, 114.
7. Motion de M. Charlton demandant un rapport sur les terres vendues aux corporations religieuses, églises, des—, 39.
8. M. Daly soumet un état concernant les maîtres d'écoles employés à l'enseignement dans les Territoires du Nord-Ouest, leurs salaires, le nombre des élèves, les sources de revenus pour le maintien des écoles, 47. (*Non imprimé.*) (*Document No 40.*)
9. Pétitions demandant d'abroger les articles de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest qui exigent la publication en langue française des ordonnances de l'Assemblée législative de ces territoires et permettent que les procédures dans les cours de justice soient conduites en cette langue, 59, 77, 138, 159.
10. Bill de M. Daly concernant les concessions de terres aux miliciens en activité de service dans les—, 60. Voir *Bill No 54*.
11. Motion de M. Martin pour la production d'un état indiquant le montant payé aux compagnies de chemins de fer et de vapeurs en primes pour colons amenés à Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest, 1891, 1892 et 1893 ; aussi, d'une liste des colons, 69 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 139. (*Non imprimé.*) (*Document No 67.*)
12. Pétition du cardinal archevêque de Québec et des archevêques et évêques de l'Eglise catholique-romaine du Canada, exposant les griefs des catholiques de Manitoba et du Nord-Ouest, au sujet de l'éducation et demandant leur redressement, 138.
13. Bill de M. Bowell, du Sénat, pour la conservation du gibier dans les—, 158. Voir *Bill No 115*.
14. Bill de M. Daly pour l'utilisation des eaux pour l'irrigation et autres fins dans les—, 235. Voir *Bill No 134*.
15. Bill de M. Angers, du Sénat, pour répondre et modifier les Actes relatifs aux biens-fonds dans les Territoires, 436. Voir *Bill No 162*.
16. Bill de M. Daly accordant des subventions en terres à des compagnies de chemins de fer dans les—, 462. Voir *Bill No 168*.
17. Blé des—, sa qualité supérieure constatée à l'Exposition Colombienne de Chicago, 440.
18. Bills de M. Daly, modifiant les Actes concernant les—, 235 ; amendements de MM. McCarthy et Hughes au sujet de l'éducation, rejetés, 459, 460, 461. Voir *Bills Nos 133 et 149*.
19. Réponse à une adresse du Sénat du 9 avril 1894, demandant la production de documents relatifs aux écoles dans les—. (*Imprimé.*) (*Document No 40c.*)

THÉS :—Motion de M. Stairs demandant l'inspection des thés importés pour la consommation, débat ajourné, 131.

THOMPSON, JOSEPH :—Voir *Divorce et Bill No 120*.

TORONTO :

1. Pétition du conseil municipal demandant de l'aide pour une exposition fédérale en 1895 ; l'Orateur décide qu'elle ne peut être reçue, vu que ses conclusions impliquent la dépense de deniers publics, 288.
2. Pétitions dans le même sens des conseils municipaux du comté de York, 306 ; de Chatham, 313 ; de Woodstock, 320 ; de Northumberland et Durham, 340 ; de Grey, 452 ; de Niagara, 503.

TRAITÉ FRANCO-CANADIEN :

1. Motion de M. Laurier demandant la production d'un état dressé suivant la formule de la Table C, dans le livre bleu déjà publié sur le traité français, pour l'année expirée les 30 juin 1892 et 1893, 70 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 98. (*Imprimé.*) (*Document No 56.*)
2. Réponse supplémentaire, 379. (*Imprimé.*) (*Document No 56a.*)
3. Pétitions contre la ratification du—, 33, 77, 92, 99. Voir *Bill No 147*.
4. Motion de M. Foster proposant la seconde lecture du bill concernant le traité franco-canadien, suivie d'un amendement de M. O'Brien, rejeté par 128 voix contre 44 voix, 428 ; et d'un sous-amendement de M. Edgar, rejeté par 119 contre 51, 427 ; adoption de la motion de M. Foster par 120 voix contre 41, 430.

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES :—Pétition demandant une loi prescrivant que des abris ou vestibules soient placés sur tous les tramways électriques, 136.

TRAVAIL :—Voir "*Jour du travail,*" et *Statistique du travail*.

TRAVAUX PUBLICS :

1. M. Ouimet dépose le rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice expiré le 30 juin 1893, 70. (*Imprimé.*) (*Document No 9.*)
2. Motion de M. Coatsworth au sujet des gages donnés aux ouvriers par les entrepreneurs de—, 233.
3. Motion de M. Lister demandant un état relatif aux dépôts faits comme garantie de l'exécution de—, 130 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 289. (*Non imprimé.*) (*Document No 87.*)
4. Bill de M. McLennan concernant la responsabilité de l'Etat et des compagnies publiques au sujet de la main-d'œuvre employée dans l'exécution de travaux publics, 73. Voir *Bill No 69*.
5. Production d'un état relatif au montant dépensé pour les travaux publics dans les différentes provinces depuis la confédération, 433. (*Non imprimé.*) (*Document No 75d.*) Voir *Manitoba, Nouvelle-Ecosse, Territoires du Nord-Ouest*.

TRAVERSES DE VOIES ET CHEMINS PUBLICS :—Voir *Chemins de fer*.

TREMBLAY, ETIENNE :—Voir *Rocheleau*.

TRENT :—Motion de M. Hughes, demandant un rapport de la commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne le canal de la vallée de la—, 100 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 120. (*Non imprimé.*) (*Document No 64.*)

TRÔNE, DISCOURS DU :—Voir *Discours du Trône.*

TUBERCULOSE :—M. Wm. Saunders et le professeur McEachran disent qu'elle existe au Canada, devant le comité de l'Agriculture, et insistent sur les moyens à prendre pour la faire disparaître parmi nos animaux, 437, 440.

TUCK, LE JUGE, DE LA COUR SUPRÊME DU NOUVEAU-BRUNSWICK :—Voir *Queen.*

TUNNEL DU CANADA ET DU MICHIGAN, COMPAGNIE DU :—Pétition demandant un acte qui accorde du délai pour l'achèvement du—, 33 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 25.*

TURCOTTE, ARTHUR JOSEPH, M.P., ET J. B. PROVOST, AFFAIRE DE :

1. Motion de M. Choquette pour la production de documents relatifs à l'approvisionnement de la citadelle de Québec, par la maison Turcotte et Provost, de Québec, ou par J. B. Provost, 144.
2. Motion de M. Bruncau déclarant que M. Turcotte, député de Montmorency, avait profité d'un contrat conclu par la société dont il formait partie, avec le gouvernement, et proposant de renvoyer l'affaire au comité des Privilèges et Elections qui instituerait une enquête : adoptée avec un amendement de Sir John Thompson, par 103 voix contre 69, 155, 156, 157.
3. Rapport du comité informant la Chambre que deux témoins importants, savoir, J. B. Provost, et O. E. Larose, avaient manqué de comparaître, bien qu'ils eussent été assignés régulièrement, 242 ; motion de M. Edgar proposant de sommer ces deux témoins de comparaître à la barre de la Chambre, 242.
4. Au jour fixé pour la comparution, MM. Provost et Larose ne sont pas présents, et il est décidé que l'Orateur émette un mandat d'arrestation, 289.
5. Comparution et déclarations des deux témoins, 299, 300, 301.
6. Rapport du comité recommandant l'impression immédiate de certains documents, 354.
7. Quatrième rapport du comité déclarant que les accusations faites contre Arthur J. Turcotte, n'avaient pas été prouvées, 425. (*Appendice No 3.*)
8. Motion de M. Girouard proposant l'adoption du quatrième rapport, suivie d'un amendement de M. Edgar, concluant à la violation de l'Acte de l'indépendance du parlement par Arthur Joseph Turcotte, député de Montmorency et à la nullité de son élection, lequel est rejeté par 84 voix contre 54, 445, 446 ; la motion principale est alors adoptée par 82 voix contre 53, 446, 447. Voir *Privilèges et Elections.*

UNION CHRÉTIENNE DE TEMPÉRANCE DES FEMMES DU CANADA :—

Pétition demandant une charte, 23 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 59. Voir *Bill No 56.*

UNION POLITIQUE AVEC LES ÉTATS-UNIS :—Pétitions demandant de soumettre la question au vote populaire, 14, 24, 29, 33, 46, 51, 71, 138, 524.

UNIONS OUVRIÈRES:—M. Costigan présente le rapport des demandes d'enregistrement faites en vertu des dispositions du chapitre 131, Statuts révisés du Canada, "Acte concernant les unions ouvrières", 21. (*Non imprimé.*) (*Document No 30.*)

VACANCES DANS LA DÉPUTATION, pour les divisions électorales de Vancouver, de Winnipeg et de la cité d'Ottawa, 6; de Gloucester, N.-B., 86; de Hastings-Ouest, 340.

VANCOUVER:—Décès de M. David William Gordon, député de—, 7; élection de M. Andrew Haslam, comme successeur de M. Gordon, 7.

VANKOUGHNET, LAWRENCE:

1. Motion de M. Mills (Bothwell), demandant la production de tout rapport fait au conseil par le surintendant général des Affaires des Sauvages, qui a amené la destitution de Lawrence Vankoughnet, comme député du surintendant général, 68.
2. Motion de M. Mulock demandant la production des documents relatifs à la mise à la retraite de Lawrence Vankoughnet, 68; réponse à l'ordre de la Chambre, 90. (*Non imprimé.*) (*Document No 53.*)

VAUDREUIL:—Jugement dans l'élection contestée de—, 5, 6.

VENTES FRAUDULEUSES:—Bill de M. Wood (Brockville), concernant les—, 176. Voir *Bill No 123.*

VOIES ET MOYENS:—Voir *Subsides et Tarif.*

VOLAILLES:—M. A. G. Gilbert, préposé à la basse-cour de la ferme expérimentale centrale, traite la question de l'élevage des volailles, devant le comité de l'Agriculture, 440.

VOLEURS, COMPAGNIE DE GARANTIE DE LA PUISSANCE CONTRE LES:—Pétition demandant un acte qui augmente ses pouvoirs, 27; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 27.*

VOTE AU SCRUTIN:—Voir *Elections et Territoires du Nord-Ouest.*

VOTE PLURAL:—Pétitions demandant le groupement des divisions électorales et le —, 24, 29.

VOTES PRIS EN CHAMBRE:

1. BRANCROFT, A. C.:—Personnage imaginaire représentant N. K. et M. Connolly qui avaient soumissionné et entrepris la construction d'un bassin de radoub à Kingston en 1889, sous ce nom d'emprunt. Motion de censure de M. Laurier à ce sujet rejetée par 61 voix contre 24, 498, 499.
2. BÉTAIL CANADIEN EXPORTÉ EN ANGLETERRE:—Motion de Sir John Thompson, proposant que la Chambre se formât en comité des Subsides, suivie d'un amendement de M. Mulock censurant le gouvernement à propos de l'interdiction qui frappe le bétail canadien exporté en Angleterre, lequel est rejeté par 99 voix contre 59, 389, 390, 391.

VOTES PRIS EN CHAMBRE:—*Suite.*

3. BOIS SUR LES RÉSERVES DES SAUVAGES :—Motion de M. Mills (Bothwell) au sujet de la vente de—; rejetée par 68 voix contre 45, p. 89.
4. CARAQUET, EMBRANCHEMENT DU CHEMIN DE FER DE :—Motion de Sir Richard Cartwright s'opposant à une subvention en faveur de cette ligne, rejetée par 50 voix contre 20, 505, 506.
5. DÉPENSES PUBLIQUES:—Motion de M. Charlton censurant le gouvernement au sujet de l'augmentation annuelle croissante des dépenses publiques, rejetée par 87 voix contre 42, 463, 464.
6. DILLON, JAMES ST. GEORGE :—Motion de M. Taylor proposant la 3e lecture du bill de divorce (No 148), suivie d'un amendement de Sir Hector Langevin, lequel est rejeté par 67 voix contre 22, 473, 474; 3e lecture sur division, 474.
7. DIMANCHE, OBSERVANCE DU :—Amendement de M. Taylor à la motion de M. Charlton pour la 3e lecture du bill (No 2) concernant le dimanche, à l'effet de limiter l'article premier à la vente des journaux le jour du Seigneur, adopté par 60 voix contre, 52, 291.
8. DOWNEY, CAROLINE JANE, SON ACTE DE DIVORCE :—Motion de M. Coatsworth proposant la 2e lecture du bill (No 105), adoptée par 76 voix contre 31, 135.
9. GOODNOW, LAFAYETTE, W. :—Motion de M. Landerkin censurant le gouvernement pour avoir destitué Lafayette W. Goodnow, maître de poste de Georgetown, Ontario, rejetée par 88 voix contre 36, 327.
10. ILE SHEIKS, CANAL DE CORNWALL:—Motion de M. Laurier censurant le gouvernement pour avoir annulé un contrat conclu avec la Compagnie Gilbert, approuvé par le parlement, et pour lui avoir substitué un nouveau contrat avec William Davis et Fils, pour la construction d'un barrage à l'île Sheiks, pour le canal de Cornwall, sans demander de soumissions, rejetée par 85 contre 47, 380, 381, 382.
11. JUGES, PENSION DES :—Motion de M. Laurier contre la résolution relative à la retraite et à la pension des juges, rejetée par 51 voix contre 42, 351.
12. KINGSTON, BASSIN DE RADOUB DE:—Motion de M. Laurier proposant de censurer le gouvernement au sujet de la construction de ce bassin, rejetée par 61 voix; contre 24, 498, 499.
13. LACHINE, PONTS DU CANAL :—Motion de Sir Richard Cartwright censurant le département des Chemins de fer et Canaux, au sujet de la construction des ponts de la rue Wellington et du Grand-Tronc, laquelle est rejetée par 74 voix contre 36, 475.
14. LANGEVIN, SIR HECTOR, ET CARON, SIR ADOLPHE :—Motion de censure de M. Edgar au sujet de l'argent reçu des entrepreneurs du gouvernement par Thomas McGreery et que l'on prétend avoir été dépensé pour les élections de 1887 dans l'intérêt du parti conservateur par Sir Hector Langevin et Sir Adolphe Caron; rejetée par 102 voix contre 65, 384, 385.
15. MILLE-ILES, LES :—Motion de Sir Richard Cartwright s'opposant au projet du gouvernement de vendre les Mille-Iles; rejetée par 64 voix contre 32, 308.
16. PACIFIQUE, CHEMIN DE FER CANADIEN DU:—Motion de M. Mulock contre l'adoption du bill autorisant un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et devant servir à la construction de la ligne; rejetée par 100 voix contre 15, 486.

VOTES PRIS EN CHAMBRE:—Suite.

17. **QUEEN, N. B., ELECTION DE:—**Motion de M. Davies, au sujet de l'élection du comté de Queen, N.-B. ; rejetée par 110 voix contre 66, 240.
18. **RETRAITE, FONDS DE:—**Motion de M. McMullen condamnant l'administration du fond de retraite du service civil ; rejetée par 91 voix contre 55, 304, 305.
19. **SERVICE CIVIL, EXAMENS DU:—**Motion de M. Brodeur proposant la nomination d'un comité chargé de s'enquérir des irrégularités survenues dans les examens du service civil en novembre 1893 ; rejetée par 68 voix contre 40, 290.
20. **SUBVENTIONS À LA PROVINCE DE QUÉBEC:—**Motion de Sir John Thompson proposant la troisième lecture du bill (No 150) concernant certaines subventions à la province de Québec, suivi d'un amendement de M. Laurier portant : Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec pouvoir de l'amender en prescrivant que la dite somme sera payée conformément aux dispositions du Statut de la province de Québec, 49-50 Vic., chap. 2, savoir :—" au fonds créé pour le rachat de l'emprunt effectué en vertu des dispositions de l'Acte 37 Vic., chap. 2, et sera affecté au paiement de la partie de l'emprunt effectué en vertu de cet acte, et formera partie du fonds d'amortissement créé pour le rachat de cet emprunt."—Amendement rejeté, sur division, 380.
21. **SUBVENTIONS AUX CHEMINS DE FER:—**Motion de M. Laurier au sujet du paiement, ainsi que du contrôle des subventions accordées aux compagnies de chemins de fer, et proposant d'imposer des pénalités dans les cas de corruption électorale se rattachant à l'octroi de ces subventions, 504-5 ; rejetée pour 50 voix contre 20, 505.
22. **TARIF, RÉFORME DU:—**Motion de Sir Richard Cartwright au sujet d'un tarif de revenu, 31, 35, 44, 47, 48, 50, 54, 57, 61, 63, 65, 70, 73, 75 ; rejetée par 128 voix contre 72, 80-81.
23. **TAY, CANAL DE LA:—**Motion de M. Charlton déclarant injustifiable les dépenses faites pour le canal de la Tay, 295 ; rejetée par 101 voix contre 58, 296.
24. **TÉMOINS DEVANT LES COMITÉS:—**Motion de M. Mulock, au sujet de l'interrogatoire sous serment des témoins comparaisant devant le comité des Comptes Publics, suivie d'un amendement de Sir Charles Hibbert Tupper, lequel est adopté par 110 voix contre 64, 95-96.
25. **TERRES PUBLIQUES:—**Motion de M. Charlton, déclarant que les terres publiques du Canada ne devraient être vendues qu'à des colons de bonne foi, à des conditions équitables, et non pas aux spéculateurs ; que l'on devrait aussi distribuer largement et gratuitement nos terres aux colons, et que les concessions de terres faites aux compagnies de chemins de fer par le gouvernement étaient trop fortes pour ne pas nuire à l'intérêt public, 229 ; rejetée par 100 voix contre 47, 242, 243.
26. **TERRITOIRES DU NORD-OUEST, ÉCOLES DES:—**Motion de Sir John Thompson proposant la 3e lecture du bill (No 149) à l'effet de modifier les Actes relatifs aux Territoires du Nord-Ouest, suivie d'un amendement de M. McCarthy conférant à l'Assemblée législative le pouvoir absolu de légiférer en matière d'éducation après les prochaines élections générales dans ces Territoires, lequel est rejeté par 114 voix contre 21, 460, 461 ; puis, d'un sous-amendement de M. Hughes proscrivant l'enseignement religieux et les écoles confessionnelles, lequel est également rejeté par 131 voix contre 2, 460.

VOTES PRIS EN CHAMBRE—*Fin.*

27. **TRAITÉ FRANCO-CANADIEN** :—Motion de M. Foster proposant la 2e lecture du bill (No 147) concernant un certain traité entre Sa Majesté Britannique et le Président de la République Française, suivie d'un amendement de M. O'Brien, lequel est rejeté par 128 voix contre 44, 428, et d'un sous-amendement de M. Edgar, lequel est rejeté par 119 voix contre 51, 427; la question principale étant posée, M. Laurier propose un autre amendement, lequel est rejeté par 109 voix contre 56, 428, 429, et la motion de M. Foster est alors adoptée par 120 voix contre 41, 430.
28. **TURCOTTE, ARTHUR JOSEPH, ACCUSATIONS CONTRE** :—1. Motion de M. Arthur Aimé Bruneau, député de Richelieu, accusant M. Arthur Joseph Turcotte, député de Montmorency, d'être intéressé dans des contrats avec le gouvernement qui le rendent inhabile à siéger en Chambre, et proposant de faire instituer une enquête par le comité des Privilèges et Elections; motion adoptée par 103 contre 69 voix, avec un amendement de Sir John Thompson, 155, 156, 157.
29. Motion de M. Girouard, (Jacques-Cartier,) proposant l'adoption du rapport du comité des Privilèges et Elections, lequel déclarait non fondées les accusations portées par M. Bruneau, député de Richelieu, contre Arthur Joseph Turcotte, député de Montmorency, qui, disait-on, avait violé l'Acte de l'indépendance du parlement, 442; suivie d'un amendement de M. Edgar concluant à la culpabilité de M. Turcotte, et à la nullité de son élection, lequel est rejeté par 84 voix contre 54, 445, 446; et la motion principale est alors adoptée par 82 voix contre 53, 446, 447.

WELLAND, COMPAGNIE DU CANAL DE FORCE MOTRICE ET DE FOURNITURE DE :—Pétition demandant une charte, 45; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49, 55. Voir *Bill No 49*.

WEST BAY, N.-E. :—Production de documents concernant le port d'entrée à,—449.
(*Non imprimé.*) (Document No 97a.)

WHITE, P., ORATEUR DES COMMUNES.—Dénoncé par le *Free Press* d'Ottawa, comme étant partial et un ardent partisan conservateur, puis défendu par Sir John Thompson, qui qualifie l'article du journal de libelle scandaleux, dans une motion adoptée par la Chambre, 108, 109.

WHYCOOMAGH, N.-E. :—M. Wallace dépose un rapport relatif à l'établissement d'un port d'entrée à,—416. (*Non imprimé.*) (Document No 97.)

WILLIE MCGOWAN :—Motion de M. McDougall (Cap-Breton) pour la production de documents concernant la saisie par le croiseur russe *Zabiaka* de la goélette canadienne, la,—93.

WINDSOR À ANNAPOLIS, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte qui lui permette d'augmenter son capital, qui ratifie l'achat du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis, et change son nom en celui de "Compagnie de chemin de fer Dominion Atlantic," 27-28; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 55. Voir *Bill No 50*.

WINNIPEG :—Résignation de M. Hugh J. Macdonald, député de—, 6; élection de M. Joseph Martin, comme successeur de M. Macdonald, 8.

WINNIPEG À LA BAIE-D'HUDSON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte qui proroge le délai fixé pour l'achèvement de la ligne-mère, et change son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer Grand-Nord," 14; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 48, 49. Voir *Bill No 22*.

WOLSELEY ET DU FORT-QU'APPELLE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 64; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 65; rapport sur l'avis et suspension de la règle 49, 67. Voir *Bill No 102*.

WOOD, A. F. :—Motion de M. Macdonald (Huron), pour la production d'un état des sommes payées comme évaluateur à M., 44; réponse à l'ordre de la Chambre, 175. (*Non imprimé.*) (*Document No 73.*)

WOOD ISLAND, I.P.-E. :—Production du rapport des explorations concernant le brisellames de—, 183. (*Non imprimé.*) (*Document No 75b.*)

WOODSTOCK :—Voir *Crémeries et Brady*.

YAMASKA :

1. Motion de M. Laurier demandant un relevé du coût de la digue de la rivière—, 93; réponse à l'ordre de la Chambre, 183. (*Non imprimé.*) (*Document No 77.*) Voir *Saint-Michel d'Yamaska*.
2. Production de documents sur les dommages causés aux propriétaires de la Commune d'Yamaska par l'érection d'une digue dans la rivière de ce nom, 230. (*Non imprimé.*) (*Document No 77a.*)

YARMOUTH À ANNAPOLIS, CHEMIN DE FER DE :—Voir *Windsor à Annapolis*.

YORK :—Adresse de félicitations à l'occasion de la naissance d'un fils au duc et à la duchesse d'—, 468, 526, 527, 528.

ZABIACA :—Motion de M. McDougall, Cap-Breton, demandant la production de documents relatifs à la saisie de la goélette canadienne *Willie McGowan*, par le croiseur russe, le—, 93.